



HISTOIRE DE
LA BANQUE
DE MONTRÉAL



31. 85-31



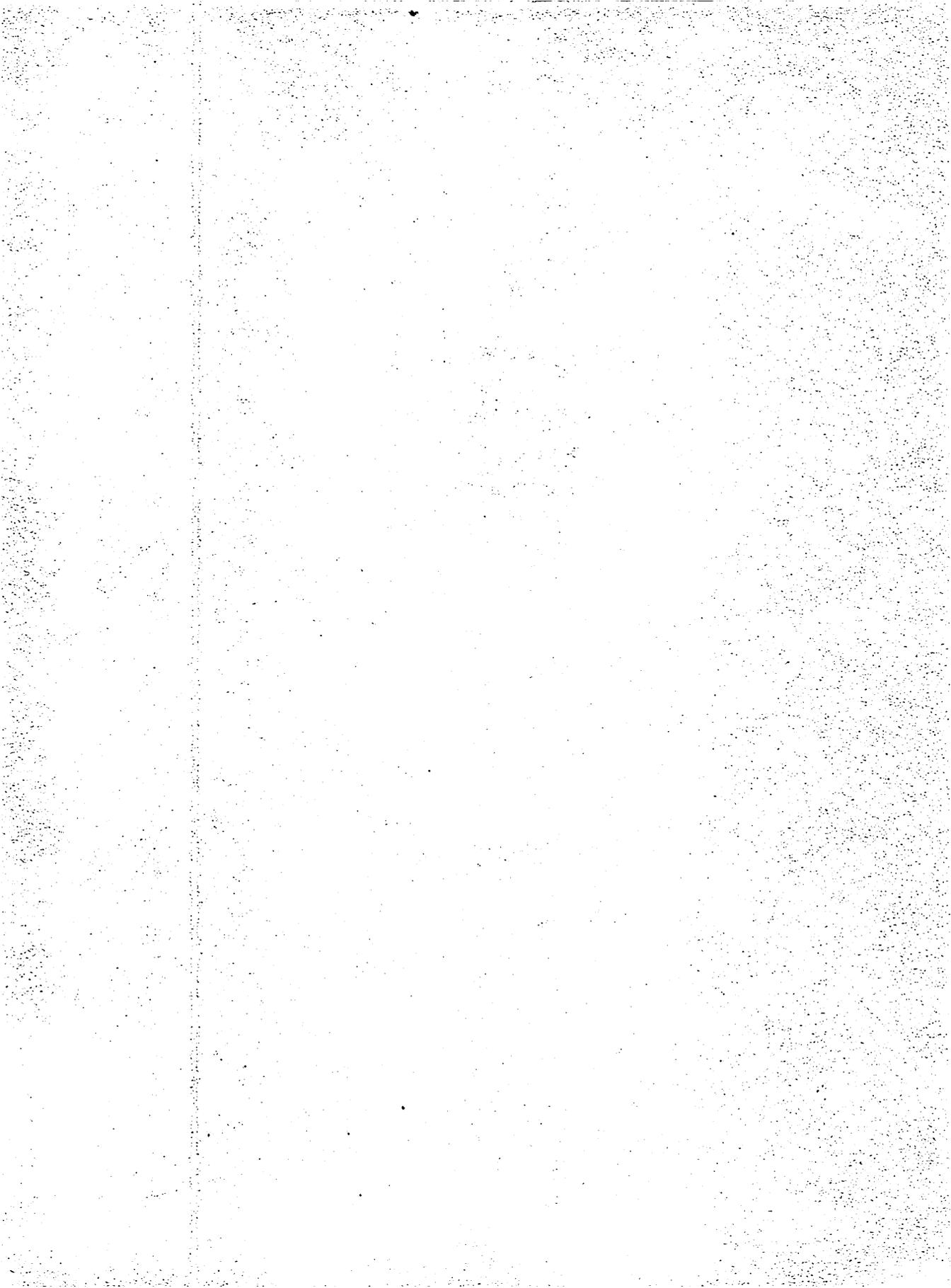
COADE LONDON

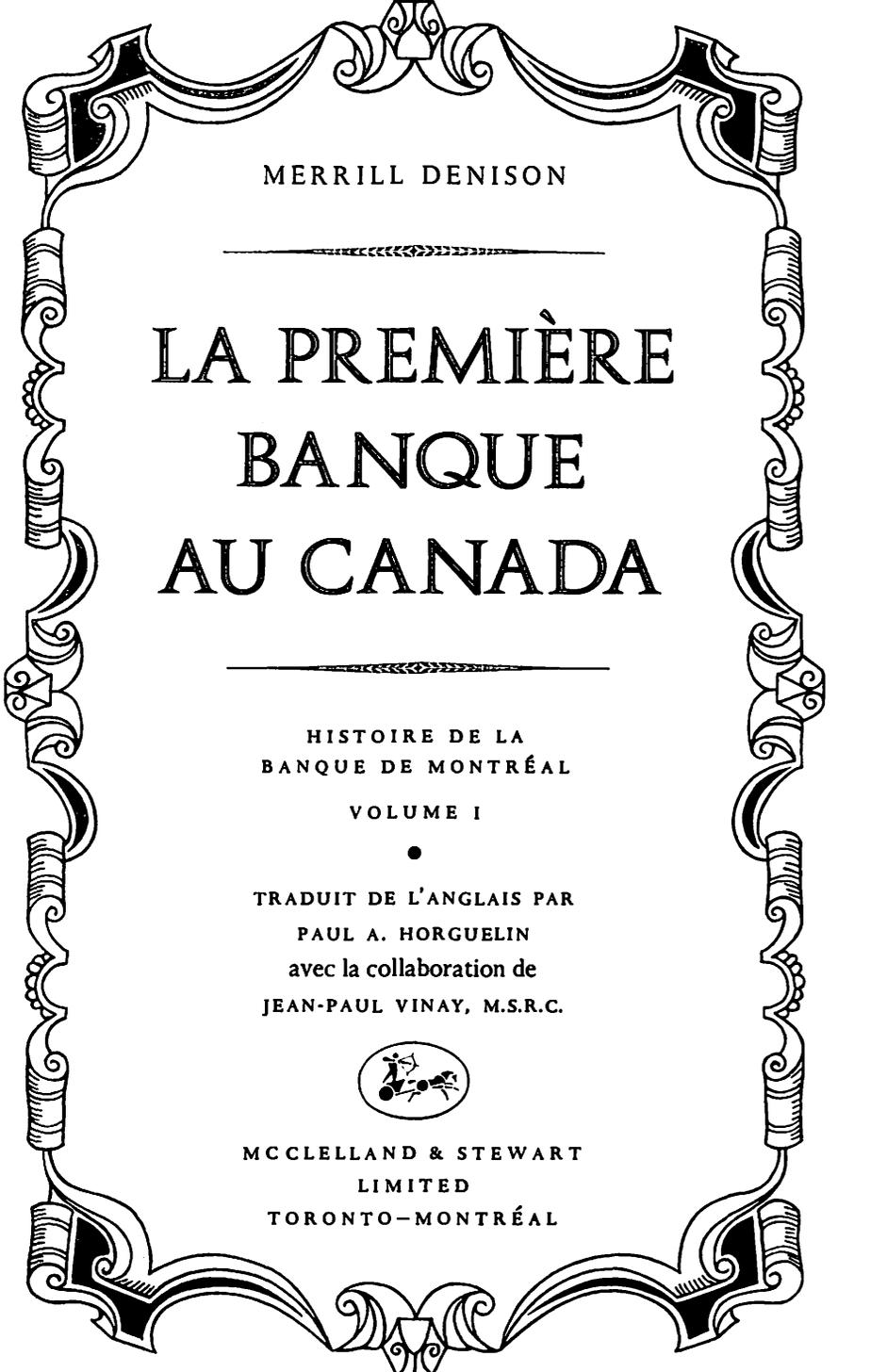
1819



VOLUME I

LA PREMIÈRE
BANQUE
AU CANADA





MERRILL DENISON

LA PREMIÈRE
BANQUE
AU CANADA

HISTOIRE DE LA
BANQUE DE MONTRÉAL

VOLUME I

•

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR
PAUL A. HORGUELIN
avec la collaboration de
JEAN-PAUL VINAY, M.S.R.C.



MCCLELLAND & STEWART
LIMITED
TORONTO-MONTRÉAL

© 1966, BANQUE DE MONTRÉAL

Les citations extraites des ouvrages suivants sont reproduites
avec l'autorisation des éditeurs:

J. Bartlet Brebner, *Canada: A Modern History*.
Ann Arbor (Michigan), The University of Michigan Press, 1960.

Arthur Bryant, *The Age of Elegance, 1812-1822*.
Londres, William Collins, Sons & Co., Ltd., 1950.

Bray Hammond, *Banks and Politics in America from the Revolution to the Civil War*.

Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1957.

L. S. Pressnell, *Country Banking in the Industrial Revolution*.
Oxford, The Clarendon Press, 1956.

McClelland and Stewart Limited
Toronto - Montréal

Imprimé au Canada par The Southam Printing Company Limited

INTRODUCTION

En 1967, la Banque de Montréal célébrera successivement le centenaire de la Confédération et le 150^e anniversaire de sa propre fondation. La publication d'une histoire de la Banque, en français et en anglais, nous a paru un moyen propre à commémorer ces deux événements.

Nous avons estimé que pour la circonstance il convenait de présenter un ouvrage plaçant les annales de la Banque dans une perspective historique, pour en accroître l'intérêt auprès des lecteurs. Conscients dès le début de la difficulté de la tâche, nous avons été heureux de pouvoir la confier à M. Merrill Denison. Historien, spécialiste des problèmes économiques et industriels, habitué à considérer le Canada dans le contexte nord-américain plutôt que comme une entité économique distincte, M. Denison était tout désigné pour mener à bien l'étude d'une institution qui eut dès ses origines une envergure internationale.

L'auteur a puisé largement aux archives de la Banque, qui remontent à 1817, et utilisé des données complémentaires rassemblées tout exprès, intéressant l'ensemble du Canada, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Grâce à

cette documentation unique, M. Denison a su mettre en lumière de nombreux aspects, jusque-là peu connus, de l'histoire économique du Canada et de la croissance de notre pays. Pour ne citer qu'un exemple, il est probable que le rôle décisif joué par Richardson entre 1792 et 1817, à l'époque où il s'efforçait d'établir une banque au Canada, n'avait jamais encore été présenté aussi complètement. Il n'est pas présomptueux d'affirmer que, tout en offrant un exposé fidèle de l'histoire de la Banque de Montréal et des hommes qui en guidèrent la destinée, M. Denison a analysé de façon vivante et très personnelle la nature et l'évolution du milieu économique, politique et social au sein duquel la Banque s'est développée.

Pour illustrer le texte, plusieurs artistes canadiens furent chargés de peindre des scènes inspirées par l'histoire de la Banque et par celle du pays. On a également reproduit un choix d'estampes et de peintures provenant de diverses collections. Nous espérons que le texte et les illustrations contribueront à stimuler l'intérêt du public pour l'histoire du Canada.

M. Denison a résumé en ces mots les sentiments que lui inspire notre patrimoine canadien: « Si l'on connaissait mieux l'histoire de cette longue lutte, . . . si l'on prenait davantage conscience de ce passé historique, le Canada ne souffrirait pas d'un « complexe d'infériorité »; au contraire, les Canadiens seraient légitimement fiers de l'œuvre presque surhumaine qu'ils ont accomplie. »

L'ouvrage que nous présentons n'est donc pas seulement l'histoire d'une banque: c'est aussi un vaste tableau des réalisations canadiennes.

A handwritten signature in cursive script, reading "Arnold Hank", with a horizontal line underneath.

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA BANQUE

Montréal,
le 1^{er} décembre 1965.

AVANT-PROPOS

Depuis près de 150 ans, les dirigeants successifs de la Banque de Montréal ont consigné chaque semaine l'histoire de leur établissement. Ecrite entièrement à la main, cette précieuse chronique se trouve dans les registres des procès-verbaux ou « livres de résolutions » du Conseil d'administration. La Banque conserve également les archives d'autres établissements qui ont fusionné avec elle: la *Bank of British North America*, la *Molsons Bank* et la *Merchants Bank of Canada*.

Pour faciliter la consultation de cette masse de documents, représentant 108 in-folio, il a d'abord fallu en faire des microfilms, puis les transcrire à la machine. Un premier examen révéla que si les procès-verbaux offraient un compte rendu indispensable des opérations quotidiennes de la Banque et des décisions prises par ses directeurs, ils en donnaient rarement les raisons et contenaient peu d'indications sur le contexte économique dans lequel la Banque se trouvait d'une décennie à l'autre. Il fut donc nécessaire d'élargir le cadre original de la documentation, et, au fur et à mesure de

nos recherches, de nouveaux domaines d'intérêt se révélèrent, qui ne pouvaient être laissés de côté. Notre travail est donc tout autant l'étude d'un phénomène écologique extrêmement intéressant que l'histoire d'une grande institution financière. Il ne s'agit certes pas d'une œuvre définitive, mais d'un travail d'exploration, de nature à ouvrir des perspectives nouvelles et à présenter sous un jour différent le devenir du Canada.

Chaque historien est évidemment redevable à ceux qui ont défriché le terrain avant lui; il peut faire appel selon ses besoins à leurs connaissances particulières. L'auteur ne fait pas exception, mais si l'on avait fourni la référence de chaque affirmation ou observation, le texte en aurait été considérablement alourdi. C'est pourquoi il a été décidé qu'il n'y aurait aucun renvoi en bas de page.

Cependant, quiconque a lu les écrits consacrés aux banques canadiennes reconnaîtra aisément notre dette envers le regretté professeur Adam Shortt. Ses études sur la monnaie et les banques ont servi de points de repère aux écrivains qui ont traité après lui ces sujets, et sa série de croquis biographiques des banquiers canadiens, publiée dans le *Journal de l'Association des banquiers canadiens*, est souvent la seule documentation dont on dispose sur la vie de Canadiens, hier éminents, qui se sont illustrés dans les domaines de la finance, du commerce ou de l'industrie, plutôt qu'en politique.

M. Bray Hammond et les professeurs Ralph W. Hidy et Fritz Redlich nous ont apporté de leur côté, personnellement et par leurs écrits, une aide non moins précieuse pour la compréhension du système bancaire américain et de ses influences, favorables ou néfastes, au Canada. Sur un autre plan, la collaboration enthousiaste de M. A. J. H. Richardson mérite une mention spéciale. Au premier stade de l'ouvrage, M. Richardson, qui fait maintenant partie de la Commission des monuments historiques à Ottawa, remit à l'auteur des notes qu'il avait préparées en vue d'un ouvrage, projeté depuis longtemps, sur les origines et l'évolution du commerce au Canada pendant le dix-huitième siècle et le début du dix-neuvième. Même si cette documentation portait en grande partie sur une période antérieure à la Banque de Montréal, elle permit à l'auteur d'acquérir sur le commerce colonial et les hommes intrépides qui y participèrent une connaissance qu'il n'aurait jamais pu obtenir ailleurs.

D'autres personnes ont apporté leur concours avec la même obligeance, notamment M. S. W. Shelton, archiviste de Glyn, Mills & Co. à Londres, qui nous fournit des microfilms de documents, pièces de comptabilité et lettres ayant trait au rôle joué par cette célèbre maison à titre d'agent londonien de la Banque de Montréal et de trésorier du gouvernement canadien durant

presque soixante ans; le colonel George R. Stevens, dont les relations à Londres ouvrirent des portes normalement impossibles à franchir; et le professeur Craig McIvor de l'Université McMaster et M. Kaye Lamb, qui tous deux apportèrent des corrections utiles au manuscrit. M. Lamb, ami de l'auteur et directeur des Archives nationales à Ottawa, a été d'un grand secours dès le début de notre travail. Il nous a non seulement donné accès à la source d'informations inestimable que constituent les archives nationales, mais aussi fidèlement aidé chaque fois que l'on mettait à contribution son temps et son savoir.

Nombre de bibliothécaires ont collaboré au-delà de leur rôle habituel. Il nous faut citer en premier lieu les bibliothécaires de la Banque, Mlle Kay Carpenter, décédée depuis, et ses remplaçantes, Mlles Elaine Harrington et Georgia Phelan, aidées de leur personnel; également Mlle Melva Eagleson de la *Douglas Memorial Library* de l'Université Queen de Kingston, Mlle Marie Baboyant de la Bibliothèque municipale de Montréal, Mlle Béatrice Simon de la *Redpath Library* à l'Université McGill, et Mlle Isobel Dobell du Musée McCord de McGill. Le commandant Guy de M. Belleau, conservateur du musée du Royal 22^e à la Citadelle de Québec, nous a aussi rendu grand service par ses recherches au musée du régiment ainsi qu'aux Archives provinciales et municipales.

Nous sommes également redevable à plusieurs personnes qui nous ont aidé à recueillir des renseignements biographiques et personnels: Mlle Rosanna Seaborn Todd et Mme George Fialkowski, qui nous ont permis de consulter les journaux tenus par leurs ancêtres alors qu'ils étaient au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson au début du siècle dernier, et aussi l'album de coupures de Sir Edward S. Clouston, vice-président et directeur général de la Banque de 1890 à 1911; MM. F. W. R. et Donald F. Angus, qui ont mis à notre disposition les recueils de lettres de R. B. Angus, directeur général de la Banque de 1869 à 1879 et président de 1910 à 1913; M. et Mme F. Alexander Gates de Hamilton (Ontario), qui nous ont fourni la généalogie des familles Gates et Bellows ainsi que la description des témoignages d'estime offerts à l'hon. Horatio Gates et toujours en leur possession; MM. Charles et Hazen Porteous, qui nous ont autorisé à compulser la volumineuse correspondance commerciale de leur grand-père, ancien gérant de la succursale de la Banque à Port Hope (Ontario) et plus tard associé de Mackenzie & Mann; finalement, le colonel Stephen G. Cantlie, grâce à qui nous avons pu prendre connaissance de quelque 135 lettres en sa possession, écrites par John A. Macdonald et George Stephen (le futur lord Mount Stephen) pendant la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, entre 1881 et 1886.

La Banque a facilité l'utilisation de la documentation recueillie en engageant un personnel de chercheurs et d'aides; parmi ceux-ci, citons Mabel Tinkiss Good, William E. Greening, Guy Meyler, Patrick F. O'Dwyer, R. H. Hall, Michael S. Addinall, Edgar K. Harding, et aussi Michael G. Huband qui collabora de près à la rédaction du texte définitif. Le manuscrit a été dactylographié par Mary Savigny; nous la remercions de ses excellents services. Les membres du personnel de la Banque à Montréal, à New-York, à Londres et dans tout le Canada auxquels on a fait appel sont légion, et plus de deux cents retraités de la Banque ont communiqué leurs souvenirs personnels. Trois directeurs de la Banque qui ont étroitement collaboré à la réalisation du projet méritent des remerciements particuliers; ce sont MM. C. W. Harris, J. E. Toten et Munro Brown.

L'édition française de la présente histoire est plus qu'une simple traduction: confiée à M. Paul A. Horguelin, elle reflète de patientes recherches destinées à assurer l'authenticité des textes français cités et des termes employés jadis au Bas-Canada. Ce souci d'exactitude historique explique la présence de certains archaïsmes d'autant plus intéressants qu'ils se trouvent dans leur contexte original. M. Jean-Paul Vinay, vice-doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, a accepté de mettre son expérience au service du traducteur et de relire le manuscrit et les épreuves.

Pour terminer, je désire exprimer ma profonde gratitude à la Banque de Montréal, représentée en la personne de M. Arthur C. Jensen, ancien président du Conseil, de M. G. Arnold Hart, président du Conseil et de la Banque, et de M. R. D. Mulholland, vice-président et premier gérant général, pour leur appui constant et l'occasion exceptionnelle qu'ils m'ont donnée d'œuvrer dans un domaine relativement inexploré de l'histoire du Canada.

A handwritten signature in black ink, reading "Maurice Desjardins". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Montréal,
le 15 octobre 1965.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

v

AVANT-PROPOS

vii

I • ENTRÉE DISCRÈTE

2

II • LE CONTEXTE HISTORIQUE

16

III • UN «GENTLEMEN'S AGREEMENT»

42

IV • PREMIÈRE ÉQUIPE, PREMIERS PRINCIPES

70

V • LA RÉALISATION D'UN GRAND DESSEIN

90

VI • LA BANQUE GRANDIT

108

VII • LA SANCTION ROYALE

136

VIII • CONFLITS A L'EXTÉRIEUR

162

IX • LUTTES INTESTINES

192

X • NOUVEAU DÉPART

220

XI • CRITIQUES ET JUSTIFICATION

246

XII • VAGUE DE PROSPÉRITÉ

276

XIII • PRÉPONDÉRANCE INCONTESTÉE

312

XIV • TEMPS TROUBLÉS

340

XV • SUR UNE NOTE DE TRIOMPHE

366

APPENDICES

403

BIBLIOGRAPHIE

448

REMERCIEMENTS

453

INDEX

454

LISTE DES ILLUSTRATIONS

PEINTURES EXÉCUTÉES SUR COMMANDE
PAR DES ARTISTES CANADIENS

Début des opérations bancaires à Montréal
Lorne Bouchard, A.R.C.

7

La première industrie lourde du Canada
Douglas Johnson

27

Les membres du *Beaver Club* reçoivent lord Dalhousie
Bruce Johnson

55

Les fondateurs: un rêve se matérialise
Will Davies

75

La vie des colons canadiens vers 1820
William Kurelek

95

La première banque construite au Canada
Henry Simpkins, A.A.R.C.

115

Le voyage d'Henry Dupuy

Stuart Main

127

La première succursale de banque au Canada

Gerald L. Sevier, A.O.C.A., O.S.A.

147

La Banque s'établit à York

Roy Hewetson

169

Première opération de change étranger

James Walker

179

Le premier grand canal

Jack Tremblay

199

Arrivée d'immigrants à Montréal

Fred Oakley

227

« Le Gibraltar de l'Amérique »

Don Anderson

255

Voyage d'affaires à New-York

Franklin Arbuckle, A.R.C., O.S.A.

269

Le premier chemin de fer canadien

Alex Taylor

279

Première traversée de l'Atlantique par un vapeur canadien

Tom McNeely

291

Réunion mémorable pendant la crise de 1837

Lewis Parker

319

Le banquier du gouvernement et de l'armée britannique

Huntley Brown

347

Benjamin Holmes devant le Parlement

Jerry Lazare

375

CHOIX DE PEINTURES,
CARTES ET DESSINS
DE L'ÉPOQUE

Le premier immeuble permanent de la Banque

Peinture à l'huile de Georges Delfosse

xix

Montréal en 1803

Reproduction en couleurs d'une peinture de Richard Dillon

9

Le père de la banque canadienne

Portrait de l'honorable John Richardson

(Peintre inconnu)

II

Montréal en 1815

*Section d'un plan de Montréal par Joseph Bouchette,
arpenteur général de l'Amérique du Nord britannique*

20

Le commerce de troc

Peinture à l'huile de George Agnew Reid, A.R.C.

35

Lieu de réunion (1807-1808)

*Croquis de la maison de James McGill, rue Notre-Dame, à Montréal
par Alfred Worsley Holdstock*

47

Transports et commerce
Peinture à l'huile de Frances Ann Hopkins

61

Le Haut et le Bas-Canada en 1807
Section d'une carte de John Cary, graveur

66

La place d'Armes en 1807
Dessin de Richard Dillon

79

Le premier procès-verbal de la première banque canadienne
*Reproduction du premier registre des procès-verbaux:
élection des administrateurs*

87

Une route commerciale vitale pour le Canada
*Aquarelle représentant le Richelieu, par
Augustus Terrick Hamilton, capitaine au
71^e Régiment*

99

Boston en 1837
Dessin de W. H. Bartlett

105

Un facteur clé de l'économie
Dessin du canal de l'Erié, par W. H. Bartlett

111

La route Montréal-Toronto vers 1820
Aquarelle du lieutenant-colonel James P. Cockburn

141

Les aléas de la navigation au début du XIX^e siècle
Dessin de G. A. Cuthbertson

153

Kingston — La Grand-rue
*Aquarelle de James P. Cockburn, lieutenant-colonel
au Royal Artillery*

157

York peu après 1800
Peinture du médecin-major Edward Walsh, du 49^e Régiment
165

Théâtre de la guerre des fourrures (1816)
Aquarelle du Fort-William, par Robert Irvine
175

La colonisation au Bas-Canada
Aquarelle de Joseph Bouchette,
arpenteur général de l'Amérique du Nord britannique
195

La capitale canadienne du bois
Aquarelle du moulin McKay aux chutes Rideau,
par H. Wooding
209

Le marché au poisson de Toronto (1840)
Dessin de W. H. Bartlett
223

Queenston, un des premiers jalons de la Banque (1820)
Aquarelle de Francis Hall, lieutenant au
1^{er} Régiment de dragons
237

Un ouvrage de défense venu trop tard
Le canal Rideau au confluent de l'Outaouais
Dessin de W. H. Bartlett
251

Le cœur de Québec (1830)
Peinture d'une rue de la basse ville à Québec,
par James P. Cockburn, lieutenant-colonel
au Royal Artillery
263

La porte américaine
Dessin de Saint-Jean (Québec),
par W. H. Bartlett
287

Brockville en 1841
Dessin de Frederick Holloway

299

Québec — La haute ville vers 1825
*Aquarelle de James P. Cockburn, lieutenant-colonel
au Royal Artillery*

305

Cobourg à l'arrivée de la Banque
*Aquarelle de Philip John Bainbrigge, lieutenant
au Royal Engineers*

315

Le bois, principale exportation de la colonie
*Dessin du cap Diamant et de l'Anse-au-Foulon,
par James P. Cockburn, lieutenant-colonel
au Royal Artillery*

331

La grande rivale de la Banque de Montréal
*Aquarelle de la Bank of Upper Canada à York
(Peintre inconnu)*

357

Portrait d'un réformateur
Lord Durham (Peintre inconnu)

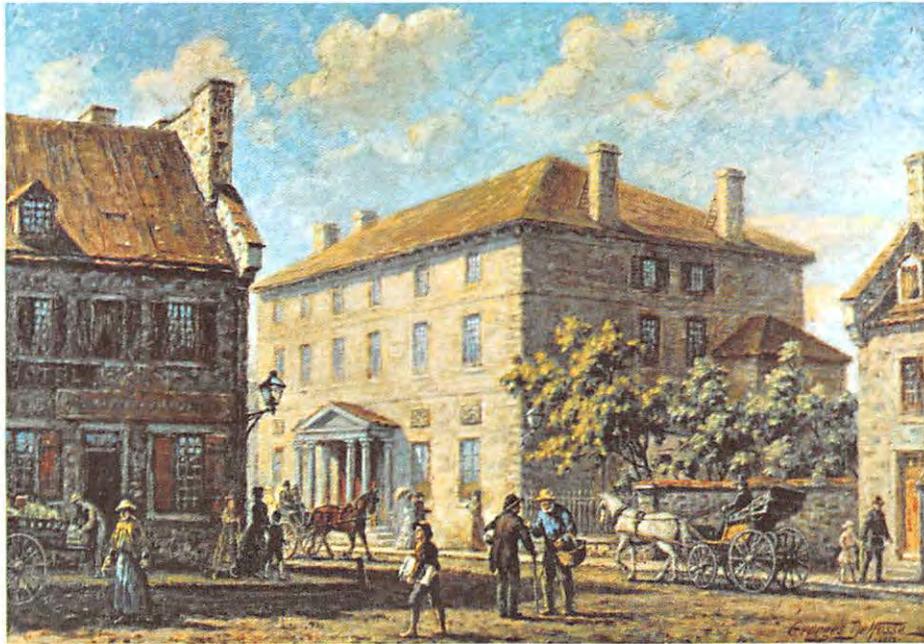
371

Un grand administrateur
Lord Sydenham (Peintre inconnu)

385

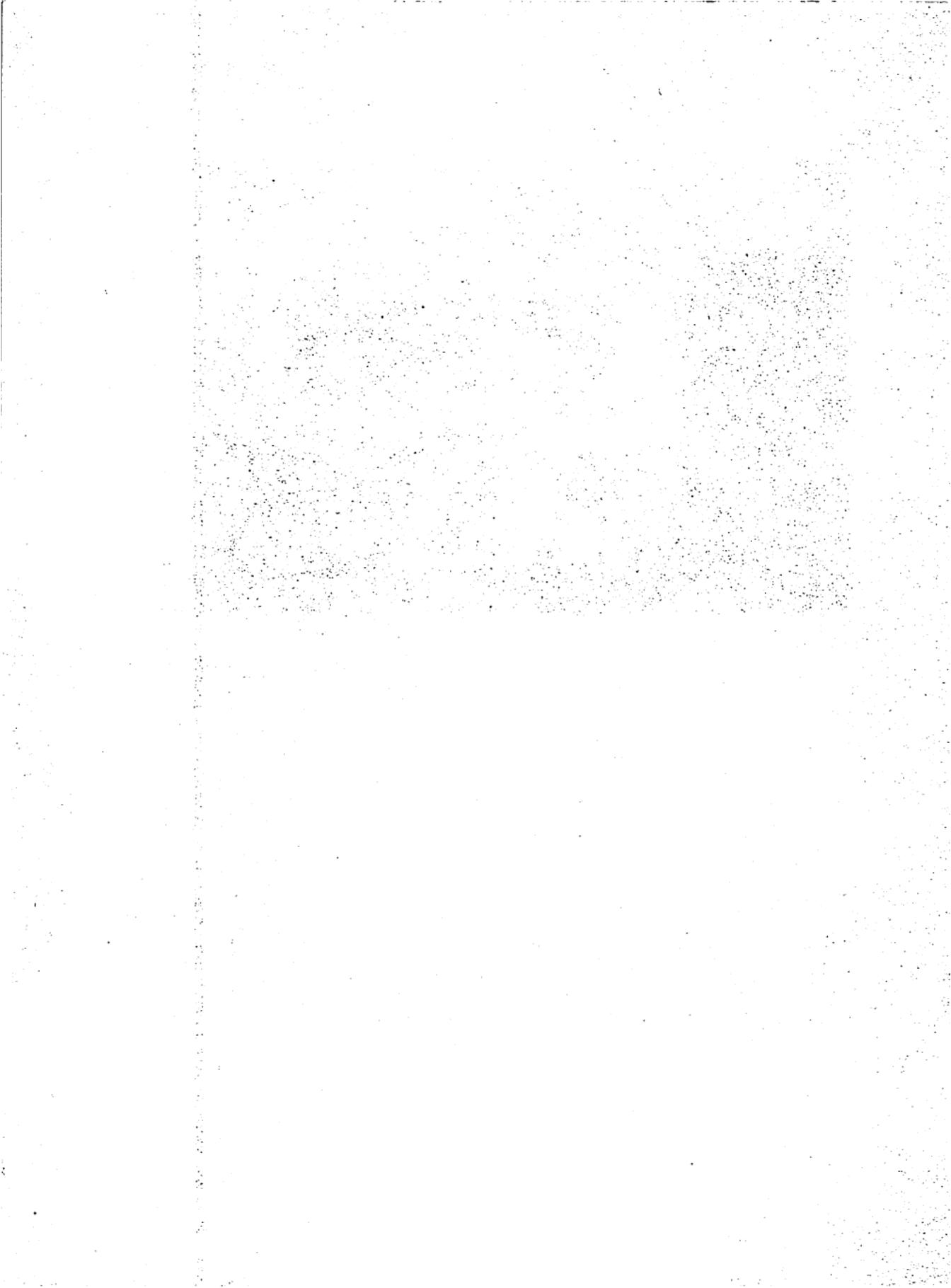
Guide et pionnier
Benjamin Holmes (Peintre inconnu)

393



LE PREMIER
IMMEUBLE PERMANENT
DE LA BANQUE

Après avoir occupé pendant environ dix-huit mois des locaux loués rue Saint-Paul, la Banque de Montréal prit possession de son propre immeuble, à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier, au printemps de 1819. Cet immeuble — le premier construit au Canada à des fins strictement bancaires — était situé à l'emplacement actuel du siège social de la Banque.



CHAPITRE PREMIER



ENTRÉE
DISCRÈTE

ENTRÉE DISCRÈTE

BANQUE DE MONTRÉAL

23 Octobre 1817.

LA BANQUE commencera ses opérations LUNDI le 3 de Novembre prochain. Les heures de la Banque seront de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Jours d'escompte: Mardi et Vendredi. Les Billets et Effets à escompter doivent être envoyés sous pli au Caissier les jours précédents.

C'est par cet avis que fut annoncée l'ouverture officielle de la première banque établie au Canada à titre permanent. Publié sur l'ordre d'un Conseil d'administration récemment élu, et inséré par un caissier nouvellement nommé, l'avis parut dans deux journaux montréalais de l'époque: le *Herald* et le *Canadian*

Courant. On n'a pu retrouver qu'un numéro du *Herald*, mais il est probable que l'autre insertion était une réplique exacte de la résolution adoptée par le Conseil d'administration à sa réunion du 23 octobre. Imprimé sur la page intérieure du *Herald*, à côté de l'annonce d'un importateur en vins et spiritueux et celle de l'«Ecole classique pour Jeunes Messieurs» d'un certain M. Skakel, ce modeste communiqué ne laissait nullement présager sa portée historique ni l'influence capitale que l'événement allait exercer sur l'avenir du Canada. L'annonce de la Banque, rédigée en neuf lignes d'une extrême concision, n'occupa en somme dans les nouvelles commerciales de l'époque qu'une place secondaire.

Aboutissement de vingt-cinq années d'efforts en vue d'établir une banque dans le Bas-Canada, l'ouverture officielle ne fut guère plus imposante. Point de ruban symbolique, point de remise de clef d'or. Nul ne sait si les premiers directeurs de la Banque, le président John Gray et le vice-président Thomas Turner, étaient présents. S'ils l'étaient, le caissier Robert Griffin ne jugea pas à propos de le mentionner lorsqu'il rédigea le procès-verbal. Il est vrai qu'il ne se soucia pas non plus d'y consigner l'inauguration même de la Banque.

Et pourtant, on peut considérer le 3 novembre 1817 comme l'une des dates les plus importantes de l'histoire du Canada. Sauf pour les tenants des théories économiques et monétaires les plus extrémistes, il ne fait pas de doute, en effet, que les méthodes bancaires instaurées par les fondateurs de la Banque de Montréal, adoptées ensuite par d'autres banques et sanctionnées par acte législatif, contribuèrent puissamment au développement du Canada. A l'époque où le Haut et le Bas-Canada, petites provinces d'une Amérique du Nord britannique luttant pour son existence, n'avaient même pas leur propre monnaie, la Banque de Montréal fut la première à offrir un moyen d'échange dont le besoin se faisait grandement sentir, sous forme de billets de banque remboursables en espèces, et, en même temps, un lieu de dépôt pour les fonds des commerçants et les épargnes des particuliers. Ainsi furent constitués une source de prêts commerciaux à des taux d'intérêt bien établis et un instrument sûr pour l'achat de lettres de change étrangères et autres effets de commerce dont le prix avait subi jusque-là des fluctuations désordonnées. Il est bon de rappeler ici ces faits, partie intégrante de l'histoire économique du Canada, mais qu'on a parfois tendance à oublier. Il en est de même du rôle qu'ont joué les banques privées et le système bancaire en général dans l'essor lent et souvent difficile de notre économie nationale, depuis l'époque où elle était tributaire de quelques produits de base jusqu'à l'industrialisation complexe des temps présents. On n'a pas toujours reconnu non plus l'influence

qu'ont exercée les banques à charte du Canada sur les autres phases du développement national.

Les historiens s'accordent à constater que le peuplement des territoires situés de part et d'autre de la frontière canado-américaine offre des contrastes frappants: dans un cas, la conquête des terres vierges fut marquée par la guerre et l'anarchie; dans l'autre, par une occupation pacifique faite dans l'ordre et le respect des lois. Cette différence a évidemment des raisons d'origine historique, mais il n'est pas exagéré d'y voir aussi l'influence d'un système bancaire canadien fortement centralisé et étendant rapidement son réseau de succursales. Au sud du 45^e parallèle, le shérif et le revolver à six coups sont devenus les symboles de la marche de la civilisation vers l'ouest. Au Canada, leur équivalent serait sans doute un homme discret, vêtu d'un habit foncé, ayant pour seules armes une sacoche noire contenant l'argent, les bordereaux de dépôt et autres formules nécessaires à l'ouverture d'une succursale de banque. Grâce aux grandes compagnies de la traite des pelleteries, à la Police montée et, plus tard, aux banques à charte, le Canada n'a jamais vraiment eu de « Frontière » au sens américain du mot.

En vérité, l'influence des banques et des banquiers canadiens s'est fait sentir dans la vie nationale bien au-delà des domaines de la finance, du commerce et du progrès matériel. C'est pourquoi, lorsqu'on parle de la plus ancienne banque du Canada, on pense non seulement à la naissance d'une grande et vénérable institution canadienne, mais aussi aux hommes qui la fondèrent, mettant ainsi en branle des forces qui contribuèrent à la création du Canada d'aujourd'hui. Ces hommes sont John Richardson, principal artisan de la fortune commerciale du Canada; Horatio Gates, marchand de la Nouvelle-Angleterre, dont les relations avec Boston et New-York rendirent possible l'établissement de la première banque canadienne; l'administrateur George Moffatt, dont les méthodes très personnelles faillirent semer la discorde au sein de la Banque; l'érudit John Fleming, poète à ses heures, qui, lorsqu'il mourut du choléra en 1832, laissa la plus imposante bibliothèque privée du Canada. Tous ces géants du négoce, ainsi que d'autres hommes d'affaires de moindre stature tels que Forsyth, Ermatinger, Leslie, Platt et Thayer, ne sont plus aujourd'hui que des figures oubliées de notre histoire.

Si nous possédons encore le portrait de la plupart des fondateurs, les renseignements biographiques dont on dispose à leur sujet ne sont guère que des notices nécrologiques auxquelles il manque une deuxième et encore plus une troisième dimension. Quelques-uns des premiers administrateurs prirent part aux luttes politiques du début du XIX^e siècle et, à ce titre, figurent dans les

manuels d'histoire du Canada; mais la majorité d'entre eux étaient des hommes d'affaires qui laissèrent peu d'écrits personnels permettant de faire revivre leur souvenir.

S'il est difficile de retracer les traits de ces personnages autrefois influents, on peut par contre reconstituer aisément la scène sur laquelle ils ont évolué. En effet, peu de villes du continent américain ont su, mieux que Montréal, capter l'attention de fervents historiens. Une chronique qui s'étend sur trois siècles, depuis Dollier de Casson jusqu'au contemporain Edgar Andrew Colard, en passant par Stephen Leacock, nous offre ainsi le visage changeant de la cité et de ses habitants. De son côté, la Société des antiquaires et numismates de Montréal s'est donné pour tâche, depuis plus de quatre-vingt-dix ans, d'identifier les lieux et monuments historiques de la ville. Ces sources, auxquelles s'ajoutent les archives de la Banque, permettent d'affirmer que les bureaux de la Banque de Montréal étaient situés au numéro 32 de la rue Saint-Paul, dans le pâté de maisons délimité par les rues de Vaudreuil et Saint-Vincent, au cœur même de la vieille ville.

Vers le sud, ces bureaux n'étaient séparés des eaux vertes du Saint-Laurent que par un groupe de maisons; vers l'ouest, ils se trouvaient à faible distance de la place d'Armes où se dressait déjà l'église Notre-Dame. C'est là qu'en 1644 le valeureux Maisonneuve, fondateur de Ville-Marie, avait livré son premier combat aux Iroquois. Aucune plaque ne marque l'emplacement des premiers locaux de la Banque, mais on sait qu'ils appartenaient à Robert Armour qui, avec son associé George Davis, les avait utilisés précédemment comme magasin. Leur commerce ayant connu des difficultés financières, chose fréquente à cette époque, le bail de la Banque dut être négocié avec les syndics; ce document couvrait la période du 30 août 1817 au 1^{er} mai 1818, et le loyer était de £150.

Le premier siège de la Banque était admirablement situé car, en 1817, la rue Saint-Paul était la principale artère commerciale d'une agglomération agricole et commerçante qui, avec ses cinq faubourgs, comptait environ 16,000 habitants. Récemment pavée, éclairée par des lampes à huile de baleine installées deux ans auparavant, l'étroite rue traversait la ville d'est en ouest. Elle suivait à cette époque un tracé parallèle au fleuve, au pied d'une arête rocheuse longée au nord par les rues Notre-Dame et Saint-Jacques. Sur presque toute la longueur de la rue s'alignaient des maisons en pierre de taille, dont plusieurs devaient leur existence au commerce avec le Vermont, florissant depuis 1790 et que la guerre de 1812 avait à peine ralenti. C'est là que demeuraient la plupart des marchands de la ville; ils avaient leur boutique, leur

bureau et leur entrepôt au rez-de-chaussée et logeaient à l'étage. Les récits des voyageurs de l'époque vantent le charme de la vue sur le fleuve, dont la masse sombre mettait en relief les nombreux clochers et les toitures d'étain, brillant au soleil et munies à chaque pignon des échelles de secours exigées par la loi. La superficie comprise dans l'enceinte de la vieille ville n'étant que de quatre-vingt-dix acres, les clients de la Banque n'avaient donc pas grand chemin à faire pour s'y rendre.

De nos jours encore, la rue Saint-Paul garde une partie de son caractère architectural du début du XIX^e siècle, ce qui permet de se représenter l'aspect des premiers locaux de la Banque. Selon toute vraisemblance, l'unique entrée donnait accès à un vestibule conduisant à un bureau de banque improvisé, éclairé par des fenêtres à embrasure profonde que protégeaient la nuit d'épais volets métalliques. A l'arrière, d'après un plan de 1825, s'ouvrait une cour au tracé irrégulier entourée de murs en pignon. On sait que Griffin demeurait dans la maison de Robert Armour, mais on connaît mal l'aménagement intérieur du premier bureau de banque canadien. Les procès-verbaux des administrateurs mentionnent un « comptoir » surmonté d'une grille qui isolait et protégeait le personnel. En ce mois de novembre, le froid était déjà rigoureux, et on doit supposer l'existence de quelque moyen de chauffage, probablement des cheminées, peut-être même un de ces poêles de fonte démontables que fabriquaient les Forges du Saint-Maurice, près de Trois-Rivières, l'une des principales fonderies de l'Amérique du Nord sous le régime français. On peut aussi se représenter les hauts pupitres des teneurs de livres que Charles Dickens décrira plus tard dans un de ses romans et, sur ces pupitres, des plumes d'oie, de la poudre à sécher l'encre et les grands livres de jadis, avec leur reliure en basane, fournis par Nickless & McDonnell, papetiers et relieurs « en face le Palais de Justice ».

Il est un fait dont nous pouvons être certains: au matin de l'ouverture, les sept employés rémunérés de la Banque étaient bien à leur poste. Il y avait là le caissier, Robert Griffin, homme jouissant de l'estime de ses concitoyens et frère du premier notaire de la Banque, Henry Griffin; le payeur, Henry B. Stone, envoyé de Boston par des amis de la Banque; James Jackson, le payeur adjoint; le comptable, Henry Dupuy qui, par des chemins détournés, arrivait de Hartford, au Connecticut, où il avait rempli une mission délicate, comme on le verra plus loin; Benjamin Holmes, le commis aux escomptes qui, devenu plus tard caissier, devait se révéler un élément à la fois de force et de faiblesse; il y avait enfin l'aide-comptable, Allan McDonell, et le portier, Alexander McNiven.

**DÉBUT DES
OPÉRATIONS BANCAIRES
A MONTRÉAL**

Les premiers flocons de neige de l'hiver voltigeaient dans le ciel gris lorsque, le 3 novembre 1817, la première banque du Canada ouvrit discrètement ses portes au 32, rue Saint-Paul. Cet événement était l'aboutissement de vingt-cinq années d'efforts; pourtant, il semble que les Montréalais n'y prêtèrent pas plus d'attention qu'à la neige qui saupoudrait leurs vêtements.

Les fondateurs de la Banque de Montréal ne s'inquiétèrent toutefois pas de ce manque d'intérêt apparent. Pour eux, la Banque n'était pas une expérience; commerçants partisans du progrès, ils considéraient le commerce de banque comme une nécessité vitale pour la bonne marche de leurs affaires et un élément indispensable à l'essor du Canada.

Montréal était à cette époque la capitale commerciale du pays, et la rue Saint-Paul, le centre d'activité de la ville. Située à l'angle de la rue de Vaudreuil, la Banque n'était qu'à quelques pas du siège des principales maisons de commerce du pays. A l'extrémité de la rue Saint-Paul, on aperçoit le clocher de l'église Bonsecours, point de repère bien connu des marins, qui n'a guère changé d'aspect.

La plupart des marchands habitaient au-dessus de leur magasin; ce n'était toutefois pas le cas de John Gray, premier président de la Banque, qui devait parcourir une bonne distance de cinq milles pour venir en calèche du village de Sainte-Catherine où il demeurait. On le voit ici arrivant à la Banque, sans doute pour présider à l'examen des escomptes qui avait lieu chaque mardi et vendredi.

Peinture de Lorne Bouchard, A.R.C.



Parmi ces employés, Stone devait laisser sa marque dans l'histoire des banques américaines et Holmes dans celle des banques canadiennes. Quant aux autres, on ne connaît guère que leur nom et quelques rares détails sur leurs fonctions. Ce personnel avait été choisi parmi un certain nombre de candidats, mais il est probable que le seul à avoir quelque expérience de la banque était Stone qui avait travaillé à la *Manufacturers and Mechanics Bank* de Boston; les autres avaient certainement appris la tenue des livres en partie double. Quoi qu'il en soit, leur nombre dut à lui seul convaincre le monde des affaires de Montréal que les fondateurs du premier établissement bancaire canadien, si longtemps attendu, avaient des intentions sérieuses.

Plusieurs personnes en furent effectivement convaincues, s'il faut en croire le procès-verbal du Conseil, rédigé le jour suivant. On y lit, en effet, de la main de Robert Griffin, que « plusieurs effets ont été présentés à l'escompte et certains acceptés ». Le premier grand livre de dépôts, l'un des rares livres de comptes conservés jusqu'à nos jours, révèle d'autres opérations de bon augure pour un jour d'ouverture: on y relève le nom des personnes qui vinrent ouvrir un compte et déposer de l'argent.

Certains de ces noms sont encore bien connus à Montréal, d'autres sont oubliés depuis longtemps, mais tous ont une valeur significative. En effet, dans une société où toute entreprise commerciale était l'objet d'une méfiance non dissimulée de la part d'un large secteur de la population, les premiers déposants de la Banque de Montréal proclamaient leur confiance envers l'institution et ses administrateurs. Leur geste allait bientôt avoir de profondes répercussions.

En effet, pour la première fois au Canada, l'existence de fonds en dépôt rendait possible les virements par chèques. Sur présentation d'un chèque, la Banque de Montréal remettait des billets promettant de payer au porteur, sur demande, la valeur nominale en pièces d'or ou d'argent. Au début, les promesses de paiement de la Banque reposaient en grande partie sur la bonne foi des administrateurs, tous hommes d'affaires fortunés jouissant d'une solide réputation. Les billets de banque n'étaient certes pas une nouveauté dans le Haut et le Bas-Canada; déjà, pendant la guerre de 1812, on avait émis des « billets de l'armée », et les billets de banque américains circulaient librement, surtout à Montréal et le long de la frontière du Vermont. Néanmoins, les Canadiens français entretenaient une profonde méfiance envers la monnaie de papier, méfiance dont l'origine remontait à la « monnaie de carte » émise sous l'Ancien Régime ainsi qu'aux monnaies européennes sans valeur que l'armée américaine avait fait circuler pendant l'invasion de la province de



MONTRÉAL EN 1803

Montréal avait 161 ans d'existence et comptait plus de 9,000 habitants lorsque cette reproduction fut publiée, le 1^{er} mars 1803.

La colline que l'on voit à l'extrême droite, surmontée de la Citadelle où flotte l'Union-Jack, fut nivelée vers 1820 pour permettre de remblayer un étang voisin et d'agrandir le terrain de manœuvres du Champ de Mars. Les munitions et fournitures militaires furent alors transportées sur l'île Sainte-Hélène, d'où cette vue a été peinte.

Au pied de la colline, on aperçoit l'église Bonsecours où l'on célèbre encore la messe. A côté, se trouve la maison en pierre de Sir John Johnson qui succéda à son père, Sir William, au poste de surintendant des Affaires indiennes. Cette maison devait devenir plus tard le célèbre hôtel *Mansion House*.

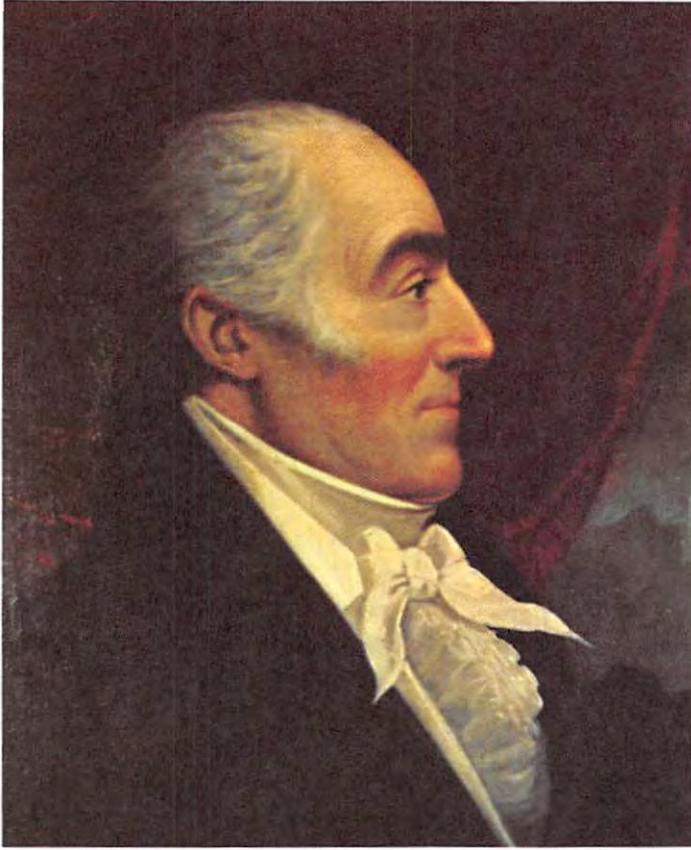
A gauche du mont Royal, qui s'élève à 700 pieds au-dessus du fleuve, la flèche de l'église paroissiale de Ville-Marie marque l'emplacement de la place d'Armes, siège de la Banque de Montréal depuis 1819.

Québec en 1775. On devait bientôt utiliser ce préjugé pour tenter de contre-carrer la Banque, mais à partir de 1817 ses billets furent rapidement acceptés dans les milieux canadiens des affaires et dans les Etats américains limitrophes, preuve qu'ils répondaient à un réel besoin.

Tout compte fait, lorsque le caissier poussa le verrou de la Banque à la fin de cette première journée d'ouverture, le personnel put se dire qu'il avait participé à une opération réussie. Si l'on se replace dans la perspective de l'avenir commercial de Montréal en cette fin d'automne 1817, on ne voit pas comment il aurait pu en être autrement. Depuis une quinzaine d'années, la ville avait bénéficié d'une expansion de son commerce avec le Vermont et le Haut-Canada, dont le peuplement progressait rapidement. Pendant la récente guerre de 1812, elle avait connu une grande prospérité qui lui avait valu les sarcasmes envieux des colons de la Nouvelle-Angleterre, durement éprouvés. On disait même à Boston que Montréal devrait ériger un monument au président Madison pour le remercier des avantages qu'elle avait été la seule à retirer du conflit avorté. La ville ne crut pas devoir s'acquitter de cette dette, mais en 1817, en dépit d'une série de mauvaises récoltes au Bas-Canada, les perspectives d'avenir semblaient confirmer l'opinion des Bostoniens.

Cette année-là, Montréal rompit ses entraves. Les anciens murs de fortification, enfin démantelés après quinze ans de lents travaux, ne cachaient plus le magnifique panorama du Saint-Laurent et des nouveaux faubourgs progressant au nord-ouest, en direction des pentes boisées du mont Royal. La Petite Rivière Saint-Martin dévalait encore le flanc est de la Montagne pour traverser la ferme de James McGill, à l'emplacement actuel de l'université du même nom; mais, de chaque côté du ruisseau, on pouvait voir s'ouvrir de nouvelles rues, témoins d'un essor de la construction. D'autres indices révélaient également la croissance de la ville: le nouveau quai des vapeurs en bas du Marché au foin, une nouvelle fonderie au pied du courant Sainte-Marie et le luxueux hôtel *Mansion House* de la rue Victor, qui venait d'ouvrir près de l'actuel Marché Bonsecours.

Tous ces signes reflétaient la prospérité engendrée par les guerres napoléoniennes et la guerre de 1812. Depuis 1793, les conflits incessants entre la Grande-Bretagne et la France avaient créé une forte demande pour les produits coloniaux et favorisé, à l'époque du Blocus continental imposé par Napoléon en 1806, l'établissement d'un marché privilégié pour les bois et autres fournitures de la marine. La guerre de 1812, de son côté, avait fait de Montréal la principale étape des renforts britanniques et la base d'approvisionnement des troupes du Haut et du Bas-Canada. En dépit des hostilités,



LE PÈRE DE LA BANQUE CANADIENNE

John Richardson naquit en Ecosse en 1755 et mourut à Montréal en 1831, après avoir vécu les quarante dernières années de sa vie au Canada.

Homme entreprenant, il s'intéressa surtout au développement du commerce canadien et défendit continuellement cette cause au Parlement. Son œuvre maîtresse fut la fondation d'une banque qui servit de modèle au régime bancaire canadien et fit faire un pas de géant à l'essor commercial de son pays d'adoption.

l'important commerce avec le Vermont et le nord de l'Etat de New-York s'était poursuivi presque sans interruption, tandis que les échanges avec le Haut-Canada prenaient une ampleur considérable.

Grâce à la traite des fourrures et au commerce avec le lac Champlain et le Haut-Canada, Montréal connaissait un développement accéléré, nourrissant l'espoir nullement chimérique de rivaliser avec Boston, New-York et Philadelphie, surtout une fois creusés les canaux qui devaient contourner les rapides du Saint-Laurent. Entrepris par de Casson à la fin du XVII^e siècle, les travaux de canalisation étaient en 1817 âprement discutés dans les parlements du Haut et du Bas-Canada. Grâce aux canaux, les marchands de Montréal pouvaient entrevoir le jour où leur ville serait le port et la métropole de l'intérieur du continent, comme elle était déjà le grand entrepôt d'un commerce de fourrures couvrant un territoire qui, de la vallée de l'Ohio à la Prairie, s'étendait vers l'ouest jusqu'à l'océan Pacifique.

Lorsqu'on considère ces vastes possibilités, il peut paraître surprenant que les fondateurs de la Banque de Montréal aient lancé leur affaire sans fanfare ni cérémonie. On explique généralement cette discrétion en invoquant la personnalité de John Richardson et de ses associés, « hommes d'affaires à l'esprit pratique », « Ecossois bourrus, voire austères », ainsi qu'on les décrit volontiers dans les chroniques de la Compagnie du Nord-Ouest. Dans ces conditions, il n'aurait guère été dans leur nature de gaspiller l'argent en vaines parades ou de chanter trop tôt victoire.

On ne peut, certes, mettre en doute le sens des affaires que devaient posséder les fondateurs de la Banque de Montréal. C'étaient des négociants qui avaient réussi à une époque où le succès en affaires exigeait un jugement perspicace et de solides relations à l'étranger. Mais à l'encontre d'une légende établie de longue date, la majorité des premiers administrateurs n'étaient pas d'ascendance écossaise, et pour ceux qui l'étaient, l'adaptation au Nouveau Monde était chose faite depuis longtemps. Il est également douteux que l'austérité ait été un trait caractéristique de la ville ou de l'époque, même si l'on tient compte du tempérament légendaire des Ecossois.

Au dire des historiens et des voyageurs de ce temps, Montréal était renommée au début du XIX^e siècle pour l'exubérance de sa vie mondaine. En plus du célèbre *Beaver Club* où les *Nor-Westers* tenaient leurs réunions rituelles dans une ambiance de bacchanale, il y avait des cercles comme le *Bachelor Barons*, l'*Assembly* et d'innombrables clubs sportifs où l'on s'adonnait aux plaisirs des quatre saisons. Même sur la lointaine île de Michilli-

makinac, poste avancé de la traite des fourrures, existait un équipage dont les membres arboraient sur leur jaquette des boutons d'argent venant de Londres. Toutes ces sociétés se recrutaient parmi l'élite du monde des affaires, l'administration locale et les régiments britanniques en garnison dans la ville. Selon l'historien E. Z. Massicotte, elles contribuaient à la gaieté de la vie par une suite ininterrompue de bals, soirées, spectacles et festivités gargantuesques. Les réceptions privées, sans doute empreintes de plus de réserve, se donnaient aussi avec prodigalité. Le moindre événement notable était prétexte à festoyer, que ce soit l'arrivée d'un gouverneur général, la débâcle des glaces sur le Saint-Laurent au printemps ou le lancement d'un nouveau vapeur de John Molson.

En dépit de ces coutumes sociales, la discrétion qui entourait l'inauguration de la Banque semble avoir été justifiée. L'entreprise voyait le jour dans un climat d'incertitude et de crainte. Comme on l'a déjà dit, un quart de siècle de vains efforts avait précédé sa fondation; lorsque l'on décida, en mai 1817, de constituer une société de banque privée par actions, l'accueil fait à ce projet fut loin d'être enthousiaste. A Québec et dans le Haut-Canada, rares furent les souscriptions et, à Montréal même, la plupart des marchands canadiens-français, ainsi que certains membres influents de la communauté anglaise, tels que John Molson et Thomas Torrance, refusèrent de participer à l'entreprise. Sans Horatio Gates, qui réussit à placer près de la moitié des actions à New-York, à Boston et dans d'autres villes de la Nouvelle-Angleterre, la première banque canadienne serait sans doute restée à l'état de projet. A cette difficulté que l'on avait de réunir sur place un capital de £250,000 (soit \$1,000,000), ajoutons que les banques en général et la monnaie de papier en particulier étaient l'objet de nombreuses critiques au Bas-Canada. D'autres facteurs enfin justifiaient des débuts modestes. Lors de la fondation de la Banque, la concurrence acharnée qui opposait la compagnie canadienne du Nord-Ouest à la compagnie anglaise de la Baie d'Hudson entraînait dans sa phase finale, divisant Montréal en deux camps où régnaient la colère et le ressentiment. Or, à part trois ou quatre administrateurs de Nouvelle-Angleterre, représentant sans doute la part sociale souscrite par les Américains, le premier Conseil d'administration de la Banque comptait des hommes qui, pour des raisons personnelles ou financières, appartenaient à ces factions opposées. C'est au milieu de cette atmosphère tendue que la Banque de Montréal ouvrit finalement ses portes. Devant un avenir imprévisible, la seule ligne de conduite possible était de procéder avec prudence et circonspection.

Heureusement pour le pays et pour ceux qui étaient associés de près à la première banque au Canada, l'entreprise connut le succès dès ses débuts, à tel point que les administrateurs purent annoncer un premier dividende de trois pour cent après cinq mois d'activité. Mais pour bien comprendre les difficultés en jeu et les mesures prises pour les surmonter, il faut maintenant les replacer dans leur contexte historique.

CHAPITRE DEUX



LE CONTEXTE HISTORIQUE

LE CONTEXTE HISTORIQUE

— I —

Comme le constatait, il y a plus d'un demi-siècle, Adam Shortt, le pionnier de l'histoire des banques canadiennes, « les banques ne surgissent pas au sein d'une collectivité commerçante sous forme d'un service entièrement nouveau et improvisé; elles constituent simplement un moyen plus pratique, plus efficace et généralement moins coûteux de rendre des services qui sont déjà fournis d'une façon relativement primitive. » Il est de fait que les banques, comme les autres institutions humaines, sont des phénomènes organiques plutôt que mécaniques, et, pour cette raison, leur étude doit se faire dans le cadre du milieu social qui les a engendrées — par « milieu social » il faut entendre l'ensemble complexe des modificateurs imposés par les données géographiques, économiques et politiques ou, en d'autres termes, le semis, le sol et le climat nécessaires à la germination, la croissance et le développement. L'histoire d'une banque est donc à la fois l'histoire des hommes et des idées ainsi que de toutes les influences qu'ils ont subies à un moment et en un lieu donnés. Envisagée sous cet angle, l'histoire de la Banque de Montréal se divise

en deux parties distinctes mais intimement liées, l'une portant sur les origines et l'évolution du commerce canadien, l'autre sur les hommes dont l'esprit d'initiative et d'entreprise réussit à faire de la Banque une réalité.

L'histoire du commerce au Canada reste à écrire. Il existe, certes, de nombreux traités sur ce sujet, mais qui restent fragmentaires, se limitant le plus souvent aux changements économiques constatés à l'intérieur des frontières actuelles du Canada. Il s'ensuit que l'on a fait abstraction de certaines régions, maintenant incorporées aux Etats-Unis, qui ont pourtant joué un rôle important dans l'évolution de l'économie canadienne, notamment le Vermont, le sud et l'ouest des Grands Lacs et le nord de l'Etat de New-York en amont des rapides du Saint-Laurent. Pourtant, une étude rapide permet de conclure que si Montréal est devenue la capitale commerciale de la vallée du Saint-Laurent, elle le doit davantage aux échanges entre le Canada et le Vermont, avant et après la guerre de 1812, qu'au commerce des fourrures avec les autres régions du Canada. Ce n'est pas, en effet, le Nord-Ouest légendaire qui servit de base à la traite des fourrures pendant les trente ou quarante premières années de l'occupation britannique, mais bien la région située au sud et à l'ouest des Grands Lacs: Ohio, Michigan, Indiana, Wisconsin, Illinois, Missouri, Minnesota et les deux Dakotas; c'est aussi le nord de l'Etat de New-York qui fournit pendant de nombreuses années des défricheurs au Haut-Canada ainsi que les approvisionnements nécessaires à leur survivance. Enfin, il est encore plus significatif pour l'histoire de la Banque de Montréal que deux de ses principaux fondateurs aient commencé leur carrière dans les affaires au sud de la frontière canadienne: John Richardson à New-York et dans les Etats de la Prairie américaine, Horatio Gates en Nouvelle-Angleterre et au Vermont.

– 2 –

Lorsque Samuel de Champlain rencontra les Algonquins sur le futur emplacement de Montréal, au début du XVII^e siècle, les Peaux-Rouges troquèrent leurs fourrures de castor et d'autres animaux contre la verroterie, les marchandises de quincaillerie et les étoffes colorées des Français. Deux cents ans plus tard, les habitants des provinces du Bas et du Haut-Canada commerçaient encore d'une façon aussi primitive. Pourtant, à cette époque, Québec était déjà un important port de mer, Montréal servait d'entrepôt à un empire commercial couvrant une grande partie de l'Amérique du Nord, et les *United Empire Loyalists* avaient colonisé la péninsule du Niagara, la baie de Quinté et la rive nord du Saint-Laurent. Sur les routes empruntées depuis la fin de

l'ère glaciaire circulaient les produits des manufactures anglaises et des distilleries antillaises.

Dépourvus d'une quantité suffisante de monnaie, les colons canadiens n'avaient pas d'autres moyens d'échange, étant donné que pour les espèces monnayées ils étaient largement tributaires des fonds envoyés par le gouvernement britannique pour payer la solde des troupes, le coût de l'intendance et l'achat de présents destinés aux Indiens. On n'a pas encore établi le chiffre de ces entrées de fonds, mais tout porte à croire qu'ils furent le principal soutien de l'économie coloniale jusqu'à une époque avancée du XIX^e siècle. Toutefois, quelle que fût sa quantité, la monnaie métallique importée disparaissait rapidement de la circulation; une partie était thésaurisée par le peuple, mais la part du lion allait aux marchands qui utilisaient cet argent pour acheter des lettres de change sur Londres ou pour payer des marchandises qu'ils s'étaient procurées aux Etats-Unis.

Dans les villages, les meuniers continuaient à moudre le grain des cultivateurs en échange d'une part de la farine ou bien, cumulant les fonctions d'épicier-quincailler, troquaient du thé, du tabac, de la quincaillerie et des coupons de tissu anglais contre du bois d'œuvre, des douves, de la potasse, des peaux, des fourrures, du blé, du porc, du bœuf et autres denrées du pays. Lorsque le marchand avait accumulé ces denrées en quantité suffisante pour faire un chargement, il allait les livrer, habituellement en hiver lorsque le sol était gelé, à un négociant ou un facteur des *pays hauts* en paiement de marchandises importées et d'objets fabriqués qu'il avait achetés à crédit plusieurs mois auparavant. A son tour et au moment venu, ce dernier expédiait ses marchandises par les lacs jusqu'à Kingston où elles étaient transbordées pour être livrées à une maison de commerce de Montréal en paiement de produits obtenus à crédit encore plus longtemps auparavant. Entreposées dans les docks de la rue Saint-Paul à Montréal et de la basse-ville à Québec, les marchandises attendaient d'y être chargées à bord d'un bateau faisant voile vers Londres, Bristol ou un autre port anglais où elles seraient finalement consignées à l'importateur-exportateur qui avait commencé ce cycle d'échange à crédit dix-huit mois ou même deux ans plus tôt.

La structure de ce commerce d'échange avec le Canada avait été établie peu de temps après la guerre de Sept Ans par des marchands anglais accompagnant, à titre de fournisseurs de la marine, la flotte britannique au siège de Québec en 1759, et par un groupe distinct de négociants américains-écossais venus se fixer à Albany et à Schenectady pendant la guerre. Qu'il s'agisse des

« marchands de Québec » ou des « traitants de Schenectady », la composition de ces groupes ne différait guère. Créés par des marchands-aventuriers et unis par les liens étroits du clan, de la famille ou de la région, ils furent en mesure de reprendre en main et d'organiser presque tout le commerce du pays.

En prenant de l'extension, ce commerce devenait plus complexe. Avant même la réorganisation de la traite des fourrures, les marchands de Québec faisaient affaires avec d'autres marchés que celui de Londres. Ils échangeaient des produits des Antilles, notamment du rhum et des mélasses, contre du poisson et des douves d'origine canadienne, et, après la Révolution américaine, un commerce actif prit naissance avec le Vermont. Pour faciliter ces opérations commerciales et le transfert de fonds d'Angleterre au Canada, on avait recours à des traites et lettres de change, tandis que dans les villes, surtout celles où les troupes britanniques tenaient garnison, des espèces sonnantes circulaient sous la forme de pièces d'origines diverses, au millésime indéchiffrable et d'une valeur contestable, jusqu'au moment où elles étaient drainées pour combler le déficit de la balance commerciale.

Il est difficile de nos jours d'imaginer les imperfections, inconvénients et difficultés d'un tel système commercial. Pour les maisons de commerce anglaises, il comportait de lourds risques et l'immobilisation de capitaux pendant de longues périodes; pour les importateurs canadiens, il rendait le commerce très incertain puisqu'il fallait acheter les marchandises au prix anglais et les payer en denrées canadiennes dont la valeur oscillait constamment entre la date de l'expédition et celle de la livraison. Quant aux habitants, le système exigeait d'eux qu'ils paient le prix maximum pour les produits fabriqués dont ils avaient besoin, tout en ayant à accepter le prix minimum pour les produits agricoles et forestiers qu'ils devaient donner en échange. En définitive, ce sont les infortunés colons, trappeurs et Indiens qui, à la fois comme producteurs de base et comme consommateurs, devaient faire les frais de cette vaste opération commerciale, aux deux pôles du circuit, tout en assurant une marge suffisante de profit.

Les raisons de cette situation s'expliquent par la doctrine économique des XVII^e et XVIII^e siècles, selon laquelle les colonies étaient les producteurs de matières premières pour la mère patrie et les consommateurs des produits manufacturés de cette dernière. Le commerce avec les autres pays était interdit, et tout le trafic maritime devait se faire sous le pavillon de la métropole. Les intérêts de la colonie étaient ainsi entièrement subordonnés à ceux de la mère patrie qui se protégeait au moyen d'une législation commerciale et



MONTRÉAL EN 1815

Cette illustration représente une section d'un plan dressé par Joseph Bouchette, arpenteur général de l'Amérique du Nord britannique, deux ans avant la fondation de la Banque de Montréal. L'ancien mur de fortification, qui protégeait la ville depuis 1722, était alors en voie de démolition. Le tracé du mur est indiqué sur le plan par la ligne pointillée qui longe la « Petite Rivière » et tourne ensuite à angle droit vers le Saint-Laurent.

Il est intéressant de noter la direction du nord magnétique indiquée par la fleur de lis, dans l'angle droit au bas du plan. Elle est presque dans l'axe des rues Saint-Paul, Notre-Dame et Saint-Jacques, auxquelles on attribue depuis longtemps une orientation est-ouest plutôt que nord-sud. Jusqu'en 1825, les plans mentionnent l'extrémité nord de la rue Saint-Paul, mais depuis un siècle la rue est connue sous le nom de Saint-Paul est ou ouest.

maritime très poussée, que ses vaisseaux de guerre s'entendaient à faire respecter. En conséquence, les colonies souffraient partout de deux sérieux handicaps économiques: une balance commerciale défavorable, car le revenu des exportations égalait rarement le coût des importations, et une pénurie constante de monnaie, étant donné que tout le numéraire qui entrerait dans la colonie afin d'alimenter les coffres de l'armée ou financer l'établissement des colons était rapidement et inexorablement absorbé pour équilibrer la balance commerciale.

- 3 -

L'histoire de la monnaie et du change sous le régime français ne nécessite ici qu'une brève mention. Dès sa fondation, la Nouvelle-France souffrit d'une insuffisance de monnaie de change. Les espèces monnayées étaient des pièces françaises envoyées par le gouvernement de la métropole pour payer les dépenses de la colonie et par des âmes pieuses pour subvenir aux besoins des communautés religieuses. Une troisième source de numéraire provenait de la vente illégale de fourrures aux trafiquants hollandais, puis anglais d'Albany; ceux-ci payaient en pièces de monnaie dépréciées et d'origines diverses — espagnole, portugaise, anglaise, allemande, autrichienne et hollandaise — qui circulaient dans les colonies anglaises d'Amérique en raison de leur commerce avec les Antilles. L'entrée de cette monnaie en Nouvelle-France ne tarda pas à mettre en jeu la loi de Gresham: louis d'or, écus et livres d'argent reprenaient le chemin de la France ou étaient thésaurisés par les colons; ne restait en circulation que la mauvaise monnaie. Diverses ordonnances royales haussèrent d'un tiers la valeur des pièces françaises dans l'espoir de les garder en circulation dans la colonie. Il en résulta deux étalons monétaires, la *monnaie du pays*, ayant seulement cours dans la colonie, et la *monnaie de France* exprimée en livres tournois. Le grand intendant Talon proposa une autre solution, la création d'une monnaie canadienne, mais sa proposition ne fut pas acceptée. Étant donné que l'un des principaux pouvoirs du souverain est celui de battre monnaie et d'en contrôler la circulation, il n'était guère raisonnable d'espérer que ce pouvoir pût être délégué à une possession coloniale qui ne s'était jamais suffi à elle-même.

En 1685, l'intendant Jacques de Meulles eut recours à un expédient curieux lorsque le vaisseau français apportant les deniers du roi ne réussit pas à atteindre la rade de Québec avant la prise des glaces. Ayant à payer plusieurs milliers de livres, et ses ressources personnelles étant épuisées, l'intendant fut acculé à signer des reconnaissances de dette. Il se servit à cette fin de cartes à

jouer qu'il coupa en quatre, inscrivant sur les morceaux des valeurs de quatre francs, quarante sols et quinze sols correspondant à la solde mensuelle d'un soldat. À plusieurs reprises après 1685, on eut recours aux cartes à jouer et autres monnaies de papier, et en 1760 la valeur de tous les titres, cartes, lettres de change et ordonnances en circulation atteignait 83 millions de livres. Environ la moitié de cette monnaie de papier, fortement dépréciée à la fin de la guerre de Sept Ans, fut finalement rachetée par le gouvernement français au taux moyen de cinquante-neuf pour cent de sa valeur nominale. La monnaie de papier de tout genre disparut ensuite de la circulation, sauf dans la mémoire tenace de quelque 65,000 Canadiens français.

Le régime anglais connut, lui aussi, ces difficultés monétaires, d'une façon encore plus complexe et irritante. Bien que l'étalon sterling fût au Canada la monnaie de compte légale, il se trouva bientôt concurrencé par les espèces américaines, surtout les dollars d'argent espagnols ou mexicains qui constituaient la monnaie des colonies. Cette monnaie était ou importée pour payer les troupes et les dépenses administratives, ou mise en circulation par les marchands de Québec et les « traitants » qui s'établirent à Montréal en vue d'y faire le commerce des fourrures. Quelle que fût son origine, la nouvelle monnaie, bien que généralement dépréciée par le frai et le rognage, circulait librement au Canada à côté des pièces du régime français qui provenaient des épargnes cachées, évaluées plus tard à \$5 millions.

Vers les années 1760, les monnaies ayant cours dans la colonie étaient les suivantes: en pièces d'or, le johannes et le moïdore portugais, le carolin allemand, la guinée anglaise, le louis d'or français et la pistole française et espagnole; en pièces d'argent, le dollar de Séville, mexicain ou pilar (le fameux peso des Flibustiers), la couronne, la pièce, la pistareen, la pièce française de neuf deniers, le shilling anglais. La situation monétaire était rendue encore plus compliquée par les écarts entre les taux de change dans les colonies américaines. En dépit d'une ordonnance de la reine Anne, chaque colonie avait donné une valeur distincte à sa monnaie locale. C'est ainsi qu'en 1760, le dollar espagnol valait cinq shillings au Massachusetts et huit shillings dans l'Etat de New-York. Etant donné que la majeure partie des espèces en circulation venait du Massachusetts via Halifax dans le cas de Québec, et de New-York dans le cas de Montréal, les opérations commerciales entre les deux villes devaient se faire sur une base de marchandage et de transaction.

Le différend monétaire fut finalement tranché en faveur de Québec en 1777, et la valeur du dollar espagnol fut fixée légalement au taux d'Halifax, c'est-à-dire à cinq shillings, ou quatre dollars pour une livre. L'expression

« argent courant » distinguait cet étalon monétaire de l'étalon sterling et du taux de change d'York que le Haut-Canada conserva jusqu'en 1796. L'étalon sterling demeura la monnaie de compte des deux provinces, mais le dollar d'argent espagnol devint par la suite l'unité de base de la monnaie canadienne et le resta jusqu'à l'adoption du système décimal par le Parlement de la province du Canada, en 1858.

Comme on l'a vu plus haut, cette situation peu satisfaisante de la monnaie était, du point de vue canadien, la conséquence des faiblesses du régime économique. Parmi les facteurs expliquant cet état de choses, on peut mentionner la période d'essor consécutive à la capitulation, le rapide accroissement de la population qui s'ensuivit et le climat plus favorable à l'activité commerciale que créa l'occupation britannique. Dans la mesure où l'on peut en juger, la prospérité fut stimulée à l'origine par l'injection dans l'économie des fonds importés pour payer l'armée et la marine, par la consommation locale que rendaient possible les épargnes des Canadiens français et, en dernier lieu, par la reprise de la traite des fourrures vers la fin des années 1760. Il y eut ensuite une brève récession qui prit fin vers 1777 avec l'arrivée des renforts anglais de Burgoyne, portant les effectifs de l'armée à dix mille hommes. Après la guerre de l'Indépendance américaine s'ajoutèrent de nouveaux facteurs de prospérité: échanges commerciaux avec le Vermont, colonisation du Haut-Canada, rapide expansion de la traite des fourrures dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest. Mais tant que le gouvernement impérial refusait toute réforme monétaire et que l'administration coloniale n'avait pas le pouvoir de prendre des mesures efficaces, le commerce canadien se trouva en proie à un étrange paradoxe: aussi prospère que fût le pays, le manque d'espèces ne diminuait pas. Plus la prospérité grandissait et plus la demande de produits importés était forte; plus les importations augmentaient et plus on laissait sortir de numéraire pour solder les comptes à l'étranger. Ainsi, aussi bien en période d'expansion qu'en période de régression, les échanges commerciaux au Canada ne pouvaient se faire qu'au milieu des plus grandes difficultés et en se heurtant à des obstacles en apparence insurmontables.

On aurait tort de croire que les gouverneurs anglais, de Murray à Simcoe, ne furent pas pleinement conscients du problème monétaire et que, dans leur recherche d'une solution, ils ne firent pas des efforts aussi sincères que leurs

prédécesseurs, les gouverneurs et intendants français. C'est néanmoins à l'initiative privée que devait revenir la tâche de prendre les premières mesures concrètes pour améliorer le système en cours. Ces mesures visaient à établir à Montréal une banque privée de dépôts, d'émission et d'escompte. Le projet parut pour la première fois dans la semi-officielle *Gazette de Québec*, le 9 août 1792; en voici le texte français:

« Les soussignés ayant éprouvé beaucoup d'inconvéniens en Canada par le défaut de numéraire ou autres moyens de représenter la circulation croissante du Païs, ainsi que par la variété de l'argent courant; et sachant la perte fréquente, la difficulté générale et le trouble que cela occasionne dans les recettes et paiemens, ont formé la résolution d'établir une banque à Montréal, sous la dénomination de Compagnie de Banque du Canada.

« L'établissement des Banques a été accueilli dans la plupart des Païs commerçans intelligens, et l'expérience des siècles ne laisse aucun doute sur leur utilité, et sur l'accroissement conséquent du commerce et de l'industrie du Païs, où elles ont été encouragées et bien conduites. Les opérations de l'établissement actuel seront bornées uniquement aux affaires que font ordinairement les plus respectables Maisons de Banque dans les autres païs, et les parties intéressées sont astringées par accord à n'employer aucune partie des fonds appropriés à cet usage pour aucun autre usage quelconque; et elles sont conjointement et séparément responsables de l'accomplissement fidel de leurs Engagemens.

« Les affaires proposées par la compagnie de Banque du Canada, et ordinairement transigées par de pareils établissemens, sont,

De recevoir des dépôts d'argent,
 De donner des Notes ou Billets en échange pour tels dépôts,
 D'escompter les traites et obligations, et
 De faciliter les affaires en tenant des comptes de caisse avec ceux qui voudront se servir de la voie de la Banque pour leurs Recettes et Paiemens.

« On se propose aussi d'étendre les opérations de la Banque dans toutes les parties des deux provinces où un agent peut être jugé nécessaire, et l'on présume que cette institution sera particulièrement avantageuse au commerce et à l'entrecours avec la Province d'enhaut.

« Les intéressés espèrent que le public jugera avec candeur des motifs de cet établissement, ainsi que du crédit et de la respectabilité des parties; et ils prennent la liberté d'ajouter qu'ils sont résolus de conduire toutes les affaires avec la ponctualité nécessaire pour promouvoir le crédit et avancer le succès de cette Entreprise, et avec une attention convenable à la commodité et sûreté du Public.

Daté à LONDRES)
le 31 Mars, 1792.)

PHYN, ELLICE et INGLIS
TODD, M'GILL et CO.
FORSYTH, RICHARDSON et CO.»

Plusieurs particularités de ce prospectus retiennent l'attention. Tout d'abord, son ton général, et notamment ses assertions par trop absolues. A une époque où les banques avaient une assez mauvaise réputation en Angleterre, les auteurs du projet de compagnie semblent prêter aux commerçants canadiens une connaissance des principes et méthodes bancaires qu'ils ne pouvaient guère posséder. En tout cas, on n'a découvert aucune trace d'un débat antérieur sur le sujet; on s'attendait, semble-t-il, à voir la banque, comme Vénus, sortir adulte du sein des eaux. Il est également intéressant de relever le projet d'établir des succursales à un moment où les banques à succursales étaient encore inconnues en Grande-Bretagne, sauf en Ecosse où les conditions économiques étaient entièrement différentes et où le système n'avait pas encore fait ses preuves. En fait, ce n'est qu'à la fondation de la Banque nationale d'Ecosse, en 1824, que prit naissance le système écossais moderne avec ses quelques grandes banques à nombreuses succursales. La troisième particularité réside dans la ressemblance entre ce projet et d'autres qui apparurent par la suite au Canada: la Compagnie de Banque du Canada est, à vrai dire, l'ancêtre direct de la Banque de Montréal. On peut se demander, enfin, qui étaient les trois signataires du prospectus — Phyn, Ellice & Inglis, Todd, McGill & Co. et Forsyth, Richardson & Co. — et ce qui les avait poussés, parmi beaucoup d'autres commerçants canadiens, à se lancer dans une telle entreprise.

La décision prise en 1792 de former une société de commerce de banque à Montréal fut certainement influencée par l'adoption, au Parlement de Londres, du *Constitutional Act* ou Constitution de 1791 qui créait les provinces du Bas et du Haut-Canada, chacune ayant une assemblée représentative et des conseils législatifs et exécutifs. Destinée à remplacer le regrettable

LA PREMIÈRE
INDUSTRIE LOURDE
DU CANADA

Dès 1670, on connaissait l'existence de minerai de fer dans la région de Trois-Rivières, mais plus d'un demi-siècle s'écoula avant la mise en exploitation du gisement.

Après plusieurs tâtonnements, la production de fer canadien commença en 1732, et les Forges du Saint-Maurice entrèrent en activité près de six ans plus tard. En 1744, le premier des célèbres poêles en fonte du Saint-Maurice fut mis sur le marché au prix de 100 louis, et vers 1850 la première industrie lourde du Canada employait cent vingt ouvriers. Le fer produit passait pour égaler en qualité et même surpasser celui d'Angleterre et de Suède, notamment par sa résistance au climat canadien.

Sous le régime britannique, les forges changèrent plusieurs fois de mains, et en 1793 un groupe de Québec ayant à sa tête Matthew Bell en fit l'acquisition. Bell, qui devait devenir député et membre du conseil de la Banque de Montréal à Québec, dirigea l'entreprise jusqu'en 1846, année où elle fut vendue à l'encan. Les hauts fourneaux furent finalement éteints en 1883, et l'on rapporte qu'ils étaient à l'époque les plus anciens en activité sur le continent américain.

L'artiste a représenté Matthew Bell montrant la production des forges à des acheteurs éventuels, militaires et civils. On aperçoit à l'arrière-plan les forges proprement dites, avec leur puissant soufflet actionné par des roues à aubes.

Au début du XIXe siècle, les forges travaillaient sept mois par an et employaient trois cents ouvriers répartis en quatre équipes de jour. En 1830, la production annuelle se chiffrait à £30,000. On y fabriquait surtout les poêles, marmites à lessive et canons représentés ici, mais aussi toute sorte d'équipement de bûcherons, des grappins jusqu'aux forges portatives.

Peinture de Douglas Johnson



Acte de Québec de 1774, la nouvelle constitution marquait un progrès sensible dans l'évolution politique du Canada; pour la première fois, le groupe des commerçants pouvait espérer avoir son mot à dire dans le gouvernement du pays. Mais la naissance d'une banque canadienne doit peut-être encore plus à la création par le Congrès de la *Bank of the United States*, en vertu d'une loi du 25 février 1791.

Désignée de nos jours sous le nom de *First Bank of the United States*, pour la distinguer de celle qui lui a succédé, la banque américaine doit son existence principalement aux efforts d'un nouveau ministre des Finances, Alexander Hamilton, qui était parfaitement au courant des méthodes bancaires en usage en Angleterre, en Ecosse et dans les autres pays d'Europe. La banque, établie pour répondre à des besoins fiscaux, financiers et commerciaux, comptait des succursales dans plusieurs capitales d'Etat et centres commerçants, mais il est difficile de dire si ces succursales s'inspiraient du système écossais ou bien étaient une invention locale et inévitable. Néanmoins, lorsqu'on relit les écrits de Hamilton ou d'autres traités américains contemporains sur le même sujet, on constate que le prospectus canadien est calqué presque textuellement sur les appels de souscription et autres projets de banque alors courants aux Etats-Unis. Ce fait, confirmé d'ailleurs par certains aspects ultérieurs de l'histoire de la banque canadienne, permet d'affirmer que la Compagnie de Banque du Canada s'est inspirée directement de l'exemple américain.

Cette influence américaine, on la retrouve dans le passé des principaux intéressés et dans l'origine de leur puissance financière. Les firmes Phyn, Ellice & Inglis et Forsyth, Richardson & Co. étaient unies par des liens de famille en une association d'affaires typique de l'époque; Todd, McGill & Co. étaient depuis près de trente ans leurs associés dans de nombreuses entreprises commerciales. En 1792, cette association était devenue, au point de vue commercial et politique, l'un des groupes les plus puissants faisant des affaires au Canada, sinon le plus puissant. A la différence de la plupart de leurs concurrents, leurs intérêts ne se bornaient pas à la traite des fourrures; ils englobaient les transports maritime et intérieur, les marchés de fourniture aux gouvernements, le commerce de tout genre des deux côtés de la frontière canado-américaine, en plus de vastes propriétés foncières au Canada, aux Etats-Unis et aux Antilles. Le financement et la gestion d'une exploitation de cette envergure comportaient de nombreuses opérations propres à une banque privée. Forts de cette vaste expérience, les signataires du prospectus étaient

donc bien placés pour apprécier les avantages qu'une banque pouvait offrir à leur groupe, ainsi qu'à toute la collectivité canadienne.

— 5 —

L'histoire de ce groupe commence dans la province de New-York, comme on l'appelait alors, pendant les dernières années de la guerre de Sept Ans. Le conflit avait eu pour origine le différend qui opposait la Virginie à la Nouvelle-France au sujet de leurs revendications sur le territoire de l'Ohio, à l'ouest des Alleghany et au sud des Grands Lacs. C'est en effet pour cette riche région plutôt que pour les rares établissements de la vallée du Saint-Laurent que les colonies américaines firent la guerre aux Français et aux Indiens. Le 10 septembre 1760, deux jours après la signature de la capitulation, le général Murray donnait l'ordre au farouche major Robert Rogers de remonter le Saint-Laurent pour aller prendre possession de Détroit, Michillimakinac et d'autres postes français de l'intérieur. Les postes furent rapidement occupés par des agents dont le point d'attache n'était pas au Canada mais à Schenectady, parce que cette ville américaine était en dehors de la zone d'occupation militaire et aussi parce qu'elle était proche du quartier général de Sir William Johnson, surintendant des Affaires indiennes et principal dispensateur des faveurs administratives. Il était plus facile d'obtenir des permis de traite à Schenectady qu'au Canada, et les communications avec le monde extérieur étaient plus rapides et plus économiques par New-York que par Québec et le Saint-Laurent.

A partir de 1769, le gros du commerce de l'Ouest commença néanmoins à emprunter l'axe Ottawa—Saint-Laurent. Cette année-là, les marchands américains mirent l'embargo sur les marchandises britanniques pour protester contre certains droits de douane imposés par les *Townshend Acts* de 1767, et comme les marchands canadiens refusaient de se joindre à l'embargo, Québec devint le seul port d'approvisionnement utilisable. Cette bonne fortune ne dura qu'un an, car les *Acts* furent abrogés en 1770, mais elle incita d'autres négociants rompus aux affaires à quitter Schenectady pour Montréal; le mouvement avait déjà commencé en 1768 lorsque la juridiction sur les réserves indiennes avait été remise aux différentes provinces, facilitant ainsi l'obtention de permis de traite au Canada. Finalement, la Révolution américaine devait éliminer peu de temps après les avantages stratégiques de Schenectady.

L'association Phyn-Ellice, dont on trouvera une description détaillée à l'Appendice D, prit son essor avec l'arrivée à Schenectady de John Duncan.

Celui-ci avait connu un tel succès dans ses premières entreprises que vers les années 1760 son mentor écossais, George Phyn, lui envoya l'un de ses fils, James Phyn, et son neveu Alexander Ellice. En 1767, ceux-ci rachetèrent la part de Duncan et firent affaires sous la raison sociale de Phyn & Ellice. A cette époque, en plus d'être fournisseurs des postes de traite de l'Ouest, les associés avaient passé plusieurs marchés de fourniture à l'administration qui comportaient le négoce des effets de commerce, traites du gouvernement, lettres de change, et autres opérations de banque. Avec la nouvelle direction, l'affaire prit de l'expansion, mais se heurta bientôt aux difficultés qu'avaient connues les autres négociants de Schenectady. En vue de faire face à la concurrence croissante du Canada, James Phyn ouvrit en 1774 un bureau à Londres pour favoriser les intérêts de sa propre affaire et offrir ses services et son expérience à tous ceux qui voudraient en bénéficier. Par la suite, un petit-fils de George Phyn, John Richardson, vint d'Ecosse renforcer le personnel de Schenectady.

L'affaire de Londres fut une réussite immédiate et elle permit aux associés de réaliser des bénéfices appréciables par une opération de change qui consistait à vendre à New-York des traites de Londres tirées sur James Phyn et à lui faire parvenir le produit de la vente par l'intermédiaire d'Isaac Todd, représentant de la firme à Montréal, où l'on pouvait acheter des livres sterling à meilleur compte qu'à New-York. Cependant, les affaires de Schenectady furent sérieusement entravées par l'*Acte de Québec* de 1774 qui accordait à la province le territoire autrefois revendiqué par la Nouvelle-France et interdisait les importations, sauf par le poste de douane de Saint-Jean, à vingt milles au sud-est de Montréal. En 1775, la Révolution américaine entraîna la séparation des associés: certains retournèrent en Angleterre; d'autres, comme John Richardson, revinrent à New-York pour y veiller aux intérêts de l'entreprise. L'année d'après, un bureau s'ouvrit à Montréal; il devait être dirigé plus tard par Robert Ellice et son cousin John Forsyth. Au cours des dix années qui suivirent, l'entreprise se diversifia et connut une rapide expansion. Les maisons de New-York et de Londres participèrent au ravitaillement des forces britanniques à New-York et à Philadelphie pendant la Révolution et étendirent leurs opérations commerciales à d'autres régions du littoral Atlantique et aux Antilles; de son côté, la filiale de Montréal augmentait la part de la firme dans le commerce des pelleteries et passait avec le gouvernement britannique des marchés de fourniture aux Loyalistes réfugiés au Canada.

La firme de Montréal ayant donné une trop grande extension à son commerce dans la Prairie américaine à un moment où la traite des fourrures se

déplaçait vers le Nord-Ouest, John Richardson reçut l'ordre de quitter New-York pour aller reprendre en main les affaires de la compagnie. En 1790, il recevait une part d'associé dans la filiale de Montréal qui prit ensuite le nom de Forsyth, Richardson & Co. Grâce à sa vaste expérience des affaires et à ses étroites relations avec New-York, Richardson fut le premier marchand canadien à mener de front différentes affaires commerciales et à se rendre compte des énormes obstacles qu'offraient à la poursuite de son activité la situation de la monnaie et du change ainsi que la survivance de la législation et des coutumes commerciales françaises. C'est cette situation monétaire qui l'incita à exprimer l'idée de l'établissement d'une banque au Canada. Il se rendit en Angleterre à l'été de 1791 et, pendant son séjour, exposa à la Chambre des communes son point de vue sur le projet de division du Canada en deux provinces distinctes. Au cours du même voyage, il étudia avec ses associés de Londres la possibilité de fonder une société de banque au Canada, selon les principes mis de l'avant par Alexander Hamilton et déjà connus de Richardson.

— 6 —

On ne peut douter que les initiateurs de la Compagnie de Banque du Canada aient eu des intentions sérieuses lorsqu'on parcourt, dans la *Gazette de Québec*, la liste des passagers débarqués à Québec au printemps de 1792. Parmi ceux-ci se trouvaient en effet M. John Forsyth, de la firme Forsyth, Richardson & Co., M. et Mme Edward Ellice et M. George Phyn fils, de la firme Phyn, Ellice & Inglis, comme s'appelait maintenant la société de Londres. Au cours de l'été, Ellice et Phyn se rendirent à New-York pour s'occuper de leurs affaires que gérait William Constable, beau-frère de James Phyn. Toutefois, le principal but de leur voyage en Amérique du Nord était d'organiser le lancement de leur commerce de banque. Il est intéressant de noter en passant qu'ils avaient fait la traversée à bord de l'*Eweretta*, l'un des nombreux bateaux de James Phyn ayant successivement porté le même nom sous des orthographes différentes.

En raison d'obstacles politiques ou de rivalités commerciales, la mission se solda par un échec. L'avis de la Compagnie de Banque du Canada parut dans quelques numéros de la *Gazette*, mais il ne reste aucune trace d'une demande de charte ni d'une tentative de vente d'actions. Par contre, on a la preuve de la brève existence de la compagnie en tant que banque privée de dépôts et

d'émission à Montréal, peut-être dans les mêmes locaux de la rue Saint-Paul où la Banque de Montréal devait ouvrir ses portes vingt-cinq ans plus tard.

Deux types de billet émis par la Compagnie de Banque du Canada sont encore conservés dans des collections privées de numismates canadiens et américains. L'un d'eux est une coupure de cinq shillings datée du 10 août 1792; l'autre a un blanc à la place de la valeur nominale et il n'y apparaît ni signature ni date, sauf les chiffres 179—. Les billets de cette seconde catégorie portent l'autorisation des trois firmes Phyn, Ellice & Inglis, Todd, McGill & Co. et Forsyth, Richardson & Co. Tous les billets sont décorés d'une petite gravure qui représente un castor rongeur les racines d'un arbre et, à l'arrière-plan, un bateau à voile — sans doute le fier *Eweretta*.

L'échec de cette tentative d'établissement d'une banque au Canada ne peut que laisser perplexe, car le besoin en était au moins aussi pressant en 1792 qu'un quart de siècle plus tard. Une banque d'émission aurait apporté une solution à de nombreux problèmes créés par la monnaie et le change, tout en stimulant les échanges et le commerce grâce à ses autres services. En outre, considérant l'appui apporté par Phyn-Ellice, on ne pouvait guère mettre en doute l'intégrité des promoteurs. Les avantages offerts étaient si nombreux qu'ils auraient dû susciter la discussion du projet dans les milieux des affaires et du gouvernement; or, on n'a retrouvé aucune mention d'un tel débat.

Certains auteurs ont expliqué plus tard cet insuccès en alléguant que l'économie canadienne était encore trop primitive pour justifier une banque. Tout au long de la chaîne d'échanges qui liait les maisons anglaises d'importation-exportation aux marchands des établissements du Haut-Canada, chaque intermédiaire assurait, en pratique, des opérations bancaires portant sur le crédit, les encaissements et les dépôts, tandis que le « marchand général » traitait ses affaires sur une base de troc qui rendait la monnaie superflue. Dans ces conditions, il n'y aurait guère eu de place pour une banque, formule trop nouvelle et mal comprise, dont le siège se serait trouvé à plusieurs centaines de milles de distance dans une autre province. En d'autres termes, l'échec de la Compagnie de Banque du Canada a été attribué au fait que les Canadiens français n'en voulaient pas et que les Canadiens anglais n'en avaient pas besoin. Cette conclusion est valable dans une certaine mesure, mais elle ne tient pas compte d'un facteur d'importance: la lutte pour le monopole du commerce des fourrures.

Jusqu'en 1779, la traite des pelleteries s'était surtout pratiquée dans les territoires situés au sud-ouest de l'île Michillimakinac, poste de relais et de collecte d'une exploitation qui couvrait une grande partie des Etats-Unis

actuels, et son principal fournisseur avait été le groupe Phyn-Ellice parce qu'il possédait les capitaux, l'expérience et l'organisation nécessaires. Pourtant, à partir de 1775 et même avant, des trafiquants indépendants et souvent peu sérieux faisaient la traite dans le Nord-Ouest, au-delà de l'extrémité du lac Supérieur, et dans le territoire entre le lac Erié et la vallée de l'Ohio. Dans le Sud-Ouest en particulier, la concurrence avait dégénéré en de véritables luttes, le commerce traditionnel était désorganisé et son avenir compromis par la corruption des Indiens à qui l'on vendait du rhum frelaté provenant du Québec et des Antilles. Comprenant la nécessité d'éliminer la concurrence acharnée et la débauche, de répartir les zones de traite et de collaborer sur le plan commercial, des marchands avisés de Michillimakinac négocièrent, entre 1779 et 1792, une série d'ententes destinées à sauver leur commerce au moyen d'un partage et d'une réglementation. Le partage de la traite des pelleteries en secteurs distincts, le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, provoqua de violentes rivalités et fit la fortune de Simon McTavish qui fut le génie créateur de l'empire de la fourrure dans le Nord-Ouest avant d'en devenir l'autocrate. Lors de l'entente de 1779 qui donna naissance à la Compagnie du Nord-Ouest, McTavish reçut une part de deux seizièmes dans l'affaire et, à sa réorganisation en 1784, contribua pour beaucoup au partage de la traite en plusieurs secteurs. Trois ans plus tard, en 1787, il devenait l'associé principal et, avec B. et J. Frobisher, passait avec la Compagnie du Nord-Ouest un marché exclusif de fournitures qui prévoyait une commission de cinq pour cent sur les importations, quatre pour cent pour les frais d'administration et six pour cent sur toutes les autres avances.

Même s'il est notoire que les statistiques sur le commerce des pelleteries sont sujettes à caution, la valeur des exportations canadiennes de fourrures vers cette époque semble avoir été de l'ordre de £200,000, dont cinquante pour cent provenaient du Sud-Ouest et moins de quarante pour cent du Nord-Ouest, la différence venant du bas Saint-Laurent. Ces pourcentages changèrent si rapidement sous la suzeraineté de McTavish que les bénéfices répartis entre les *Nor-Westers* passèrent de £39,000 en 1787 à £53,000 en 1793. La même année, cinq bateaux de la Nord-Ouest firent voile sur les Grands Lacs, la route entre le lac Ontario et la baie Georgienne fut améliorée à grands frais, et quatre des neuf associés de la compagnie achetèrent des seigneuries près de Montréal.

À la signature d'une nouvelle entente en 1787, Robert Ellice & Co. et Todd, McGill & Co. devinrent les chefs du groupe du Sud-Ouest qui, plusieurs années plus tard, se dissocia pour former la Compagnie X.Y. sous la direction de

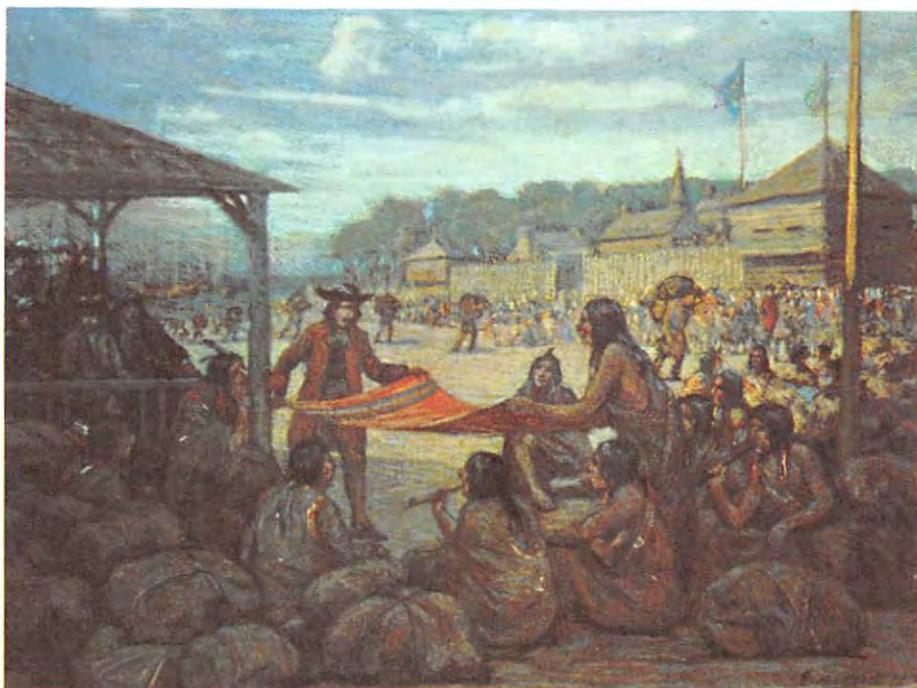
Forsyth, Richardson & Co. et de Sir Alexander Mackenzie. Vers la même époque, Phyn-Ellice obtenait par l'entremise de Robert Ellice & Co. le marché des Loyalistes et était en mesure de participer au financement des marchés passés par McTavish, Frobisher & Co. avec la Compagnie du Nord-Ouest, s'assurant ainsi une part de cinquante pour cent de ce profitable commerce de fournitures. Mais Simon McTavish menait les affaires de la Compagnie du Nord-Ouest avec tellement de compétence qu'en 1792 il se fit accorder un contrat révisé qui lui garantissait l'exclusivité de l'expédition et de la vente à Londres des fourrures de la Compagnie du Nord-Ouest et l'administration de toutes les autres affaires de la compagnie. Egalement en 1792, on le retrouve à Londres où il essaie en vain de négocier l'importation de marchandises par l'intermédiaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson; avec son cousin John Fraser qui avait l'expérience du commerce avec le Canada, il y fonde une société pour gérer les affaires de McTavish, Frobisher & Co.

Les rapports qui existaient alors entre les groupes rivaux restent confus, mais tout porte à croire que l'une des raisons du voyage de McTavish à Londres était de négocier son propre financement, et cela au moment même où Phyn, Ellice & Inglis et leurs associés canadiens projetaient l'établissement d'une banque au Canada. A la lumière de ces circonstances et de ce qui devait suivre, on comprend que l'ambitieux chef des *Nor-Westers* et ses nombreux associés aient eu de bonnes raisons pour ne pas accorder leur appui à une entreprise que lançaient leurs plus puissants rivaux: l'objectif de ces derniers était dans une large mesure étranger au commerce des fourrures et ne pouvait rapporter à la Compagnie du Nord-Ouest que de maigres avantages.

Dans les écrits traitant de la banque canadienne, il n'est pour ainsi dire plus question du projet jusqu'en 1807, année où des marchands de Québec et de Montréal lancèrent un mouvement en faveur de l'établissement d'une banque au Bas-Canada. En 1807 comme en 1792, John Richardson était à l'origine de cette initiative. Entre-temps, le climat économique du Canada avait connu d'importants changements.

- 7 -

Le quart de siècle qui embrasse les années 1792 à 1817 demeure l'une des époques les plus décisives de l'histoire du Canada, car c'est durant cette période que le pays se façonna et décida de l'orientation et de la vigueur de son développement futur.



LE COMMERCE DE TROC

Lors de la fondation de la Banque, en 1817, les Indiens et les marchands de Montréal commerçaient encore comme sous le régime français, soixante ans auparavant. Sur la place du Marché, on échangeait des fourrures contre des tissus, et le troc resta de règle pour la plupart des opérations commerciales jusqu'à l'avènement des banques.

Bien que le gros de la traite des fourrures se soit déplacé vers l'Ouest à la suite des exploits des « voyageurs » de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Nord-Ouest, il y avait encore de nombreux trappeurs dans la région de Montréal au début du XIX^e siècle.

Dans les premiers temps, avant que la colonisation ne s'étende et que les compagnies de traite ne pénètrent dans la vaste forêt, de grandes foires de la fourrure se tenaient chaque été à Montréal. Les acheteurs y venaient d'aussi loin que New-York, combinant probablement ce long voyage avec un arrêt au quartier-général de la traite américaine, près d'Albany.

Ces années furent marquées par l'extraordinaire poussée démographique du Bas-Canada, le peuplement du Haut-Canada, les différends entre les deux provinces au sujet des revenus de douane et la division des Canadiens français et anglais en deux factions ouvertement hostiles — l'une plongée dans la tradition du XVII^e siècle, l'autre dans le matérialisme mercantile. Moins de quinze ans après la publication de l'ouvrage d'Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, John Richardson et les marchands de son entourage étaient des adeptes de la doctrine du « laissez faire, laissez passer » et se tenaient au courant des progrès réalisés dans les autres pays, alors que le parti français qui leur faisait opposition vivait encore dans un monde de cléricisme moyenâgeux. Dans les deux provinces, la période de formation vit naître des requêtes en faveur d'un gouvernement représentatif, première manifestation d'une conscience nationale qui se cherche.

Si ces faits politiques sont généralement bien connus dans leurs grandes lignes, il n'en va pas de même pour ceux qui ont trait à l'évolution économique. On a souvent décrit le développement de l'économie canadienne comme le résultat des efforts conjoints des marchands de fourrures, de l'activité des « habitants » dans la vallée du Saint-Laurent, de l'immigration et du labeur des pionniers Loyalistes qui ont colonisé le Haut-Canada. Ce tableau est partiellement vrai, mais un peu trop simpliste.

On a vu précédemment que le facteur qui avait le plus contribué à l'équilibre de l'économie canadienne pendant plusieurs décennies après la conquête anglaise était l'envoi par l'Angleterre d'importantes sommes d'argent destinées à entretenir l'armée, acheter des présents aux Indiens, payer les fonctionnaires, fournir aux Loyalistes des moyens de subsistance et construire des ouvrages militaires. Les dépenses faites sous ces chapitres et sous d'autres créaient un marché indigène, fournissaient des emplois et devaient devenir la principale source d'espèces permettant à la province de régler ses importations. Même si l'on doit accepter les statistiques d'alors avec une certaine réserve, il est peu probable que le montant brut des exportations de pelleteries ait jamais dépassé £275,000, même au point culminant de la traite vers la fin du XVIII^e siècle. En 1800 pourtant, année où les effectifs militaires se chiffraient à 3,700 officiers et hommes, la solde représentait £260,000, et une estimation pour 1801 établit à environ £600,000 le coût des approvisionnements des garnisons locales, ce qui indiquerait une dépense annuelle de £900,000. Un autre exemple de l'ampleur des déboursés faits au Canada par la métropole nous est donné par le chiffre de \$30 millions que l'on avance

comme le coût total assumé par le gouvernement impérial pour réinstaller les Loyalistes dans les deux Canadas, les provinces Maritimes et en Angleterre.

Après les subventions de la mère patrie, le principal soutien de l'économie primaire de la colonie était le commerce des pelleteries. Mais l'achat des marchandises de troc, la plus forte dépense, se faisait en Angleterre, et les salaires assez maigres du personnel canadien étaient, aussi souvent que possible, payés en nature. La contribution vraiment importante de la pelleterie au développement du pays ne réside donc pas dans la valeur des échanges proprement dits, mais dans l'ouverture de nouvelles routes commerciales et la prise de possession d'un territoire s'étendant jusqu'à l'océan Arctique et au Pacifique. Après 1790, les exportations de pelleteries demeurèrent stables, et dix ans plus tard elles étaient dépassées par celles des autres produits de la forêt et du sol dont la valeur n'avait cessé de croître. Du point de vue économique, la traite des fourrures n'était guère plus qu'une exploitation à vue courte, tandis que les autres productions signifiaient peuplement et progrès matériel.

D'autres événements survenus en Europe et aux Etats-Unis exercèrent également sur l'économie canadienne naissante une action favorable. De 1793 à 1814, les guerres de la Révolution et de l'Empire français eurent pour effet d'augmenter la demande et les prix des matières premières et denrées canadiennes. Conséquence partielle des nécessités de la guerre, l'expansion rapide de l'industrie textile anglaise créa une demande toujours plus pressante de carbonate de potassium. La potasse et la perlasse, obtenues par lessivage de la cendre d'érable, de hêtre et d'autres bois durs, servaient au blanchiment et constituaient habituellement le premier produit de rapport des colons.

L'évolution économique du Canada subit également l'influence de facteurs d'origine américaine, tels que la création d'un système bancaire national à une époque où celui de l'Angleterre était désorganisé par l'effort de guerre, le peuplement des Etats du Vermont, de New-York et de l'Ohio, et le duel prolongé entre la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies d'Amérique au sujet du commerce maritime. Mais le facteur qui favorisa le plus l'essor commercial du Canada fut la situation géographique des vallées du Saint-Laurent et du lac Champlain. Comme ce dernier s'écoule vers le nord et qu'il est entouré de montagnes à l'est, au sud et à l'ouest, les colons de la région ne pouvaient acheminer leurs produits volumineux que par le Richelieu jusqu'au Saint-Laurent et de là vers la haute mer.

– 8 –

Pendant près d'un demi-siècle, de 1777 à 1822, les liens naturels qui unissaient Montréal à la région du lac Champlain étaient si solides que ni le mercantilisme anglais, ni les embargos américains, ni les préjugés des Loyalistes, ni même la guerre ne purent les rompre. Le trafic des denrées produites au sud du 45^e parallèle en échange des articles fabriqués en Angleterre, l'urgence des besoins anglais en temps de guerre firent de Montréal la capitale de la zone commerciale du Saint-Laurent et l'une des villes les plus florissantes du continent.

L'affinité géographique entre les deux régions se manifesta au tout début de l'histoire de la Nouvelle-France. Pendant le XVII^e siècle, les coureurs des bois allaient vendre leurs fourrures à Albany contre des espèces, au grand dam de la monnaie coloniale, et les « visiteurs anglais » venaient à Montréal prendre part aux grandes foires de la pelleterie. Après la guerre de Sept Ans, une malle-poste assurait tous les quinze jours, en été, le service entre Québec et New-York via Montréal. Dans son édition du 30 mars 1769, la *Gazette de Québec* fait grand état de l'amélioration de la route reliant Skene's Borough, à l'extrémité du lac Champlain, à Fort Edward sur le lac George, ajoutant que toutes les personnes ayant affaires aux colonies ne pouvaient qu'en bénéficier. Le même article rapporte qu'un service bimensuel de bateau-poste entre Saint-Jean au Québec et Skene's Borough permet la traversée sûre et rapide du lac Champlain.

Les voies de communication furent aussi améliorées par l'armée de Montcalm et plus tard celle de Burgoyne, toutes deux avançant péniblement au-devant de la défaite avec leur encombrant train d'artillerie et leurs lourds chariots à bagages. En 1778, Washington avait ordonné au général Bayley d'ouvrir une route « de sa maison [à Newbury, au Vermont] jusqu'au Canada. » Prolongée en 1785 jusqu'à Newport, près de la frontière canadienne, la route Hazen-Bayley devint par la suite un tronçon du tracé établi par la *Boston and Montreal Turnpike Company*, chargée en 1805 de construire une route traversant le Vermont « selon la ligne la plus directe entre Boston et Montréal. » Déjà dans les années 1790, des diligences reliaient régulièrement Montréal à Boston et, avant la guerre de 1812, Montréal à Burlington et Bennington à Albany, alors que le premier service de diligence entre Montréal, Kingston et York dans le Haut-Canada ne fut établi qu'en 1817; encore ne fonctionnait-il qu'en hiver. L'amélioration des moyens de communication devait favoriser

le peuplement, et l'accroissement démographique à son tour donna lieu à l'exportation de denrées et produits par la seule voie possible, le Richelieu.

La nature de ces échanges fut exposée lors des négociations du traité de commerce entre le Vermont et le gouvernement de Québec, en 1784, lorsque la frontière fut fermée à tout commerce licite en application des *Trade and Navigation Acts* du gouvernement britannique. Invoquant son état de territoire indépendant, le Vermont prétendait que les *Acts* ne lui étaient pas applicables et il avait sur ce point l'appui du gouvernement et des marchands de Québec et de Montréal. En conséquence, lord Dorchester prit sur lui, en 1787, de réglementer le commerce avec le Vermont sous réserve de l'approbation du Conseil législatif. Les tarifs douaniers de 1787 et des années suivantes portent sur des produits locaux tels que mâts et bois de construction navale, douves, potasse et perlasse, denrées agricoles de tout genre — farine, cuir, chevaux, porcs, bêtes à cornes — ainsi que des articles plus exotiques tels que rhum, thé, produits des Indes, minerai de cuivre pour tanner les peaux, fonte et argent en espèces. Dans le sens opposé, le trafic vers le sud consistait surtout en fourrures et articles importés d'Angleterre: outils d'agriculteurs et de bûcherons, mercerie, tissus et autres produits qui n'étaient pas encore fabriqués aux Etats-Unis. A la suite de l'embargo de Jefferson en 1808 et jusqu'après la guerre de 1812, il fut impossible de se procurer ailleurs de nombreuses marchandises importées, et la contrebande devint une pratique courante et acceptée.

Cette contrebande prit des proportions étonnantes, et il est presque impossible de trouver des statistiques sur le commerce du Vermont. En outre, après leur entrée dans le circuit commercial au Canada, la plupart des produits américains perdaient leur identité afin de bénéficier du tarif préférentiel britannique. Néanmoins, certains faits politiques et démographiques de l'époque témoignent de la progression et de l'importance des échanges. Sur le plan politique, on peut mentionner la négociation d'un traité commercial, entamée par le Vermont en 1784 à Québec et en 1796 à Londres, et aussi le différend entre le Haut et le Bas-Canada, en 1797, au sujet des droits de douane sur les importations d'origine américaine. Sur le plan démographique se situent les progrès étonnants de Montréal après 1791 et ceux du Vermont, dont la population doubla de 1790 à 1800 et atteignit 215,000 habitants vers 1805. Par comparaison, le Haut-Canada ne comptait alors que 70,000 habitants et le Québec 250,000 environ. On pourrait donner d'autres preuves à l'appui: la ruée sur les terres de la baie de Missisquoi dans les années 1780, les efforts

des douaniers américains pour mettre un frein à la contrebande à partir de 1808, les statistiques de la navigation à vapeur sur le lac Champlain, et même les envois d'huîtres et de morue fraîche que des poissonniers entreprenants de Boston expédiaient à Montréal vers les années 1790.

Il est probable qu'on ne pourra jamais calculer exactement la valeur monétaire des échanges entre le Bas-Canada et le Vermont ni entre le Haut-Canada, l'Etat de New-York et les territoires de l'Ouest. On possède suffisamment de données, toutefois, pour en tracer les grandes lignes. La moyenne de la valeur annuelle des exportations canadiennes vers l'Angleterre entre 1800 et 1805, par exemple, est estimée à £757,000 sterling, dont £263,000 représentent des fourrures, ce qui laisse un solde de £500,000 en chiffres ronds. De leur côté, les importations en provenance des Etats-Unis, destinées en grande partie à la réexportation vers la Grande-Bretagne, dépassaient £300,000 en 1797, soit plus des trois cinquièmes de la valeur des autres exportations.

Il faut noter, cependant, que la valeur relative des échanges entre le Canada et les Etats-Unis augmenta d'une façon anormale après 1808 à la suite de deux événements: le Blocus continental qui força la Grande-Bretagne à se tourner vers ses colonies américaines pour s'approvisionner en bois d'œuvre, et l'embargo sur le commerce avec l'Angleterre que décréta Jefferson. Ainsi coupés de la mer par l'interdiction présidentielle et la flotte britannique, le Vermont inonda le marché canadien de ses produits, tandis que la Nouvelle-Angleterre et l'Etat de New-York faisaient venir de Montréal les articles qu'ils ne pouvaient plus importer par les ports américains. Cette situation dura pendant toute la guerre de 1812 et elle est à l'origine de certains noms de lieu célèbres du Vermont tels que « Smugglers' Notch » dans les Montagnes Vertes et « The Old Smugglers' Route » qui traverse les îles Hero à l'extrémité inférieure du lac Champlain.

Au commerce plus ou moins licite avec le Vermont, qui aidait le Canada à réduire son déficit commercial avec l'Angleterre, s'ajoutaient de nombreuses opérations de change. Des traites anglaises, reçues en paiement des comptes de l'administration, de l'armée et des affaires indiennes, étaient vendues à New-York, et une forte quantité d'espèces, dont beaucoup de pièces de mauvais aloi, entraient ainsi au Canada. Cette confusion monétaire étouffait progressivement l'activité commerciale du Canada. Elle poussa les grands commerçants du pays à faire une nouvelle tentative pour forger l'instrument qui pallierait ces inconvénients.

CHAPITRE TROIS



UN «GENTLEMEN'S AGREEMENT»

UN «GENTLEMEN'S
AGREEMENT»

- I -

La deuxième tentative d'établissement d'une banque au Canada fut entreprise en 1807 par les mêmes personnes qui avaient échoué quinze ans auparavant, mais cette fois dans une optique très différente. En 1792, un groupe prospère de marchands-banquiers de Londres, agissant de concert avec une firme canadienne et sa filiale, avaient simplement fait connaître leur intention d'ouvrir un commerce de banque au Canada. La deuxième initiative fut annoncée par un avis paru dans la *Gazette de Québec* du 5 mars 1807, invitant la population à une réunion qui devait se tenir le lendemain « afin de conférer sur les mesures qu'il seroit convenable de prendre pour établir une Banque dans cette Province. » Un avis de même teneur fut publié dans le *Herald* de Montréal et dans d'autres journaux. Cet appel au public était dicté par les changements intervenus depuis quinze ans dans la situation économique, commerciale et politique du Canada.

Sur le plan économique, le changement le plus marquant se manifesta dans le déclin du commerce des fourrures, jusque-là le principal pilier de l'écono-

mie, et son remplacement par une production diversifiée. Comme pour le Vermont, les mouvements de population délaissant les Etats de la côte Atlantique en faveur des territoires de l'Ouest avaient amené dans le Haut-Canada une nouvelle vague de colons, accélérant la croissance des agglomérations commerçantes, la construction de routes et l'implantation de scieries, moulins, distilleries, forges et magasins d'approvisionnement groupés en petits centres bien situés. L'économie s'était transformée et développée sous la double impulsion des échanges croissants avec les nouveaux établissements du sud des Grands Lacs et de la demande continue de fournitures de guerre pour la Grande-Bretagne. Parallèlement, le Bas-Canada avait connu une expansion démographique étonnante, et Montréal était devenu la capitale commerciale d'un vaste arrière-pays.

En 1794, le traité de Jay avait entraîné le retrait des garnisons britanniques qui occupaient encore certains postes américains depuis le traité de Paris; la traite des pelleteries se concentra alors dans les territoires du Nord-Ouest et s'étendit jusqu'à la vallée supérieure du Columbia. En dépit d'une baisse de sa valeur relative, la traite continua de fournir un revenu appréciable après 1804, année qui vit la fin de la concurrence ruineuse que se livraient depuis cinq ans les factions hostiles représentant l'ancienne Compagnie du Nord-Ouest, dirigée par McTavish, McGillivrays & Co., et la Compagnie X.Y. ou Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest formée par Sir Alexander Mackenzie et Forsyth, Richardson & Co. Les anciennes rivalités et querelles furent oubliées, et la traite devint un commerce fortement centralisé, ayant à sa tête William McGillivray, et auquel participaient aussi Sir Alexander Mackenzie, Forsyth, Richardson, les frères McGill et la nouvelle firme Parker, Gerrard & Ogilvy. Entre-temps, une deuxième génération de commis et d'apprentis écossais faisait son apparition, et du sud de la frontière arrivaient des marchands de la trempe des Abel Bellows, Horatio Gates, Charles Bancroft, George Platt, Zabdiel Thayer et de nombreux autres, dont plusieurs devaient participer plus tard à la fondation de la Banque de Montréal.

Dans ce monde des affaires en plein développement, on comprend facilement que John Richardson ait senti le besoin d'un large appui à son projet de banque. Au cours des quinze années qui suivirent le lancement manqué de la Compagnie de Banque du Canada, il avait acquis une grande expérience politique. Elu député de Montréal-Est à la première législature provinciale de 1792, Richardson y était rapidement devenu le porte-parole du groupe des commerçants anglais et, lors de son premier discours en Chambre, il s'était attiré

l'inimitié vivace des Canadiens français en s'opposant vigoureusement à l'emploi du français comme langue officielle. Pendant son mandat, il montra son intérêt pour les questions économiques en déposant un projet de loi visant à fixer la valeur relative des pièces d'or qui circulaient dans la province et en appuyant sans réserve une loi sur le creusage du canal de Lachine. Malgré son refus de se présenter aux élections de 1796, Richardson n'en demeura pas moins l'un des chefs les plus résolus du parti anglais et l'un des grands partisans du progrès économique et social. Pressé de reprendre un rôle actif en politique, il se porta candidat aux élections d'août 1804 et fut élu député de Montréal-Ouest; la même année, il était nommé membre du Conseil exécutif.

Les archives ne contiennent aucune trace de réunions tenues à Montréal ou à Québec par les initiateurs de la banque et les journaux de l'époque n'en font pas mention. L'appel à la participation du public fut néanmoins entendu, comme en témoigne une pétition signée en 1807 par « divers habitants de Québec et Montréal » et remise aux députés de Montréal pour être présentée à Thomas Dunn, président de la province et administrateur par intérim en l'absence du gouverneur, ainsi qu'au Conseil législatif et à la Chambre. Mais la pétition fut déclarée inacceptable parce qu'elle ne requérait que l'établissement d'une banque, sans préciser par qui ni dans quelles conditions. Pour cette raison et aussi parce que la clôture de la session approchait, la pétition fut retirée; en février 1808, John Richardson la présenta à nouveau dans une version modifiée. Sous sa nouvelle forme, la pétition était une demande de constitution en société rédigée en ces termes:

« EXPOSANT,—Que le commerce et l'agriculture de la Province éprouvent de grands inconvénients et un découragement notable, en ce que la quantité d'especes en circulation ne répond pas à beaucoup près à ses besoins et à la population croissante; ce qui met une entrave dans les entreprises et l'industrie; et les avantages naturels provenant d'un sol fertile, de grandes rivières navigables, des pêches les plus estimables et très considérables dans la rivière, les Baies et le golfe de *Saint Laurent*, restent presque dans l'inaction, et sans être cultivés.

« Les Pétitionnaires prennent donc la liberté d'exposer à cette Chambre que, dans la situation présente de la Province, rien ne pourroit tendre si fortement et si promptement à avancer le commerce, l'agriculture, les richesses et la prospérité de la Province, que l'établissement d'une Banque. Le tems et l'expérience ont prouvé, d'une manière incontestable, l'utilité et la sûreté des Banques; elles ont été un substitut assuré et

commode pour l'or et l'argent, et ont augmenté l'industrie et la richesse de tout pays où elles ont été établies.

« C'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement qu'ils puissent être incorporés en un corps politique sous le nom de *Banque du Canada*, à être établie dans les Cités de *Québec* et *Montréal*, avec tous les privilèges et immunités attachés ordinairement à de semblables corporations, et sujets à telles limitations et restrictions que cette Chambre dans sa sagesse jugera le plus à propos. »

La pétition originale fut jointe à la nouvelle, et les deux soumises à un comité de sept membres: MM. Richardson, Bedard, Blackwood, Mure, Berthelot, Perrault et Taschereau. Le 4 mars 1808, le comité déposait à la Chambre le rapport suivant:

« Pour prouver les allégués des dites requêtes, un Membre a informé le Comité que la balance du Commerce entre cette Province et les *Etats-Unis*, par la navigation intérieure, étant considérable contre nous, occasionnoit une sortie constante d'especes de ce pays, la quelle ne pourroit être remplacée que par des importations de la *Grande Bretagne*, ou en envoyant des lettres de change tirées sur la Mere-Patrie dans ces états, et en rapportant le montant de leur valeur en monnoies d'or et d'argent; que le premier moyen n'avoit été adopté jusqu'à présent que par le Gouvernement, et il étoit peu probable qu'il pût l'être par des individus, et que par le dernier, d'importer de l'argent des Etats, il s'en suivoit des pertes, frais et risques considérables.

« Que les especes diminuent d'une maniere frappante dans cette Province, et il seroit fortement à désirer qu'on put trouver un substitut assuré qui tendit à faciliter le commerce de cette Province, et particulièrement le commerce d'exportation qui se trouve souvent gêné par les pertes considérables sur des lettres de change, qui sont un résultat de la disproportion entre le nombre de celles qui sont à disposer et l'argent en circulation.

« Il a été en conséquence d'opinion que l'institution d'une Banque tendroit à lever (au moins en partie) les inconvénients maintenant ressenties par la rareté des especes en circulation, et seroit en outre d'un grand avantage à la Province.

« Que de semblables institutions avoient été avantageuses dans d'autres pays; et que quoiqu'il pourroit y avoir des difficultés à rencontrer ici

dans un objet si nouveau à la majorité de ses habitants, il croyait que ces difficultés se surmonteraient finalement, et qu'à tout événement l'objet méritoit une épreuve.»

Bien que rédigés en des termes légèrement différents, la pétition de 1808 et le prospectus de 1792 offrent une ressemblance frappante. Le rapprochement des deux documents permet d'identifier l'auteur du projet de la Compagnie de Banque du Canada, rédigé à Londres en date du 31 mars 1792. Il ne fait plus de doute que John Richardson conçut les deux textes et que c'est lui, et probablement lui seul, qui prit l'initiative de la création d'une banque au Canada.

La pétition et le rapport du comité exposent d'une façon concise les difficultés qu'éprouvait le Bas-Canada dans ses échanges à l'intérieur et avec l'étranger, en raison du faible volume de monnaie en circulation. Si, à première vue, la création d'une banque pouvait paraître insuffisante pour accroître à elle seule la quantité d'espèces et de lingots d'or et d'argent dans la province, il existait des moyens indirects d'y parvenir. L'émission et l'acceptation de billets de banque libérerait une partie des espèces utilisées pour le commerce local, au profit des transactions internationales où leur manque se faisait durement sentir. D'autre part, si l'on pouvait convaincre les thésauriseurs d'échanger leurs métaux précieux contre des billets, des bordereaux de dépôt ou des actions, il en résulterait une augmentation de la masse monétaire disponible. Cet argent, centralisé en un seul endroit et non plus dispersé dans une multitude de cachettes, pourrait en outre plus facilement fructifier. Comme on devait plus tard proposer que la banque soit autorisée à émettre des billets représentant jusqu'à trois fois le montant de son encaisse en espèces, l'extension rapide du crédit aurait profité encore davantage au commerce intérieur. Enfin, la banque améliorerait aussi la situation des changes étrangers en jouant le rôle d'agent sûr et efficace dans l'unification des paiements. Les affirmations avancées quant à la sécurité et l'utilité des banques, et à leur influence favorable sur le commerce et les échanges, se sont révélées pleinement fondées.

Pourtant, on lit dans les lettres adressées aux journaux de l'époque que l'émission de billets de banque ne pouvait qu'accroître la contrefaçon; or celle-ci était pratiquée de façon notoire le long de la frontière du Vermont. Si ces pratiques devaient se répandre au Canada, prétendait-on, les Canadiens français seraient la proie facile des faux-monnayeurs et escrocs yankees, et la monnaie de papier perdrait vite toute valeur. Au dire d'un autre correspondant, le souvenir du « papier du roi de France » rendrait vaine toute tentative



LIEU DE RÉUNION (1807-1808)

Dès la première tentative d'établissement d'une banque, en 1792, James McGill avait apporté son appui à John Richardson. A la veille de la deuxième tentative, en 1808, les auteurs du projet se seraient réunis dans la maison de McGill que l'on voit ici, rue Notre-Dame.

A l'est de la maison se trouvait le château de Ramezay, dont on aperçoit l'entrée ouest. De ces deux constructions, datant du début du XVIII^e siècle, il ne reste que le château de Ramezay, transformé depuis en musée.

A sa mort en 1813, James McGill légua une partie de ses biens pour la fondation d'un collège. En plus de £10,000 en espèces, le legs comprenait sa propriété de « Burnside », ferme de 46 acres au pied du mont Royal, qui devint l'emplacement de l'Université McGill.

de remplacement de la monnaie métallique par de la monnaie fiduciaire; d'autres encore craignaient que la création d'une banque n'établisse d'office un monopole de l'argent grâce auquel une minorité de marchands riches, et donc détestés, asservirait davantage un peuple déjà captif et sans défense.

Au lieu de s'appuyer sur les exemples concrets de banques américaines, distantes seulement de quelques centaines de milles, l'opposition au projet de banque invoquait des considérations générales et abstraites que lui inspirait surtout la peur de tout changement. Néanmoins, la commission parlementaire de sept membres comptait cinq Canadiens français, marchands et représentants des professions libérales, dont l'appui garantissait que le projet ne serait pas enterré. Et en effet, le 12 avril 1808, John Richardson déposait en Chambre un projet de loi constituant une société de banque au Bas-Canada. Après un exposé remarquablement documenté de son parrain, la proposition fut adoptée en première lecture, puis imprimée en quatre cents exemplaires pour que les membres de l'Assemblée puissent en faire l'étude.

– 2 –

La proposition de loi relative à la banque dut soulever un grand intérêt parmi le public, car le 2 mai 1808 le *Mercury* de Québec publiait en entier l'exposé de Richardson, et la *Gazette de Québec*, dans son édition du 1^{er} septembre, annonçait qu'une réimpression de l'exposé et du projet de loi était mise en vente à sa nouvelle imprimerie ainsi que chez Neilson et chez Ménéclier à Montréal. On ne sait rien de la diffusion de cette réimpression dont on n'a retrouvé aucun exemplaire, mais les Archives nationales du Canada conservent l'original de la loi proposée et le numéro du *Mercury* dans lequel parut l'exposé de Richardson.

Après avoir mentionné que la prorogation prochaine du Parlement empêchait l'étude du projet de loi pendant la session en cours, Richardson faisait une brillante synthèse de l'histoire de la monnaie en tant qu'agent de circulation, expliquant pourquoi l'or et l'argent, en raison de leur rareté, durabilité et facilité de transport, étaient devenus les moyens d'échange et étalons monétaires adoptés dans le monde entier. Venait ensuite un bref aperçu de l'évolution de la monnaie de papier, depuis ses débuts sous forme de récépissés délivrés contre un dépôt d'or ou d'argent jusqu'à son acceptation progressive comme agent monétaire remplaçant les métaux précieux, lourds et encombrants. Connaissant la situation de l'économie canadienne, caracté-

risée par un manque d'or et d'argent, Richardson dut être fortement tenté de préconiser la formation d'une banque hypothécaire ou territoriale.

Des établissements de ce genre avaient vu le jour en Angleterre dans des régions où la pénurie d'espèces freinait les demandes de crédit. Devant cette situation, des riches propriétaires terriens, seuls ou associés à d'autres, avaient fondé des banques dont les billets n'étaient pas couverts par de la monnaie métallique, puisqu'il n'y en avait pas, mais par les biens-fonds des associés. Ces banques acceptaient naturellement des hypothèques en garantie des prêts qu'elles consentaient. Tant que la terre gardait une valeur constante ou croissante en raison de sa rareté, le système donnait satisfaction, mais Richardson savait qu'au Canada la terre n'avait en pratique aucune valeur, sauf dans quelques régions colonisées; même à Québec et à Montréal, les terrains pouvaient facilement s'avilir, entraînant une dépréciation désastreuse des billets de banque et des biens donnés en garantie. L'autre solution, que Richardson eut la sagesse de choisir en dépit de la pénurie d'espèces au Canada, était la création d'une banque de numéraire ou d'argent qui vendrait des actions pour acquérir de l'or et des pièces de monnaie. La banque serait ensuite autorisée à émettre des billets jusqu'à concurrence d'un multiple déterminé de la valeur de son encaisse. Ses prêts seraient principalement des avances à court terme consenties aux commerçants, garanties par des marchandises facilement vendables ou simplement par la réputation de solvabilité de l'emprunteur ou de l'endosseur, ce qui plaçait un tel établissement dans la catégorie de ce qu'on appelle aujourd'hui une banque commerciale. Des prêts à court terme de ce genre devaient, pensait-on, permettre à la banque de maintenir une liquidité permanente. Cette théorie était certes valable dans la majorité des cas, bien qu'une crise économique soudaine eût suffi à infliger aux marchandises données en nantissement la même dépréciation que pourrait subir la terre refusée par la banque en garantie de ses prêts. L'expérience donna raison, en dépit de ses faiblesses, à la théorie des prêts commerciaux.

Dans son exposé, Richardson mentionne Adam Smith qui, dit-il, « a écrit sur l'économie politique avec une intelligence et une profondeur d'observation que l'on chercheroit en vain dans d'autres auteurs » et il le cite à l'appui de la thèse selon laquelle « les billets de banque qui sortent de personnes d'un crédit éprouvé, payables à demande en or ou en argent, sans aucune condition . . . deviennent à tous égards, un *medium* [sic] de circulation qui vaut de l'or et de l'argent. »

Richardson établit ensuite une comparaison simple et claire entre les

banques privées et les banques à capital-actions. Dans une banque privée, explique-t-il, chacun des propriétaires est responsable des dettes de tous, alors que dans une banque par actions chaque actionnaire n'est responsable que jusqu'à concurrence du montant de sa participation. « A la première vue, poursuit-il, il semble à ceux qui ne sont point au fait de semblables questions, que les banques privées sont plus sûres pour le public, et que les banques incorporées sont plus sûres pour les capitalistes. » Tout en admettant que les banques par actions sont évidemment plus sûres pour les actionnaires, puisque chacun d'eux n'est responsable que du montant de ses actions, sauf dans des cas exceptionnels, Richardson soutient qu'elles offrent aussi au public une sécurité que les banques privées ne pourraient jamais garantir; ces dernières, en effet, ne sont nullement tenues par la loi de limiter leurs opérations au commerce de banque et elles peuvent utiliser leurs fonds à toutes sortes de spéculations si elles le jugent à propos, tandis que les banques par actions ont une charte qui les obligent en droit à ne se livrer qu'au commerce de banque. Décrivant la création d'une monnaie de papier par l'émission de billets de banque comme l'une des fonctions primordiales d'une banque, Richardson explique ensuite comment cette fonction est devenue la principale source de profit des actionnaires, ajoutant toutefois que ceux-ci en retirent moins d'avantages immédiats que le monde des affaires et la société en général. Il insiste sur cette notion de bien commun en ces termes:

« Le tems seul peut donner de la confiance dans les nouvelles entreprises et je ne me fais point trop d'illusions sur les bénéfices immédiats que la banque projetée rapportera aux actionnaires. Il faudra peut-être plusieurs années pour convaincre la masse du peuple de ce pays que l'on peut prendre en sûreté des billets de banque; et jusqu'à cette conviction, la banque ne sera guères avantageuse; mais quelque longtems que les propriétaires soient désappointés, ils n'en devront pas moins persévérer. Les directeurs de la banque, d'après les circonstances locales, devront veiller strictement à la sortie des billets; à la fin le succès couronnera l'entreprise, à moins que les habitans de ce pays soient composés autrement que le reste du genre humain, ce que personne ne peut avoir la folie de penser sérieusement. »

L'exposé répond à toutes les questions que pouvaient normalement soulever les opérations de la future banque: son organisation, son capital-actions, la responsabilité des actionnaires, la circulation des billets et leur contrefaçon

— passible de mort « sans bénéfice de clergie ». Dans sa conclusion, Richardson explique le côté technique des dispositions de la charte:

« Le fond ne doit pas excéder £250,000 courant, à moins que le Gouvernement de la Province ne juge à propos d'y prendre un intérêt; dans ce cas, le fond pourra être de £50,000 de plus. Ce fond doit consister en parts de £25 chaque. Outre le Président et le Vice Président, il y aura 24 Directeurs [administrateurs] dont moitié à Québec et moitié à Montréal. Dans ces deux villes seront les branches supérieures [sic] de la Banque, et ces branches auront le pouvoir d'ériger des offices pour déposer et décompter [escompter] dans les autres parties du Canada où elles jugeront à propos. Si le Gouvernement prend un intérêt, il appointera deux Directeurs. Les dividendes doivent être payés par six mois. Un dépôt de dix pour cent doit être payé pour chaque part en souscrivant, et l'on perdra cette somme, si l'on ne paye pas dans le tems fixé pour le premier terme les dix pour cent qui seront dus. Les parts sont peu considérables, afin qu'elles soient plus généralement répandues dans la Province. Les Etrangers peuvent avoir des parts, mais ils ne peuvent pas être Directeurs. Ils peuvent cependant voter aux Assemblées Générales par Procureur [procuration], si le Procureur est un sujet de sa Majesté.

« On désire d'établir une proportion qui exclue une trop forte prépondérance dans ceux qui prendront un gros intérêt, et d'assurer à la propriété cette influence qui existe dans toutes les institutions bien réglées.

« On propose de n'avoir point d'autre Banque incorporée en Canada durant la durée de celle qui est projetée; mais on pourra l'abolir, moyennant certaines limitations et formalités, si l'expérience faisoit voir qu'elle est nuisible. Le fond de la Banque peut être augmenté, si cela est nécessaire; les taxes imposées ou à être imposées par le Parlement Provincial pourront être payées par des billets de Banque.»

Le projet de loi comprenait quarante et un paragraphes et alinéas; il accordait à la banque à peu près les mêmes pouvoirs que le projet de la Compagnie de Banque du Canada de 1792, c'est-à-dire de recevoir des dépôts en espèces et d'émettre en échange des billets de banque, d'escompter les effets et billets, et de faciliter les affaires en tenant des comptes de caisse à l'intention de ceux qui désiraient utiliser les services de la banque pour leurs encaissements et dépôts. La nouvelle institution devait s'appeler la *Banque du Bas-Canada* et, en raison de sa personnalité civile, il y avait dans le projet de loi des clauses

de sauvegarde touchant les privilèges et le droit de vote des actionnaires, l'émission des billets et la responsabilité civile. La banque ne devait pas contracter des dettes supérieures à trois fois le capital versé; elle ne pouvait posséder que les immeubles nécessaires à son commerce de banque, mais il lui était permis d'accepter des hypothèques sur biens immobiliers dans le cas de dettes contractées dans le courant des affaires. Elle était tenue de fournir au gouvernement, sur demande, un état certifié du capital social, des créances, dépôts et billets en circulation. L'une des clauses du projet de charte mentionnée par Richardson dans son exposé, et dont on ne trouve aucun exemple dans les banques anglaises ou écossaises, permettait au gouvernement d'être actionnaire jusqu'à concurrence d'un sixième du capital-actions de £300,000.

Comme on l'a déjà fait observer, le texte du projet de loi et celui du discours qui le présenta à la Chambre du Bas-Canada, le 12 avril 1808, constituent de remarquables documents historiques. En effet, non seulement ils tracent le schéma du futur régime bancaire du Canada, mais en outre, lorsqu'on les rapproche du projet de 1792, ils prouvent sans conteste que John Richardson est bien le père de la banque canadienne au même titre qu'Alexander Hamilton dans le cas de la banque américaine. Et l'expérience a amplement confirmé la sûreté du jugement de Richardson.

- 3 -

Peu de croyances se sont révélées aussi tenaces que celle qui attribue l'origine des banques canadiennes aux conceptions et méthodes des banquiers écossais du XVIII^e siècle. Cette conviction est si répandue qu'elle fait maintenant partie de notre folklore national, presque sur le même plan que les légendes de la traite des fourrures et de la Police montée.

Ce n'est que dans les années 1890 que fut entreprise la première étude sérieuse du système bancaire canadien; on ne doit donc pas rechercher plus avant l'origine de cette idée fausse. L'étude en question, intitulée *The Canadian Banking System*, est l'œuvre de Roeliff Morton Breckenridge, ancien boursier Seligman en économie politique à l'université Columbia. Etant Américain, Breckenridge n'avait aucune raison de fausser les faits qu'il rapporte; il conclut pourtant, en s'appuyant apparemment sur de simples ouï-dire, que l'Écosse a servi de modèle aux banques canadiennes. Pour donner du poids à sa thèse, il affirme que sur les 144 actionnaires que comptait la Banque de Montréal lorsqu'elle reçut sa chartre, au moins 90 avaient des noms écossais. Mais le premier grand-livre des titres de la Banque révèle que le nombre des

souscripteurs originaires était de 289, dont 121 demeuraient à New-York, Boston, Middletown (Connecticut) et dans d'autres villes de la Nouvelle-Angleterre. Parmi les 168 autres souscripteurs, pour la plupart Montréalais, les noms écossais étaient en minorité, comme on l'a déjà fait remarquer.

Si Breckenridge avait consulté les archives de la Banque de Montréal, au lieu de se contenter de la charte de 1822, il aurait certainement relevé ces faits. Quoi qu'il en soit, il fut sévèrement critiqué par Adam Shortt, auteur de *The Early History of Canadian Banking*; par la suite, dans une édition corrigée de son ouvrage, Breckenridge admit l'origine américaine des banques canadiennes et en même temps reconnut sa dette envers Shortt.

S'il existe une certaine similitude entre les banques écossaises du XVIII^e siècle et celles qui devaient s'établir au Canada, il s'agit surtout d'une coïncidence. Ce n'est pas en Ecosse ni en Angleterre qu'il faut rechercher l'origine du système canadien, mais aux Etats-Unis. En 1808, les banques américaines fonctionnaient avec succès depuis de nombreuses années sur la base d'un capital en espèces et de prêts commerciaux; elles avaient prouvé leur utilité par des opérations profitables qui contribuèrent fortement à l'instauration de la prospérité et à la stabilisation de la situation financière dans la République. C'est de ce système que John Richardson s'inspira pour créer la Compagnie de Banque du Canada, puis la Banque du Bas-Canada et enfin la Banque de Montréal.

Il était d'ailleurs normal, et même inévitable, que la banque canadienne soit formée dans un moule fourni par l'expérience du Nouveau Monde plutôt que de l'Ancien, l'une étant pertinente et proche, l'autre lointaine et guère applicable. Au début du XIX^e siècle, les économies canadienne et américaine étaient intimement liées, surtout par leurs initiatives communes, et le commerce avec les Etats-Unis occupait plus de marchands canadiens que les échanges transatlantiques dont Québec restait le principal centre. En outre, Montréal était alors la métropole du commerce avec le Vermont, le nord-ouest de l'Etat de New-York et, jusqu'à l'ouverture du canal de l'Erié, avec les Etats et territoires américains aboutissant aux Grands Lacs. Les liens avec la Nouvelle-Angleterre, sur le plan commercial et culturel, étaient donc beaucoup plus étroits qu'on ne le croit généralement. La *Gazette* de Boston, par exemple, comptait pour les années 1816-17 plus de cent abonnés à Montréal et presque autant à Québec et Trois-Rivières réunies. Même si ces faits sont postérieurs, rien ne nous permet de croire que la situation au Bas-Canada après la guerre de 1812 était différente de celle des années précédentes.

Grâce à leurs relations d'affaires, leurs fréquents voyages outre-frontière

et la lecture des journaux et périodiques américains, les hommes d'affaires canadiens étaient au courant de ce qui se passait dans la République voisine; il n'est donc pas surprenant qu'ils aient été frappés par l'ampleur des changements dont bénéficia la fortune des Etats-Unis sous l'effet de la politique financière d'Alexander Hamilton. Quant à John Richardson, il avait habité New-York à l'époque où il était l'employé d'une importante maison de commerce anglaise qui avait subsisté après la Révolution; il se trouvait donc dans cette ville lors des grands débats sur les questions monétaires, financières et fiscales qui précédèrent la fondation de la *Bank of North America* en 1781, puis de la *Bank of New York* et de la *Massachusetts Bank* de Boston, en 1784. De plus, après son départ de la métropole américaine en 1784, il resta certainement en relations avec William Constable qui avait été son collègue au bureau de Phyn, Ellice & Inglis à New-York, puis leur agent après la Révolution et finalement administrateur de la *Bank of New York* en 1791. Il est de ce fait évident que Richardson connaissait parfaitement les théories de Hamilton en matière de banque.

— 4 —

Dès 1780, Alexander Hamilton avait réclaté avec insistance l'établissement d'une banque « nationale ». Il pensait alors à une grande société de commerce et de banque à charte fédérale; dotée d'une gestion privée mais avec participation et un certain droit de regard du gouvernement, elle grouperait les classes possédantes du pays pour soutenir les finances publiques et administrerait la monnaie selon les meilleurs principes bancaires. Il proposait une banque commerciale à capital en numéraire, mais effectuant aussi certaines opérations de crédit foncier telles que les avances sur hypothèques. En 1781, sur l'insistance renouvelée de Hamilton et d'autres, le surintendant des Finances du Congrès continental, Robert Morris, annonça le projet d'établissement de la *Bank of North America* avec un capital-actions de \$400,000 payables en or et en argent. La banque devait avoir pour fonctions d'avancer des fonds au gouvernement pour lui permettre d'anticiper sur ses revenus et de stabiliser les monnaies de papier européennes émises pendant la Révolution et presque sans valeur, tout en fournissant à ses souscripteurs un moyen de faire circuler leur capital dans l'intérêt du commerce et de l'industrie. La *Bank of North America* ouvrit le 6 janvier 1782, mais abandonna sa charte fédérale en 1785 et fonctionna ensuite comme banque locale à charte d'Etat jusqu'en 1929, année où elle fusionna avec un établissement financier de la Pennsylvanie.

LES MEMBRES DU
«BEAVER CLUB» REÇOIVENT
LORD DALHOUSIE

A la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, Montréal était le centre de la vie mondaine dans la colonie. Le *Beaver Club*, célèbre depuis 1785 par ses réunions gastronomiques, y contribuait certainement pour beaucoup.

Le 14 mai 1824, les membres offrirent un banquet en l'honneur du gouverneur général, lord Dalhousie. A cette époque, les dîners avaient lieu tous les quinze jours à l'hôtel *Mansion House* (appelé plus tard le *Masonic Hall*) qui venait d'être reconstruit rue Saint-Paul, à l'emplacement actuel du marché Bonsecours. L'hôtel était le dernier cri de l'élégance, et on disait même qu'il égalait les meilleurs d'Angleterre.

On voit ici lord Dalhousie, devisant joyeusement avec des membres du Club en prenant le sherry. Une cinquantaine de personnes participèrent au banquet que présidait John Finlay, assisté d'Alexander Mackenzie.

Les réunions du Club se prolongeaient habituellement jusqu'aux petites heures. Ce jour-là, la présence du gouverneur imposa peut-être une certaine retenue, mais le banquet fut probablement le plus mémorable de l'histoire du Club, et chaque membre reçut de lord Dalhousie une tabatière d'argent.

Le *Beaver Club*, ou «Coterie du castor», avait été fondé par dix-neuf trafiquants de la Compagnie du Nord-Ouest qui se rendaient régulièrement dans «le pays d'en haut» pour y faire la traite avec les Indiens. Il fallait compter au moins une expédition en territoire indien pour être admis dans la confrérie.

Plusieurs personnes associées à la Banque de Montréal furent membres du *Beaver Club*, notamment John Richardson et son associé John Forsyth. George Moffatt y remplit aussi les fonctions de secrétaire pendant un certain temps.

Peinture de Bruce Johnson



La première banque américaine à maintenir constamment la libre convertibilité remplit son rôle avec un succès considérable. Elle raffermi les finances des Etats-Unis à un moment où l'avenir de la République semblait compromis par son incapacité d'acheter des produits de première nécessité, et elle confirma la validité des théories de Hamilton. Mais comme la banque avait son siège à Philadelphie et que sa tâche principale était d'assurer la trésorerie du gouvernement, elle ne contribua guère à mettre fin à la stagnation des affaires qui régnait dans les autres villes par suite de la disparition d'un moyen de paiement sûr et du manque de crédit commercial. Cette situation fit naître dans plusieurs Etats un mouvement en faveur de banques locales, mouvement qui à son tour provoqua des controverses semblables à celles qui devaient agiter l'opinion canadienne quelque vingt ans plus tard. En dépit de la méfiance du public envers les institutions nouvelles, deux banques furent fondées en 1784: la *Bank of New York*, par acte d'association, et la *Massachusetts Bank*, en vertu d'une charte d'Etat s'appuyant sur les mêmes principes.

L'auteur de l'acte d'association de la *Bank of New York* était Alexander Hamilton, mais ce dernier avait bien changé d'opinion depuis sa correspondance avec Robert Morris en 1780 et 1781. En 1784, il était devenu l'adversaire implacable des banques territoriales, au point même de s'opposer aux prêts garantis par des hypothèques sur biens-fonds, et se faisait le fervent avocat d'une vraie banque à capital-espèces comme la Banque d'Angleterre et les principales banques d'Europe.

Etant donné que l'acte d'association de la *Bank of New York* (1784), la charte de la *Massachusetts Bank* et le projet de la Compagnie de Banque du Canada (1792) sont pour ainsi dire identiques, il faut certainement leur rechercher une origine commune, soit dans les nouvelles théories de Hamilton sur la question des banques, soit dans l'unanimité de vues qui régnait dans le groupe des marchands de New-York, Londres et Montréal dont on a déjà parlé. Chacun de ces documents fait mention du rôle social du commerce de banque et des responsabilités qui lui incombent; dans chaque cas on insiste sur l'expérience acquise par les autres pays et sur la stabilité des banques, souvent en des termes identiques. Les trois textes réclament l'établissement de banques à capital-actions limité, couvert par de la monnaie et des lingots d'or ou d'argent, et prévoient des pouvoirs bien définis quant à l'émission des billets et autres clauses de sauvegarde.

A tous points de vue, la *Bank of New York* et la *Massachusetts Bank* furent une réussite immédiate. Toutes deux versèrent un dividende dès leurs débuts et prouvèrent leur utilité pour le développement du commerce et des échanges

en mobilisant les ressources financières de leurs souscripteurs, en mettant le capital accumulé à la disposition des emprunteurs sous forme de billets de banque et de crédits transférables sur demande, et en servant de lieu de dépôt pour les fonds publics. En dépit de la déflation de la monnaie de papier européenne, les billets des deux banques furent rapidement acceptés en paiement des dettes privées et publiques. Par ailleurs, les critiques les plus sérieuses élevées contre les banques se révélèrent sans fondement: les espèces monnayées ne se réfugièrent pas à l'étranger; il n'y eut pas de fièvre spéculative ni d'opérations excessives comme certains l'avaient prédit. Administrés avec intégrité et un prudent conservatisme, ces deux établissements démontrèrent que les banques concouraient au développement du bien public, et ils servirent de modèle aux banques d'Etat qui s'ouvrirent ailleurs. Tous deux restaient néanmoins des établissements à portée limitée, sans communauté d'intérêts; ils ne contribuèrent que dans une faible mesure à la solution des problèmes financiers auxquels se heurtèrent les Etats-Unis lors de l'adoption de la Constitution de 1789.

- 5 -

En septembre 1789, lorsque le Congrès institua le ministère des Finances, Washington plaça aussitôt Alexander Hamilton à sa tête. Pour l'aider à réaliser ses nombreuses réformes et servir d'instrument à sa politique fiscale, Hamilton proposa la création d'une banque à charte nationale dont les rapports avec le gouvernement des Etats-Unis seraient comparables à ceux qui existaient entre la Banque d'Angleterre et le gouvernement anglais depuis près de cent ans. Plus précisément, la banque serait l'agent financier du gouvernement et lui accorderait une participation, mais elle serait dirigée par des administrateurs élus parmi les actionnaires privés.

Hamilton jugea nécessaire d'étudier en détail chaque article de son projet, ce qui dénote la confusion qui régnait alors dans le domaine des théories et méthodes bancaires. Il insista en particulier sur la nécessité d'avoir un plus fort capital que celui dont avait disposé la *Bank of North America* et sur les avantages de la propriété et de la gestion privées des banques. Ce n'est qu'à ces conditions, essentielles selon lui, que les banques pourraient contribuer à l'expansion du commerce et en même temps aider l'Etat dont la trésorerie dépendait grandement de leur prospérité. Si l'on faisait des banques un simple rouage du gouvernement ou si celui-ci en exerçait le contrôle ou la direction, leurs affaires seraient gérées selon la politique du gouvernement et non d'après

les principes éprouvés nécessaires à leur succès. D'un autre côté, la participation de l'Etat était essentielle pour assurer la stabilité, créer la confiance au pays aussi bien qu'à l'étranger et réglementer les opérations entre Etats et pays étrangers. Tout en prônant la propriété et la gestion privées, le rapport faisait aussi valoir la nécessité de restreindre les droits de vote, pour éviter que quelques actionnaires n'aient la haute main sur la banque, et d'établir un roulement parmi les administrateurs de peur qu'un petit clan ne s'installe en permanence. Faisant valoir la supériorité des billets de banque remboursables en espèces par rapport à une monnaie non convertible émise par le gouvernement des Etats-Unis, Hamilton déclarait que la deuxième solution « ne pouvait que conduire à des abus et que le gouvernement ferait preuve de sagesse en n'ayant jamais recours à un expédient aussi attirant et dangereux. »

Malgré la violence des critiques et de l'opposition, la *First Bank of the United States* reçut sa charte du Congrès en février 1791 et commença ses opérations peu après. La loi de constitution créait une société à personnalité morale ayant un capital-actions de \$10 millions divisé en 25,000 actions de \$400 payables pour une part en espèces et pour une autre en fonds d'Etat. Le gouvernement devait souscrire deux millions de dollars et recevoir en échange des avances d'un même montant, remboursables en dix versements annuels à six pour cent d'intérêt. Cette entente est semblable à celle qui était intervenue entre le gouvernement britannique et la Banque d'Angleterre en 1694. Les particuliers et sociétés, à l'exception de l'Etat, ne pouvaient souscrire que mille actions, et les droits de vote allaient en décroissant: une voix pour une action, deux voix pour trois actions, trois voix pour cinq actions, et ainsi de suite. Seuls les actionnaires domiciliés aux Etats-Unis pouvaient voter, en personne ou par procuration, et la charte devait expirer le 4 mars 1811.

La banque n'était pas autorisée à posséder des biens immobiliers, sauf pour ses propres fins, mais elle pouvait accepter des hypothèques en garantie subsidiaire de dettes contractées précédemment et non acquittées. Cette disposition, qui deviendra l'un des grands principes des banques canadiennes, se révéla la plus contentieuse de toutes celles qu'avait rédigées Hamilton, et elle provoqua une controverse qui plus tard ébranla l'édifice bancaire américain jusque dans ses assises. Les actionnaires n'étaient tenus que jusqu'à concurrence de leur participation, mais les administrateurs étaient personnellement responsables de tous les achats de créance dépassant la somme du capital et des dépôts, sauf en cas d'avis d'absence ou de désaccord donné au président des Etats-Unis. Une disposition semblable adoptée au Canada devait par la suite créer un schisme au sein de la direction de la Banque de Montréal.

La loi interdisait à la banque toute forme de spéculation et limitait le montant des avances au gouvernement fédéral et aux Etats; les prêts aux puissances ou Etats étrangers étaient soumis à l'autorisation préalable du Congrès. La banque pouvait vendre la part de la dette publique qu'elle avait acquise en faisant souscrire ses actions, mais elle ne pouvait acheter aucun titre d'Etat. Les billets de la banque, payables sur demande en or ou en argent, seraient « acceptés pour tout paiement aux Etats-Unis »; l'intérêt sur l'escompte était limité à six pour cent. La banque était autorisée à ouvrir n'importe où aux Etats-Unis des bureaux d'escompte et de dépôts, et le gouvernement ne devait instituer aucune autre banque pendant la durée de la charte. Le siège social de la banque était à Philadelphie et c'est seulement après son entrée en activité que les administrateurs décidèrent d'ouvrir des succursales à New-York, à Boston et dans d'autres villes. Il semble donc que le régime des banques à succursales, futur trait caractéristique du système bancaire canadien, naquit sous la pression de données impératives, agissant sur le plan local, sans aucun lien avec l'exemple écossais.

La *First Bank of the United States* (1791-1811) connut un succès incontesté qui justifia pleinement les prévisions les plus optimistes de Hamilton. Elle fut profitable aux actionnaires, qui en 1811 reçurent \$16 millions en dividendes, mais encore plus au public grâce à la stabilisation de la monnaie et à l'établissement du crédit aux Etats-Unis. Sur le plan théorique, son exemple porta également ses fruits, car les banques qui suivirent durent se conformer aux normes élevées qu'elle établit et adhérer au principe de convertibilité, hérité de la *Bank of North America*. En conjuguant son action à des mesures fiscales imposant de lourdes contributions indirectes pour alimenter le revenu national, la banque réussit en un temps record à renforcer et vivifier à tel point l'économie américaine que celle-ci n'éprouva plus aucune difficulté à trouver en Europe les capitaux nécessaires à son expansion. C'est de là, par contre, que devait venir sa perte. Lorsque Gallatin, ministre des Finances, recommanda le renouvellement de la charte en 1809, on s'aperçut que dix-huit mille sur les vingt-cinq mille actions étaient dans les mains d'étrangers. Il est vrai que les Américains qui possédaient les 7,000 autres actions exerçaient le pouvoir effectif, mais cette circonstance ne fut guère atténuante, et la banque ferma en 1811.

Les reproches adressés à la *First Bank of the United States* par Jefferson, Madison et autres partisans des doctrines agraires étaient en partie fondés. La banque régissait les opérations de change, elle était l'agent de perception et de paiement du gouvernement et pouvait dicter les modalités d'escompte

dans tout le pays. Sa fonction principale était de répondre aux besoins du gouvernement fédéral plutôt que de stimuler les forces vives du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, libérées à l'issue de la longue lutte pour l'indépendance. D'autre part, à la différence de l'Angleterre dont la banque centrale avait une charte en exclusivité et où les autres opérations de banque étaient laissées à des sociétés ayant au plus six associés, chaque Etat américain pouvait adopter la législation bancaire et accorder les chartes de banque qu'il jugeait à propos. C'est ainsi que dès 1792 vinrent s'ajouter à la *Bank of New York* et à la *Massachusetts Bank* d'autres banques à charte d'Etat: *Essex Bank* à Salem, *Union Bank* à Boston, *Bank of Providence*, *Bank of Albany*, *Hartford Bank* au Connecticut et *Maryland Bank* à Baltimore. Tous ces établissements suivirent les méthodes bancaires déjà instaurées par la *Bank of North America* et la *First Bank of the United States*. Chacun reçut de son Etat respectif une charte de banque commerciale d'escompte et dépôts, avec pouvoir d'émettre ses propres billets remboursables en espèces, d'accepter les dépôts de ses clients, d'escompter le papier commercial à court terme et de faire le commerce des devises.

Malgré leurs bonnes intentions, leurs solides principes et leur excellente administration, les premières banques américaines furent l'objet de critiques de plus en plus violentes jusqu'au début du XIX^e siècle. On peut facilement en comprendre la raison. L'absence de concurrence donnait à ces premières banques un véritable monopole, surtout dans les villes où la richesse était transmise par héritage et où les commerçants établis obtenaient plus de facilités que les petits marchands et la classe montante des manufacturiers qui s'efforçaient d'établir de nouvelles industries. Dans les bourgs et les petits villages qui en dépendaient, il n'y avait encore aucun service de banque.

A la suite de la défaite du parti fédéraliste par Jefferson, en 1800, les Etats adoptèrent une série de lois bancaires visant à contrer le monopole du crédit et qui eurent comme résultat l'augmentation du nombre des banques à charte dans les villes et la prolifération des banques provinciales et privées. Les banques urbaines étaient des banques commerciales avec un capital constitué de numéraire; les banques rurales étaient des banques territoriales dont le capital consistait en biens immobiliers. Le nombre des banques urbaines qui, au début du XIX^e siècle, avaient dans leur raison sociale les mots *Manufacturers and Mechanics* et *Farmers and Mechanics* prouve bien qu'elles étaient fondées pour ouvrir des crédits à des secteurs distincts de la société, tout comme les banques rurales consentaient des avances que les agriculteurs ne pouvaient obtenir d'autre source. Après 1800, la rapide colonisation des territoires de



TRANSPORTS ET COMMERCE

La majeure partie des transports se faisaient encore par voie d'eau lorsque la Banque commença ses opérations.

Des bateaux à voile naviguaient sur les eaux intérieures depuis plus d'un siècle, et des bateaux à vapeur de faible tonnage avaient fait leur apparition sur le Saint-Laurent et l'Outaouais. Mais le canot en écorce de bouleau demeurait le principal moyen de locomotion des commerçants de la colonie, comme des Indiens, en raison de la facilité avec laquelle il franchissait les obstacles à la navigation que l'on rencontrait sur la plupart des voies fluviales avant la construction des canaux.

D'intrépides canotiers descendent ici les rapides de Lachine, ayant à leur bord des marchands et des administrateurs coloniaux. Ces embarcations ou « canots de maître » atteignaient parfois des dimensions impressionnantes — quarante pieds de long, six de large et deux de haut — et pouvaient transporter des chargements dépassant quatre tonnes.

l'Ouest eut pour effet d'accroître considérablement le nombre des banques régionales, si bien qu'en 1808, année où la Banque du Bas-Canada tentait d'obtenir une charte, il n'y avait guère de bourg au Massachusetts, New Hampshire ou Vermont qui ne possédât sa banque privée dont les billets circulaient librement et parfois très loin de leur lieu d'émission.

Il est difficile d'imaginer que cet état de choses ait pu passer inaperçu au Bas-Canada. Pourtant, à l'exception de quelques lettres aux journaux dans lesquelles on s'inquiète de l'activité des faux-monnayeurs près de la frontière du Vermont, aucun document ne vient jeter la lumière sur cette importante phase des relations canado-américaines. L'existence de rapports étroits est néanmoins attestée par les liens qui unirent plus tard les banquiers de Montréal à ceux de Boston, Hartford et New-York, de même que par le projet de charte de la Banque du Bas-Canada. A part quelques modifications imposées par l'absence de dette publique dans la province canadienne et par une législation différente sur la citoyenneté, ainsi qu'une clause nouvelle relative à la responsabilité des actionnaires, la charte canadienne est une réplique exacte de celle de la *First Bank of the United States*.

– 6 –

La deuxième tentative d'établissement d'une banque au Bas-Canada n'eut pas plus de succès que la première, pour des raisons encore plus difficiles à saisir. On ne sait pas exactement ce qu'il advint du projet de loi; il semble s'être perdu dans le dédale de la filière législative, mais on ignore s'il mourut de sa belle mort ou non. Dans les années qui suivirent et jusqu'à la fin de la guerre de 1812, les plans de création d'une banque à Montréal et à Québec restèrent donc au point mort. On ne peut que s'interroger sur les motifs qui poussèrent John Richardson et son groupe à abandonner leur projet qui était pourtant bien conçu et répondait à une nécessité réelle dans la province. Le mystère est encore plus grand lorsqu'on considère leur connaissance approfondie de l'expérience américaine, leurs rapports étroits avec les banquiers des Etats-Unis et les nombreux exemples d'opérations bancaires menées avec succès sans le bénéfice d'une charte. D'ailleurs, dix ans plus tard ils devaient avoir recours au même acte d'association qu'avait utilisé Hamilton pour fonder la *Bank of New York*. Comment alors expliquer qu'ils n'aient pas poursuivi leur objectif en 1808?

L'explication que nous fournissent traditionnellement les historiens est avant tout d'ordre politique. Les années 1807 à 1811, qui correspondent à

l'administration de Sir James Craig, ne furent heureuses pour personne, encore moins pour Craig. Celui-ci contribua pour beaucoup à faire du nationalisme canadien-français une force politique, et il réussit en plus à s'aliéner ses conseillers parmi les marchands anglais.

On vit alors renaître le conflit classique entre l'administrateur colonial et les membres de l'Assemblée, conflit qui dégénéra en une lutte dont l'enjeu était les cordons de la bourse et la répartition des impôts entre l'administration et la colonie. En tant qu'agrariens, les Canadiens français s'opposaient à l'impôt foncier et, en tant que nouveaux adeptes du parlementarisme, ils prenaient ombrage d'une administration dont l'attitude de plus en plus despotique leur devenait insupportable. Devant l'impasse inévitable, Craig dissout le Parlement et ordonne de nouvelles élections, mais se retrouve aux prises avec une Assemblée encore plus récalcitrante. Cette situation dure jusqu'à son rappel en 1811; entre-temps, la guerre avec les Etats-Unis est devenue inévitable. Il faut aussi rappeler que les Canadiens français, qui détenaient la majorité à la Chambre, entretenaient toujours une grande méfiance à l'égard de la monnaie de papier et, par suite, une aversion profonde pour toute forme de banque.

Dans un tel climat de dissension et de conflit, au milieu du remous des intérêts politiques et économiques, il n'est pas étonnant que le projet de loi de 1808 ait fini aux oubliettes. Cependant, les événements politiques n'auraient pu à eux seuls décider un groupe aussi puissant que Forsyth-Richardson et ses associés à abandonner un projet dont la nécessité et les avantages leur paraissaient évidents.

Au cours de cette période, les facteurs dominants qui influèrent sur l'économie canadienne furent l'affaiblissement du marché anglais, conséquence des grandes victoires napoléoniennes en Europe, l'adoption par l'Angleterre d'un tarif préférentiel pour le bois colonial lorsque son commerce avec la Baltique fut interrompu, et l'embargo de Jefferson sur le négoce avec la Grande-Bretagne et ses colonies. L'affaiblissement du marché anglais par suite de la guerre entraîna une brusque diminution des deux principales exportations canadiennes: le blé et les fourrures. Les expéditions de blé passèrent de 399,168 boisseaux en 1808 à 97,553 boisseaux en 1811, et la valeur des cargaisons de pelleteries de la Compagnie de la Baie d'Hudson tomba de £38,400 en 1800 à seulement £8,700 en 1809, après quoi la Compagnie ne paya plus de dividendes jusqu'en 1814. Par contre, les primes accordées sur le bois colonial furent d'un grand secours, et le bois se plaça au troisième rang des productions canadiennes.

De toute façon, il semble bien qu'il n'y ait pas eu, à cette époque, une masse suffisante de capitaux pour fonder une banque, ni parmi le groupe des promoteurs ni même dans le milieu des affaires. Ce fait est corroboré par le rôle que jouèrent alors Forsyth-Richardson et McTavish-McGillivrays dans l'un des derniers chapitres de l'épopée de la traite des fourrures: la formation de la *Southwest Company* en 1811. Le capital fut souscrit à part égale par des hommes d'affaires canadiens et américains, et cette mise de fonds a peut-être rendu temporairement impossible le financement d'une autre entreprise. D'autre part, le refus du Congrès d'accorder une charte à la *First Bank of the United States*, en 1811, a pu aussi faire paraître inopportun le projet d'une institution similaire au Canada.

La nouvelle de la déclaration de guerre, le 12 juin 1812, fut annoncée au gouverneur à Québec par John Richardson qui l'avait apprise de ses amis américains. L'arrivée de troupes et d'argent d'Angleterre mit fin au marasme de l'économie canadienne, et les trente mois de guerre apportèrent au Canada et aux provinces Maritimes un renouveau de prospérité. Montréal, qui était le centre de rassemblement des renforts remontant le Saint-Laurent et dont la sécurité n'avait rien à craindre de la Nouvelle-Angleterre restée neutre, y gagna rapidement en richesse et en importance. Pour payer ses dépenses militaires, la Grande-Bretagne introduisit une nouvelle forme de monnaie; cette conséquence accessoire de la guerre fut capitale pour la Banque.

Dans des conditions normales, on se serait procuré les fonds liquides au moyen de billets du Trésor. Or, la colonie connaissait une pénurie d'espèces monnayées, et l'importation de pièces de Grande-Bretagne aurait été une opération à la fois coûteuse et dangereuse; on eut donc recours à une émission dirigée de monnaie de papier pour payer les troupes et les approvisionnements. Cette monnaie apparut sous forme de « billets de l'armée » qui avaient force libératoire; ils furent émis à l'origine en coupures de \$25 à \$400 portant intérêt à six pour cent et remboursables sur demande à Québec en billets tirés sur l'Angleterre. La première émission, en 1812, représentait un million de dollars espagnols, et les émissions autorisées par la suite portèrent ce chiffre à \$6 millions, dont \$250,000 en coupures de \$1 à \$20 pour faciliter les opérations courantes. Les petites coupures étaient remboursables en espèces et ne portaient pas d'intérêt.

Le succès des billets de l'armée eut au Canada une grande répercussion sur l'attitude du public à l'égard de la monnaie et des banques. Pour la première fois dans l'histoire de la colonie, les habitants des deux provinces disposaient d'une monnaie d'échange convenable et en quantité suffisante

pour répondre à leurs besoins. Les gros billets, qui étaient avalisés par le gouvernement impérial et constituaient un placement intéressant, trouvaient facilement crédit auprès des marchands et des fournisseurs de l'armée; vers la fin de la guerre, ils étaient devenus par le jeu complexe du change le point d'attraction d'importantes quantités d'espèces qui provenaient des Etats-Unis où les billets anglais se négociaient à prime. Quant aux petites coupures, elles s'étaient répandues dans toutes les couches de la société, mettant fin au commerce de troc traditionnel. Les cultivateurs achetaient et vendaient au comptant, sans avoir recours au crédit du marchand local et, ce faisant, commençaient à apprécier cette première parcelle d'autonomie financière et de statut économique.

L'abondance de la monnaie, avec les avantages évidents qu'elle comportait, amena le public et même plusieurs grands commerçants à conclure que la monnaie de papier était à l'origine de la prospérité. En réalité, c'est l'impulsion que la guerre — et avant tout l'augmentation des dépenses militaires — avait indirectement donnée à la consommation, à la production et aux exportations, qui était la raison principale de cette affluence. Quoi qu'il en soit, le rachat prochain des billets de l'armée, et donc leur disparition de la circulation, fit sentir le besoin d'un moyen d'échange de remplacement. En régime colonial, la seule solution semblait être la création d'une banque et l'émission de billets. Grâce à l'expérience des billets de l'armée et aux progrès des banques dans les Etats voisins, le nouveau projet d'établissement d'une banque au Canada reçut un meilleur accueil du public, mais connu à l'Assemblée les mêmes déboires et la même obstruction que les précédents.

Le 8 février 1815, Augustin Cuvillier, marchand en vue de Québec, déposa une résolution demandant que la Chambre se constitue en comité « pour étudier l'opportunité d'établir une banque dans la province. » La résolution revint quatre fois devant l'Assemblée au cours du mois, puis fut apparemment retirée jusqu'à la session suivante. Le 7 février 1816, le même Cuvillier présentait une pétition signée par plusieurs marchands et autres habitants de Montréal, réclamant la constitution d'une société bancaire, sans toutefois en préciser le nom ni la forme. La pétition fut transmise à une commission de cinq membres, présidée par M. Cuvillier, qui siégea le 8 février et entendit plusieurs témoignages, entre autres ceux de MM. Woolsey (futur président de la Banque de Québec), Stewart, Mure, Symes, Grant et Lymburner. Tous représentaient d'importantes entreprises commerciales et tous se déclarèrent en faveur de la formation d'une société de banque.

La commission fit son rapport à la Chambre le 14 février, et le même jour



LE HAUT ET LE BAS-CANADA EN 1807

Exécutée par John Cary, graveur, cette estampe qui date de 1807 est intitulée « Nouvelle carte du Haut et du Bas-Canada ».

Une particularité peu courante de cette carte est l'indication de renseignements concernant certains endroits. On apprend ainsi que la truite et le doré abondent dans le détroit à l'est du lac Supérieur, et ailleurs, au sud du même lac, on lit que

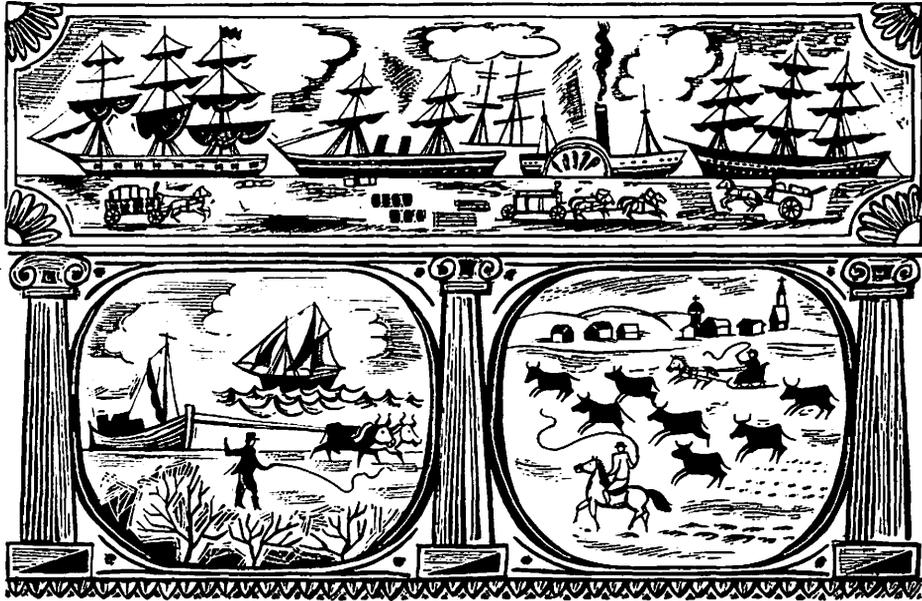
« Près d'ici se trouve un établissement de la Compagnie du N.-O. »

Un autre détail intéressant est le tracé de la voie de communication entre Montréal et l'extrémité des Grands Lacs, plus précisément jusqu'à « Gt. Portage ». C'est à Grand-Portage que se trouvait le comptoir de la Compagnie du Nord-Ouest avant son déménagement à Fort-William, quelque quarante-cinq milles au nord-est.

un projet de loi constituant légalement une banque du Bas-Canada fut déposé et subit la première lecture. Le 19 février, la Chambre vota la deuxième lecture et nomma une nouvelle commission de cinq membres « avec pouvoir d'envoyer quérir les personnes et papiers ». Bien qu'on n'ait pas retrouvé d'exemplaire du projet de 1816, il est fort probable qu'il différerait peu du précédent, à l'exception de la raison sociale et de la participation gouvernementale. La deuxième commission présenta son rapport le 23 février, sans proposer aucun amendement, et la Chambre décida de soumettre le projet de loi à un comité plénier, le 27 février. Mais comme en 1808, le projet fut victime de la prorogation du Parlement, annoncée le 26 février par un nouvel administrateur, Sir Gordon Drummond, pour une raison qui n'était pas nouvelle: prévenir la mise en accusation des juges Sewell et Monk par la majorité canadienne-française de l'Assemblée.

Sans se laisser abattre, Cuvillier déposa de nouveau sa proposition de loi le 31 janvier 1817 à la nouvelle session de la législature, et le rite habituel se répéta. Le projet fut adopté en deuxième lecture le 5 février, renvoyé à une commission et imprimé en cent exemplaires dans les deux langues. Cette fois, il arriva jusqu'au stade de la discussion en comité plénier, mais le Parlement fut encore prorogé, une fois de plus par un nouveau gouverneur, Sir John Coape Sherbrooke, une fois de plus pour éviter une mise en accusation par la Chambre. Mais la patience a des limites et, après vingt-cinq années d'efforts renouvelés, Richardson et son groupe décidèrent brusquement d'aller de l'avant sans attendre de charte, comme l'avait fait la *Bank of New York* en 1784. Le groupe avait d'ailleurs d'autres raisons de se montrer irrité; pendant que ses demandes de charte se heurtaient continuellement à l'indifférence du gouverneur et à l'obstruction de l'Assemblée, le Congrès américain votait une loi accordant une charte à la *Second Bank of the United States*, en 1816, ce qui poussait les marchands de Kingston à faire revivre un mouvement en faveur d'une banque dans le Haut-Canada. Le Parlement étant entré en vacances le 15 mars, le projet de banque fut discuté et étudié en comité avant que le public soit finalement invité à venir prendre connaissance des articles d'association de la Banque de Montréal, le 19 mai, au Palais de justice. Les articles n'ayant soulevé aucune critique sérieuse, ils furent officiellement approuvés le même jour et publiés en anglais dans le *Montreal Herald* du 22 mai et en français dans le *Spectateur canadien* du 26 mai. La longue période de gestation avait pris fin; l'ère du progrès commençait.

CHAPITRE QUATRE



PREMIÈRE ÉQUIPE,
PREMIERS PRINCIPES

PREMIÈRE ÉQUIPE,
PREMIERS PRINCIPES

- I -

Il ne reste aucun témoignage écrit des discussions qui aboutirent à la création, à Montréal, d'une banque commerciale sans charte constitutive. L'étude de cette phase décisive de l'histoire de la Banque de Montréal nous oblige donc à faire appel à des déductions qui dans certains cas reposent sur des faits récemment mis au jour, dans d'autres sur la logique de l'inévitable, dans d'autres enfin sur des hypothèses plausibles. Le *Herald* de Montréal publia en éditorial, dans le numéro où parut l'acte d'association de la Banque, un commentaire élogieux que la *Gazette de Québec* reproduisit le 29 mai 1817. En voici le texte:

« En première page du journal, nos lecteurs pourront prendre connaissance des articles d'association de la Banque de Montréal. Etant donné que nous avons toujours été en faveur d'un tel établissement, nous ne pouvons que nous féliciter et nous réjouir des perspectives nouvelles qu'il ouvre à l'activité agricole et industrielle de la province. Les articles de cette estimable association, dans la mesure où notre expérience passée

et nos nombreuses lectures nous permettent d'en juger, sont rédigés avec beaucoup de discernement et de sagesse et ils nous semblent très bien adaptés à la situation locale. Nous nous abstenons pour le moment de commenter l'événement, sauf pour souhaiter à l'entreprise le plus grand succès sous tous les rapports. »

Le *Spectateur canadien* du 31 mai publia aussi un éditorial dans lequel il félicitait les fondateurs de la Banque et faisait valoir les grands bienfaits apportés par des institutions semblables en Europe et aux Etats-Unis, ajoutant que « les banques sont le canal d'où la vie et la vigueur se communiquent aux diverses classes de la société. » Avec ses numéros des 14 et 26 juin, le *Spectateur* publia de nouveau, dans un supplément, la traduction française des articles d'association. Les débats qui aboutirent à la formation de l'« Association de la Banque de Montréal » avaient certainement commencé plusieurs mois avant son annonce officielle. Le *Quebec Telegraph*, par exemple, réimprima dans ses numéros des 8 et 15 février 1817 des extraits en français du discours prononcé par Richardson en 1808.

Il ne fait pas de doute que la Banque de Montréal doit son existence à l'esprit d'entreprise et à la détermination de John Richardson. Certes, il reçut dès les débuts l'appui de ses associés, le groupe anglais Phyn-Ellice-Inglis et son cousin John Forsyth; en outre, à différentes reprises des personnes en vue dans le monde des affaires s'unirent à ses efforts. Mais en définitive, la Banque de Montréal fut bien la création personnelle de John Richardson, tout comme la Banque d'Angleterre avait été celle de William Paterson et la Banque des Etats-Unis, celle d'Alexander Hamilton. Chacun eut ses associés indispensables, mais dans chaque cas le moteur de l'entreprise fut une seule personne. Cependant, il serait intéressant de savoir ce qui pendant si longtemps empêcha Richardson de réaliser son projet ou, si l'on préfère, quels étaient en 1817 les facteurs nouveaux qui en assurèrent le succès. Etaient-ils d'ordre politique, économique ou personnel?

On peut rapidement écarter la première possibilité. Aucun changement notable n'était intervenu sur la scène politique du Bas-Canada entre 1808 et 1817, et il ne devait pas y en avoir avant la Rébellion de 1837 et le Rapport Durham qui suivit. Sur le plan économique, la situation avait évidemment évolué. La guerre de 1812 avait apporté une prospérité sans précédent à toutes les provinces canadiennes; elle fut marquée par la première arrivée massive d'immigrants des îles Britanniques et, dès la fin des hostilités, la migration américaine vers le Haut-Canada reprit son cours. Ce peuplement eut pour

effet de donner une plus large assise à l'économie canadienne et en même temps de la rendre plus complexe. Le besoin de services bancaires se fit davantage sentir, et le public adopta en conséquence une attitude plus favorable à l'égard des banques. En outre, la mise en circulation et le rachat des billets de l'armée avaient démontré la sûreté et les nombreux avantages des billets utilisés comme moyen d'échange, détruisant en même temps les vieux préjugés et la crainte qu'inspirait la monnaie de papier. Étant donné que l'administration coloniale ne pouvait pas, ou ne voulait pas, remplacer les billets de l'armée par une autre monnaie, l'idée d'une banque d'émission devenait plus acceptable. Pourtant, ces facteurs économiques n'apportent pas à eux seuls une explication satisfaisante à cette attente prolongée. Si la fondation de la Banque n'avait été liée qu'au retrait des billets de l'armée, le projet aurait pu aboutir dès 1815, lorsqu'on annonça le rachat de tous les billets, la décision de ne plus en émettre et la fin du paiement des intérêts. Il faut donc demander le mot de l'énigme au facteur humain, c'est-à-dire à l'une des personnes qui décidèrent d'établir un commerce de banque sous la raison sociale de Banque de Montréal et selon la forme prévue par les vingt-cinq articles de l'acte d'association.

Les signataires étaient au nombre de neuf: John Richardson, George Garden, George Moffatt, Robert Armour, James Leslie, Horatio Gates, John C. Bush, Austin Cuvillier et Thomas A. Turner. Désignés simplement sous le nom de « marchands de Montréal », ils représentaient en fait plusieurs groupes d'affaires qui occupaient alors la scène du commerce à Montréal, mais cette représentation était loin d'être complète.

John Richardson nous est déjà suffisamment connu; il suffira d'ajouter qu'il fut nommé au Conseil législatif en 1816. George Garden et George Moffatt étaient deux des principaux marchands de l'époque; le premier dirigeait la firme Maitland, Garden & Auldjo, le second était associé à Gerrard, Gillespie, Moffatt & Co., successeurs du groupe Parker, Gerrard & Ogilvy qui faisait la traite des fourrures à Michillimakinac. Il est intéressant de noter la présence de représentants de ces deux firmes parce que l'une était l'alliée de la Compagnie du Nord-Ouest et l'autre, l'agent au Canada de lord Selkirk et de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui disputait alors aux *Nor-Westers* la domination du commerce des fourrures dans le Nord-Ouest. Or, comme on l'a vu, cette rivalité divisa la société montréalaise en deux factions et hanta la Banque pendant les années difficiles qui suivirent sa fondation, causant de nombreux embarras et des conflits internes. Les autres associés étaient Austin Cuvillier, riche importateur dont on reparlera; James Leslie, officier en

retraite et fils du sous-intendant général d'armée de Wolfe à Québec, par ailleurs homme d'affaires bien connu dans la société; Robert Armour, libraire-éditeur, et Horatio Gates, natif de la Nouvelle-Angleterre, qui faisait commerce avec le Vermont. On sait peu de chose des origines de Thomas Turner et de J. C. Bush, mais tout porte à croire qu'ils représentaient des commerçants et financiers américains.

Augustin ou Austin Cuvillier était le seul Canadien français du groupe original de neuf associés et leur seul représentant à l'Assemblée législative; à ce double titre, il joua un rôle important dans la formation de la Banque de Montréal. Ami et partisan de Papineau en dépit de ses relations étroites avec la communauté anglo-canadienne de Montréal, il avait la rare distinction d'inspirer le respect aux deux partis de la Chambre. Ses talents de financier et de législateur n'étaient surpassés que par ceux d'une personnalité comme Richardson, et son impartialité constituait un antidote nécessaire au racisme offensant de ce dernier. C'est Cuvillier qui déposa le projet de loi de la Banque en 1815 et les années suivantes; aussi, comme le note Adam Shortt, « il est évident que le succès final est attribuable presque exclusivement à la persistance et au tact avec lesquels M. Cuvillier présenta la mesure. »

Cinq des neuf signataires — Cuvillier, Garden, Gates, Leslie et Moffatt — devinrent plus tard administrateurs de la Banque de Montréal, et deux furent élus à la direction: Garden comme vice-président, et Gates comme président à deux reprises. Après dix ans toutefois, deux seulement de ces cinq administrateurs étaient encore directement intéressés à la Banque: George Moffatt, l'émissaire de discorde de la politique et du commerce canadiens au début du XIX^e siècle, et l'Américain Horatio Gates. Par la suite, Moffatt devait prendre une part active à l'administration de la Banque à un moment critique de son histoire; il devint aussi l'une des figures politiques les plus marquantes de sa génération. Cependant, il ne semble pas qu'il ait joué un rôle décisif au moment de la formation de la Banque. C'est donc vers Horatio Gates qu'il faut se tourner pour trouver la clef de l'énigme.

— 2 —

Lorsqu' Horatio Gates mourut en 1834 à l'âge de cinquante-six ans, Montréal prit le deuil, les drapeaux furent mis en berne, et les canons de l'île Sainte-Hélène tonnèrent de minute en minute. Le cortège funéraire fut le plus imposant que les Montréalais aient jamais vu, et les journaux consacèrent des colonnes entières au panégyrique du grand homme et de sa carrière

exemplaire. Dans sa monographie de Gates, Adam Shortt mentionne qu'un même thème revient dans toutes les nécrologies: le temps effacera peut-être de nombreux noms, mais la mémoire d'Horatio Gates sera vénérée avec celle des hommes les plus illustres du pays, et sa carrière sera un modèle pour la jeunesse et un réconfort pour ses contemporains. Aujourd'hui, l'image d'Horatio Gates est presque aussi estompée que celle de George Phyn, le laird légendaire de *Corse of Monellie*.

Des jeunes années de Gates on ne sait rien, sinon qu'il est né à Barre, au Massachusetts. Le premier indice de sa carrière se trouve dans la généalogie de la famille Bellows, célèbre dynastie du Massachusetts qui joua un rôle de premier plan dans l'industrialisation de la Nouvelle-Angleterre. On y découvre le nom d'Horatio Gates, associé de la firme Bellows & Gates qui faisait affaires à Montréal vers 1802 et dont le membre principal était Abel Bellows, de Walpole (Massachusetts). Cette firme était probablement la plus importante à participer au commerce entre le Québec, le Vermont et la Nouvelle-Angleterre; pourtant, la première mention qui en est faite au Canada se trouve dans une pétition adressée à la Couronne et publiée en 1810 dans la *Gazette de Québec*. Le fait est assez significatif. En effet, il était de coutume pour les marchands de l'époque d'annoncer les arrivages de marchandises par bateau — thés de Chine, vins de Madère, épices des Iles, cotonnades des Indes, brocart d'Italie, quincaillerie d'Angleterre, rhum des Antilles, tabac de Virginie . . . Tous les numéros de la *Gazette de Québec*, du *Montreal Herald* et d'autres journaux contiennent des colonnes de ces « nouvelles marchandises » attendues avec impatience et annoncées par les principales maisons d'importation de l'époque. L'absence d'avis de ce genre publiés par Bellows & Gates laisse supposer qu'ils se consacraient presque exclusivement au commerce avec le Vermont; or, celui-ci ne nécessitait pas d'annonces, puisque la plupart des marchandises étaient réexportées. Comme on le verra plus loin, cette déduction est confirmée par l'étendue des relations et associations d'Horatio Gates avec des banques américaines et anglaises.

La requête de Bellows & Gates met en lumière la nature de leur association et les hautes visées de leur activité. A cette époque, il n'était pas rare que l'encombrement du port de Montréal oblige les bateaux à s'ancre au large pendant plusieurs jours ou même plus d'une semaine avant de trouver un emplacement de déchargement; auparavant, ils avaient dû remonter le courant Sainte-Marie, entre l'île Sainte-Hélène et la terre ferme, halés par des attelages qui pouvaient compter jusqu'à quarante bœufs. En vue d'améliorer cette situation, Bellows & Gates demandaient à la Couronne de leur concéder

LES FONDATEURS:
UN RÊVE SE MATÉRIALISE

Le système bancaire canadien fut essentiellement l'idée d'un seul homme, John Richardson. Pendant un quart de siècle, il avait nourri et défendu son projet de banque.

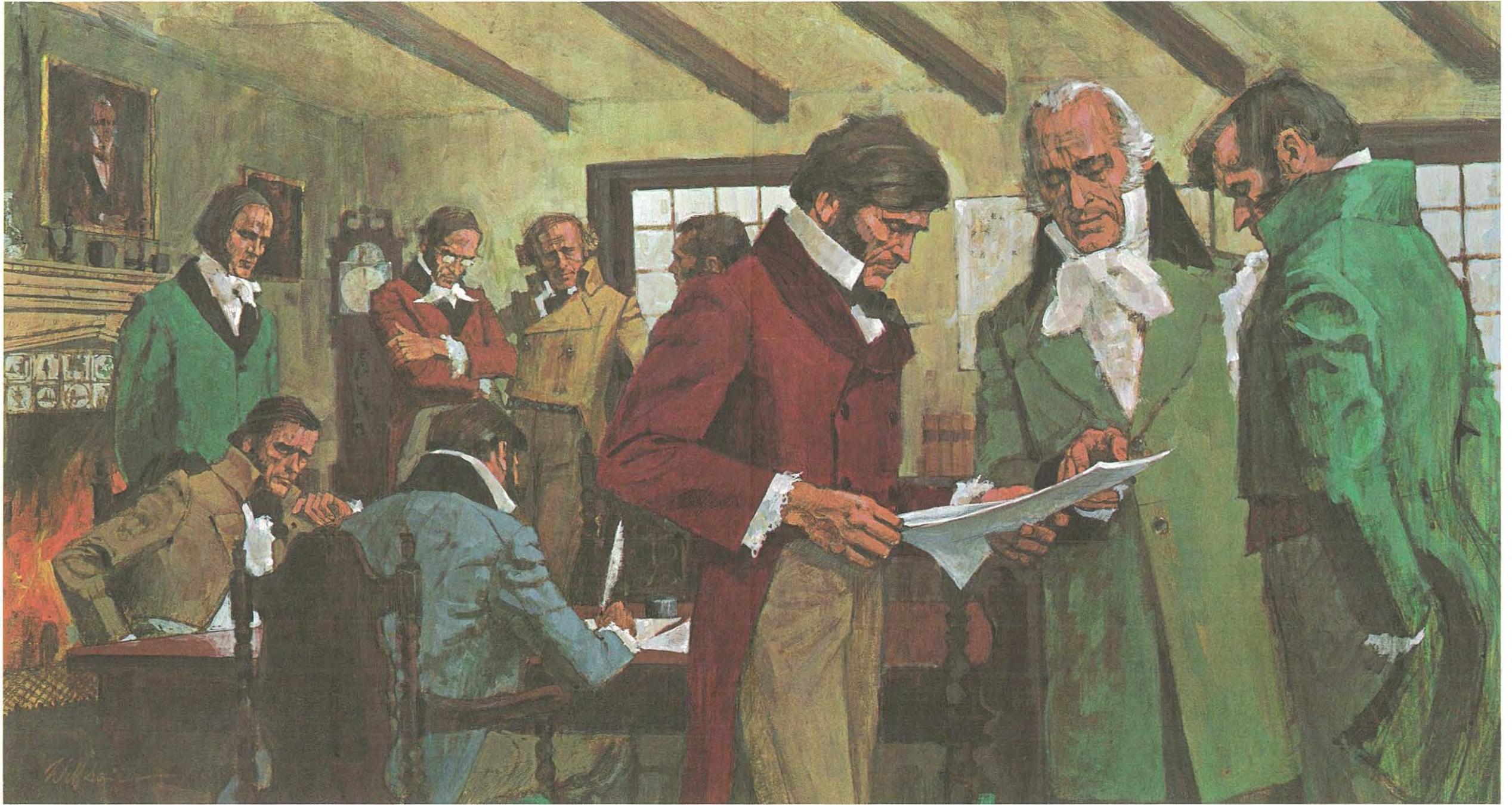
Nous voyons ici Richardson, au centre du groupe représenté au premier plan, en compagnie d'associés réunis pour donner à son rêve une confirmation écrite. La signature des Articles d'association de la Banque de Montréal, en juin 1817, suivit leur publication dans les journaux anglais et français, le mois précédent.

Les neuf fondateurs étaient tous des grands commerçants de Montréal. La plupart avaient émigré de Grande-Bretagne dans leur jeune âge pour venir chercher fortune, ou célébrité, au Canada; deux étaient originaires des Etats-Unis et un autre était né à Québec. Ensemble, ils formaient un groupe solide et décidé.

Richardson est entouré ici des deux hommes dont l'influence et la personnalité marquèrent le plus les premières années de la Banque: Horatio Gates à sa gauche et George Moffatt à sa droite. Gates, natif du Massachusetts, s'établit à Montréal dans sa jeunesse et, en dépit de ses nombreux démêlés avec les fonctionnaires de la douane, il fonda l'une des plus grandes entreprises commerciales de l'Amérique du Nord britannique. Moffatt, le plus jeune des fondateurs, n'avait pas encore trente ans lorsqu'il signa les Articles d'association. Né en Angleterre, il était arrivé au Canada à l'âge de treize ans. Après avoir fait la traite pour le compte de la Nord-Ouest, il forma à vingt-quatre ans une société commerciale et ne tarda pas à prendre la tête de la firme Gillespie, Moffatt & Co.

Austin Cuveillier, le seul Canadien de naissance du groupe, était député à l'Assemblée du Bas-Canada depuis 1814. Pendant vingt ans, il s'y distingua par sa remarquable compréhension des questions économiques.

Peinture de Will Davies



la partie du rivage qui bordait leur propriété « en aval du courant ». La pétition, signée à Montréal le 7 mars 1810, fut transmise à une commission du Conseil à Québec le 26 avril et fit grand bruit dans les milieux maritimes et commerciaux. En 1805, on avait institué à Québec la *Maison de la Trinité*, réplique de la *Trinity House* de Londres, pour régler et améliorer la navigation sur le Saint-Laurent, mais peu de travaux avaient été entrepris parce que la majorité canadienne-française de l'Assemblée ne se montrait guère disposée à voter des crédits. Il n'existait aucun balisage en aval de Montréal, déjà l'un des plus grands ports du monde, et le mouillage en amont du courant n'avait ni quais ni appontements.

Si l'on avait fait droit à la pétition de Bellows & Gates demandant l'autorisation de construire sur le rivage « un quai et des entrepôts pour y recevoir les bateaux et faciliter le commerce », les propriétaires auraient eu le quasi-monopole des installations portuaires de Montréal et la maîtrise des accès au port. En conséquence, il y eut plusieurs contre-pétitions présentées par d'autres propriétaires riverains réclamant les mêmes privilèges, puis une requête qui portait la signature de cent deux maisons de commerce et particuliers demandant que le rivage soit réservé au public. A la suite de cette requête, les droits de grève entre le bas des rapides et l'anse située en amont furent cédés à la *Maison de la Trinité* dans l'intérêt public. C'est donc en partie l'initiative de deux expatriés américains qui força les autorités à prendre conscience du problème de la navigation sur le Saint-Laurent et, plus tard, à accorder les crédits nécessaires aux améliorations. Comme il convenait, Horatio Gates fut nommé commissaire de la *Maison de la Trinité* en 1827.

Après cette brève apparition sur la scène publique canadienne, Abel Bellows disparaît jusqu'en 1817; on le retrouve alors sur la liste des premiers souscripteurs de la Banque de Montréal. C'est certainement grâce à lui que quatre-vingt personnes de la région de Boston, dont onze membres de la famille Bellows, souscrivirent 1,565 actions sur les 5,000 de la première émission. Si l'on ajoute à ce chiffre les 795 actions achetées par quarante et une autres personnes de la Nouvelle-Angleterre et de New-York, la participation américaine se monte à 2,360 actions, soit 47.2 pour cent du capital souscrit.

Le nom d'Horatio Gates continue à être fréquemment associé dans la presse locale à des travaux d'amélioration, notamment la construction de routes entre Montréal et la frontière américaine pour faire la jonction avec la vieille route Hazen-Bayley qui était alors entre les mains de la *Boston and Montreal Turnpike Company*. L'un des moments les plus intéressants de sa carrière se situe pendant la guerre de 1812 et illustre les bizarreries de la logistique pen-

dant ce conflit. Les circonstances firent en effet de Gates, ressortissant américain, un fournisseur de l'armée anglaise, ce qui l'amena à importer en contrebande du Vermont des vivres et autres denrées de première nécessité pour ravitailler la garnison britannique de Montréal et à faire venir de l'Etat de New-York du bétail qui, après avoir traversé le Saint-Laurent, allait nourrir les troupes de Sa Majesté cantonnées dans le Haut-Canada. Gates et ses associés payaient ces approvisionnements avec des lettres de change et de l'or anglais qui étaient acceptés sans réserve en dépit de l'état de guerre. Par suite de ce trafic, Gates devint l'une des figures les plus discutées du Bas-Canada.

En février 1813, Horatio Gates sollicita auprès du gouverneur général, Sir George Prévost, l'autorisation de rester au Canada et de devenir sujet britannique. Sa requête fut renvoyée à une commission du Conseil exécutif, composée de James McGill, John Richardson et du juge en chef Monk, mais en dépit des lettres de recommandation impressionnantes qui l'accompagnaient, elle fut rejetée en raison des hésitations antérieures de Gates. Il reçut néanmoins l'autorisation de rester au Canada « pour y continuer son activité commerciale » et de prêter serment d'allégeance au roi George III, tout en étant dispensé de porter les armes contre les Etats-Unis.

La nature de cette activité commerciale nous est révélée par une autre pétition de Gates dans laquelle il demandait la restitution immédiate d'un chargement de peaux qu'il avait importées des Etats-Unis en consignation pour l'armée britannique. Il est vrai que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne étaient alors en guerre, mais si des troupes américaines tenaient garnison à Plattsburg, dans l'Etat de New-York, il ne semble pas qu'il y en ait eu à la frontière du Vermont, la Nouvelle-Angleterre étant restée neutre pendant la durée du conflit. Par suite, les échanges commerciaux se poursuivirent le long de la frontière montagnaise qui s'étend à l'est du lac Champlain, et même sur le lac et sur le Richelieu. Les peaux en question avaient passé la douane à Saint-Jean, mais on les avait saisies à Québec sous prétexte qu'elles étaient introduites en contrebande. Consulté sur cette question, le conseiller juridique de la Couronne, Sewell, émit l'opinion que les marchandises n'étaient pas de la contrebande et qu'elles devaient être rendues sur-le-champ à M. Gates. Il recommandait en outre que MM. Forsyth, Richardson & Co. et McTavish, McGillivrays & Co. soient autorisés à exporter aux Etats-Unis certains « déchets de fourrure » qui étaient en leur possession. Ce qui fut fait.

Il existe aussi une lettre d'Horatio Gates à Thomas McCord, chef du poste de douane de Saint-Jean, qui révèle bien le caractère assez peu orthodoxe de la guerre de 1812. Dans cette lettre, Gates écrit que John Bellows (qu'il appelle

son « vieil associé ») et d'autres marchands de Boston aimeraient prendre livraison de 300 ou 400 ballots de marchandises dont « la sortie est autorisée » et qui ont été payées à Montréal « il y a déjà longtemps ». Il demande donc que Bellows « soit autorisé à venir jusqu'à Montréal ou à Saint-Jean à la seule fin de surveiller la remise des marchandises. » On n'a pas retrouvé la réponse du douanier McCord, mais rien ne nous permet de supposer qu'elle n'était pas favorable.

Il est évident qu' Horatio Gates servit de trait d'union entre le Bas-Canada et les Etats-Unis durant la guerre de 1812, à la fois comme fournisseur de l'armée et comme organisateur du commerce outre-frontière qui fut si profitable à Montréal. Son expérience se révéla inestimable pour la Banque de Montréal dans ses débuts. Au moment de l'ouverture de la Banque, Gates était l'agent à Montréal de Prime, Ward & Sands, maison de banque new-yorkaise qui à son tour était le correspondant aux Etats-Unis de la firme londonienne Baring Brothers. On a découvert récemment qu'il était également en relations avec d'autres banquiers de New-York et de Hartford. Les descendants de Gates à Hamilton (Ontario) conservent un pichet et un plateau d'argent qui lui furent offerts par la *Phenix Bank* de New-York; deux gobelets du même service auraient été volés en 1857. Le plateau porte le poinçon d'un orfèvre bien connu, L. Richard de New-York, et l'inscription « The Phenix Bank of New York to Horatio Gates, Esq. » Cette banque avait été fondée en 1812 et elle exista pendant au moins vingt ans. On peut aussi voir à Knowlton, au Québec, le même service avec l'inscription « The Phenix Bank of New York to Charles Bancroft, Esq. » Bancroft serait arrivé à Montréal en 1815, à l'âge de vingt-sept ans. Il devint associé de la firme Gates & Nephew et, en 1817, épousa la nièce de Gates, Mary Ann Jones, à Barre (Massachusetts).

Il semble donc certain qu'il existait des liens étroits entre Horatio Gates et la *Phenix Bank*, mais il n'en reste aucune trace. On peut toutefois supposer que Gates rendit de précieux services à la banque en achetant au Canada des dollars d'argent dont avaient besoin les Américains qui commerçaient avec la Chine, et en les envoyant à Boston ou à New-York. Si tel est le cas, Gates aurait fait la connaissance de Charles Bancroft dans le courant de ses affaires avec la *Phenix Bank* et, impressionné par les qualités du jeune homme, il lui aurait offert une part d'associé à Montréal. Comme on le verra plus loin, il existe un lien intéressant entre une banque de Hartford qui portait le même nom (mais orthographié *Phoenix*) et la Banque de Montréal, mais là encore il a été impossible de découvrir à quelle date et par qui les rapports furent



LA PLACE D'ARMES EN 1807

Le centre historique de Montréal offrait cet aspect quelques années avant l'établissement de la Banque.

A gauche, se dresse la vieille église paroissiale de Ville-Marie. Elle devait être remplacée en 1829 par une nouvelle église, construite un peu plus au sud-est. Aujourd'hui, l'église Notre-Dame, qui occupe le côté sud de la place d'Armes, est la plus grande église du Canada et sa nef est l'une des plus vastes du monde.

Le côté nord de la place, à droite de l'illustration, est dans le prolongement de la rue Saint-Jacques. On aperçoit sur la gauche de cette rue l'établissement de Richard Dillon, qui fit ce tableau en 1807 et l'appela « French Square ». C'est au café Dillon que les membres de la « Coterie du castor » ou *Beaver Club* se réunissaient pour les joyeuses agapes qui les ont rendus célèbres.

établis, bien qu'on puisse présumer que Gates et Bancroft n'y furent pas étrangers.

Une étude plus approfondie de cette phase encore inexplorée de l'histoire du commerce canadien nous entraînerait trop loin; elle pourrait d'ailleurs remettre en question certaines interprétations de l'évolution économique du Canada. Mais en ce qui concerne le présent ouvrage, les faits établis au sujet d'Horatio Gates suffisent pour mettre en lumière le rôle capital que lui seul était en mesure de jouer dans l'établissement de la Banque de Montréal. Une question reste toutefois sans réponse: est-ce Richardson qui alla chercher Gates ou Gates qui offrit sa collaboration à Richardson? On ne le saura sans doute jamais.

- 3 -

L'acte d'association de la Banque de Montréal, publié le 22 mai 1817 et à plusieurs autres reprises, contenait en substance les mêmes dispositions que le projet de loi déposé au Parlement du Bas-Canada par John Richardson en 1808. Il faut ici dire quelques mots de la fidélité des promoteurs au principe de la couverture des billets de la banque par une encaisse-or et argent. Il semble que la tentation d'établir une banque hypothécaire émettant des billets garantis par des biens-fonds et le crédit personnel (et consentant des prêts sur hypothèques) aurait dû être plus grande en 1817 que dix ans auparavant. En effet, les nombreuses banques territoriales ouvertes aux Etats-Unis après la guerre de 1812 n'avaient pas encore eu à subir l'épreuve d'une crise économique, qui ne viendrait qu'en 1825. Devant le succès apparent de l'expérience américaine, il n'y avait donc aucune raison de croire qu'un système était nécessairement meilleur que l'autre.

Le groupe de Montréal, par ses associés de Londres, était cependant au courant de la faillite de nombreuses banques privées anglaises et écossaises pendant les vingt années de guerre qui venaient de prendre fin. Il pouvait en tirer deux leçons: la banque devait toujours s'efforcer de maintenir la convertibilité de ses billets en circulation et ne jamais se lancer dans des aventures spéculatives, comme le faisaient les banques privées de l'époque, se contentant de prêter à des entreprises commerciales bien établies et seulement à court terme. Malheureusement, il n'existe pas de pourcentage entre l'encaisse et l'émission ni de mesure de risque qui soient valables pour tous les cas; c'est aux hommes chargés de la gestion de la banque qu'il incombe d'en décider au moment voulu. Connaissant ces faits, on ne peut qu'admirer le

conservatisme rigide des premiers banquiers canadiens qui, dès les débuts, semblent s'être fixé une ligne de conduite tracée dans le granit.

L'incidence de ce conservatisme, inspiré et soutenu par une intégrité indiscutable, sur l'essor et le développement du Canada est une question qui a été longtemps débattue. Pour les esprits sceptiques de plusieurs générations, le régime de banques commerciales à succursales qui s'établit rapidement au Canada, tout en offrant une grande sécurité aux actionnaires, déposants et porteurs de billets, explique en partie la lenteur de la mise en valeur du pays comparée à celle des Etats-Unis. Les partisans de la monnaie « sûre » pourraient réfuter de telles hérésies en évoquant la série déplorable et continue de faillites bancaires qui caractérisa plus tard l'histoire financière des Etats-Unis. Ce à quoi les « hérétiques » pourraient répondre que les banques privées avaient eu le temps de mettre en circulation une forme de monnaie acceptée sur le marché et de rendre possible l'échange de biens et services qui se transformaient en actifs concrets et durables sous forme de maisons, routes, ponts, églises, prisons et écoles — avant qu'un resserrement monétaire, dans la plupart des cas, ne cause l'effondrement. Il est vrai qu'à ce moment critique de nombreux actionnaires, déposants et porteurs de billets avaient subi des pertes, mais avant que ces désastres se multiplient, on avait trouvé un moyen de libérer les forces créatrices d'un progrès matériel qui, pour une raison ou pour une autre, n'existait pas au Canada en dépit de ses abondantes richesses naturelles. Il est assez difficile de déterminer si, en fin de compte, les gains de la collectivité l'emportèrent sur les pertes des particuliers dans les agglomérations où il y avait des banques privées. Dans les régions de colonisation récente, les banques eurent un caractère privé parce que la législature refusait, pour des raisons futiles, de leur accorder une charte. Ces banques fonctionnèrent néanmoins sur une base solide et, par la suite, elles reçurent leur charte ou furent absorbées par une banque à charte qui s'établissait dans la région.

L'acte d'association adopté en 1817 diffère par certains détails du projet de loi de 1808. Sa présentation correspond au nouveau caractère de l'institution; il ne prévoit plus la participation de l'Etat, et le capital est réduit à £250,000. Le nombre des clauses a aussi été ramené de quarante-quatre à vingt-cinq. Mais sous tous les principaux rapports, les articles révisés suivent fidèlement les principes de banque exposés en 1792 et réaffirmés en 1808, c'est-à-dire les principes adoptés à l'origine par Alexander Hamilton.

Tout comme le projet de charte de 1808, les articles d'association de 1817 renferment la plupart des grands principes de base dont se sont inspirées les banques canadiennes jusqu'à nos jours. En raison de leur intérêt et de leur

portée historique, on trouvera ces articles à l'Appendice A; ils sont transcrits du premier registre officiel de la Banque de Montréal dont chaque page est signée par les neuf coassociés qui ont aussi parafé toutes les corrections. Il suffira ici d'en mentionner brièvement les principales clauses.

Le capital prévu était de £250.000 en monnaie d'Halifax (soit \$1 million), divisé en 5.000 actions de £50; chaque actionnaire ne pouvait souscrire à l'origine que vingt actions payables en pièces d'or ou d'argent ayant cours dans la province. Un livre de souscription serait ouvert sous la surveillance des neuf coassociés, et le paiement des actions se ferait à raison de cinq pour cent à la souscription, dix pour cent après l'élection des administrateurs, et ensuite par tranches successives de dix pour cent décidées par un vote du Conseil d'administration. La première élection d'administrateurs aurait lieu après le versement effectif de £5.000, mais l'émission des billets et l'escompte des effets ne devaient commencer que lorsque la banque aurait une encaisse de £25.000 en lingots d'or ou d'argent et en espèces. Une assemblée d'actionnaires, tenue le premier lundi de juin, élirait ensuite chaque année treize administrateurs; pendant leur mandat, ceux-ci choisiraient à leur tour un président et un vice-président qui, avec l'approbation des administrateurs, seraient chargés de gérer les affaires de la banque. Pour mener à bien cette tâche, le Conseil d'administration avait pouvoir d'engager le personnel qu'il jugeait nécessaire, à condition que tous les directeurs, commis et employés fournissent des garanties suffisantes et soient l'objet d'un cautionnement.

Pour assurer une participation active à la direction, une clause prévoyait que quatre nouveaux administrateurs seraient élus chaque année; les administrateurs faisant preuve d'absentéisme ou de mauvaise administration devaient être remplacés. Chose curieuse, il n'était exigé des administrateurs aucune justification de nationalité, contrairement à ce que laissent entendre Shortt, Breckenridge et d'autres historiens. La seule restriction imposée, comme on le verra à l'article 9 cité ci-dessous *in extenso*, ne touche que le nombre d'actions et la résidence des administrateurs. Cette absence de condition relative à la nationalité est contraire aux principes des banques américaines de l'époque qui étaient intransigeantes sur ce point et qui, dans le cas de la *First Bank of the United States*, refusaient aux actionnaires étrangers jusqu'au droit de vote par procuration. Les coassociés de Montréal supprimèrent certainement cette condition pour permettre aux capitalistes américains, dont l'importante participation était probablement déjà assurée, d'être représentés au Conseil d'administration. S'il en est ainsi, le but ne fut atteint

qu'à l'aide de circonlocutions patriotiques, comme en témoigne la clause suivante:

« Art. 9. Personne ne pourra être élu ou nommé Directeur de la dite Banque, ni en remplir les fonctions, s'il n'est actionnaire demeurant actuellement dans la ville de Montréal, et ayant au moins dix actions dans le Fond-Capital; s'il n'est sujet né de Sa Majesté, ou sujet de Sa Majesté naturalisé par acte du Parlement Britannique, ou sujet de Sa Majesté pour l'être devenu par la conquête et la cession de cette Province; ou *s'il n'a résidé pendant sept ans dans la Province*; et dans aucun des cas susdits, s'il n'a résidé pendant trois années dans cette ville, l'une desquelles années aura immédiatement précédé le jour de l'élection. »

[Italiques de l'auteur.]

Les administrateurs ne devaient pas toucher de jetons de présence, sauf ceux que leur voteraient les actionnaires dans des cas précis, mais le président et le vice-président pouvaient être rémunérés pour des services exceptionnels rendus au nom de la Banque. Les succursales ne faisaient l'objet d'aucune mention expresse, et le droit de vote par procuration n'était restreint par aucune clause de résidence ou de nationalité.

D'autres articles limitaient le nombre de voix des actionnaires, comme dans la charte de 1808, le maximum par actionnaire étant de vingt voix pour cent actions. Les articles prévoyaient aussi les modalités de convocation des assemblées extraordinaires, le versement des dividendes et la protection des comptes des clients contre les demandes de renseignements et les vérifications non autorisées; dans les premiers temps, cette dernière disposition était presque obligatoire pour rassurer les clients méfiants.

Mais l'élément capital de l'acte d'association se trouve à l'article 22 qui contient ces mots lourds de sens:

« La Compagnie ne négociera rien autre chose, soit directement soit indirectement, que des lettres de change, de l'or ou de l'argent en barre, la vente des effets ou marchandises réellement et véritablement engagés pour prêt d'argent . . . »

La Banque n'était pas autorisée à faire l'acquisition de terrain, sauf pour

les besoins de son commerce, ni à consentir des prêts hypothécaires sur immeubles, mais elle pouvait accepter des immeubles en garantie de prêts non remboursés. Les engagements de la Banque, sous forme d'obligations, billets, effets ou autre contrat, ne pouvaient excéder le triple du capital-actions réellement versé. Au-delà de cette limite, les administrateurs devenaient personnellement et solidairement responsables. Les actionnaires n'étaient tenus qu'au montant de leur participation. L'acte d'association devait rester en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 1838, mais une clause prévoyait sa résiliation antérieure. En réalité, il ne dura que cinq ans, car le 18 mai 1822 la loi constituant la Banque de Montréal en une banque à charte à responsabilité limitée reçut la sanction royale. Au cours de ces cinq années, la première banque établie avec succès au Canada fonctionna sans autre caution légale qu'un « gentlemen's agreement » renfermant les principes qui devaient servir de modèle aux futures banques canadiennes.

- 4 -

Conformément à l'acte d'association et en même temps que sa publication le 22 mai 1817, le public fut avisé par les journaux qu'un livre de souscription serait ouvert le 23 juin suivant, de midi à deux heures, et qu'il le resterait « chaque jour utile. » jusqu'à la souscription du capital-actions ou l'élection des administrateurs. L'avis parut « par ordre du Comité »; il était daté de Montréal, le 19 mai 1817, et portait la signature de John Richardson à titre de président.

Le livre de souscription fut donc ouvert à la « Cour de justice » le lundi 23 juin, sous la surveillance d'un comité composé de sept personnes autorisées à recevoir les souscriptions et dépôts: Garden, Moffatt, Turner, Cuvillier, Leslie, Gates et Bush. Moins de deux semaines plus tard, le 4 juillet, le comité annonçait qu'il avait reçu des souscriptions se chiffrant à £100,000, dont cinq pour cent étaient versés. Maintenant que l'encaisse-or et argent atteignait £5,000, il devenait nécessaire de convoquer une assemblée des actionnaires pour élire les administrateurs. Seul l'avis de convocation paru dans le *Spectateur canadien* du 12 juillet 1817 existe encore aux Archives. L'assemblée eut lieu à la date prévue, et un secrétaire temporaire, dont le nom nous est inconnu, en dressa le procès-verbal. Écrit à la plume d'oie, avec de l'encre de Chine un peu passée avec le temps, le procès-verbal est la première inscription qu'on lit sur le « livre de résolutions », comme s'appelait alors le registre des procès-verbaux. Ce livre, richement relié, fait maintenant partie d'une

série de plusieurs volumes où sont consignées depuis près de cent cinquante ans les délibérations des administrateurs de la Banque de Montréal.

Voici le texte du premier procès-verbal:

« A une Assemblée générale des Actionnaires réunie pour élire les administrateurs de la Banque de Montréal, conformément à un avis public du Comité temporaire annonçant qu'il avait dûment reçu en Dépôt Cinq mille livres en or & argent, et fixant ce Jour le 7^{me} d'Août pour l'Élection générale des Administrateurs, suivant les articles d'association, les dits Actionnaires ont, à la pluralité des voix, élu comme Administrateurs jusqu'au premier Lundi de Juin 1818 les Personnes suivantes, savoir:

John Gray, Ecr	Fredk. Willm. Ermatinger, Ecr
John Forsyth, Ecr	John McTavish, Ecr
George Garden, Ecr	Austin Cuvillier, Ecr
George Moffatt, Ecr	James Leslie, Ecr
Horatio Gates, Ecr	Hiram Nichols, Ecr
Thomas A. Turner, Ecr	George Platt, Ecr
	Zabdiel Thayer, Ecr. »

Nous connaissons déjà plusieurs de ces messieurs, d'autres n'ont pas encore été présentés. Il a été impossible d'en identifier certains, sinon par leur brève association avec le premier établissement bancaire du Canada. C'est le cas, par exemple, d'Hiram Nichols et de Zabdiel Thayer, mais le fait qu'on n'ait pas retrouvé leur trace dans les documents de l'époque, ajouté à leur nom qui évoque sans s'y tromper la Nouvelle-Angleterre, laisse supposer qu'ils représentaient les capitalistes de Boston et de New-York, tout comme Horatio Gates. Cette supposition est confirmée par la présence d'un certain Edwin Thayer, sans doute le frère de Zabdiel, sur la liste des souscripteurs de Boston. Tout ce qu'on sait de Nichols, c'est qu'il était associé de la firme Nichols & Sanford de Montréal. Autre administrateur américain, George Platt s'était établi à Montréal vers 1807 pour y faire commerce de quincaillerie avant de devenir mécanicien. Il est mieux connu comme l'auteur d'un des plus anciens documents techniques du Canada: le compte qu'il présenta à John Molson pour le façonnage des pièces de moteur du premier bateau à vapeur canadien, l'*Accommodation*, lancé en 1809. Parmi les autres administrateurs, Ermatinger et McTavish n'étaient pas des noms inconnus à Montréal; le premier, d'origine

suisse, remonte à 1764; l'autre, à 1774 et au célèbre Simon McTavish de la Compagnie du Nord-Ouest.

On n'a pu établir de façon certaine si John McTavish était un parent de Simon; quant à Frederick W. Ermatinger, on sait seulement qu'il fut shérif de Montréal pendant dix-sept ans et qu'il était intéressé, par l'intermédiaire de parents, à la traite des fourrures. John Gray faisait partie d'une famille notable; l'un de ses frères, Jonathan, était le plus grand notaire anglophone de l'époque et un autre, connu par ses initiales E. W., fut plusieurs années shérif de Montréal. Quant à John Gray, il avait fait fortune dans la traite et s'était retiré au village de Sainte-Catherine, le futur Outremont. Sur la liste des administrateurs élus, l'absence d'un nom — celui de John Richardson — ne peut que surprendre. Peut-être préparait-il déjà son voyage à Londres où il devait se rendre à la fin septembre pour y passer l'hiver; peut-être aussi qu'après avoir lancé l'entreprise qui lui tenait tant à cœur, il désirait que d'autres assument la responsabilité de sa gestion. De toute façon, son associé John Forsyth lui garantissait une procuration permanente.

La composition du Conseil d'administration indique clairement que le comité de direction désirait s'assurer la plus large représentation possible des divers groupes d'affaires. Cette intention se révéla clairement lorsque les nouveaux administrateurs, à leur première réunion du 9 août, élurent John Gray président et Thomas A. Turner vice-président. La candidature de John Gray, qui se retirait de la traite après y avoir acquis une expérience de première main, reçut apparemment les suffrages de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest. Thomas Turner, de son côté, était associé à Allison, Turner & Co., importants grossistes de l'époque, mais il semble n'avoir été lié à aucun groupe en particulier, ce qui le rendait acceptable pour l'ensemble des administrateurs.

Maintenant que l'élection des administrateurs et directeurs était chose faite, la Banque de Montréal pouvait enfin songer à ouvrir ses portes. Il restait pourtant quelques dispositions à prendre: il fallait trouver des locaux temporaires, engager un personnel compétent dans une ville où la comptabilité à partie double était encore une nouveauté, et aussi faire dessiner, graver et imprimer des billets. Condition encore plus importante, la Banque devait demander aux souscripteurs de verser un autre acompte de dix pour cent, puisqu'elle ne pouvait émettre de billets ni escompter d'effets avant d'avoir en caisse £25,000 de pièces, soit £20,000 de plus. Il se peut aussi qu'on ait éprouvé de la difficulté à trouver au Canada le capital nécessaire et qu'il fallût, pour cette raison, faire appel aux capitaux américains. La *Gazette* de Montréal

Montreal the 7th August 1817.

At a General Meeting of Stockholders to elect Directors for the Montreal Bank pursuant to a public advertisement of the Committee acting heretofore that Five thousand Pounds had actually been paid in to them by John & Co. as Deposits, and fixing the day the 7th of August for the general Election of Directors, agreeable to the Articles of Association, did by a Majority of Votes elect the following Persons to serve as Directors until the first Monday in June 1818. — Viz^t

John Leary Esq ^r	And: Will ^m Emery Esq ^r
John Forsyth Esq ^r	John B. Basset Esq ^r
George Gordon Esq ^r	Charles Swilling Esq ^r
George Moffatt Esq ^r	James Leslie Esq ^r
Norwic Carter Esq ^r	Simon Nichols Esq ^r
Thomas W. Skinner Esq ^r	George Platt Esq ^r
	Labadie Thayer Esq ^r

LE PREMIER PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE BANQUE CANADIENNE

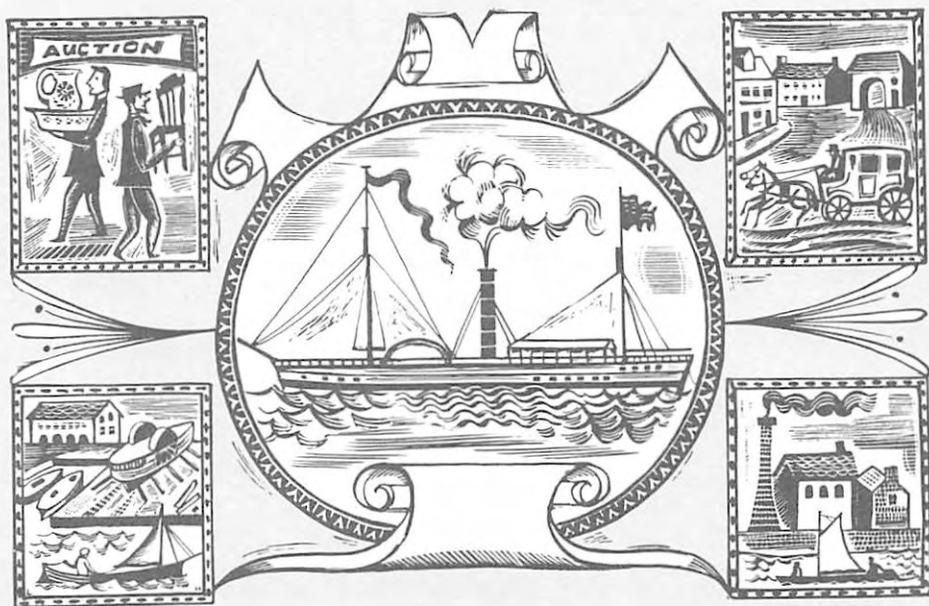
A la première page du « Livre des résolutions No 1 » de la Banque de Montréal, on peut lire l'inscription où est consignée l'élection des premiers administrateurs. Ceux-ci, au nombre de treize, avaient évidemment trop de sens pratique pour être superstitieux.

Même si John Richardson, « le père de la banque canadienne », préféra ne pas faire partie du Conseil, il fut témoin de la réalisation de son rêve.

En plus d'une forte représentation de commerçants canadiens, le Conseil d'administration comptait un nombre non négligeable d'hommes d'affaires américains. Grâce à eux, la Banque ne se limita pas à des opérations de caractère purement local; elle acquit dès les débuts une envergure internationale.

du 24 septembre 1817, citant le *Canadian Courant*, annonça que les dernières actions de la Banque avaient été souscrites le vendredi précédent. On peut supposer en outre que les directeurs et administrateurs avaient à apprendre les éléments de base de l'administration d'une banque, domaine nouveau pour eux. Pour toutes ces raisons, l'ouverture officielle de la Banque ne devait se faire que le 3 novembre 1817.

CHAPITRE CINQ



LA RÉALISATION D'UN GRAND DESSEIN

LA RÉALISATION
D'UN GRAND DESSEIN

— 1 —

Le 17 janvier 1815, W. Gray, propriétaire du *Herald* qui était alors le principal journal de langue anglaise à Montréal, pouvait écrire dans un éditorial:

« Le Bas-Canada n'a jamais été aussi prospère ni plus heureux et s'il n'y avait pas les souffrances de nos compatriotes du Haut-Canada, nous pourrions affirmer que l'Amérique du Nord britannique est le plus favorisé de tous les dominions britanniques. »

M. Gray concluait « Ça n'a jamais été si bien », mais au début du printemps, moins de deux mois après, la situation économique s'était aggravée à un tel point que le *Herald* du 4 mars fait entendre cet autre son de cloche:

« Maintenant que nous sommes en possession du traité de paix avec les Etats-Unis d'Amérique, nous pouvons donner notre point de vue sur sa valeur immédiate. Chacun sait que le gouvernement américain a cherché et provoqué la guerre. Son dessein était d'aider Bonaparte, de paralyser et

si possible de ruiner l'empire britannique. La fin de la guerre a déjà eu un effet remarquable sur le marché. Le prix de nombreuses denrées a baissé de 50 pour cent. Les gens du Vermont nous inondent de leurs produits. Ceux qui avaient pratiqué la resserre du blé pendant des mois et refusé 15s du boisseau ne peuvent même plus en obtenir 7s 6d! Mais qui les plaindrait? Le bœuf de bonne qualité se vend 4d la livre, la volaille de 2 à 3s le couple et le prix des dindes est tombé de 15s à 7s 6d. Tels sont les bienfaits de la Paix. Les profiteurs qui nageaient dans l'abondance que leur procuraient les marchés du gouvernement et la spéculation vont gémir et se plaindre de la Paix; ils n'auront pas notre sympathie. Nous félicitons ceux qui ont un revenu fixe . . . »

Ces extraits, qui décrivent l'évolution défavorable de l'économie canadienne après la « guerre américaine », pourraient expliquer dans une certaine mesure pourquoi les promoteurs de la Banque de Montréal ne purent placer au Canada qu'un peu plus de cinquante pour cent de leurs actions. Non seulement ceux qui avaient des espèces se montraient peu disposés à s'en dessaisir, mais le marasme économique qui succéda aux profits faciles de la période de guerre n'était pas de nature à favoriser la spéculation sur les actions d'une entreprise d'un genre nouveau. Quelques chiffres sont révélateurs: le revenu net du Bas-Canada, qui avait atteint un sommet de £144,961 en 1814, n'était plus que de £56,332 en 1818; dans le Haut-Canada, les droits de douane versés par la province voisine tombèrent de £39,250 en 1815 à £17,984 en 1819, soit une diminution de presque soixante pour cent. On trouve plusieurs indices de cette crise dans les colonnes du *Herald* et d'autres journaux des mêmes années. Les avis de faillites, de ventes forcées de marchandises et de saisies d'hypothèques y sont fréquents, et dès 1817, certains colons des cantons de l'Est abandonnaient la lutte et émigraient dans le Haut-Canada ou en Pennsylvanie.

Les causes du malaise étaient complexes. Par suite des caprices de la nature, les années d'après-guerre furent marquées par des vagues de froid, des printemps pluvieux, de la sécheresse en été et des ouragans en août. Les cultivateurs, habitués à vendre sur place et au prix fort tout ce qu'ils pouvaient produire et à louer facilement leurs services et leurs attelages, se trouvaient maintenant réduits à une maigre subsistance, alors qu'on importait du blé et de la farine des Etats voisins. La diminution du pouvoir d'achat d'une importante partie de la population eut évidemment ses répercussions sur tout le circuit d'échange, depuis les marchands des *pays hauts* jusqu'aux grossistes de Montréal, rendant difficiles les paiements et le recouvrement de créances

sur des marchandises qui avaient été vendues à des prix exagérés. Dans une économie foncièrement agricole, quelques mauvaises récoltes suffisent à répandre la misère, et les provinces canadiennes étaient en plus exposées à des influences extérieures auxquelles elles ne pouvaient rien et qui aggravaient sérieusement leurs difficultés. En tête de ces facteurs extérieurs figure le retour de la paix en Europe et en Amérique. La demande de blé, de farine et d'autres denrées d'exportation s'effondra, les soldats britanniques furent rapatriés en grand nombre ou s'établirent au Canada avec une faible pension; accélérant ce processus de paralysie, la remise en vigueur des lois britanniques sur le commerce et la navigation ainsi que l'imposition par les Américains d'un tarif protecteur désorganisèrent les échanges avec les Etats-Unis. Finalement, la perte des débouchés à l'étranger et les importations continues de marchandises américaines déséquilibèrent la balance des paiements du Canada, et l'exode de la monnaie métallique vers le sud reprit à un rythme accéléré.

Ces conditions économiques expliquent la faible souscription canadienne aux actions de la Banque de Montréal. De fait, la situation paraissait tellement défavorable qu'aucun effort concerté ne fut fait pour placer des actions en dehors de Montréal. On ne relève que douze souscripteurs dans les autres villes du Bas-Canada, dont quatre à Québec et deux à Trois-Rivières, et seulement onze pour tout le Haut-Canada; au nombre de ces derniers figure le Révérend John Strachan, futur évêque anglican de Toronto. En Grande-Bretagne, Glasgow compte trois souscripteurs dont on ne connaît que le nom; Londres en fournit cinq, inscrits sous les noms de Alexander Alljo (sic), Inglis, Ellice & Co., Simon McGillivray, William Maitland et William Northgate & Co. Ces cinq souscripteurs ayant une adresse à Londres étaient intéressés au commerce avec le Canada et, par suite, à toute initiative capable de le faciliter. La même généralisation ne s'applique pas aux 135 Montréalais qui furent les premiers à souscrire 2,158 actions de la nouvelle entreprise, comparativement aux 121 Américains qui en possédaient 2,360.

Comme l'on pouvait s'y attendre, la liste des souscripteurs montréalais comprend tous les signataires de l'acte d'association et les administrateurs élus à l'assemblée des actionnaires du 7 août. Dans de nombreux cas, leurs noms accompagnent celui de firmes ou de parents. Par exemple, Forsyth, Richardson & Co., John Richardson, John Forsyth et George Forsyth souscrivirent chacun vingt actions, soit le nombre maximum fixé à l'origine, et le groupe Gates est représenté par Horatio Gates & Nephew, Horatio Gates, Charles Bancroft et la femme de Gates, Clarissa. Le nom de plusieurs femmes

figure sur la liste, entre autres celui de Marie-Claire Cuvillier qui dirigeait avec succès une maison de commission sous la raison sociale de M. C. Cuvillier & Co., et de plusieurs autres commerçants en vue de l'époque. On retrouve le nom de nombreux souscripteurs montréalais dans le *Directory of Montreal* (1817) de Doige — le premier Bottin mondain du Canada — mais pour les autres, on sait seulement qu'ils étaient prêts à risquer, dans la plupart des cas, la somme non négligeable de £250 (\$1,000). Par contre, en dépit de la publicité donnée à la Banque par les journaux anglais et français, plusieurs citoyens de marque ne jugèrent pas à propos de prêter leur concours à une entreprise qui, en apportant un remède immédiat à la situation confuse de la monnaie et du change dans les provinces, devait se révéler d'une importance nationale.

Force nous est de conclure que ces hommes riches avaient de bonnes raisons de réserver leur participation, car ils étaient certainement au courant des généreux dividendes versés par les banques américaines à leurs actionnaires. Quoi qu'il en soit, l'apathie rencontrée au Canada força les fondateurs à faire appel aux capitaux américains. Compte tenu de la réaction canadienne et du nombre de banques déjà établies dans la République voisine (260 en 1816), le succès rencontré aux Etats-Unis tient presque du prodige et mérite de retenir notre attention.

— 2 —

En ce début du XIX^e siècle, la situation des deux côtés de la frontière était comparable à bien des points de vue, mais il y avait aussi des oppositions marquées. Au Canada, la cessation des hostilités avait brusquement réduit les infusions de monnaie de la mère patrie dans le circuit économique. En outre, la reconversion de l'économie britannique après vingt années de guerres presque continuelles avait profondément comprimé la demande pour les produits coloniaux. Comme on l'a vu, la disparition de ces deux stimulants entraîna une stagnation du commerce, et l'activité économique de nombreux secteurs subit une baisse de plus de cinquante pour cent. Aux Etats-Unis, la fin de la « guerre de M. Madison » eut un effet contraire. En dépit d'une dette nationale plus élevée qu'à l'issue de la guerre de l'Indépendance, d'une monnaie dépréciée, de la désorganisation du commerce et de l'interruption du trafic maritime, la jeune République accueillit la paix avec un sursaut d'activité commerciale et industrielle qui allait en faire rapidement la rivale des nations européennes et attirer vers elle les capitaux essentiels à son expansion.

Libérées du blocus britannique, la Nouvelle-Angleterre et la baie de Chesapeake entrèrent dans l'âge d'or de la construction navale et, en l'espace d'une génération, l'Amérique se hissa au premier rang des puissances maritimes. En même temps, la migration vers l'Ouest, qui devait peupler la moitié du continent, reprenait son cours irrésistible, et de nouvelles industries utilisant la force hydraulique surgissaient le long du Connecticut et d'autres rivières de la Nouvelle-Angleterre, parallèlement à une vaste expansion des plantations de coton du sud en vue de satisfaire la demande d'une Angleterre industrialisée. Pour surmonter les grandes difficultés, on employa les grands moyens. Comme au temps de Hamilton, la dette nationale fut fondée par l'établissement de la *Second Bank of the United States* (la *First Bank* avait sombré en 1811), et comblée par la vente de terres domaniales et la réimposition de droits élevés sur les vins et spiritueux. Afin de protéger les intérêts d'une industrie manufacturière naissante, les tarifs douaniers furent relevés bien au-dessus du niveau préconisé par Hamilton. Ces mesures et d'autres encore, de pair avec des richesses qui semblaient inépuisables, firent naître aux États-Unis un esprit d'audace et d'aventure caractérisé par un empressement à se lancer dans des spéculations hasardeuses, esprit presque inexistant au Canada où la dépendance de la colonie sur le plan commercial faisait de la guerre la seule source possible de prospérité.

Intimement liées à cette évolution, les banques américaines s'étaient révélées un instrument efficace pour mobiliser les capitaux et les affecter à des fins productives, tout en fournissant un agent monétaire qui simplifiait et facilitait les échanges commerciaux. Devançant la *Bank of North America*, Thomas Paine avait ouvert la voie avec la *Pennsylvania Bank* qui n'était guère plus qu'une société de crédit; ce genre d'établissement avait connu un tel succès qu'en 1816 on comptait dans le pays 260 banques disposant d'un capital de 80 millions de dollars. Entre 1811, année de la fermeture de la *First Bank of the United States*, et 1816, date de fondation de la *Second Bank*, l'absence d'une banque prépondérante entraîna une émission excessive de monnaie de papier, suivie d'inflation; mais d'une façon générale, les banques américaines remplirent les fonctions auxquelles elles étaient destinées, c'est-à-dire servir l'agriculture et favoriser le commerce et l'industrie de la nation. A l'exemple de la *First Bank of the United States*, dont les bénéfices attirèrent les capitaux européens qui causèrent sa perte, la plupart des banques payèrent des dividendes dès les débuts, dans certains cas jusqu'à vingt pour cent. On ne signale aucune faillite avant 1809 et relativement peu jusqu'à la panique de

LA VIE DES
COLONS CANADIENS
VERS 1820

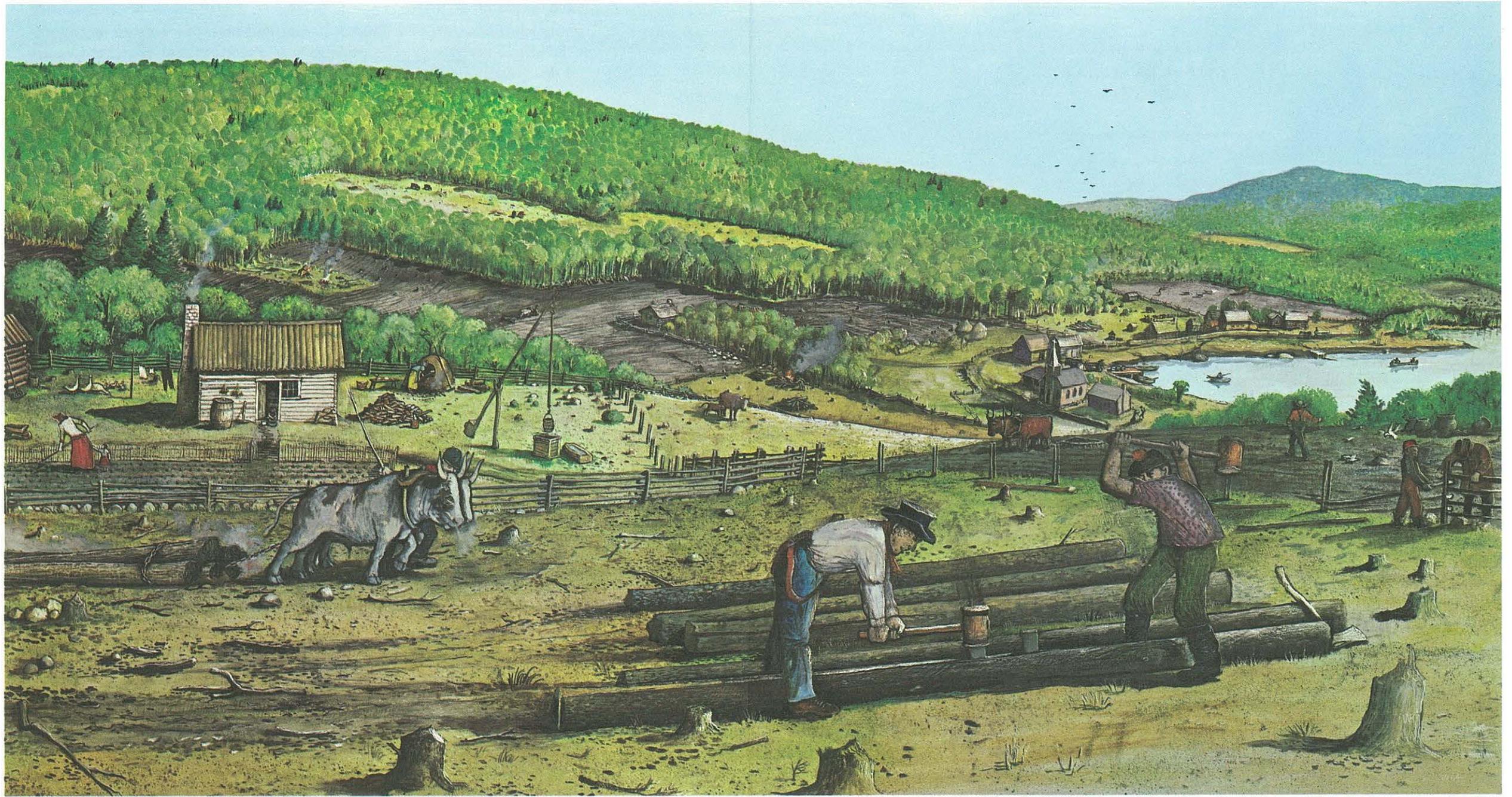
A son arrivée au Canada, le colon recevait un « billet d'établissement » décrivant sommairement l'emplacement de sa terre. Il ne lui restait plus qu'à s'y rendre et attendre sous une tente l'arrivée de l'arpenteur. Une fois le terrain délimité, le premier travail du colon consistait à défricher un lopin de terre et à construire une cabane pour abriter sa famille pendant l'hiver.

La neige n'arrêtait pas le défrichement. Un bon travailleur pouvait défricher une acre en une semaine, mais on dépassait rarement dix acres par an, car il fallait aussi se débarrasser du bois coupé. Une partie était mise de côté pour la construction ou fendue pour faire des clôtures, mais le plus gros était brûlé sur place. Si on avait le temps, on recueillait les cendres pour les vendre à l'exportation.

Habituellement, les souches étaient encore en terre lors des premières semailles; comme elles occupaient une bonne partie de la superficie défrichée, il fallait par la suite les raser à la hache, les brûler ou les arracher avec un attelage de bœufs. A la première occasion, le colon entreprenait la construction d'une maison de rondins plus grande et plus confortable. Les rondins étaient assemblés à entailles, sans clous, et on calfeutrait les interstices avec de la mousse, des copeaux et de la terre glaise. Ces maisons de bois mesuraient généralement dix-huit pieds sur vingt; elles n'avaient qu'une seule pièce, flanquée d'une cheminée de pierre sur un côté.

Les gros travaux se faisaient souvent en commun; les voisins venaient de plusieurs lieues à la ronde apporter leur aide et recevaient en retour de bonnes rasades de whisky et un copieux repas qui avait demandé plusieurs jours de préparatifs. Les colons, astreints à une vie dure, solitaire et monotone, accueillaient avec joie ces réunions qui se poursuivaient souvent par des danses jusqu'à l'aube.

Peinture de William Kurelek



1818, année où les contrecoups de la crise en Angleterre se firent durement sentir aux Etats-Unis et arrêtaient la multiplication des maisons de banque.

Fondées à l'origine dans les principales villes côtières par de riches familles ou des groupes de commerçants, en vertu de chartes accordées par les différents Etats, les premières banques donnèrent naissance à un phénomène qu'on a appelé la « bancomanie », tant fut grand l'enthousiasme pour leurs actions, considérées comme valeurs de placement ou de spéculation. Bien que les dividendes se soient rapidement stabilisés entre six et huit pour cent (de façon à permettre l'accumulation de réserves), l'engouement était toujours aussi vif lorsqu'on accorda des chartes aux autres groupes de commerçants et industriels mentionnés dans un chapitre précédent. En dépit du ralentissement des affaires causé par les embargos de Jefferson et Madison, puis de la désorganisation du temps de guerre, les établissements bancaires continuèrent à prospérer et se multiplier sous forme de banques à capital-espèces, de banques territoriales ou d'une combinaison des deux.

Connaissant ces faits, on comprend facilement que de riches particuliers des Etats du Massachusetts, du Connecticut et de New-York aient souscrit sans hésitation au capital de la nouvelle banque qui devait s'ouvrir à Montréal. Du point de vue du commerce, la métropole canadienne n'était pour beaucoup que le prolongement septentrional de la Nouvelle-Angleterre. Ils la connaissaient bien, puisqu'ils y faisaient de bonnes affaires depuis au moins un quart de siècle. Ils savaient aussi qu'ils pouvaient accorder leur confiance aux chefs de la classe commerçante qui, la question d'allégeance mise à part, leur ressemblaient en tout point. Sur la base de leur propre expérience, ils avaient de bonnes raisons de croire qu'une banque bien administrée réussirait au Canada et comporterait de nombreux avantages. Avant l'institution des chambres de compensation, il était courant de mettre des billets de banque en circulation le plus loin possible de leur lieu de rachat. Une banque établie à Montréal pourrait donc servir à cette fin et, en plus, devenir une source d'approvisionnement en espèces, notamment en argent, destinées au commerce croissant avec la Chine et les Indes orientales.

Etant donné que les premières opérations de la Banque de Montréal devaient porter principalement sur les devises et le change étrangers, il est possible qu'on ait eu l'intention dès les débuts de leur donner une envergure internationale, plutôt que locale ou provinciale. Si cette conjecture est exacte, elle tendrait à expliquer la répartition presque égale des actions souscrites entre les actionnaires canadiens et américains, explication au moins aussi plausible

que notre précédente hypothèse fondée sur l'insuffisance des capitaux au Canada. Une meilleure connaissance des faits nous amènerait probablement à découvrir une foule de motifs, personnels et autres, mais ils ne diminueraient en rien l'importance de la participation américaine à l'entreprise canadienne, même à ce stade préliminaire.

Comme l'on sait, l'intérêt des Américains pour la Banque de Montréal est attribuable en grande partie aux démarches et aux relations d'Horatio Gates. Il se peut aussi qu'Inglis, Ellice & Co. aient apporté leur concours, soit par l'entremise de Richardson & Gates, soit directement par les banquiers de Londres, Baring Brothers, et leurs agents de New-York, Prime, Ward & Sands. Mais de toute évidence, le principal ambassadeur de la Banque fut Gates; il fit appel à des hommes comme John Bellows, le frère de son vieil associé en affaires qui, à l'époque, était président de la *Manufacturers and Mechanics Bank* de Boston, récemment formée pour financer l'établissement d'une industrie manufacturière en Nouvelle-Angleterre. C'est John Bellows qui procura à la Banque son premier employé d'expérience en la personne d'Henry B. Stone. Celui-ci retourna à Boston après un séjour de six mois à Montréal et devint l'un des plus grands banquiers de la Nouvelle-Angleterre; d'abord caissier de l'*Eagle Bank* puis plus tard président de la *Suffolk Bank*, il participa à la fondation du premier système de compensation aux Etats-Unis.

En plus de cet appui impressionnant du clan Bellows, d'autres membres de familles en vue souscrivirent leur part maximum de l'émission de la Banque, entre autres des représentants des familles Appleton, Goddard, Dana, Dwight, Hale, Lawrence et Otis. Tous ces noms figurent en bonne place dans l'histoire politique et économique du Massachusetts et plusieurs sont associés à la création et au développement de l'industrie textile américaine. Trois des souscripteurs, Nathan Appleton, son frère William et leur cousin William Cochran, établirent la première usine textile mécanique de l'Etat et contribuèrent plus tard à la fondation de la *Suffolk Bank*.

On voit que les soixante-quatorze actionnaires de Boston et les six autres de Walpole constituaient un éventail représentatif de la capitale de la Nouvelle-Angleterre, tant par leur fortune, leur nom, leur rang social que par leur rôle de chefs d'entreprise. La participation du Connecticut est plus difficile à expliquer. Les vingt souscripteurs de l'Etat demeuraient tous à Middletown, ville située près de l'embouchure du Connecticut. Au temps de la navigation à voile, Middletown était le port de mer de Hartford, capitale de l'Etat, et elle faisait principalement le commerce avec la Chine et les Indes. Il

est donc probable que c'est le besoin de monnaie d'argent nécessitée par ce commerce qui est à l'origine de l'intérêt porté à la Banque de Montréal. A la différence des Bostoniens, la plupart des souscripteurs du Connecticut étaient davantage marchands qu'industriels, mais comme eux ils occupaient une place de premier plan dans la vie politique et commerciale de leur Etat. Détail intéressant, l'un d'entre eux, le marchand Thomas McDonough, était à la tête de la flotille américaine du lac Champlain qui, en 1814, battit les Anglais commandés par George Dowie.

Bien que le seul indice qu'on ait découvert des rapports de Gates avec les banques de New-York soit le service offert par la *Phenix Bank*, il est évident qu'il ne faut pas chercher ailleurs l'origine des vingt souscriptions recueillies à New-York. La firme Prime, Ward & Sands en compte sept à elle seule. L'un des souscripteurs new-yorkais, Benjamin Franklin Butler, fut Procureur général des Etats-Unis pendant quinze ans; un autre, Phillip Hone, remplit un mandat comme maire de New-York. Un autre nom connu est celui d'Henry Brevoort, père et fils.

En résumé, on peut dire que le prestige de la Banque de Montréal, avant même qu'elle soit en affaires, était plus grand dans les milieux influents de la banque et de la finance américaines qu'au Canada.

— 3 —

De nos jours, Boston, Hartford et New-York ne sont qu'à une heure de vol de Montréal; à l'été et l'automne de 1817, il fallait de trois à cinq jours pour s'y rendre par bac, diligence et vapeur. Plusieurs fois par semaine, des coches quittaient le Marché au foin à Montréal et se dirigeaient vers le sud par La-chine, La Prairie et Saint-Jean du Richelieu où la correspondance était assurée avec les vapeurs du lac Champlain. Le voyageur pouvait aussi continuer par route, soit sur la rive ouest du lac en passant par Lake George, Saratoga et Albany, soit sur la rive ouest par St. Albans, Burlington, Rutland et Bennington. En voyageant par vapeur, on pouvait atteindre Whitehall en dix heures et de là prendre la diligence ou d'autres moyens de locomotion pour se rendre à Albany où les vapeurs de Robert Fulton remontaient l'Hudson jusqu'à New-York. En septembre 1810, John Molson qui courait la poste à son retour d'une réunion avec Fulton, parcourut le trajet de 425 milles en quatre jours.

Pour l'époque, les voyages entre Montréal et New-York étaient à la fois rapides et confortables, comme en témoignent les comptes rendus contemporains; on ne pouvait en dire autant du trajet entre Montréal et Kingston,



UNE ROUTE COMMERCIALE VITALE POUR LE CANADA

Cette aquarelle, œuvre du lieutenant Hamilton du 71^e Régiment, représente dans un paysage champêtre le cours paisible du Richelieu qui, du lac Champlain, va se jeter dans le Saint-Laurent.

Le nombre des forts qui s'égrènent le long des rives du Richelieu nous rappelle pourtant que son histoire n'a pas toujours été aussi paisible. En 1609, Champlain le remonta pour aller attaquer les Iroquois; plus tard, Français et Anglais s'y livrèrent de nombreux combats. Il livra passage aux Américains en 1775, mais en 1814 ceux-ci furent refoulés à quelques milles au nord de la frontière.

La paix revenue, des bateaux de tout genre empruntèrent le Richelieu, transportant les produits des colons de la Nouvelle-Angleterre et du nord de l'Etat de New-York. A Montréal, les cargaisons étaient vendues ou réexpédiées en Angleterre. Les marchandises ne passaient pas toujours par la douane, mais, licite ou non, ce trafic jeta les bases de la richesse commerciale de Montréal.

dans le Haut-Canada, qui en 1817 prenait au moins une semaine, bien que depuis l'année précédente il y eût un service de diligence de Montréal à Utica, via Prescott et Ogdensburg. Fait assez étrange, on ne sait presque rien des moyens de communication entre Montréal et Boston. Pourtant, comme nous l'avons mentionné, ils permettaient déjà avant 1800 des envois de poisson congelé et d'huîtres d'une ville à l'autre et, en 1817, plusieurs routes reliaient les rives du Connecticut au lac Champlain, mais on ignore laquelle était habituellement empruntée. Il semble toutefois, d'après les annonces parues dans les journaux du Vermont de ces années-là, que l'itinéraire le plus suivi partait de Bennington, traversait le comté de Berkshire vers l'est et rejoignait Boston par Deerfield et Fitchburg.

Il serait impossible d'établir le nombre de fois que les administrateurs de la première banque canadienne parcoururent ces routes pendant les mois d'été et d'automne 1817, mais les archives révèlent que les voyages à Boston, Hartford et New-York étaient presque continuels et qu'il y avait toujours un représentant de la Banque sur la route. Pendant ce temps à Montréal, le Conseil d'administration s'attaquait avec confiance et promptitude aux nombreux problèmes d'organisation.

Deux jours après leur élection du 7 août, les administrateurs se réunirent dans le bureau de Thomas A. Turner et, après avoir choisi John Gray et Turner pour remplir respectivement les fonctions de président et vice-président pendant un mandat d'un an, ils les chargèrent avec Ermatinger et Gates de trouver un local convenable pour la Banque. A la réunion suivante du 15 août, la Banque n'avait pas encore de local et il fut résolu de passer une annonce dans les trois journaux de la ville, français et anglais, pour demander « des propositions pour le Louage d'une Maison convenable à cet établissement dans un lieu central en cette ville pour un certain nombre d'années. » A la même réunion, on décida de commencer modestement avec un personnel de quatre membres et à cette fin des offres d'emploi furent ajoutées à l'annonce. Le Conseil étudia les nombreuses réponses reçues au cours de deux réunions subséquentes. Le 20 août, les administrateurs décidèrent d'accepter l'offre d'une maison de la rue Saint-Paul que leur proposait Ermatinger. Le bâtiment appartenait à Robert Armour, l'un des neuf cosignataires de l'acte d'association, mais il était sous séquestre, et Ermatinger, alors shérif de Montréal, se trouvait être l'un des syndics avec George Moffatt et R. Pattinson. Le contrat stipulait que « la voûte devait être mise en état de sûreté », condition certainement dictée par l'épidémie de crimes qui sévissait dans la ville et le fait que

deux voleurs armés s'étaient introduits dans la maison quelques mois auparavant.

Le 23 août, le Conseil d'administration se réunit pour la première fois dans ses nouveaux locaux et il nomma Robert Griffin au poste de caissier, avec un salaire de £300 et le droit de loger dans la maison de la rue Saint-Paul. Le reste du personnel comprenait Henry B. Stone, payeur, au salaire de £300; Henry Dupuy, comptable, à £250; et James Jackson, payeur adjoint, à £250. Chacun dut fournir un cautionnement allant de £1,000 à £2,000, signé par deux garants. L'engagement de H. B. Stone parmi les tout premiers employés indiquerait que son congé de la *Manufacturers and Mechanics Bank* de Boston avait été convenu à l'avance. Les salaires et cautions du personnel étaient conformes aux usages des banques américaines de l'époque. Le 29 août, Robert Griffin signa pour la première fois le procès-verbal de la réunion des administrateurs après avoir inscrit une résolution demandant aux actionnaires d'effectuer le premier versement de dix pour cent.

La réunion suivante, tenue le 5 septembre, présente un intérêt particulier. Ce jour-là, le Conseil adopta la résolution d'importer d'Angleterre une presse à cylindres et de publier dans le *Herald*, le *Canadian Courant* et le *Spectateur* un avis convoquant une assemblée des actionnaires pour le 20 octobre en vue de préparer une demande de constitution légale à la législature provinciale. Il fut aussi résolu « qu'un représentant de la Banque soit envoyé à Hartford, au Connecticut, pour en rapporter toutes les planches et les billets commandés par la Banque et aussi une provision de papier blanc. » Cette tâche fut confiée à Henry Dupuy, le comptable, qui fit le récit de son voyage dans une lettre écrite plus de cinquante ans après et retrouvée il y a quelques années dans une collection de vieux documents. Conservée aux archives de la Banque, cette lettre est le seul témoignage personnel que l'on possède sur les débuts de la Banque.

Henry Dupuy fut pendant plusieurs années le directeur de la succursale de la Banque de Montréal à Kingston où il écrivit sa lettre, datée du 4 juin 1868, alors qu'il était déjà à la retraite. Dans cette lettre, adressée à F. Franklin en réponse à une demande de renseignements, Dupuy évoque la formation de la Banque et la nomination du personnel de direction, puis continue en ces termes:

« En tant que comptable, je reçus l'ordre de me rendre à New-York pour y étudier les méthodes de tenue de livres suivies par la *United States*

Bank dont le caissier bien connu était alors M. Catlin. J'ai examiné les livres, etc., mais n'ai rien trouvé de particulier dans leur système.

« Je me suis ensuite rendu à Hartford pour y rencontrer le célèbre graveur Reid qui était à graver les billets de banque de façon très commune. Plusieurs jeunes gens étaient alors au travail et l'idée me vint qu'il y aurait des contrefaçons un jour ou l'autre. Mes craintes furent confirmées deux ou trois ans plus tard et les planches furent alors retirées et gravées sur de l'acier avec l'étau la plus difficile à imiter.

« J'attendis à New-York et à Hartford que les planches et les billets soient prêts et, conformément aux strictes instructions que j'avais reçues, je me remis en route pour le Canada en passant par Utica afin d'éviter les droits de douane et autres embarras qui auraient pu se produire au poste de douane en revenant par le lac Champlain. Je passai donc par Utica et débarquai à Prescott où je restai pendant presque deux jours à attendre la diligence de Montréal, car en ce temps-là il n'y avait pas encore de vapeurs. »

On ne sait pas exactement quels obstacles pouvaient attendre le voyageur au poste de douane de Saint-Jean, mais on peut être sûr qu'au moins un des administrateurs de la Banque n'en gardait pas un très bon souvenir. Un soir du mois de février précédent, alors qu'il rentrait à La Prairie en calèche après être allé au poste de Saint-Jean, John Forsyth, le principal associé de Forsyth, Richardson & Co., avait été sommé de s'arrêter par une patrouille de soldats du 19^e régiment de dragons légers déployés contre les contrebandiers et, comme il refusait d'obtempérer, il avait essuyé leur feu et été blessé au bras.

La lettre de Dupuy contient plusieurs pages de détails intéressants, et nous aurons l'occasion d'en citer d'autres passages. Pour le moment, qu'il suffise de mentionner qu'avant même son retour, le Conseil décida d'émettre dès son arrivée les billets qu'il rapportait par les chemins détournés que l'on sait. A la même réunion, on adopta une résolution autorisant le graveur Abner Reed (que Dupuy appelle « Reid ») d'East Windsor, au Connecticut, à imprimer le papier qui restait à Hartford, sous la direction de George Beach, caissier de la *Phoenix Bank* de Hartford. Ce dernier reçut par la suite une généreuse rémunération pour ses services. John Richardson, qui s'appretait à partir pour l'Angleterre, fut chargé de se procurer à Londres pour le compte de la Banque un jeu de planches et de les faire imprimer « sur le meilleur papier de banque possible » avec le nom de la Banque de Montréal en filigrane, d'après le modèle des billets de la Banque d'Angleterre. Les planches, les billets et « une

presse de bonne construction » devaient être expédiés à Montréal par le premier bateau du printemps. Le musée de la Banque conserve l'une des planches et quelques billets de Hartford en coupures de un, cinq, dix, vingt et cent dollars. La commande passée en Angleterre dut se heurter à des difficultés, car la Banque s'adressa à une maison locale, Leney & Rollinson, pour se procurer d'autres planches.

La contrefaçon était tellement courante à l'époque que la Banque devait constamment garder un jeu de planches en réserve pour pouvoir remplacer une émission complète à la première apparition de faux billets. C'est aussi pour cette raison que le dessin des premiers billets varie souvent, d'une personification de « Britannia » à une simple gravure représentant le premier bâtiment de la Banque à la place d'Armes. Autre caractéristique plus importante que la vignette des billets, la valeur de la première monnaie de papier émise au Canada était exprimée en dollars, signe de l'influence espagnole et américaine, et non en livres, la monnaie de compte.

A un mois de l'ouverture officielle de la Banque, les administrateurs jugèrent déjà nécessaire d'accroître le personnel. Au début d'octobre, Alexander McNiven fut engagé comme portier, tandis que Benjamin Holmes et Allan McDonnell venaient renforcer les effectifs du bureau; le premier comme préposé aux escomptes, le second comme teneur de livres, aux salaires respectifs de £200 et £150. L'engagement de Holmes marque le début d'une des carrières les plus intéressantes et les plus influentes dans les annales des banques canadiennes. Plusieurs autres événements survenus en octobre reflètent un esprit d'optimisme. Le 10, le brasseur John Molson offrit au Conseil de construire pour la Banque, sur un terrain qu'il possédait au centre de la ville, un édifice qu'il louerait pour une durée de vingt et un ans à raison de sept pour cent de la valeur du terrain et du bâtiment pour la première année et de six pour cent par la suite. Proposition assez curieuse lorsqu'on sait que Molson n'était pas encore actionnaire. C'est peut-être d'ailleurs pour cette raison que le Conseil rejeta son offre à *l'unanimité* (souligné dans l'original) et nomma un comité composé de Gates, Garden et Cuvillier chargé d'acheter un terrain, au coût maximum de £3,000, sur lequel la Banque construirait son propre bâtiment. Les autres faits notables de ce mois d'octobre 1817 furent la convocation d'une assemblée générale pour le 20, l'adoption des règlements régissant la conduite des affaires de la Banque et, vers la fin du mois, la décision de demander aux actionnaires d'effectuer un deuxième versement de dix pour cent payable le 10 janvier 1818.

La pétition pour « l'Incorporation de la Banque de Montréal » est conservée

dans les Papiers d'Etat du Bas-Canada (1792-1841). C'est un document digne d'intérêt pour plusieurs raisons. On retrouve dans le préambule les mêmes allusions à l'utilité des banques pour le public et aux avantages économiques qu'elles procurent, considérations que nous avons déjà mentionnées dans les pages précédentes. Les signatures apposées sur la pétition — qu'avait rédigée un nouveau fondé de pouvoirs de la Banque, James Stuart — retiennent également l'attention. Si plusieurs actionnaires ont signé personnellement, la majorité d'entre eux étaient représentés par des administrateurs, ce qui nous permet de nous faire une meilleure idée de la mosaïque du monde des affaires de Montréal au début du XIX^e siècle. Par exemple, John Forsyth signe pour lui-même et pour Forsyth, Richardson & Co., Inglis, Ellice & Co., John Richardson et William Allan, le correspondant de la firme à York, dans le Haut-Canada; James Leslie signe pour lui-même et sa femme ainsi que pour John McNaught et Donald Taylor, tous deux de Glasgow; Blackwood et François Larocque signent pour eux-mêmes et pour Peter Guérout, Laurent Le Roux, W. E. Ord et Joseph Larocque (qui, avec les Cuvillier, étaient les principaux actionnaires canadiens-français); George Garden pour Maitland, Garden & Auldjo; et George Moffatt et John McTavish, pour leurs associés de Gerrard-Gillespie et McTavish-McGillivrays respectivement. Horatio Gates signe pour tous les souscripteurs de Boston, la plupart de ceux de Hartford et la firme Prime, Ward & Sands de New-York. D'autres souscripteurs new-yorkais avaient donné leur procuration à John C. Bush et Thomas A. Turner, ce qui confirme que ces deux administrateurs représentaient des intérêts américains.

A une deuxième réunion tenue le lendemain à 6 heures du soir, les actionnaires lurent et adoptèrent aux voix les règlements administratifs de la Banque qu'avait rédigés un comité désigné le 26 septembre. Autant qu'on puisse en juger, aucun de ces hommes n'avait la moindre expérience dans le domaine de la banque, sauf Gates et peut-être Turner. Pourtant, les quarante-deux articles des « Règles et règlements » contiennent des détails précis sur la gestion de la Banque, le partage des responsabilités entre les directeurs et employés, la discipline à imposer. L'intérêt de ce document justifie sa reproduction *in extenso* à l'Appendice B, et nous nous contenterons ici d'en énumérer les principaux points.

L'article premier stipule les heures ouvrables et les jours fériés de la Banque. Les articles 2 à 5 concernent le sceau de la Banque et le transfert des titres; ils autorisent la Banque à garder en dépôt des espèces, des lingots d'or, des barres d'argent, de l'orfèvrerie et autres objets précieux. Les articles 6 et 7



BOSTON EN 1837

Longtemps capitale commerciale de la Nouvelle-Angleterre, Boston fournit une part importante des premières souscriptions américaines au capital de la Banque de Montréal. A vrai dire, les souscripteurs de Boston n'étaient dépassés en nombre que par ceux de Montréal.

L'illustration représente State Street, rue conduisant à la Chambre législative. Ancienne résidence des gouverneurs britanniques puis des gouverneurs de l'Etat, transformée en Hôtel de ville de 1830 à 1840, la Chambre législative servait aussi de « tribune populaire », et c'est de son balcon que la Déclaration d'Indépendance fut lue à la population rassemblée dans la rue. State Street fut aussi la scène du Massacre de Boston; plus tard, de nombreuses maisons de banque et d'assurance vinrent s'y établir, et ses trottoirs servirent de Bourse aux marchands.

A ses débuts, la Banque de Montréal fit de nombreuses opérations de change avec des banquiers et marchands de Boston qui commerçaient principalement avec l'étranger, en particulier avec les Indes orientales.

régissent la procédure des réunions du Conseil et prévoient la présence quotidienne à la Banque du président ou du vice-président et d'un administrateur choisi par roulement hebdomadaire pour assurer la marche des affaires courantes entre les réunions du Conseil. Les deux articles suivants fixent au mardi et au jeudi les jours d'escompte et interdisent d'escompter les billets qui ont reçu deux veto, toute décision du Conseil étant prise au scrutin. Dans les articles 11 et 12 se trouve l'essence du caractère commercial et de la stabilité des banques canadiennes: l'un limite les escomptes à soixante jours, sauf en cas de prolongation votée à l'unanimité des administrateurs présents; l'autre exige un paiement d'au moins dix pour cent lorsqu'une prolongation est accordée. Les escomptes à court terme étaient censés assurer à la Banque une liquidité suffisante et en même temps ne rendre l'opération intéressante que pour les commerces à roulement assez rapide.

L'une des dispositions les plus notables et, comme l'expérience devait le prouver, l'une des plus controversées se trouve à l'article 14 qui stipule, entre autres choses, que toute personne faisant affaires avec la Banque doit « souscrire à la sixième clause des articles fondamentaux de cette association. » Cette clause limite la responsabilité de chaque actionnaire au montant de sa part du capital et proscribit expressément tout recours contre les biens distincts et séparés d'un membre actuel ou futur de l'association. D'autres articles fixent les modalités de recouvrement, restreignent à £10,000 les avances sans garantie subsidiaire, prévoient l'inspection hebdomadaire des coffres-forts par le président ou le vice-président, et confient au caissier la charge d'expédier les affaires courantes et de surveiller le travail des autres employés. Les attributions et tâches de chacun sont précisées dans les moindres détails, même celles de l'encaisseur et du portier. Le premier avait pour fonction de percevoir chaque jour les sommes dues à la Banque sur les billets, lettres de change, bons et obligations, tandis que le second était tenu d'entretenir les locaux et dépendances de la Banque, de veiller au chauffage, allumer les lampes et remettre chaque soir les clefs au président ou vice-président après avoir verrouillé les portes. On pouvait aussi lui demander de rapporter les clefs « de nouveau à la banque à temps le lendemain matin, s'il en est requis. »

Les actionnaires adoptèrent à l'unanimité les Statuts et règlements, et ceux à qui il incombait de les faire observer en prirent connaissance. La Banque de Montréal était enfin prête à offrir ses services au public. Les journaux locaux en avisèrent la population, et, à 10 heures le matin du lundi 3 novembre 1817, la Banque ouvrait officiellement ses portes de la manière déjà relatée au chapitre premier de la présente Histoire.

CHAPITRE SIX



LA BANQUE GRANDIT

LA BANQUE GRANDIT

- I -

Lorsque la Banque de Montréal ouvrit ses guichets en novembre 1817, elle disposait d'un modeste capital de \$150,000. Soixante-quinze ans plus tard, en 1892, elle avait acquis une stature de géant, et son capital était le plus considérable de toutes les banques nord-américaines. Au cours de cette période, son actif était passé de \$150,000 à \$54,000,000 (soit une multiplication par 360), tandis que le Canada décuplait seulement sa population et augmentait d'à peine vingt-cinq fois le volume de son commerce extérieur.

C'est dans cette perspective qu'il faut se placer lorsqu'on aborde l'histoire de la Banque. A la différence de ses illustres émules, la Banque d'Angleterre et les deux Banques des Etats-Unis, l'institution canadienne ne joua jamais le rôle d'une banque centrale; elle ne fut ni l'instrument financier du gouvernement, du moins pas directement, ni un élément de l'appareil fiscal de l'Etat. Et pourtant, l'histoire de la Banque de Montréal et celle de son pays d'origine s'interpénètrent davantage que ce ne fut le cas pour les trois autres banques. Dès les premiers jours, la Banque projeta sur la scène publique canadienne

une ombre plus grande qu'elle-même et qui ne cessa de grandir avec les années. Au début, cet ascendant lui venait des services qu'elle fut en mesure d'offrir immédiatement, notamment un moyen d'échange stable et solide qui, sous forme de billets de banque, comblait une lacune dont la colonie avait constamment souffert, sauf pendant la brève existence des billets de l'armée. Mais, rapidement, l'action exercée par les administrateurs de la Banque lui conféra une influence encore plus puissante.

Partisans du progrès économique, les principaux actionnaires et administrateurs de la Banque de Montréal étaient aussi les chefs du « parti anglais » qui réclamait des travaux d'utilité publique d'une nécessité urgente. Ils préconisaient en outre le financement de ces travaux par la création d'un impôt foncier, les revenus provenant des faibles droits de douane et impôts indirects s'étant révélés totalement insuffisants. Or, l'idée d'une contribution foncière soulevait l'opposition irréductible de la majorité canadienne-française de l'Assemblée. Pendant une génération, le heurt des deux forces opposées engendra au Bas-Canada des divisions politiques auxquelles la Banque de Montréal se trouva mêlée en tant qu'instrument et symbole de l'une des deux factions irréconciliables. En un sens, les uns et les autres luttaient pour leur survivance, les Canadiens français pour leur culture et leur entité politique, le groupe des commerçants anglophones pour leur avenir économique. Si l'on veut comprendre les conceptions sociales et politiques de ces derniers, il est nécessaire de passer en revue la situation où ils se trouvaient lorsque la Banque de Montréal entra en activité.

Les Etats-Unis avaient, si l'on peut dire, tourné le dos au Canada en 1778 lorsque George Washington renonça à utiliser la route Hazen-Bailey pour diriger une deuxième offensive contre le Québec. Ils reconnaissaient ainsi tacitement le statut d'indépendance des dernières provinces de l'Amérique du Nord britannique et autorisaient le Vermont, qui s'était proclamé en république, à maintenir une position neutraliste, à signer un armistice avec le gouvernement de Québec et même à envisager, sincèrement ou non, de devenir une province britannique. Même si le traité de paix de 1783 avait fait du Vermont un état politiquement américain, il demeurait canadien sur le plan commercial, en raison de sa situation géographique. Malgré les efforts des gouvernements britannique et américain, les échanges entre le Vermont et le Québec se poursuivirent jusqu'à la guerre de 1812 et même pendant le conflit. La persistance de ce commerce eut toutefois tendance à obscurcir la portée de la décision américaine, prise trente-quatre ans auparavant, de laisser le Canada suivre sa propre destinée. Tant que les échanges avec le Vermont

vinrent renforcer la puissance commerciale de Montréal et que les établissements du Haut-Canada restèrent faibles et isolés, l'interdépendance des deux économies faisait de la séparation des deux pays une éventualité purement politique. Les marchands de Montréal pouvaient donc rêver d'un empire commercial centré sur leur ville et qui attirerait dans son orbite, par la voie majestueuse du Saint-Laurent, les exportations croissantes de la Prairie américaine.

Une amère déception les attendait; à la suite de la guerre de 1812 en Amérique et des guerres napoléoniennes en Europe, les manufacturiers britanniques commencèrent à inonder le marché américain de marchandises à bas prix. Les industries qui s'étaient établies en Nouvelle-Angleterre pendant la guerre réclamèrent immédiatement la protection de l'Etat, obligeant les Etats-Unis à adopter une politique de nationalisme économique appuyée sur un régime de tarif protecteur. Leur nationalisme exubérant se manifesta aussi par la mise en chantier d'un ensemble de travaux publics, en particulier le creusement du canal de l'Erié, reliant l'Atlantique aux Grands Lacs à travers l'Etat de New-York, et du canal d'alimentation de Whitehall, entre le lac Champlain et l'Hudson. A l'achèvement de celui-ci, il devint évident que le commerce entre le Vermont et le Québec allait se limiter aux seuls échanges pouvant bénéficier du tarif douanier préférentiel dont jouissaient encore les colonies britanniques. Le canal de l'Erié risquait de compromettre davantage encore le rêve d'un empire commercial du Saint-Laurent. L'aménagement d'une voie navigable de Buffalo à Albany, et de là jusqu'à l'océan par l'Hudson, détournerait du Saint-Laurent le trafic provenant du littoral des Grands Lacs ainsi qu'une bonne partie de celui du Haut-Canada, une fois terminé le canal de jonction qui devait partir d'Oswego pour suivre vers le sud l'ancienne voie de portage de Stanwix. Dans ces circonstances, le seul espoir de sauver l'avenir commercial du Saint-Laurent résidait dans le creusement de canaux contournant les rapides en amont de Montréal, et l'utilisation de cette voie d'eau par le trafic de la Prairie américaine cherchant à bénéficier du tarif protecteur des colonies.

Dans ce contexte d'abandon du côté américain et d'une bonne mesure d'incompréhension et d'indifférence du côté britannique, le conflit politique qui divisa le Bas-Canada au début du XIX^e siècle devient plus intelligible. D'une part, une coalition canadienne-française formée de parlementaires intelligents, de notaires subtils et d'ecclésiastiques dévoués luttait obstinément pour obtenir le statu quo; de l'autre, un groupe de commerçants anglophones menait une puissante campagne en faveur de travaux d'aménagement qui



UN FACTEUR CLÉ DE L'ÉCONOMIE

L'un des premiers programmes de travaux publics entrepris aux États-Unis fut la construction du canal de l'Erié, entre Albany et le lac Erié, au coût de sept millions de dollars. Cette voie navigable d'une profondeur de quatre pieds, reliant les Grands Lacs à l'Atlantique par l'Hudson, porta un rude coup au commerce sur le Saint-Laurent.

En 1825, année de l'ouverture du canal de l'Erié, les Canadiens terminèrent leur propre canal pour contourner les rapides de Lachine. Néanmoins, le canal américain attira une bonne partie du trafic aux dépens de Montréal. Pendant la première année de sa mise en service, plus de 13,000 bateaux passèrent ses écluses, et en 1830 le montant des droits perçus atteignit le million de dollars.

Ce n'est qu'après l'union du Haut et du Bas-Canada que les Canadiens furent en mesure d'améliorer leur réseau navigable pour affronter la concurrence américaine.

permettraient au Canada de surmonter les obstacles naturels et humains bloquant son développement. Dans le conflit qui suivit, les Canadiens français firent obstruction à toutes les mesures d'amélioration au nom de l'hégémonie ethnique, tandis que les Canadiens anglais s'efforçaient de résoudre l'impasse à l'échelon législatif en adressant des représentations à Londres. Devant l'échec de cette manœuvre, ceux-ci proposèrent l'union des deux provinces afin de renforcer les positions de la minorité anglophone et de lui permettre d'appliquer son programme d'action. C'est dans cette atmosphère de conflit d'intérêts économiques, de dissensions politiques et d'antagonismes raciaux que s'ouvrit le premier chapitre de l'histoire de la Banque de Montréal.

— 2 —

Tout comme les anneaux annuels d'un arbre sont les témoins de sa croissance passée, les rapports annuels d'une société fournissent des points de repère comparables, sous forme d'actif, passif, versements de dividendes et accumulation de capital. Mais les anneaux des arbres ne sont qu'une vague indication des influences ambiantes subies par un spécimen donné. Il en va de même d'une société commerciale: ses rapports annuels sont des jalons de sa croissance, mais ne révèlent pas nécessairement si celle-ci a eu lieu dans des conditions économiques propices ou défavorables. Ils ne contiennent aucun indice de l'aptitude de la direction à profiter des changements de la conjoncture économique ou à s'adapter aux circonstances. Ce fait est frappant lorsqu'on étudie les plus anciens registres de la Banque de Montréal. Bien qu'aucun rapport annuel n'ait été publié pendant la période où la Banque fit affaires sans charte, l'ensemble des données recueillies dans les premiers grands livres et dans les archives du Parlement offre le tableau surprenant d'un succès immédiat, malgré des conditions peu favorables.

Nous avons décrit plus haut l'une de ces conditions. Le temps était révolu où les établissements de colons des deux côtés du 45^e parallèle et des rives du Saint-Laurent pouvaient commercer librement entre eux. Dorénavant, les exportations canadiennes de denrées du pays et de produits manufacturés de Grande-Bretagne auront à franchir une barrière tarifaire américaine qui ne cessera de s'élever avec les années. Les conditions économiques en Europe, cause principale de la mise en vigueur par les Etats-Unis d'un tarif protecteur, venaient assombrir davantage l'atmosphère commerciale. En Angleterre, l'effet conjugué de la révolution industrielle et de la paix après vingt années

de guerres presque ininterrompues avait engendré une période de chaos économique, de malaise social et de bouleversements politiques appelée à durer pendant plus d'une génération; en Europe continentale, les mêmes effets avaient suscité une agitation qui devait conduire à la révolution en moins de vingt ans. Ces circonstances placèrent les provinces canadiennes dans une situation économique des plus critiques.

Il y avait heureusement diverses contreparties, sans quoi les provinces britanniques de l'Amérique du Nord n'auraient jamais pu combler le handicap qui leur était imposé. Dans toutes les îles Britanniques, et plus tard dans plusieurs pays d'Europe, les mêmes conditions économiques qui avaient temporairement réduit la demande de blé, potasse, bois et autres produits canadiens, entraînaient bientôt la grande migration européenne qui contribua à peupler le Canada et les Etats-Unis au cours du XIX^e siècle. Au Canada, les effectifs de la garnison britannique furent maintenus pour faire face à la menace imaginaire d'une invasion américaine, ce dont bénéficia la réserve d'espèces de la colonie; aux Etats-Unis, et plus particulièrement en Nouvelle-Angleterre, la rapide extension du commerce avec la Chine et les Indes créa un besoin de monnaie d'argent, si bien que les espèces et devises anglaises se négociaient à prime.

Telle était la situation lorsque, après les déclarations de principe de ses fondateurs, la Banque de Montréal commença ses opérations sous la forme d'une compagnie par actions sans charte constitutive, libre de tout contrôle officiel pendant les cinq premières années de son existence. La gestion des affaires de la Banque durant cette période n'en paraît que d'autant plus remarquable, non pas tellement en fonction des bénéfices, au demeurant assez modestes, qu'en raison de sa stabilité à une époque où les banques anglaises étaient en pleine désorganisation et où les banques américaines se livraient à des expériences téméraires et même extravagantes. En Angleterre, le système bancaire reposant sur l'existence de la Banque d'Angleterre et d'un nombre illimité de banques territoriales avait produit une série de faillites retentissantes. Aux Etats-Unis, en dépit de la fondation de la *Second Bank of the United States*, le besoin de capitaux pour financer une économie en plein essor avait fait naître un foisonnement d'établissements bancaires d'un caractère douteux, fléau qui devait affliger le pays pendant près d'un siècle. Mais au Canada, le régime bancaire institué s'est maintenu jusqu'à nos jours avec peu de changements et sans connaître une seule crise sérieuse.

Le système bancaire canadien semble avoir puisé sa force à trois sources principales: les principes de convertibilité et de liquidité jugés indispensables

par les banques de numéraire et commerciales, le conservatisme de ses fondateurs qui surent allier leur esprit d'entreprise à une haute intégrité pour répondre à l'expansion économique et au besoin croissant de services bancaires, et, en dernier lieu, le champ restreint où s'exerça à l'origine l'activité de la Banque. Lors de l'ouverture de la Banque de Montréal, la population des deux Canadas n'était que de 430,000 habitants. De ce nombre, 16,000 seulement vivaient à Montréal; la ville était alors reliée à Québec et à la haute mer par le Saint-Laurent, au Sud par un bon réseau de communications, mais elle était encore coupée des 95,000 habitants de la région productive du Haut-Canada par les rapides du Saint-Laurent. Par contre, ne connaissant pas les vastes perspectives commerciales de la République voisine, le Canada échappait à la tentation de se livrer à des expériences qui auraient pu nuire à la stabilité de son système bancaire.

Le cadre restreint de l'institution canadienne ressort bien de l'examen des premiers livres de comptabilité de la Banque de Montréal, ainsi que du « livre de résolutions » des administrateurs. Conservés aux archives du siège social, ces documents révèlent la modicité des ressources et le peu d'envergure des opérations courantes, mais sans les journaux qui les accompagnaient, les grands livres échappent souvent à l'interprétation. Il est difficile, par exemple, d'établir l'importance des dépôts, des prêts commerciaux ou des escomptes, et le montant des premières émissions de billets de la Banque. Il apparaît néanmoins que la Banque de Montréal fut en mesure d'offrir au public des services jusque-là inexistantes et ce fait, joint à la prudence de la direction et à une saine administration, a probablement assuré le succès de l'entreprise dès ses débuts.

Après seulement quelques mois d'activité, les affaires de la Banque justifiaient déjà un nouvel appel de fonds. Les actionnaires furent donc priés d'effectuer un versement de £25,000 le 1^{er} mai 1818 et un autre (le quatrième) pour le même montant, le 5 novembre. En même temps qu'ils décidaient d'augmenter le capital versé, les administrateurs votaient le 28 avril un premier dividende de 3 pour cent, payable le 1^{er} juin. Avant la fin de l'année, ils firent un nouvel appel de fonds de £25,000 et déclarèrent un deuxième dividende, cette fois de 4½ pour cent. L'année suivante, en 1819, les actionnaires eurent à faire un autre versement de £50,000, ce qui porta le capital versé à £187,500 (ou \$750,000 en monnaie d'Halifax); les dividendes atteignirent 6½ pour cent, et on établit un compte de réserve à même les bénéfices non répartis. La première écriture indique que la réserve se chiffrait à £1,042 à la fin de 1819. Les chiffres pour les trois années suivantes,

LA PREMIÈRE BANQUE
CONSTRUITE AU CANADA

Au printemps de 1819, la Banque de Montréal s'apprêtait à occuper ses nouveaux locaux de la rue Saint-Jacques. Commencée au début de 1818, la première maison de banque construite au Canada était en voie d'achèvement, et les treize administrateurs étaient aussi impatients que les huit employés de prendre possession de bureaux plus spacieux.

Sur le tableau reproduit ici, la maçonnerie est complètement terminée, et les menuisiers, ayant posé les fenêtres et presque fini l'aménagement intérieur, travaillent sur la toiture du portique dorique. A l'avant-plan, John Richardson, le plus âgé des fondateurs de la Banque, et James Leslie, l'un des plus jeunes administrateurs en charge, surveillent les derniers travaux.

Richardson admire pour la première fois les plaques de terre cuite qu'il avait commandées à la manufacture Coade de Londres. Ces hauts-reliefs, représentant l'Agriculture, les Arts et Métiers, le Commerce et la Navigation, décorèrent la façade de la banque pendant plus d'un demi-siècle, suscitant l'admiration des passants.

Après avoir occupé cette solide maison de pierre pendant vingt-huit ans, la Banque fit construire à côté l'édifice à dôme où se trouve aujourd'hui son bureau principal de Montréal. Devenu le siège de la Banque du Peuple en 1847, le bâtiment représenté ici fut démoli en 1870 pour faire place au grand bureau de poste de Montréal, et les plaques furent placées au-dessus de l'entrée de la poste.

En 1935, la Banque reprit possession des plaques, grâce à un arrêté en conseil du gouvernement fédéral. Lorsque le nouvel édifice du siège social fut érigé en 1960 à l'emplacement de l'immeuble original de 1819, ces reliques eurent une place d'honneur sur le côté nord du passage reliant le nouveau gratte-ciel à l'édifice à dôme de 1847.

Peinture de Henry Simpkins, A.A.R.C.



soit avant que la Banque ait enfin obtenu sa charte en 1822, continuent à refléter des progrès modestes. En 1820, avec un capital versé de £187,500, la Banque paie un dividende de 6½ pour cent et double presque son compte de réserve. L'année suivante, une légère baisse des revenus réduit la réserve de presque un tiers et ramène le dividende à 6 pour cent; mais en 1822 l'économie canadienne est stimulée par la reprise de la demande étrangère, et l'augmentation des affaires de la Banque double les dépôts, la masse des billets en circulation et les escomptes ou prêts commerciaux. Alors que les escomptes s'élevaient à £699,969 en 1821, premier exercice pour lequel on ait un état, ils atteignaient £1,120,649 un an plus tard.

L'explication de cet écart nous est donnée dans les résolutions bihebdomadaires des administrateurs. Les renseignements qu'elles contiennent se répartissent entre plusieurs catégories, dont la gestion des affaires courantes de la Banque, les nombreuses opérations de change avec New-York et Londres, l'établissement de succursales et le rapatriement du capital-actions. Ces différents points, et d'autres questions connexes telles que les dissensions politiques pendant les cinq premières années, feront l'objet plus loin d'une étude distincte.

— 3 —

Bien que les premières banques américaines, à la différence des banques anglaises, aient reçu une charte qui en faisait presque des entreprises d'utilité publique, les premiers chapitres de l'histoire des banques aux Etats-Unis témoignent d'une grande indifférence au bien commun. La même accusation ne tarda pas à être portée contre les administrateurs et directeurs de la Banque de Montréal, mais avec des conséquences différentes. Aux Etats-Unis, le tollé général qui s'éleva contre les privilèges spéciaux et le favoritisme dont s'accompagnaient les prêts et escomptes accordés aux administrateurs et à leurs associés, entraîna une multiplication des chartes de banque. En outre, la conquête rapide de l'Ouest suscita la création d'un crédit bancaire garanti par des biens fonciers ou, dans certains cas, par un simple papier richement gravé, émis par des banques éphémères qui s'engageaient à le racheter sur demande avec des espèces qu'elles n'avaient pas. Le Canada échappa aux pires excès de ce genre en raison même de son sous-développement relatif. Il ne connut ni une demande effrénée de capitaux, ni l'occasion de les utiliser avec profit; c'est du moins ce qu'on peut déduire des écritures des premiers grands livres de la Banque qui révèlent que les fonds disponibles ne furent jamais entièrement engagés.

Les accusations de pratiques monopolisantes préjudiciables à la société étaient en général fondées, comme nous le verrons, dans le cas de la *Bank of Upper Canada* et du *Family Compact*, mais en ce qui concerne la Banque de Montréal, elles s'inspiraient surtout de motifs politiques. Néanmoins, on comprend aisément la raison de ces accusations. Comme en Nouvelle-Angleterre, la première banque canadienne fut établie par des commerçants, son objet primordial étant de grouper leurs capitaux personnels, de les mettre en circulation avec une marge de sécurité suffisante, et de simplifier les opérations de change à l'époque de la navigation à voile et des mauvaises routes. Même si elles se disaient au service de l'intérêt public, les banques étaient des entreprises à but lucratif créées avant tout au profit des actionnaires, et il semble tout naturel que les propriétaires aient utilisé leur propre capital à leur avantage. D'autre part, il n'est pas surprenant que dans une société où l'on comprenait mal la nature des opérations de banque, les accusations de monopole et de favoritisme aient revêtu la forme d'attaques acerbes contre la Banque de Montréal et ceux qui y étaient associés. En réponse à ces attaques, John Richardson et Edward Ellice entamèrent sous des noms d'emprunt une polémique tout aussi acerbe, mais en des termes plus choisis.

Même si l'enquête parlementaire menée par les ennemis politiques de la Banque n'avait pas déchargé les administrateurs et directeurs de l'accusation d'utiliser les fonds de la Banque à leur avantage exclusif, les livres de comptabilité auraient pu le faire. A titre d'exemple, le grand livre n^o 1 contient les comptes de quelque 350 clients pour les années 1817 à 1820 et seulement le tiers de ces comptes couvrent cinq folios ou plus. Le système de comptabilité était alors assez primitif et les comptes fournissent peu de détails, ce qui rend leur étude passablement hermétique à notre entendement moderne. On y relève néanmoins le nom de firmes bien connues auxquelles étaient associés de nombreux administrateurs — Forsyth, Richardson & Co., A. Cuvillier, Horatio Gates & Nephew, Maitland, Garden & Auldjo, etc. — mais ces derniers étaient loin de bénéficier de tous les prêts, et le nom de plusieurs administrateurs ne figure jamais sur la liste des emprunteurs. Ces faits prouvent que le favoritisme dans l'acceptation des escomptes n'était pas alors une pratique courante de la Banque, quelle qu'ait été son attitude par la suite.

Lorsqu'on parcourt les colonnes des écritures comptables passées il y a presque cent cinquante ans et inscrites avec de l'encre de Chine que l'on délayait tous les matins dans un mortier, l'impression la plus vive qui s'en dégage est la nature négligeable, presque dérisoire, des opérations quotidiennes de la Banque. « Quatre mille livres, seize chelins et trois deniers, en monnaie

d'Halifax . . . » Le regard s'immobilise sur cet article, tant il paraît énorme par rapport à la majorité des comptes qui s'alignent dans les colonnes de débit et crédit du grand livre, à grand renfort de fioritures et de paraphes, comme si chaque article porté à compte était motif à réjouissances. A vrai dire, on reste stupéfait en constatant la faible envergure des entreprises commerciales canadiennes vers la fin des années 1820. (Alors que les exportations du port de la Nouvelle-Orléans atteignaient \$40 millions par an, celles du Bas-Canada représentaient à peine le douzième de ce chiffre.) Le grand livre n° 1 nous en fournit l'explication; on y constate en effet que le solde des principaux comptes de clients excédait rarement £10,000 et que le financement des entreprises s'effectuait avec des capitaux relativement limités et constamment utilisés. En regard des rêves grandioses d'empire commercial, la réalité semble légèrement décevante. Il apparaît clairement, en tout cas, que les ressources de la Banque pouvaient largement répondre aux besoins financiers de toutes les entreprises sérieuses et que les administrateurs n'avaient aucune raison de faire des distinctions pour des questions de personnalité. Enfin, le fait que la Banque n'ait jamais approché de la limite prescrite pour les escomptes réfute une fois de plus les accusations de favoritisme.

Malgré la modicité des premières opérations, les affaires de la Banque furent constamment menées avec beaucoup d'optimisme. On peut se demander si le président John Gray, le vice-président Thomas A. Turner, ou certains des administrateurs les plus énergiques tels qu'Horatio Gates, George Garden et James Leslie, avaient la prémonition de la grandeur future de l'entreprise ou s'ils étaient simplement décidés à la mener à bonne fin; le fait demeure qu'ils le firent avec vigueur, assurance et promptitude. Plusieurs initiatives déjà mentionnées en sont la preuve: avant même l'ouverture de la Banque, on avait décidé d'augmenter le personnel, de faire venir H. B. Stone de Boston et de procéder à l'impression de billets à Hartford, décisions suivies peu de temps après d'une série d'appels de fonds. Cette détermination se manifeste encore plus clairement dans la rapidité avec laquelle il fut résolu de commencer les opérations de change, de mettre des billets en circulation, de nommer des correspondants à l'étranger, d'établir des agences (origine du système canadien de banques à succursales) et de doter la Banque de son propre édifice.

Après avoir brièvement rejeté, le 10 octobre 1817, l'offre de John Molson de construire à ses frais un bâtiment pour la Banque, le Conseil d'administration

résolus à la même réunion « d'acheter un terrain et d'y ériger un bâtiment avec les fonds de la Banque, pour faciliter la conduite des affaires. » Le comité nommé à cette fin comprenait Gates, Garden, Cuvillier et le président à titre d'office; au début de décembre, ils annoncèrent qu'un terrain de la rue Saint-Jacques appartenant à James McDouall était en vente pour £2,500. Son achat fut recommandé. L'emplacement convenait parfaitement: situé deux rues au nord et cinq rues à l'ouest des locaux loués rue Saint-Paul, il bordait l'historique place d'Armes. Mais le Conseil se montra circonspect et offrit £2,000 à McDouall. Le marché fut finalement conclu avant la fin de l'année, au prix de £1,875. L'acte de vente, enregistré le 18 février 1818, décrit la propriété comme étant délimitée par la rue Saint-Jacques, le prolongement de l'alignement de la rue Saint-François-Xavier, la ruelle des Fortifications (récemment ouverte par la démolition des murs de la vieille ville) et l'établissement de M. Dillon, hôtelier et restaurateur bien connu de l'époque. Un deuxième comité réunissant Gray, Gates, Platt et un futur membre du Conseil, Thomas Torrance, fut chargé de faire établir les plans et devis de la construction qui s'élèverait sur le terrain récemment acquis. Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par le nouveau siège social de la Banque de Montréal, et la rue Saint-Jacques, devenue l'une des plus grandes artères financières du monde, est pour le Canada ce que Lombard Street est à l'Angleterre et Wall Street, aux Etats-Unis.

Les plans de la première banque ont disparu, et le nom de l'architecte demeure incertain, bien qu'on lui doive probablement le style architectural qui donna au quartier commercial de Montréal son caractère géorgien pendant tout le XIX^e siècle. Cet architecte aurait pu être George Platt, dont l'ingéniosité conçut un moteur pour l'*Accommodation*, ou encore Thomas Torrance qui faisait partie du comité probablement parce qu'il dirigeait alors la construction d'une riche maison de pierre sur le flanc de la montagne dominant la ville. Il semble toutefois plus vraisemblable qu'un architecte de métier avait été engagé en Angleterre, peut-être par George Garden, pour dresser les plans du bureau que Maitland, Garden & Auldjo faisaient construire sur la rue Saint-Paul et auquel le comité chargé du projet de l'immeuble de la Banque faisait fréquemment allusion. Le style géorgien, austère, de l'édifice indique clairement que l'architecte ou le comité de la Banque puisa son inspiration à Glasgow, à Belfast ou à Dublin plutôt qu'aux Etats-Unis où, sous l'influence du néo-classicisme, une réplique du Parthénon abritait la *Second Bank of the United States*. Lorsqu'on se rappelle les attaches des administrateurs de la Banque aux Etats-Unis, on ne peut que noter avec

intérêt qu'ils préférèrent à l'esthétique en vogue dans la République voisine une solution plus simple et mieux appropriée à leurs problèmes d'ordre architectural.

Si les plans de l'architecte n'ont pas été conservés, le cahier des charges existe encore. On a récemment découvert aux Archives judiciaires de Montréal, où sont déposés dix millions d'actes notariés, le contrat passé entre Andrew White, « charpentier et menuisier », et le comité agissant pour le compte de « personnes exerçant le commerce de banque à Montréal ». Ce contrat prévoit « la construction d'une bonne et solide bâtisse ou maison de pierre avec une écurie, une glacière et des lieux d'aisance, avec un solide mur de pierre entourant ledit terrain. » Daté du 23 janvier 1818, le cahier des charges mentionne que le terrain mesure 129 pieds de façade et 100 pieds de profondeur; il stipule que le mur d'enceinte devra avoir 12 pieds de haut et 2 pieds d'épaisseur, avec une grille en fer. L'écurie, la glacière et les lieux d'aisance, également construits en pierre, étaient considérés comme des dépendances essentielles au fonctionnement de la Banque, au confort du caissier qui devait y habiter et à la commodité des directeurs et administrateurs qui, comme John Gray, demeuraient à l'extérieur de la ville et avaient besoin d'un endroit où loger leurs chevaux.

Il existait ailleurs, certes, des prototypes de la première maison de banque du Canada, mais une étude du contrat signé par Andrew White, d'une part, John Gray et d'autres administrateurs, d'autre part, révèle une connaissance approfondie des besoins d'une banque chez des hommes jusque-là considérés comme des novices. Le projet prévoyait une construction de 74 pieds de longueur, 48 pieds de largeur et 45 pieds de hauteur sur la façade, ornée d'un portique dorique de quatre colonnes et pilastres reposant sur une terrasse surélevée, le tout construit avec la meilleure qualité de pierre grise, « dressée à la boucharde . . . comme la façade de la nouvelle maison de MM. Maitland, Garden & Auldjo, rue Saint-Paul, . . . fournie par ledit Andrew White, et le travail effectué, exécuté et terminé par lui de main d'ouvrier et avec le plus grand soin possible. » Le bâtiment devait comprendre un sous-sol voûté, un rez-de-chaussée de 16 pieds de haut pour la salle principale et les bureaux des directeurs, un premier étage avec le logement du caissier, et un deuxième étage mansardé. Un escalier de belle apparence, avec une rampe en cerisier et des balustres en fer forgé, conduisait d'un étage à l'autre, et la toiture qui, comme le parement de pierre, devait être conforme à celle de la nouvelle maison de Maitland, Garden & Auldjo, était apparemment en solives de cèdre et planches de pin recouvertes de feuilles d'étain, avec des chaperons et gout-

tières en plomb. Au centre de l'établissement se trouvaient les chambres fortes pour l'argent et les livres, chacune construite en murs de pierre de quatre pieds frettés de fer, et munie de portes de fer et d'un treuil pour monter et descendre les lingots. On avait prévu des cheminées aux deux extrémités et ménagé des ouvertures pour tuyaux de poêle, ce qui laisse supposer que le chauffage devait être assuré à la fois par des foyers et par des poêles. La finition intérieure était sans doute dans la tradition géorgienne, car on mentionne des corniches en stuc, des plafonds sculptés, des manteaux de cheminée en marbre, des portes à six panneaux et des fenêtres « garnies de vitre et posées selon la meilleure manière anglaise. » Les planchers devaient être faits avec la meilleure qualité de bois canadien: planches de pin clair de deux pouces et demi d'épaisseur et de six à sept pouces de large, à joints dérobés. Dans les bureaux des directeurs, les cheminées devaient être recouvertes de plaques de marbre, mais des « pierres taillées ordinaires, avec un encadrement en bois dur autour du foyer » suffisaient pour celles du salon et du cabinet du directeur situés au-dessus.

Fait curieux, le contrat original ne fait aucune mention d'un détail d'architecture qui a été longtemps considéré comme la plus remarquable particularité de l'édifice: quatre hauts-reliefs en terre cuite, fixés sur la façade au-dessus des fenêtres de la grande salle et représentant l'Agriculture, la Navigation, les Arts et Métiers et le Commerce. Ces sculptures portent la signature « Coade, London, 1819 » et proviennent de la manufacture Coade qui fut fondée en 1769 et devint rapidement célèbre grâce à sa formule spéciale de préparation et son procédé de cuisson de l'argile qui donnaient à ses produits une résistance étonnante. Les hauts-reliefs de la Banque témoignent de cette résistance, car ils sont encore dans un excellent état de conservation, après avoir subi les rigueurs de l'hiver canadien pendant plus d'un demi-siècle. Rentrés à l'intérieur lorsque l'édifice de la Banque fut démoli dans les années 1870 pour faire place à un nouveau bureau de poste, ils furent placés en 1960 dans le passage qui relie les deux édifices actuels de la Banque, l'un construit en 1847 et l'autre en 1960. La famille Coade rehaussa la réputation de sa manufacture en employant comme modélistes, dans les premières années, des sculpteurs de talent tels que John Bacon et John Flaxman dont les œuvres ornent la cathédrale Saint-Paul et l'abbaye de Westminster à Londres. Le *British Museum* conserve des catalogues et des gravures de la maison Coade, mais ils ne permettent pas d'identifier avec certitude l'auteur des plaques de la Banque. L'œuvre fut longtemps attribuée à John Flaxman, mais, à la suite de nouvelles recherches, il semble plus probable que John Bacon en conçut la

maquette, bien qu'il soit mort quelques années avant leur moulage. On a aussi retrouvé des livres de compte de la maison Coade attestant que John Richardson en personne négocia l'achat des plaques pour le compte de la Banque, au début de 1819.

Le nouvel édifice, commencé au printemps de 1818 et terminé un an plus tard, coûta £8,800, soit £3,250 de plus que le montant prévu à l'origine, en raison sans doute des améliorations et changements apportés au cours des travaux. Une nouvelle parue dans le *Spectateur canadien* du 5 septembre 1818 porterait à croire que les entrepreneurs prenaient moins de précautions à cette époque que de nos jours; on y relate en effet que « M. Uniacke, Avocat-Général de la province, . . . tomba dans une fosse profonde creusée pour une glacière . . . , derrière le bâtiment de la Banque de Montréal, où il demeura plus d'une heure criant au secours . . . » Comme pour l'ouverture de la Banque, quelque dix-sept mois auparavant, la prise de possession du premier immeuble de banque construit au Canada ne donna lieu à aucune cérémonie. La presse félicita néanmoins la Banque de son bel édifice « qui, par sa solidité, sa conception architecturale et son aménagement, égale et même surpasse toutes les autres banques du continent. »

F. W. Terrill relate un fait curieux dans sa *Chronology of Montreal*, sorte d'annuaire du commerce compilé de 1752 à 1893, date de sa publication. Il mentionne en effet que le premier édifice de la Banque fut détruit par un incendie en 1820 et reconstruit au coût de £11,000. Bien que les procès-verbaux des administrateurs soient muets sur cet événement, l'historien montrealais Alfred Sandham rapporte que le 10 novembre 1820 la foudre frappa la flèche de l'église Notre-Dame et causa un incendie à la place d'Armes, mais il ne parle pas de dégâts subis par la Banque.

- 5 -

La Banque de Montréal occupa son nouvel immeuble juste à temps pour la deuxième assemblée annuelle des actionnaires, tenue le 7 juin 1819. Entre-temps, l'entreprise avait progressé: alors qu'à son lancement il avait fallu faire appel aux capitaux américains, la situation avait tellement évolué que la Banque pouvait maintenant voler de ses propres ailes. Elle avait notamment établi des relations avec les principales banques de New-York et de Londres, ouvert des agences à Québec et dans plusieurs villes du Haut-Canada, et rapatrié une bonne partie des actions détenues par des Américains. Cette croissance se révèle à certains signes, telle cette résolution, adoptée lors de la

première assemblée annuelle, portant le salaire du caissier à £500; un an plus tard, le Conseil votait une rémunération de £500 au président John Gray « pour la grande attention qu'il a portée jusqu'ici aux intérêts de la Banque. » Au Conseil d'administration, Thomas A. Turner et Zabdiel Thayer, les représentants des capitalistes américains, avaient été remplacés par David David, riche marchand de Montréal, et Charles Bancroft, neveu et associé d'Horatio Gates. En 1818, George Garden avait pris la succession de Turner au poste de vice-président et devait remplir cette fonction pendant quatre ans, ne se faisant remplacer par Bancroft que pendant un voyage de trois mois en Angleterre, en 1819.

On peut attribuer les premiers progrès de la Banque à plusieurs facteurs, entre autres à des opérations de change menées avec sagacité, une plus grande utilisation de ses services locaux, notamment par le gouvernement de Québec, et une amélioration progressive de la conjoncture économique en Angleterre. D'autre part, un bon nombre d'actionnaires de Boston s'étaient trouvés dans l'embarras en 1818 lorsque les milieux de la finance américaine furent plongés dans une crise à l'annonce d'une mauvaise administration de la *Second Bank of the United States*. La situation ne fut rétablie que par l'importation massive de capitaux anglais, mais entre-temps des actionnaires bostoniens de la Banque de Montréal avaient subi des pertes qui mirent un frein à leur commerce avec la Chine et les Indes orientales. Beaucoup d'actionnaires américains furent donc amenés à vendre leurs actions que rachetèrent alors John Richardson, George Moffatt, Horatio Gates, Samuel Gerrard et plusieurs autres Montréalais influents. Bien qu'il n'ait jamais été administrateur, John Richardson prouva sa foi durable en l'entreprise qu'il avait créée en devenant son principal actionnaire.

La Banque réalisa ses premiers bénéfices grâce à des opérations portant sur le numéraire et les devises étrangères, anglaises et américaines. La première transaction eut lieu dès que le capital versé atteignit £37,500; le Conseil décida alors de placer £20,000 en effets publics (traites du gouvernement sur Londres), et H. B. Stone fut dépêché à Québec pour y faire un dépôt de £2000 sterling. Stone prit le vapeur pour Québec le 23 septembre 1817, et le 3 octobre, une remise de £10,000 à Londres était vendue avec un agio de quatre pour cent. Cinq jours plus tard, un certain Simon Greene de Boston offrit d'acheter £20,000 sterling moyennant deux pour cent d'agio et il lui fut alloué £13,500 en traites sur Londres. Il n'y eut pas d'autres opérations de change étranger avant le 30 décembre, date à laquelle le Conseil résolut d'envoyer 100,000 dollars espagnols à Boston aux soins de Thomas Turner. Au début de janvier 1817, cette somme fut portée à \$130,000 et expédiée dans soixante-cinq ton-

nelets pesant environ cent livres chacun. Cet envoi offre un intérêt particulier en raison de la nature des moyens de transport de l'époque et de l'état des routes; pourtant, l'expédition de Montréal à Boston semble avoir été faite sans protection spéciale, comme s'il s'agissait d'une affaire courante. On ne prit aucune assurance parce que le chargement était convoyé par le vice-président qui emportait en plus \$20,000 en petites coupures de la Banque pour les mettre en circulation à Boston. Mais la rareté des espèces était si grande au Canada qu'une lettre envoyée à Boston le 6 février enjoignait à Turner de « rapporter toutes les espèces qu'il pourrait se procurer, de préférence en pièces américaines d'un dollar et d'un demi-dollar. » Pendant ce temps, le président de la *Manufacturers and Mechanics Bank* de Boston, John Bellows, offrait d'acheter le reste des dollars espagnols que possédait la Banque, avec deux pour cent de commission. On fit donc une autre expédition de \$60,000 en pièces, aux risques de l'acheteur, payables en argent américain.

Depuis quelque temps déjà, la Banque de Montréal avait ouvert un compte à la succursale new-yorkaise de la *Second Bank of the United States*, à la suite de la proposition de l'un de ses actionnaires américains, John Hinsdale de Middletown (Connecticut). Celui-ci avait vendu sur place quatre cents actions de la Banque et demandait que les versements sur ces actions soient portés au crédit de la Banque de Montréal à la banque de New-York. La même autorisation fut accordée à Prime, Ward & Sands et à d'autres souscripteurs de New-York, de même qu'à ceux de Boston qui purent payer leurs versements par des traites sur New-York tirées par la *Manufacturers and Mechanics Bank*. Ces arrangements amenèrent d'autres affaires, et le 13 février 1818, le Conseil décida de prêter à la succursale new-yorkaise de la *Second Bank of the United States* « les sommes en or dont la Banque de Montréal peut disposer sans inconvénient », moyennant une commission de un demi pour cent et un intérêt de six pour cent garanti par des traites sur Londres.

Ayant ouvert un compte à New-York, la Banque de Montréal se fit représenter dans cette ville par Prime, Ward & Sands dont Horatio Gates avait été l'agent à Montréal et qui étaient aussi les représentants de la maison Baring de Londres. Les banquiers Baring Brothers avaient déjà d'importants intérêts financiers aux Etats-Unis et c'est sur leur recommandation, après l'échange de nombreuses lettres, que la Banque de Montréal choisit pour agent à Londres la banque privée Thomas Wilson & Co. Ainsi donc, dès 1818 on avait mis en place le dispositif compliqué qui, jusqu'à nos jours, a rendu possible les mouvements de fonds et les règlements monétaires entre le Canada, New-York et Londres.

Déjà à cette époque, les mouvements d'espèces et de lettres de change avaient un caractère extrêmement complexe. Les dollars espagnols arrivaient à Montréal en échange des douves et de la morue que le Canada vendait aux Antilles et au Mexique. La Banque recevait ces pièces d'argent sous forme de dépôts ou en paiement d'actions ou de billets, et les expédiait à Boston où elles servaient pour le commerce avec la Chine et les Indes orientales. En retour, la Banque importait des dollars et demi-dollars américains avec lesquels elle achetait des traites de la Trésorerie sur Londres. L'administration à Québec avait besoin de toutes les espèces qu'elle pouvait se procurer pour payer les troupes et autres dépenses militaires. Il aurait été trop coûteux et dangereux d'expédier d'Angleterre de la monnaie sterling; de toute façon, cet argent ne tardait pas à retraverser l'Atlantique en paiement des importations canadiennes. L'excédent des lettres de change tirées sur Londres, non nécessaire pour le règlement des importations de marchandises britanniques ni pour des placements canadiens en Grande-Bretagne, était alors vendu par les agents de la Banque de Montréal à New-York et affecté au service de la dette américaine envers la Grande-Bretagne. En échange, la Banque de Montréal recevait des dollars américains, et le cycle recommençait. Si toutes les opérations n'étaient pas profitables à la Banque, l'ensemble du circuit l'était certainement. L'étude de ces mouvements monétaires nous donne un autre aperçu de l'ampleur des dépenses militaires de la Grande-Bretagne au Canada pendant cette période. Les traites que le gouvernement envoyait pour défrayer la garnison n'aidaient pas seulement le Canada à combler une grande partie du déficit de ses échanges avec la métropole; elles contribuaient largement à solder le compte des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne.

Il semble donc y avoir eu presque continuellement des envois d'espèces entre Montréal, Boston et New-York, ou entre Montréal et Québec, ce qui représentait une agréable croisière en été, mais un pénible voyage de trois jours en calèche ou traîneau pendant l'hiver. Parfois, le transport des espèces, lingots et lettres de change se faisait sous la conduite d'un administrateur, mais le plus souvent sous celle de l'un des membres du personnel. On semble avoir fait appel notamment à Benjamin Holmes, le commis aux es-comptes. Entre 1818 et 1821, ce dernier se rendit plusieurs fois à New-York pour livrer ou se procurer des espèces dont le montant pouvait atteindre \$100,000, sans que l'on puisse penser qu'il y eût des risques. Une fois pourtant, en 1821, ayant à conduire un chargement d'or aux Etats-Unis pour en ramener un autre d'argent, Holmes reçut l'autorisation « d'engager à Albany, si nécessaire, une personne de confiance pour l'accompagner jusqu'à Whitehall,

comme mesure de prudence.» Par contre, un employé de la Banque qui se rendait dans le Haut-Canada, en juillet 1819, avec une livraison de billets de banque constata qu'on avait défoncé sa malle et volé un paquet contenant \$8,000 en billets de cinq dollars. Malgré l'offre d'une récompense de £250, on n'entendit plus parler des billets jusqu'au jour où, deux ans après, un médecin des *pays hauts* tenta de les mettre en circulation. Les administrateurs de la Banque intentèrent des poursuites, mais l'affaire est consignée avec une telle discrétion au procès-verbal qu'on ne mentionne ni le nom du voleur ni l'issue du procès.

A part cet incident, on n'a pu découvrir d'autres précisions sur ces expéditions qui devaient mettre les nerfs à l'épreuve ni sur les tribulations subies par les messagers de la Banque pendant les trois ou quatre jours que durait le voyage jusqu'à New-York, Boston ou le Haut-Canada. Toutefois, la lettre dans laquelle Henry Dupuy évoque ses souvenirs, et notamment son voyage à Hartford, contient une description vivante d'une aventure qui ressemblait sans doute à de nombreuses autres. L'incident qu'il rapporte se situe une dizaine d'années plus tard, mais en 1832 les communications entre Montréal et le Haut-Canada étaient depuis longtemps moins bonnes qu'entre Montréal et le sud. Voici ce qu'écrivit Dupuy:

« Vers 1832, le canal Rideau fut creusé sous la direction du colonel By des Royal Engineers et, en l'espace de peu de temps, de grandes quantités d'espèces s'accumulèrent à la succursale de Kingston en échange des billets de banque remis en paiement aux entrepreneurs, ce qui augmentait considérablement la circulation.

« La succursale de Kingston avait donc dans ses coffres une importante somme en espèces et je reçus l'ordre de les transporter à Montréal par coche. Un jour du mois de février, je pris donc le coche régulier avec un chargement d'espèces dans des caisses et tonnelets; je me mis en route de très bonne heure, avant le lever du soleil; il neigeait à gros flocons, si bien qu'avant longtemps on ne pouvait plus distinguer la route longeant la rivière. Entre Brockville et Cornwall, il fallut gravir une côte à forte pente et, dans leur effort, les chevaux brisèrent leurs harnais, etc., ce qui nous obligea à transporter l'argent du bas de la côte jusqu'à son sommet, le conducteur et moi-même étant les seules personnes présentes. A 2 heures de l'après-midi, je me rendis à la recherche de secours, avec de la neige presque à hauteur de ceinture; une lumière dans le lointain me guida jusqu'à une cabane où, à force d'arguments, je finis par persuader

LE VOYAGE
D'HENRY DUPUY

La lettre d'Henry Dupuy est pratiquement le seul compte rendu que l'on possède des faits et gestes d'un jeune employé de banque aux premiers temps de l'histoire des banques canadiennes. Les difficultés qu'il rencontra pendant son voyage de Kingston à Montréal, et qui ont inspiré le peintre, n'avaient sans doute rien d'exceptionnel; il est probable que bon nombre de ses contemporains durent faire face à des situations semblables, à une époque où les banques ne pouvaient compter que sur elles-mêmes et où leurs employés devaient accomplir des tâches réservées aujourd'hui à des entreprises spécialisées.

La description des fonctions de l'encaisseur et du portier, dans les premiers règlements de la Banque de Montréal, est en elle-même une indication de l'étendue des services que l'on attendait des membres du personnel. Ces deux emplois étaient souvent cumulés par la même personne qui, en plus du travail de bureau, devait faire les encaissements, nettoyer les locaux, servir de garde, allumer les lampes et veiller au chauffage. Certaines de ces tâches pouvaient être assez déplaisantes en hiver.

Les emplois à la Banque étaient très prisés, en dépit de ces dures exigences. Même les simples commis devaient posséder des qualités dépassant nettement celles qu'exigeaient les opérations bancaires quotidiennes. A première vue, chaque poste semblait comporter des responsabilités restreintes et clairement définies, mais le personnel de la Banque était en réalité très souple. Les employés travaillaient en équipe, et il est étonnant de constater combien les signes de mécontentement sont rares à cette époque.

Peinture de Stuart Main



un homme de venir à notre aide; il était à soigner un malade et je doutais fort que nous trouvions du secours, les caisses et tonnelets étant trop lourds pour que nous puissions les porter seuls en haut de la côte.

« Avec de la persévérance, on réussit quand même à tout transporter et le coche, remis en état, gravit enfin cette côte escarpée. Après avoir rechargé toutes les espèces que nous avons transportées, nous avons continué notre voyage, c'est-à-dire le conducteur et moi-même; celui-ci maudissait tant et plus ces dollars sonnants qui lui avaient donné tant de mal.

« Je crois que nous avons fait route pendant plus de deux jours, ce qui aurait pu être assez dangereux si le conducteur avait été malhonnête, mais je n'avais aucune crainte. Près de l'île Perrault [Perrot], nous avons traversé un petit lac gelé. Je crois qu'on l'appelle le lac Saint-François, et ce fut pour moi un grand soulagement de nous voir arriver sains et saufs à Montréal. »

On a prétendu, en analysant les transactions de la Banque pendant sa première période (1817-22), que les opérations sur espèces monétaires rapportaient un agio allant jusqu'à douze et quinze pour cent, et qu'elles étaient alors la principale source de bénéfices de la Banque. Si cette dernière assertion est probablement vraie, on n'a retrouvé par contre aucune preuve permettant de croire que l'agio sur le change des espèces était à l'époque supérieur à cinq pour cent, et encore atteignait-il rarement ce chiffre. En fait, c'est de là que provient en partie le succès immédiat de la Banque: elle fut à même d'effectuer, à un taux inférieur à ceux qui existaient précédemment, les opérations de change auxquelles les entreprises canadiennes devaient si souvent avoir recours.

Les opérations de change avec New-York et Boston avaient un à-côté intéressant, en ce sens qu'elles fournissaient l'occasion de faire circuler aux Etats-Unis les billets de la Banque de Montréal. Dès les débuts, d'ailleurs, on avait passé des ententes semblables avec la *Burlington Bank* à Burlington (Vermont), la *Bank of Niagara* à Buffalo et la *Niagara Bank* qui existaient déjà avant qu'il y ait des banques dans le Haut-Canada. En outre, à un certain moment, la firme Prime, Ward & Sands, agent de la Banque à New-York, racheta des billets de la Banque de Montréal moyennant un escompte de un demi pour cent, et il y eut au moins une émission de billets en petites coupures remboursables à New-York, avec endossement spécial à cet effet.

– 6 –

Bien que le mot « succursale » ne soit entré dans l'usage courant au Canada qu'en 1841, après l'*Acte d'union*, l'évolution des banques à succursales ne fut pas moins rapide que celle des opérations de la Banque de Montréal avec l'étranger. Selon toute probabilité, on a davantage écrit sur cette phase de la banque canadienne que sur toute autre, le plus souvent en s'appuyant sur des suppositions gratuites. Jusqu'à récemment, et même peut-être encore de nos jours, il était commun de croire que le système bancaire canadien avait été emprunté à l'Ecosse. Dans ce pays, on avait établi des agences dès la fin du XVII^e siècle, peu après la fondation de la Banque d'Ecosse, mais leur organisation resta rudimentaire jusqu'en 1824, année où fut instituée la Banque nationale d'Ecosse et implanté le régime actuel de banques à succursales. Selon une autre théorie, les banques à succursales du Canada se seraient directement inspirées de la *First Bank of the United States*, mais la création de succursales de banque aux Etats-Unis semble avoir été décidée après coup parce que le siège social était situé à Philadelphie, ce qui nécessita l'établissement d'agences à New-York, Baltimore, Charleston et Boston, servant de lieux de dépôt des fonds publics. Pour les mêmes raisons, il paraît tout à fait probable que les banques à succursales du Canada doivent leur existence à des considérations d'ordre géographique et politique tout autant qu'à l'exemple de systèmes existant ailleurs. On se souvient que jusqu'en 1808 les initiateurs du projet de la Banque du Bas-Canada comprenaient des représentants d'entreprises commerciales de Montréal et de Québec. Il est vrai qu'au cours des neuf années qui suivirent, les marchands de Québec se retirèrent ou furent exclus, pour des raisons mystérieuses, de la participation à l'aventure de 1817, mais il n'en est pas moins évident que toute banque située à Montréal se devait d'avoir un bureau ou une succursale à Québec si elle voulait faire des affaires avec le gouvernement, source principale d'effets sur Londres. On peut donc raisonnablement conclure que le régime de banques à succursales est essentiellement un phénomène canadien.

Les premières discussions concernant l'établissement d'une agence à Québec eurent lieu lors de la première réunion du Conseil qui suivit l'ouverture de la Banque. Dix jours plus tard, le Conseil adoptait une résolution offrant le poste d'agent à Daniel Sutherland, et le caissier Robert Griffin fut chargé de lui écrire à ce sujet. Sutherland était alors le receveur adjoint des Postes pour toute l'Amérique du Nord britannique, et son traitement de \$7,000 faisait de lui le fonctionnaire colonial le mieux payé après le gouverneur général.

En 1818, et jusqu'en 1847, l'administration des Postes relevait du gouvernement impérial et était considérée comme un organisme de perception d'impôts plutôt qu'un service public. A ce titre, elle constituait l'une des principales sources de revenu du Trésor impérial, avec les douanes et la recette nationale.

Avant sa nomination aux Postes, Sutherland avait pris part à la traite des fourrures, mais il s'en désintéressa après la fusion de la Compagnie X.Y. et de la Compagnie du Nord-Ouest. Au début du siècle, il était avec John Gray au nombre des quatre personnes qui reçurent une charte pour alimenter Montréal en eau potable. Mais leur réseau de canalisations en bois ne donna pas satisfaction, et l'entreprise, la *Montreal Water-Works*, fut vendue à perte en 1815 et plus tard rachetée par Thomas Porteous, lui aussi associé à la Banque de Montréal.

Malgré sa charge lucrative, Sutherland accepta l'offre de la Banque, et le 28 novembre le Conseil rendit officielle sa nomination d'agent, lui accordant un huitième de un pour cent sur toutes les opérations à titre de commission et autant pour ses frais. Il devait, de son côté, fournir une caution de £5.000. A Montréal, le caissier fut autorisé à vendre des traites à trois jours de vue sur Québec, à un demi pour cent, et on envoya des billets de l'Intendance à Sutherland pour lui permettre de répondre aux demandes. Le président, le vice-président et l'administrateur délégué eurent aussi pouvoir d'escompter les effets de Québec portant la signature de deux garants de Montréal et payables à trois et à dix jours de vue pour les effets commerciaux et publics respectivement, la différence de délai étant sans doute attribuable aux lenteurs administratives. Six semaines après l'ouverture de la Banque à Montréal, la succursale de Québec était en état de fonctionner, et son agent reçut l'autorisation de se procurer « un grand coffre en fer forgé » aux frais de la Banque, avec l'avertissement qu'il devrait répondre de toute personne à qui il aurait confié les biens commis à sa garde, sauf en cas d'accident ou de cambriolage. Dans la même lettre d'instructions, on recommandait à Daniel Sutherland de faire preuve de « prudence, intégrité et diligence. » dans la conduite des affaires de la Banque.

La rapidité avec laquelle les statuts et règlements de l'agence de Québec furent rédigés et envoyés porte à croire que l'on attendait beaucoup des relations officielles de l'agent auprès du siège du gouvernement. Insérés dans le procès-verbal du 5 décembre et transmis neuf jours plus tard, les règlements étaient signés du vice-président et intitulés « Instructions du Président et des Administrateurs de la Banque de Montréal à leur Agent de Québec. » Les onze clauses portaient sur l'encaissement des traites envoyées de Montréal, les

conditions requises des traites de Québec envoyées à Montréal pour escompte, l'acceptation des billets de la Banque de Montréal donnés en paiement dans toute transaction, la présentation de rapports fréquents sur les fluctuations du change et le crédit des marchands; enfin, l'établissement, tous les samedis, d'un relevé des montants en espèces, billets, effets et traites en coffre. Avec ces instructions, l'agent reçut \$4,000 en billets de cinq et dix dollars à mettre en circulation selon les besoins.

Les procès-verbaux ne mentionnent plus l'agence de Québec avant le 11 mai 1818, mais ses opérations furent apparemment importantes, car son compte couvre quinze folios du premier grand livre, soit plus que tout autre compte. C'est certainement en raison de cette importance que le Conseil d'administration fut convoqué à une réunion plénière spéciale, le 15 mai à 7 heures du soir, pour étudier l'opportunité d'établir à Québec un « bureau d'escompte et de dépôts », le terme employé par la *Second Bank of the United States* à l'ouverture de son agence de New-York. La distinction que l'on faisait entre « un bureau d'escompte et de dépôts » et une succursale n'est pas très claire; le mot « succursale » lui-même apparut lorsqu'il fut question de changer le statut de l'agence de Québec, puis disparut du vocabulaire pendant plusieurs années. Le bureau et la succursale avaient tous deux le pouvoir d'accepter des dépôts, d'émettre et de racheter des billets, d'escompter les effets et autres papiers de commerce, et de faire des opérations de change. Une restriction leur était apparemment imposée: l'exportation des espèces, domaine exclusif du Conseil d'administration. Le projet de bureau d'escompte et de dépôts ayant été adopté, on demanda à Sutherland de faire savoir au Conseil dans quelle mesure, à son avis, un tel bureau pourrait servir les intérêts des marchands de Québec. Cette décision fut certainement prise pour devancer les démarches que faisaient alors ces mêmes marchands en vue d'établir leur propre banque à Québec.

Entre-temps, la législature du Haut-Canada avait en 1817 voté une loi instituant une Banque du Haut-Canada, suite à une pétition de Thomas Markland et divers marchands de Kingston. Ce fut en fait la première loi bancaire adoptée au Canada, puisque la loi créant la Banque de Montréal ne passa au Parlement du Bas-Canada qu'en mars 1818. Toutefois, le projet de loi de Kingston fut mis de côté en attendant la sanction du lieutenant-gouverneur, une clause prévoyant sa nullité automatique s'il n'était pas sanctionné avant le 1^{er} janvier 1819. C'est sans doute cette situation qui, autour de la table du conseil de la Banque de Montréal, alimenta les discussions au sujet « du meilleur moyen d'établir un ou plusieurs agents à York et autres endroits du

Haut-Canada en vue de mettre nos billets en circulation dans cette région.» Lors de réunions successives, le Conseil désigna deux comités chargés d'étudier les projets de Québec et du Haut-Canada. Ces deux comités étaient composés de Gates, Ermatinger, Cuvillier et du président à titre d'office; en outre, James Leslie siégeait au comité de Québec et George Garden à celui du Haut-Canada.

En vertu de résolutions adoptées le 16 juin 1818, William Allan de York et Thomas Markland de Kingston furent nommés agents de la Banque dans ces deux villes, et John Caldwell à Québec fut mis au courant du projet de réorganisation de l'agence de Québec. Allan et Markland étaient des marchands des *pays hauts* et les correspondants de nombreuses maisons en relation avec la Banque de Montréal; Caldwell était le Receveur général à Québec. Ayant hérité plus tard du titre de baronnet d'un de ses cousins, Sir John Caldwell s'est signalé dans l'histoire du Canada par des détournements se chiffrant à £96,000, somme qui dépassait de beaucoup la moyenne des revenus annuels de la province. Destitué en 1823, il fit une restitution partielle.

Admirablement située à l'extrémité inférieure du lac Ontario, Kingston était alors une ville de 2,000 habitants et la principale agglomération à l'ouest de Montréal. Longtemps appelée Cataracouy ou Cataracouy et emplacement du célèbre fort Frontenac construit en 1673, la ville prit le nom de Kingston à l'arrivée des Loyalistes qui en firent le point de départ de leur occupation de la baie de Quinté. York, qui fut rebaptisée Toronto en 1834 mais continua d'être appelée « York la boueuse », était une petite bourgade de quelques centaines d'habitants, située 150 milles plus à l'ouest au fond d'une baie abritée du lac Ontario. Construite à l'emplacement d'un ancien poste de traite français, elle fut choisie comme capitale provinciale en 1793 par le premier lieutenant-gouverneur, John Graves Simcoe. En 1818, des diligences reliaient Montréal à Kingston deux fois par semaine, et Kingston à York une fois par semaine.

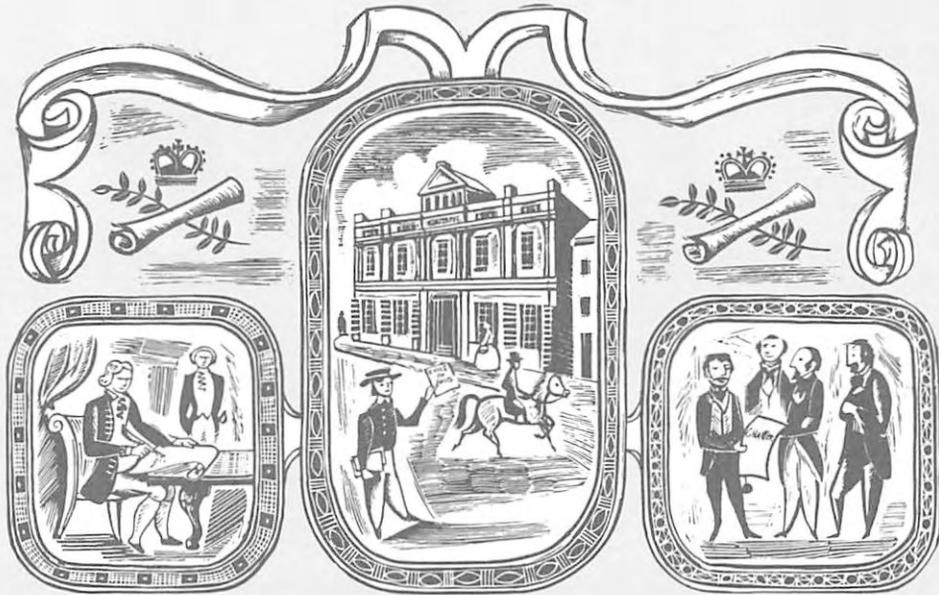
Les lettres adressées aux nouveaux agents du Haut-Canada contenaient \$10,000 en billets « à mettre en circulation », chose toute naturelle, semble-t-il, et des instructions semblables à celles qu'on avait envoyées à l'agence de Québec. Les opérations furent dès le début assez lucratives pour justifier l'envoi de nouvelles quantités de billets dans les *pays hauts* et, rapidement, une extension du mandat des agents de la Banque relativement aux escomptes et aux transferts de fonds entre le siège social et l'agence. En moins d'un an, Allan et Markland exerçaient en pratique les fonctions de directeur de succursale, et la Banque avait établi deux autres agences à Queenston et Amherst-

burg. La première ferma dans les deux ans, mais une autre fut ouverte à Perth, établissement prospère fondé quelques années auparavant au sud de l'Ontario par des officiers et soldats de régiments écossais licenciés. Les quatre agences furent maintenues jusqu'à la création de la *Bank of Upper Canada* avec une participation gouvernementale de vingt pour cent. En 1824, une loi interdisait les succursales de banques ayant leur siège social hors de la province.

Pendant ce temps, l'agence de Québec avait progressé suivant un cours plus compliqué. En application du plan de réorganisation mentionné plus haut et approuvé par le Receveur général, le bureau d'escompte et de dépôts de la Banque de Montréal, tout en gardant le même nom, était devenu en réalité la réplique, à échelle réduite, de la maison mère à Montréal, avec ses propres administrateurs et un fonds de roulement de £50,000; Daniel Sutherland n'en était plus l'agent, mais le caissier. Ces changements s'effectuèrent en allouant 300 actions de la Banque de Montréal à des souscripteurs de Québec, de façon à s'assurer l'appui et la participation des capitalistes locaux et à leur donner voix à la direction. Comme pour toute autre entreprise de banque de l'époque, les capitaux disponibles se révélèrent insuffisants, et 184 actions seulement trouvèrent acquéreur. Horatio Gates acheta les autres, et l'on put alors procéder à l'élection d'un conseil de neuf administrateurs; cinq d'entre eux constituaient un quorum et administraient les affaires sous la direction d'un président élu chaque semaine. Avec un nombre plus restreint d'administrateurs, l'établissement de Québec était apparemment identique à celui de Montréal dont il continuait à dépendre. Les Articles d'association et les Statuts et règlements s'appliquaient uniformément aux deux établissements et, à Québec comme à Montréal, le conseil avait le pouvoir de louer des locaux appropriés au commerce de banque et d'engager des personnes compétentes. Le procès-verbal du Conseil de Montréal précise que le personnel devra se composer d'un « gérant et caissier » au salaire de £300 par an, d'un teneur de livres et commis aux escomptes, à £200, d'un « sous-commis » (guichetier payeur et receveur), recevant de £150 à £200, et d'un portier encaisseur payé £100. Fait plus intéressant encore, pendant que la Banque réorganisait son établissement de Québec au cours de l'été 1818, elle ouvrait une agence à Boston. Dès les premiers jours, la Banque avait en effet conclu des transactions pour près de \$350,000 avec des commerçants de Boston et, au cours de ces opérations, elle avait par moments accumulé d'importants crédits à la *Manufacturers and Mechanics Bank*. On se souvient aussi que la Banque comptait un grand nombre d'actionnaires dans la région de Boston, et il était nécessaire de prendre

des dispositions pour le paiement à terme de leurs actions. Pour ces raisons, le Conseil décida le 7 juillet « que MM. Bellows, Cochran et H. G. Otis fils, avec les actionnaires de Boston qu'ils jugeront à propos, [soient] autorisés à gérer les fonds appartenant à la Banque de Montréal et actuellement déposés à la *Manufacturers and Mechanics Bank* à Boston, de la manière qu'ils estimeront la plus favorable aux intérêts de notre Etablissement. » Dans ce groupe, nous connaissons déjà M. Bellows. Harrison Gray Otis était un avocat en vue de son temps, qui venait de siéger pendant quinze ans au Parlement du Massachusetts; solidement établi au Sénat américain, il devait par la suite devenir maire de Boston. William Cochran, courtier de Boston, avait montré un vif intérêt pour les banques et le commerce de banque. Avec un autre actionnaire de la Banque de Montréal, Nathan Appleton, il conçut un plan pour forcer les banques provinciales du Massachusetts à racheter leurs billets en espèces. Le succès de cette « coercition » ayant éliminé de nombreux établissements financièrement peu solides, Cochran fut en mesure de fonder sa propre banque provinciale à Pittsfield. Il semble donc que les fonds de la Banque de Montréal à Boston étaient en très bonnes mains.

CHAPITRE SEPT



LA SANCTION ROYALE

LA SANCTION ROYALE

— I —

A l'été de 1822, presque cinq ans après son entrée en activité en vertu des Articles d'association, la Banque de Montréal reçut enfin la charte royale tant attendue. Celle-ci donnait au régime juridique de la Banque un caractère public et non plus privé, imposait à ses administrateurs des obligations ayant force exécutoire et rehaussait grandement son prestige. C'est également dans la charte royale qu'apparaît pour la première fois la raison sociale anglaise «Bank of Montreal» au lieu de «Montreal Bank», nom sous lequel était connue la société privée.

On se souvient qu'à une réunion des actionnaires tenue en octobre 1817, soit avant la complète organisation de la Banque, il avait été décidé de demander au Parlement une loi de constitution en société, c'est-à-dire une charte sociale. Comme dans les tentatives précédentes, la tâche de présenter le projet de loi fut confiée à Austin Cuvillier qui était à la fois député et membre du Conseil d'administration. Le 19 janvier 1818, Cuvillier déposait donc un projet de loi constituant en société certaines personnes sous le nom de

Banque de Montréal; le projet original a été perdu, mais la pétition demandait que la Banque soit constituée aux termes des articles d'association primitifs, et l'on suppose que le projet de loi était identique à ceux de 1815 et 1816. La Chambre adopta la proposition en première et deuxième lectures et la discuta en comité plénier, lui apportant un amendement qui rendait les actionnaires personnellement responsables de toutes les opérations de la Banque. Le Conseil d'administration était catégoriquement opposé à cette mesure et informa Cuvillier qu'il refuserait automatiquement toute charte contenant une telle clause. Les autres amendements ne tiraient pas à conséquence, sauf un qui restreignait le droit de vote des actionnaires étrangers. Le Conseil estimait qu'une telle restriction n'était pas souhaitable, et que les étrangers devraient avoir le droit de voter par procuration comme les autres actionnaires. Ces questions retinrent l'attention du Conseil lors de ses réunions des 17 et 21 mars 1818, et l'on rédigea une lettre demandant à Cuvillier d'exercer son influence pour obtenir l'annulation de l'amendement contesté parce qu'il était contraire à la pétition et préjudiciable à la Banque. James Stuart, conseiller juridique de la Banque et futur juge en chef du Bas-Canada (1838-41) et du Canada-Uni (1841-53), reçut des instructions semblables à son départ pour Québec le même jour.

La question controversée de la responsabilité personnelle des actionnaires devait s'imposer à l'attention des législateurs pendant plusieurs décennies, mais pour le moment elle fut apparemment laissée de côté. Le 26 mars 1818, le Parlement votait une loi intitulée « Acte pour l'établissement d'une Banque dans la Cité de Montréal, dans la Province du Bas-Canada », mais le gouverneur, Sir John Coape Sherbrooke, fit usage du droit de réservation le 1^{er} avril, en attendant « l'expression du bon plaisir de Sa Majesté ». Convaincus qu'ils touchaient enfin au but, les administrateurs envoyèrent en toute diligence à Londres un exemplaire de la loi à Inglis, Ellice & Co., John Richardson et Adam Gordon, l'agent provincial, en les pressant d'user de leur influence et crédit pour accélérer les formalités officielles. Mais les démarches en vue de l'octroi d'une charte continuèrent à connaître la malchance. Les représentants de la Banque à Londres firent tout ce qui était en leur pouvoir pour obtenir la sanction royale; c'est du moins ce qu'on peut déduire d'une résolution du Conseil qui, le 21 juillet 1820, autorisait le paiement de £100 à Adam Gordon « en remerciement de ses services pour faciliter l'obtention d'une charte de banque ». C'est apparemment Gordon qui avertit la Banque que tous les efforts avaient été vains.

Avec patience et détermination, le projet fut de nouveau présenté le

19 janvier 1821 à la session du Parlement provincial convoqué un mois plus tôt par le nouveau gouverneur, lord Dalhousie. Une loi accordant la personnalité civile à la Banque de Montréal fut votée, mais elle dut encore attendre le bon plaisir du roi. Lorsque la nouvelle loi arriva à Londres, Adam Gordon intervint une fois de plus en faveur de la Banque. Il se heurta cette fois à l'opposition du juge en chef du Bas-Canada, Jonathan Sewell, qui émit des doutes sur la légalité de la loi, et une autre année s'écoula avant que la sanction royale ne soit finalement accordée. Le comte Bathurst, secrétaire aux Colonies, en avisa le comte de Dalhousie en ces termes:

« Downing Street
22 mai 1822.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de transmettre sous pli à votre Excellence une ordonnance du Roi en Conseil, portant la date du 18 courant et confirmant la loi adoptée par la Législature de la Province du Bas-Canada au mois de mars 1821, sous le titre:

« Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal. »

Je suis, de votre Excellence,
le très humble et
obéissant serviteur,

BATHURST

Comte de Dalhousie »

Annexée à la lettre, se trouvait la copie de l'ordonnance en Conseil reproduite ci-dessous:

« A la cour de Carlton House,
le 18 mai 1822.

Présents:

Sa Majesté le Roi

Le Grand Chancelier

Le président du Conseil privé

Le Garde du petit Sceau

Le grand Chambellan

Le duc de Dorset

Le duc de Wellington

Le comte Cathcart

Le vicomte Melville

Le vicomte Sidmouth

Lord George Beresford

Lord Maryborough

M. Robinson

M. le secrétaire Peel

Le grand Intendant	M. Abbott, président du
Le marquis de Winchester	Tribunal du Banc du Roi
Le marquis de Londonderry	M. Wynn
Le comte Bathurst	
Le comte de Liverpool	

« Attendu que par Mandat sous le grand Sceau de Grande-Bretagne, le Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée de la Province du Bas-Canada de Sa Majesté ont l'autorisation et le pouvoir de faire, instituer et décréter des Lois et Ordonnances en vue de la Paix publique, l'Intérêt général et le bon Gouvernement de la dite Province, lesquelles Lois et Ordonnances doivent être aussi conformes qu'il est de convenance aux Lois et Ordonnances de notre Royaume et soumises à Sa Majesté pour fins d'approbation ou de rejet. Et attendu qu'en vertu des dits Pouvoirs un Bill a été adopté en la dite Province et transmis sous le titre suivant, savoir:

« Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal.»

« Lequel Bill ayant été renvoyé au Comité des Lords du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté constitué pour prendre en considération toutes les questions relatives au Commerce et aux Plantations étrangères, les dits Lords du Comité ont fait rapport à Sa Majesté qu'à leur avis il convient d'approuver le dit Bill. A ces causes, il a plu en ce jour à Sa Majesté, de l'avis de Son Conseil Privé, de donner Son Consentement au dit Bill et, conformément au Bon Plaisir de Sa Majesté ainsi exprimé, le dit Bill est par les présentes confirmé, décrété et ratifié. Mandons au Gouverneur, Lieutenant-gouverneur ou Commandant en chef représentant actuellement Sa Majesté en la dite Province du Bas-Canada, et à toutes les autres personnes qu'il appartiendra, d'en prendre avis et d'agir en conséquence.

[signé] GRENVILLE »

Datée à Londres le 18 mai, la confirmation de la loi constituant la Banque de Montréal en société arriva à Québec le 19 juillet et fut proclamée par le gouverneur en conseil, le 22 juillet 1822.

Les dispositions et prescriptions de la loi ne différaient pas essentiellement de celles des Articles d'association qui régissaient depuis 1817 la société privée. A cet égard, les pétitionnaires reçurent tout ce qu'ils demandaient: un acte législatif leur accordant le droit de poursuivre leurs affaires « sous telles Règles et Provisions, qui répondront autant que possible aux conditions de leur Association originaire [sic] ». En d'autres termes, la loi bancaire proclamée au Canada sous le titre de 1 George IV, chap. 25, ne modifiait pas le moindre de la filiation remontant à l'éphémère Compagnie de Banque du Canada de 1792. Toutefois, comme elle constitue le cadre juridique d'un régime bancaire dont les traits essentiels n'ont pas changé avec le temps, elle appelle une étude plus poussée.

Les clauses contentieuses qui limitaient la responsabilité des actionnaires au montant de leur participation demeurèrent inchangées, de même que les clauses restreignant la dette à trois fois la somme du capital versé et des dépôts en espèces. Comme par le passé, les opérations de la Banque devaient se borner aux lettres de change, aux espèces et lingots d'or et d'argent ainsi qu'aux avances sur effets dont l'escompte devait être perçu au moment de la transaction. Comme auparavant aussi, les taux d'intérêt ou d'escompte ne pouvaient être supérieurs à six pour cent, et la Banque n'était pas autorisée à faire le commerce de biens fonciers ni à en posséder, sauf pour ses propres fins ou à titre d'hypothèque en paiement de dettes non acquittées. Ce serait néanmoins une erreur de croire que la charte sociale et les articles d'association étaient identiques. En plus de certaines différences de style et de termes dans les deux textes, plusieurs clauses des articles ne figurent pas dans la charte; d'autres clauses y sont ajoutées. Au cours de ses deux adoptions, le projet de loi avait subi divers amendements, ce qui explique les différences, et il semble tout naturel que les législateurs aient utilisé des projets déjà existants plutôt que de se donner la peine d'en rédiger un nouveau. Etant donné que les premiers projets de loi s'inspiraient directement de la charte accordée par le Congrès à la *First Bank of the United States*, la loi de 1821 établit de façon irréfutable l'influence d'Alexander Hamilton sur les banques canadiennes.

L'une des principales différences entre les deux documents tient au fait que les Articles visaient à l'établissement d'un commerce de banque, tandis que la loi de 1822 se bornait à conférer la personnalité civile à une entreprise déjà existante. Il n'était donc plus nécessaire de prévoir dans la loi l'ouverture de



LA ROUTE MONTRÉAL—TORONTO VERS 1820

Aujourd'hui l'une des principales artères du Canada, la route No 2 n'était guère en 1820 qu'un chemin boueux, sillonné d'ornières, à travers la forêt vierge. La section que l'on voit ici, entre Kingston et York (ancien nom de Toronto), était utilisée surtout pendant l'hiver. En été, le transport des chargements lourds se faisait par bateaux à voile ou à vapeur sur le lac Ontario.

Au dire d'un voyageur de l'époque, « Dante aurait dû faire de cette route la voie d'accès à Pandémonium, car il n'en existe pas de plus infernale. »

livres de souscription ni de fixer le capital minimum dont devait disposer la Banque avant de commencer ses opérations. A la place de ces dispositions, on annexa la liste des souscripteurs. La charte diffère en outre des Articles par certains changements touchant le droit de vote des actionnaires étrangers et les sanctions en cas de détournement, faux et contrefaçon. En ce qui concerne le droit de vote, on relève une curieuse contradiction: la clause IV interdit à tout actionnaire qui n'est pas sujet britannique par naissance, conquête ou acte du Parlement britannique de voter en personne ou par procuration à une assemblée d'actionnaires convoquée pour l'élection des administrateurs, l'adoption de règlements ou « quelque autre fin que ce soit ». Or, en vertu du paragraphe 2 de la clause IX, quiconque possède au moins dix actions du capital et est domicilié dans la province depuis sept ans et à Montréal depuis trois ans, peut être élu administrateur sans considération de citoyenneté.

Une explication de cette contradiction serait de la pure conjecture, mais l'opposition évidente à toute participation étrangère que dénote la clause IV se retrouve dans la clause XX qui interdit les prêts à des Etats ou princes étrangers sous peine de dissolution immédiate de la société. La loi traite aussi des délits criminels qui, bien entendu, n'étaient pas régis par les dispositions des Articles. Quatre clauses portent sur les détournements, le vol, la contrefaçon et le faux. Les trois premiers de ces délits, considérés comme crimes, étaient passibles de la peine de mort sans bénéfice de clergie. Le faux, y compris l'imitation du sceau de la Banque qui entraînait la peine capitale, exposait son auteur à six ans d'emprisonnement et aux travaux forcés, au fouet ou au pilori, à la discrétion du tribunal. La sévérité des sanctions pénales s'explique par la rigueur du droit criminel de l'époque et peut-être aussi par le désir de mettre fin aux nombreuses contrefaçons dont les billets de la Banque de Montréal étaient l'objet depuis un ou deux ans. La charte contenait enfin deux nouvelles clauses: l'une en fixait la durée jusqu'au 1^{er} juin 1831, sauf si le gouvernement décidait entre-temps d'établir une banque provinciale, auquel cas la charte de la Banque de Montréal serait annulée au bout de sept ans; l'autre exigeait « pour la sauvegarde du public » que la Banque présente sa situation au gouverneur ou à toute autre autorité dûment constituée qui en ferait la demande. Les Articles stipulaient seulement que des états seraient soumis chaque année aux actionnaires.

La loi proclamée en 1822 marque la naissance d'un système bancaire dont le succès est attribuable sans doute aux principes sur lesquels il reposait, mais aussi à la compétence et à l'intégrité de ceux qui le firent fonctionner. Il faut

mentionner à cet égard que les pétitionnaires désignés dans la loi n'étaient que 144, comparativement aux 289 noms de la liste de souscription originale. On a vu au chapitre précédent que la plupart des actions aux mains d'Américains avaient été rachetées par des Canadiens; il ne restait guère plus qu'une douzaine d'actionnaires aux Etats-Unis, dont les tout premiers souscripteurs: Abel Bellows, Nathan Appleton et William Cochran à Boston; John Hinsdale à Middletown; Nathan Prime, Samuel Ward et les Brevoort père et fils à New-York. Ensemble, ils ne devaient pas posséder plus de 500 actions, soit environ dix pour cent du capital. On peut donc affirmer que la Banque de Montréal était une entreprise à capitaux canadiens lorsqu'elle reçut sa charte, ce qui n'était pas le cas du premier établissement à caractère privé.

Le Parlement du Bas-Canada qui vota la loi conférant la personnalité civile à la Banque de Montréal accorda, au cours de la même session, le même régime juridique à deux autres banques: la *Banque de Québec* et la *Banque du Canada*, l'une établie à Québec avec un capital de £75,000, l'autre à Montréal avec un capital de £200,000. Ces deux établissements faisaient le commerce de banque depuis 1818, en vertu d'articles d'association presque identiques à ceux de la Banque de Montréal. La Banque de Québec fit une première demande de charte en 1818; en 1819, l'Assemblée adopta le projet de loi, mais il se perdit au Conseil législatif. La Banque du Canada déposa sa première demande en 1820, suivie par une nouvelle tentative de la Banque de Québec.

Les lois de constitution en société de ces deux banques furent finalement adoptées mais, avec celle de la Banque de Montréal, elles durent attendre la sanction royale. Celle-ci fut accordée en septembre 1822 et rendue publique à Québec le 30 novembre. Dans le cas des deux banques, le nom des pétitionnaires, c'est-à-dire des actionnaires associés, figurait dans le préambule de la loi, tout comme dans la charte de la Banque de Montréal. L'ensemble de ces noms pourrait donc nous donner la liste presque complète des personnes du Bas-Canada qui, en 1818, disposaient de capitaux et favorisaient le développement du commerce et des échanges. Une telle liste présenterait cependant peu d'intérêt, car la plupart des noms nous sont aujourd'hui inconnus. Tout ce que l'on peut en déduire, c'est que la masse des capitaux était beaucoup plus considérable dans la province que ne le laisserait croire l'expérience précédente de la Banque, et aussi qu'il existait une forte antipathie, sinon une réelle animosité, contre les fondateurs de la première banque canadienne. Cette opposition, suscitée par la jalousie personnelle ou les rivalités commerciales, ne fut d'ailleurs pas particulière au Bas-Canada; dans son livre *The*

Molding of American Banking, Fritz Redlich constate la même hostilité partout en Amérique du Nord où s'établirent les premières banques. Mais il faut savoir que cette opposition existait au Bas-Canada pour mieux comprendre les attaques dirigées contre la Banque de Montréal pendant de nombreuses années.

Lorsqu'elles reçurent leur charte, la Banque de Québec et la Banque du Canada comptaient respectivement 88 et 110 actionnaires. Les raisons qui motivèrent l'établissement de la première sont évidentes: les marchands de Québec voulaient simplement leur propre banque. On se souvient qu'en 1808 ils avaient signé la pétition réclamant la création d'une banque au Bas-Canada, mais à partir de 1815 ils ne figurent plus parmi les pétitionnaires. Lorsque la Banque de Montréal ouvrit son bureau d'escompte et de dépôts à Québec, le ressentiment fut si grand que pendant plusieurs mois on put se demander si l'on trouverait une clientèle suffisante pour rendre l'affaire rentable. Comme on va le voir, cette animosité contre la Banque grandit au point de justifier une enquête parlementaire.

Quant à la Banque du Canada, les motifs de sa fondation restent obscurs. Dans les ouvrages sur les banques canadiennes, on décrit généralement cette rivale montréalaise comme la création d'un groupe de marchands américains intéressés surtout aux opérations sur le numéraire et le change étranger. En ce cas, leur raison sociale n'aurait été qu'un trompe-l'oeil, mais l'hypothèse ne semble guère vraisemblable lorsqu'on sait les restrictions imposées sur le droit de vote des actionnaires étrangers. Il est vrai que la charte de la Banque du Canada, à la différence de celle de la Banque de Montréal, n'exigeait pas que les administrateurs soient des sujets britanniques par naissance, conquête ou naturalisation, ou qu'ils soient domiciliés dans la province depuis sept ans. Toutefois, la liste des souscripteurs de la Banque du Canada, annexée à la pétition publiée dans les *Journaux de la Chambre d'Assemblée*, ne contient apparemment que quatre noms d'Américains — Gates, Bancroft, Nathaniel Jones fils et Thayer — et tous les quatre étaient aussi actionnaires de la Banque de Montréal. Dans la liste, on retrouve évidemment le nom de nombreux commerçants importants de l'époque, tels que Peter McCutcheon (connu plus tard sous le nom de Peter McGill), John Torrance, Charles Brooke, Joseph Masson et John Try, qui n'étaient pas au nombre des premiers souscripteurs de la Banque de Montréal, mais devaient par la suite y être étroitement associés. De ces faits confus, la seule conclusion qu'on puisse tirer est que les conflits ne manquèrent pas dans les premiers temps des banques canadiennes.

La Banque du Canada, dont le président était Thomas A. Turner et le cais-

sier Robert Armour, fut rachetée en 1831 par la Banque de Montréal, après une brève et infructueuse carrière. La Banque de Québec, de son côté, concurrença avec succès pendant de nombreuses années le bureau d'escompte et de dépôts de la Banque de Montréal dans la capitale provinciale.

— 3 —

Avant que la sanction royale ne lui accorde la personnalité civile, la première banque au Canada n'avait reçu que peu de critiques; l'opinion estimait probablement que cette entreprise commerciale à caractère privé était avant tout l'affaire de ses actionnaires et de ceux qui traitaient avec elle, les déposants et emprunteurs. Mais en se familiarisant avec les pratiques de banque, le public commença à poser des questions et à critiquer; bientôt se forma une opposition politique qui liguait ses efforts pour détruire les banques en minant la confiance dont elles jouissaient. Chaque fois, la Banque de Montréal était la principale cible des attaques. La réaction du public s'explique facilement par plusieurs facteurs. En premier lieu, l'introduction de billets de banque dans un pays qui connaissait une pénurie chronique de monnaie ne pouvait qu'avoir de profondes répercussions; ensuite, il était inévitable que la fondation de trois banques au Bas-Canada, alors qu'aucune n'existait jusque-là, soulève des questions quant à la nature, l'objet et la nécessité de ces établissements; enfin, les démarches entreprises par les banques elles-mêmes pour obtenir une charte les faisaient passer du secteur privé au domaine public.

La première manifestation précise de la réaction publique apparaît sous forme d'un pamphlet publié en anglais en 1820 et intitulé *Enquête sur l'origine et le régime actuel des banques coloniales et leurs dangereux effets, avec un projet de banque nationale*. Comme le note Shortt, la critique s'adressait aux banques avant qu'elles n'aient reçu leur charte; néanmoins, en dénonçant l'absence de moyens de sauvegarde élémentaires pour protéger l'intérêt du public, l'auteur du pamphlet confirme une observation faite précédemment, à savoir que le succès du système bancaire canadien tient moins à ses qualités inhérentes qu'à la force de caractère des hommes qui présidèrent à son élaboration.

Aux Etats-Unis, pays qui servit de modèle au système canadien, les mêmes qualités furent aussi impuissantes à protéger le public contre la faillite d'innombrables banques qu'à produire à l'échelle nationale un régime de banque satisfaisant. En Grande-Bretagne, ce n'est qu'un quart de siècle plus tard, en 1844, que le *Bank Act* de Peel assura enfin la stabilité des banques anglaises.

A la lumière de ces faits et des dangers exposés dans le pamphlet sur les banques coloniales, l'établissement au Canada d'un régime bancaire qui fut dès l'origine à la fois sûr, stable et souple constitue un exploit vraiment extraordinaire et qui s'explique mieux par des facteurs humains que par des raisons internes. Les pionniers de la banque canadienne, tout comme les pilotes de brousse d'une autre époque, semblent s'être laissés davantage guider par des observations empiriques que par des considérations théoriques.

L'auteur du pamphlet préféra garder l'anonymat; il s'en explique dans une préface qui se termine par cette phrase: «L'objet [de ce pamphlet] est tellement opposé aux intérêts de nombreuses personnes qu'on ne s'étonnera pas de son caractère anonyme; ceux qui seraient enclins à croire que la crainte personnelle ou l'opprobre y ont une moindre place s'abuseront grandement, et duperont les autres.» Bien qu'il soit écrit avec une emphase toute johnsonienne qui en obscurcit souvent le sens, le pamphlet apporte une analyse documentée des prétendus dangers qu'offraient à l'époque les banques canadiennes. On y critique, par exemple, «la manière très étrange et sans précédent dont les banques du pays émettent leurs billets», et on met en doute la sagesse de permettre à «une association commerciale, formée dans l'intérêt d'un petit nombre et aux risques d'un grand nombre,» de faire commerce «sous forme d'une société à personnalité civile dans laquelle sont confondus les intérêts des particuliers» sans soumettre une telle association à un strict contrôle et à la critique. Après avoir fait remarquer qu'en Angleterre des associations de ce genre seraient jugées illégales, l'auteur poursuit:

«Pour empêcher les monopoles, et protéger l'intérêt général de la société, les gouvernements ont eu la sagesse et se sont fait une règle de décréter les sanctions les plus sévères; et c'est pourquoi le Parlement de Grande-Bretagne interdit les associations de plus de six personnes pour toute firme ou compagnie par actions, à moins qu'il n'ait sanctionné leur constitution en société. . . . Sans cette protection, le public serait constamment exposé aux impostures d'aventuriers qui, en faisant ostentation d'un capital fictif, pourraient spolier les crédules et, en promettant des profits imaginaires, pousser les optimistes à risquer leurs épargnes durement gagnées.»

Passant à l'étude de l'économie de la colonie avant, pendant et après la récente guerre, l'auteur fait observer que jamais la simple émission de papier-

LA PREMIÈRE
SUCCURSALE DE BANQUE
AU CANADA

Quelques semaines après son ouverture à Montréal, la Banque nomma un agent à Québec en la personne de Daniel Sutherland, sous-intendant des Postes de l'Amérique du Nord britannique. Port d'entrée de la colonie, résidence du gouverneur et base militaire, Québec, qui comptait alors 20,000 habitants, constituait un maillon essentiel de la chaîne des opérations de la Banque.

L'affaire de Québec prit une telle importance que le 20 juillet 1818 Sutherland ouvrit un bureau d'escompte et de dépôts; c'était, en pratique, le premier bureau d'une banque à succursales ouvert dans les colonies. La succursale était située au 3, rue Saint-Pierre, l'une des deux grandes artères commerciales, dans une maison appartenant à Henry Atkinson. La Banque partageait les locaux avec William Price, qui avait été envoyé par le gouvernement britannique pour acheter du bois pendant les guerres napoléoniennes, et dont les descendants édifièrent au Canada une vaste entreprise de bois et papier.

A l'origine, le bureau de Québec ne comptait que trois employés, et Sutherland garda le poste de caissier jusqu'à sa retraite en 1824. Nous le voyons ici, par une froide journée d'hiver, prenant congé de quelques administrateurs à l'issue d'une réunion du conseil. Le bureau de Québec avait son propre conseil, composé de neuf membres ayant à leur tête un président et se réunissant deux fois par semaine, comme à Montréal. Choisis parmi les actionnaires de la ville, les administrateurs avaient la haute main sur toutes les affaires, sauf les opérations de change étranger. Le bureau de Québec émettait aussi ses propres billets, qui se distinguaient de ceux de la maison mère par la mention « *Payable at Quebec* ».

Peinture de Gerald L. Sevier, A.O.C.A., O.S.A.



monnaie ne pourra payer l'excédent des importations canadiennes, comme beaucoup semblent le croire, et il soutient qu'un accroissement du crédit bancaire par l'émission de billets ne peut que mener à l'inflation et au désastre. Pour éviter ce danger, il propose que les billets de banque soient garantis par un montant égal d'espèces, mais il est d'avis que les colonies qui n'ont pas de manufactures, y compris la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, ne peuvent se permettre d'avoir plus d'une banque pour leurs besoins locaux. Selon lui, cette banque ne devrait pas être une société privée mais une banque nationale contrôlée par l'Etat, proposition qu'il expose en ces termes:

« Il incombe donc à un député impartial du Parlement actuel de faire son devoir. L'intérêt général et la sécurité du public exigent ce sacrifice des sentiments personnels. La Chambre devrait constituer un comité d'inspecteurs ou de vérificateurs des comptes; ou imposer hors de toute contestation future, la responsabilité des administrateurs et actionnaires envers les engagements des banques. . .

« Tenter de réformer un mal en le remplaçant par un bien incontestable ne devrait pas provoquer la critique ni éveiller la censure. En face de dangers aussi manifestes, mon dessein n'est pas de susciter les craintes, mais de proposer un antidote.

« Pour remédier à tous les maux, et assurer aux provinces un bienfait durable et le succès, il ne reste plus au gouvernement qu'à établir une Banque nationale dont les profits seront utilisés sur place pour supprimer les obstacles à la navigation et favoriser les nouveaux établissements, les travaux d'amélioration et l'administration civile. Notre pays ne pourra qu'en bénéficier, et la mère patrie, avec le temps, sera soulagée d'une partie de son fardeau.»

Se défendant d'avoir la compétence voulue pour formuler les détails d'un tel projet, l'auteur convie à cette tâche des hommes mieux préparés, avant de conclure par ce panégyrique: « L'historien futur de la colonie pourra alors écrire: « le succès en revient entièrement aux efforts soutenus de » ici, grand Dieu, il y a un espace en blanc! Le nom du gouverneur qui le remplira sera plus mémorable dans la suite des temps que celui de Mécène. A lui les honneurs et que la colonie recueille le fruit! Sa tombe sera un monument vivant! »

A l'image de Brutus et de sa méfiance envers César, le pamphlétaire anonyme ne craignait pas tant les banques pour ce qu'elles étaient que pour ce

qu'elles pourraient devenir. Cette crainte était peu justifiée, comme le prouva plus tard la façon dont les banques canadiennes furent administrées; elle reflète néanmoins une opinion courante à l'époque, notamment en ce qui concerne l'émission de monnaie de papier, les opérations de change et d'escompte, et la rapide multiplication des chartes de banque. Limiter le commerce de banque à un seul établissement aurait naturellement créé un monopole, comme ce fut le cas dans le Haut-Canada; mais inversement, l'octroi d'une charte à trois banques fit naître des jalousies qui aboutirent à une enquête parlementaire à la fin de 1823. Dirigée principalement contre la Banque de Montréal, cette enquête devait établir « s'il est résulté des inconvénients de l'établissement des Banques en cette Province, et quels sont ces inconvénients ». Le 30 décembre, une commission d'enquête de l'Assemblée fut chargée de soumettre un rapport « avec toute la diligence convenable ».

Pendant que la commission étudiait les moyens de mener son enquête, deux de ses membres soumettaient à la Chambre, le 5 janvier 1824, la résolution suivante:

« *Résolu*, Que le Président, le Vice-Président et les Directeurs de la Banque de *Montréal*, de la Banque de *Québec* et de la Banque du *Canada*, respectivement, soient requis, conformément aux différens Actes de la Législature incorporant les dites Banques, de mettre devant la Chambre d'Assemblée des Etats du montant du capital payé dans chacune des dites Banques, des dettes qui leur sont dues, des argens qui y sont déposés, des billets en circulation et des argens qu'elles ont en leur possession.»

Le 13 janvier 1824, le président de la Chambre déposa les états financiers des trois banques. Publiés dans les *Journaux de la Chambre d'Assemblée*, de même que le rapport subséquent de la commission d'enquête, ils contiennent les premières données statistiques complètes qu'on possède sur les banques canadiennes.

L'élément qui retient le plus l'attention dans ces états est le rapport entre l'encaisse et le montant cumulé de la circulation monétaire et des dépôts. Dans le cas de la Banque de Montréal, par exemple, ce rapport s'établissait à cinquante-quatre pour cent; l'encaisse excédait le total des billets en circulation, les chiffres respectifs étant de £102,303 et £92,727. Cette liquidité exceptionnelle s'explique par l'impossibilité où se trouvaient les banques canadiennes de puiser rapidement à des réserves d'espèces, comme c'était le cas aux Etats-Unis et en Europe, ce qui les obligeait à garder un solde de caisse

suffisant pour répondre aux retraits possibles. Bien que la convertibilité ne soit pas en soi une garantie contre l'inflation monétaire, ces chiffres prouvent clairement que les directeurs de la Banque de Montréal étaient extrêmement prudents dans l'émission de leur monnaie de papier et que les craintes de surémission n'étaient guère motivées. Les pourcentages correspondants des autres banques du Bas-Canada viennent confirmer cette constatation. Le rapport révèle aussi la modicité des moyens avec lesquels les banques opéraient à l'époque: le capital versé des trois banques s'élevait au total à £331,702, et leurs créances provenant de prêts et escomptes représentaient £529,364, chiffre bien inférieur à la limite légale de trois fois le capital versé.

Les constatations de la commission d'enquête, présentées à la Chambre le 28 février 1824, étaient peu concluantes. Douze témoins vinrent déposer, dont quatre de la Banque de Montréal qui se trouva sur la défensive pendant tout le débat. Noah Freer, caissier de la Banque de Québec et personnage en vue dans le monde des affaires de cette ville, prétendit que la charte de la Banque de Montréal ne reconnaissait pas à ses administrateurs le droit de faire le commerce de banque ailleurs qu'à Montréal; que l'ouverture d'un bureau d'escompte et de dépôts à Québec était sans nécessité, et de plus préjudiciable à la Banque de Québec et à l'intérêt général; qu'enfin le président et les administrateurs du bureau de Québec n'étaient que des agents de la maison mère qui se réservait le droit d'approuver toutes les opérations ou presque. Le témoin affirma aussi que la Banque de Montréal, en tant que dépositaire des fonds du gouvernement, pouvait puiser à une source de capitaux qui revenaient en droit à Québec et auraient dû servir au financement d'entreprises locales. Les témoins de la Banque de Montréal ne fournirent pas de détails sur le compte du gouvernement, mais un inspecteur des finances déclara que les dépôts de deniers publics variaient entre £3,000 et £15,000. On apprit qu'il en était ainsi depuis plusieurs années, bien que les procès-verbaux des administrateurs ne mentionnent pas explicitement l'ouverture d'un compte au nom du gouvernement à la succursale de Québec.

Freer soutenait en outre que par ses achats massifs de traites de l'Intendance, la Banque de Montréal avait fait monter le cours des devises, si bien que d'un escompte on était passé à une prime de huit pour cent. A son avis, il n'y avait de place dans la province que pour une seule banque à Québec et une autre à Montréal, et les opérations de change étranger devaient être interdites aux banques. Des représentants de la Société d'agriculture du Bas-Canada affirmèrent que dans un cas précis la succursale de la Banque de Montréal leur avait refusé le paiement d'un chèque de £500, sauf en dollars moyennant une

prime de un pour cent ou en « pièces de vingt-six sols », mais qu'ils avaient obtenu sans difficulté des dollars au pair à la banque rivale, laissant entendre que le bureau d'escompte et de dépôts de Québec, en tant que succursale de la maison mère, ne pouvait pas — ou ne voulait pas — rendre les services qu'on était en droit d'attendre d'une société à charte publique. Ces allusions au paiement par chèque et en pièces de vingt-six sols ne manquent pas d'intérêt; elles prouvent que les virements de fonds au Canada se sont faits très tôt par chèque et confirment que la situation de la monnaie métallique laissait fort à désirer. Les autres témoins abordèrent la question épineuse du change étranger, certains estimant avec le caissier de la Banque de Québec que les opérations de change étaient défavorables au public et qu'on devrait y mettre fin, d'autres faisant remarquer que si les banques de la province abandonnaient les opérations de change, des agents de change privés ou des banques américaines ne tarderaient pas à prendre leur place.

La Banque de Montréal délégua quatre témoins: John Stewart, Daniel Sutherland, William Lindsay — respectivement président, caissier et payeur du bureau d'escompte et de dépôts à Québec — et Horatio Gates, venu spécialement de Montréal. Ils s'appliquèrent tout naturellement à réfuter la plupart des autres témoignages, soutenant notamment que la succursale de Québec avait été établie pour faciliter le commerce dans cette ville et non pour en épuiser les ressources financières; que la plupart des opérations de change de la banque étaient faites pour son propre compte en vue de s'ouvrir des crédits à New-York et à Londres, et que ces opérations ne pouvaient nullement influencer sur les taux de change puisque ceux-ci dépendaient de la situation du marché monétaire de New-York. Témoignant en dernier, Horatio Gates affirma que les opérations de change de la Banque contribuaient à stabiliser le taux en empêchant les fluctuations de caractère spéculatif. A ceux qui accusaient la Banque de cesser régulièrement d'accorder des escomptes (c'est-à-dire de prêter) lorsqu'elle achetait des effets de l'Intendance, il opposa une dénégation catégorique. La déposition de Daniel Sutherland portait principalement sur les rapports entre le siège social et la succursale de Québec.

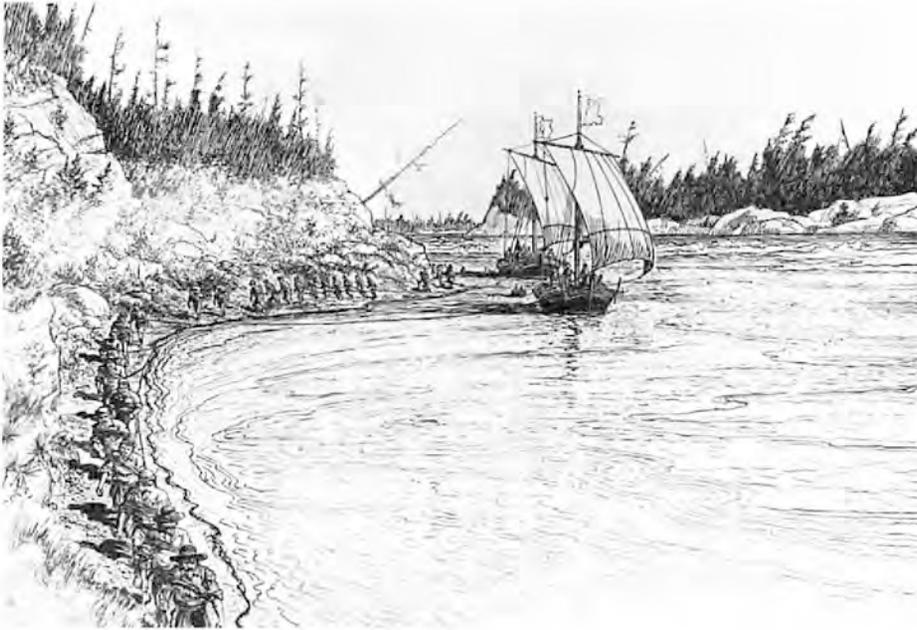
La commission convint de présenter le rapport à la Chambre sans émettre d'opinion, mais en recommandant qu'il soit étudié au comité plénier. Il en fut décidé ainsi, mais la prorogation de l'Assemblée survint le 9 mars sans qu'on soit arrivé à une conclusion. Officiellement, la première en date de nombreuses enquêtes parlementaires aboutissait donc à un non-lieu, et pourtant, les accusations de favoritisme contenaient une part de vérité. Lorsque la Banque de Montréal entreprit de mettre de l'ordre dans la maison, quelques années plus

tard, on découvrit que certains membres du Conseil avaient accordé un traitement de faveur à des emprunteurs. La même accusation devait d'ailleurs peser sur la Banque pendant plus de vingt ans, en particulier à l'occasion des crises cycliques qui s'abattirent sur le Canada avec la régularité des invasions de sauterelles. Mais pendant cinq ans, jusqu'en 1829, la Banque de Montréal n'allait plus retenir l'attention des législateurs.

- 4 -

Dans le Haut-Canada, un concours de circonstances différentes fit subir à la Banque de Montréal un recul important et freina le développement de ses succursales pendant plus de vingt ans. Il n'était pas question ici d'une animosité politique manifestée ouvertement ni d'une critique des méthodes commerciales de la Banque; les difficultés provenaient plutôt de l'éloignement de son siège social, situé d'ailleurs dans une autre province, et du désir des commerçants du Haut-Canada d'avoir sur place une ou plusieurs banques qu'ils financeraient et dirigeraient eux-mêmes. Etant donné l'essor rapide du Haut-Canada après la guerre de 1812, il était inévitable qu'il en soit ainsi, à la fois pour des raisons de fierté régionale et parce que l'agriculture de la province et le commerce avec les Etats-Unis nécessitaient des services bancaires particuliers. Comme ce commerce se faisait en espèces, la monnaie métallique était encore plus rare que dans le Bas-Canada où les pièces d'argent surévaluées du régime français avaient toujours cours légal et où il était plus facile de se procurer de la monnaie d'argent provenant des Etats-Unis. Pour compenser cette pénurie d'espèces monnayées, des « bons » de marchands, ou billets à ordre utilisés comme monnaie d'appoint et pour les petites transactions, circulaient librement; il y avait aussi une abondance de billets américains, d'une valeur parfois douteuse. Ainsi, dans le Haut-Canada comme ailleurs en Amérique du Nord, les banques étaient avant tout un moyen de remédier à la rareté des espèces grâce à l'émission de billets de banque jouant le rôle d'agent monétaire; les opérations de dépôt et d'escompte servaient à la mise en circulation des billets et n'étaient donc que secondaires et accessoires.

C'est en 1808, à Kingston, qu'il fut question pour la première fois d'une banque du Haut-Canada, projet inspiré par les démarches faites alors à Montréal pour obtenir une charte. Le commerce local avait à sa tête un petit nombre de marchands; les uns avaient d'abord pris part à la traite des fourrures avant de devenir les agents d'importantes maisons de commerce de Montréal, les autres étaient venus d'Albany, de Sackett's Harbor, d'Oswego



LES ALÉAS DE LA NAVIGATION AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

Avant la construction du canal de Lachine, les transports par eau au sud de l'île de Montréal étaient une entreprise redoutable, car il fallait mettre pied à terre et tirer les embarcations jusqu'en haut des rapides.

Les bateaux Durham représentés ici furent mis en service sur le Saint-Laurent vers 1809; pouvant transporter une cargaison dix fois supérieure à celle des bateaux plats, ils remplacèrent rapidement les petites embarcations qui avaient détenu jusque-là le monopole du trafic en amont de Montréal.

Le bateau plat, comme son nom l'indique, était une embarcation à fond plat, terminée en pointe aux deux extrémités; le bateau Durham était caractérisé par une quille et un tableau arrière; tous deux avaient un faible tirant d'eau et pouvaient avancer à la rame, à la perche ou à la voile. En descendant de Kingston à Montréal, un bateau Durham pouvait transporter 35 tonnes de marchandises en cinq jours. Mais en remontant le courant, la cargaison était réduite à huit tonnes et, par étapes de un à trois milles appelées « pipes » (à chaque arrêt, l'équipage fumait une pipe), le bateau ne réussissait à parcourir les 200 milles qu'en douze jours.

et d'autres villes commerçantes, après la Révolution américaine. C'est surtout ce dernier groupe qui favorisa à l'origine l'établissement d'une banque locale.

Les discussions de 1808 n'eurent pas de suite, et l'on n'entendit plus parler du sujet jusqu'en 1817; entre-temps, il y avait eu la mise en circulation et le retrait des billets de l'armée, et le Haut-Canada connaissait de nouveau une pénurie de monnaie comme avant la guerre. Bien que la décision prise par les fondateurs de la Banque de Montréal de faire affaires en vertu d'articles d'association ne fût rendue publique qu'en mai 1817, Thomas Markland et d'autres marchands signaient à Kingston, le 20 janvier 1817, et présentaient au Parlement du Haut-Canada, le 3 mars, une pétition demandant leur constitution en société sous la raison sociale de « The Bank of Upper Canada ». Comme dans les autres pétitions mentionnées précédemment, le préambule fait allusion à « la grande utilité et l'avantage des banques pour les commerçants », mais en plus, il cite explicitement l'exemple des banques américaines et conclut:

« Considérant les avantages que ces derniers [les Etats-Unis] ont retirés de l'aide pratique offerte par leurs banques, pour coloniser et mettre en valeur leur territoire de l'Ouest qui, bien que de date plus récente, est dans un état plus florissant qu'aucune région de notre province, nous sommes d'avis que si les banques se sont révélées aussi profitables dans ces pays [l'Angleterre et les Etats-Unis], elles ne peuvent que contribuer à la prospérité de notre Province.»

Il semble que les premiers banquiers de Kingston s'inspirèrent davantage, du moins au début, de leur connaissance des méthodes de banque au-delà des Grands Lacs que de l'exemple de leurs confrères des bords du Saint-Laurent. La *Bank of Upper Canada* devait avoir un capital de £100,000 divisé en 8,000 actions de \$50 chacune. On ne sait quelles raisons poussèrent les promoteurs à indiquer le capital en livres et la valeur des actions en dollars.

La pétition de Kingston reçut un meilleur accueil à York que celles qui l'avaient précédée à Québec. Un projet de loi, déposé en Chambre quatre semaines plus tôt, fut adopté à l'unanimité le 27 mars 1817 sous le titre de *Loi constituant en société diverses personnes sous la raison sociale de Président, Administrateurs et Compagnie de la Bank of Upper Canada*. Le Conseil législatif approuva la loi le 1^{er} avril, sous réserve de quelques amendements, et elle fut soumise au lieutenant-gouverneur pour recevoir la sanction royale. Toutefois, l'un des amendements frappait la loi de nullité si cette sanction

n'était pas accordée avant le 1^{er} janvier 1819, et c'est précisément ce qui arriva. Le consentement du roi ne fut proclamé à York qu'après l'expiration du délai fixé; la loi étant déjà caduque, il fallut la voter une seconde fois. Entre-temps, plusieurs événements connexes s'étaient produits. Tout d'abord, un autre groupe de banquiers s'était constitué à York, siège du gouvernement et bastion du *Family Compact*. On sait que ce terme désigne la célèbre oligarchie de Loyalistes, propriétaires fonciers et hauts fonctionnaires, qui domina le Haut-Canada pendant plusieurs dizaines d'années. Témoin du succès remporté à l'Assemblée par les pétitionnaires de Kingston, le groupe de York présenta rapidement une pétition semblable portant la signature de plusieurs membres du *Family Compact* et demandant leur constitution en société sous le nom d'*Upper Canada Banking Company*. Le capital-actions projeté était de £100,000, chaque action valant £12.10s. en monnaie provinciale. Malgré la similitude de leur objet, les deux pétitions différaient par leur teneur; celle de Kingston était empreinte d'originalité, tandis que celle de York s'inspirait directement des projets déposés antérieurement par la Banque de Montréal au Parlement du Bas-Canada. La pétition de York n'eut pas de suite, mais elle révéla que les membres du puissant *Family Compact* ne restaient pas indifférents aux avantages que pourrait leur procurer une banque et qu'ils n'attendaient que le moment propice de les saisir pour eux-mêmes.

On se souvient que le 16 juin 1818, le Conseil de la Banque de Montréal avait offert des agences dans le Haut-Canada à Thomas Markland de Kingston et à William Allan de York, tous deux ayant déjà des relations à Montréal. Mais avant que la Banque ait pris une décision, une réunion avait eu lieu à Kingston pour étudier l'opportunité de former une société de banque privée, les marchands locaux ayant sans doute conclu qu'il était inutile d'attendre plus longtemps la sanction royale à leur loi de constitution. La réunion fut suivie, une semaine plus tard, par la publication des Articles d'association de la *Bank of Upper Canada*; ceux-ci ressemblaient à ceux qu'avaient adoptés un an plus tôt les associés de la Banque de Montréal, la seule différence notable étant que le capital était de £125,000, divisé en actions de £25 chacune.

Une clause prévoyait le paiement des actions sur demande, en or, argent ou billets de la Banque de Montréal, détail intéressant qui révèle le haut degré d'acceptabilité que ces billets avaient rapidement atteint. Selon Shortt, les actions furent souscrites sans difficulté; pourtant, dans un avis publié le 27 juillet, Thomas Markland, l'un des principaux initiateurs de l'entreprise de Kingston, annonçait qu'il avait été nommé agent local de la Banque de

Montréal et qu'on pouvait se procurer n'importe quelle somme d'argent à son bureau en échange de bonnes traites sur Montréal ou Québec, ou d'espèces. En dépit de cette concurrence et de l'ouverture à Kingston d'une agence de la Banque du Canada, dont le siège social était aussi à Montréal, les promoteurs de la *Bank of Upper Canada* réunirent un capital suffisant pour se lancer en affaires et faire front à leurs rivaux montréalais.

L'épisode suivant de ce drame étrange se situe en juillet 1819, au cours de la session du Parlement du Haut-Canada. Le nouveau lieutenant-gouverneur, Sir Peregrine Maitland, annonça alors qu'il avait reçu l'autorisation de donner la sanction royale à la loi — demeurée lettre morte — créant la *Bank of Upper Canada*. Les raisons qui poussèrent Londres à donner son assentiment à la loi du Haut-Canada, au moment où les trois lois bancaires du Bas-Canada étaient tombées dans l'oubli, restent un mystère. Quoi qu'il en soit, le projet de loi de Kingston fut de nouveau déposé et voté, puis soumis à l'approbation du Conseil législatif. Lorsqu'il revint devant l'Assemblée, au début de juillet, il avait subi d'importants changements, dont un assez surprenant: on avait remplacé les noms de marchands de Kingston par ceux de membres du *Family Compact*, déjà signataires d'une demande de constitution en société sous le nom d'*Upper Canada Banking Company*. En outre, la banque ne devait plus être située à Kingston, mais au «siège du gouvernement» et un troisième changement prévoyait une participation gouvernementale, comme dans la pétition du Bas-Canada en 1808. Il semble donc que l'oligarchie de York, en plus de s'approprier la charte de Kingston, y avait ajouté des clauses très avantageuses, puisqu'en pratique le gouvernement et le *Family Compact* ne faisaient qu'un. Dans une effusion de gratitude pour les faveurs dont ils étaient comblés, les vainqueurs accordèrent leur appui à un troisième projet de loi créant la *Bank of Kingston* et prévoyant l'ouverture de registres de souscription à York, à Niagara, à Amherstburg et dans d'autres villes. A ce moment, toutefois, surgit une nouvelle complication. Le 12 juillet 1819, Maitland sanctionna la loi de la *Bank of Kingston*, mais renvoya celle de la *Bank of Upper Canada* au bon plaisir du roi.

Ayant perdu l'ombre mais gardé la proie, les gens de Kingston poursuivirent leurs affaires de banque privée sous le nom de *Bank of Upper Canada*, avec, apparemment, l'intention de réunir le supplément de capital exigé par la charte et de fusionner les deux firmes en une seule, la *Bank of Kingston*. Ce projet n'aboutit jamais. La charte prévoyait un capital de £200,000 divisé en 8,000 actions, et la banque ne pouvait commencer ses opérations avant de faire souscrire £50,000 et d'en recevoir £20,000. Des registres de souscription



KINGSTON — LA GRAND-RUE

Huit mois après sa fondation à Montréal, en novembre 1817, la Banque de Montréal ouvrit à Kingston le premier bureau de banque du Haut-Canada. Elle en confia la direction à Thomas Markland qui, dès 1813, avait commencé à émettre sa propre monnaie de papier pour faciliter ses opérations commerciales avec les marchands du Bas-Canada.

L'histoire de Kingston commence en 1783, année où l'ancien emplacement de Cataraqui fut arpenté en vue d'y établir des Loyalistes. En 1818, lorsque les premiers billets de la Banque de Montréal commencèrent à circuler parmi sa population, Kingston était une ville de garnison et un port de transbordement entre les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Un service de diligence reliait la ville à Montréal depuis l'année précédente.

furent ouverts à Kingston et dans d'autres villes à la fin de l'été de 1819, mais entre-temps la crise économique de l'après-guerre avait gagné le Haut-Canada, aggravée par l'imposition prohibitive des droits de douane britanniques, et il fut impossible de trouver les £20,000 nécessaires. Durant les deux années suivantes, l'activité commerciale et agricole se ralentit progressivement, et la province utilisa les mêmes services bancaires que par le passé, c'est-à-dire ceux de la *Bank of Upper Canada* et des agences de la Banque de Montréal.

Comme on l'a déjà dit, la Banque de Montréal n'éprouva aucune difficulté à faire circuler ses billets par l'intermédiaire de ses agents de Kingston et de York, mais cette monnaie fiduciaire faisait sortir les espèces de la province, tendant ainsi à épuiser la monnaie métallique et notamment l'argent nécessaire aux paiements américains. Cette tendance devint si prononcée qu'à l'été de 1820 la monnaie en circulation se composait en grande partie de billets de banque, de pièces de faible valeur et de « jetons de marchands », simples boutons de laiton aplatis sur l'enclume et frappés au nom de l'émetteur. Cette situation permit à la *Bank of Upper Canada* de faire d'excellentes affaires en accordant du crédit sur des garanties que les banques montréalaises, plus conservatrices, refusaient d'accepter.

Dans un pays où le commerce de banque restait encore mystérieux et où l'on attribuait le marasme économique à l'absence d'un moyen de paiement satisfaisant, il fallait s'attendre à des répercussions. De fait, lors de sa session de 1821, le Parlement de York fut saisi d'une pétition demandant l'établissement d'une banque provinciale qui émettrait des billets à cours légal garantis par la propriété foncière. La pétition fut jugée assez sérieuse pour justifier son étude par une commission parlementaire. Dans son rapport, celle-ci condamnait l'émission libre de monnaie de papier, mais s'inquiétait aussi de la situation du commerce de banque de la province. Après avoir fait allusion aux « grands embarras que cause dans la province l'absence d'une monnaie d'échange », la commission ajoutait que « presque toutes les opérations monétaires dans la province se font au moyen de papier d'une banque privée de la province, établie sans charte, ou de billets de banque du Bas-Canada, ce qui est manifestement contraire aux bons principes et ne saurait être toléré plus longtemps. » Dans son appréciation critique des méthodes de banque, le rapport de la commission est plus fouillé que tous ceux qui l'avaient précédé au Canada et il annonce les enquêtes futures qui, avec le temps, aboutiront à une législation bancaire efficace. Pourtant, son effet immédiat fut la présentation d'un projet de loi constituant une troisième *Bank of Upper Canada*, inspirée

de la charte de la *Bank of Kingston*. La loi fut votée et reçut la sanction royale le 14 avril 1821.

Peu de dramaturges auraient l'audace d'inventer les événements qui suivirent. Quelques jours après la création de la troisième *Bank of Upper Canada*, arrivait de Londres l'approbation royale de la deuxième loi, lui donnant automatiquement priorité sur la troisième. C'est dans ces circonstances peu ordinaires que le *Family Compact* se vit octroyer une charte qui devait être à la fois une source de profits et d'embarras politique. Parmi les quinze membres du premier conseil d'administration, neuf siégeaient au Conseil législatif ou exécutif, et la plupart des autres devaient occuper des postes semblables quelques années plus tard.

La *Bank of Upper Canada* eut un démarrage assez lent, en dépit de l'éminence de ses promoteurs. Le capital était fixé à £200,000, et la banque ne pouvait ouvrir avant d'avoir recueilli des souscriptions de £50,000 et des versements de £20,000. Après plusieurs mois, il devint évident qu'on ne pourrait trouver une telle somme, et une loi du 17 janvier 1822 réduisait à £10,000 la mise de fonds minimum. Le gouvernement souscrivit aussitôt sa part de 2,000 actions et effectua le 1^{er} mars 1822 un premier versement de £2,500 représentant dix pour cent de la mise de fonds sur la base de £1. 5s. par action. Un deuxième appel de fonds de dix pour cent, le 10 juin 1822, porta la participation gouvernementale à £5,000, ce qui ne représentait que la moitié du capital versé nécessaire. La banque ouvrit néanmoins au mois de juillet. Shortt, Breckenridge et d'autres historiens se sont longuement demandé comment l'ouverture avait pu se faire légalement avant que d'autres actionnaires ne viennent égaler la mise de fonds du gouvernement; il est probable qu'on se passa de la légalité.

La province comptait donc maintenant deux banques portant le nom de *Bank of Upper Canada*, l'une appelée la banque de Kingston ou « prétendue banque », l'autre, la banque de York. Cette dualité se termina brutalement, en septembre 1822, par la faillite de la banque de Kingston à la suite de tractations frisant la malhonnêteté. Ce fut la première faillite de banque au Canada et, bien qu'elle ne pût se comparer aux faillites de banques américaines de l'époque (la masse passive se chiffrait à £30,212 en regard d'une masse active de £29,111), elle donna lieu à un autre débat sur les banques à la session suivante du Parlement. Ce débat eut trois conséquences immédiates: l'adoption d'une loi confiant les affaires de la banque faillie à une commission chargée d'en assurer la liquidation au profit des actionnaires; la réduction à

£100,000 du capital autorisé de la *Bank of Upper Canada*, chiffre jugé plus en rapport avec les besoins de l'économie provinciale; et la mise en vigueur, le 19 janvier 1824, d'une loi accordant à la *Bank of Upper Canada* le monopole d'émission des billets en interdisant les banques qui « ne rembourseraient pas leurs billets en espèces dans la province ». La *Bank of Upper Canada* devenait ainsi la banque provinciale, en nom et en fait.

Pour la Banque de Montréal, la conséquence immédiate de cette législation fut la fermeture de ses agences du Haut-Canada et la perte d'un marché profitable dans cette province. Fait surprenant, les procès-verbaux des administrateurs ne font aucune mention de ces événements. Etant donné qu'au printemps de 1823 l'économie canadienne enregistra une nette reprise, les rapports de la Banque soumis à la législature du Bas-Canada indiquent une progression constante, mais sans autres précisions. La Banque de Montréal resta la principale source d'effets étrangers dans les deux provinces jusqu'au jour où la *Bank of Upper Canada* établit ses propres agents à New-York et à Londres. Elle continua à faire circuler librement ses billets dans le Haut-Canada et, à une date incertaine, s'assura les services de J. H. Dunn, le Receveur général, à titre d'agent et représentant. Il semble donc que la Banque de Montréal réussit à maintenir son influence dans le Haut-Canada. Néanmoins, la lutte que devaient se livrer plus tard les banques du Haut et du Bas-Canada au sujet du rachat des billets porte à croire que la Banque subit dans le Haut-Canada un revers plus sérieux que ne laissent supposer les données dont on dispose. Ce revers n'est peut-être pas étranger à la situation difficile où se trouva la Banque deux ans plus tard.

CHAPITRE HUIT



CONFLITS À L'EXTÉRIEUR

CONFLITS A L'EXTÉRIEUR

- 1 -

John Gray, premier président de la Banque de Montréal, remit sa démission en 1820. Demeuré administrateur, il refusa de se faire réélire lors de la quatrième assemblée annuelle des actionnaires, en juin 1821. Le nom de ce banquier de la première heure apparaît une dernière fois le 20 mars 1888, dans un court article du procès-verbal: « Le Conseil a autorisé un don de £50 sterling à Mme Thwaites, d'Aukland [sic], petite-fille de M. John Gray, premier président de la Banque. » Les registres d'état civil du vieux Palais de justice de Montréal nous apprennent que John Gray épousa Mary Pullman en 1806, qu'il était alors « âgé d'environ quarante ans » et qu'ils eurent deux enfants, Martin Eccles et Mary. Leur fille mourut à Montréal à l'âge de vingt-quatre ans, mais on ne sait rien d'autre du fils.

La présidence de John Gray coïncida avec une période troublée, celle où la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson se disputaient le monopole de la traite des fourrures en Amérique du Nord britannique. Le drame se déroula avec la fatalité d'une tragédie grecque, dans un

climat de passions qui sema la désunion au sein de l'élite montréalaise. Les deux groupes rivaux étaient représentés à la direction de la Banque de Montréal, et c'est peut-être grâce au caractère conciliant de Gray que la Banque put poursuivre ses affaires sans signes apparents de dissension. C'est également pendant cette période active que le système bancaire canadien prit sa forme définitive en même temps que se dessinait sa superstructure. Gray fut certainement aidé dans sa tâche par les deux vice-présidents qui le secondèrent, Thomas A. Turner et George Garden; tous deux avaient en effet acquis une expérience des opérations bancaires au cours de leur carrière commerciale.

Quelle que fût la part de cette collaboration, ce fut John Gray qui donna à la Banque son premier élan. On sait malheureusement peu de chose sur sa vie; on ignore même son lieu de naissance. Il demeurait au village de Ste-Catherine (maintenant Outremont) et se rendait en ville en voiture. A en juger par ses nombreuses absences aux réunions du Conseil, il ne devait pas être en très bonne santé; c'est sans doute la raison de son retrait des affaires. Il appartenait à l'Eglise presbytérienne, était membre de la congrégation de St. Gabriel comme toute la haute société protestante de l'époque, mais resta apparemment à l'écart des nombreuses œuvres sociales auxquelles les autres administrateurs donnaient généreusement leur temps et leur argent. Il mourut le 13 septembre 1829, à l'âge d'environ soixante-trois ans.

On peut difficilement imaginer deux hommes aussi différents par leur caractère et leur personnalité que le premier président et son successeur, Samuel Gerrard. Gray était extrêmement réservé et ne se mettait jamais de l'avant; Gerrard était au contraire un homme gaillard, robuste, en pleine force d'esprit et de corps, appelé à vivre jusqu'à quatre-vingt-dix ans. Président de la Banque pendant six années passablement agitées, il trouva le temps de s'occuper activement de ses affaires personnelles ainsi que de nombreuses sociétés philanthropiques et culturelles qui sollicitaient déjà l'aide des Montréalais fortunés. Le vaste domaine où s'exerça l'activité du deuxième président est assez typique du civisme qui animait la plupart des administrateurs de la Banque. Gerrard était commandant de la Milice, juge de paix, administrateur de la Bibliothèque municipale, trésorier et administrateur à vie de l'Hôpital général de Montréal, directeur de la Maison de l'industrie, Vénérable Grand Trésorier de la grande Loge provinciale de Montréal et du district de William Henry, membre de la Société auxiliaire pour l'avancement de l'éducation et de l'industrie, président de la *British and Canadian School Society* et président de l'*Auxiliary Bible Society*.

Né en Irlande en 1767, Samuel Gerrard émigra au Canada vers 1787. Il appartenait à une bonne famille et arriva certainement avec des capitaux, car il devint rapidement associé de la firme Parker, Gerrard & Ogilvy qui faisait alors la traite à Michillimakinac avec Forsyth, Richardson & Co. et d'autres « traitants » du Sud-Ouest. En 1797, sa firme participa au financement de la Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest ou Compagnie X.Y. et lors de la fusion des deux compagnies rivales en 1804, elle prit une part dans la nouvelle affaire. Ce fut la seule occasion où Gerrard fut mêlé de près à la traite des fourrures; il fut l'un des premiers marchands de Montréal à prévoir l'importance future du commerce des grains dans le Haut-Canada et à se lancer dans ce nouveau commerce, ouvrant même à cette fin une succursale à Londres. La firme Parker, Gerrard & Ogilvy fut dissoute peu après 1811; Gerrard racheta la part de la firme dans la Compagnie du Nord-Ouest et s'associa avec Robert et Alexander Gillespie, deux anciens commerçants en fourrure. Au moment de l'élection de Gerrard à la présidence de la Banque de Montréal, la firme s'appelait Gerrard, Gillespie, Moffatt & Co.; l'un de ses associés, George Moffatt, était au nombre des premiers administrateurs de la Banque.

L'entrée en fonctions du nouveau président ne fut marquée d'aucun événement particulier. Elu administrateur à l'assemblée annuelle de juin 1820, Gerrard devint président le lendemain, occupa aussitôt son poste de direction et géra les affaires de la Banque avec la même prudence que son prédécesseur. Le premier Conseil d'administration élu trois ans auparavant comptait maintenant neuf nouveaux membres, dont deux futurs directeurs: Peter McCutcheon et Thomas Thain, chef-comptable de la Compagnie du Nord-Ouest, qui devait remplacer George Garden à la vice-présidence en janvier 1822. Quatre des premiers administrateurs américains ne faisaient plus partie du Conseil, le seul lien avec les Etats-Unis étant Horatio Gates; leurs places étaient maintenant occupées par des hommes d'affaires montréalais, notamment Thomas Torrance de la *St. Lawrence Steamboat Co.*, rivale du groupe Molson, et François Larocque, Canadien français négociant en fourrures.

Le personnel avait aussi subi plusieurs changements depuis l'ouverture de la Banque, le départ de Henry B. Stone pour Boston, en mars 1818, ayant nécessité un remaniement complet. James Jackson accéda au poste de premier caissier ou payeur, Benjamin Holmes prit sa place de second caissier ou receveur, et Allan McDonell devint commis aux escomptes. Il restait une vacance à combler, et William Radenhurst fut engagé comme aide-comptable. Peu après, McDonell prit sa retraite et il fut remplacé par Radenhurst, tandis



YORK PEU APRÈS 1800

Ancien fort construit par les Français pour empêcher les Indiens de commercer avec les Anglais, la bourgade de York (c'est ainsi que Toronto s'appela de 1793 à 1834) n'avait que 456 habitants lorsque cette toile fut peinte en 1803. La population était constituée en majeure partie de militaires et de fonctionnaires du gouvernement du Haut-Canada, établi à York depuis 1797.

La peinture du médecin-major Walsh représente King Street, en bordure du lac Ontario; rebaptisée Palace Street en 1821, cette rue reçut son nom actuel de Front Street en 1829.

On distingue, de gauche à droite, les maisons de Duncan Cameron, l'un des *Nor-Westers*; W. W. Baldwin, médecin, avocat et instituteur; William Allan, marchand, inspecteur du gouvernement et futur agent de la Banque de Montréal; Peter Russell, membre du Parlement.

L'établissement de M. Allan, que l'on voit au-delà du soldat en conversation avec des Indiens, était situé à l'angle de la rue Frederick.

qu'un nouveau commis, Lawrence Castle, venait compléter le personnel. A la suite de l'assemblée générale de 1820, tous les employés furent maintenus à leur poste avec les cautionnements d'usage et continuèrent à assumer leurs fonctions comme par le passé. Chaque semaine, on nommait un administrateur délégué, et les effets à escompter étaient examinés avec la même minutie aux jours fixés; c'était toujours Benjamin Holmes qui était chargé d'aller à New-York pour y déposer de l'or et des lettres de change sur Londres ou en rapporter de l'argent. En 1820, malgré un ralentissement marqué de l'activité dans le commerce des grains et du bois à la suite d'une crise commencée l'année précédente, les affaires de la Banque étaient en bonne voie.

En 1821, il fallut puiser dans la maigre réserve de £1,957 pour payer les dividendes, mais grâce au flot des nouveaux immigrants et à une grande prudence de la part des administrateurs, la Banque put continuer à se développer, lentement d'abord, puis plus rapidement à partir de 1822, avec la reprise de la demande sur le marché anglais. Le ralentissement des opérations monétaires avec New-York fut compensé par un accroissement des mêmes opérations avec la Trésorerie à Québec. C'est aussi en 1821 que fut entreprise la construction du canal de Lachine, premier élément de la voie navigable du Saint-Laurent et premier ouvrage d'envergure approuvé par l'Assemblée du Bas-Canada. Les travaux furent financés en partie par la Banque de Montréal qui avança les fonds sur la garantie personnelle de deux des commissaires, John Richardson et George Garden.

L'amélioration de la conjoncture économique eut un effet stimulant qui se reflète dans les rapports annuels présentés à la législature et publiés dans les *Journaux de la Chambre d'Assemblée*. Entre 1821 et 1825, le capital se fixa à £187,500, mais la réserve passa de £1,501 à £7,695; en 1825, les dépôts atteignaient £105,518, les escomptes £1,851,559 et les billets en circulation £137,580. Dès 1822, la tâche de Gerrard en tant que président était devenue si astreignante que les actionnaires lui votèrent des honoraires de £500 à leur assemblée annuelle.

Telle est la situation qu'expose le « livre de résolutions ». Soigneusement impersonnels ou délibérément obscurs pour se conformer à la stricte règle du secret des banquiers, les procès-verbaux donnent la même impression de stabilité et de croissance régulière qui caractérisa la première présidence. Cette impression est confirmée par les *Journaux de la Chambre*. A l'opposé des banques américaines qui suivaient alors une route zigzagante sur une mer houleuse et tourmentée, la Banque de Montréal semblait naviguer sur des eaux uniformément calmes, agitées seulement par le flux et le reflux saisonniers

de l'activité commerciale. Mais on aurait tort de se fier aux apparences: en réalité, les six années de la deuxième présidence furent parmi les plus orageuses de toute l'histoire de la Banque.

— 2 —

La perte des agences du Haut-Canada ne fut que l'une des nombreuses difficultés auxquelles la Banque de Montréal dut faire face vers la fin de ses dix premières années d'activité. Cette période fut marquée par une recrudescence des dissensions politiques au Bas-Canada, des bouleversements économiques au pays et à l'étranger, et une reprise des critiques contre les banques et leurs opérations. Ces difficultés, ajoutées à d'autres de moindre importance comme l'enquête parlementaire de 1824, rendirent la deuxième moitié de la présidence de Samuel Gerrard beaucoup plus ardue que la première. Les rapports de la Banque soumis au Parlement ne révèlent rien de ces complications qui causèrent néanmoins de profondes divisions au sein du Conseil et provoquèrent finalement un changement de direction et une révision des statuts régissant la Banque.

Sur le plan intérieur, la première des difficultés apparut lors de la phase finale de la lutte entre les deux grandes compagnies de traite. Le conflit avait commencé en 1804, lorsque la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie X.Y. s'unirent pour briser l'hégémonie de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La compagnie canadienne se trouvait dans une situation désavantageuse à cause de l'étendue de son réseau de communications et du coût élevé de ses transports. Les *Nor-Westers*, sous la conduite de William et Simon McGillivray, réussirent quand même à agrandir leur domaine jusqu'à l'embouchure du Columbia; ils établirent des postes sur tous les cours d'eau se jetant dans la baie d'Hudson et forcèrent leur vieille rivale à adopter leurs méthodes de traite avec les Indiens. Jusque-là, la compagnie anglaise avait obligé les Indiens à lui apporter leurs fourrures à la baie d'Hudson; elle devait maintenant construire des postes partout où sa concurrente en avait établi — sur la Saskatchewan, l'Athabasca et la rivière de la Paix.

La concurrence devint bientôt ruineuse pour les deux compagnies, mais surtout pour la Compagnie de la Baie d'Hudson qui vit ses actions passer de £250 en 1809 à £50 en 1814. Cette baisse incita Thomas Douglas, cinquième comte de Selkirk, à accroître ses achats d'actions de la Baie d'Hudson qu'il avait commencé à accumuler en 1808. Vers 1810, il était devenu le principal actionnaire de la compagnie avec Andrew Wedderburn Colville. Philanthrope

et humanitaire, Selkirk avait déjà tenté, sans grand succès, d'établir des colonies de petits fermiers écossais dépossédés dans l'île du Prince-Edouard et dans le Haut-Canada; plus tard, la Compagnie de la Baie d'Hudson lui avait concédé à cette fin un vaste territoire dans la vallée de la rivière Rouge.

Le premier groupe des colons de Selkirk arriva en 1811 par la baie d'Hudson; il fut suivi d'autres contingents en 1812 et 1815. Dès le début, cependant, les *Nor-Westers* s'opposèrent à toute tentative de colonisation agricole qui, selon eux, était incompatible avec la traite des fourrures. En 1816, lors de la rencontre de la Grenouillère, un groupe de Métis commandés par Cuthbert Grant de la Compagnie du Nord-Ouest massacra le gouverneur de la colonie de la rivière Rouge et dix-neuf de ses hommes. Lord Selkirk apprit la nouvelle à Sault-Ste-Marie alors qu'il se rendait à la rivière Rouge avec un groupe de mercenaires suisses recrutés au Canada, en principe comme colons. Les représailles ne se firent pas attendre. A son arrivée à Fort William, quartier-général de la Compagnie du Nord-Ouest, Selkirk, qui était juge de paix du Haut-Canada, arrêta William McGillivray et quinze agents de la Nord-Ouest sous l'accusation de complot, trahison et complicité de meurtre; il s'empara du fort et de pelleteries d'une valeur de £100,000. Les prisonniers de la Nord-Ouest furent dirigés vers l'est sous bonne garde pendant que Selkirk et ses troupes occupaient Fort William avec l'intention bien arrêtée de venger l'outrage de la Grenouillère.

A partir de ce moment, la lutte pour la suprématie commerciale se déroule simultanément sur plusieurs théâtres. Dans le Nord-Ouest, Selkirk saccage les postes de la Compagnie du Nord-Ouest en 1816 et 1817; traduit devant les tribunaux canadiens, il entame contre McGillivray de longues poursuites qui n'aboutiront à un règlement qu'en 1827. A Washington, John Jacob Astor fait voter par le Congrès une loi réservant aux citoyens américains le droit de traite avec les Indiens. A Londres, Simon McGillivray et Edward Ellice, maintenant à la tête du groupe Phyn-Ellice, sont contraints de négocier une fusion avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, après avoir essayé en vain d'en prendre la direction, et Montréal perd ainsi son entreprise la plus ancienne et autrefois la plus lucrative. Enfin, dans la salle du conseil de la Banque de Montréal, on s'inquiète du déclin de la Compagnie du Nord-Ouest qui menace de ruine la plupart des principaux clients de la Banque.

On ne connaîtra sans doute jamais tous les tenants et les aboutissants de cette affaire confuse. Les archives de la Compagnie du Nord-Ouest à Fort William furent brûlées avant l'occupation du poste par Selkirk, et leur destruction constitue une perte irremplaçable; en outre, on n'a pas encore établi

LA BANQUE
S'ÉTABLIT A YORK

En juillet 1818, huit mois après sa propre fondation, la Banque de Montréal inaugura les premiers services bancaires de York, bourgade dont les mille habitants faisaient encore le troc avec les Indiens. Seize ans plus tard, York devenait la ville de Toronto: sa population comptait alors 9,000 habitants.

William Allan, nouvellement nommé agent de la Banque à York, est représenté ici en compagnie d'un envoyé du siège social de Montréal, venu l'entretenir des affaires de la Banque.

Allan était l'un des citoyens les plus respectés de York, et aussi l'un des plus actifs. Premier receveur des postes de la ville, il remplissait en outre les fonctions de percepteur des droits de douane et d'inspecteur des produits d'exportation, tout en dirigeant un établissement commercial assez important.

Né en Ecosse vers 1770, William Allan immigra au Canada à l'âge de dix-sept ans. Il s'établit d'abord à Montréal où il s'engagea comme commis de bureau chez Forsyth, Richardson & Co. Par la suite, il se rendit à Niagara, puis se fixa à York vers 1800 et s'y associa à un autre jeune Ecosais, Alexander Wood. Il s'occupa d'organiser la milice et fit la guerre de 1812 comme commandant sous les ordres du général Brock. A la fin des hostilités, il était passé colonel.

L'établissement de William Allan était situé au bas de la rue Frederick, à l'angle de la rue King — comme s'appelait alors la rue Front. Il avait l'avantage de posséder une jetée, connue sous le nom de « quai des marchands ». Le *Frontenac*, que l'on voit ici, vient d'y accoster, et le représentant de la Banque était au nombre des passagers. La jetée d'Allan fut, semble-t-il, le premier débarcadère utilisable par les gros bateaux navigant sur le lac Ontario.

Peinture de Roy Hewetson



la nature exacte des négociations intervenues entre Ellice, représentant de la Compagnie du Nord-Ouest, et Wedderburn Colville, porte-parole de la Compagnie de la Baie d'Hudson. On se souvient que Simon McTavish, le vieux « marquis », avait tenté d'obtenir le droit de ravitailler ses postes dans le Nord-Ouest en passant par la baie d'Hudson. Ceci se passait en 1792, et sa démarche n'eut pas de succès, car ni l'« Honorable Compagnie » ni le gouvernement britannique ne pouvaient consentir à une modification de la charte de 1670 qui faisait de la baie d'Hudson une mer privée. Au cours des vingt années suivantes, les *Nor-Westers* — d'abord sous la conduite de McTavish puis, après sa mort en 1804, sous celle de William McGillivray — s'efforcèrent de battre en brèche le monopole de leur concurrent, mais les requêtes des Canadiens se heurtaient à un mur. Ce n'est qu'en 1815 qu'un défaut dans la cuirasse apparut sous la forme de propositions conciliantes faites par Selkirk à McGillivray. Selkirk était alors de passage à Montréal, arrivant de New-York et se rendant à l'établissement de la rivière Rouge.

La fortune des *Nor-Westers* atteignit probablement son apogée à ce moment-là. En quelques années, ils avaient étendu leur empire jusqu'au Pacifique, établi des postes dans tout le Nord-Ouest canadien et américain, contraint leur plus grand adversaire à négocier. Enhardi par ces brillants résultats, McGillivray dédaigna le droit de passage par la baie d'Hudson que Selkirk lui offrait à contre-cœur et lui proposa à la place la fusion des deux compagnies sur la base de deux actions pour une en faveur des *Nor-Westers*. D'un strict point de vue d'homme d'affaires, l'offre était probablement raisonnable, mais les négociations furent rompues, et les deux rivaux se quittèrent, décidés à mener la lutte jusqu'au bout.

Le conflit se transporta ensuite devant les tribunaux canadiens et sur la place publique. Selkirk rédigea des pamphlets pour justifier son attitude, et Edward Ellice lui répondit, sous le pseudonyme de « Mercator », par de longs articles publiés dans le *Montreal Herald* et le *Spectateur canadien*. Finalement, les *Nor-Westers* gagnèrent le duel oratoire et les procès qui en avaient été le prétexte. Lord Selkirk fut condamné à £2,000 de dommages-intérêts et quitta Montréal pour l'Ecosse en 1818, malade et vaincu, pendant que ses adversaires canadiens dressaient le bilan de leur victoire. Lorsque William McGillivray revint de la réunion annuelle des associés hivernants, tenue à Fort William dans l'été de 1819, on s'aperçut que la longue rivalité avait coûté plus cher qu'on ne l'avait imaginé à Montréal. La guerre d'extermination réciproque avait causé à la compagnie de lourdes pertes de fourrures, de marchandises d'échange et de provisions de bouche, et complètement

désorganisé son vaste réseau de transport dans l'Ouest. De nombreux associés hivernants se plaignaient de l'administration de McGillivray; enfin, fait plus grave encore, les fonds de la compagnie étaient tombés à un niveau inquiétant.

Dès l'origine, les associés hivernants et leurs fournisseurs montréalais avaient formé une association d'intérêts dont l'unique lien était la force de caractère d'un seul homme, d'abord McTavish, ensuite McGillivray, qui assurait le financement de la compagnie au moyen de crédits à long terme garantis par la vente de fourrures à Londres. Tous les bénéfices étaient répartis entre les associés, sans qu'on ait jamais senti le besoin de constituer des réserves ou d'établir un fonds de roulement. Par suite de la baisse des ventes en 1817, les rentrées de fonds furent insuffisantes l'année suivante, et il devint évident que seul un recours à Londres pouvait sauver la situation. C'est dans ces circonstances que William McGillivray et son frère Simon s'embarquèrent pour l'Angleterre en 1819 afin de conférer avec Edward Ellice.

Trois solutions semblaient possibles: obtenir du gouvernement britannique un dédommagement pour les pertes subies et les services rendus par la compagnie pendant la guerre de 1812, ou bien convaincre le gouvernement d'accorder le droit de passage par la baie d'Hudson et la terre de Rupert, ou encore fusionner les deux compagnies de traite pendant que les *Nor-Westers* pouvaient encore négocier avec avantage. Une fois de plus, le gouvernement de Londres opposa une fin de non-recevoir, mais les négociations avec la compagnie rivale s'engagèrent favorablement. Elles furent menées de nouveau par Edward Ellice, au nom des *Nor-Westers*, et Andrew Wedderburn Colville qui, depuis la mort de son beau-frère, lord Selkirk, avait un intérêt prépondérant dans la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les dettes de l'« Honorable Compagnie », selon Ellice, se montaient à environ £100,000, tandis que l'actif de la Nord-Ouest dépassait £160,000. La situation réelle des deux compagnies demeure obscure, mais il est probable qu'une comparaison des résultats obtenus donnait l'avantage aux Canadiens. Si les négociations avaient eu lieu quelques années plus tard, lorsque William Huskisson devint président du *Board of Trade* britannique et lança ses attaques contre le vieux système mercantile, Edward Ellice aurait peut-être pu dicter ses propres conditions au lieu de se voir offrir le droit de passage par la baie d'Hudson.

Au cours de l'hiver de 1820, arrivèrent à Londres deux associés hivernants, mécontents de la Nord-Ouest, John McLoughlin et Angus Bethune. A Montréal, ils avaient déjà approché la Compagnie de la Baie d'Hudson pour se faire livrer des approvisionnements; leur présence à Londres apportait la preuve d'une mésintelligence dans les rangs canadiens. L'attitude de Wedderburn

Colville se fit immédiatement plus froide, et les négociations, qui semblaient en bonne voie d'aboutir, furent suspendues temporairement. Les pourparlers durent néanmoins reprendre au début de 1821, car le 26 mars un accord était finalement conclu. Les deux compagnies se fusionnèrent sur la base d'une division du capital en cent actions, dont vingt allaient au gouverneur et à la Compagnie de la Baie d'Hudson, vingt autres aux associés montréalais de la Compagnie du Nord-Ouest, et quarante aux facteurs et agents des deux compagnies, en propriété commune. Des vingt dernières actions, cinq furent attribuées à Edward Ellice et Simon McGillivray en rémunération de leurs services de négociateurs, cinq au « Gouv. & Cie », cinq aux « hiverneurs », et cinq à la Compagnie de la Baie d'Hudson « sous réserve d'un accord avec les représentants de feu le comte de Selkirk. » Aux termes d'une autre entente intervenue le 28 mars, le produit de la vente de terres était réparti à raison de trois cinquièmes à la Compagnie de la Baie d'Hudson et deux cinquièmes à Ellice et aux McGillivray. Les associés montréalais firent par la suite d'autres arrangements avec Ellice et les McGillivray, de même que la Compagnie de la Baie d'Hudson avec les hivernants, mais le premier partage ne s'en trouva guère modifié. Lorsque toutes ces transactions furent terminées, vers 1826, le groupe canadien détenait donc environ 49 pour cent des parts dans la nouvelle Compagnie de la Baie d'Hudson.

Compte tenu de leurs divisions intestines et de leurs difficultés financières, les Canadiens semblent s'en être tirés très honorablement; néanmoins, la Compagnie du Nord-Ouest perdit son identité propre, Montréal cessa d'être la capitale de la traite au profit de Londres, et les associés hivernants furent réduits à l'état d'employés de la nouvelle compagnie. La direction de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et donc la possession de la fameuse charte royale de 1670, restait aux mains du « Gouv. & Cie ». Les affaires de la compagnie devaient être gérées par un comité composé du gouverneur et du sous-gouverneur, de deux délégués de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de deux autres de la Compagnie du Nord-Ouest. Edward Ellice et Simon McGillivray siégèrent au comité jusqu'en 1824; les conditions de la fusion furent alors révisées, et Ellice resta le seul représentant des *Nor-Westerns*.

On peut se demander qui eut la meilleure part du marché. Sous la direction du comité de Londres et grâce à la grande compétence de son gouverneur au Canada, George Simpson (anobli plus tard en reconnaissance de ses services), l'« Ancienne et Honorable Compagnie » partit à la conquête de nouveaux succès et versa de généreux dividendes aux anciens associés de la Nord-Ouest. Ainsi prit fin une grande aventure canadienne. Bientôt, le vieil entrepôt de

Pierre de la rue Saint-Paul changea de nom, les quais et les docks de Lachine tombèrent en ruine; il ne resta plus que quelques vieux *Nor-Westers* comme David Thompson pour regretter les gloires du passé. On chercherait en vain aujourd'hui des vestiges marquant le point de départ des puissants équipages de la traite, des expéditions militaires, des courageux missionnaires, des explorateurs et des découvreurs de l'hinterland nord-américain.

Dans les nombreux ouvrages consacrés à la traite des fourrures au Canada, le nom de la Banque de Montréal apparaît rarement, sauf peut-être dans les notes biographiques. De même, le nom de la Compagnie du Nord-Ouest est curieusement absent des registres de la Banque. Les deux entreprises furent pourtant intimement liées. Le projet de la Compagnie de Banque du Canada, en 1792, répondait en partie au besoin de réorganiser sur des bases plus rationnelles le commerce des fourrures au Canada. Parmi les fondateurs et actionnaires de la Banque de Montréal, se trouvaient plusieurs fournisseurs des compagnies de traite, et lorsque les jeux furent faits, l'un des partenaires devait une forte somme à la Banque et un autre était son actionnaire le plus influent.

En 1821, quatre administrateurs étaient directement intéressés au commerce des fourrures en tant qu'associés d'importantes maisons d'approvisionnements: John Forsyth, John McTavish, George Moffatt et George Garden. Rappelons aussi que Thomas Thain et François Larocque avaient été élus au Conseil en 1819 et 1820, années où le conflit entre les deux compagnies rivales atteignit son paroxysme. Thain était le cousin de John Richardson et, en plus de son poste à la Compagnie du Nord-Ouest, il était associé à McTavish-McGillivrays. Larocque, à qui revient l'honneur d'avoir ouvert à la pénétration canadienne le bassin supérieur du Missouri, était un ancien associé de la X.Y. et de la Nord-Ouest. Leur élection n'était pas plus le fait du hasard que celle de Simon McGillivray en 1825.

Il est probable que le rôle de la Banque de Montréal dans la traite des fourrures se limita à l'acceptation d'effets de commerce, dûment endossés et nantis. Néanmoins, lorsque le quartier-général de la traite fut transféré à Londres, Montréal ne fut plus qu'un pion sur l'échiquier de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et on estima que la ville perdait ainsi £40,000 par an en salaires et approvisionnements. La somme peut paraître négligeable aujourd'hui, elle était assez importante à l'époque pour causer la faillite de plusieurs clients de la Banque et précipiter la crise intérieure mentionnée au début du présent chapitre.

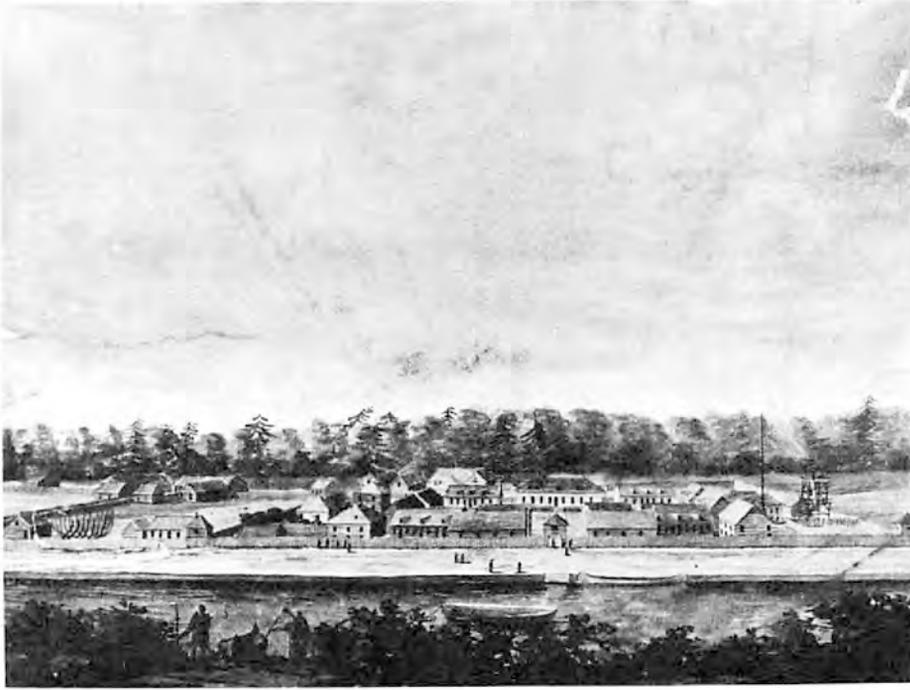
- 3 -

L'acte sanctionnant la fusion de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest fut signé à Londres et à Fort William au printemps de 1821. La Banque de Montréal ne commença à en sentir les répercussions qu'en 1823, mais celles-ci atteignirent des proportions inquiétantes à la suite de la faillite volontaire de la firme McTavish, McGillivrays & Co., la doyenne de la traite des fourrures. La liquidation dut se faire au moment même où le marché financier connaissait en Angleterre une spéculation effrénée sur les valeurs sud-américaines, rappelant l'Affaire des mers du Sud au début du XVIII^e siècle. L'euphorie se termina vers la fin de 1825, plongeant la Grande-Bretagne dans la pire des crises financières.

L'épopée de la traite des fourrures dans le Nord-Ouest connut son dénouement à Montréal et à Londres. Comme la Banque de Montréal avait des intérêts en jeu sur les deux places, le champ de ses opérations, jusque-là limité au Canada et aux Etats-Unis, acquit une troisième dimension. Il devint alors nécessaire de prendre des décisions lourdes de conséquences au sujet des responsabilités de la direction et des méthodes de la Banque, ce qui ne se fit pas sans de sérieux désaccords entre les administrateurs déjà divisés par des conflits d'intérêts. Ces dissensions, qui n'eurent guère d'échos à l'extérieur de la Banque, devaient avoir un effet salutaire sur le système bancaire canadien.

La période tumultueuse des années 1821 à 1826 s'explique par le jeu de forces économiques que nous nous proposons d'analyser maintenant afin d'éviter des digressions par la suite. La plupart de ces forces avaient leur origine en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, mais pour en comprendre les effets conjugués il est nécessaire de connaître le climat politique et économique qui régnait alors au Canada.

La lutte pour le monopole de la traite des fourrures dans le Nord-Ouest venait de se terminer par l'évincement du Canada; envisagée comme un événement isolé, cette issue semble attribuable à des facteurs purement économiques: le triomphe de la logistique sur l'initiative, la hardiesse et la détermination. Historiens et économistes s'accordent sur ce point, ajoutant que tôt ou tard l'agriculture aurait supplanté la traite. Mais lorsqu'on le replace dans le contexte plus large des relations entre le Canada et la Grande-Bretagne, cet épisode apparaît sous un jour différent. Loin d'être unique, il s'ajoute aux nombreux déboires des hommes d'affaires canadiens, presque tous clients de la Banque de Montréal, dans leur effort pour établir une économie provinciale s'inscrivant dans le cadre du mercantilisme colonial. Pour envisager la question sous un autre angle, on peut se demander si dans l'issue



THÉÂTRE DE LA GUERRE DES FOURRURES (1816)

Le fort de Kaministigoya fut rebaptisé Fort-William en 1807, en l'honneur du chef des *Nor-Westers*, William McGillivray. Sa palissade entourait un véritable établissement dont l'aménagement passait pour avoir coûté £50,000 et qui accueillit jusqu'à 3,000 personnes.

Le bâtiment au centre est la luxueuse salle à manger où chaque été les « hivernants » recevaient leurs agents de Montréal. Elle est entourée des quartiers d'habitation; les autres bâtiments abritaient les bureaux, magasins, ateliers et une prison.

En 1816, lord Selkirk captura le fort par représailles, à la suite du Massacre de la Grenouillère. Cinq ans plus tard, au cours d'une réunion agitée tenue dans la grande salle, Simon McGillivray annonça aux associés hivernants que dorénavant ils travailleraient pour le compte de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La traite empruntant d'autres routes, le fort perdit bientôt son importance, mais il ne fut fermé qu'en 1878.

de la lutte entre les deux grandes compagnies de traite, l'avantage marqué de la compagnie anglaise sur le plan politique ne fut pas aussi déterminant que le jeu aveugle des forces économiques.

Il faut reconnaître que les *Nor-Westers* avaient sérieusement affaibli leur position par une extension démesurée de leur domaine, la construction d'installations extravagantes à Fort William et une guerre coûteuse contre leurs concurrents. Ils gardaient néanmoins l'avantage grâce à leur sens des affaires et à leur audace et, s'ils avaient réussi à obtenir le droit de passage par la baie d'Hudson, leur entreprise serait vraisemblablement restée canadienne. L'échec des *Nor-Westers* est attribuable en grande partie à la faiblesse politique de coloniaux affrontant l'un des plus anciens monopoles du mercantilisme anglais. Les fourrures ne représentaient qu'une part infime du commerce extérieur de la Grande-Bretagne et elles n'avaient d'importance que pour ceux qui en faisaient la traite et les revendaient sur le marché des articles de luxe. Mais aussi longtemps que les privilèges accordés par Charles II en 1670 demeuraient l'exclusivité de la hiérarchie sociale, politique et financière de Londres et que le mercantilisme subsistait, le commerce de la fourrure restait une chasse privée où aucun étranger ne pouvait pénétrer, fût-il attaché à la Couronne britannique comme l'étaient les Canadiens de la Nord-Ouest.

A la lumière de ces faits, l'histoire du Canada sous le régime colonial apparaît moins confuse. On s'aperçoit, par exemple, que si le pays a connu un développement lent, hésitant, difficile — notamment par rapport aux Etats-Unis — c'est autant à cause de son statut de colonie que pour les raisons habituellement données: sa faible population, ses maigres ressources financières et les obstacles naturels. Entre 1817 et 1834, l'immigration britannique a été plus forte au Canada qu'aux Etats-Unis, les chiffres respectifs étant de 386,531 et 258,751. Les capitaux canadiens, relativement modestes, permirent la fondation de plusieurs banques, le lancement de nouvelles industries et même le financement d'un ouvrage d'art audacieux, le canal Welland. Déjà les *Nor-Westers* avaient montré au Canada le chemin de la conquête de son vaste domaine en parcourant son long couloir est-ouest sans autres aides que le canot d'écorce et le pemmican, inventions primitives.

Malgré ce potentiel économique et l'aptitude voulue pour le mettre en valeur, à condition d'avoir des capitaux suffisants, la bourgeoisie canadienne restait impuissante devant l'indifférence des milieux officiels britanniques à l'égard des besoins économiques de la colonie. Il lui était également impossible de concurrencer les Etats américains sur le marché des capitaux privés britanniques, nécessaires à l'amélioration du plus grand élément de richesse

du pays, le réseau de navigation du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Ce n'est qu'à partir des années 1820 à 1830 que les capitalistes anglais s'intéressèrent aux compagnies foncières canadiennes, et encore parce qu'ils y voyaient un moyen de résorber l'excédent de population issu de la révolution industrielle. La première aide de Londres à une province canadienne, à part les dépenses militaires, ne fut accordée qu'après l'*Acte d'union*, entre 1840 et 1850, lorsque le gouvernement impérial garantit un prêt de £1,500,000 pour terminer la canalisation du Saint-Laurent. Ce fut donc la tâche de la Banque de Montréal et d'autres institutions semblables de mobiliser les dépôts d'épargne à des fins productives.

Peu de phases de l'histoire du Canada ont autant retenu l'attention des historiens que la lutte livrée au Bas-Canada pour la conquête de l'autonomie, peut-être parce qu'elle constitue pour les Canadiens anglais et français le sujet de controverse par excellence. L'objet de cette lutte était au fond le droit d'autodétermination pour les deux groupes en présence, la majorité canadienne-française et la minorité anglophone, et pour cette raison on lui a attribué un caractère essentiellement politique et constitutionnel. Mais si l'on se rappelle les nombreux et vains efforts de la minorité, représentée par son groupe de commerçants, en vue d'amener le gouvernement impérial à modifier son attitude à l'égard des besoins économiques et commerciaux du Canada, le tableau change d'aspect.

Débarassée de ses complications raciales et religieuses, la lutte du Bas-Canada pour son autonomie ressemble beaucoup à celle des treize colonies américaines, un demi-siècle auparavant. On peut établir plusieurs parallèles: la formation de deux partis, l'un populaire et l'autre loyaliste, opposés sur le plan constitutionnel; les heurts entre les gouverneurs de la Couronne et les assemblées élues; les débats passionnés sur les attributions du pouvoir judiciaire; les fréquentes prorogations des Parlements; la suppression des journaux et l'arrestation de leurs directeurs sous l'accusation de diffamation; enfin, la conquête de la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire des institutions démocratiques. A tant d'effets communs, il doit y avoir une cause commune. Elle réside dans l'opposition inconciliable entre le mercantilisme d'exploitation et le régime parlementaire britannique.

Il est assez facile de suivre le déroulement de la lutte des colonies anglaises d'Amérique contre le colonialisme. La Révolution américaine fut le fait de groupes hétérogènes d'Anglo-Saxons, renforcés d'éléments hollandais, suédois et protestants français, que divisaient les allégeances personnelles, les intérêts économiques et les convictions politiques. S'inspirant des idées avan-

cées des philosophes français, la guerre de l'Indépendance eut un caractère fortement idéologique et sépara les colonies en deux partis bien distincts, les loyalistes et les rebelles; ce fut en fait une guerre civile. Au Canada, par contre, la même lutte livrée cinquante ans plus tard resta confuse et indécise. Pas de grands principes philosophiques, pas de confrontations idéologiques; la rébellion n'engendra qu'une insurrection sans lendemain. Le milieu canadien donna naissance à trois forces distinctes séparées par des réalités politiques et économiques: une administration coloniale à prédominance militaire jusqu'en 1791; une population canadienne-française qui était passée de 65,000 à 145,000 âmes mais se tenait sur la réserve; un groupe de commerçants composé de fournisseurs de vivres et de « traitants » anglo-américains venus au Canada avec les armées britanniques et qui, avec l'aide de nouveaux arrivants américains et écossais, avaient rapidement pris en main l'économie du pays.

Dès les premiers temps, les intérêts des deux groupes ethniques, les anciens et les nouveaux Canadiens, étaient entrés en conflit, plaçant l'exécutif dans la position délicate d'arbitre ou, au besoin, d'intermédiaire entre l'un des antagonistes et le gouvernement impérial de Londres. Les Canadiens francophones étaient résolus à défendre leur mode de vie; les anglophones réclamaient non moins résolument les droits que leur conférait la qualité de citoyen britannique. On pourrait penser aujourd'hui que les membres des deux collectivités, coloniaux habitant un même pays dont ils tiraient leurs moyens d'existence, auraient naturellement partagé une communauté d'intérêts qui, en dépit des différences de race, langue et religion, les aurait poussés à offrir un front commun contre les lois et décrets d'un pouvoir impérial bien intentionné sans doute, mais mal renseigné. Et de fait, si l'on avait pris conscience de cette communauté d'intérêts à l'époque ou si l'un des deux groupes politiques avait su en faire reconnaître l'existence, l'histoire du Canada aurait pu être tout autre. Au lieu de cela, la mésintelligence s'établit, surtout après l'application limitée du régime parlementaire britannique au niveau législatif; cette mésintelligence désorienta et retarda la progression du Canada pendant plusieurs dizaines d'années, laissant une marque durable et peut-être même ineffaçable.

Chose assez paradoxale, les premiers à se montrer intransigeants furent les commerçants anglophones, et c'est leur fortune, bonne ou mauvaise, qui nous intéresse plus particulièrement ici. Ce groupe de pression à caractère commercial et politique fit son entrée sur la scène canadienne en 1764; alors peu nombreux, il mena une campagne contre la réforme monétaire du gouverneur

PREMIÈRE OPÉRATION
DE CHANGE ÉTRANGER

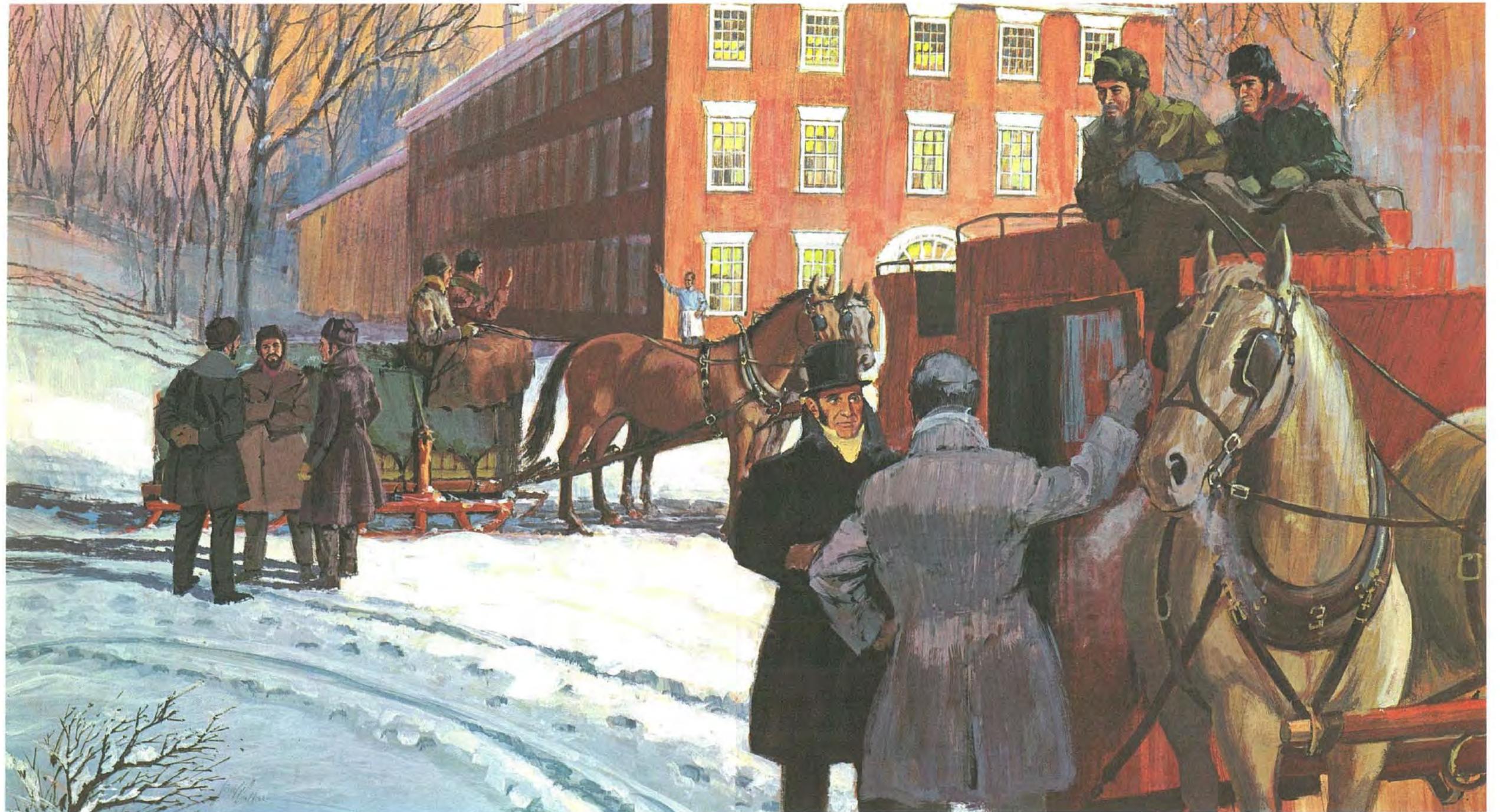
Le public accepta rapidement à leur valeur nominale les billets de la jeune Banque de Montréal, mais de nombreuses affaires, surtout avec l'étranger, continuèrent à être traitées en monnaie d'or et d'argent.

La Banque ne tarda pas à constater qu'elle pourrait procurer à ses clients des lettres de change pour leur commerce d'importation, grâce à ses relations à l'étranger et à ses opérations avec l'Intendance. Les administrateurs cherchèrent donc à vendre les espèces qui n'étaient pas nécessaires à la couverture des billets de la Banque, et ils s'aperçurent que les marchands de Boston et de New-York avaient besoin de pièces d'argent pour leur commerce avec l'Inde, auquel le Canada ne pouvait participer à cause des lois britanniques sur le commerce maritime.

La première des opérations de change étranger eut lieu en janvier 1818; le vice-président de la Banque, Thomas Turner, se rendit à cette fin à Boston avec un chargement de 130,000 dollars espagnols, transportés dans 65 tonnelets pesant 100 livres chacun. La Banque avait reçu la plupart de ces pièces d'argent en paiement de ses actions ou en dépôts.

Ces opérations de change représentaient à l'origine une part importante des affaires de la Banque et une bonne source de revenus, mais cette opération en particulier, en plus d'être la première, fut probablement la plus difficile. Transporter un chargement de 6,500 livres par des chemins peu carrossables et les cols de la Nouvelle-Angleterre dut être une entreprise harassante. On voit ici le convoi au moment où il quitte l'une des grandes auberges qui existaient déjà à cette époque dans les vallées du Vermont et du New-Hampshire.

Peinture de James Walker



James Murray et finit par obtenir son rappel à Londres en 1766. Après ce premier succès, l'action politique du groupe minoritaire fut moins heureuse. Méprisé des gouverneurs, officiers aristocrates, il ne réussit pas à faire modifier l'*Acte de Québec* qui maintenait la tenure seigneuriale du régime français et faisait de la coutume de Paris, désuète et d'ailleurs mal définie, le droit commercial de la province, rendant les contrats de commerce pratiquement inexécutoires. Pas plus qu'il ne l'avait fait en 1763 et en 1774, le gouvernement impérial ne tint compte des intérêts commerciaux de ses colonies lors de la délimitation des frontières en 1783 et 1794 et lors de l'imposition et du retrait des lois maritimes.

Entre-temps, les revendications d'un autre groupe politique, les immigrants loyalistes, avaient entraîné la division du Québec en deux provinces. Chacune reçut la forme de gouvernement essayée sans succès dans les treize colonies quarante ans plus tôt: un conseil exécutif, un conseil législatif et une magistrature relevant de la Couronne, et une assemblée représentative. A cette occasion, des représentants du groupe de marchands anglais, dont John Richardson et Adam Lymburner, se rendirent à Londres pour expliquer aux Communes les réalités géographiques et démographiques du Canada. Ils insistèrent particulièrement sur les dangers d'une division du Québec qui rendrait la minorité anglophone politiquement impuissante et créerait une province intérieure dont le Trésor serait tributaire des droits de douane perçus par la province maritime. Malgré cette mise en garde, l'*Acte constitutionnel* fut voté à Londres et entra en vigueur vers la fin de 1791, avec les conséquences économiques et fiscales prévues par Richardson, Lymburner, McGill et d'autres Canadiens.

L'avènement du gouvernement représentatif au Bas-Canada provoqua la polarisation de deux points de vue divergents, défendus chacun par un parti politique. Les premières législatures se déroulèrent néanmoins dans un climat d'harmonie relative; les Canadiens français semblaient satisfaits du statu quo et exprimaient leur reconnaissance du traitement magnanime que leur accordait la Couronne britannique, le groupe de marchands anglophones ne percevait pas encore ce qu'avait de paralysant la situation d'un noyau progressiste au sein d'un milieu agrarien figé. Il ne le vit clairement qu'à la session de 1805, lorsque des projets de loi portant sur des travaux d'utilité publique s'échouèrent sur l'écueil des impôts. Les chefs canadiens-français n'étaient pas opposés à tout progrès économique en tant que tel, mais à toute forme de progrès dont la population devrait faire les frais. Si les commerçants de Montréal et du Haut-Canada voulaient des travaux d'aménagement, libre à

eux de les financer par des fonds provenant de Londres ou d'ailleurs, mais non par des impôts fonciers grevant le maigre budget des cultivateurs des rives du Saint-Laurent.

C'est ici qu'apparaissent le plus clairement les motivations économiques de la lutte pour le pouvoir politique au Bas-Canada. On peut les ramener à trois: le désaccord grandissant sur la question de la fiscalité et de l'utilisation des deniers publics; l'assimilation des Canadiens anglais et français à deux classes distinctes, les riches et les pauvres; le coût croissant de l'administration civile par suite des prébendes accordées à des favoris dont beaucoup n'avaient jamais mis le pied au Canada. Ces derniers, soupçonnés de corruption et appelés la « Clique du château » par évocation du château Saint-Louis de Québec où résidait le gouverneur, allaient précipiter la campagne en faveur d'un gouvernement autonome et ainsi préparer la rébellion. Du fait de leurs convictions politiques et de leurs relations sociales, la majorité des membres de la classe commerçante étaient plus proches de la *Clique du château* — l'oligarchie des Conseils exécutif et législatif — que de leurs compatriotes, les Canadiens français.

On a souvent écrit que la guerre de 1812 avait créé un nouvel esprit et marqué la naissance d'une nationalité canadienne. Elle semble plutôt avoir élargi le fossé séparant dans les deux provinces la classe des « riches » de celle des « pauvres », en procurant une prospérité sans précédent aux uns sans nullement améliorer le sort des autres, notamment dans le Bas-Canada. L'Assemblée entra dans une période de paralysie au cours de laquelle le « parti français » adopta une tactique d'obstruction et le « parti anglais », une politique d'opportunisme. Mis en échec sur le plan des réformes économiques, les marchands anglais ne réussissaient pas plus à en venir à une entente avec le Haut-Canada sur la question des droits de douane et de leur répartition. Comme l'avait prédit Richardson, la création de deux provinces distinctes mettait en présence des intérêts économiques inconciliables.

Constatant que l'exécutif se trouvait dans le même état d'impuissance envers l'Assemblée qu'eux-mêmes, les chefs du « parti anglais » décidèrent de s'adresser à Londres. Forts de l'appui du gouverneur, lord Dalhousie, et d'une cabale de couloir à Westminster, ils présentèrent leurs griefs et leurs recommandations au gouvernement britannique. Le principal grief avait trait à la domination canadienne-française qui, selon eux, était négative, inspirée par des préjugés raciaux et un cléricisme réactionnaire. Pour remédier à cette situation jugée intolérable, les pétitionnaires recommandaient l'union du Haut et du Bas-Canada sous un même gouvernement, la reconnaissance de

l'anglais comme seule langue officielle, et l'affirmation de la suprématie britannique par la fixation du cens électoral à £500 — excluant ainsi la plupart des Canadiens français — et la représentation non proportionnelle. Le Bas-Canada, qui comptait alors environ 400,000 habitants, recevrait cinquante sièges et le Haut-Canada, peuplé d'à peine 130,000 habitants, en aurait quarante. Comme le peuplement était alors plus rapide dans le Haut-Canada, la répartition des sièges serait révisée fréquemment.

Avant même que soit connue la réaction canadienne-française, les objections soulevées au Parlement britannique nécessitèrent le retrait d'un projet de loi qui accordait aux pétitionnaires la presque totalité de leurs requêtes. Il fut remplacé par deux nouveaux projets: le *Canada Trade Act* de 1822 et un *Union Act* amendé qu'on décida de ne pas appliquer avant de sonder l'opinion canadienne.

Le *Trade Act*, ne visant qu'à apporter une solution arbitrale au différend des deux provinces sur la question des droits de douane, ne rencontra guère d'opposition. L'*Union Bill*, par contre, provoqua immédiatement une levée de boucliers dans le Haut et le Bas-Canada. Abandonné par Londres, le projet ne devait être ressuscité qu'une vingtaine d'années plus tard par lord Durham, mais il laissait des rancunes et un désir de vengeance chez les Canadiens français et anglais. Les uns considéraient cette tentative d'assimilation comme une atteinte déloyale à leurs droits constitutionnels; les autres voyaient échouer de très peu une manœuvre destinée à remédier à la faiblesse de leur position de minorité politique, isolée de la communauté anglophone du Haut-Canada.

L'*Union Bill* de 1822 n'avait pas de portée économique à court terme; néanmoins, son retrait remit en question l'essor commercial du Canada au même titre que l'échec de deux autres projets. Le premier était l'annexion de Montréal au Haut-Canada pour soustraire la métropole commerciale à la « domination » des Canadiens français. Cette annexion aurait eu de profondes répercussions sur tout le système bancaire canadien; la Banque de Montréal, par exemple, aurait pu ouvrir beaucoup plus tôt des succursales dans le Haut-Canada, favorisant ainsi le développement de cette province et lui évitant peut-être l'influence paralysante du *Family Compact* et les pires effets de la crise financière de 1837. Le deuxième projet prit la forme d'une campagne en vue d'amener le gouvernement de Londres à construire un canal du Saint-Laurent aux frais des contribuables britanniques. Les travaux furent entrepris, mais pour des fins stratégiques plutôt qu'économiques. Le résultat fut une voie d'eau reliant Montréal à Kingston, sur le lac Ontario, par l'Outaouais et

une série de petits lacs et cours d'eau. Aux Etats-Unis, il y avait déjà longtemps que des canaux faisaient communiquer l'Hudson avec le lac Champlain au nord, et avec le lac Erié à l'ouest. Lorsqu'un embranchement joignit le lac Ontario au canal de l'Erié, les exportations du Haut-Canada empruntèrent la voie américaine, qui était plus économique et devait offrir plus tard l'avantage du transport en transit. Peu après s'envola le beau rêve de ceux qui avaient cru rendre le commerce de la Prairie américaine tributaire de Montréal et du Saint-Laurent.

— 4 —

On ne saurait imputer au mercantilisme seul la série d'obstacles apportés à chaque tentative faite pour donner à l'économie canadienne une assise plus large. En fait, ce ne sont pas les agriculteurs britanniques mais bien les commerçants qui retardèrent longtemps l'application d'un tarif préférentiel sur la farine et le blé canadiens; et la priorité accordée aux bois coloniaux en 1807 répondait aux besoins de la marine et des mines et allait à l'encontre du commerce traditionnel avec la Baltique. Néanmoins, on peut dire sans hésitation que les intérêts économiques de la colonie furent inmanquablement sacrifiés lorsqu'ils se heurtaient à ceux de la métropole.

Cette politique, conséquence logique de la doctrine mercantiliste, s'explique en outre par le faible peuplement du Canada et le manque de diversité de ses produits. Etablies sur la bordure sud de la forêt résineuse, les provinces avaient nécessairement une production limitée — poisson, fourrures, bois, potasse et blé — par rapport aux riches denrées américaines telles que l'indigo, le coton, le tabac et le sucre. En fait, la colonie n'acquiescèrent une certaine utilité qu'après l'industrialisation anglaise et l'émigration massive qu'engendra celle-ci, et ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que son essor démographique commença à attirer les capitaux britanniques en quantité appréciable.

Il ne faut pas oublier non plus que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis avaient d'autres préoccupations, autrement importantes que le progrès économique du Canada. Par rapport aux problèmes de l'heure et aux perspectives d'avenir des deux pays, les difficultés politiques et économiques du Canada représentaient peu de chose, sauf pour les *habitants* des rives du Saint-Laurent, les colons du Haut-Canada, les marchands des petites villes et le noyau d'hommes d'affaires montréalais pleinement conscients des promesses de l'avenir.

Entre 1791, année de la création effective du Haut et du Bas-Canada, et 1841, année de leur union, la Grande-Bretagne traversa une période troublée.

Sur la scène internationale, les guerres avec la France et leur séquelle sur le plan diplomatique et militaire provoquèrent des conflits continuels; à l'intérieur du pays, l'agitation des esprits à la suite des révolutions française et américaine, les bouleversements d'ordre social, politique et économique causés par la révolution industrielle imposèrent une réadaptation difficile de la vie nationale.

L'ampleur de la longue guerre avec la France rendit nécessaire la mobilisation de toutes les ressources de la nation; et la politique impériale, dans tous les domaines — militaire, naval, industriel, financier et fiscal — fut obligatoirement orientée vers un seul but, la victoire. Celle-ci acquise et la France temporairement réduite au rang de puissance de deuxième ordre, l'Angleterre se retrouva avec une dette nationale de £846 millions, chiffre qui restera inégalé jusqu'à la première guerre mondiale. Deux facteurs avaient puissamment aidé la Grande-Bretagne à soutenir et à gagner cette lutte prolongée: sa suprématie navale et son industrialisation. Maîtresse des mers, elle avait pu accroître son commerce mondial tout en imposant à l'Europe un blocus effectif; la révolution industrielle en fit la plus grande puissance industrielle du monde et elle le restera pendant tout le XIX^e siècle. Mais la transformation industrielle eut aussi d'autres effets: chômage, paniques financières, désorganisation périodique des systèmes bancaire et monétaire.

Connaissant ces faits, comment s'étonner que les colonies de l'Amérique du Nord britannique, lointaines et peu importantes, aient été livrées à elles-mêmes et leur administration confiée à des proconsuls sans grande imagination? D'un autre côté, les préoccupations de la Grande-Bretagne pour ses propres intérêts n'étaient pas plus grandes que celles des Etats-Unis, cet autre pays dont la politique, les initiatives et même la simple présence exercèrent sur la vie canadienne une profonde influence.

En 1792, année des premières sessions parlementaires dans les deux provinces d'un Canada comptant 160,000 habitants, les Etats-Unis avaient déjà une population de 4 millions d'habitants et entraient dans une ère d'expansion accélérée. En 1850, ils avaient sextuplé leur population et reculé leurs frontières jusqu'aux rivages du golfe du Mexique et de l'océan Pacifique. La poussée vers l'Ouest à la conquête des terres vierges commença peu après la Révolution, et le peuplement fut si rapide qu'en 1803 le Kentucky, le Tennessee et l'Ohio comptaient 60,000 habitants, condition d'admission au statut d'Etat. Gonflée par l'immigration consécutive aux guerres napoléoniennes, la vague humaine déferla sur l'Illinois, l'Indiana et le Missouri, puis sur les terres à coton de l'Alabama et du Mississippi; elle suivit les pistes conduisant

vers le Sud-Ouest, gagna le territoire de l'Orégon et enfin, franchissant les Rocheuses et la Sierra, atteignit la Californie. Pendant ce temps, de nouvelles industries manufacturières avaient vu le jour en Nouvelle-Angleterre, tandis que dans le Sud les égreneuses et la main-d'œuvre esclave contribuaient à édifier l'un des plus riches empires agricoles du monde. Cette expansion débordante — la population triplait tous les dix ans — donna lieu à des remaniements politiques qui suscitèrent dans la République un bouillonnement constant d'idées, la balance du pouvoir penchant d'abord vers la Nouvelle-Angleterre fédéraliste, puis vers la Virginie agrarienne, et finalement vers le Tennessee égalitaire avec Andrew Jackson.

Comme dans le cas de la Grande-Bretagne, il semble donc normal que les Etats-Unis, accaparés par les impératifs et la fièvre de leur propre développement, soient restés indifférents au sort des deux petites colonies situées au nord de leur frontière, l'une française et de culture différente, l'autre anglo-saxonne mais ouvertement hostile aux institutions républicaines. Il existe, certes, dans l'histoire des Etats-Unis depuis la Révolution, de nombreuses manifestations d'un désir d'annexer le Canada. Qu'il suffise de rappeler les plus célèbres: la guerre de 1812, les « Frères chasseurs » des années 1830, le slogan *Fifty-four forty or fight*, les incursions des Fénians et le *Manifest Destiny*, cri de ralliement de la poussée vers l'Ouest. Il ne faut pourtant pas en exagérer la portée. Comme on l'a déjà dit, les Etats-Unis « tournèrent le dos » au Canada pendant la Révolution et, en dépit de contradictions apparentes, gardent encore cette même attitude, se contentant d'y rechercher des débouchés commerciaux et d'y placer leurs capitaux. Pendant la guerre de 1812, le refus de la milice américaine de franchir la frontière canadienne reflétait sans doute mieux l'opinion publique que les revendications des *War Hawks* de l'Ouest, révoltés par la sauvagerie de la guerre d'embuscades que leur livraient les Indiens dans l'Ohio.

Souvent appelée « la seconde guerre de l'Indépendance », la guerre de 1812 fut avant tout un conflit maritime, provoqué par les blocus français et britannique imposés au mépris des droits de navigation des neutres. S'il en avait été autrement, si l'on avait voulu annexer le Canada, comment expliquer l'adoption de la doctrine de Monroe quelques années plus tard? Quant aux autres événements cités à l'appui du mythe de l'annexion, ils ne méritent guère qu'on s'y attarde. Les incursions de 1838 et de 1866 se limitèrent à des actes de brigandage désavoués par le public; on ne se battit pas pour la frontière de l'Orégon, et le cri de *Manifest Destiny*, après l'annexion du Texas et l'acquisition de l'Orégon, ne fut qu'un slogan électoral jamais débattu sérieusement

au Congrès. Même si ces incidents avaient été plus graves, un autre facteur s'opposait à toute possibilité d'annexion: la question de l'esclavage, toujours au premier plan de la politique américaine depuis le *Missouri Compromise* de 1819. Après ce compromis, les Etats du Sud n'auraient pas toléré l'admission d'au moins quatre Etats abolitionnistes, conséquence inévitable de l'annexion du Canada. Les doutes que l'on pourrait entretenir sur ce point sont dissipés par la réaction américaine aux ouvertures d'annexion faites par le Canada en 1849; dès cette date, l'antagonisme entre le Nord et le Sud faisait de l'annexion une impossibilité politique. Une appréciation objective de l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Canada révèle qu'ils n'agissaient pas différemment de la Grande-Bretagne; comme la mère patrie, la République voisine ne s'intéressait aux colonies que dans la mesure où elle y trouvait son profit.

L'indifférence de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis irritait les Canadiens anglais au même degré que l'attraction exercée par les anciennes colonies américaines sur la mère patrie, particulièrement sur ses banquiers, capitalistes et hommes d'affaires. Avant la Révolution, les treize colonies avaient été le meilleur client de la métropole et vice versa; la paix à peine conclue, les échanges commerciaux reprirent entre Londres d'une part et Philadelphie, New-York et Boston d'autre part. Dès 1783, John and Francis Baring & Co., la future *House of Baring*, entraient en pourparlers avec Robert Morris pour se faire représenter aux Etats-Unis. Ils furent bientôt suivis par d'autres grands financiers anglais qui établirent des correspondants à New-York, Charleston, Baltimore et Boston. Attirés par la stabilité des finances américaines à la suite de la politique fiscale de Hamilton, fondateur de la *First Bank of the United States*, les capitaux anglais et hollandais affluaient aux Etats-Unis, trouvant profit dans les entreprises commerciales, les spéculations foncières et les besoins de la trésorerie des gouvernements de l'Union et des Etats. Ces correspondants servirent d'intermédiaires dans les négociations avec les corsaires barbaresques, la liquidation de la participation du gouvernement dans la *First Bank of the United States* et l'emprunt nécessaire à l'achat de la Louisiane. L'Angleterre avait une telle confiance en l'avenir des Etats-Unis que lorsque Gallatin, ministre des Finances, demanda au Congrès de renouveler la charte de la *First Bank of the United States*, en 1809, on s'aperçut que la majorité des actions étaient détenues par des Anglais, en dépit du fait que les étrangers ne pouvaient être administrateurs.

Après une nouvelle interruption de sept ans, pendant le blocus de la France et de l'Angleterre, les relations commerciales anglo-américaines furent re-

nouées dès que la nouvelle du traité de Gand traversa l'Atlantique. Au lendemain de la paix, les Etats-Unis étaient au seuil de la faillite, leur monnaie était dépréciée et leur système bancaire incapable de faire face à la situation; néanmoins, ils possédaient un noyau d'industries en Nouvelle-Angleterre et une marine marchande aguerrie par plusieurs années de blocus et de guerre de course. Une fois de plus, l'Angleterre entra en jeu; son gouvernement révisa les lois maritimes pour permettre à la marine américaine d'affronter la concurrence, ses banquiers avancèrent au gouvernement fédéral les fonds nécessaires pour surmonter ses difficultés financières. La fondation de la *Second Bank of the United States* et le retour à la politique fiscale de Hamilton donnèrent à l'économie un regain de vitalité qui se manifesta sur les chantiers navals et les mers, dans les ateliers et les usines de Nouvelle-Angleterre, dans les plantations de coton du Sud et le long des pistes de l'Ouest. L'Indiana devint un Etat en 1816, l'Illinois en 1818 et le Missouri en 1821. En 1807, les Etats-Unis n'avaient que quinze filatures comptant 8,000 broches; en 1815, le nombre des broches atteignait 500,000, et l'industrie employait 76,000 personnes.

L'énergie débordante de la nation était soutenue par un programme ambitieux de construction de routes, creusage de canaux et travaux d'aménagement entrepris dans l'Etat de New-York, en Pennsylvanie et dans chaque nouvel Etat, sans que l'on semble se soucier des difficultés en jeu ni des capitaux nécessaires. L'expansion économique absorbait évidemment une bonne partie du coût de ces travaux, encore qu'il soit arrivé souvent qu'un gouvernement répudie ses engagements, notamment lorsqu'une crise financière en Angleterre faisait sentir ses effets jusqu'aux Etats-Unis et au Canada. Néanmoins, la masse énorme des capitaux nécessaires au financement des gouvernements d'Etat, à la construction d'ouvrages d'art et au lancement de nouvelles industries provenait des capitalistes européens par l'intermédiaire de maisons de banque anglaises, hollandaises et françaises. Comparée à l'afflux de capitaux britanniques dont bénéficia la République « rebelle », la part reçue par les fidèles provinces canadiennes paraît négligeable. L'historien J. B. Brebner en tire la conclusion suivante: « Prises entre ces forces écrasantes, [les provinces canadiennes] durent chercher leur propre voie en fonction de leurs intérêts particuliers et de leurs aspirations, et s'accommoder de ce qu'elles pouvaient s'arracher l'une à l'autre ou obtenir de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Dans ces conditions, survivre était déjà un exploit; tout ce qui a été fait en plus révèle une haute capacité chez les chefs coloniaux. »

- 5 -

Sur le plan de la survivance, il est intéressant de comparer la situation de la Banque de Montréal au terme de la longue période d'agitation politique à celle de sa grande contemporaine, la *Second Bank of the United States*. En dépit de différences dues à leur envergure et à la participation gouvernementale dans le cas de la banque américaine, les deux établissements avaient de nombreux points communs. Ils fonctionnaient tous les deux sur le principe de la convertibilité en espèces, ils étaient également dépositaires du gouvernement, et leurs billets avaient le même pouvoir libérateur. Cependant, à l'expiration de sa charte de vingt ans, la *Second Bank of the United States* tomba sous les coups de ses ennemis politiques, tandis que la Banque de Montréal continuait sa progression sans que soit sérieusement contesté son rang de premier établissement financier du Canada.

Cette différence de fortune s'explique en partie par la nature des fonctions et le milieu des deux banques, l'une étant nationale et l'autre provinciale. Aux Etats-Unis, la gestion de la dette publique donnait à la *Second Bank of the United States* le pouvoir d'exercer une action indirecte sur la politique financière de tout le pays, notamment dans les nouveaux Etats et territoires qui avaient besoin de capitaux pour leur expansion et ne pouvaient guère offrir en garantie qu'une hypothèque sur l'avenir. Cette situation donna lieu à des pressions politiques en faveur de banques locales ou d'Etat, et celles-ci acquirent bientôt une telle puissance qu'elles réussirent à briser le monopole d'inspiration fédérale. Dans les provinces canadiennes, au contraire, la dette publique était presque inexistante, les finances relevant principalement du gouvernement impérial. La Banque de Montréal ne connut donc ni les inconvénients ni les avantages de la gestion d'une dette nationale et put ainsi, tout en étant le dépositaire du gouvernement, continuer à jouer son rôle initial de banque commerciale, c'est-à-dire consentir des prêts à court terme selon de stricts critères, faire des opérations de change et mettre des billets en circulation en fonction de ses réserves d'espèces et de la conjoncture économique du pays.

On pourrait conclure de ce qui précède que la progression continue de la Banque de Montréal, et des banques canadiennes en général, fut moins le fait de leur direction que du milieu où s'exerça leur activité. C'est en partie vrai. Alors qu'aux Etats-Unis la structure politique et l'expansion rapide du pays prêtèrent à des expériences néfastes, maintenant le système bancaire en équilibre instable pendant près d'un siècle, au Canada, le régime colonial et

un développement beaucoup plus lent favorisèrent l'adoption d'une politique de prudence que la multiplication des succursales devait généraliser sur toute l'étendue du territoire.

Le cas de la Banque de Montréal n'est évidemment pas unique, mise à part son expansion ultérieure à l'échelle nationale; de nombreux Etats américains eurent aussi des banques commerciales d'une grande stabilité. Néanmoins, certains facteurs propres au Canada contribuèrent fortement à la progression mesurée et prudente de la Banque. L'un de ces facteurs fut le cadre restreint de l'économie coloniale, dépendant entièrement d'un marché métropolitain caractérisé par une fluctuation désordonnée et imprévisible des prix et de la demande. Cette situation engendra des difficultés financières qui ne purent être surmontées qu'en faisant preuve d'une vigilance constante et en s'adaptant aux conditions nouvelles sans déroger aux principes de base du commerce de banque. S'écarter de cette ligne de conduite ne pouvait que mener au désastre, comme on le verra au prochain chapitre. A l'opposé de l'économie américaine, orientée vers l'expansion, le climat économique au Canada fut rarement propice et encore moins favorable aux spéculations sur l'avenir.

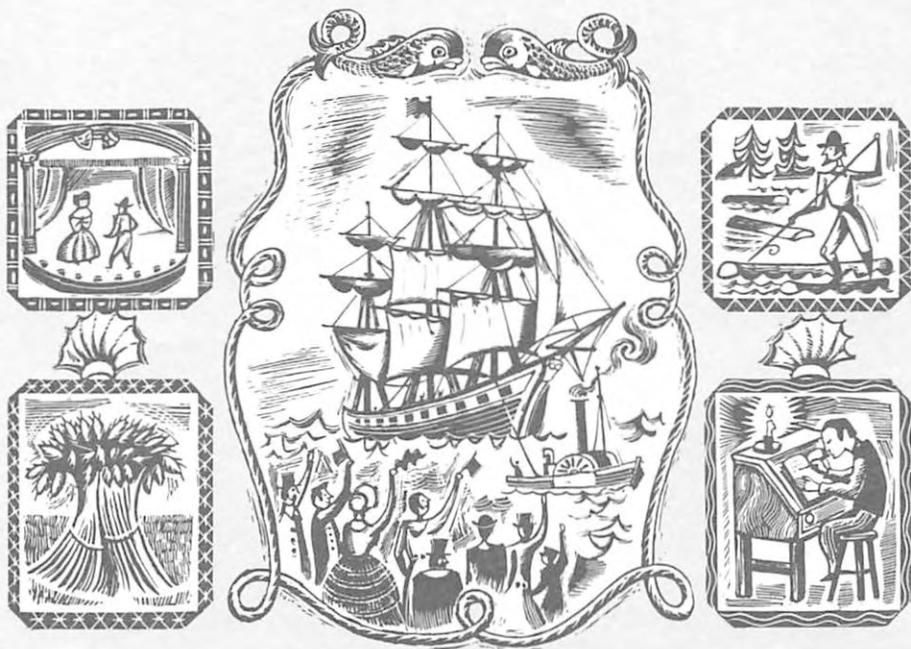
Comme autre facteur de stabilité des banques canadiennes, on peut citer la manière dont la Banque de Montréal, à la différence de la *Second Bank of the United States*, sut rester à l'écart des luttes et des troubles politiques. Malgré deux enquêtes parlementaires, la Banque n'eut jamais à soutenir d'attaques politiques comme celles qui harcelèrent son émule américaine pendant ses vingt années d'existence, même si pour Papineau et les autres chefs du parti canadien, l'institution montréalaise était l'instrument d'une puissance financière soumise à l'oligarchie régnante dont la *Clique du château* était le symbole honni.

Dans ses premières années, la Banque de Montréal évita de participer à la controverse politique en tant que personne civile. Jusqu'en 1827, John Richardson fut le seul membre de la Banque à siéger au Conseil législatif; il y fut ensuite rejoint par son associé John Forsyth et d'autres directeurs de la Banque. Quatre administrateurs — John Molson père, George Garden, Austin Cuvillier et James Leslie — se firent élire à l'Assemblée entre 1817 et 1827. Molson était un ardent défenseur du maintien des liens avec la Couronne, mais Garden avait des opinions modérées; Cuvillier et Leslie adhérèrent tous deux au parti canadien jusqu'en 1834, année où les *Quatre-vingt-douze résolutions* incendiaires annoncèrent la rébellion et firent perdre à Louis-Joseph Papineau la plupart de ses partisans modérés. Il va sans dire qu'une bonne partie, sinon la majorité, des actionnaires — et donc des administrateurs et

directeurs — appuyaient le « parti anglais ». Il est vrai aussi que John Richardson et d'autres représentants de la Banque reçurent leur pleine mesure des faveurs de l'administration. Néanmoins, lorsque tout a été bien pesé, un fait demeure: les hommes qui dirigèrent la Banque pendant sa période d'organisation surent, en tant que banquiers, se détacher de la politique et en même temps subordonner leurs opinions, rivalités et intérêts personnels aux besoins des actionnaires et clients ainsi que de toute la collectivité des hommes d'affaires.

Ces résultats, la Banque les doit, bien entendu, à la force de caractère de ses directeurs et à leur sens pratique des affaires, mais aussi, comme on l'a vu, au fait que son Conseil d'administration représentait les trois principaux groupes d'affaires de Montréal: les vieilles maisons faisant le commerce d'importation-exportation avec la Grande-Bretagne, les anciens ressortissants américains spécialisés dans les échanges avec le Vermont et la Nouvelle-Angleterre, les firmes et marchands dont l'activité avait un caractère essentiellement local ou régional. Ainsi, dès le début de sa carrière, la Banque de Montréal refléta mieux que toute autre institution de l'époque, le caractère triangulaire des échanges commerciaux du Canada. Répondant à la fois aux besoins du gouvernement et du monde des affaires, elle devint le principal intermédiaire dans les opérations commerciales et financières entre le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Sans qu'on puisse parler de la « cheville ouvrière » chère aux orateurs, la Banque fut un organe indispensable du mécanisme complexe du commerce intérieur et extérieur du Canada.

CHAPITRE NEUF



LUTTES INTESTINES

LUTTES INTESTINES

— I —

Le 6 juin 1825, lors de la huitième assemblée annuelle des actionnaires, le président de la Banque de Montréal, Samuel Gerrard, présenta un rapport très satisfaisant. La Banque venait de clore son meilleur exercice financier, elle avait maintenu son dividende de six pour cent et porté sa réserve à £7,695. A une époque où il n'était pas encore de pratique courante de constituer un fonds de réserve à même les bénéfices non répartis, une réserve représentant environ quatre pour cent du capital versé dut être favorablement accueillie. Les autres signes d'activité et de progrès — dépôts, billets en circulation et escomptes — indiquaient également une augmentation par rapport à l'exercice précédent. Apparemment satisfaits de ces résultats, les actionnaires adoptèrent à l'unanimité une résolution « priant le Président d'accepter la somme de mille livres, monnaie d'Halifax, en rémunération de ses précieux services » et « en reconnaissance des avantages et profits que son administration avait procurés à la Banque. » Le lendemain, le nouveau Conseil d'administration réélut Samuel Gerrard à la présidence, Thomas Thain à la vice-présidence pour un

mandat d'un an, et releva le salaire du caissier, Robert Griffin, à £600 plus les revenants-bons habituels. La rémunération du président et le salaire du caissier étaient généreux pour l'époque, ce qui confirme qu'on appréciait la manière dont les affaires de la Banque étaient gérées. Pourtant, à peine trois mois après, Samuel Gerrard était accusé de conduite irrégulière et quatre mois plus tard il était reconnu coupable de manquement à ses engagements.

Samuel Gerrard était alors l'un des piliers de la société montréalaise; personnage en vue dans le monde de la finance et du commerce, il avait reçu tous les honneurs auxquels il pouvait prétendre. Sa réputation d'intégrité ne fut d'ailleurs jamais mise en doute, et on reconnut expressément qu'il n'avait aucun intérêt personnel dans les opérations en cause et qu'il n'en avait tiré aucun profit. Dans ces conditions, on s'explique mal ce qui lui valut d'être placé dans une situation aussi peu enviable, alors qu'il était tout au plus coupable d'une infraction aux règlements de la Banque, chose qui n'était pas sans précédent. Fut-il la victime d'une rivalité personnelle ou d'un concours de circonstances d'un caractère plus complexe?

A première vue, il semble que Gerrard fut effectivement l'objet d'une persécution dirigée par l'un de ses anciens associés. Mais lorsqu'on suit le déroulement de l'affaire dans les pages du livre de résolutions, on constate que des questions plus importantes étaient en cause, notamment les difficultés créées par l'évolution économique de la Grande-Bretagne et l'incapacité de Gerrard d'y faire face. Ce n'est donc pas seulement la solvabilité de la Banque qui était en jeu, mais son adaptation aux conditions nouvelles et son orientation vers l'avenir. Envisagée sous cet angle, l'accusation portée contre Gerrard apparaît comme le premier épisode d'une longue lutte entre deux groupes historiquement rivaux cherchant à prendre la direction de la Banque et à en modifier les méthodes commerciales. Le conflit, qui coïncide avec une période de crise économique en Angleterre et de faillites, saisies et liquidations judiciaires au Canada, marque un tournant important de l'histoire de la Banque de Montréal.

Le principal instigateur du conflit et des changements qu'il entraîna fut George Moffatt, l'un des fondateurs de la Banque et membre du Conseil d'administration de 1817 à 1819 et de 1822 à 1835. Celui que le gouverneur Simpson de la Compagnie de la Baie d'Hudson devait décrire en 1833 comme « l'homme sans conteste le plus influent du Canada » naquit en Angleterre dans le comté de Durham, en 1787, et immigra au Canada à l'âge de treize ans. Encore tout jeune homme, il entra au service de Parker, Gerrard & Ogilvy, puis passa chez McTavish, McGillivrays & Co. et, à titre de commis, prit part

à la traite des fourrures pour le compte de la Compagnie X.Y. et de la Nord-Ouest. En 1810, il forma une brève association avec Alexander Dowie, neveu de Sir Alexander Mackenzie. Peu après, il retourna chez Gerrard et Ogilvy, devint associé de Gerrard, Gillespie, Moffatt & Co., puis de Gillespie, Moffatt & Co., firme dont il prit la direction par la suite. Après avoir ouvert des succursales à Québec, dans le Haut-Canada et à Londres, la société de Moffatt fut pendant plus de dix ans l'une des principales maisons de commerce de Montréal avec Forsyth, Richardson & Co. et les diverses entreprises d'Horatio Gates. En association avec Gates, Moffatt organisa un service de renseignements qui tenait les négociants du Haut-Canada au courant des prix sur le marché anglais et des débouchés pour les produits coloniaux tels que blé, farine, bois et potasse. Il joua aussi un rôle de premier plan dans les campagnes en faveur de l'union des deux provinces et de l'application d'un tarif préférentiel plus avantageux sur les denrées canadiennes d'exportation. En 1824, il fut nommé membre de la Commission du port de Montréal.

En dépit de ses premières armes avec les *Nor-Westers*, George Moffatt fut l'un des plus fervents partisans de lord Selkirk et de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans leur guerre contre les McGillivray et la Compagnie du Nord-Ouest. En septembre 1819, il servit de trait d'union entre Wedderburn Colville à Londres et les deux associés mécontents de la Nord-Ouest dont on a déjà parlé, Angus Bethune et John McLoughlin, le futur « père de l'Orégon ». Moffatt resta en dehors des négociations qui aboutirent à la fusion; néanmoins, il semble en avoir attendu une autre issue, estimant que ses états de service et sa place dans le monde des affaires le rendaient plus apte que Simon McGillivray à siéger au conseil de la nouvelle compagnie.

Il faut se replacer dans ce contexte historique pour comprendre la campagne persistante que George Moffatt, parfois seul, mena pour faire changer la direction de la Banque de Montréal. Géant de son temps, doué d'une personnalité puissante alliée à une grande capacité, Moffatt fut sans contredit l'une des figures canadiennes les plus marquantes de la première moitié du XIX^e siècle. Il défendit avec une volonté indomptable les causes auxquelles il croyait, que ce soit le maintien des liens avec la mère patrie, l'extension du commerce canadien, l'amélioration des voies de communication ou la réforme bancaire. A la suite de cette dernière campagne, McGillivray accusa Moffatt de mener contre lui une vendetta personnelle et de vouloir sa ruine. Comme on le verra, cette accusation n'était pas gratuite et semble amplement justifiée, mais lorsqu'on relit les procès-verbaux des années 1825 et 1826, on s'aperçoit



LA COLONISATION AU BAS-CANADA

En 1835, deux sociétés participaient activement à la colonisation: la *Canada Company* dans le Haut-Canada et la *British American Land Company* dans le Bas-Canada. Les propriétaires avaient acheté du gouvernement de vastes territoires incultes, avec la faculté de rembourser jusqu'à la moitié de leur dette sous forme d'aménagements d'utilité publique, tels que routes, moulins et écoles, desservant les territoires concédés.

On voit ici les environs de Stanstead, près de la frontière entre le Québec et le Vermont, région colonisée en grande partie sous les auspices de la *British American Land Company*.

Ces sociétés rendirent un grand service au pays en stimulant l'immigration et en facilitant l'établissement des colons. Grâce à leur aide, les nouveaux immigrants purent entrer plus rapidement dans le cycle de production.

que Moffatt, indépendamment de ses raisons personnelles, s'appuyait toujours sur des principes de saine administration bancaire.

Quoi qu'il en soit, les accusations de Moffatt portèrent, et au mois d'août le Conseil d'administration reconnut Gerrard coupable de détournement de fonds, par cinq voix contre quatre. On lui reprochait d'avoir agi illégalement, d'une part en accordant des escomptes sous sa propre responsabilité, d'autre part en ayant ainsi augmenté le découvert d'un emprunteur au-delà de la limite permise de £10,000. A l'appui de sa cause, Moffatt invoquait l'article de la charte constitutive qui tenait les administrateurs conjointement et solidairement responsables des dettes actives de la Banque excédant trois fois le montant du capital versé, avec la réserve qu'un administrateur pouvait dégager sa responsabilité en signifiant sa dissidence dans les huit jours d'une irrégularité.

Le litige portait sur une série d'opérations compliquées représentant plus de £10,000 en billets et effets escomptés pour deux maisons de commerce — Maitland, Garden & Auldjo et Spragg & Hutchinson — et signés par quatre endosseurs ou avaliseurs. La firme Maitland, Garden & Auldjo était à l'époque l'un des principaux établissements commerciaux de Montréal. On se souvient que dans le cahier des charges établi en 1818 pour le nouveau bâtiment de la Banque de Montréal, il était fait mention de l'élégante construction érigée pour le compte de Maitland, Garden & Auldjo, rue Saint-Paul, et la *Gazette* de Montréal du 23 avril 1825 annonce le lancement, pour le compte de la firme, du « magnifique *Lady Rowena*, jaugeant 328 tonnes ». L'un des associés, George Garden, fut administrateur de la Banque à deux reprises, de 1817 à 1822 et de 1823 à 1826; au cours de la première période, il occupa le poste de vice-président pendant quatre ans. George Auldjo fut aussi administrateur de la Banque en 1822 durant l'absence de Garden en Angleterre. On sait peu de chose sur le principal associé, Maitland; sans doute était-il l'un de ces nombreux marchands de Montréal qui, au début du XIX^e siècle, se retiraient en Angleterre ou en Ecosse une fois leur fortune faite. Quant à Spragg & Hutchinson, ils annonçaient fréquemment dans la *Gazette* la vente à l'encan de nouveaux arrivages; on peut en déduire qu'ils faisaient le négoce de cargaisons non consignées, l'une des principales formes du commerce de gros à Montréal après les guerres napoléoniennes. Des quatre endosseurs ou avaliseurs, MM. Porteous, Nesbitt, Bernard et Thompson, on n'a pu identifier que le premier, Thomas Porteous, qui fut administrateur de la Banque de 1818 à 1823 et de 1826 à 1827.

A part ces quelques renseignements tirés des procès-verbaux du Conseil d'administration, on n'a retrouvé aucune mention de l'affaire Gerrard. Sans papiers d'affaires ni correspondance traitant directement du sujet, il est évidemment impossible de répondre avec certitude à ces deux questions: pourquoi deux maisons de réputation bien établie ne purent-elles s'acquitter d'une dette de £3,546, somme relativement peu élevée, et pourquoi ce défaut de paiement fut-il le prétexte d'une lutte pour la direction de la Banque de Montréal? Néanmoins, les conditions économiques et politiques qui régnaient alors au Canada, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis apportent un élément de réponse. Ainsi, l'optimisme manifesté à l'assemblée annuelle de juin 1825 peut s'expliquer par la nouvelle vigueur dont faisait preuve l'économie canadienne depuis trois ans; la note discordante que fit entendre George Moffatt à peine deux mois plus tard révèle sans doute l'inquiétude inspirée par la situation financière de l'Angleterre à la fin d'une période d'euphorie spéculative sans précédent.

— 2 —

Le sentiment de confiance et de satisfaction qui domina l'assemblée des actionnaires de la Banque en 1825 était partagé par le monde des affaires de l'époque. En l'espace de quatre ans, la population des deux provinces canadiennes était passée de 526,000 à 637,000 habitants, soit une augmentation de plus de vingt pour cent. Le commerce, sans être aussi florissant que pendant les années de guerre, n'avait jamais été aussi prometteur. Montréal n'avait certes pas encore ressenti tous les effets de la fusion des deux grandes compagnies de traite, mais la perte du commerce des pelleteries au profit de Londres et de la baie d'Hudson coïncida fort heureusement avec le redressement économique de la Grande-Bretagne, amorcé en 1821. Les exportations canadiennes en bénéficièrent, notamment celles de produits forestiers, de blé et de farine. Après le bois et la perlasse provenant du défrichement, le blé était la première source de revenu du colon, mais les *Corn Laws* de 1815 en avaient pratiquement interdit l'entrée en Grande-Bretagne dans l'intérêt des propriétaires terriens et des agriculteurs britanniques.

A partir de 1821, la question des tarifs préférentiels avait été l'une des principales préoccupations des commerçants et colons canadiens, donnant lieu à de nombreuses résolutions et requêtes adressées au ministère des Colonies par l'entremise du gouverneur en chef ou présentées directement par des émissaires ou des associés canadiens dirigeant à Londres une succursale pour

le compte d'une firme de Montréal. Au début, leurs démarches n'eurent guère de succès. En 1821, par exemple, un comité de la Chambre des communes recommanda la suppression d'un droit de £3. 5s. par chargement (environ 600 pieds, mesure de planche, ou 50 pieds cubes), imposé en 1809 sur le bois de la Baltique. Or, c'est grâce à ce droit qu'un commerce de bois avait pu s'établir au Canada. La recommandation alléguait que la prime accordée aux colonies nord-américaines était trop élevée, étant donné que les bois canadiens, notamment le chêne, étaient inférieurs à ceux d'Europe septentrionale et que la majeure partie du bois exporté par le Canada venait des Etats-Unis.

C'était en effet le cas. Jusqu'en 1830, les principaux producteurs furent le Vermont et le nord de l'Etat de New-York. Néanmoins, le commerce du bois était une exploitation presque exclusivement britannique, financée par des capitaux britanniques et dirigée par des agents d'entreprises britanniques envoyés au Québec. Ces entreprises eurent assez de poids pour écarter la menace du libre-échange en acceptant que le droit sur le bois de la Baltique ne soit réduit que d'une livre par chargement. Grâce à une demande soutenue, cette réduction n'eut guère d'effets pour les bois canadiens qui continuèrent à dominer le marché britannique jusque vers 1850. Cet incident est cependant révélateur de l'attitude des gouvernements britanniques à l'égard des difficultés économiques du Canada. Si le commerce du bois canadien n'avait pas été l'affaire de capitalistes anglais, il est probable que le tarif préférentiel aurait été supprimé en 1821.

L'année suivante, le gouvernement britannique dut s'intéresser de nouveau aux affaires canadiennes, cette fois à l'occasion du projet d'union des deux Canadas. Le rejet de la mesure fut sans conteste un échec pour la cabale des marchands canadiens, mais le débat sur la situation politique des provinces canadiennes attira certainement l'attention sur leurs difficultés d'ordre économique. Un autre événement survenu la même année, le remaniement du gouvernement britannique, devait avoir aussi une grande portée sur les relations entre la métropole et ses colonies. A la mort de Castlereagh, des éléments libéraux et réformistes entrèrent dans le Cabinet: George Canning aux Affaires étrangères, Sir Robert Peel à l'Intérieur et William Huskisson au Commerce. Canning, champion de la liberté des peuples, est resté célèbre par cette phrase: « J'ai appelé le Nouveau Monde à l'existence pour redresser l'équilibre du Vieux Monde. » Peel était le fils d'un manufacturier qui ne devait son succès qu'à lui-même; il faisait autorité en matière de finance et fiscalité à la suite de ses travaux en tant que membre du *Bullion Committee* de 1819 qui rétablit

LE PREMIER GRAND CANAL

Dès 1700, on avait commencé le creusage d'un canal contournant les rapides de Lachine, mais ce n'est qu'en 1819 qu'un groupe de marchands montréalais reçut une charte l'autorisant à donner suite au projet. Ces hommes s'inquiétaient probablement de la menace que le canal de l'Erié, alors en construction, ferait peser sur l'avenir commercial de Montréal. Les travaux n'avançant pas, la législature du Bas-Canada révoqua la charte deux ans plus tard, et le gouvernement provincial reprit à son compte l'aménagement de cette importante voie de navigation.

La première pelletée de terre fut retournée par John Richardson, président de la Commission du canal de Lachine que le gouvernement avait nommée en 1821. On voit ici M. Richardson, appuyé sur sa canne, alors qu'il surveille, avec ses collègues de la commission, la construction de la première écluse du canal à la Pointe du Moulin à vent, au bas de la rue McGill. La Banque de Montréal avait avancé une somme assez importante pour permettre la continuation des travaux.

Terminé en 1825, le canal avait une largeur de 28 pieds au fond et de 48 pieds en moyenne à la surface. Il comptait sept écluses de 100 pieds de long, 20 pieds de large et 5 pieds de profondeur d'eau. La différence de niveau entre le bief supérieur et le bief inférieur, séparés par une distance de plus de huit milles, était de 40 pieds. Premier ouvrage important dans le domaine des transports fluviaux au Canada, ce canal coûta \$440,000.

Peinture de Jack Tremblay



les paiements en espèces par la Banque d'Angleterre après vingt ans d'inconvertibilité. Huskisson, financier de Liverpool et disciple d'Adam Smith, s'était déjà fait une réputation de parlementaire libéral de grande valeur.

Au pouvoir de 1822 à 1830, ces trois hommes marquèrent l'avènement du libéralisme industriel; ils introduisirent de nombreuses réformes intérieures et préparèrent la voie au libre-échange, adopté quelque vingt ans plus tard. En politique coloniale, leur principale activité fut la campagne de Huskisson contre le vieux système mercantiliste — les tarifs protecteurs et les lois restrictives sur le commerce et la navigation. Le premier assaut fut donné en 1822 et entraîna la révision des lois maritimes en vue de libéraliser les échanges avec les Etats-Unis et les possessions coloniales; en 1825, Huskisson poursuivit sa campagne en proposant une réforme radicale de la législation sur les céréales. Jusque-là, le blé canadien était frappé d'un droit d'entrée calculé suivant une échelle mobile et empêchant pratiquement les importations tant que le prix en Grande-Bretagne ne dépassait pas 67 shillings le quart, soit environ \$1.68 le boisseau. Huskisson proposait, en pensant davantage aux masses ouvrières britanniques qu'aux agriculteurs canadiens, un droit d'entrée fixé à 5 shillings le quart, ou 12½ cents le boisseau, indépendamment du cours du blé en Grande-Bretagne. Ce nouveau régime douanier n'était pas encore l'entrée en franchise réclamée par les commerçants canadiens depuis 1821; néanmoins, pour une collectivité agricole qui émergeait lentement de la culture vivrière, la mesure constituait un réel progrès, et le débat qu'elle suscita fut suivi avec intérêt à Montréal et dans le Haut-Canada. Mais avant même sa présentation au Parlement britannique, le projet de loi se heurta à la vive opposition des protectionnistes et des agriculteurs. Comme précédemment dans le cas du bois, on prétendait que l'abaissement des droits aurait pour conséquence d'inonder le marché britannique de blé américain, passé en contrebande au Canada et exporté par le Saint-Laurent comme denrée canadienne. La Chambre des communes n'en approuva pas moins le projet, et la *Gazette* de Montréal du 18 juin 1825 publia la dépêche suivante:

« Québec, lundi 12 juin 1825 — Grâce à l'obligeance d'un ami marchand, nous avons en main le *Courier* de Liverpool du 11 mai, apporté par l'*Udney*, bateau canadien arrivé samedi après treize jours de traversée.

« Les résolutions reproduites dans nos colonnes ont été proposées à la Chambre des communes par M. Huskisson, le 2 mai, et votées sans opposition. Elles recommandent l'entrée du blé canadien moyennant un droit

de 5s. par quart, ce qui fait environ 8d. argent courant par minot. Il ne semble guère douteux qu'une loi effectuant ce changement sera passée pendant la session du Parlement impérial. Elle aura pour effet d'augmenter immédiatement le prix de notre blé, d'un à deux shillings par minot, et se révélera très avantageuse pour nos cultivateurs et ceux qui gardent d'importantes quantités de cette denrée. Le prix des vivres et de la main-d'oeuvre augmentera aussi. Environ 50,000 boisseaux ont déjà été expédiés de Montréal pour la Grande-Bretagne et un autre chargement va suivre.»

En comparant les dates — 2 mai à Londres, 12 juin à Québec et 18 juin à Montréal — on peut supposer que la nouvelle était déjà connue officieusement à Montréal. Quelqu'un avait pu l'apporter par bateau de Liverpool à New-York et par malle-poste de New-York à Montréal, service assuré trois fois par semaine en 1825. Il est peu probable, toutefois, que les actionnaires de la Banque de Montréal en aient eu vent le 5 juin, jour de leur assemblée annuelle, mais ils devaient sans doute s'y attendre, ce qui expliquerait leur optimisme. La révision des lois maritimes eut d'autres effets favorables, notamment l'établissement d'un commerce direct entre l'Extrême-Orient et le Canada. Le 16 avril 1825, par exemple, la firme Forsyth, Richardson & Co. annonçait qu'elle était nommée agent de la Compagnie anglaise des Indes, et le 16 juillet, la *Gazette* se réjouissait de l'arrivée du *Moffatt* et du *Juliana* en provenance de Canton avec un chargement de thé, y voyant un moyen « de mettre un frein à la contrebande [de marchandises des Indes orientales passant par les Etats-Unis] qui dure depuis si longtemps dans nos provinces, au détriment de la moralité et du Trésor public. »

Les colonnes de la *Gazette*, pendant les six premiers mois de 1825, abondent en signes de prospérité économique. Le 19 mai, on y relate que les actionnaires du canal de Welland se sont réunis à Montréal sous la présidence de Simon McGillivray, John Fleming faisant office de secrétaire. Le numéro du 14 juin rapporte la tenue d'une assemblée publique par les promoteurs de la *Lower Canada Land Company*; établie sur le modèle de la *Canada Company*, société formée peu de temps auparavant en Angleterre pour favoriser la colonisation dans le Haut-Canada, la compagnie montréalaise avait un capital de £1,000,000 sterling et se proposait d'acheter des terres dans les cantons de l'Est, en bordure du Vermont et du New Hampshire, pour les mettre en valeur et les revendre à des immigrants choisis. Quarante-neuf personnes de Montréal et de Québec, en majorité des actionnaires ou administrateurs de la Banque,

assistèrent à l'assemblée et souscrivirent 1,820 actions représentant £182,000. Le 14 mai, Francis Rasco annonçait dans la *Gazette* l'ouverture du *Masonic Hall* qui venait s'ajouter aux autres établissements du célèbre hôtelier; l'un d'eux, construit en 1836, existe toujours près du Marché Bonsecours à Montréal. Dans le même numéro, le journal signalait le lancement de sept bateaux par trois chantiers situés au pied du Courant, et le 25 juin il décrivait un autre lancement à l'île d'Orléans, celui du *Baron Renfrew*, transporteur de bois jaugeant 5,280 tonnes et dont les dimensions sans précédent et l'excellente tenue de mer suscitèrent un grand intérêt au Canada et aux Etats-Unis.

D'autres nouvelles maritimes annoncent les arrivées de bateaux dans les ports de Québec et de Montréal, en moyenne plus de soixante-dix par semaine et la plupart sur lest, ce qui laisse supposer un important commerce d'exportation; de leur côté, les avis publiés révèlent les progrès de la navigation à vapeur depuis le lancement de l'*Accommodation* par John Molson, en 1809. A ce sujet, on lit dans la *Gazette* du 1^{er} juin que les machines de la Fonderie Sainte-Marie, établie par les Molson pour usiner les pièces du moteur de l'*Accommodation*, venaient d'être vendues et réinstallées à Sainte-Catherine (Outremont). D'autres fonderies et ateliers de mécanique firent leur apparition à Montréal vers cette époque; les unes fournissaient à l'industrie forestière des chaudrons à potasse et des outils, les autres construisaient des moteurs de bateaux à vapeur. Montréal joua un rôle de premier plan dans la navigation fluviale à vapeur et pendant un certain temps elle détint le record mondial de remorquage, à la fois pour le tonnage et la distance. La plupart des bateaux à voile se faisaient en effet remorquer de Québec à Montréal, ce qui représentait un parcours de 186 milles. Le *Hercules*, remorqueur lancé en 1822, était équipé d'un moteur de 100 HP, le plus puissant de l'époque, sorti des ateliers de l'*Eagle Foundry* que venait d'ouvrir John D. Ward.

Il faut ajouter que ces signes de progrès matériel n'étaient pas les seuls à inspirer l'optimisme. A la même époque, les Molson s'intéressaient de près à la construction du Théâtre Royal, qui fut inauguré à l'automne de 1825; sans être le premier théâtre de Montréal, il devint rapidement le plus renommé et accueillit plusieurs célébrités, entre autres, Charles Dickens et Edmund Kean. La *Gazette* de Montréal, la doyenne des journaux canadiens, était aussi en pleine expansion; fondée en 1778 par l'imprimeur de Benjamin Franklin, Fleury Mesplet, elle fut rachetée en 1822 par Thomas A. Turner, ancien vice-président de la Banque de Montréal, qui d'un hebdomadaire bilingue en fit un journal anglais bihebdomadaire. En cet été de 1825, tout reflétait donc la prospérité économique et annonçait des lendemains encore

plus prometteurs; pourtant, un administrateur de la Banque de Montréal, George Moffatt, sentit venir la catastrophe.

– 3 –

A l'issue des guerres napoléoniennes, la Grande-Bretagne était la plus riche nation du monde. Le long conflit lui avait coûté des centaines de millions de livres, mais elle avait doublé ses exportations et triplé ses revenus. En dépit des lourdes pertes subies, sa flotte marchande avait augmenté son tonnage d'un million à deux millions et demi de tonneaux et, sous la protection de la marine de guerre, s'était introduite sur tous les grands marchés. L'effort de guerre avait révolutionné les méthodes de production agricole et industrielle, et, dans les dernières années du conflit, les agriculteurs, bergers, ouvriers d'usine, mineurs, terrassiers et artisans anglais jouissaient du plein-emploi et n'avaient jamais été aussi bien payés. C'était la première fois en Europe qu'une nation offrait à toutes ses classes sociales un aussi haut degré de prospérité et de bien-être.

Au lendemain de Waterloo et à la veille de la fin des hostilités avec les Etats-Unis, on était convaincu qu'une telle prospérité ne pouvait que durer, et même s'accroître maintenant que les marchés européens et américains redevenaient accessibles. Mais au lieu de la prospérité attendue, la paix n'apporta que crises et misère, l'économie de guerre n'ayant pas tardé à sombrer dans le marasme. L'Europe, abattue et dévastée, n'avait pas les moyens d'absorber l'excédent de production des manufactures anglaises, et le gouvernement britannique n'avait plus besoin de fournitures militaires. Les prix des produits manufacturés tombèrent, et des milliers d'employés furent mis à pied, venant grossir les rangs des 400,000 démobilisés sans emploi. La fin de la guerre en Amérique, six mois plus tard, n'améliora pas la situation. Les Etats-Unis avaient besoin des produits britanniques et vice versa, mais, comme l'Europe, ils étaient au bord de la faillite. Les lois sacro-saintes sur le commerce et la navigation étaient toujours en vigueur et retardaient la reprise des échanges nord-atlantiques.

Le mérite de la victoire britannique revenait principalement à la *Royal Navy* et à la coïncidence historique des révolutions industrielle et agricole. La débâcle économique qui suivit se produisit lorsque le gouvernement retira subitement à l'économie de guerre ses capitaux et ses commandes. Le financement de l'effort de guerre s'était fait de plusieurs façons: la perception de lourds impôts et taxes de tout genre, y compris un nouvel impôt de dix pour

cent sur le revenu; la création d'une énorme dette consolidée; et l'émission par la Banque d'Angleterre de papier-monnaie inconvertible en espèces. Les dispositions du *Bank Restriction Act* de 1797 suspendaient la convertibilité des billets de banque et, sans leur donner cours légal, leur reconnaissent une certaine force libératoire. Au dire des grands experts financiers de l'époque, ce papier-monnaie avait autant contribué à la victoire de 1815 que la marine de Sa Majesté, la révolution industrielle et les terrains de sports d'Eton.

En 1815, Adam Smith était mort depuis vingt-cinq ans, mais la science économique était encore dans son enfance. Il n'est donc pas surprenant que les mesures prises pour faire face aux premières grandes crises économiques du XIX^e siècle se soient révélées hésitantes et peu efficaces. Elles furent même contradictoires sous un gouvernement tory dominé par l'aristocratie terrienne. Ainsi, les lois sur les céréales, votées en 1815 dans l'intérêt des propriétaires terriens et des producteurs agricoles, firent monter le prix du pain pour les ouvriers et les chômeurs; l'abolition de l'impôt sur le revenu, en 1816, allégera le fardeau fiscal de ceux qui avaient des revenus, mais elle coïncida avec l'imposition de nouvelles taxes sur des produits consommés principalement par les gagne-petit. Lorsque le chômage gagna les campagnes, on remit en vigueur la « taxe des pauvres » du règne d'Elizabeth pour tenter de secourir les nécessiteux sans avoir recours à des mesures plus draconiennes. Le résultat fut une baisse des salaires et une nouvelle diminution du pouvoir d'achat. Dans les villes, les centres industriels et les ports, le malaise social dégénéra en émeutes et troubles politiques auxquels un gouvernement réactionnaire ne pouvait répondre que par des mesures de répression. Les *Coercion Acts* de 1817, rompant avec la tradition constitutionnelle, suspendirent les droits civils sacro-saints garantis par l'*habeas corpus* et, après le massacre de Peterloo, les *Six Acts* de 1819 restreignirent le droit de réunion et la liberté de la presse.

Peu touchée par la pauvreté et la misère du peuple, la classe possédante qui dominait le gouvernement était satisfaite du statu quo, convaincue que le temps arrangerait les choses. De leur côté, les chômeurs réclamaient une réforme parlementaire et l'abolition des lois impopulaires sur les céréales qui, selon eux, étaient la cause de l'augmentation du prix des aliments. Un troisième groupe, composé de financiers, banquiers et économistes, parlementaires ou non, attribuait la hausse générale des prix à la surémission de billets de banque provisoirement inconvertibles et à la baisse consécutive de leur valeur par rapport à l'or. Dans son *History of the Bank of England*, Andréadès rapporte que le débat qui suivit dans les deux Chambres du Parlement offrit un éventail complet des théories économiques de l'époque. Selon une école, la

guerre n'aurait jamais été gagnée sans le *Bank Restriction Act* de 1797, et on devait donc le déclarer inviolable; selon une autre, un retour à la convertibilité était nécessaire si l'on voulait éviter à la Grande-Bretagne les effets qu'avait eus dans les pays continentaux une émission non réglementée de papier-monnaie.

Ces questions avaient été étudiées en détail par le comité qui rédigea le *Bullion Report* en 1810 et dont deux des membres étaient William Huskisson et Sir Francis Baring. Mais leurs recommandations ne furent suivies qu'en 1819, année où l'on vota une loi prévoyant le réaligement progressif sur l'étalon-or. Historiens et économistes diffèrent d'opinion sur les conséquences réelles de la reprise des paiements en espèces. Dans son étude désabusée de cette période, *The Age of Elegance*, Arthur Bryant, anticipant peut-être les théories de Keynes, expose son point de vue en ces termes:

« Dans une économie où la production agricole et industrielle était en retard sur le potentiel productif et la demande, une politique financière d'expansion aurait pu changer tout le cours du dix-neuvième siècle. En ayant recours à la taxation directe en période de prospérité et en augmentant judicieusement la circulation monétaire pour réduire le fardeau fiscal en cas de crise, un gouvernement clairvoyant aurait pu relever progressivement le niveau de vie des ouvriers parallèlement à l'accroissement de richesse des capitalistes. La Grande-Bretagne aurait peut-être alors formé une seule nation et non deux à l'issue de la révolution industrielle. »

David Ricardo, qui par ses pamphlets contre son temps était le théoricien de l'économie politique le mieux connu en Angleterre, partageait pour sa part la confiance d'Adam Smith en l'inexorable loi du marché et il prédiait avec confiance que la situation s'améliorerait automatiquement dès qu'elle ne pourrait plus empirer.

De fait, ses prédictions se réalisèrent. Après que le chômage industriel, la stagnation agricole et l'indifférence des pouvoirs eurent conduit la Grande-Bretagne au seuil d'une révolution, l'économie se releva; mais il serait difficile de dire dans quelle mesure la reprise des paiements en espèces y fut pour quelque chose. Andréadès note que la facilité avec laquelle la Banque d'Angleterre se soumit aux dispositions de la *Bullion Law* « fit renaître rapidement la confiance. » L'explication de Bryant fait appel à d'autres facteurs: « Les prix in-

dustriels ayant atteint leur niveau le plus bas, les clients étrangers recommencèrent à acheter; la situation de l'embauche s'améliora et le pouvoir d'achat reprit son mouvement ascendant.» D'autres influences ne furent sans doute pas étrangères au relèvement économique, notamment l'augmentation de la puissance d'achat de l'Europe continentale grâce à d'importants prêts britanniques, l'amélioration des relations avec les Etats-Unis, la création de nouveaux débouchés en Amérique du Sud par suite de l'émancipation des colonies espagnoles et portugaises, enfin, l'arrivée au pouvoir des libéraux Canning, Peel et Huskisson.

Le redressement économique amorcé en 1821 atteignit son plein élan en 1824 et engendra en 1825 une fièvre spéculative comparable à celle que devait connaître la Bourse américaine un siècle plus tard. Andréadès en décrit l'ampleur: « On créait des compagnies à toute sorte de fins absurdes et comme la couverture dépassait rarement 5 pour cent de la valeur nominale des actions, des personnes de fortune modeste pouvaient prendre part aux spéculations. Le nombre des nouvelles compagnies s'éleva à 624, représentant un capital nominal de £372,173,100. Cette somme énorme correspondait à un placement de £150 par personne, l'Angleterre ayant alors 13 millions d'habitants, et équivalait au tiers de la richesse de tout le pays. »

Les signes avant-coureurs de la tempête apparurent vers la fin de 1824, mais les prix continuèrent à monter pendant le premier trimestre de 1825; puis, après une période d'hésitation, le marché commença à fléchir. Au cours de l'été, les faillites de banques provinciales se multiplièrent, mais l'euphorie avait atteint un tel degré que le désastre ne se produisit qu'à l'automne. S'abattant avec la violence d'un ouragan, il sema la panique et ne laissa derrière lui que ruine et chaos. On attribue généralement la crise au système bancaire anglais qui se montra incapable de faire face aux problèmes de crédit et de change créés par l'économie industrielle du temps de paix, alors qu'il avait su s'adapter avec souplesse aux besoins financiers de la guerre pendant les vingt années précédentes.

Les banques provinciales avaient fait leur apparition en Angleterre au début du XVIII^e siècle, et on en comptait plus de 750 pendant les guerres napoléoniennes; en 1825, leur nombre avait été ramené à 544 à la suite de faillites et de fusions. Après 1826, les banques à capital social furent autorisées pour la première fois à s'établir au-delà d'un rayon de soixante-cinq milles de Londres et elles supplantèrent rapidement les banques de province. Celles-ci, en dépit de leurs faiblesses, avaient joué un rôle essentiel dans l'accroissement prodigieux de la richesse de l'Angleterre au cours de la deuxième moitié du

XVIII^e siècle. Comme l'a montré L. S. Pressnell, auteur de *Country Banking in the Industrial Revolution*, les banques provinciales mobilisèrent les capitaux qui permirent de financer en grande partie les entreprises commerciales, les établissements coloniaux, le commerce international, et les révolutions agraire et industrielle de l'Angleterre. Elles semblent avoir été un phénomène naturel, répondant aux besoins particuliers de chaque région: dans l'Ouest, elles ouvrirent des crédits aux maisons de commerce; dans les comtés agricoles, elles facilitèrent le morcellement des domaines et encouragèrent l'élevage scientifique du bétail; dans les Midlands, elles fournirent les capitaux nécessaires à l'exploitation des mines, l'amélioration des routes, le creusage de canaux, la construction d'usines et l'achat de machines. En même temps, elles offrirent les services habituels de banques d'émission, d'escompte et de dépôts, tout en formant un réseau qui liait Londres aux provinces et vice versa. Bien qu'il ait prouvé son utilité économique, ce système bancaire s'écroula pendant les crises de 1793 et 1797, et le nombre des banques provinciales qui suspendirent alors leurs paiements, mais sans être nécessairement en faillite, atteignit des proportions alarmantes. Lorsque la même situation se reproduisit en 1825, on comprit la nécessité de soumettre tout le système bancaire anglais, jusque-là laissé à lui-même, à un ensemble de dispositions législatives.

Il existe de nombreuses théories sur les causes de l'effondrement d'un système bancaire qui avait rendu d'immenses services à l'Angleterre pendant l'une des plus grandes périodes d'activité de son histoire économique. On invoque tour à tour l'instabilité inévitable créée par l'émission de billets presque sans aucun contrôle, l'épuisement de la réserve d'or en raison de l'aide apportée à la France et aux autres pays d'Europe, la reprise des paiements en espèces en 1821, et la politique d'expansion pratiquée par la Banque d'Angleterre en pleine période de spéculation effrénée. Des chiffres viennent appuyer ces hypothèses: en janvier 1824, les réserves d'or de la Banque d'Angleterre se chiffraient à £13,500,000; un an plus tard, elles n'étaient plus que de £9,400,000 et à la fin de 1825, elles étaient tombées à £1,200,000. D'une façon plus générale, on peut dire que le système bancaire assez pragmatique qui avait réussi à canaliser les capitaux nécessaires à l'expansion économique se trouvait maintenant désarmé devant l'économie complexe qu'il avait contribué à édifier.

On a vu que dès 1821 la Banque d'Angleterre s'était préparée sans difficulté au retour à la convertibilité, prévu pour 1823, et avait ainsi rendu confiance au public et donné le signal d'une période d'expansion marquée par une

hausse des prix. Un an plus tard, une loi autorisait la banque centrale et les banques provinciales à augmenter leurs émissions, ce qui causa une nouvelle hausse des prix et permit au gouvernement de rembourser £215 millions de la dette publique à 3½ et 4 pour cent au lieu de 4 et 5 pour cent. Cette réduction du taux d'intérêt amena les détenteurs de titres d'Etat à rechercher des placements d'un meilleur rapport, en particulier les émissions de républiques ou sociétés sud-américaines et les spéculations sur les denrées exotiques, surtout le coton américain. Vers la fin de 1824, plusieurs courtiers en coton firent faillite, mais ce premier avertissement passa inaperçu. Les prix continuèrent à monter; de nouvelles sociétés se formèrent; la Banque d'Angleterre, qui prêtait déjà sur hypothèque et sur ses propres actions, augmenta ses émissions de billets au lieu de restreindre le crédit comme en 1797, ce qui eut pour ses réserves les conséquences que l'on sait.

Dans les derniers jours de 1824, la Banque d'Angleterre porta son taux d'intérêt à cinq pour cent, signe d'un retour au régime de resserrement du crédit, mais une augmentation des escomptes amortit la portée de cette décision. Dès que ses effets se firent sentir sur le marché de Londres, les banques de l'ouest de l'Angleterre, dont beaucoup avaient accordé en Amérique du Nord des crédits à très long terme, commencèrent à demander le remboursement de leurs prêts. En mai, le marché monétaire de Londres était « dans un état de fièvre », les spéculateurs liquidant leurs valeurs pour replacer leur argent dans des fonds d'Etat plus sûrs. Les banques provinciales qui avaient déjà pris des mesures de restriction monétaire, les intensifièrent au cours de l'été lorsque le Parlement émit l'opinion que toutes les banques, au même titre que la Banque d'Angleterre, devaient racheter leurs billets en or lorsqu'un porteur le leur demandait. Cette opinion ne fut confirmée par une loi que plusieurs mois après, mais elle eut l'effet immédiat d'obliger les banques sans charte à payer en espèces sur demande. Comme un grand nombre de ces banques n'avaient pas de réserves métalliques, l'inévitable se produisit: les porteurs de billets et autres créanciers demandèrent des espèces qu'on ne put leur donner parce qu'elles n'existaient pas ou ne pouvaient être transportées assez rapidement de Londres.

La première faillite fut celle d'une petite banque rurale, à la fin du mois d'août. La situation empira en septembre, et le siège des guichets de banques provinciales devint chose fréquente. En octobre, S. Williams & Co., l'une des principales maisons faisant affaires avec l'Amérique, suspendit ses paiements sur £517,000 de traites acceptées, ce qui causa une grande inquiétude en Angleterre, principalement dans les villes et ports qui se partageaient le



LA CAPITALE CANADIENNE DU BOIS

Lorsque le colonel By arriva à l'emplacement actuel d'Ottawa, en 1826, pour diriger la construction du canal Rideau, les radeaux de bois descendaient l'Outaouais depuis de nombreuses années, mais la ville ne comptait encore que quelques colons.

Le principal entrepreneur engagé par By était Thomas McKay, maître maçon ayant déjà travaillé à la construction du canal de Lachine et autres ouvrages militaires et publics. Avec ses bénéfices, McKay acheta un terrain au confluent de l'Outaouais et de la rivière Rideau, et il y construisit un moulin à blé, une scierie, une fabrique de draps et une brasserie, utilisant les chutes de la rivière comme source d'énergie. En 1838, il se construisit une magnifique maison qu'il appela « Rideau Hall ». Elle devait devenir la résidence des gouverneurs généraux du Canada.

Dans les premières années, Bytown (la ville ne prit le nom d'Ottawa qu'en 1855) était un lieu de désordres et d'anarchie, mais elle se développa rapidement et ne tarda pas à devenir la capitale du bois. En 1850, son commerce des bois se chiffrait à \$4 millions par an.

commerce avec le Canada — Bristol, Liverpool, Manchester et Birmingham. En décembre, ce fut la débâcle; trente-trois banques anglaises fermèrent leurs portes, entraînant le pays dans sa pire crise économique et plongeant le commerce extérieur dans un marasme qui devait durer dix-huit mois. Presnell écrit à ce sujet: « Toutes les importations de la Grande-Bretagne et ses exportations de capitaux et marchandises ne reposaient que sur le crédit et l'espoir. » C'est en fonction de ces événements et de leurs conséquences désastreuses que l'on doit essayer de comprendre ce qui se passait alors au Canada.

— 4 —

Il est probable que le resserrement du marché monétaire anglais commença à se faire sentir au Canada en juillet 1825, au moment où la firme Maitland, Garden & Auldjo fit d'importants achats de lettres de change sur Londres pour répondre aux demandes de ses créanciers britanniques. L'évolution de la situation en Angleterre explique pourquoi la firme montréalaise eut soudainement besoin d'argent et dut demander au président de la Banque de Montréal des avances dépassant la limite de £10,000 permise par emprunteur. On possède malheureusement peu de détails sur les maisons qui prenaient part au commerce avec le Canada, à titre de fournisseurs ou de bailleurs de fonds, mais on connaît assez bien la structure de ce commerce. Toutes les grandes maisons de commerce de Montréal avaient alors des représentants à Londres, habituellement d'anciens associés rentrés au pays après avoir fait fortune dans la colonie; ce sont eux qui se chargeaient d'expédier les marchandises à destination des ports du Saint-Laurent et d'écouler les denrées canadiennes reçues en échange. Comme la majeure partie des exportations vers le Canada étaient des produits manufacturés à Birmingham et à Manchester, le financement des opérations se faisait par l'intermédiaire de banques privées en relation avec les milieux industriels et maritimes de cette région de l'Angleterre.

La situation du compte Maitland fut officiellement portée à l'attention du Conseil d'administration le 28 juin, comme en fait foi une résolution autorisant le président à accepter une traite à quatre-vingt-dix jours sur Québec, tirée par la firme en paiement de billets échus. Habituellement, les opérations de ce genre étaient simplement inscrites au livre de résolutions sous la rubrique « escomptes accordés »; la résolution dénote donc un cas spécial. Trois jours plus tard, la firme négocia £5,000 en lettres de change sur Londres et, une semaine après, elle remit un engagement à demande de £15,700 en

garantie de billets protestés dont elle était l'endosseur. Lorsque le président accepta d'autres billets d'une valeur de £10,000, portant le total à £25,700, George Moffatt se dissocia des autres administrateurs trop complaisants; il désavoua publiquement la conduite du président et l'accusa de violer les règlements de la Banque. Les procès-verbaux révèlent que Moffatt avait de bonnes raisons de se montrer inquiet, mais le Conseil préféra faire preuve d'indulgence; plutôt que de compromettre davantage la situation de vieux amis, il confirma les escomptes.

Gerrard s'était déjà dangereusement engagé en escomptant, au mois d'avril, des billets présentés par Spragg & Hutchinson, maison qui faisait affaires avec Maitland, Garden & Auldjo. Moffatt l'avait alors accusé de favoritisme, laissant entendre qu'il avait un intérêt personnel à accepter ces billets dont certains étaient l'objet d'un protêt. Trois administrateurs chargés de faire rapport sur cette opération disculpèrent le président, mais à la suite d'une autre motion présentée par Moffatt, le Conseil déclara Gerrard redevable des billets protestés qu'il avait acceptés sous sa propre responsabilité. Le vote sur cette motion permit, pour la première fois, d'identifier les parties en présence. Quatre administrateurs se portèrent à la défense de Gerrard: Forsyth, Garden, Larocque et McGill; tous avaient pris part à la traite des fourrures et faisaient maintenant partie de la « vieille garde ». Cinq le jugèrent coupable: Moffatt, Leslie, Gates, Millar et Torrance, coalition d'éléments intransigeants et réformateurs dont le porte-étendard était George Moffatt. James Leslie, député du district de Montréal, occupait une place à part dans le milieu des commerçants anglais en raison de l'appui qu'il accordait au parti canadien-français. Horatio Gates, qui commerçait avec les Etats-Unis, s'intéressait surtout aux opérations de change de la Banque. James Millar, armateur et agent à commission, était à la tête de la firme Millar, Parlane & Co. qui, devenue plus tard la *Montreal Ocean Steamship Company* et reprise en main par Sir Hugh Allan, se fit connaître dans le monde entier par sa célèbre *Allan Line*. Thomas Torrance était un marchand qui s'occupait surtout de transport sur le Saint-Laurent, entreprise à caractère purement canadien.

Après leur vote condamnant le président à payer £4,046. 14s. 9d., montant de la dette non acquittée, les administrateurs ne prirent aucune mesure pour en exiger le paiement. Dans cette première passe d'armes, le groupe Moffatt n'avait remporté qu'une victoire symbolique, et les choses en restèrent là jusqu'à la réunion du Conseil tenue en novembre pour discuter du versement du dividende semestriel et élire un administrateur en remplacement de James

Millar, démissionnaire. Le Conseil vota le dividende habituel de trois pour cent, en dépit de l'opposition de Moffatt et Leslie qui avaient sans doute entendu parler des faillites de banques anglaises et auraient préféré que la Banque augmente sa réserve au lieu de déboursier £5,625 en dividendes pour un capital versé de £187,500. On ne connaît pas le détail du vote, mais il est évident que la faction Moffatt-Leslie n'était pas encore en mesure de s'imposer. L'élection de Simon McGillivray au siège vacant du Conseil devait lui fournir l'occasion de consolider ses positions. McGillivray ne renforça pas directement l'opposition — administrateur pendant cinq mois et demi, il ne prit aucune part active aux délibérations du Conseil — mais les malheurs qui l'accablèrent à la liquidation des affaires de la Compagnie du Nord-Ouest précipitèrent le changement de régime à la Banque. De son passage au Conseil, il ne reste que deux mentions aux procès-verbaux, l'une rapportant son élection en novembre 1825, l'autre, son remplacement au mois d'avril suivant; mais en juillet 1826 on lit que des poursuites ont été intentées contre Simon McGillivray en recouvrement de sa dette de £22,000 envers la Banque. Cette dette avait été contractée en octobre et novembre 1825 lorsque McGillivray encaissa £28,500 de traites tirées sur McTavish, Fraser & Co., ses associés de Londres.

On a vu au chapitre précédent que peu de temps après la fusion des deux grandes compagnies de traite, en mars 1821, Simon McGillivray s'était rendu à Fort William, quartier-général de la Nord-Ouest sur le lac Supérieur, pour y obtenir l'accord des autres associés de la compagnie. Après de longues et orageuses discussions, il était de retour à Montréal en septembre. Pendant les deux mois suivants, il s'employa avec son frère William à mettre de l'ordre dans les affaires de McTavish, McGillivrays & Co., puis tous deux s'embarquèrent pour Londres en novembre, laissant à Thomas Thain la tâche écrasante de rassembler à Montréal des registres et comptes éparpillés sur l'étendue d'un demi-continent. Le 30 novembre 1821, Thain balança les comptes et dressa un bilan provisoire, le contrat de société n'expirant qu'un an plus tard. Le 30 novembre 1822, la nouvelle firme McGillivrays, Thain & Co. était formée, sans acte de société, pour liquider les affaires de McTavish, McGillivrays & Co. et gérer à titre d'agent « la traite et les intérêts » de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le district de Montréal, petite parcelle de ce qui avait été autrefois le vaste empire canadien de la fourrure. Thomas Thain devint le « financier, agent et comptable de la Compagnie du Nord-Ouest ainsi que de Sir Alexander Mackenzie & Co. [souvenir de la rivalité

entre la Nord-Ouest et la X.Y.] et le directeur associé et financier de la firme McGillivrays, Thain & Co. »

La santé de William McGillivray commençait à s'affaiblir après presque quarante années d'activité incessante dans la traite des fourrures. A son arrivée à Londres à la fin de 1821, il laissa à son frère Simon, de dix-huit ans son cadet, et à Edward Ellice la tâche laborieuse de négocier avec la Compagnie de la Baie d'Hudson l'évaluation des biens de la Compagnie du Nord-Ouest au Canada. En mai 1822, les deux frères signèrent à cet effet une entente qui mettait en commun leurs intérêts dans la traite des fourrures et instituait le survivant légataire universel. Enfin, après des mois de négociations continues, l'actif de la Nord-Ouest fut fixé le 25 mars 1823 à « £164,000 [argent courant], soit une somme de £123,000 sterling » et ce montant accepté comme la part de la Nord-Ouest dans la nouvelle compagnie. Les McGillivray devaient fournir la moitié de cette somme et faire cession de leurs « parts et intérêts dans la traite, actuels, réversibles et éventuels » en retour « d'un certain nombre d'actions de la Baie d'Hudson. »

Ces dispositions prises, Simon McGillivray s'embarqua pour New-York en janvier 1825 avec l'intention de régler ses affaires au Canada le plus rapidement possible. Pendant son absence, son associé Thomas Thain s'était plongé dans les arcanes de la comptabilité, discipline pour laquelle il semble avoir été médiocrement doué. Lorsque McGillivray arriva à Montréal vers le mois de mars, il trouva les livres et comptes de McGillivrays, Thain & Co. dans un état de confusion totale et Thain à la veille de perdre la raison. Ce dernier quitta Montréal au mois d'août et se rendit en Grande-Bretagne « pour consulter un médecin et visiter des parents », lit-on dans une lettre qu'il écrivit en février 1826. Avant de partir, il persuada McGillivray que personne d'autre ne pouvait se retrouver dans la masse de papiers qu'il avait rassemblés au bureau de la compagnie, devenu le siège de la Baie d'Hudson. C'est sans doute pour cette raison qu'il ferma la porte derrière lui et emporta la clef. Thain resta vice-président de la Banque de Montréal jusqu'en juin 1826, ses collègues du Conseil désirant probablement attendre son retour avant de lui donner un successeur.

Après le départ de Thain, Simon McGillivray confia à Pierre de Rocheblave, ancien *Nor-Wester* comptant de nombreuses années de loyaux services, l'administration des affaires de la Baie d'Hudson, pendant que lui-même s'efforçait de mettre de l'ordre dans ses propres affaires. Dans cette tâche, il put compter sur l'appui et la confiance de ses confrères de la première heure, en particulier John Richardson, John Forsyth et Samuel Gerrard. Même s'il

estimait qu'il n'avait aucune obligation morale de rembourser les dettes contractées en son absence par les autres associés de l'entreprise canadienne, dettes dont il ignorait d'ailleurs le montant exact, McGillivray était néanmoins désireux et pressé de s'en acquitter. Il évaluait à £100,000 les actions de la Baie d'Hudson qu'il avait reçues avec son frère aux termes de l'entente intervenue en 1824; à ce capital facilement réalisable, il ajoutait ses biens personnels qu'il était prêt à sacrifier en cas de besoin, soit un autre montant de £100,000. Ainsi, à son arrivée au Canada, personne ne pouvait mettre en doute sa solvabilité. Il n'eut donc pas de difficultés à se faire élire administrateur de la Banque de Montréal et à encaisser, en octobre et novembre, £28,500 de traites tirées sur McTavish, Fraser & Co. Grâce à cette somme, il commença à rembourser progressivement ses créanciers canadiens et contracta à cette fin deux autres emprunts: J. H. Dunn, Receveur général du Haut-Canada, lui avança £12,600 à même les deniers publics de la province, et Samuel Gerrard lui accorda un prêt personnel de £11,000. McGillivray donna en garantie de ces emprunts des actions de la Baie d'Hudson ayant une valeur nominale de £9,000 et évaluées à £24,300, ce qui devait donner lieu plus tard à une controverse longue et passionnée. Enfin, il vendit en décembre soixante actions de la Banque de Montréal immatriculées à son nom et trente-deux au nom de McGillivrays, Thain & Co., réalisant ainsi £3,450. Détail intéressant, les acheteurs étaient Henry Brevoort de New-York, Charles Carroll de Carrollton (Maryland), John McTavish de Baltimore et Samuel Gerrard, à titre personnel. Vers le 15 décembre 1825, McGillivray avait donc réuni la somme de £55,550, argent courant, sans faire appel à son frère. Peu de jours après, l'arrivée d'une lettre d'Angleterre désorganisa tous ses plans.

Ecrite par Edward Ellice et postée à Londres le 26 octobre, la lettre annonçait à Simon McGillivray la mort de son frère William, survenue dix jours plus tôt à St. John's Wood. Dans un testament rédigé le 10 du même mois, William avait nommé son jeune frère héritier et exécuteur testamentaire; sa dernière préoccupation, selon Ellice, avait été le paiement de ses créanciers. La lettre d'Ellice contenait d'autres nouvelles alarmantes: panique financière, suspension du crédit commercial, dépréciation de tous les biens. La crise de 1825 entraînait dans sa dernière phase.

Accablé par ce revers de fortune inattendu, Simon McGillivray consulta ses amis et en arriva à la conclusion angoissante qu'il ne pouvait pas « faire face à tous les engagements de la Maison »; ne voyant pas d'autre issue possible, il décida « qu'il était inutile de vouloir remettre à plus tard le moment fatidique. » Il avisa donc ses créanciers sans plus tarder et, à une assemblée

convoquée le 27 décembre 1825, il leur proposa une cession volontaire de tous ses biens et de ceux de son frère « en paiement des dettes de la Maison. » Il ne se doutait pas alors que l'effondrement du marché et les spéculations de ses associés de Londres avaient fortement réduit la valeur de son patrimoine.

Dans de nombreuses lettres écrites par la suite, McGillivray attribua la débâcle finale de l'ancienne Compagnie du Nord-Ouest à la rivalité ruineuse avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, au temps et à l'argent perdus à rassembler les archives de la compagnie, et à l'insouciance des anciens *Nor-Westers* qui « se lancèrent dans la dépense, — prirent femme, tinrent maison, menèrent grand train, — sans s'occuper s'ils en avaient les moyens. » On ne connaîtra sans doute jamais toute la vérité, les dossiers laissés par Thain ayant été vendus à l'encan après la faillite. Les quelques documents retrouvés au Canada, en Ecosse et ailleurs ne permettent pas d'élucider les contradictions que contiennent les longues lettres de McGillivray à ses créanciers.

Il est probable que depuis la perte de la traite des fourrures, quatre ans auparavant, le monde des affaires de Montréal n'avait jamais appris une nouvelle aussi atterrante que celle de la mise en faillite de Simon McGillivray. A la fois par la somme en jeu — plus d'un million de dollars — et le discrédit qu'elle jeta sur certains membres de l'élite montréalaise, ce fut la faillite la plus retentissante de l'époque. Pourtant, la discrétion de la presse était telle que la nouvelle ne parut dans aucun des trois journaux de Montréal. Seule la *Gazette de Québec*, semble-t-il, mentionna l'événement; dans son numéro du 22 janvier 1826, on lit un extrait d'une lettre publiée le 7 janvier dans un journal de New-York et écrite « par une personne, maintenant à Montréal, en date du 28 décembre 1825. » En voici un passage:

« Messieurs, — Samedi, le monde des affaires de Montréal a été jeté dans le désarroi à l'annonce officieuse de la faillite d'une importante maison. Ce matin, étant allé aux renseignements, j'apprends qu'il s'agit de la North West Hudson Bay Company, administrée par McGillivrays, Thain & Co. — ils ont suspendu les paiements, et leurs dettes seraient d'environ huit cent cinquante mille dollars. En cas de liquidation, les plus touchés seraient les particuliers qui se sont retirés des affaires et ont prêté leur argent à cette compagnie. Aucune maison de commerce, à ce qu'on me dit, ne subirait de pertes. »

Après avoir relevé la confusion de noms, la *Gazette* ajoute ce commentaire: « De source sûre, nous savons que la faillite ne se chiffre pas à « huit cent

cinquante mille dollars»; les dettes sont d'environ £150,000 et les biens de la compagnie sont évalués à £180,000. . . Les retraits prématurés effectués à la Banque de Montréal à l'annonce de cette faillite ont cessé et nous croyons savoir qu'ils n'ont guère dépassé £7,000 en espèces.»

A la Banque de Montréal, on faisait preuve de la même réserve que dans les journaux locaux. Le Conseil se réunit les 23 et 30 décembre, soit avant et après l'assemblée des créanciers de McGillivray, mais les procès-verbaux ne mentionnent pas cette assemblée à laquelle la Banque n'était d'ailleurs pas officiellement représentée. Pendant que dans les cafés du Marché au foin et de la rue Saint-Paul, on commentait les derniers bruits sur l'affaire, à la place d'Armes on semblait s'en désintéresser. Il est vrai que la Banque n'était pas sûre encore de sa véritable situation, et ne le serait pas avant d'être avisée par ses agents de Londres de la non-acceptation des traites tirées par McGillivray. Mais on pourrait donner d'autres raisons, peut-être plus plausibles, de cette réserve: la présence de McGillivray au Conseil d'administration, ses liens d'amitié avec les principaux actionnaires de la Banque et le secret professionnel auquel les banquiers étaient tenus aussi strictement que les avocats et les médecins.

Pendant les six mois qui suivirent, un voile de silence entourait l'affaire McGillivray; néanmoins, le principal personnage de cet imbroglio donna à George Moffatt un nouveau prétexte pour reprendre sa campagne contre la négligence manifestée par la direction dans la conduite des affaires de la Banque. Le 23 décembre, par exemple, Moffatt proposa deux résolutions: l'une prévoyant le remplacement des administrateurs après trois mois d'absence; l'autre, l'élection d'un vice-président par intérim à la place de Thomas Thain, rentré en Ecosse depuis le mois d'août. Le mardi suivant, John Forsyth fut nommé vice-président. Le 30 décembre, soit trois jours après l'assemblée des créanciers de McGillivray, Leslie déposa cinq résolutions qui équivalaient de fait à un vote de défiance envers la direction de la Banque. La première demandait un relevé des pertes subies par la Banque depuis sa création en 1817, avec le nom des personnes et les circonstances, ainsi que la liste de tous les effets échus et protestés se trouvant entre les mains du caissier; la deuxième interdisait le transfert d'actions par le président, le vice-président ou le caissier, sans l'accord du Conseil; la troisième imposait la même formalité pour l'acceptation des lettres de change et la quatrième demandait un relevé de toutes les lettres de change achetées au cours des six derniers mois, avec le nom des endosseurs. La cinquième enfin prévoyait la nomination d'un comité chargé de rédiger de nouveaux règlements qui régiraient à l'avenir l'adminis-

tration de la Banque. Les cinq résolutions, adoptées à l'unanimité, restèrent en pratique lettre morte.

Passant de nouveau à l'attaque le 6 janvier 1826, Moffatt fit voter une résolution demandant que le caissier écrive au président pour le mettre en demeure d'acquitter la dette dont il avait été tenu redevable au mois d'août. Dans sa réponse, déposée le 10, Gerrard déclara qu' « il ne devait rien à la Banque »; à la suite de quoi, Moffatt proposa que le président, ayant failli à ses engagements, ne soit plus autorisé à céder ses actions ni à tirer sur son compte (c'est-à-dire encaisser des chèques ou traites et servir d'endosseur) tant qu'il resterait débiteur de la Banque. Le Conseil adopta la résolution après avoir rejeté une modification de Garden qui voulait faire supprimer l'interdiction relative aux chèques et traites. Selon le procès-verbal, il y eut cinq voix en faveur de la motion, celles de Moffatt, Leslie, Gates, Ermatinger et John Molson fils (élu à la place de David David en 1824), et trois voix contre, celles de Forsyth, Garden et McGill. Encouragés par leur victoire, Moffatt et Leslie réclamèrent ensuite la convocation d'une assemblée extraordinaire des actionnaires pour le premier lundi de mars, mais ils perdirent par un vote de six contre deux.

Le 16 janvier, McGillivray présentait à ses créanciers un premier aperçu de ses comptes et le lendemain, F. W. Ermatinger déposait trois résolutions qui en disent plus long sur la situation de la Banque que les procès-verbaux. Ces résolutions portaient sur les points suivants: la Banque ne pourrait consentir de prêts supérieurs à £10,000 sans le consentement unanime des administrateurs; aucune lettre de change, sauf les traites du gouvernement, ne serait acceptée sans la signature d'un endosseur solvable approuvé par le Conseil; des avis seraient placés dans la banque avisant les clients qu'après un délai de quinze jours les billets seraient payables à l'échéance, mettant ainsi fin à la pratique d'accorder des prolongations moyennant une faible réduction du principal. Appuyées par un membre de la « vieille garde », ces résolutions marquaient une défection significative et constituaient pour la direction une critique encore plus nette que les cinq motions présentées par Leslie deux semaines plus tôt. Mais les deux factions en présence étaient à force égale, et les résolutions d'Ermatinger ne furent pas mises aux voix avant le 27 janvier. A la réunion du 27, George Moffatt présidait en tant qu'administrateur de semaine; le Conseil approuva les résolutions par un vote non consigné au procès-verbal et confia ensuite à Moffatt, McGill et Fleming, administrateur récemment élu, le soin de rédiger de nouveaux règlements conformément à la motion de Leslie votée le 30 décembre.

En raison de l'incertitude qui régnait au sujet de la présidence et de la vice-présidence, l'expédition des affaires courantes de la Banque fut assurée par le Conseil et l'administrateur de semaine. Cette situation allait durer quatre mois. Pendant l'interrègne, George Moffatt regroupa ses forces à l'intérieur et à l'extérieur de la Banque.

CHAPITRE DIX



NOUVEAU DÉPART

NOUVEAU DÉPART

— I —

Le 28 avril 1826, les administrateurs de la Banque de Montréal décidèrent à l'unanimité « de ne pas payer de dividende pour la période du 31 décembre dernier au 1^{er} juin. » C'était la première fois que la Banque omettait le dividende semestriel et elle ne recommencera à le verser que trois ans et demi plus tard. Breckenridge et Shortt ont vu dans cette interruption un indice des lourdes pertes subies par la Banque à la suite de la panique financière de 1825 en Angleterre et de la crise qui suivit au Canada. Cette interprétation est confirmée par une lettre du comptable Henry Dupuy, écrite quarante ans plus tard alors qu'il était à la retraite. On y lit notamment: « Vers 1824, la Banque de Montréal essuya de lourdes pertes, surtout à Québec, du fait de marchands de bois, mais aussi à Montréal, et on inscrivit un débit d'environ £80,000 au compte des profits et pertes. Les dividendes furent interrompus pendant un an et demi ou peut-être même deux ans. Je crois que les actions accusèrent une moins-value de 40 à 50 pour cent et le public commença à s'inquiéter. » Shortt mentionne aussi une perte de £80,000 et une baisse de 40

à 50 pour cent de la valeur des actions de la Banque, mais il n'indique pas la source de ses renseignements.

En dépit de son âge, Dupuy avait une excellente mémoire, mais il s'égarait parfois lorsqu'il s'agit de questions financières. Il est pratiquement impossible, par exemple, que la Banque ait perdu £80,000 en 1824, soit presque un cinquième de son actif, alors que la même année elle paya un dividende de six pour cent et augmenta sa réserve de £1,794, ce qui représentait alors à une exception près la plus forte somme prélevée à cette fin sur les bénéfices non répartis. Il est vrai que ce chiffre tomba à £38 l'année suivante, mais on versa néanmoins £11,250 en dividendes sans puiser dans la réserve. En réalité, la Banque n'enregistra une perte nette qu'en 1826; cette année-là, il fallut virer £4,679 de la réserve, laissant un solde d'environ £3,000. A partir de ce moment, le groupe Moffatt commença à s'imposer, et le paiement des dividendes fut soumis à des règles plus strictes. La Banque accumula ainsi une réserve dépassant £25,000 avant de payer un nouveau dividende; toutefois, les bénéfices non répartis portés à la réserve en 1827 et 1828 auraient pu permettre le paiement de dividendes annuels de six pour cent, si le Conseil avait jugé à propos de le faire.

Les rapports soumis chaque année au Parlement et publiés dans les *Journaux de la Chambre* apportent d'autres précisions sur les opérations de la Banque pendant la période critique de 1820 à 1830. On y relève, par exemple, que la somme arrondie des prêts et escomptes, principale source de revenus de la Banque, passa de £1,850,000 en 1825 à £1,175,000 en 1827. Avec les premiers bateaux remontant le Saint-Laurent au printemps de 1826, arriva la nouvelle de l'aggravation de la crise en Grande-Bretagne. A Montréal, le commerce entra dans un état de stagnation qui devait durer plus de deux ans. Pendant cette période, la Banque de Montréal vit le montant de ses comptes en souffrance atteindre £86,800; plus de la moitié de cette somme provenait de la faillite de ses deux principaux clients, la maison Maitland et Simon McGillivray, et par la suite la Banque devait recouvrer ces deux créances, ainsi que plusieurs autres, sans grande perte.

Tandis que les banques anglaises et américaines semblaient les unes après les autres dans la faillite, la Banque de Montréal se distingua par la stabilité de ses finances et la compétence de son administration. Le mérite en revient à la direction qui assura la relève lorsque le président fut accusé de manquement à ses engagements et qu'on abandonna l'espoir de voir le vice-président revenir d'Ecosse. Après avoir pris l'initiative d'un contrôle plus strict sur les prêts et recouvrements, George Moffatt demeura la figure dominante du

Conseil jusqu'à l'assemblée annuelle de juin 1826. Les procès-verbaux rédigés pendant les mois que dura ce régime ne font mention que des affaires courantes de la Banque, réglées le plus souvent par décision unanime et conformément aux principes de saine administration. Pourtant, même dans les inscriptions lapidaires du livre de résolutions, on devine un conflit constant sur le plan humain. Le 24 février, en dépit des heurts récents et des restrictions adoptées, le Conseil vota une résolution redonnant à Samuel Gerrard le droit d'être avaliseur et endosseur. Moffatt fut le seul à s'opposer à cette résolution qui constituait une victoire pour la « vieille garde ». Ses principaux membres — Forsyth, Garden et McGill — remportèrent un succès encore plus grand en s'opposant aux nombreuses tentatives faites par Moffatt et Leslie pour obtenir la convocation d'une assemblée extraordinaire des actionnaires, conformément aux dispositions de la charte.

Pendant que se poursuivait ce conflit de personnes et d'opinions, la situation économique empirait au Canada et en Angleterre. Pour la Banque, le mois d'avril fut marqué par la faillite de la maison Maitland qui dut s'avouer vaincue après plusieurs mois de résistance, et aussi par une augmentation des créances non recouvrées. Au début du même mois, une nouvelle arrivée d'Angleterre inspira de sérieuses craintes quant à la solvabilité des agents de la Banque à Londres qui avaient surchargé leur portefeuille de valeurs sud-américaines. Conscient que « la fermeture de l'agence de Londres pourrait causer de grands embarras à la Banque », le Conseil autorisa, « en cas de faillite de ladite firme, l'ouverture d'un compte dans une autre maison de Londres. » Des lettres en ce sens furent envoyées à Edward Ellice, Hart Logan et Robert Gillespie à Londres, leur demandant d'agir « à leur discrétion ». La gravité de la situation apparaît dans une autre résolution, adoptée à la même réunion spéciale du Conseil, autorisant la direction à négocier un emprunt de £25,000 pour quatre mois, « garanti par les billets de notre établissement », avec Prime, Ward, King & Co., successeurs de Prime, Ward & Sands, les agents de la Banque à New-York.

Malgré la réserve extrême avec laquelle le Conseil consignait ses délibérations et la discrétion encore plus grande de la presse, le public ne pouvait ignorer complètement la mésentente existant au sein du plus important établissement financier de Montréal. On peut en voir une preuve dans cette résolution votée à une réunion tenue en juillet:

« Le Conseil, ayant constaté une tendance néfaste au désaccord parmi les directeurs de la Banque, juge nécessaire de leur rappeler qu'il incombe



LE MARCHÉ AU POISSON DE TORONTO (1840)

Visitant Toronto en 1842, Charles Dickens écrivait: « La région environnante est plate et dépourvue de paysages intéressants, mais la ville elle-même est pleine de vie et de gens affairés, le commerce est prospère et les travaux publics vont bon train. » Cette activité avait commencé en 1834, année où la bourgade de York devint officiellement la ville de Toronto.

A cette époque, il était souvent difficile de se procurer de la viande fraîche, mais le lac Ontario fournissait un bon approvisionnement en saumons, bars, blanchaille et perches, complété par des importations d'huîtres, de homards et de harengs. Le marché au poisson se trouvait un peu au sud de l'actuel marché Saint-Laurent. Près de l'intersection des rues Wellington et Front, à droite, on peut voir la remise à diligences de William Weller et le *City Hotel*.

En 1840, Toronto avait une population de près de 15,000 habitants et son évaluation foncière dépassait £1,000,000. Quinze vapeurs naviguant sur le lac Ontario venaient s'amarrer à ses quais, et dix journaux rapportaient les nouvelles du jour.

à chacun et à tous de maintenir la réputation et la respectabilité de l'Établissement en s'acquittant de leurs besognes journalières avec calme et dignité, se conciliant ainsi la confiance du public ainsi que le respect et l'estime réciproques. En conséquence, les Administrateurs ont la ferme intention de signifier ouvertement la désapprobation du Conseil à ceux qui failliraient à ce devoir ou manqueraient de retenue à la banque. »

Il est probable que les rumeurs sur la Banque avaient atteint un ton alarmant beaucoup plus tôt; Dupuy le confirme d'ailleurs lorsqu'il écrit dans sa lettre: « le public commença à s'inquiéter. » Cette inquiétude s'envenima par la suite pour finalement aboutir aux enquêtes parlementaires de 1829 et 1830. Mais en 1826, elle était inspirée par un sentiment général d'insécurité devant l'évolution des événements en Angleterre, par les bruits qui couraient sur la situation de la Banque après la faillite de deux de ses principaux clients, et par le resserrement du crédit au moment même où le monde des affaires en avait un besoin pressant. La suppression du dividende, en avril, n'arrangea pas les choses. Enfin, comme la Banque était le plus grand agent de change de la place, on la tenait responsable du taux élevé des devises anglaises. Ensemble, ces circonstances fournirent à George Moffatt l'occasion qu'il attendait.

— 2 —

On sait déjà que les commerçants de Montréal ne formaient pas le groupe homogène que l'on décrit souvent. Au nombre de ses divers éléments se trouvaient des personnes qui disposaient de capitaux mais n'acceptaient pas la tutelle financière de l'alliance entre la Banque de Montréal, la vieille aristocratie de la traite et les intermédiaires yankees venus du sud de la frontière. A la différence des autres marchands anglais, écossais, irlandais ou américains dont le seul rêve était de rentrer « au pays » une fois leur fortune faite, ces personnes avaient fait du Canada leur patrie et entendaient y rester. Plusieurs vivaient du commerce extérieur — important des tissus, de la quincaillerie et des boissons alcoolisées, exportant de la perlasse, des douves et du blé — mais leur activité commerciale était centrée sur l'économie du pays et non sur l'exploitation coloniale comme on la conçoit habituellement. Ces commerçants étaient tout autant attachés au pays que leurs compatriotes francophones qui considéraient en bloc tous les marchands « anglais » comme des trafiquants et des profiteurs. Ce sont eux qui fondèrent la Banque du Canada, établissement financier distinct et dissocié de l'oligarchie financière en place, pour les mêmes raisons qui poussèrent des Américains, dans une situation

semblable, à fonder leurs propres banques en Nouvelle-Angleterre, dans l'Etat de New-York et ailleurs aux Etats-Unis. Bien que capitale commerciale du Canada, Montréal ne pouvait à l'époque faire vivre deux banques; la Banque du Canada ne resta que quelques années en activité et, à l'expiration de sa charte de dix ans, elle fut absorbée par la Banque de Montréal.

Dans les rangs des souscripteurs de la Banque du Canada, George Moffatt trouva l'appui dont il avait besoin pour poursuivre à la Banque de Montréal les réformes qu'il avait entreprises au début de la crise de 1826. Ce changement de régime était d'ailleurs presque inévitable; il correspond à la relève d'une génération d'hommes d'affaires par une autre, plus jeune et plus entreprenante, au moment où les contrecoups de la crise se faisaient durement sentir, circonstance qui ne joua jamais en faveur de la génération précédente. Il ne faudrait toutefois pas en conclure que les géants d'hier avaient perdu tout pouvoir ou subi de graves revers de fortune. Forsyth, Richardson & Co., représentants de la Compagnie anglaise des Indes et agents financiers du Haut-Canada, continuaient à exercer une grande influence sur la vie économique du Canada, au même titre que d'autres commerçants à qui la réussite en affaires avait valu un siège au Conseil législatif ou des places enviables au conseil d'administration des nombreux organismes ou sociétés qui abondaient maintenant à Montréal: Maison de la Trinité, Commission du port et du canal de Lachine, Hôpital général, Loge maçonnique, Société d'agriculture et plusieurs institutions poursuivant des fins éducatives ou culturelles. Néanmoins, c'était la fin d'une époque. Comme le fait observer John Irwin Cooper, auteur de *Montreal, the Story of Three Hundred Years*, Montréal avait en 1826 une population de 25,000 habitants, et sa richesse ne reposait plus sur la fourrure. En effet, le peuplement des provinces canadiennes, comparativement plus rapide qu'aux Etats-Unis, avait favorisé leur expansion économique, jetant les bases de nouvelles fortunes et entraînant un déplacement de la puissance financière.

L'un des représentants de cette nouvelle tendance était John Molson. Arrivé au Canada en 1782, à l'âge de dix-huit ans, il s'était lancé avec succès dans plusieurs affaires — brasserie, scierie, spéculation immobilière, transport fluvial — et se trouvait dans les années 1820-1830 parmi les notabilités de Montréal. Homme remarquable par son esprit d'entreprise, il avait inauguré la navigation sur le Saint-Laurent par le premier voyage de l'*Accommodation* entre Montréal et Québec, en 1809, deux ans seulement après la mise en service du *Clermont* de Robert Fulton sur l'Hudson. Le deuxième bateau lancé par Molson, le *Swiftsure*, était un vapeur plus imposant que son prédécesseur,

équipé de deux moteurs construits aux célèbres ateliers Boulton & Watt de Soho. Il servit de transport pendant la guerre de 1812 — première utilisation de la navigation à vapeur à des fins militaires — et permit ensuite à la famille Molson de se livrer à des opérations de change très fructueuses, en escomptant des effets de commerce à Montréal et en les revendant vingt-quatre ou trente-six heures plus tard à Québec avec une marge appréciable. Ce commerce explique sans doute l'absence de John Molson sur les listes de souscription de la Banque de Montréal et de la Banque du Canada. Il ne devint actionnaire de la Banque que plus de quatre ans plus tard. Le registre des titres mentionne, en date du 8 janvier 1822, l'achat de trente actions de la Banque de Montréal par John Molson père, autant par John Molson fils et Thomas Molson, et dix actions par le fils cadet, William. Depuis lors, la famille Molson est restée étroitement liée à la Banque de Montréal.

A son élection au Conseil de la Banque en 1824, John Molson fils avait trente-sept ans; c'était le plus jeune administrateur et, avec Austin Cuvillier, le seul Canadien de naissance. Après avoir joué un rôle assez effacé pendant les premières années, il prit ouvertement parti pour la faction de Moffatt dans le schisme créé par les prétendues irrégularités du président. Le groupe Moffatt reçut un second appui lorsque John Fleming fut élu au Conseil en remplacement de François Larocque, ancien *Nor-Wester* qui venait de démissionner en plein cœur de l'affaire McGillivray. Né dans le comté d'Aberdeenshire en 1786, Fleming arriva au Canada en 1803 et travailla pour le compte de Hart, Logan & Co. Homme de grand goût avec un penchant marqué pour les lettres, il ne tarda pas à se faire une place dans la société montréalaise. Il rassembla une riche bibliothèque de 11,000 volumes, écrivit des poèmes et des œuvres en prose dont la principale, *The Political Annals of Lower Canada*, fut jugée par la critique « aussi fournie en renseignements qu'en préjugés contre les Canadiens français. » En plus de ses activités littéraire et commerciale, il était juge de paix et membre de plusieurs organismes municipaux et commissions. Malgré son origine écossaise, John Fleming embrassa la cause du canadianisme naissant dont on a déjà parlé et, dès les débuts de son association avec la Banque de Montréal, il se joignit résolument au groupe qui travaillait à son rajeunissement.

— 3 —

Malgré le renforcement de la faction Moffatt, l'équilibre des forces au sein du Conseil perisista pendant le printemps de 1826, les administrateurs indépendants restant neutres. Il y avait plusieurs vacances à combler à la suite du

ARRIVÉE D'IMMIGRANTS
A MONTRÉAL

La traversée de l'Atlantique était souvent pour les immigrants du XIX^e siècle une pénible expérience. Les passagers d'entrepont étaient entassés dans des cales tristement célèbres pour leur saleté et leur odeur nauséabonde. Par gros temps, les écoutilles étaient rarement ouvertes, et les locaux humides et obscurs où les plus pauvres dormaient à cinq par couchette devenaient des foyers de fièvre et de dysenterie; il n'était pas rare que le quart des passagers périssent avant d'atteindre leur nouvelle patrie. Les traversées calmes avaient aussi leur part d'épreuves; l'eau et les vivres étaient rares et, bien souvent, impropres à la consommation après deux mois en mer.

Pour occuper les heures interminables, les immigrants lisaient la Bible ou jouaient aux cartes à la lueur de lampes dont le nombre était limité à cause du danger d'incendie. Les hommes aidaient aussi l'équipage, mais le reste du temps il leur fallait écouter les plaintes des malades. On organisait parfois des danses sur le pont, et ceux qui en avaient les moyens pouvaient acheter du rhum à la cantine; il en résultait souvent des désordres et des rixes qui rendaient la vie à bord encore plus misérable.

L'arrivée en vue des terres causait autant d'angoisse que de joie, car tout le monde redoutait les visites sanitaires et la mise en quarantaine. Parfois les malades étaient envoyés à l'hôpital de Grosse-Ile, à vingt-cinq milles en aval de Québec, et leur famille perdait complètement leur trace en dépit d'annonces pitoyables placées dans les journaux. Les survivants étaient débarqués sur les quais, comme on les voit ici, la plupart sans lieu de destination précis. Il est peu surprenant qu'ils paraissent abattus et désorientés, mais on ne peut qu'admirer leur courage et leur endurance: ce sont des pionniers de cette trempe qui ont bâti le Canada.

Peinture de Fred Oakley



retrait de l'infortuné Simon McGillivray, de la mort de Thomas Torrance et de l'absence du vice-président Thain, maintenant dans un hospice en Ecosse, mais les dissensions firent remettre l'élection de nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée annuelle de juin. Les dix administrateurs en activité se divisaient en trois groupes. Dans la « vieille garde » se trouvaient Forsyth et Garden, fidèles aux vieux amis des jours passés, le jeune McGill et Samuel Gerrard, président partiellement démis de ses fonctions. L'opposition groupait Moffatt, Leslie et un nouveau venu, Fleming; sur la « ligne de touche », indifférents en apparence à ce qu'ils considéraient peut-être une querelle de famille, les indépendants Gates, Ermatinger et John Molson fils. Vu la répartition des forces, ces derniers détenaient le pouvoir de décision. De fait, c'est grâce à leur appui que Moffatt remporta plusieurs succès avant de disposer de la majorité des voix. Avec l'aide des indépendants, il réduisit à néant l'autorité du président, fit adopter des réformes administratives et, à toutes fins pratiques, dirigea la Banque de la mi-janvier au début de juin 1826. Mais l'opposition, ne disposant que de trois voix au Conseil, ne put atteindre son principal objectif: la convocation d'une assemblée extraordinaire des actionnaires au cours de laquelle on débattrait au grand jour les accusations portées contre le président et la modification des statuts et règlements. Même si cette convocation répondait à un besoin justifié et sans doute nécessaire dans une société bien administrée, tous les efforts faits pour en convaincre le Conseil se révélèrent infructueux.

A toutes les causes d'inquiétude déjà mentionnées — nombre croissant de faillites, nouvelles alarmantes d'Angleterre, rumeurs de dissensions et de difficultés financières à la Banque — venait s'ajouter l'attitude énigmatique adoptée par la Banque dans l'affaire McGillivray, devenue entre-temps une cause célèbre entourée de mystères, sauf peut-être pour les syndics. Dans ces circonstances, il était inévitable que le public perde confiance. A l'époque, une banque n'était solvable que dans la mesure où elle tenait son engagement de rembourser ses billets en espèces sur demande. La Banque de Montréal était prête à tenir cet engagement sans difficulté, car depuis deux ans elle avait importé de New-York £223,000 en espèces en couverture d'une circulation fiduciaire variant entre £133,000 et £138,000. La situation financière de la Banque, renforcée par sa nouvelle politique de resserrement du crédit, était donc meilleure qu'on ne le supposait, et aucune preuve ne permet de croire que ses actions subirent une baisse sérieuse. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin 1826, il n'y eut que neuf transferts d'actions, dont deux seulement portaient

sur plus de dix actions. De ce fait, on peut déduire qu'aucune des deux factions se disputant la direction de la Banque n'essaya de s'assurer la majorité des voix par l'achat d'actions. Abstraction faite des raisons profondes qui l'inspirèrent, George Moffatt ne mena sa campagne pour l'abolition du favoritisme à la Banque que pour des questions de principe.

Lorsqu'on considère les différents aspects de la situation, il semble que l'objet du litige n'était pas les réformes demandées par Moffatt, car le Conseil avait déjà reconnu leur justification, mais plutôt ce qu'on appellerait aujourd'hui une question de relations extérieures. Il est évidemment impossible de connaître la nature des conversations échangées sur le sujet, les arguments apportés, les pressions exercées, la position exacte des administrateurs et des actionnaires, mais à la lumière de la carrière politique de George Moffatt, on peut être sûr que le débat fut animé et général. Il s'agissait en définitive de décider si l'on allait appliquer immédiatement les réformes convenues ou ne rien précipiter. Dans le premier cas, il était difficile de prévoir la réaction du public. En agissant rapidement et en exposant franchement la situation, on réussirait peut-être à rétablir la confiance, mais on risquait aussi de créer une plus grande inquiétude en donnant l'impression que tout allait plus mal qu'en réalité. Par contre, on ne courait aucun risque en laissant les choses suivre leur cours, à part celui d'avoir à endurer pendant quelques semaines encore les commérages qui irritaient le Conseil. Ajoutons à cela que la Banque de Montréal, société légalement constituée, était responsable devant le public par l'intermédiaire du gouvernement et qu'il ne fut jamais question d'illégalité. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que certains administrateurs à l'esprit pondéré — on pense à Gates, Ermatinger et Molson — aient trouvé un compromis donnant satisfaction aux deux parties. Le 20 avril, un avis, paru dans les journaux de Montréal et portant la signature de vingt actionnaires, annonçait qu'une assemblée extraordinaire serait tenue après l'assemblée annuelle régulière pour étudier les nouveaux règlements proposés.

— 4 —

En date du 5 juin 1826, on lit dans le livre de résolutions le procès-verbal suivant:

« A une assemblée générale des actionnaires, tenue en ce jour afin de procéder à l'élection des administrateurs pour l'exercice suivant, MM. Jamieson, Logan et William Molson, nommés scrutateurs à la majorité des voix, déclarèrent dûment élues les personnes suivantes, à savoir:

Samuel Gerrard, John Fleming, George Moffatt, John Torrance, John Forsyth, Horatio Gates, Joseph Masson, Wm. Blackwood, Peter McGill, Thomas Porteous, F. W. Ermatinger, John Molson fils, James Leslie. »

Au cours de la même assemblée, les actionnaires élurent quatre nouveaux administrateurs en remplacement de George Garden, Thomas Thain, Simon McGillivray et Thomas Torrance. On croit que Garden se retira définitivement des affaires vers cette époque; après un voyage en Ecosse, il revint à Montréal où il mourut en 1828. Thain, dont on savait qu'il ne reviendrait plus au Canada, mourut en Ecosse quatre ans plus tard. Les deux vacances au Conseil furent remplies par William Blackwood, associé principal de Blackwood et Larocque, et Thomas Porteous qui avait déjà été administrateur de la Banque. Ces deux nouveaux administrateurs étaient des partisans de Moffatt, de même que Joseph Masson, élu à la place de Simon McGillivray, et John Torrance qui succédait à son frère décédé, Thomas, administrateur depuis 1818.

Joseph Masson, troisième Canadien de naissance siégeant au Conseil, était déjà lors de son élection un négociant réputé pour son habileté et son sens des affaires. Né dans une famille aisée de Saint-Eustache, en 1791, il vint chercher fortune à Montréal et ne tarda pas à devenir l'associé de la firme W. & H. Robertson, filiale canadienne d'une maison de Glasgow. Plus tard, il reprit l'affaire sous le nom de Joseph Masson, Sons & Co. et ouvrit des succursales à Québec et à Glasgow. Il passe pour avoir été le premier millionnaire canadien. John Torrance immigra au Canada avant la guerre de 1812; avec son frère Thomas, il ouvrit un commerce à Montréal, faisant surtout l'importation de vins et spiritueux, tandis que son autre frère James allait s'établir à Kingston. Les trois frères furent parmi les premiers à organiser le transport sur le haut Saint-Laurent; ils s'enrichirent pendant la guerre de 1812 et achetèrent en 1826 le remorqueur *Hercules* avec lequel ils disputèrent aux Molson le monopole du transport fluvial entre Montréal et Québec. Peu après, les Torrance mirent aussi fin au monopole du commerce avec les Indes orientales, détenu jusque-là par Forsyth, Richardson & Co., en devenant la première maison canadienne à commercer directement avec l'Orient. Fort de l'appui des quatre nouveaux administrateurs, le groupe Moffatt avait maintenant la majorité au Conseil.

Lorsqu'on la compare au formalisme des assemblées annuelles de banques tenues de nos jours, la procédure suivie à l'assemblée de 1826 ne paraît pas très orthodoxe. Par exemple, on ne déposa aucun état des profits et pertes, bil-

lets en circulation et créances douteuses à la fin de l'exercice, comme l'exigeait l'article 9 de la charte. Toutefois, comme ces états furent soumis au Parlement, on peut supposer que les actionnaires en avaient pris connaissance, ce qui rendait superflue leur transcription dans le livre de résolutions.

Le procès-verbal continue:

« A une assemblée générale des actionnaires, tenue en ce jour conformément à un avis publié dans les journaux de Montréal en date du 20 avril, étaient présents:

L'honorable John Richardson	L'honorable Matthew Bell		
Samuel Gerrard	George Moffatt	James Leslie	John Fleming
Robert Froste	Daniel Sutherland	John Forsyth	Thomas Porteous
William Blackwood	Peter McGill	H. G. Brevoort Jr.	Samuel Hall
Charles L. Ogden	John Try	James Eccles	John Molson Sr.
William Molson	Daniel Grant	Horatio Gates	F. W. Ermatinger
Cornelius Peck	Thomas Busby	Charles Stewart	Charles Brooke
John Bouthillier	John Ashworth	James Logan	John Jamieson
Frederick Griffin			

Les actionnaires présents à cette assemblée extraordinaire (au nombre desquels se trouvait John Molson fils, bien qu'il ne figure pas sur la liste) passèrent ensuite à l'étude de la controverse qui avait agité la Banque pendant plusieurs mois. L'honorable John Richardson, doyen d'âge, fut élu président de l'assemblée à l'unanimité et Frederick Griffin, notaire de la Banque et frère du caissier, remplit les fonctions de secrétaire. Le président ouvrit la séance et le procès-verbal continue: « M. Gerrard soumit à l'approbation des actionnaires un projet de statuts et règlements régissant la conduite des affaires de la Banque et fixant les attributions respectives du président, du caissier et des employés subalternes. »

Le 27 janvier 1826, Moffatt, Fleming et McGill avaient été chargés de « rédiger des statuts réglementant les affaires de la Banque conformément à la charte constitutive. » Leur rapport, déposé le 7 février, signalait des irrégularités dans le cautionnement des employés subalternes, mais recommandait que les statuts et règlements adoptés en 1817 restent en vigueur en attendant que de nouveaux règlements soient soumis à l'approbation de l'assemblée géné-

rale des actionnaires. Le Conseil adopta la recommandation, mais rejeta une motion demandant la convocation d'une assemblée. Il y avait donc presque quatre mois que les nouveaux règlements étaient à l'étude lorsque les actionnaires en prirent connaissance, le 5 juin. Trente-six clauses furent lues et discutées séparément avant d'être mises aux voix. Détail significatif, les seuls à prendre part au débat furent Moffatt, Leslie, John Molson fils, Gates, Gerrard et un certain Samuel Hall qui, après cette brève intervention, ne devait plus reparaître sur la scène. Avec Samuel Gerrard, Hall fut le seul à manifester son opposition aux nouveaux règlements, opposition limitée d'ailleurs à certaines clauses touchant les pouvoirs du président. A la clôture du débat (mais non de l'assemblée, comme on le verra plus loin), il fut résolu de faire imprimer et de remettre aux actionnaires les trente-cinq clauses des nouveaux règlements, une seule disposition ayant été rejetée.

L'assemblée de 1826 constituait une victoire indéniable pour George Moffatt et le groupe qu'il avait réuni et dirigé pendant plusieurs mois. En plus de s'assurer une majorité confortable au nouveau Conseil d'administration, ils avaient gagné à leur cause des administrateurs influents — Gates, Ermatinger et le jeune John Molson — et les règlements rédigés sous leur direction avaient été approuvés sans grand changement. A première vue et lorsqu'on considère la longue préparation des nouveaux règlements et l'intérêt qu'ils suscitèrent, on pourrait croire que la jeune génération ne remporta qu'une victoire à la Pyrrhus, mais un examen plus attentif dément cette impression. Bien que le comité de rédaction ait conservé vingt-six des quarante-deux clauses originales sans aucun changement et en ait supprimé six autres complètement, les trente-cinq nouveaux règlements, par leurs dispositions plus strictes, rendaient le Conseil d'administration véritablement responsable de la conduite des affaires de la Banque. A cette fin on avait inséré dans les nouveaux règlements une résolution, déjà adoptée par le Conseil, restreignant les pouvoirs discrétionnaires des directeurs de la Banque. Ainsi, la clause 6 des règlements de 1826, concernant l'administration de la Banque entre les réunions du Conseil, est la clause 7 des statuts de 1817 à laquelle on a ajouté les mots: « . . . aucun billet ne sera escompté ni aucune lettre de change achetée entre deux réunions du Conseil, sous aucune considération. » La même restriction s'appliquait aux escomptes et opérations de change. Les clauses 8 et 9 des statuts de 1817 stipulaient que les escomptes seraient accordés à la majorité des voix mais que « deux voix négatives suffiraient à empêcher l'acceptation d'un billet. » La nouvelle clause 9 de 1826 est rédigée comme suit:

« Aucun individu ni maison ne sera prometteur ni premier endosseur pour une somme excédant en aucun cas dix mille louis, sans le consentement unanime du bureau. Il ne sera pris non plus aucune lettre de change, excepté celles du gouvernement, d'aucun individu ou maison qui ont déjà des billets de la banque, pour une somme excédant cinq mille louis sterling; et dans aucun cas l'on ne prendra aucune lettre de change, celles du gouvernement exceptées, sans un endosseur responsable, à moins que ce ne soit du consentement unanime du bureau, dont il y aura au moins sept membres présents. » [Sic]

Une modification de la clause relative aux effets en souffrance limitait davantage encore les pouvoirs discrétionnaires du comité de direction. Selon la clause 18 des statuts de 1817, le caissier était tenu de remettre au chef du contentieux tous les billets non honorés pour qu'il intente une action en recouvrement, « . . . sauf instructions contraires du président ou du vice-président et de l'administrateur de semaine. » Cette dérogation fut remplacée en 1826 par les mots « . . . sauf instructions contraires du Conseil. »

Comme on a déjà passé en revue les statuts de 1817 au chapitre cinq, il suffira de mentionner ici les principaux changements apportés en 1826. A la clause 1, qui fixe les jours et heures d'ouverture de la Banque, on note la suppression des fêtes catholiques chômées — Epiphanie, Annonciation, Fête-Dieu, saint Pierre et saint Paul, Toussaint et Immaculée-Conception — signe probable de la scission croissante au Bas-Canada. Les seules fêtes observées étaient dorénavant le Nouvel an, le Vendredi saint, l'anniversaire de Sa Majesté et Noël. La Banque continua à rester ouverte le samedi comme par le passé, les heures d'ouverture étant de dix heures à trois heures en hiver et de neuf heures à trois heures en été. A plusieurs égards, le changement le plus intéressant se trouve à la clause 32 des nouveaux règlements qui contient la disposition suivante: « Dès que les services du président feront l'objet d'une disposition permanente, celui-ci ne devra se livrer à aucune activité commerciale ou professionnelle pour son propre compte, directement ou indirectement, mais se consacrer entièrement à la gestion des affaires de la Banque . . . » Cette clause, en plus de soulever la question de « conflit d'intérêts », bien connue de nos jours, signifiait que l'administration d'une banque exigerait à l'avenir l'attention constante des directeurs. Comme l'avaient déjà constaté les banques à charte américaines, l'époque des arrangements amicaux entre un petit groupe d'associés en affaires touchait à sa fin. On pourrait mentionner comme autre changement la suppression de la clause 4 qui, dans les

statuts de 1817, reconnaissait le droit de garder en garantie les actions de la Banque détenues par un emprunteur jusqu'au remboursement de sa dette. Les autres modifications étaient d'importance secondaire.

Après la lecture des trente-cinq clauses, le capitaine James Eccles, l'un des plus importants actionnaires présents, demanda « des précisions sur certaines transactions qui auraient été conclues entre M. Gerrard et MM. Spragg et Hutchinson. » Une motion demandant la présentation des journaux de la Banque fut approuvée par 19 voix contre 8 et quelques abstentions. On donna alors lecture des procès-verbaux du 27 août 1825 et des 6 et 10 janvier 1826, à la suite de quoi « M. Moffatt, appuyé par M. Leslie, proposa que soit confirmée la décision prise par le Conseil d'administration le 27 août dernier au sujet de l'obligation de M. Gerrard envers la Banque. » Il fut résolu de consulter l'assemblée sur cette question et la motion fut mise aux voix. Le compte des votes fut le suivant:

<i>Pour</i>	<i>Voix</i>	<i>Contre</i>	<i>Voix</i>
MM. T. Porteous	5	MM. Forsyth	32
Ermatinger	31	Richardson	130
Eccles	25	Hall	40
C. Stewart	5	McGill	11
Gates	5	Try	20
Moffatt	96	Bell	5
Molson Sr.	20		
Molson Jr.	20		
Peck	11		
Fleming	5		
(pour Torrance)			
Leslie	37		
Froste	5		
Jamieson	5		
Wm. Molson	10		
Logan	11		
	—		—
	291		238

Ce vote par actions revêt un intérêt particulier, car c'est la première fois qu'on y avait recours, et son résultat nous fournit des renseignements sur la répartition des forces en présence. Malheureusement, on sait qu'une restric-

tion limitait le nombre de voix à 20 par actionnaire détenant 100 actions ou plus; il est donc impossible de savoir de quel côté se trouvait la majorité des actions et quelle proportion des 5,000 actions représentaient les votes exprimés, en personne ou par procuration. Mais ces questions n'avaient pas alors grand intérêt; le fait important qui se dégagait de cette assemblée était la victoire remportée de haute lutte par George Moffatt et son fidèle allié James Leslie — alliés au Conseil car, soit dit en passant, ils étaient adversaires sur le plan politique. Dorénavant, la Banque serait administrée selon les dispositions de la charte dans l'intérêt des actionnaires, et non comme une société de secours mutuels. Ayant obtenu gain de cause sur la question de principes, ce qui était l'essentiel, les deux associés voulurent aussi avoir l'accessoire: le recouvrement de la dette du président. A cette fin, Moffatt proposa une résolution, appuyée par Leslie, demandant aux administrateurs « . . . de procéder immédiatement au recouvrement de la somme dont l'assemblée a reconnu Samuel Gerrard débiteur envers la Banque de Montréal. » Mais la proposition fut modifiée par John Molson fils qui, « . . . appuyé par M. Bell, proposa que les actionnaires renoncent à leur recours contre M. Gerrard. » Le vote sur cette motion se répartit comme suit:

<i>Pour</i>	<i>Voix</i>	<i>Contre</i>	<i>Voix</i>
MM. Hall	40	MM. Peck	11
W. Molson	10	Fleming	5
J. Molson Sr.	20	Porteous	5
J. Molson Jr.	20	Stewart	5
McGill	11	Leslie	37
Bell	5	Moffatt	96
Forsyth	32	Froste	5
Try	20	Jamieson	5
Richardson	130	Logan	11
Gates	5		
	<hr/>		<hr/>
	293		180

Dans un dernier effort, Leslie et Moffatt proposèrent « qu'un comité de cinq actionnaires ne faisant pas partie de l'ancien Conseil soit désigné pour examiner les affaires de la Banque et fasse rapport de son enquête à une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin le premier jour du mois d'août », mais leur motion fut rejetée par 303 voix contre 170. Ainsi se ter-

mina cette mémorable assemblée extraordinaire, épilogue de la neuvième assemblée annuelle de la Banque de Montréal.

— 5 —

Les événements du 5 juin 1826 marquent une étape importante de l'histoire de la Banque de Montréal. Pour George Moffatt, réformiste infatigable, ce fut aussi le jour du triomphe personnel: la justification éclatante de ses principes, mitigée de clémence, et l'élection d'un Conseil d'administration acquis à sa cause. Lorsque les actionnaires se dispersèrent en ce lundi après-midi, John Richardson était encore le doyen du monde de la finance à Montréal, il n'en était plus le chef incontesté; un homme plus jeune, vivant davantage avec son temps, avait pris sa place. Pourtant, la période de transition n'était pas encore terminée. Malgré leur participation aux deux assemblées du lundi, les nouveaux administrateurs se retrouvèrent au siège de la Banque, rue Saint-Jacques, le lendemain matin pour y accomplir leur première fonction réglementaire: l'élection des directeurs pour l'exercice suivant. Les transactions qui ont pu avoir lieu n'ont pas été consignées au procès-verbal, mais, au moment du vote, Horatio Gates se vit offrir la présidence et John Fleming, la vice-présidence.

La suite des événements réservait encore des surprises. A la réunion du 9 juin, F. W. Ermatinger remit sa démission et fut remplacé par John Molson père. Le président Horatio Gates démissionna à son tour et George Moffatt proposa Molson pour lui succéder; le vote fut unanime. C'est ainsi que John Molson, brasseur, armateur, ancien député de l'Assemblée législative, accepta la présidence de la Banque à un moment difficile de son histoire.

Il est fort probable que Molson s'était vu offrir le poste de président auparavant, mais qu'il avait refusé de l'accepter avant d'avoir l'assurance que la Banque, et donc le monde des affaires, avait besoin de ses services. Par contre, on peut se demander pourquoi George Moffatt n'accéda pas lui-même à ce poste. Il avait certainement les qualités voulues, jouissait de la confiance du public et était assuré de la majorité au Conseil; il semble que son choix aurait dû s'imposer. A défaut de Moffatt, pourquoi Horatio Gates ne garda-t-il pas la présidence? En fait d'expérience bancaire, en particulier dans le domaine des opérations de change qui représentaient une part importante des affaires de la Banque, il était probablement plus compétent que n'importe quel administrateur. Pourtant, il semble n'avoir accepté le poste qu'à titre temporaire.

Plusieurs explications viennent à l'esprit. Moffatt préférerait sans doute s'en



QUEENSTON, UN DES PREMIERS JALONS DE LA BANQUE

Située sur le Niagara, en aval des chutes, Queenston était le point terminus du vieux portage du Niagara. Elle avait été fondée vers la fin du XVIII^e siècle par Robert Hamilton, marchand écossais qui avait d'abord tenté fortune à Kingston.

Etape importante du trafic est-ouest, Queenston devint rapidement un centre d'entreposage et d'activité commerciale. C'est pourquoi la Banque de Montréal, un an après son établissement, décida d'y nommer un agent, et au début de 1819 elle retint les services de MM. Grant et Kirby.

Comme l'agriculture et l'exploitation forestière remplaçaient peu à peu la traite des fourrures sur les Grands Lacs, la Banque ferma son agence pour concentrer ses opérations plus à l'est. En 1839, le premier chemin de fer du Haut-Canada, l'*Erié & Ontario*, relia Kingston à Chippawa en contournant les chutes du Niagara.

tenir au rôle d'« éminence grise », comme avant lui John Richardson. A la tête d'une entreprise prospère en voie d'expansion dans le Haut-Canada, il redoutait peut-être le choix difficile qu'il aurait à faire si l'on appliquait durant son mandat la nouvelle clause de « conflit d'intérêts ». En outre, vers la même époque, ses relations cordiales avec le gouverneur, lord Dalhousie, le poussaient à s'intéresser davantage à la politique. Quant à Horatio Gates, son commerce avec les Etats-Unis et les difficultés nées de la crise économique devaient retenir toute son attention. Ces circonstances, ajoutées aux responsabilités sans cesse plus lourdes de la présidence, ont pu inciter Moffatt et Gates à décliner l'honneur. Il existe une autre explication, peut-être plus plausible. Etant donné que John Molson était resté à l'écart, du moins officiellement, des dissensions qui avaient divisé le Conseil pendant des mois, les divers groupes d'actionnaires et administrateurs durent voir en lui un meilleur candidat qu'un partisan déclaré. Enfin, par la variété des entreprises qu'il dirigeait, Molson représentait mieux que quiconque au Canada le nouveau monde des affaires.

Son acceptation tardive de la présidence, l'histoire de la famille Molson le laisse supposer, tenait probablement à des raisons personnelles. Le deuxième fils, Thomas, étant entré en désaccord avec son père et ses deux frères au sujet de la conduite de l'entreprise familiale, alla s'établir à Kingston où il monta sa propre brasserie-distillerie. John Molson, qui se préparait à prendre sa retraite, dut se remettre à l'œuvre, c'est-à-dire diriger en même temps une brasserie, une ligne de bateaux à vapeur, une exploitation agricole et la première fonderie de Montréal. On comprend qu'il ait hésité à assumer d'autres fonctions. Le dilemme fut résolu lorsque F. W. Ermatinger se laissa convaincre de revenir sur sa décision et accepta de remplacer John Molson fils au Conseil. Les deux fils Molson, John et William, purent alors reprendre la direction de l'entreprise familiale, laissant leur père libre d'accepter le poste de président.

John Molson, ancêtre d'une illustre famille canadienne, naquit dans le Lincolnshire en 1763, trois jours après Noël; il avait donc soixante-deux ans lorsqu'il devint président de la Banque de Montréal. Réputé pour sa grande honnêteté, son imagination créatrice et ses réalisations hardies, il ne tarda pas à faire sentir son influence à la Banque. La présence d'un nouveau capitaine à la barre apparaît aussitôt dans le livre de résolutions: les réunions du Conseil sont plus fréquentes, les administrateurs y assistent en plus grand nombre, l'ordre du jour est plus long, et chaque question est étudiée et inscrite au procès-verbal avec une plus grande minutie.

Ces questions se divisent en deux grandes catégories: les opérations de crédit — escomptes, recouvrements, etc. — et les opérations de change, à Québec avec le bureau du Receveur général, à New-York avec les agents de la Banque, Prime, Ward, King & Co., et dans le Haut-Canada, en particulier avec la *Bank of Upper Canada*, maintenant prospère. L'une des premières décisions prises pour affirmer la nouvelle politique d'impartialité fut l'adoption de cette résolution: « Le Conseil ne juge pas expédient de garder le compte du Receveur général de Sa Majesté à des conditions différentes de celles qui s'appliquent aux autres déposants. » Mais il y avait aussi une autre affaire d'un caractère particulier: le compte en souffrance de Simon McGillivray, au sujet duquel la Banque n'avait pris aucune décision depuis le mois de janvier. Comme cette affaire fut le chant du cygne des valeureux *Nor-Westerns* canadiens, on étudiera d'abord son déroulement et son issue avant d'aborder les autres aspects de l'activité de la Banque.

A la première réunion du Conseil qui suivit l'élection du nouveau président, les douze administrateurs présents s'occupèrent sans tarder du compte McGillivray. Après la désignation de George Moffatt pour représenter la Banque dans la faillite de la maison Maitland, la première question à l'ordre du jour était une résolution, présentée par Moffatt et approuvée par dix voix contre deux, recommandant la nomination d'un comité, composé du vice-président John Fleming, de James Leslie et Thomas Porteous, chargé « de se mettre en rapports avec les syndics de MM. McGillivray & Co., de prendre connaissance du bilan de liquidation de cette maison et d'aviser le Conseil des instructions à envoyer à MM. Wilson & Co. à l'égard de leurs transactions avec M. Simon McGillivray. »

Déjà en avril 1826, Thomas Wilson & Co. avaient de leur propre chef protesté des traites d'un montant de £18,000 tirées par Simon McGillivray sur sa maison de Londres, McTavish, Fraser & Co., et escomptées par la Banque de Montréal. Le comité était donc désigné pour tirer cette affaire au clair. Par pure coïncidence, la Banque reçut deux jours plus tard une lettre de Wilson & Co. et un rapport de leurs conseillers juridiques, établi à Londres le 28 avril; ceux-ci faisaient le point de la situation, donnaient un relevé de leurs honoraires et recommandaient d'engager des poursuites en recouvrement de la dette qui, avec les intérêts et frais judiciaires, atteignait maintenant £22,000.

Le comité chargé d'entrer en rapports avec John Richardson et Samuel Gerrard, les syndics de McGillivray, déposa son rapport le 16 juin, et le Conseil en prit connaissance en même temps que de la lettre des agents de

Londres, reçue la veille. Après avoir étudié tous les documents mis à sa disposition, le comité en arrivait à la conclusion suivante:

« . . . les conditions de la cession paraissent tellement favorables aux faillis et les comptes laissent tant à désirer que votre Comité ne pourrait raisonnablement recommander que la Banque accepte la cession avant d'avoir épuisé tous les autres recours pour obtenir le paiement de la dette en question. Sur ce point, votre Comité se permet de faire observer que la moitié des créanciers, par le nombre ou les sommes, n'ont pas consenti à la cession et il est probable que l'absence de comptes en règle et d'états exposant clairement la situation en incitera plusieurs à ne pas donner leur signature, d'autant plus que les relevés et comptes consultés prouvent qu'après la faillite ladite firme a payé d'importantes sommes à certains créanciers, au détriment d'autres ayants droit.

* * * * *

« Il est probable qu'on obtiendrait la preuve de ces points par la révélation, en cour de justice, des faits relatifs à l'imputation de paiement, en produisant la correspondance échangée entre M. McGillivray, MM. McTavish, Fraser & Co. et M. Ellice; c'est là une raison majeure pour approuver les dispositions prises par MM. Thomas Wilson & Co. et leurs conseillers juridiques. Les membres de votre Comité, tout en recommandant de prendre dûment en considération les embarras, dépenses et délais que pourront entraîner les poursuites à Londres, expriment humblement l'opinion que la réputation et la respectabilité de la Banque exigent que l'on consente certains sacrifices en vue de poursuivre une réclamation qui semble justifier un examen par une cour de justice anglaise et dont le règlement pourrait s'avérer le meilleur moyen d'éviter de graves ruptures d'engagement, préjudiciables aux intérêts des actionnaires et du public en général—Le tout néanmoins humblement soumis.

Montréal, le 16 juin 1826.

John Fleming, T. Porteous, J. Leslie. »

L'imputation de paiement dont il est question portait sur £9,000 d'actions de la Baie d'Hudson que Simon McGillivray avait soustraites de sa cession en vue de garantir ses dettes « personnelles » envers Samuel Gerrard, endosseur d'un billet de £11,000 encaissé par McGillivray à la Banque de Montréal, et

J. H. Dunn pour une avance de £12,600 prise sur les deniers publics du Haut-Canada. C'est la distraction de ces actions, valant entre deux et deux fois et demie leur valeur au pair, et d'autres fonds de McGillivray à Londres qui préoccupait principalement les administrateurs de la Banque.

Le rapport du comité fut approuvé par dix voix contre deux, celles de J. Forsyth et P. McGill. Une semaine plus tard, la Banque accusait réception de la lettre de Wilson & Co., réglant en même temps les honoraires et approuvant les dispositions prises antérieurement. D'autres instructions devaient suivre « par le paquebot du 8 prochain » (8 juillet), probablement via New-York. Le comité reçut instructions de demander aux syndics de convoquer une assemblée des créanciers « pour leur faire une offre de compromis portant sur le montant des traites non honorées, en vue d'arrêter les poursuites judiciaires intentées à Londres par Thos. Wilson & Co. » L'assemblée eut lieu le 5 juillet et le comité de la Banque, auquel s'était joint George Moffatt, offrit d'accepter en règlement £10,000, argent courant, plus les intérêts et la cession des actions de la Banque de Montréal immatriculées au nom des faillis. En cas de refus, le Conseil d'administration se verrait dans l'obligation de continuer les poursuites déjà engagées à Londres. Le procès-verbal de la réunion suivante du Conseil ne fait pas mention de la réaction des créanciers, mais il est probable qu'ils accueillirent favorablement la proposition de la Banque. Une proposition semblable fut ensuite envoyée à Thomas Wilson & Co. pour qu'ils la soumettent à Simon McGillivray et Edward Ellice.

Simon McGillivray était tenu au courant de ces transactions par quelqu'un qui en connaissait tous les détails et qui pouvait en plus prendre communication des livres de la Banque. La preuve en est fournie par une lettre de McGillivray écrite à Londres, le 26 février 1827, à l'intention de ses créanciers canadiens et imprimée à son compte par B. MacMillan, imprimeur attitré de Sa Majesté à Covent Garden. Dans cette lettre, qui compte avec ses annexes plus de 25,000 mots, McGillivray explique en détails les causes de sa faillite, notamment la dépréciation et la mauvaise administration de ses biens pendant son séjour au Canada. Ce document, d'une grande tenue littéraire, est à la fois une polémique, une apologie, une justification personnelle et un réquisitoire contre la Banque de Montréal, accusée d'intenter une action qui ruinerait l'auteur et le ferait jeter en prison pour dettes. Etant donné que les faits évoqués dans cette lettre ont déjà retenu notre attention dans les pages précédentes, il suffira d'ajouter quelques mots sur l'accusation portée contre la Banque de Montréal et déjà contenue dans une lettre adressée au Conseil le 25 juillet 1826. Voici ce que McGillivray écrit:

« Il me semble que les faits exposés ici démontrent clairement que les intérêts des propriétaires [les actionnaires de la Banque] ont été lésés et sacrifiés par un petit groupe qui avait temporairement pris de l'ascendant sur la direction de la Banque, mais qui ne s'intéressait guère à sa prospérité; que leur conduite soit attribuable à l'ignorance, au préjugé, à l'obstination ou à l'esprit de parti, peu m'en chaut, mais il m'est difficile de croire qu'elle ait été inspirée uniquement par le souci de servir les intérêts des commettants dont on prétendait n'avoir en vue que le bien. »

En d'autres termes, McGillivray affirmait que les dispositions prises par la Banque pour recouvrer sa créance n'étaient pas « motivées par le souci du bien public », mais par l'animosité personnelle de trois administrateurs, MM. Moffatt, Leslie et Porteous, qui voulaient sa ruine complète et définitive. Pour parvenir à leurs fins, soutenait McGillivray, ces hommes, appuyés par une faible majorité d'administrateurs, n'auraient pas hésité à sacrifier les intérêts des actionnaires et des créanciers en le forçant à se déclarer en faillite en Angleterre.

McGillivray défendait sa cause avec brio, point par point; de longs extraits des délibérations du Conseil, les résolutions et les votes sur la continuation des poursuites appuyaient son argumentation. Il montrait que les trois administrateurs malveillants avaient tout juste le nombre d'actions nécessaire pour être éligibles au Conseil, laissant sous-entendre que leur mobile était bien une haine personnelle et mesquine. Les points soulevés par la liquidation volontaire de McGillivray, c'est-à-dire sa déclaration de faillite au Canada, avaient un caractère hautement juridique et n'ont jamais été tranchés par un tribunal. La sincérité des protestations de bonne foi de McGillivray est donc une question d'opinion personnelle. Il est indéniable qu'il se trouva dans une situation précaire dont il n'était qu'indirectement responsable et qu'il augmenta ses difficultés en voulant s'acquitter honorablement des dettes extravagantes laissées par ses associés. Néanmoins, les lettres adressées à ses créanciers soulèvent de nombreuses questions et donnent l'impression que leur auteur, comme la mère de Hamlet, proteste trop de son innocence.

Il est probable que les administrateurs, accusés de malveillance flagrante, préférèrent ne pas entamer une polémique au grand jour, mais on ne peut en avoir la certitude. Sur les 42 volumes de procès-verbaux de la Banque de Montréal, un seul manque, celui des années 1827-1834. Le registre de 1826 permet cependant de déduire que la lettre de McGillivray du 25 juillet 1826 arriva à Montréal peu de temps avant le 9 septembre, date à laquelle le Conseil

en prit connaissance lors d'une réunion spéciale. Wilson & Co. reçurent alors instructions de demander une suspension d'instances dans l'espoir du retour de McGillivray au Canada.

Pendant les six semaines qui suivirent, le Conseil porta toute son attention sur les nombreux autres comptes en souffrance et poursuites résultant de la crise. Mais le 24 octobre, les administrateurs recommencèrent à s'inquiéter du compte McGillivray, le deuxième sur la liste des débiteurs, et ils soumièrent à leurs avocats plusieurs questions de procédure. Il s'agissait avant tout de décider si l'on devait poursuivre McGillivray séparément, souscrire à son acte de cession ou bien lui accorder un atermolement lui permettant de régler ses affaires, réinvestir son capital et ainsi rembourser sa dette. La « vieille garde » hésitait encore à mettre dans l'embarras un ami et associé de longue date. Les points qui préoccupaient principalement la Banque étaient la situation juridique des biens de McGillivray en Ecosse et la légalité de deux transactions: le transfert d'actions de la Baie d'Hudson à Gerrard et Dunn après la faillite, et la vente d'actions de la Banque de Montréal peu de temps avant la déclaration d'insolvabilité. La majorité des administrateurs favorisaient l'acceptation de l'acte de cession; mais avant de s'engager, ils voulaient avoir la certitude que les biens situés en Ecosse et les actions de la Baie d'Hudson seraient compris dans l'actif du failli et que les actions de la Banque de Montréal, sur lesquelles ils estimaient avoir un droit de priorité, ne le seraient pas.

Le Conseil se réunit plusieurs fois au début de novembre 1826 et, après avoir pris connaissance de l'opinion des conseillers juridiques, décida de souscrire à l'acte de cession, mais à condition de se réserver le recours dans le cas des biens et actions dont on vient de parler. Il va sans dire que les syndics de McGillivray refusèrent poliment cette offre conditionnelle. Dans les archives de la Banque, le dénouement de l'affaire McGillivray se produit le 12 décembre; ce jour-là, les dix administrateurs présents eurent à débattre une résolution proposant la remise du dossier McGillivray à MM. Thomas Wilson & Co. en leur demandant de le soumettre à des avocats éminents de la cour de la Chancellerie et de prendre les dispositions nécessaires pour annuler le transfert des actions de la Baie d'Hudson et les rapporter dans la masse en vue de leur répartition entre les créanciers.

Cette résolution était la neuvième que présentait George Moffatt, appuyé par James Leslie ou John Fleming, sur cette affaire. Les sept premières, exposant simplement les faits, avaient été approuvées à l'unanimité, mais la huitième, demandant que la Banque entreprenne des poursuites immédiates, fut défaite par six voix contre cinq, le président John Molson ayant départagé

les votes. Sur une motion de Peter McGill, demeuré le plus fidèle défenseur de McGillivray depuis le début de la controverse, la neuvième proposition fut alors modifiée comme suit:

« Résolu — Que toute mesure prise par le Conseil dans le sens de la proposition tendant à déclarer M. McGillivray en faillite, et par là même à remettre son patrimoine aux mains de la cour de Chancellerie et à priver les syndics du bénéfice de ses services dans le règlement de nombreux comptes compliqués, serait ruineuse pour la masse des créanciers et grandement préjudiciable aux intérêts de la Banque.

Pour: MM. Molson, Blackwood, Forsyth, Fleming, McGill.

Contre: MM. Porteous, Leslie, Masson, Torrance, Moffatt. »

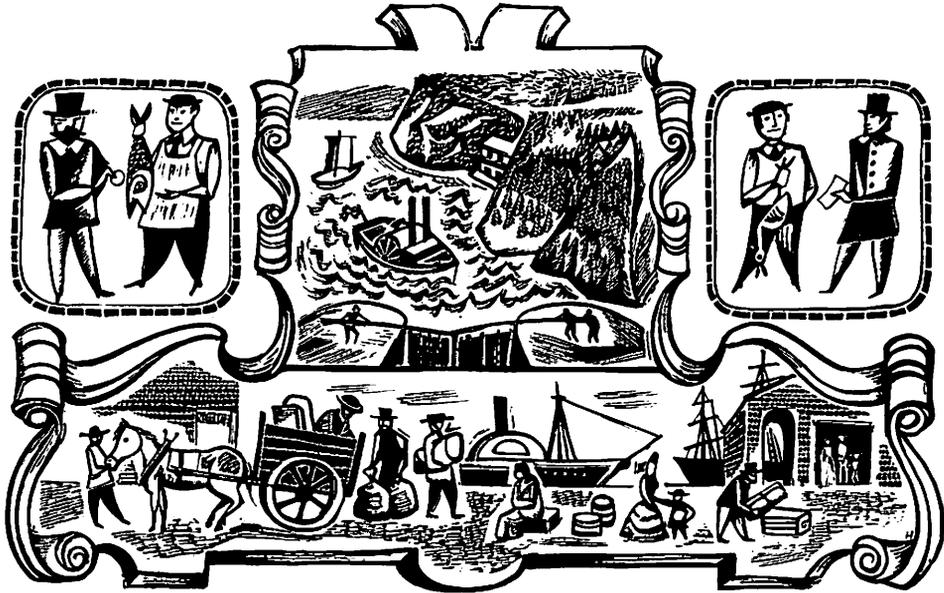
L'amendement ayant été approuvé grâce à la voix prépondérante du président, Moffatt proposa une dixième résolution pour préciser la position de la Banque et peut-être aussi la sienne. En voici le texte:

« Résolu que la Banque ne désire ni prétend se faire reconnaître un droit exclusif ou privilège dans la répartition de l'actif de ladite maison de MM. McGillivray, Thain & Co., sauf en ce qui concerne les actions de la Banque aux mains des associés de ladite maison, et qu'elle a offert de renoncer et est encore disposée à renoncer à toutes ses créances et réclamations contre ledit Simon McGillivray relativement à la dette de sa maison envers la Banque, à la seule condition de participer à la répartition de son actif, en tout droit et toute justice. »

Et le procès-verbal ajoute: « La résolution est adoptée à l'unanimité. »

C'est sur cette note ambiguë que se termine l'histoire épique des *Nor-Westers*, du moins dans les registres conservés à la Banque de Montréal. Les autres sources n'apportent que peu de données nouvelles. Lors d'une enquête parlementaire en 1829, la Banque révéla que le compte McGillivray était inscrit dans ses livres à cinq shillings la livre et les actions de la Banque à 95 pour cent, soit un montant recouvrable d'environ £11,336. 3s. 4d. sur une dette qui atteignait alors £22,117. 17s. Le registre des titres confirme que le 1^{er} octobre 1829, les syndics cédèrent au président de la Banque de Montréal 163 actions inscrites au nom de McGillivray, Thain & Co., Thomas Thain, William McGillivray et Simon McGillivray. A leur évaluation précédente, ces actions représentaient pour la Banque un remboursement de £5,806. 17s. 6d., mais on ignore si le reste de la dette fut jamais réglé et à quelles conditions.

CHAPITRE ONZE



CRITIQUES ET JUSTIFICATION

CRITIQUES ET JUSTIFICATION

- I -

De toutes les grandes crises économiques des temps modernes, celle de 1825-26 fut l'une des plus courtes, mais aussi l'une des plus révolutionnaires par ses répercussions sociales et politiques. Déclenchée par les faillites de banques régionales dans l'ouest et le sud de l'Angleterre, la dépression passa au stade de la crise en décembre 1825 et fut accompagnée, pendant toute l'année 1826, du cortège habituel de maux économiques: débâcle financière, stagnation des affaires, dépréciation des biens fonciers, baisse des prix, chômage et malaise social. Cependant, grâce au ressort de l'activité industrielle, la crise atteignit un palier dès l'été de 1827 et le cycle économique entra dans une nouvelle phase d'expansion — montée des prix, investissements, développement industriel et reprise des échanges internationaux — qui devait toucher son point culminant vers 1835.

Tout comme la crise de 1929 amena le *New Deal* aux Etats-Unis, celle de 1825-26 servit de catalyseur à de grandes transformations économiques, sociales et politiques. La dépression provoqua dans les îles Britanniques un

exode d'émigrants allant chercher fortune outre-mer et fut à l'origine des premiers changements apportés depuis plus d'un siècle aux lois régissant la monnaie et les banques anglaises. Les effets de la crise se firent sentir en Europe continentale et aux Etats-Unis avec la même force qu'en Grande-Bretagne.

Les provinces canadiennes, qui n'occupaient encore qu'une place peu importante dans le commerce nord-atlantique, furent, elles aussi, submergées par la vague de changements qui déferlait par-dessus leurs frontières. La principale répercussion fut évidemment l'arrivée massive d'immigrants à partir de 1826; chassés par le chômage, ils pouvaient faire la traversée à bon compte sur les bateaux qui venaient charger du bois à Québec. Cette immigration, qui allait tripler en quinze ans la population du Haut-Canada, favorisa le développement d'une économie agricole et fournit de la main-d'œuvre pour les travaux publics, mais augmenta aussi le mécontentement politique qui devait conduire à la rébellion une dizaine d'années plus tard. Les tendances nouvelles se manifestèrent aussi par la reprise de la lutte commerciale entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et la décision du gouvernement impérial de renforcer le dispositif de défense du Canada contre son voisin du Sud. La lutte commerciale s'aggrava lorsque la Grande-Bretagne fit une dernière tentative pour se réserver le monopole des transports maritimes avec l'Amérique du Nord. Quant aux ouvrages militaires — réseau des canaux Rideau-Outaouais et fortifications sur le Richelieu — ils furent entrepris en prévision d'une guerre qui avait déjà eu lieu et dont la reprise restait une éventualité fort peu probable après le *Missouri Compromise* et la doctrine de Monroe.

L'aménagement du canal Rideau avait été recommandé au duc de Wellington par des officiers du génie ayant fait la guerre de 1812; il devait en principe s'intégrer dans un réseau militaire de communications intérieures à l'abri des attaques américaines le long de la frontière du haut Saint-Laurent. Les marchands de Montréal et les habitants du Haut-Canada auraient préféré que le gouvernement impérial contribue à l'amélioration de la voie du Saint-Laurent, mais ce sont les considérations militaires qui l'emportèrent. Les travaux commencèrent en 1826, moins d'un an après l'ouverture du canal de l'Erié, et ils furent terminés en 1832 au coût d'environ £800,000 sterling. Le canal Rideau fournit du travail à un grand nombre d'immigrants et, à son achèvement, ouvrit à la colonisation le territoire s'étendant entre le lac Ontario et l'Outaouais, mais le faible tirant d'eau de ses écluses étroites et

l'absence de chemins de halage limitèrent grandement ses possibilités d'utilisation. De fait, le flottage en trains et plus tard des chalands chargés de bois débité constituèrent le gros du trafic.

La période de 1826 à 1841 devait se révéler la plus difficile de l'histoire des provinces canadiennes. Dans le Bas et le Haut-Canada, la lutte pour s'assurer un gouvernement démocratique tenant les cordons de la bourse aboutit à des rébellions sans lendemain, pendant que l'économie souffrait des obstacles de la topographie et de la division d'une même région économique en provinces distinctes n'ayant ni la même origine culturelle ni les mêmes aspirations commerciales. Comme par le passé, les dépenses militaires demeuraient l'une des principales sources de revenu des deux provinces, de même que le commerce du bois d'œuvre, peu touché par la réduction du tarif préférentiel en 1821. Ce commerce n'était cependant qu'une exploitation des richesses naturelles du pays, tout comme la traite des fourrures auparavant. Dirigé de Londres et centralisé à Québec jusqu'au milieu du siècle, il exigeait peu de capitaux et, à part de maigres salaires, ne laissait guère d'argent dans la colonie.

Comme on l'a vu, les changements intervenus au sein de la Banque se manifestèrent d'abord par un régime plus strict en matière de prêts et recouvrements ainsi que par l'adoption de nouveaux règlements cadrant mieux avec les principes d'une banque commerciale. Dans le mois qui suivit son élection en juin 1826, le Conseil d'administration prit aussi des mesures pour accroître le rendement de la direction et réaliser des économies. Comme il n'était pas encore possible de faire du président un directeur salarié à temps plein, on désigna deux comités permanents chargés de l'aider dans les questions de finance et le travail de correspondance. Le premier comité comprenait Horatio Gates, James Leslie et George Moffatt; le second, Peter McGill, F. W. Ermatinger et William Blackwood. Le caissier reçut de nouvelles responsabilités s'ajoutant à celles que le Conseil lui avait déjà données pendant la période d'« interrègne » et libérant le président de menues affaires courantes. Par souci d'économie, le personnel fut ramené à huit employés au lieu de neuf, mais le Conseil rejeta une réduction générale des salaires par sept voix contre cinq et, au cours d'une réunion animée tenue le 30 juin 1826, il étudia séparément chaque cas. Les salaires du commis aux escomptes et de l'aide-comptable furent réduits de £50, tandis que l'encaisseur reçut une augmentation de £25. Le personnel comprenait alors Robert Griffin, caissier recevant £600 par an; Benjamin Holmes, premier payeur (£350); Henry Dupuy, comptable (£300); James Finlay, commis aux escomptes

(£200); William Radenhurst, second payeur (£300); Lawrence Castle, teneur de livres (£150); A. Jackson, encaisseur (£100), et un portier dont on n'a pas retrouvé le nom et qui gagnait £75. James Jackson, qui avait remplacé H. B. Stone au poste de premier payeur en 1818, fut mis à la retraite avec un congé de six mois, et le Conseil accepta la démission de Robert Griffin pour la fin de l'année. Ce dernier devait par la suite financer le premier lotissement de Montréal à caractère spéculatif et lui donner le nom sous lequel il est encore connu: Griffintown.

Conséquence encore plus significative de la dépression, le Conseil avait décidé quelques mois plus tôt de suspendre le paiement de dividendes jusqu'à la constitution, à même les bénéfices, d'une réserve égale à dix pour cent du capital autorisé de £250,000. Cet objectif devait être atteint grâce à un accroissement des opérations de change étranger. Le procès-verbal du 20 juin 1826, par exemple, contient cette résolution: « Que l'on prépare des caisses contenant £500 et £1000 en or et pièces d'argent anglaises pour être expédiées à Prime & Co., suite aux recommandations de M. Gates concernant les possibilités offertes. » Deux semaines plus tard, le Conseil décidait d'acheter « des traites du gouvernement à 10% de prime pour trente jours et aussi de payer une prime de 6½% sur les pièces d'argent de la nouvelle monnaie britannique. » Au mois d'août, la Banque demanda à son bureau de Québec de se porter acquéreur de « toutes les traites du gouvernement mises en adjudication, soit £20,000 à 10% » et en septembre, des devises d'une valeur de \$222,000 furent achetées au même taux. La majeure partie de ces devises furent envoyées à l'agent de New-York qui les vendit pour le compte de la Banque de Montréal. Une fois de plus, l'infatigable Holmes reprit ses voyages par le lac Champlain et l'Hudson, rapportant un jour £30,000 en pièces d'argent. Pendant ce temps, William Radenhurst se rendait à York avec des billets de la *Bank of Upper Canada* « pour en recevoir paiement par chèque au pair sur notre Banque, traite sur New-York @ 3% et 116 de prime ou en espèces, selon qu'il conviendra à la *Bank of Upper Canada*. »

— 2 —

Plusieurs facteurs contribuaient à rendre profitables les opérations de change, notamment l'arrêt provisoire de l'afflux de capitaux britanniques aux Etats-Unis, le déséquilibre de la balance commerciale des deux pays en faveur de la Grande-Bretagne, l'entrée continue de fonds britanniques au Canada pour couvrir les dépenses militaires et administratives, et en dernier lieu, les vains

efforts faits par la Grande-Bretagne pour établir une monnaie uniforme dans tout l'Empire, opération qui augmenta les expéditions de pièces d'argent au Canada. On se souvient qu'après l'occupation britannique, les autorités ne prirent aucune mesure pour créer une monnaie provinciale, mais s'efforcèrent de fixer le cours des pièces d'or et d'argent de toute origine alors en circulation. Au Bas-Canada, les Canadiens français continuèrent à utiliser les anciennes pièces françaises en gardant la livre comme unité monétaire, tandis que dans le Haut-Canada, le moyen d'échange le plus courant était le dollar espagnol ou mexicain. Les deux provinces avaient bien le même étalon monétaire, le dollar, mais elles lui donnaient une valeur différente; le Bas-Canada avait adopté le taux d'Halifax de cinq shillings au dollar et le Haut-Canada, en dépit d'une loi contraire, utilisait le taux d'York qui était de huit shillings au dollar.

En mars 1825, le gouvernement britannique tenta de remédier à cette situation anormale par un arrêté en conseil visant à généraliser la circulation de la monnaie d'argent et de cuivre. Cet arrêté stipulait que « dans toutes les colonies où le dollar espagnol est actuellement, par loi ou coutume, reconnu monnaie libératoire pour l'acquittement des dettes, ou sert au calcul ou à la perception des droits imposés par le gouvernement, ou a cours légal pour les paiements des particuliers, la somme de 4s. 4d. en monnaie d'argent britannique doit être considérée l'équivalent d'un dollar espagnol pour tout paiement ou offre de paiement, et le même taux appliqué à toutes les dettes d'un montant supérieur ou inférieur. »

L'arrêté en conseil, s'appuyant sur les recommandations de la Trésorerie, était la conséquence directe de la frappe d'une nouvelle monnaie d'argent à la suite du retour de la Grande-Bretagne à l'étalon-or, quelques années auparavant. Afin d'empêcher l'exode de la monnaie d'argent, la Trésorerie en avait fait une monnaie fiduciaire en lui donnant une valeur nominale ou monétaire supérieure à sa valeur métallique et en limitant son pouvoir libératoire à quarante shillings. Comme elle avait un plus grand pouvoir d'achat en Grande-Bretagne qu'à l'étranger, la nouvelle monnaie resta au pays; moyen d'échange permanent, elle pallia la pénurie d'espèces qui régnait depuis la fin des guerres napoléoniennes. En plus de répondre à sa fin première, cette opération apparemment simple se révéla profitable pour le gouvernement en raison du seigneurage ou droit de frappe. Dans ces circonstances, il est normal que l'on ait cherché le moyen d'accroître la circulation des pièces d'argent et c'est ce qui amena la Trésorerie à se préoccuper, pour la première fois, de la situation monétaire dans les colonies et possessions britanniques.



UN OUVRAGE DE DÉFENSE VENU TROP TARD

À l'issue de la guerre de 1812, on envisagea la construction d'un canal allant de l'embouchure de la rivière Rideau jusqu'à Kingston, l'extrémité inférieure du lac Ontario. L'armée britannique réclamait une voie d'approvisionnement moins vulnérable, en temps de guerre, que la voie plus courte du Saint-Laurent, préférée des marchands.

Londres décida finalement de n'aménager que le canal Rideau, et en 1826 le colonel John By du Génie royal vint diriger la construction des 47 écluses nécessaires à la canalisation du parcours de 133 milles. Terminé en 1832 au coût de £803,774, le canal était assez large pour laisser passer des vapeurs, mais comme il n'avait que cinq pieds de profondeur, seuls les plus petits bateaux pouvaient l'utiliser. Le dessin de W. H. Bartlett représente l'entrée du canal à Bytown.

L'un des entrepreneurs associés à Thomas McKay pour la construction du canal était John Redpath, administrateur de la Banque de Montréal. La Banque envoya un agent à Bytown peu après le début des travaux, mais jusqu'en 1841 il lui fut interdit par la loi d'y ouvrir une succursale.

Dans la plupart des colonies, le dollar espagnol était la pièce la plus courante, mais elle circulait en quantité insuffisante et était surévaluée par rapport à sa valeur intrinsèque. Cette situation tenait d'une part à la baisse de la production d'argent par suite des récentes révolutions en Amérique du Sud et, d'autre part, à la pratique de surévaluer la monnaie métallique dans l'espoir de la garder en circulation dans les colonies. La Trésorerie constata que le gouvernement payait le dollar espagnol 4s. 8d. « alors qu'il vaut moins de 4s. 4d. en argent au titre et guère plus de 4s. au cours actuel de l'argent. » Si l'on ajoute que le cours du dollar était de 4s. 6d. dans le Bas-Canada, on conçoit aisément l'embarras des commerçants.

La nouvelle monnaie d'argent avait une valeur nominale supérieure à sa valeur intrinsèque et elle était convertible en lettres de change sur Londres; on espérait ainsi qu'elle resterait en circulation dans les colonies et garderait la même valeur qu'en Angleterre. Il fut néanmoins décidé de vendre ces lettres de change dans les colonies avec une prime de trois pour cent. Tant que le dollar espagnol resterait en circulation, son cours serait fixé à 4s. 4d. et une disposition prévoyait l'exécution des contrats en vigueur aux conditions existant au moment de l'engagement. Par contre, pour tous les contrats à venir, l'Intendance se réservait le choix de payer en argent britannique ou en lettres de change sur le Trésor à raison de £100 pour £103 du contrat. Le paiement des fonctionnaires et militaires en pièces d'argent devait permettre la mise en circulation de cette nouvelle monnaie dans les colonies.

Grâce à ce projet, écrit Adam Shortt, on espérait « unir tout l'Empire britannique sous le signe d'un agent monétaire uniforme. Dorénavant, les échanges commerciaux entre toutes les parties de l'Empire se feraient au moyen de la même monnaie, au grand avantage du commerce dans l'Empire et de son extension au-delà de ses frontières. Le shilling britannique circulerait partout où flottait le drapeau britannique, double symbole de la puissance britannique.

« Sur le papier, le projet était irréprochable. Même les autorités avaient peine à cacher leur émotion en songeant à ses vastes possibilités sur le plan impérial. Malheureusement, toute médaille a son revers et dans les colonies le projet suscita peu d'enthousiasme. »

Le nœud de la question était la dévaluation arbitraire du dollar d'argent de 4s. 6d. à 4s. 4d., ce qui représentait une baisse de quatre pour cent, sans dédommagement, de la valeur des pièces d'argent circulant au Canada. De l'avis de James Stephen, conseiller juridique du ministère des Colonies, l'arrêté en conseil constituait un excès de pouvoir: le gouvernement de Sa Majesté

n'avait pas le privilège de modifier par décret le cours du dollar espagnol ou d'autres pièces, établi par le Parlement d'une colonie. L'arrêté fut néanmoins envoyé à tous les gouverneurs de colonie pour qu'ils en fassent la proclamation, et le Bas-Canada en eut connaissance à l'automne de 1825. Cette façon cavalière de réduire la valeur du dollar fut immédiatement dénoncée pour les raisons déjà invoquées par James Stephen. Le gouverneur du Bas-Canada, lord Dalhousie, envoya son rapport à Bathurst, grand Trésorier d'Angleterre, l'avisant qu'il recommanderait la mesure lors de la prochaine session de la législature, en janvier, mais sans grand espoir de la faire adopter.

Les prévisions du gouverneur se réalisèrent. La mesure fut déposée à l'Assemblée le 21 janvier 1825, resta en suspens pendant un mois jusqu'à la nomination d'un comité de cinq membres chargé de faire rapport sur l'opportunité de changer la monnaie, et l'affaire n'alla pas plus loin. Pendant ce temps, le Conseil législatif avait été saisi du projet par un message spécial du gouverneur. Pour une fois, le Conseil et l'Assemblée se trouvèrent d'accord sur une question d'ordre financier et monétaire; bien plus, c'est le Conseil, d'habitude accommodant, qui fut le plus catégorique dans son opposition. Il ne souleva aucune objection contre les pièces anglaises, mais émit l'opinion qu'on ne pouvait changer la valeur de la monnaie sans modifier les lois en vigueur. Il estimait en outre qu'une dépréciation du dollar gênerait la perception des rentes et redevances féodales, étant donné que dans la province la plupart des comptes étaient tenus en livres et sols.

Les coutumes des Canadiens français contribuèrent aussi à compliquer la situation. Dans les campagnes du Québec, le bas de laine de l'habitant et la modeste dot de l'épousée se composaient encore de pièces d'argent, lentement et difficilement amassées. Certaines dataient de l'Ancien Régime, d'autres avaient été frappées en 1793 et étaient parvenues au Canada par les Antilles et les Etats américains. Ces pièces, pour la plupart usées et rognées, continuaient à circuler légalement à un cours surévalué et, sauf à Montréal et dans une certaine mesure à Québec, elles avaient la préférence sur les billets de banque qui apparaissaient parfois les jours de marché. La province était ainsi devenue le lieu de refuge de toutes les pièces françaises, peu prisées dans le reste de l'Amérique du Nord, et les Canadiens français en avaient fait leur principal instrument de paiement. Dans ces conditions, on imagine les répercussions qu'aurait entraînées une dévaluation de la monnaie d'argent sans une habile préparation de l'opinion et une généreuse compensation. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, certaines personnes qui avaient vécu l'invasion américaine de 1775 se demandaient encore ce qu'il serait advenu de la fidélité des provinces

canadiennes si les envahisseurs étaient arrivés avec des espèces sonnantes au lieu du papier sans valeur émis par le Congrès continental.

Dans le Haut-Canada, la province voisine, la situation était entièrement différente. Le principal moyen de paiement était le billet de banque, canadien ou américain, et la population n'était guère tentée de thésauriser la monnaie métallique, pour la simple raison qu'il y en avait très peu en circulation. Shortt constate que les pièces d'or ne faisaient que passer dans la province; apportées par les immigrants, elles étaient aussitôt réexpédiées en paiement des importations. Les pièces d'argent étaient aussi rares, et la pénurie de cuivre avait donné naissance à une pièce bâtarde d'un penny, faite de boutons en laiton et d'une multitude de jetons de marchands. En amont des rapides du Saint-Laurent, le nouveau cours de la monnaie d'argent ne rencontra donc pas d'opposition; au contraire, on fit bon accueil à la perspective du paiement des dépenses gouvernementales en pièces britanniques et la dévaluation ne souleva pas d'objections sérieuses. Par contre, la population était déjà habituée au dollar nord-américain qu'elle trouvait plus commode que la monnaie anglaise avec ses livres, shillings et pennies; elle se montra donc peu disposée à changer d'unité monétaire et c'est ce qui causa l'échec du projet dans le Haut-Canada.

Dans les deux provinces, les commerçants se montraient satisfaits de la mise en circulation de billets de banque qui leur permettaient de commercer efficacement sans être obligés de peser la moindre pièce de monnaie qu'ils recevaient en paiement. La seule amélioration qu'ils auraient pu souhaiter était la création d'une monnaie provinciale et décimale. Entre-temps, le Parlement du Haut-Canada rédigea et vota une loi qui augmentait la valeur des rares pièces anglaises en circulation dans la province sans changer le système monétaire reposant sur le dollar. Cette mesure, aussi adroite que désinvolte, opposait en fait une fin de non-recevoir au projet de la Trésorerie britannique, et son seul résultat pratique fut de rendre encore plus compliquées les opérations de change entre les deux provinces.

Malgré la réaction peu favorable du Canada, le gouvernement de Londres crut qu'il possédait le moyen de mener son projet à bonne fin grâce aux dépenses militaires qui étaient entièrement de son ressort. L'aménagement du canal Rideau, les ouvrages de défense projetés à Québec, à Kingston et sur le Richelieu seraient autant de moyens de persuasion. En d'autres termes, si on ne pouvait convaincre les provinces canadiennes d'adopter par voie législative la monnaie britannique, on les obligerait à le faire par intérêt. Ce calcul devait se révéler faux; néanmoins, un chargement de £30,000 en

« LE GIBRALTAR DE
L'AMÉRIQUE »

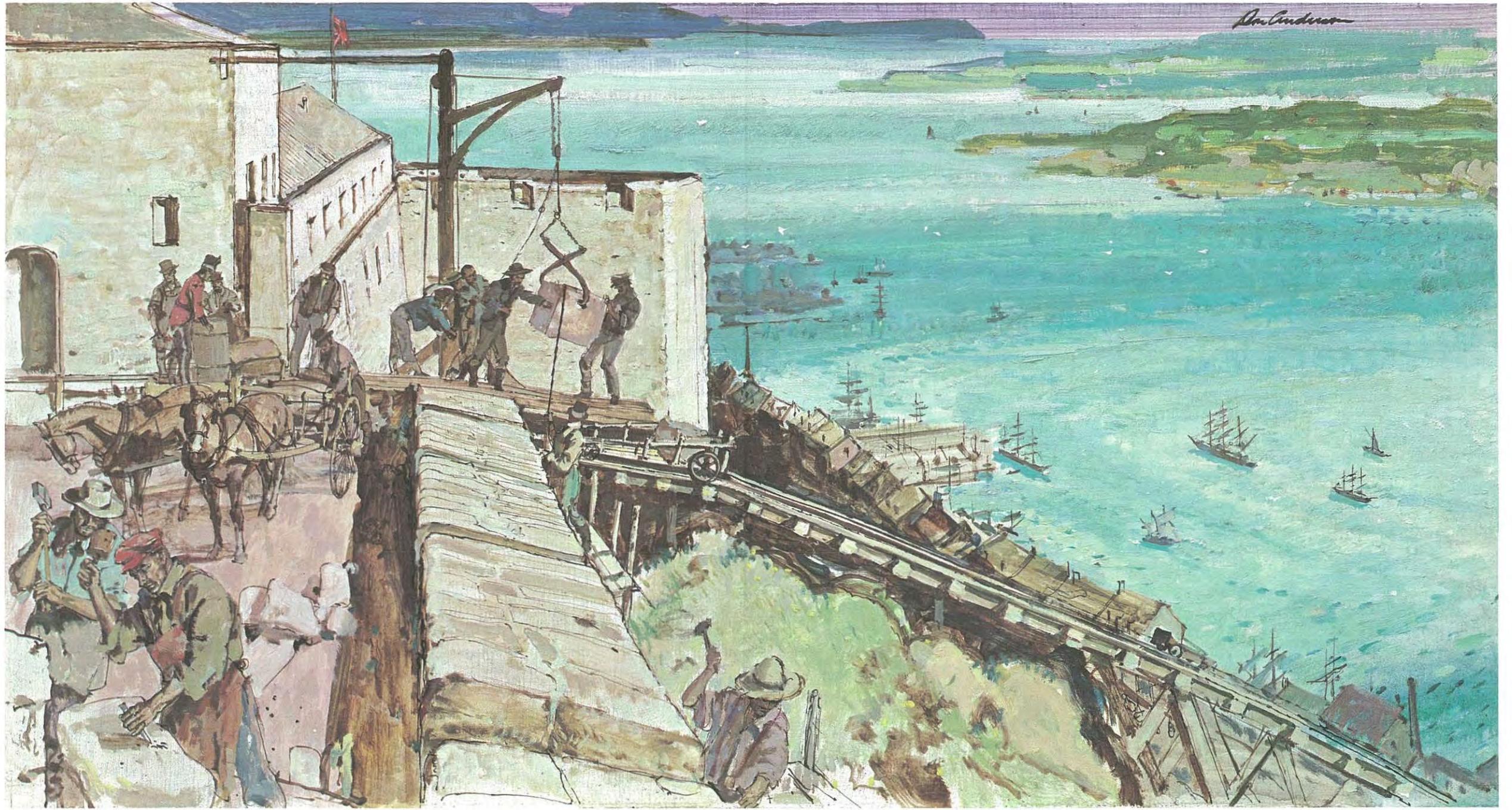
Québec fut longtemps le bastion de la force militaire au Canada, sous les régimes français et anglais, et, dès les premiers temps, des fortifications vinrent renforcer la protection qu'offraient les obstacles naturels. La construction de la Citadelle ne commença toutefois qu'en 1820.

A la suite de l'expérience canadienne dans la guerre de 1812, le colonel Elias Durnford, commandant du Génie royal en Amérique du Nord, n'eut pas de difficulté à faire approuver par le gouvernement britannique les plans et un devis de £70,000. Il fallut ensuite trouver des matériaux et les transporter au sommet du cap Diamant, à une hauteur de 300 pieds. On aurait pu se procurer sur place presque toute la pierre nécessaire, mais un capitaine d'Aberdeen, ayant eu l'idée d'utiliser des blocs de granit comme lest pour le voyage d'aller, déchargea sur la rive — au lieu de les jeter dans le fleuve comme c'était l'usage — les blocs de granit écossais, dont certains pesaient plus de cinq tonnes, et se fit payer pour sa peine.

Pour monter ces blocs à pied d'œuvre, Durnford fit construire le plan incliné représenté ici. Les chariots à câble étaient hissés par un treuil qu'actionnait un attelage de chevaux. Vers 1830, on remplaça les chevaux par une machine à vapeur installée dans un bâtiment de l'Intendance, au pied de la voie inclinée. C'était la première fois au Canada que la vapeur servait à un transport sur terre.

La Citadelle fut terminée en 1831 et ne reçut par la suite que de légères modifications. Sa construction, ainsi que celle du canal de Rideau et d'autres ouvrages militaires de moindre importance, amena de fortes entrées d'argent qui donnèrent un élan indispensable à la jeune économie canadienne.

Peinture de Don Anderson



nouvelles pièces d'argent fut envoyé au Canada en août 1825, et les journaux publièrent un avis officiel annonçant que la solde des troupes de Sa Majesté relevant du commandement de l'Amérique du Nord serait payée au pair à raison de 4s. 4d. par dollar espagnol, avec effet rétroactif au 25 mai. Le public fut aussi avisé qu'à l'avenir toutes les soumissions de fourniture devraient être faites en monnaie britannique, de même que les paiements effectués au Commissariat de l'armée pour le compte de Sa Majesté. Cette dernière disposition s'explique par le fait que les droits de douane étaient perçus au Canada en vertu d'ordonnances impériales et canadiennes; elle eut pour effet d'augmenter les droits sur les importations tombant sous la juridiction impériale et payés auparavant en dollars ou billets de banque. Estimant que la décision arbitraire de la Trésorerie était illégale, les marchands canadiens refusèrent de payer les droits, mais un tribunal rendit un jugement en faveur de la Trésorerie.

En théorie, les envois massifs de monnaie anglaise auraient dû imposer l'adoption de cette dernière, mais plusieurs facteurs techniques et psychologiques s'y opposèrent. En premier lieu, les espèces envoyées n'excédèrent jamais les besoins du commerce extérieur du Canada. Il est vrai que les dépenses du gouvernement britannique dans la colonie augmentaient le volume des importations, mais celles-ci ne pouvaient être payées qu'en monnaie anglaise en vertu de la nouvelle loi monétaire. Il y avait donc une demande constante de monnaie d'argent pour payer les droits de douane ou acheter des lettres de change en monnaie sterling. Ainsi, dans le courant normal des affaires, les pièces d'argent n'étaient pas plus tôt mises en circulation qu'elles retournaient dans les caisses du Trésor ou de l'armée par l'intermédiaire des marchands et des banques.

On avait espéré que la nouvelle monnaie resterait au Canada; c'était une grave erreur et une tentative aussi vaine que de vouloir remplir le tonneau des Danaïdes. En Grande-Bretagne, les pièces d'argent surévaluées restaient en circulation parce qu'elles ne pouvaient aller ailleurs; mais au Canada, elles étaient attirées vers un autre pays, précisément la Grande-Bretagne, qui en plus de les accepter à leur valeur nominale exigeait en pratique qu'elles servent à toutes les remises faites à son Trésor et à ses exportateurs. Au sujet des nouveaux shillings britanniques, Shortt écrit: « Leur valeur intrinsèque n'était désavantageuse que par rapport au change américain et c'est surtout pour cette raison qu'ils servaient exclusivement à l'achat de devises britanniques. Pour le commerce intérieur, on continua à utiliser des billets de banque ainsi que les pistoles espagnoles et les pièces fran-

çaises grandement surévaluées.» Le régime spécial de convertibilité dont bénéficiait la nouvelle monnaie ne fut pas non plus d'un grand secours, comme Shortt le fait remarquer ailleurs: « En raison de la demande constante de lettres de change britanniques et de leur achat obligatoire en pièces d'argent avec une prime de trois pour cent, la monnaie d'argent était sans cesse retirée de la circulation pour acheter des lettres de change. Ainsi, le système qui devait assurer la circulation des pièces britanniques au Canada ne réussit qu'à les faire disparaître plus rapidement, laissant le champ libre à la monnaie de papier des banques canadiennes et américaines, à laquelle s'ajoutaient les pièces françaises dans le Bas-Canada et les pièces américaines et espagnoles dans le Haut-Canada. Par la suite, on s'aperçut que la prime de trois pour cent sur les lettres de change était trop élevée, car il était plus avantageux d'envoyer directement les pièces d'argent en Angleterre. En conséquence, l'Intendance se trouva bientôt forcée d'accepter et de remettre des dollars espagnols et américains. »

Les archives de la Banque de Montréal, de même que ses rapports au gouvernement et ses dépositions devant les commissions parlementaires, révèlent d'autres inconséquences. Malgré l'écart entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque des pièces britanniques, il y avait une telle demande d'espèces à New-York que ces pièces se vendaient avec une prime qui atteignit jusqu'à seize pour cent, compensant largement l'écart de valeur. En fin de compte, tous les efforts faits pour mettre et garder en circulation la monnaie impériale se soldèrent par un échec puisqu'elle retournait rapidement dans les caisses de l'Intendance ou était exportée à New-York.

Cet échec, la Banque de Montréal doit reconnaître qu'elle en porte une part de responsabilité. Il n'y eut de sa part aucune opposition directe ni obstruction concertée, mais ses billets étaient devenus la monnaie d'échange courante avec laquelle des moyens de paiement moins commodes ne pouvaient rivaliser. On pourrait en dire autant des autres banques, à la différence que la Banque de Montréal, en tant que dépositaire du Receveur général à Québec et grâce à son réseau de correspondants à l'étranger, était le principal agent de change du Canada. Le Receveur général déposait à la Banque des lettres de change sur Londres, ce qui lui permettait de faire des paiements par chèque ou traite en dollars au compte du Trésor. Par ce moyen, la Banque pouvait se procurer à bon compte des lettres de change sur Londres et les payer avec ses propres billets. Bien que remboursables en espèces sur demande, ces billets étaient rarement présentés à l'encaissement en raison de leur commodité et de la confiance dont ils jouissaient; la Banque pouvait donc revendre

avec profit les lettres de change aux marchands canadiens ou à ses agents de New-York et recevoir des espèces en échange. En 1825, par exemple, la Banque importa des Etats-Unis pour plus de £198,000 en espèces; en comparaison, les £30,000 en shillings envoyés la même année par la Trésorerie représentaient peu de chose.

Le rôle prépondérant de la Banque sur le marché de la monnaie métallique est attesté par une lettre publiée dans le *Chronicle* de Kingston en 1824. On y lit que des espèces envoyées à Kingston pour payer les troupes n'ont pas été mises en circulation, mais livrées directement à l'agent de la Banque de Montréal en échange de billets de banque et réexpédiées par voie d'eau dans les mêmes caisses et tonnelets. Cette constatation, qui était sans doute une accusation, est confirmée par la lettre déjà citée dans laquelle Henry Dupuy relate que la même situation existait pendant la construction du canal de Rideau.

- 3 -

Les manuels d'histoire du Canada mentionnent rarement le nom de Thomas Hart Benton; pourtant, ce sénateur du Missouri exerça une grande influence sur la pensée canadienne au début du XIX^e siècle. Ses sorties véhémentes en faveur d'une démocratie agrarienne trouvèrent écho dans les discours de Louis-Joseph Papineau et de William Lyon Mackenzie, tandis que ses tirades contre les banques, les banquiers et la « puissance de l'argent », symbolisée par la *Second Bank of the United States*, provoquèrent des enquêtes parlementaires dans les deux provinces et une débauche d'expériences bancaires dans le Haut-Canada. Jamais dans l'histoire du Canada la nature du commerce de banque ne suscita autant de débats et jamais le système bancaire ne connut un aussi grand péril.

Les forces économiques, sociales et politiques qui provoquèrent la guerre des banques américaines dans les années 1830-40 et la disparition des banques à chartre nationale ont déjà retenu notre attention, de même que les principales raisons du succès des banques canadiennes, fondées sur les mêmes principes. Ce qui nous intéresse plus particulièrement ici est la lutte menée aux Etats-Unis pour la liberté du commerce de banque et ses vastes répercussions dans les provinces canadiennes. Il s'agissait en d'autres termes d'étendre le principe du « laissez faire » au domaine des banques en n'imposant que quelques règles générales à tous ceux qui désiraient ouvrir une banque. Chaque Etat adopterait sa propre législation bancaire comportant

un minimum de restrictions et de contrôles; la participation gouvernementale était rejetée parce que contraire à l'idéal de la libre concurrence.

La guerre des banques américaines fut l'une des conséquences de la crise de 1825-26 qui, pendant plusieurs années, tarit la source des capitaux nécessaires au développement économique, notamment dans les nouveaux Etats de la Prairie. La cause véritable fut la débâcle industrielle et financière en Angleterre par suite d'une expansion trop rapide accompagnée de spéculation. Mais pour Andrew Jackson et les chefs de la nouvelle démocratie agrarienne, le grand responsable était la *Second Bank of the United States*, son administration des deniers publics, son action sur le change étranger, ses méthodes d'escompte ou de crédit, et son rôle d'agent sur le marché monétaire de Londres d'où venait la majeure partie des capitaux alimentant l'expansion américaine.

La question bancaire occupa une place importante dans la campagne électorale de 1828 et, après son élection à la présidence, Jackson mena une lutte acharnée contre la *Second Bank of the United States* et son génie inspirateur, Nicholas Biddle, qualifiant la banque d'« hydre de corruption » ayant « une influence démoralisante sur nos citoyens » et « dangereuse pour nos libertés ». Sa perte devint une idée fixe et si Jackson en fut le principal instigateur, elle fut rendue possible grâce à l'étrange coalition entre des radicaux de l'Ouest, qui prônaient un système bancaire ressemblant aux banques régionales anglaises mais sans les immenses ressources financières de l'Angleterre, et un groupe de banquiers new-yorkais décidés à faire de leur ville la capitale financière de l'Amérique, détrônant ainsi Philadelphie où se trouvait le siège social de la *Second Bank of the United States*. Dans ce long conflit entre doctrines politiques et rivalités financières, Thomas Benton se révéla l'un des pires ennemis du monopole du crédit que détenait la *Second Bank of the United States*, et ses attaques contre le régime monétaire, financier et politique furent parmi les plus mordantes de l'époque. Partisan d'une monnaie métallique, il estimait que la légalité des billets de banque était inconstitutionnelle, tout en contestant le droit du gouvernement de réglementer le crédit et la monnaie. Benton seconda énergiquement Jackson dans une série de mesures qui aboutirent à la ruine de la *Second Bank of the United States*. Jackson refusa d'abord de renouveler la charte de la banque, puis il lui retira les dépôts du gouvernement fédéral et les répartit entre plusieurs banques d'Etat qui avaient ses faveurs. A la suite de ces mesures, le système bancaire américain ne dépendit plus que de la fantaisie ou de la sagesse des parlements d'Etat. L'attitude de Benton au cours de cette crise des banques américaines

peut se résumer par ce passage d'un de ses discours célèbres: « Cette puissance de l'argent a hypothéqué toutes les villes prospères de l'Ouest. Elle peut les dévorer à tout moment. Un morceau de beurre dans la gueule d'un chien! Un seul coup de gosier et il ne reste rien! »

Dans les deux provinces canadiennes, la situation se présentait sous un aspect différent. Non seulement il n'y avait pas de « puissance de l'argent », mais en outre il n'y avait pas beaucoup d'argent. Au lieu d'une seule banque à charte nationale réglementant le crédit et les changes, le Canada comptait deux grandes banques, la Banque de Montréal et la *Bank of Upper Canada*, disposant toutes deux d'assez de capitaux pour satisfaire les besoins limités des commerçants de leur province respective et leur fournir des lettres de change à la demande. Néanmoins, la campagne menée contre les banques par Benton et d'autres Américains eut ses échos au Canada. Au Bas-Canada en particulier, les chefs politiques canadiens-français considéraient la Banque de Montréal comme le symbole et l'instrument du pouvoir qu'exerçait la minorité anglophone au sein des Conseils exécutif et législatif. L'attitude de Papineau à l'égard de la Banque n'était pas différente de celle qu'inspirait à Benton la *Second Bank of the United States*. En plus de ces attaques à caractère politique, la Banque de Montréal était souvent en butte aux critiques vagues et générales dirigées contre le système bancaire des deux pays depuis la fondation des premières banques. On l'accusait notamment de prêter avec partialité en favorisant les administrateurs et leurs amis au détriment des autres clients, de contracter des emprunts en temps de crise et d'augmenter l'inflation en période de prospérité, d'influer enfin sur le change étranger de façon préjudiciable à l'intérêt général. La réputation de la Banque de Montréal avait aussi souffert des bruits suspects qui avaient couru lors de sa réorganisation intérieure et de l'adoption de méthodes plus strictes sous la présidence de John Molson.

Le mécontentement qui couvait depuis quelque temps déjà au Bas-Canada n'éclata au grand jour qu'après la campagne électorale de Jackson, en 1828. Suivie avec intérêt au Canada, cette campagne fournit certainement des munitions pour les attaques contre les deux principales banques canadiennes. Celle qui fut dirigée contre la Banque de Montréal prit la forme d'une pétition adressée au Parlement du Bas-Canada, le 16 janvier 1829, par « divers Marchands et Négocians de Québec ». Un comité chargé de faire enquête devait plus tard résumer les accusations sous les sept chefs suivants:

« 1^o Que le Public a éprouvé beaucoup d'inconvéniens et de pertes par la manière dont la dite Banque a conduit ses affaires.

2^o Que la dite Banque n'avait aucun droit légal d'établir un Bureau d'Escompte et de Dépôt à Québec.

3^o Que le Bureau d'Escompte et de Dépôt à Québec refuse de reprendre les billets émanés par la Banque de Montréal.

4^o Que le Bureau d'Escompte et de Dépôt à Québec a fait sortir des billets portant les mots « payable at Quebec », et qu'elle [sic] refuse d'en recevoir d'autres.

5^o Que la Banque de Montréal fait un commerce avec ses propres billets en les rachetant à escompte.

6^o Que la Banque a trafiqué considérablement en monnaies détériorées.

7^o Que la Banque n'a pas pris les précautions nécessaires pour empêcher la contrefaction de ses billets. »

La pétition portait la signature de personnes peu connues dont le mécontentement ne semble avoir été inspiré que par des raisons purement personnelles; l'enquête eut néanmoins des répercussions politiques. De son côté, la Banque de Montréal prit l'affaire au sérieux; le 2 février, elle déposa une contre-pétition demandant un examen approfondi des accusations portées, et offrit de soumettre à la Chambre « un état plus détaillé de ses affaires que celui que la Législature ait droit d'exiger. » Le comité formé le 16 janvier comprenait MM. Vallières, Cuvillier, Lee, Neilson et Young; par la suite, on y ajouta MM. de Rouville et Heney. Aucun des membres du comité n'était associé à la Banque. Cuvillier avait déjà été l'un de ses administrateurs et son principal porte-parole à l'Assemblée, mais il n'entretenait plus avec elle des relations très cordiales à la suite de certaines altercations sur des questions financières soulevées par la crise de 1825-26.

Le comité siégea du 6 au 21 février 1829, et son interrogatoire porta principalement sur le rachat des billets de banque. Il s'agissait plus précisément du refus du bureau de Québec de racheter les billets émis à Montréal par la banque mère, limitant le remboursement en espèces aux seuls billets émis à Québec avec la mention « Payable at Quebec ». De même, le siège social à Montréal ne rachetait pas les billets émis à Québec. Cette situation était surtout sensible à Québec où tous les droits d'entrée étaient payables en espèces, mais où il n'y avait que deux banques, la Banque de Québec et le bureau d'escompte et de dépôts de la Banque de Montréal.

La question de la convertibilité avait aussi été agitée par les critiques de la

Second Bank of the United States depuis l'établissement de ses premières succursales en 1817. Pendant un certain temps, la banque américaine racheta ses billets, indépendamment du lieu où ils étaient émis ou présentés à l'encaissement. Mais elle constata rapidement que les échanges saisonniers entre la côte et l'intérieur la plaçaient devant un choix difficile: ou bien garder d'importantes quantités d'espèces à chaque succursale, ou bien entreprendre le transport d'espèces et de lingots d'un endroit à l'autre, opération à la fois risquée et coûteuse. Ce dilemme fut par la suite résolu grâce à l'utilisation généralisée du carnet de chèques, mais au début du XIX^e siècle le culte de la convertibilité était prohibitif à cause de l'état des routes et de la lenteur des moyens de transport. Peu après sa fondation, la *Second Bank of the United States* décida donc de ne racheter ses billets qu'à leur lieu d'émission et elle vendit des traites en change intérieur moyennant un faible escompte couvrant les frais d'acheminement.

Questionné par le comité, le caissier de la Banque de Montréal, Benjamin Holmes, cita l'exemple de la plus grande banque américaine. Tout comme la *Second Bank of the United States*, la Banque de Montréal avait d'abord commencé à racheter ses billets à son bureau de Québec, mais elle avait dû cesser pour la même raison: le coût élevé du transport de la monnaie métallique. Étant donné que la Banque était une entreprise à but lucratif, elle devait compenser les frais de transport en exigeant un faible escompte sur ses billets. C'est pour cette raison qu'on l'accusait de trafiquer sur son propre papier, en émettant en un lieu des billets convertibles et en les rachetant à escompte en un autre. Comme son émule américaine, la Banque ne rachetait plus ses billets qu'au bureau d'émission, vendant des traites pour les échanges intérieurs.

Le caissier cita aussi des statistiques du mouvement circulaire des espèces au Canada: des coffres du gouvernement à Québec, la monnaie métallique était envoyée à différents lieux de paiement dans le Haut et le Bas-Canada et entrant dans le circuit commercial; de là, elle était encaissée par la Banque de Montréal qui la renvoyait à Québec en paiement de taxes ou s'en servait pour acheter des devises anglaises ou américaines. La Banque de Montréal assumait presque seule le coût de ce mouvement sans fin d'or et d'argent, les frais de transport étant à peine couverts par l'agio. Pour satisfaire la demande du gouvernement, des entreprises privées et des particuliers, la Banque devait aussi importer de New-York et de Boston d'importantes quantités d'espèces. Entre 1818 et 1828, les importations en provenance des États-Unis avaient représenté £665,582 et les exportations, £150,951. C'est surtout après 1822



LE COEUR DE QUÉBEC (1830)

Sur cette scène d'hiver au pied de la Côte de la Montagne, à Québec, on peut voir la célèbre Auberge de Neptune. La Côte de la Montagne fut à une époque la principale artère entre la basse et la haute ville, et les gouverneurs gravissaient sa pente cailloutée à leur arrivée dans la capitale du Bas-Canada.

L'Auberge de Neptune, ouverte en 1809, était en raison de sa situation dans la basse ville le lieu de rendez-vous favori des gens de mer et des grands marchands de la ville. Le départ des diligences de Montréal avait lieu devant son entrée, et en 1816 son rez-de-chaussée devint le siège de la Bourse de Québec. L'auberge était le cœur et le centre de renseignements du monde du commerce de la capitale; les importateurs venaient y vendre leurs marchandises à l'encan et on pouvait y afficher des annonces moyennant redevance.

L'auberge aurait sans doute connu une popularité plus grande encore si, pour le commun du peuple, son Neptune au trident n'avait pas ressemblé au diable brandissant une fourche.

que les importations avaient pris de l'ampleur; ayant établi sa réputation, la Banque avait pu acheter des traites du gouvernement sur Londres et les revendre contre espèces, réduisant ainsi ses envois de monnaie métallique par le lac Champlain et l'Hudson. Elle achetait aussi des traites de commerçants canadiens tirées sur des importateurs anglais et les envoyait à ses agents de Londres, Thomas Wilson & Co., pour faire la provision de lettres de change. Cette mise en circulation de plus de £500,000 en espèces sur le marché canadien, soit le double du capital versé de la Banque, donne un aperçu des services qu'elle rendit au commerce de la colonie.

Benjamin Holmes déposa à plusieurs reprises devant le comité parlementaire et fut longuement interrogé sur les opérations de change en Angleterre, en Ecosse et aux Etats-Unis. Ses réponses prouvent que les banques canadiennes subissaient encore l'influence américaine, car il déclara tout ignorer des banques anglaises et écossaises; il faisait pourtant partie du personnel de direction de la Banque depuis sa fondation et connaissait sans doute mieux que quiconque le commerce du change. Il se montra, par contre, très au courant des opérations bancaires aux Etats-Unis qui, d'après la description qu'il en fit, ressemblaient beaucoup à celles de la Banque de Montréal. Le comité, dont l'une des tâches était de recueillir des renseignements sur les méthodes bancaires en usage en Angleterre et en Ecosse, se trouva dans l'impossibilité de le faire.

L'opinion publique reprochait également à la Banque de Montréal d'avoir fait le commerce de pièces de mauvais aloi. Il est vrai qu'à l'époque une grande variété de pièces d'argent dépréciées était en circulation. La valeur monétaire des pièces d'appoint françaises, en particulier, était de beaucoup supérieure à la valeur intrinsèque de leur teneur en argent. Toutefois, comme ces pièces avaient cours légal, la Banque était bien obligée de les accepter et elle ne pouvait faire autrement que de les remettre en circulation en échange de ses billets. En outre, elle devait nécessairement chercher à s'en dessaisir à la première occasion, étant donné qu'elle était tenue dans ses propres opérations de change de se conformer à l'étalon monétaire, le *Bullion Standard*. Quant à la dernière accusation selon laquelle la Banque n'avait pas pris les précautions nécessaires pour empêcher la contrefaçon de ses billets, elle se révéla sans fondement. Non seulement elle avait pris soin de retenir les services des meilleurs graveurs américains pour faire imprimer ses billets, mais en outre, chaque fois qu'on avait découvert une contrefaçon, la série complète avait été retirée de la circulation le plus rapidement possible.

Le comité entendit plusieurs autres pétitionnaires, mais leur déposition ne

fit guère avancer l'enquête. Fait amusant, on s'aperçut que les deux témoins les plus loquaces, un débitant de tabac nommé Ritter et un marchand du nom de Sarony, étaient des résidents étrangers non naturalisés; de ce fait, ils exerçaient illégalement commerce dans le Bas-Canada, mais on ne sait pas s'ils furent l'objet de poursuites. Parmi les autres témoins, aucun ne put fournir la preuve que la Banque s'était rendue coupable de favoritisme ou qu'elle avait agi au détriment du public.

Dans son rapport déposé le 21 février 1829, le comité exprima l'opinion qu'aucune clause de sa charte n'empêchait la Banque de Montréal d'avoir une agence ou un bureau à Québec. Il se déclara en outre convaincu que le bureau d'escompte et de dépôts était géré selon des principes équitables et honorables, dans l'intérêt des marchands et agriculteurs du pays. L'attitude du comité à l'égard des autres accusations se reflète dans la conclusion du rapport: « Votre Comité est d'opinion que la Pétition est frivole. »

- 4 -

A première vue, il semble donc que la Banque de Montréal subit cette deuxième enquête parlementaire avec autant de succès que la première tenue quelques années auparavant; les critiques et accusations étaient sensiblement les mêmes et elles furent pareillement rejetées. Compte tenu des difficultés dues à la crise et de l'hostilité de l'Assemblée législative, le second acquittement était encore plus manifeste que le premier. Pourtant, le rapport du comité ne donna pas plus satisfaction aux directeurs de la Banque qu'aux instigateurs de l'enquête, les marchands de Québec. Les administrateurs y virent, au lieu d'un signe d'encouragement, le présage de nouveaux obstacles, en particulier au moment du renouvellement de la charte qui expirait le 1^{er} juin 1831. L'avenir inquiétait aussi la direction pour deux autres raisons: l'aggravation de la situation politique au Bas-Canada et les résultats décevants de l'enquête parlementaire. A ce sujet, on se souvient que la pétition originale ne visait que les prétendues irrégularités du bureau d'escompte et de dépôts de Québec; c'est la Banque elle-même qui avait demandé par la suite une enquête complète. Elle désirait par ce moyen étouffer la critique croissante dont elle était l'objet depuis la crise de 1826 et qu'avaient amplifiée les attaques virulentes lancées aux Etats-Unis contre les banques et les banquiers. En exposant devant le tribunal de l'Assemblée les affaires de la Banque et ses méthodes commerciales, on espérait, naïvement peut-être, impressionner favorablement l'opinion publique. Dans le même dessein, on choisit un

porte-parole apolitique et sans ennemis connus, Benjamin Holmes, de préférence au président Molson ou au vice-président John Fleming qui tous deux s'identifiaient trop au parti anglais de la province.

Holmes exposa le point de vue de la Banque avec une grande habileté, mais l'enquête ne donna pas les résultats attendus en raison de son caractère superficiel. Le verdict de non-lieu, loin de donner au public une meilleure opinion de la Banque comme on l'avait escompté, fut interprété comme une autre preuve de l'immense puissance politique du principal établissement financier du Bas-Canada.

Dans la province sœur, la *Bank of Upper Canada* était entièrement sous la coupe du clan au pouvoir, le *Family Compact*, et on y discernait facilement l'influence des faveurs politiques. A l'opposé, on a vu que la Banque de Montréal, en tant que personne civile, avait su rester à l'écart de la politique dès qu'elle avait reçu sa charte. Même si certains de ses principaux actionnaires, y compris deux présidents — Horatio Gates et John Molson — siégèrent au Conseil législatif, seul un petit nombre de ses administrateurs et dirigeants participa directement à la vie politique. Néanmoins, comme la Banque et le groupe de commerçants qui l'avait fondée avaient essentiellement les mêmes intérêts, il est normal qu'on leur ait prêté aussi la même appartenance politique. Cette identification devint plus étroite après 1822, à la suite du projet d'union; appuyé par de nombreuses personnes bien connues pour leur association avec la Banque, l'*Union Bill* aurait été voté par la Chambre des communes sans l'intervention de Louis-Joseph Papineau et d'autres chefs canadiens-français qui allèrent à Londres défendre avec éloquence leur point de vue. A partir de ce moment, la scission qui était apparue en 1808 au sujet de la taxation s'élargit à l'occasion d'autres questions litigieuses telles que le régime foncier, les attributions du pouvoir judiciaire, les travaux d'aménagement et le vote des crédits. Le fond du problème était évidemment l'incompatibilité des deux groupes ethniques, aucun des deux ne voulant reconnaître une quelconque valeur à la culture et aux aspirations de l'autre, et chacun ayant le pouvoir de contrecarrer l'autre dans la tâche importante de gouverner la province.

Avant même 1829, la situation avait évolué vers une impasse, en partie sous l'influence de facteurs extérieurs: mécontentement grandissant inspiré en Angleterre par le parti conservateur et cause de sa défaite en 1830, victoire de Jackson aux Etats-Unis, agitation sociale et politique dans plusieurs pays d'Europe. Les éléments extrémistes du parti canadien adoptèrent de plus en plus une tactique d'obstruction, tandis que le parti anglais, devenu

plus colonialiste que le *Colonial Office*, pressait la Chambre des communes de ressusciter le projet d'union ou, à défaut, d'annexer Montréal au Haut-Canada. Le public savait que derrière la plupart de ces tentatives se trouvaient des personnes associées de près à la Banque de Montréal à titre de directeurs, administrateurs ou actionnaires.

Une pétition adressée en 1830 à l'Assemblée du Bas-Canada, et rarement citée, apporte une nouvelle pièce au dossier de l'opinion publique contre la Banque de Montréal. Déposée par un nommé William Price au nom de trois marchands de Londres en procès avec la Banque, cette pétition demandait au Parlement de mettre fin à un déni de justice dont les pétitionnaires se disaient victimes. Leur cause, portée en cour d'appel le 15 juillet 1828, n'avait pas encore été entendue parce que le juge en chef de la Cour du Banc du Roi pour le district de Montréal, James Reid, ainsi que l'honorable John Richardson et l'honorable John Stewart, membres du tribunal, avaient tous trois refusé de juger l'affaire en raison de leurs liens personnels avec la Banque de Montréal.

Connaissant ces faits, auxquels s'ajoutait une situation politique de plus en plus tendue, on conçoit facilement que les administrateurs de la Banque aient envisagé l'avenir avec une certaine inquiétude. Si les représentants du parti canadien continuaient à accroître leur intransigeance, ne pouvait-on craindre que l'Assemblée refuse le renouvellement de la charte ou impose des modifications inacceptables? La variété des lois bancaires adoptées par les Etats américains et l'exemple du Haut-Canada justifiaient ces craintes. En outre, dans la province voisine, la *Bank of Upper Canada* avait rapporté au gouvernement provincial, son principal actionnaire, un intérêt de huit pour cent presque immédiatement après sa fondation. Toutes ces considérations décidèrent les administrateurs de la Banque de Montréal, à l'issue de l'enquête de 1829, à mettre leurs positions à l'épreuve le plus tôt possible sans attendre 1831, année de l'expiration de la charte. Avec l'approbation des actionnaires, il fut résolu de présenter à la prochaine session du Parlement une pétition demandant le renouvellement de la charte.

La Chambre fut saisie de la pétition le 3 février 1830, ordonna son impression et la discuta en comité plénier le 9 mars et à plusieurs autres reprises; les *Journaux de la Chambre* en font mention au moins vingt-trois fois en 1830. Signée par les directeurs et actionnaires, cette pétition nous révèle que la Banque comptait alors 176 actionnaires. De ce nombre, la grande majorité demeurait dans le Bas-Canada et seulement onze, dont trois Américains, possédaient 100 actions ou plus: Samuel Hall (254), William Yule (190), Peter Smith (183), la Banque d'Épargne de Montréal (120), John Try (108), Charles Oakes

Ermatinger (102), Thomas Dickson (100) et Sir Gabriel Wood (100). Les principaux actionnaires américains étaient Charles Carroll (195 actions), Henry Brevoort (165) et Laura E. Brevoort (100). Abel Bellows, actionnaire de la première heure qui avait rendu de grands services à la Banque à Boston, détenait encore 40 actions.

Dans leur requête, les pétitionnaires déclaraient que la Banque servait les intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, qu'elle avait puissamment contribué à leur développement, et qu'elle était maintenant devenue indispensable à la prospérité du pays et à la mise en valeur de ses ressources. James Leslie, administrateur de la Banque et député de Montréal-Est, présenta la pétition; il fut appuyé par Austin Cuvillier qui parla « au nom du bien public » car, dit-il, « personne ne peut être moins intéressé que moi dans la Banque ». Les principaux interprètes de l'opposition au projet furent Papineau et Neilson, chefs de la majorité à l'Assemblée, et Thomas Young, marchand de Québec, qui était exceptionnellement bien renseigné en matière de banque.

Comme l'avait prévu la Banque, la pétition souleva plus de critiques et causa plus de tort que l'enquête de l'année précédente; elle dévoila au grand jour le mécontentement et la méfiance qui défrayaient les conversations depuis quelque temps. Les débats de l'Assemblée ne furent pas consignés aux *Journaux de la Chambre*, mais le *Chronicle* de Kingston du 27 mars 1830 en donna un compte rendu documenté, couvrant trois colonnes et demie. John Neilson, chef réformiste, propriétaire de la *Gazette de Québec* et membre de l'Assemblée depuis 1818, ouvrit le débat en protestant contre le peu de temps accordé à l'étude d'une question qui n'intéressait pas uniquement la Banque de Montréal, mais le principe même de l'octroi de chartes de banque au pays. Selon lui, ces établissements n'avaient pas donné les résultats qu'on était en droit d'en espérer: améliorer le crédit commercial, favoriser le commerce et assurer la régularité des paiements. Contrairement à ce que prétendaient les pétitionnaires, ces espoirs s'étaient révélés illusoire et les conséquences étaient désastreuses; les poursuites intentées par les banques avaient jeté de nombreuses familles dans la misère, occasionné la vente forcée de biens et ralenti ou arrêté l'essor d'industries. Neilson laissait aussi entendre que l'émission de billets de moins de cinq dollars était la cause de la situation lamentable de la monnaie métallique dans la province.

Papineau, président de la Chambre, blâma aussi la Banque pour plusieurs raisons, les unes fallacieuses, les autres fondées. Il se méfiait de cette demande prématurée, qui laissait croire que la Banque cherchait à obtenir un renouvellement avant une autre accusation publique. Les situations que les banques

VOYAGE D'AFFAIRES
A NEW-YORK

L'un des plus grands atouts de la Banque de Montréal a été de tout temps ses relations à New-York. Elles furent établies dès les premières années et bénéficièrent probablement du séjour de Richardson dans cette ville, pendant et après la guerre de l'Indépendance. La place de New-York était pour la Banque une importante source de devises étrangères et aussi un baromètre économique qui lui permettait de prévoir avec précision l'évolution de l'activité commerciale au Canada.

Il n'est donc pas surprenant que certains membres du personnel de la Banque aient eu souvent l'occasion de se rendre à New-York. Pour l'époque, le voyage se faisait dans de bonnes conditions, surtout lorsque le chemin de fer *Champlain & Saint-Laurent* relia directement Montréal au lac Champlain.

Rendu à Albany, dont le remarquable profil des années 1830 se découpe ici sur le ciel, l'envoyé de la Banque, représenté derrière le bastingage, montait à bord d'un vapeur de l'Hudson et atteignait New-York trois jours après son départ de Montréal.

Le but du voyage pouvait varier, mais la mission la plus fréquente consistait à emporter des lettres de change britanniques pour les vendre à des importateurs en échange de pièces d'argent américaines. Lorsque l'occasion se présentait, la Banque faisait aussi mettre ses billets en circulation aux Etats-Unis, empruntant ainsi de l'argent à bon compte grâce au long délai de rachat.

Les sommes transportées pouvaient atteindre \$100,000; pourtant, comme on peut le voir, les billets étaient placés dans une sacoche très ordinaire. La Banque semble avoir estimé que l'incognito était la meilleure sécurité; ses directeurs ne jugèrent utile de prendre des précautions particulières qu'en une seule occasion, autorisant alors l'envoyé de la Banque à engager un garde du corps pour l'accompagner.

Peinture de Franklin Arbuckle, A.R.C., O.S.A.



étaient légalement tenues de fournir ne permettaient pas, selon lui, de déterminer si ces institutions étaient un fléau ou un bienfait; il était impossible de savoir si elles étaient solvables et si leurs billets valaient plus que le papier sur lequel ils étaient imprimés. Il estimait que les banques n'avaient fait ni bien ni mal, mais qu'elles comportaient plus de risques que d'avantages.

Citant les banques américaines comme un exemple déplorable d'« un système livré aux excès », l'orateur continuait: « Chaque jour, nous voyons des banques faire banqueroute, n'ayant en caisse que £4,000 pour payer des dettes de £150,000; et tandis que des cultivateurs, des artisans et des ouvriers honnêtes et travailleurs sont ruinés par les billets sans valeur qu'ils avaient en leur possession, les administrateurs de ces établissements se retrouvent à la tête d'une immense fortune, achètent des propriétés, construisent des châteaux et se lancent dans de vastes spéculations. » Tout en excluant la Banque de Montréal de cette hyperbole, Papineau affirmait que le Canada connaîtrait la même situation si on n'exerçait pas une vigilance particulière à l'égard de ces institutions « qui ont le pouvoir, en dépensant quelques shillings pour faire graver leurs billets, de créer un vaste capital fictif et de mettre en circulation d'importantes quantités de billets dont la valeur pourrait n'être que celle d'un morceau de papier. » Faisant allusion au comité spécial de 1829, Papineau prétendait qu'il avait cherché davantage à exonérer la Banque de tout blâme qu'à mener une enquête approfondie et impartiale.

En conclusion, le président de la Chambre exprimait l'avis que les banques n'étaient pas des établissements privés, mais des institutions publiques et politiques, et qu'à ce titre elles devaient répondre de leurs actes devant les autorités constituées qui les avaient créées, ce qu'elles n'avaient pas fait. Tant que la Banque de Montréal ne se soumettrait pas à un examen détaillé de ses opérations, l'Assemblée ne pourrait lui accorder une prolongation de sa charte. Papineau s'inquiétait en particulier de l'immunité dont jouissaient les administrateurs, tenus seulement à leur participation d'actionnaires, et soutenait que le commerce de banque offrait la tentation dangereuse d'amasser des fortunes aux dépens des naïfs, des ignorants et des déshérités. « L'intérêt personnel influence toujours plus ou moins les hommes dans leurs fonctions publiques; et il est nécessaire que les établissements de ce genre soient surveillés avec un soin jaloux. »

Se portant à la défense de la Banque, James Leslie rappela à M. Neilson que l'Assemblée avait été saisie de l'affaire plus d'un mois auparavant et qu'il était important de régler la question du renouvellement de la charte, même

si celle-ci ne courait aucun péril immédiat, pour éviter de sérieux ennuis à la Banque et au public. Néanmoins, il était « prêt à fournir à l'Assemblée tous les renseignements nécessaires. » Une clause du projet de renouvellement prévoyait la soumission de rapports plus complets au gouvernement et il espérait qu'elle répondrait aux exigences de l'Assemblée. Pour prouver que la Banque conduisait ses affaires avec prudence, Leslie fit observer que la charte l'autorisait à émettre des billets jusqu'à concurrence de trois fois son capital social, mais qu'elle n'avait jamais dépassé £200,000. Il réfuta ensuite l'accusation relative aux petites coupures: à l'origine, la Banque n'avait émis aucun billet inférieur à cinq dollars, mais elle avait dû le faire par la suite pour répondre à la demande de monnaie d'appoint et empêcher une invasion de toutes sortes de petites coupures américaines dont la circulation aurait favorisé la contrefaçon et créé des difficultés lors du rachat. De toute façon, les petites coupures émises ne représentaient qu'environ £45,000.

Neilson reconnut qu'en exigeant le remboursement d'avances se chiffrant à £600,000, la Banque jetterait le désarroi dans le monde des affaires et « occasionnerait la pire des débâcles ». Comme c'est le Parlement qui causerait ce bouleversement en refusant de renouveler la charte, il se devait « d'en amortir le plus possible les conséquences. » Pour cette raison, concluait-il, il ne fallait pas brusquer les choses. Papineau demanda alors que Leslie produise les pièces qu'il avait brandies au cours de sa déposition et qu'il précise le montant exact des créances non recouvrables par la Banque. Leslie répliqua qu'il répondrait aux questions précises qui lui seraient posées, mais qu'il refusait de fournir d'autres renseignements tant que la Chambre ne se serait pas prononcée sur le renouvellement de la charte. C'est alors que se produisit un violent affrontement entre les défenseurs de la Banque et ses critiques. Il est évident que ces derniers, s'inspirant des rumeurs qui circulaient sur divers aspects des opérations de la Banque, cherchaient à « lever un lièvre ». L'attitude de Leslie raviva leurs soupçons.

L'opposition se transforma en exaspération lorsque Cuvillier, entrant dans le débat, rappela que la question en discussion avait déjà été étudiée l'année précédente par un comité parlementaire qui avait rejeté comme futiles et sans fondement les accusations portées contre la Banque et déclaré que la demande d'enquête était inspirée par la malveillance et la perversion. A son avis, le président de la Chambre imaginait des maux inexistantes et se battait contre des moulins à vent. Par ailleurs, il mettait les membres de l'Assemblée au défi de comprendre les états financiers de la Banque, alors que

les banquiers eux-mêmes avaient de la difficulté à les interpréter. Duval, député canadien-français peu connu, fit observer narquoisement qu'il trouvait cette nouvelle théorie assez étrange; ainsi, disait-il, chaque mesure particulière devrait être du ressort exclusif d'une classe particulière — les avocats s'occupant des questions juridiques, les banquiers, des affaires de banque, et ainsi de suite —, mais on s'attendait à ce que tous les membres de l'Assemblée aient la compétence voulue pour participer aux débats. Il ne désirait pas faire obstacle à la mesure, mais lorsque les personnes intéressées déclaraient elles-mêmes ne pas comprendre leurs propres comptes, et il ne doutait pas de leur parole, il lui paraissait nécessaire d'élucider la question avant d'aller plus loin. Personnellement, il se refusait à croire aux mystères, car après tout, ce n'était qu'une affaire de chiffres, de simple arithmétique. Si certaines données n'étaient pas claires, il suffisait de les étudier jusqu'à ce qu'elles le soient. Sur cette conclusion, le débat fut reporté à trois jours.

A la reprise des séances, Young proposa que les administrateurs de la Banque de Montréal soient requis de déposer en Chambre un rapport détaillé de leurs opérations. Leslie objecta qu'il faudrait huit ou dix jours pour préparer le rapport demandé et que ce retard risquait de remettre l'étude de la mesure à une autre session du Parlement. Young répliqua qu'il n'avait pas l'intention de causer des retards inutiles. A vrai dire, il avait d'abord été favorable au renouvellement, mais après avoir entendu un député déclarer qu'il avait dans sa poche les renseignements demandés mais ne les communiquerait qu'après l'octroi du renouvellement, et un autre affirmer que de toute façon personne n'y comprendrait rien, il estimait qu'une pause était de rigueur.

Leslie et Cuvillier firent évidemment preuve d'une grande maladresse dans leur défense de la Banque et ne contribuèrent certainement pas à en rehausser la réputation. En refusant de produire les états financiers qu'il avait en main, Leslie ne pouvait que rendre les opérations de la Banque plus suspectes. Lorsque Cuvillier voulut lui porter secours en prédisant que personne ne comprendrait les états financiers, il ne réussit qu'à jeter de l'huile sur le feu. Quand enfin il alla jusqu'à dire que Young semblait mieux au courant des affaires de la Banque que lui-même, le débat prit brusquement fin de façon peu concluante et l'affaire fut renvoyée à un comité.

Pendant ce temps, la Banque devait faire front à d'autres attaques. Les marchands de Québec déposèrent une nouvelle pétition demandant qu'en cas de renouvellement de la charte, on prenne soin « de protéger les intérêts du public en empêchant ladite Banque de faire le commerce de lettres de change et d'émettre des billets de banque de faible valeur. » Le Commissaire général

Routh, tout entier à la mise en circulation de la nouvelle monnaie impériale, souleva aussi des objections contre les opérations de change de la Banque et ses émissions de petites coupures. Enfin, l'auteur d'une série de lettres publiées en français sous le titre de *Conclusions des observations d'Anti-Banque sur les banques du Canada*, prétendait que l'émission de petites coupures avait chassé la monnaie métallique du pays.

L'opposition des marchands de Québec tenait vraisemblablement à deux raisons: le monopole exercé par la Banque de Montréal sur les traites du gouvernement grâce à la supériorité de ses moyens, et le peu de confiance que la monnaie de papier continuait à inspirer à la plupart des Canadiens français. Ils savaient que l'or et l'argent gardaient leur valeur; ils avaient aussi appris à leurs dépens qu'on ne pouvait se fier au papier. L'objection du Commissaire général était motivée par son impuissance à garder les espèces en circulation à côté des billets de banque, mais ses arguments étaient curieusement identiques à ceux qu'employaient les censeurs des banques américaines. Quant à « Anti-Banque », il s'inquiétait aussi du pouvoir que l'émission de monnaie de papier donnait aux banques. Ses thèses s'inspiraient des principaux traités d'économie de l'époque, mais il en faussait la logique en les adaptant à la situation canadienne.

Dans toute cette discussion, il ne fut jamais question du bon côté de la médaille, des avantages réels procurés au pays par les banques à charte, pas plus qu'on n'essaya d'expliquer pourquoi les banques avaient beaucoup mieux réussi au Canada qu'aux Etats-Unis, du moins en se plaçant au point de vue des actionnaires et des déposants. De son côté, la Banque de Montréal s'abstint autant que possible de se mêler à la controverse. Elle ne chercha nullement à révéler ses opérations ni à satisfaire la curiosité du public en expliquant la nature relativement simple de ses affaires.

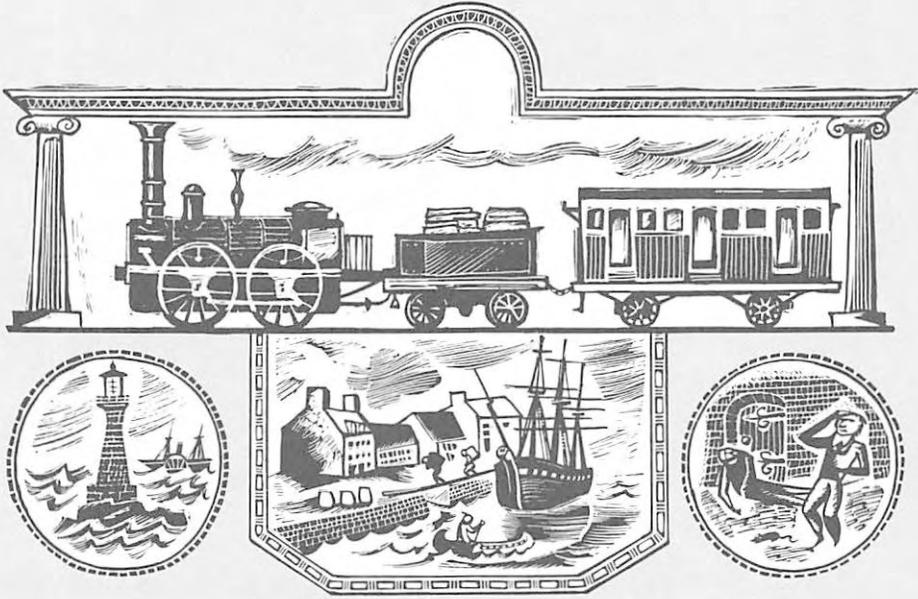
Par la suite, le comité de l'Assemblée se déclara en faveur du renouvellement de la charte et de l'augmentation du capital de la Banque. Il recommanda que la Banque soit tenue de soumettre une situation plus détaillée, mais ne fit mention d'aucune restriction relative aux opérations de change ni à l'émission de petites coupures. L'Assemblée vota une loi qui prolongeait la charte, mais pour une durée de six ans seulement, jusqu'au 1^{er} juin 1837. En outre, une clause prévoyait l'abrogation de la loi dix mois après l'expiration de la charte de la Banque de Québec, advenant le cas où celle-ci ne serait pas renouvelée et aucune autre charte de banque accordée. Mais en 1831, la charte de la Banque de Québec fut prolongée jusqu'au 1^{er} mai 1836.

Le principal changement apporté à la charte originale s'inspirait d'une loi

récemment adoptée par l'Etat du Massachusetts. En vertu de ce changement, la Banque devait soumettre sur demande un rapport financier beaucoup plus complet au gouverneur ou à la législature. Pour répondre aux objections, généralement sans fondement mais néanmoins courantes, que soulevait la circulation de petites coupures, la loi interdisait l'émission de billets inférieurs à un dollar ou cinq shillings et limitait à un cinquième du capital versé l'émission de billets de moins de cinq dollars.

A part ces quelques restrictions, la nouvelle loi ne changeait en rien les affaires courantes de la Banque. Les rapports soumis au Parlement restèrent très succincts, n'apportant guère plus de précisions que les renseignements communiqués volontairement au cours de l'enquête de 1829. Toutefois, l'une des nouvelles données exigées — les « dépôts portant intérêt » — mérite d'être mentionnée. A cette époque, en effet, le paiement d'intérêts sur les dépôts se pratiquait déjà aux Etats-Unis, mais il ne se généralisa en Angleterre que vers la fin des années 1830. Au Canada, l'*Agricultural Bank* de Toronto fut la première banque commerciale à verser des intérêts à ses déposants en 1834; les autres banques n'adoptèrent cette coutume que plusieurs années plus tard.

CHAPITRE DOUZE



VAGUE DE PROSPÉRITÉ

VAGUE DE PROSPÉRITÉ

— I —

Le débat sur la Banque de Montréal s'ajoute à de nombreux autres dont les banques furent l'objet au Canada et aux Etats-Unis entre 1820 et 1840. Pendant plus de vingt ans, les législateurs américains discutèrent de théories monétaires, financières et bancaires, à la recherche de la législation convenant le mieux à des Etats bien différents — les uns, pourvus de capitaux et dotés d'une économie déjà bien assise; d'autres, encore au premier stade de la colonisation et du développement.

Comme on l'a vu, les banques territoriales ou provinciales rendirent d'immenses services à l'Angleterre pendant les guerres napoléoniennes, période d'expansion continue, mais elles faillirent à la tâche lorsqu'une dépression économique les trouva dans l'impossibilité de racheter leurs billets. L'évolution des banques anglaises et américaines, identique à bien des égards, fut dans certains cas totalement différente. Ainsi, en Angleterre, la faiblesse du système bancaire à l'issue des guerres napoléoniennes conduisit progressivement à un régime centralisé ayant pour clef de voûte la Banque d'Angleterre;

aux Etats-Unis, la centralisation bancaire fut sacrifiée aux rivalités régionales et financières.

Comparer le grand débat sur les banques aux Etats-Unis, tel que le commentent Redlich dans *The Molding of American Banking* et Hammond dans *Banks and Politics in America*, avec celui dont le Parlement du Bas-Canada fut la scène en 1830, c'est mettre en lumière l'état arriéré de l'économie canadienne après soixante-dix ans de tutelle britannique, les connaissances rudimentaires des législateurs canadiens en matière de banque et la position de force qu'occupait déjà la Banque de Montréal à cette période initiale de son essor. Comme on l'affirmait dans la pétition de 1830, la Banque était véritablement devenue « indispensable » à l'activité commerciale et financière de la province.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire du Canada ont été frappés de l'inégalité surprenante de richesse et de développement entre la République américaine, jouissant de toutes les prodigalités de la zone tempérée, des Grands Lacs au golfe du Mexique, et son voisin du Nord, condamné à la portion congrue. Mais c'est là l'essence même de l'épopée canadienne: les obstacles, naturels et autres, qu'un peuple divisé eut à surmonter dans la peine et la misère pour assurer sa survie, dompter une nature sauvage, étendre pacifiquement son domaine d'un océan à l'autre, et finalement s'élever au rang des nations les plus enviables. Si l'on connaissait mieux l'histoire de cette longue lutte — l'hostilité du milieu, les entraves aux communications et aux transports, l'exploitation de la colonie par le mercantilisme, l'effet paralysant des barrières douanières américaines — si l'on prenait davantage conscience de ce passé historique, le Canada ne souffrirait pas d'un « complexe d'infériorité »; au contraire, les Canadiens seraient légitimement fiers de l'œuvre presque surhumaine qu'ils ont accomplie.

En 1830, la population des Etats-Unis comptait environ treize millions d'habitants, alors que celle des colonies canadiennes n'avait pas encore atteint le chiffre de 800,000. Aux Etats-Unis, l'Union groupait déjà vingt-quatre Etats, le peuplement s'étendait jusqu'au pied des Rocheuses, et les canaux atteignaient une longueur de 1,277 milles. Des usines et des filatures s'étaient établies un peu partout en Nouvelle-Angleterre; l'Ohio et l'Indiana envoyaient des troupeaux de moutons et de bœufs sur les marchés de l'Est, par-delà les Alleghanys, et le coton avait fait de la Nouvelle-Orléans l'une des villes les plus prospères du continent. Pendant ce temps, le Canada luttait encore pour un gouvernement autonome; la colonisation du Haut-Canada, gênée par les « réserves du clergé » se limitait aux quelques rangs d'accès facile

en bordure des lacs Erié et Ontario, et, en dépit de leur urgente nécessité, des canaux n'avaient été aménagés que sur quelques milles.

Pendant un certain temps, la *Second Bank of the United States* et les banques commerciales du littoral atlantique avaient pu répondre aux besoins financiers d'une économie essentiellement commerciale. Mais depuis une quinzaine d'années, l'expansion industrielle et agricole avait donné naissance à de nouvelles banques mieux adaptées aux conditions particulières de chaque secteur de l'économie. Dans l'Ouest, la pénurie d'espèces n'avait pas laissé d'autre choix que l'adoption du système de banques privées qui avait fait ses preuves en Angleterre. L'immigration et la colonisation créant des besoins impératifs de crédit, — n'importe quelle forme de crédit permettant de se procurer des biens et des services en échange de papier négociable — on était ouvertement en faveur d'un régime bancaire libéral. Par contre, le commerce de banque gardait dans l'Est un caractère beaucoup plus conservateur. En Nouvelle-Angleterre, la *Suffolk Bank* mettait sur pied, sous la présidence de H. B. Stone, le premier système de compensation aux Etats-Unis; son but était de régulariser le change intérieur dans toute la Nouvelle-Angleterre et de mettre un frein à la prolifération des banques régionales à capitaux privés. L'Etat de New-York, dont le gouverneur Martin Van Buren était le meilleur conseiller de Jackson à qui il devait succéder comme président, adopta en 1829 le *Safety Fund Act*, précurseur de la *Federal Deposit Insurance Corporation* établie pendant le premier mandat de Franklin D. Roosevelt.

Le débat sur le système bancaire se poursuivit aux Etats-Unis pendant plus de sept ans, donnant lieu à un examen de tous les aspects des théories fiscales, financières et monétaires: l'administration de la dette publique et son incidence sur le crédit; les difficultés constantes créées par le change étranger; et la sécurité qu'offraient les billets de banque à couverture métallique par rapport aux billets garantis par des effets publics, des titres de sociétés et des valeurs immobilières souvent peu stables. Que le public américain ait suivi ou non Jackson dans sa détermination de supprimer le système bancaire centralisé, une chose est certaine: il lui fut facile de se documenter sur la question.

L'histoire tumultueuse des banques américaines contraste avec la sérénité dont l'opinion canadienne faisait preuve à la même époque. Lors du débat de l'Assemblée du Bas-Canada, par exemple, les députés ne s'intéressèrent qu'aux prétendus points faibles d'une seule banque, limitant leur enquête aux modalités de remboursement des billets, méthodes d'escompte et opérations de change de cette banque. On ne fit aucun effort pour explorer le

LE PREMIER
CHEMIN DE FER CANADIEN

Le Canada entra dans l'ère des chemins de fer en 1832, année où la Compagnie du *Champlain & Saint-Laurent* reçut sa charte. La société se proposait d'éliminer le long détour par le Richelieu «en construisant un chemin à lisses du lac Champlain au fleuve Saint-Laurent».

La cérémonie d'inauguration eut lieu le 21 juillet 1836; plus de trois cents personnes avaient reçu une invitation, dont le gouverneur, lord Gosford, et les membres de la législature. Sur le tableau reproduit ici, on peut voir les trois principaux promoteurs venus assister au premier départ du train à La Prairie: de droite à gauche, George Moffatt, John Molson fils, qui fournit un quart du capital, et Peter McGill, président de la société de chemin de fer et de la Banque de Montréal. La voie ferrée reliait La Prairie, village situé sur la rive sud du Saint-Laurent en face de Montréal, à Saint-Jean. La locomotive anglaise *Dorchester*, tirant deux voitures de voyageurs, parcourut cette distance de 14½ milles en 59 minutes.

La *Dorchester* était chauffée au bois; elle mesurait 13½ pieds de long, 11 pieds de haut au sommet de sa cheminée, et pesait 12,563 livres. Les rails étaient en bois de chêne recouvert de lames de métal. Celles-ci se brisaient souvent et venaient frapper le plancher de la locomotive ou des voitures, ce qui valut aux voies le nom de «rails-serpents».

Après avoir subi quelques modifications nécessitées par son utilisation au Canada, la *Dorchester* donna pleine satisfaction, et la ligne fut à cette époque l'une des rares à fonctionner normalement, tout en étant rentable.

Peinture de Alex Taylor



domaine des théories bancaires ni même pour étudier les chartes de banque en vigueur. Si l'interrogatoire porta aussi sur l'émission de billets par la Banque de Montréal et la nature des garanties sur lesquelles elle accordait du crédit, ce ne fut que pour la forme.

Etant donné l'attitude hostile de Papineau envers le groupe de marchands montréalais et sa connaissance de l'opinion des radicaux américains en matière de banque, on s'étonne que le chef du parti canadien n'ait pas tenté d'en savoir davantage sur les relations de la Banque de Montréal avec le bureau du Receveur général. C'était pourtant là ce qui avait fait la force de la Banque dès l'origine. Etant dépositaire du gouvernement, elle avait accès à la principale source d'espèces et de traites sur Londres, ce qui lui permit d'accroître ses opérations lucratives avec Boston et New-York. L'importance de ces opérations apparaît dans une proposition faite en 1827 par Nicholas Biddle, alors président de la *Second Bank of the United States* et le financier le plus en vue du pays. Ayant observé les effets qu'avaient sur le marché monétaire de New-York les achats répétés d'espèces par la Banque de Montréal, Biddle, par l'entremise de Baring Brothers, ses agents de Londres, proposa à la Trésorerie britannique de vendre directement ses lettres de change à la *Second Bank of the United States* à New-York, la banque s'engageant en retour à lui fournir sur demande les espèces destinées au Canada. De cette façon, la Trésorerie britannique pourrait négocier ces effets à meilleur prix tout en évitant de passer par un intermédiaire canadien, procédé coûteux et peu pratique. Comme le fait observer Shortt, une entente de ce genre aurait soulevé une tempête de protestations au Canada où il était courant de croire que la rareté de l'argent et le prix élevé du change étaient « attribuables à la coutume peu patriotique de vendre aux Américains des traites canadiennes sur la Grande-Bretagne. » De toute façon, le projet britannique d'une monnaie impériale tua dans l'œuf l'intéressante proposition de Biddle.

L'état primitif de l'économie canadienne explique en grande partie le caractère simpliste du débat sur la pétition de la Banque de Montréal. Dans une économie reposant essentiellement sur l'exportation d'un petit nombre de produits de base, la nécessité d'une extension du crédit ne s'était pas encore fait sentir. Avant tout, les provinces avaient besoin d'une monnaie uniforme, mais c'est dans ce domaine que la Banque de Montréal et les autres banques à charte occupaient une position inattaquable. En créant un agent monétaire sous forme de monnaie de papier, elles avaient rendu un service inestimable à tout le pays, service que ni le gouvernement impérial ni les autorités provinciales ne semblaient en mesure de fournir.

En dépit des résultats peu concluants du débat sur la Banque de Montréal, on aurait tort de croire que la question des banques laissait l'opinion canadienne totalement indifférente. Bien au contraire, dans les deux provinces, mais surtout dans le Haut-Canada en raison de son développement plus rapide, le système bancaire alors en existence fut pris à partie pour un certain nombre de raisons. A l'instar de lord Aylmer, beaucoup de Canadiens à l'esprit conservateur, frappés par la fréquence des faillites de banques aux Etats-Unis, estimaient que tous les établissements bancaires américains ne valaient « guère mieux que des maisons de jeu »; néanmoins, le mouvement réformiste dans le Haut-Canada tendait manifestement à emboîter le pas à celui des Etats de la Prairie. L'un et l'autre considéraient les banques comme des institutions publiques ou presque, dont le rôle était de fournir, sous forme de crédit, les capitaux nécessaires au commerce et aux travaux d'aménagement. Cette opinion devait plus tard entraîner le Haut-Canada dans des expériences bancaires s'inspirant du « laissez faire » américain et du système anglais de banques régionales.

Pour stimuler l'économie canadienne et corriger la situation déplorable de la monnaie, on proposa plusieurs solutions. La première en date fut soumise au sous-secrétaire permanent aux Colonies, Wilmot Horton, au cœur de la crise de 1826. D'après son auteur, un nommé Forbes, elle devait garantir le loyalisme des colonies en les rendant financièrement encore plus dépendantes de la mère patrie, renforçant ainsi les liens de l'Empire. Dans ses grandes lignes, le plan visait à la création en Angleterre d'une compagnie de banque ayant un capital de £500,000 ou plus, autorisée par le gouvernement à émettre une monnaie provinciale sous forme de dollars espagnols refrappés. Ces dollars, d'une valeur de cinq shillings, seraient échangeables au pair contre des traites sur Londres. La compagnie de banque serait aussi autorisée à émettre une quantité limitée de monnaie de papier dont le remboursement serait conditionné par la bonne conduite et le loyalisme des colonies.

Autre caractéristique, le plan de Forbes prévoyait la fusion des banques canadiennes existantes en un seul grand établissement qui serait le banquier des gouvernements impérial et provinciaux, contrôlerait une monnaie uniforme et maintiendrait la parité des changes. Le point faible de ce projet, comme devait bientôt s'en apercevoir le gouvernement britannique en essayant justement d'introduire sa propre monnaie d'argent impériale, résidait dans la nature même de l'économie canadienne, caractérisée par un excédent chronique des importations sur les exportations. Tant que durerait cette situation, toute monnaie métallique servirait inévitablement à acheter

des devises étrangères. On ne sait quelle fut la réaction des banquiers canadiens, mais le plan de Forbes, comme la proposition plus pratique de Biddle et pour la même raison, n'eut pas de suite.

Un autre plan, proposé en 1827 par John Galt, premier directeur de la *Canada Company*, avait aussi pour but la stabilisation du change canadien. Pour y parvenir, il suffirait que le gouvernement britannique paie ses comptes au Canada en billets de la Banque d'Angleterre, introduisant ainsi dans la colonie une monnaie de papier qui remplacerait rapidement celle qui était déjà en circulation et, en raison même de sa supériorité, garderait une valeur constante pour les règlements à l'étranger. Galt n'oubliait que deux choses: la Banque d'Angleterre avait déjà de la difficulté à régulariser son propre change intérieur et, tant qu'il y aurait une demande de devises au Canada, toute monnaie remboursable au pair à Londres se négocierait à prime dans la colonie.

Deux ans plus tard, Thomas Dalton, ancien banquier devenu brasseur, journaliste et politicien aux idées avancées, demanda à la Banque d'Angleterre de résoudre les problèmes financiers du Canada. Devant l'Assemblée du Haut-Canada, il prétendit que le manque de capitaux était la cause de la léthargie et du retard du Canada par rapport à la République voisine. Selon Dalton, les banques canadiennes n'étaient pas en mesure de combler le vide, mais il estimait que la Banque d'Angleterre pouvait redresser la situation en ouvrant une ou plusieurs succursales au Canada. S'inspirant des idées ayant cours dans l'Ouest américain, il décrivit en termes convaincants les vastes richesses non exploitées du pays et proposa que ce capital en puissance serve de base à un crédit accordé sous forme de billets de la Banque d'Angleterre émis par les succursales canadiennes de cette institution.

La Trésorerie britannique fit connaître sa réaction à ce projet en refusant d'accepter des billets de la Banque de Montréal en paiement des obligations de la *Canada Company*. Son raisonnement était le suivant: si la compagnie avait l'argent, elle pouvait payer directement; si elle avait des billets de la Banque de Montréal, elle pouvait les changer pour des espèces; mais si elle avait obtenu de la Banque une avance de complaisance pour lui permettre d'acquitter sa dette, ce qui était peut-être le cas, la Banque devait alors détenir en garantie une hypothèque de la compagnie sur ses terres. La Trésorerie, qui venait de corriger les principaux défauts des banques hypothécaires anglaises, considérait les biens fonciers comme la pire des garanties parce qu'ils n'étaient pas réalisables en période de crise, c'est-à-dire au moment précis où la banque aurait besoin d'argent pour rembourser ses déposants et

porteurs de billets. Même si cette objection n'avait pas rendu le plan de Dalton inacceptable à la Trésorerie, les affaires coloniales suscitaient encore trop peu d'intérêt pour inspirer une modification du système bancaire établi.

On aura remarqué que la plupart de ces projets provenaient du Haut-Canada, province où le besoin de capitaux était devenu plus pressant qu'au Bas-Canada et où la *Bank of Upper Canada* était l'objet de critiques croissantes en raison de sa sujétion au *Family Compact*. Dans le Bas-Canada, le monde des affaires était raisonnablement satisfait du système bancaire, même si des voix s'élevaient contre les iniquités de l'« oligarchie financière » et sa prétendue collusion politique avec le pouvoir exécutif de la province. C'est dans ce climat d'incertitude que s'ouvrit l'une des périodes les plus florissantes de l'histoire de la Banque de Montréal.

— 2 —

Mis à part l'immigration et un accroissement des exportations de denrées alimentaires destinées à la nouvelle population urbaine de l'Angleterre, le Canada tira peu d'avantages directs de la révolution industrielle, du moins pendant sa phase initiale. Certes, il profita dans une certaine mesure de la prospérité de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, mais sans coton ni autre denrée semblable, il demeura privé de l'un des principaux stimulants des économies britannique et américaine. Comme cela se produisit bien souvent au cours de l'histoire du Canada, les colonies, désavantagées par leur situation géographique et leur faible peuplement, durent attendre la transformation politique et les progrès technologiques d'autres pays avant d'entreprendre l'exploitation difficile de leurs propres ressources.

Du point de vue canadien, l'un des plus importants résultats de ces progrès — qui, détail curieux, coïncida avec la crise de 1825-26 — fut la mise en service du premier chemin de fer britannique à vapeur, le *Stockton & Darlington*, en 1825. Après l'inauguration, en 1830, d'une voie principale d'une trentaine de milles, la ligne de Liverpool à Manchester, les possibilités commerciales de cette nouvelle invention ne furent plus mises en doute. Stimulée par la réduction impressionnante des frais de transport, la construction de voies ferrées se poursuivit dès lors à un rythme accéléré, sortant l'Angleterre de son marasme économique et ramenant la prospérité au Canada.

Pour la Banque de Montréal, ce fut le début d'une période extrêmement fructueuse, comme le prouvent certains chiffres. De 1830 à 1837 inclusive-ment, la Banque paya des dividendes représentant 102 pour cent de son capital versé de £250,000; en même temps, sa réserve passa de £7,840 à £49,457.

La loi de 1830 ayant modifié la présentation des rapports de la Banque, il est impossible de tracer la courbe exacte des progrès réalisés dans le domaine des dépôts, prêts et escomptes, billets en circulation, valeurs actives et passives. Avant 1830, par exemple, les états indiquaient le total des prêts et escomptes accordés au cours de l'exercice, tandis que les nouveaux règlements exigeaient que la Banque fasse connaître le solde à la date du rapport. C'est pourquoi le compte des prêts et escomptes, qui se chiffrait à £1,559,683 en 1829, n'était plus que de £478,820 l'année suivante. En 1829 également, après une interruption de trois ans, la Banque recommença à verser des dividendes, ce qu'elle a continué de faire régulièrement jusqu'à nos jours.

Un autre facteur favorable à l'économie canadienne au début des années 1830 fut l'adoption du *Bank Act* de 1833 qui favorisait l'extension du crédit en Angleterre. La loi prolongeait la charte de la Banque d'Angleterre jusqu'en 1855, donnait cours légal à ses billets pour le paiement de la dette publique, et l'exemptait des lois contre l'usure qui limitaient à cinq pour cent l'intérêt sur les prêts; elle confirmait en outre la légalité des chèques émis par les banques de dépôts de la région londonienne. Le premier de ces établissements, la *Bank of London and Westminster*, ouvrit peu de temps après, et on en comptait au moins soixante-douze en 1836.

La libéralisation du crédit favorisa les investissements, fournit les fonds nécessaires à l'extension des chemins de fer et accéléra le redressement économique amorcé en 1828. La reprise fut marquée aussi par un nouvel essor de l'industrie textile par suite de l'accroissement du pouvoir d'achat de la classe ouvrière. Les Etats-Unis furent les principaux bénéficiaires de cette expansion parce qu'ils étaient producteurs de coton et pouvaient facilement obtenir du crédit en Angleterre pour toute sorte de placements; mais le Canada en retira aussi sa part d'avantages.

Des forêts séculaires d'arbres feuillus couvraient encore les marges sud du Haut-Canada. Le déboisement demandait du temps et un travail d'Hercule; il ne fournissait qu'un seul produit vendable, la cendre des abattis brûlés. Si l'industrie textile n'avait pas eu un besoin constant de potasse et de perlasse, utilisées comme agents de blanchiment, le développement agricole du Haut-Canada aurait été retardé d'au moins trente ans. L'avènement du chemin de fer eut aussi d'importantes répercussions. Jusque-là, le bois canadien avait été acheminé par flottage jusqu'à Québec d'où il était exporté par des fournisseurs de la marine britannique, sous forme de bois équarri ou de madriers de trois pouces; la vague de prospérité engendra une demande accrue de traverses de chemin de fer, bois de mine et sapin blanc sans nœuds pour la confection

de gabarits. On vit alors apparaître dans les cafés de la basse-ville à Québec un nouveau groupe d'acheteurs de bois tendre, et l'industrie canadienne du bois entra dans une nouvelle phase au cours de laquelle le crédit bancaire joua un rôle plus important.

Un autre phénomène, déjà signalé, devait influencer encore davantage sur l'économie canadienne: la grande migration européenne vers le Nouveau Monde. Commencé au XVI^e siècle avec l'institution du régime colonial, l'exode de populations vers l'Amérique du Nord fut alimenté ensuite par les persécutions religieuses et le mercantilisme, mais le mouvement ne prit de l'ampleur qu'après les guerres napoléoniennes, et ses répercussions économiques ne se firent sentir qu'à partir de 1830. Au Canada, le nombre des immigrants atteignit des chiffres sans précédent, passant de 13,307 en 1829 à 30,574 en 1830 et 56,067 en 1831. On peut attribuer cette augmentation à plusieurs causes, notamment la famine en Irlande, le chômage dans les îles Britanniques, et aussi le nombre accru de bateaux faisant le transport du bois canadien et sur lesquels des milliers d'immigrants purent traverser l'Atlantique pour une modeste somme correspondant à leurs moyens. La majorité des nouveaux arrivants étaient des ouvriers agricoles qui n'avaient qu'un maigre pécule et qui allaient travailler dans le Haut-Canada avant de rejoindre les rangs des défricheurs. Il y avait aussi un grand nombre de menuisiers, maçons, constructeurs de moulins et mécaniciens qui trouvaient facilement de l'emploi dans les villes. Venaient enfin, moins nombreux, des officiers en demi-solde, avocats, médecins, journalistes et commerçants; disposant de quelques capitaux à placer, ils pouvaient en outre créer des emplois.

Cette montée en flèche de l'immigration eut au Bas-Canada plusieurs répercussions. Malgré leurs dissensions politiques croissantes, les Canadiens français et anglais réussirent à s'entendre sur la nécessité d'entreprendre des travaux publics devenus urgents. En 1829, le Parlement autorisa la construction de quais à Montréal et l'installation de phares le long du Saint-Laurent; en 1830, il vota des crédits supplémentaires pour l'amélioration du port de Montréal. En 1832, la ville de Montréal fut constituée en municipalité et devint un port de douane. Entre-temps, le creusage du canal de Chambly avait commencé, et l'on faisait des plans en vue de la construction du premier chemin de fer canadien, le *Champlain & Saint-Laurent*. Ce « chemin à lisses » devait relier Saint-Jean, tête de ligne de la navigation sur le lac Champlain, à La Prairie, petit village de la rive sud du Saint-Laurent, situé à huit milles en amont de Montréal.

La majorité canadienne-française à l'Assemblée, qui s'était jointe à la minorité anglophone pour le vote de crédits destinés à la navigation et aux canaux, demeurait irréductible dans son opposition à l'établissement d'immigrants dans la province. En conséquence, la majeure partie des 400.000 immigrants arrivés entre 1826 et 1841 se dirigèrent vers le Haut-Canada où ils trouvèrent de l'emploi ou des terres à défricher. A mesure que les établissements riverains des lacs Erié et Ontario gagnaient vers l'intérieur des terres, le besoin de moyens de communication et de transport devenait plus pressant. Les routes étaient certes la première nécessité; mais à cause de l'absence de canaux, les produits des colons — potasse, farine et bois de chêne — continuaient à descendre le Saint-Laurent sur des radeaux, et il fallait faire le portage de toutes les importations remontant le fleuve, opération extrêmement ardue et coûteuse.

En 1829, la Compagnie du canal de Welland, formée par William Hamilton Merritt et financée à l'origine par des loteries de l'Etat de New-York, avait réussi à aménager une voie d'eau de quatre pieds de profondeur, reliant le lac Erié au lac Ontario. L'aménagement de la voie du Saint-Laurent, autre projet d'envergure, dépassait les possibilités de l'entreprise privée. Les autorités du Haut-Canada, ayant en vain fait appel à l'aide impériale et à la collaboration de la province voisine, se virent forcées d'avoir recours aux grands moyens. En 1834, elles contractèrent un emprunt de £200,000 sterling sous forme de bons du gouvernement du Haut-Canada qui furent vendus par Thomas Wilson & Co. de Londres. Mais cet emprunt fut absorbé par le remboursement d'une partie de la dette publique accumulée depuis dix ans, ce qui ne régla pas la question des travaux publics. Aussi, J. H. Dunn, Receveur général du Haut-Canada, se rendit l'année suivante à Londres où il adressa des lettres à une douzaine de banquiers, leur demandant un prêt de £400,000 en échange d'obligations garanties par les revenus de la province provenant de la part du Haut-Canada dans les droits de douane perçus à Québec. Plusieurs banquiers ne se donnèrent pas la peine de répondre, mais deux d'entre eux — Thomas Wilson & Co. et Baring Brothers — acceptèrent de prêter la somme totale. Le Receveur général accorda à chacun la moitié des obligations, soit £200,000. Toujours à court d'argent, le Haut-Canada fit une nouvelle émission d'obligations en 1837-38 pour emprunter £269,650 à Londres.

Ces prêts, se chiffrant à £869,650 sterling, représentent le premier grand emprunt public fait au Canada; c'était aussi la première fois qu'une province canadienne vendait des obligations à Londres. On n'a retrouvé aucune preuve d'une participation directe de la Banque de Montréal à la vente des obliga-



LA PORTE AMÉRICAINÉ

Située sur le Richelieu, à vingt et un milles au sud-est de Montréal, Saint-Jean fut d'abord un poste avancé utilisé contre les Iroquois, puis contre les Américains. Sa situation sur une voie fluviale d'importance vitale en fit aussi un entrepôt commercial et, jusque vers 1800, le seul poste de douane entre les Etats-Unis et les deux Canadas.

En 1826, Robert Jones y construisit un pont basculant à péage pour les « voyageurs, animaux et voitures »; le tarif était respectivement de six pence, deux pence et un shilling chacun.

La Banque de Montréal eut très tôt des intérêts à Saint-Jean. John Richardson y possédait un comptoir d'approvisionnement en 1802, et, en 1839, année où cette estampe fut exécutée, la Banque y avait un agent attitré qui traitait d'importantes affaires pour le compte de la douane et de l'administration militaire.

tions, mais Thomas Wilson & Co. étaient les agents de la Banque à Londres depuis 1818, et Prime, Ward, King & Co., qui étaient en même temps les correspondants de la Banque à New-York et les représentants de Baring Brothers, reçurent £20,000 du deuxième emprunt. En outre, même si la *Bank of Upper Canada* était devenue en 1833 la protégée de la Trésorerie britannique, les relations entre le Receveur général et la Banque de Montréal restèrent très cordiales. On peut donc supposer que la Banque de Montréal, en raison de ses liens avec les différentes parties intéressées, joua le rôle d'intermédiaire dans la répartition des obligations. Dès la souscription des obligations provinciales par Thomas Wilson & Co., le gouvernement pouvait tirer sur la maison de Londres des lettres de change qui étaient ensuite vendues au Canada. C'est ainsi que Benjamin Holmes acheta pour le compte de la Banque d'importantes quantités de ces lettres de change, et que Forsyth, Richardson & Co., à titre d'agents financiers du gouvernement du Haut-Canada, en prirent une tranche de £90,000 pour les revendre à commission, — deux faits qui confirment le rôle de la Banque de Montréal dans cette opération.

La Banque joua aussi un rôle de premier plan dans l'expansion économique des années 1830 à 1840. Elle fut en mesure de le faire grâce à ses relations avec New-York et Londres, ses moyens financiers et la haute compétence de quatre présidents successifs: John Molson (1826-30), John Fleming (1830-32), Horatio Gates (1832-34) et Peter McGill qui occupa le poste de 1834 à 1860, le plus long mandat jamais rempli par un président de la Banque. Ces quatre présidents avaient une longue expérience des affaires de banque, ayant fait leur apprentissage comme administrateur ou vice-président. Molson et Fleming étaient en outre au courant des opérations de change; l'un avait déjà fait ce commerce avec ses bateaux à vapeur, l'autre était associé à Hart, Logan & Co., l'une des plus grandes maisons d'importation écossaises au Canada. Sous la présidence de Fleming, en 1832, la Banque paya pour la première fois un dividende supplémentaire en plus du dividende régulier de sept pour cent, versant cette année-là £30,000 à ses actionnaires.

John Molson démissionna en 1830 après quatre années de service, mais il resta administrateur jusqu'à sa mort en 1836. Sa décision semble avoir été motivée par ses propres affaires qui comprenaient alors la construction de vapeurs et de chalands pour transporter le flot d'immigrants de Québec à Montréal, et le lancement du chemin de fer *Champlain & Saint-Laurent* avec George Moffatt, Peter McGill, John Molson fils, et d'autres actionnaires de la

Banque de Montréal. Quelques années auparavant, Molson avait pris ses dispositions pour se retirer sur ses terres de Boucherville, confiant ses affaires à ses fils, mais on réussit à le persuader d'accepter la présidence de la Banque de Montréal. Après s'être honorablement acquitté de sa tâche pendant quatre années difficiles, il estima sans doute que le moment était venu de transmettre à d'autres le fardeau de ses responsabilités.

A sa mort, survenue le 7 janvier 1836, John Molson était l'un des chefs du groupe des commerçants anglophones et à ce titre il s'était souvent heurté aux intérêts canadiens-français. Pourtant, tout le Bas-Canada regretta sa disparition. *Le Canadien*, journal de Québec opposé politiquement à tout ce que représentait la classe bourgeoise de Montréal, écrivit à cette occasion: « Nous joignons volontiers nos regrets à ceux de nos confrères de Montréal, à l'occasion de la perte que vient de faire l'industrie du pays dans la mort de l'Honorable John Molson, à qui le Bas-Canada doit l'introduction de la vapeur dans sa navigation intérieure, et qui se montra toujours zélé à encourager toutes les grandes entreprises commerciales et industrielles. Peu d'hommes ont plus mérité de leur pays sous le rapport de leur avancement matériel. » En marque de respect à sa mémoire et pour témoigner de la haute opinion qu'il avait de l'esprit civique et de l'intégrité de John Molson, le Conseil d'administration résolut de porter le deuil pendant un mois.

Pendant le bref mandat de Fleming, les « bénéfices nets non répartis », nouveau poste figurant dans les rapports, passèrent de £15,066 à £31,482, et il est probable que c'est à cette époque que l'on prit l'habitude de garder à New-York une part importante de la réserve à l'usage de prêts à court terme. John Fleming était un commerçant prospère et un homme de grande activité. Elu administrateur de la Banque de Montréal en 1826, puis successivement vice-président et président, il fut en même temps l'âme dirigeante de plusieurs comités à caractère commercial et civique.

John Fleming mourut à la fin de juillet 1832, victime d'une épidémie de choléra. Le fléau, apporté par les bateaux d'immigrants, se répandit du centre de quarantaine de Grosse-Ile, gagna Montréal puis la région des Grands Lacs, et de là les établissements les plus éloignés de la Prairie américaine où il finit par se résorber. Il causa la mort de sept mille personnes à Montréal et à Québec et mit lourdement à contribution le corps médical et les sociétés de bienfaisance de la province. La mort de Fleming incita le Bureau d'hygiène à faire enquête sur « l'état de la Petite Rivière de la rue Craig et ses effets sur la santé publique ». Fréquemment mentionnée par les historiens de Montréal,

la Petite Rivière Saint-Martin dévalait le flanc est du Mont Royal et, chaque printemps, inondait la cour intérieure de la Banque de Montréal, rue Saint-Jacques.

Horatio Gates, le troisième président des années 1830, mourut à Montréal le 11 avril 1834 à l'âge de cinquante-six ans. Il succomba certainement sous le poids des lourdes responsabilités de sa vie privée et publique. Sa mort porta un tel coup à Charles Bancroft, son neveu et associé, que celui-ci le suivit dans la tombe huit jours plus tard. Les fils de Gates étant trop jeunes pour le remplacer à la tête de ses nombreuses entreprises, la firme Gates & Co. fut mise en liquidation peu de temps après.

De tous les fondateurs de la Banque de Montréal, Horatio Gates eut à bien des points de vue la carrière la plus intéressante et la plus marquante. Richardson, par l'intermédiaire de Phyn, Ellice & Co., avait certes établi des liens très utiles avec New-York, mais c'est grâce aux relations de Gates dans les milieux de la finance, de la banque et de la haute société de Boston et de New-York que les opérations de la Banque de Montréal acquirent le caractère international qu'elles ont gardé jusqu'à nos jours. Alors qu'il était administrateur, Gates facilita l'établissement d'agences à New-York et à Londres, guida les premiers pas de la Banque et resta probablement son meilleur conseiller. Il fut aussi l'un des fondateurs de l'infortunée Banque du Canada et, à l'expiration de la charte de cette dernière en 1831, il négocia avec John Fleming son absorption par la Banque de Montréal. Dès 1820, la Banque de Montréal avait refusé d'accepter les chèques et billets de la Banque du Canada parce que celle-ci ne rachetait ses billets de banque qu'en demi-couronnes, pièces dépréciées et inexportables en raison de leur cours surévalué. Cette pratique de la Banque du Canada eut d'autres conséquences néfastes; vers 1825, ses dépôts en banque baissèrent fortement, et en 1830 son capital fut ramené à £3,555 par rapport à un montant nominal de £200,000. Bien qu'on ne connaisse pas les détails de la première fusion de banques canadiennes, il semble que l'opération ne causa aucune perte aux déposants et porteurs de billets, mais fut onéreuse pour les actionnaires.

- 3 -

Le successeur de Gates à la présidence fut Peter McGill; âgé seulement de quarante-deux ans, le nouveau président avait siégé une première fois au Conseil d'administration en 1819, puis de 1825 à 1830, année où il fut élu président. Né en Ecosse en 1789, Peter McCutcheon avait vingt ans lorsqu'il

PREMIÈRE TRAVERSÉE
DE L'ATLANTIQUE
PAR UN VAPEUR CANADIEN

Le *Royal William*, célèbre vapeur à aubes canadien, est représenté ici quittant Montréal après l'installation de ses moteurs. Construit à Québec pour le compte de deux marchands de la ville, George Black et John Campbell, il avait été lancé le 27 avril 1831. Ses moteurs provenaient de la Fonderie Sainte-Marie, entreprise ayant appartenu à John et William Molson.

Le *Royal William* fut acheté par la *Quebec & Halifax Steam Navigation Company*, à laquelle les Cunard étaient associés, et assura le service entre Québec et Halifax. En 1833, il fut revendu et envoyé à Boston, ce qui lui valut l'honneur d'être le premier vapeur britannique à entrer dans un port des Etats-Unis. A son retour à Québec, ses armateurs décidèrent de le vendre à Londres, et le *Royal William* devint ainsi le premier vapeur canadien ayant traversé l'Atlantique. Il appareilla à Pictou, en Nouvelle-Ecosse, le 18 août 1833, sous le commandement de John McDougall, et arriva à Gravesend le 12 septembre, après une traversée de vingt-cinq jours.

Acheté par l'Espagne en septembre 1834 et transformé en navire de guerre, il fut le premier vapeur de la marine espagnole. Six ans plus tard, on s'aperçut au cours de réparations que sa charpente était pourrie, et cet illustre vaisseau termina sa carrière comme ponton. Ses moteurs furent installés sur un autre bateau et fonctionnèrent jusqu'à sa démolition en 1860.

Peinture de Tom McNeely



immigra au Canada où son oncle maternel, l'honorable John McGill, membre du Conseil exécutif et Inspecteur général du Haut-Canada, était l'une des notabilités de la colonie. C'est vraisemblablement grâce à l'influence de son oncle que Peter McCutcheon obtint un emploi chez Parker, Gerrard & Ogilvy; mais sa force de caractère et son esprit d'initiative lui permirent de se familiariser rapidement avec les rouages du commerce canadien, et il quitta la firme pour fonder, avec trois jeunes Montréalais, une entreprise prospère. John McGill, qui n'avait pas d'enfants, fut sans doute favorablement impressionné par les qualités du jeune McCutcheon, car il lui offrit de l'instituer son héritier à condition qu'il adopte le nom de McGill. En 1821, le changement de nom fut sanctionné par privilège royal et enregistré au Collège des héralds.

Selon les témoignages de l'époque, McGill était un homme de belle prestance, doué d'une personnalité attirante, ce qui facilita certainement son succès et l'amena à occuper des postes importants dans plusieurs sociétés à caractère social ou philanthropique. Il fut notamment gouverneur de l'Université McGill, administrateur de l'Hôpital général de Montréal, président de la *Canadian School Society*, président de la *Montreal Bible Society* et président-fondateur de la *St. Andrew's Society*. Appelé à se rendre souvent à Londres pour ses affaires, il avait des relations au ministère des Colonies et à la Trésorerie. C'est au cours d'un de ces voyages, en 1831-32, qu'il épousa Sarah Elizabeth Wilkins. Sa nomination au Conseil législatif, en 1832, marqua le début d'une longue carrière politique; en plus de la construction du chemin de fer *Champlain & Saint-Laurent*, il s'occupa activement de la colonisation des cantons de l'Est, par l'intermédiaire de la *British American Land Company* dont il était l'un des directeurs canadiens.

On comprend que les actionnaires de la Banque de Montréal (dont le nombre était passé de 289 à une centaine) gardèrent confiance sous la conduite d'un tel homme, en dépit de l'aggravation du conflit politique en 1834 et 1835. Ils ne furent d'ailleurs pas déçus, car à la dix-huitième assemblée annuelle tenue le 1^{er} juin 1835, le nouveau président, passant en revue les opérations de l'exercice, fut en mesure d'annoncer que la Banque venait de connaître sa meilleure année. Le dividende avait été maintenu, et, en dépit d'une légère diminution de la réserve, les bénéfices nets non répartis avaient atteint le chiffre appréciable de £41,167. Signe de la satisfaction des actionnaires, l'assemblée accorda au président « la rémunération habituelle de £500 pour ses services » et autorisa le versement de « dons pour la prévention des incendies et la lutte contre les maladies contagieuses. » Conformément à la charte, on procéda ensuite à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration, composé de

Charles Brooke, Thomas Cringan, Louis Gogy, William Lunn, Peter McGill, Joseph Masson, George Moffatt, John Molson, John Redpath, H. L. Routh, Joseph Shuter, John Torrance et William Walker. Comme par le passé, le Conseil représentait ainsi les principales maisons de commerce de Montréal.

A sa réunion du 2 juin, le nouveau Conseil réélut Peter McGill à la présidence et Joseph Masson à la vice-présidence, confirmant en même temps la nomination de plusieurs membres du personnel. Le salaire du guichetier payeur fut porté à £350 en raison « des risques de son poste », et le caissier reçut l'ordre de vérifier les cautions des employés pour s'assurer qu'elles étaient toutes en règle. Lors d'une réunion spéciale tenue une semaine plus tard, William Walker remit sa démission et fut remplacé au Conseil par T. B. Anderson, futur vice-président et président de la Banque. Cette réunion revêt un intérêt particulier en raison de l'appréciation témoignée à Benjamin Holmes pour « le zèle et la compétence » avec lesquels il avait rempli ses fonctions de caissier. Sur une motion conjointe de George Moffatt et de John Molson, il fut résolu à l'unanimité d'accorder au caissier un salaire de £900, argent courant, en plus des autres avantages attachés au poste: logement à la banque, bois de chauffage, écurie et peut-être même un équipement aux frais de la Banque.

Bien qu'il soit difficile d'établir une comparaison, un salaire représentant \$3,600 en 1835, plus le logement et le transport, aurait aujourd'hui un pouvoir d'achat de cinq à six fois supérieur à cette somme. Ce salaire se comparait très favorablement à ceux que payaient les grandes banques américaines de l'époque. Ces faits prouvent que peu de temps après sa nomination en 1827, Benjamin Holmes faisait déjà office de directeur général de la Banque, même s'il n'en avait pas le titre. D'ailleurs, les procès-verbaux du Conseil apportent, après le 1^{er} janvier 1835, d'autres preuves de l'accroissement de ses responsabilités et de son autorité. Au cours de la période difficile qui suivit, on le voit diriger les affaires du bureau de Québec, traiter directement avec les agents de la Banque à New-York et à Londres, négocier avec la *Bank of Upper Canada* et faire les opérations de change de sa propre autorité. A l'exclusion des escomptes, décidés lors des réunions bihebdomadaires du Conseil, de l'engagement du personnel et de sa rémunération, Holmes semble avoir eu la responsabilité de toutes les affaires courantes de la Banque.

Les règlements adoptés en 1826 donnaient au caissier des fonctions plus importantes qu'en 1817; ils prévoyaient aussi le versement d'un salaire au président en tant que directeur de la Banque. La chose ne fut possible que plusieurs années plus tard, et la rémunération du président, votée chaque

année par les actionnaires, n'égalait celle du caissier qu'à partir de 1846. Les écrits sur les banques canadiennes mentionnent rarement ce fait; il est pourtant intéressant, car il marque l'avènement de banquiers de profession et un tournant important dans l'histoire de la Banque de Montréal.

Benjamin Holmes fut véritablement le premier d'une longue lignée de banquiers canadiens extrêmement compétents et influents. Sa biographie n'a pas encore été écrite, mais son portrait — dont on peut voir une copie au siège social de la Banque de Montréal — évoque un homme sûr de lui et peu enclin à la plaisanterie. De fait, il arriva souvent au caissier de diriger les affaires de la Banque de façon arbitraire et de soulever la colère des clients à cause de sa trop grande intransigeance. Mis sur la sellette en plusieurs occasions, il se défendit avec une telle vigueur qu'il fut chaque fois disculpé, tandis que le client était prié de retirer sa plainte ou d'aller ouvrir un compte ailleurs. Holmes mena aussi la lutte en faveur de réformes politiques, s'attirant les invectives des journaux opposés à ses idées, et il fut l'un des fondateurs de la première église unitarienne de Montréal. Son non-conformisme politique, religieux et philosophique devait trancher sur le conservatisme des administrateurs de la Banque qui durent subir ses éclats pendant vingt ans. Pour bénéficier d'une telle tolérance, Benjamin Holmes devait être un banquier d'une compétence peu ordinaire.

Les rapports soumis à la législature en vertu de la loi de 1830 apportent quelques précisions sur l'administration des affaires de la Banque. Ils révèlent que la Banque était gérée selon des principes scrupuleusement « sains ». La charte autorisait une circulation de billets égale à la somme des dépôts en espèces plus trois fois le capital versé, mais en pratique l'émission excédait rarement le montant de celui-ci. En dépit des mouvements continus de monnaie métallique, l'encaisse fut toujours largement suffisante, et les comptes de réserve et de bénéfices non répartis constituaient un bon volant de sécurité. On sait que les décisions touchant les escomptes, les taux de change, les opérations monétaires et l'orientation générale de la Banque relevaient du Conseil, et tout porte à croire que le poste d'administrateur n'était pas une sinécure. En plus des réunions bihebdomadaires, il y avait des comités permanents — Finance, Change étranger, Succursales, etc. — qui exigeaient de leurs membres un temps précieux.

Ces observations générales, Breckenridge, Shortt et tous ceux qui ont écrit sur les banques canadiennes les ont déjà faites. Néanmoins, on ne possède presque aucun détail sur les méthodes bancaires proprement dites. Autant qu'on puisse en juger, les avances étaient consenties sur le crédit personnel seule-

ment, sous forme d'un billet à ordre portant le nom du souscripteur et de l'endosseur. Même lorsque la Banque avançait de l'argent à des organismes publics tels que la Commission du canal de Lachine ou à des sociétés privées comme celles du canal de Welland et du chemin de fer *Champlain & Saint-Laurent*, elle le faisait toujours sur la garantie personnelle des associés de l'entreprise. Ce procédé s'accordait évidemment avec les grands principes généraux d'une banque commerciale: prêter de l'argent à court terme pour faciliter l'échange ou la production de produits facilement vendables, et non accorder des prêts à long terme pour des dépenses en immobilisation, quelle que soit leur valeur ou leur nécessité. Victor Ross, dans son imposante histoire de la Banque canadienne de Commerce, soutient de son côté que « le commerce de produits agricoles ne pouvait à lui seul faire vivre une banque. Dans un pays à l'économie encore arriérée, les biens fonciers étaient le plus grand capital de la plupart des habitants, même de ceux qui passaient pour riches. Les prêts étaient habituellement accordés sur la garantie personnelle de l'endosseur et, dans ces conditions, il se trouva qu'en définitive les garanties données dans toutes les opérations en souffrance et douteuses reposaient sur des biens-fonds. »

Il est impossible d'établir dans quelle mesure cette observation est valable dans le cas de la Banque de Montréal. Il est vrai qu'après 1840 la Banque se retrouva propriétaire de vastes terrains à Chicago, acquis par hypothèque, mais rien n'indique que cette situation était aussi courante que Ross le laisse supposer. Les archives révèlent plutôt qu'entre 1831 et 1837, les créances douteuses ou irrécouvrables constituèrent un élément négligeable. Pendant cette période de prospérité, la Banque semble avoir puisé ses bénéfices à trois sources principales: les escomptes accordés à une vingtaine de maisons de commerce montréalaises, les opérations de change et les avantages que lui procurait son rôle de dépositaire des fonds du gouvernement. On ne peut que faire des conjectures sur la façon dont toutes ces opérations étaient effectuées dans le cours normal des affaires de la Banque. Il est probable néanmoins, vu la situation géographique de Montréal et le petit nombre de ses commerçants, que les administrateurs de la Banque de Montréal étaient au courant de toutes les phases de l'activité commerciale des deux provinces. Horatio Gates, par exemple, fut longtemps reconnu comme l'expert canadien en matière de commerce, et la *Gazette* de Montréal publiait en première page ses articles sur la conjoncture économique et les perspectives commerciales. Connaissant ces faits, on peut en déduire que la Banque, dans la conduite de ses affaires, était guidée à la fois par des considérations théoriques et une

connaissance personnelle de sa clientèle, la solvabilité des emprunteurs ayant autant d'importance que la liquidité des gages.

- 4 -

Le jour de l'ouverture, en novembre 1817, le capital versé de la Banque se chiffrait à £37,500; en 1820, il atteignait £187,500. Cette somme fut suffisante jusqu'en 1828, année où la reprise économique en Grande-Bretagne nécessita un nouvel appel de fonds de £62,500 échelonné en quatre versements, le dernier venant à échéance en août 1830. Lorsque la Banque demanda le renouvellement de sa charte, en février de la même année, le comité parlementaire recommanda qu'elle soit aussi autorisée à augmenter son capital, mais l'autorisation fut omise de la loi de 1830 qui prolongeait la charte jusqu'au 1^{er} juin 1837. Fait curieux, lorsque la Banque de Québec se fit accorder aussi une prolongation de sa charte en 1831, elle reçut l'autorisation de porter son capital de £75,000 à £225,000, mais on lui refusa le droit d'ouvrir une succursale à Montréal comme elle le demandait dans sa pétition.

On ne peut que s'interroger sur les motifs de ces contradictions. Les rivalités commerciales entrèrent peut-être en jeu, de même que l'animosité de certains législateurs canadiens-français à l'égard de la Banque de Montréal. Toutefois, l'aggravation de la situation politique au Bas-Canada et les controverses dont les banques étaient alors l'objet aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne apportent une explication plus plausible. En d'autres termes, l'Assemblée jugea préférable d'attendre le déroulement des événements dans d'autres pays avant de s'en prendre à un appareil bancaire qui avait fonctionné raisonnablement bien et sans causer le moindre scandale. Son intention était sans nul doute de reprendre plus tard l'examen de la question à la lumière de l'expérience britannique et américaine. Mais dès 1831, la prospérité sans précédent du Bas-Canada, conjuguée avec la liquidation de la Banque du Canada et l'impossibilité où se trouvait la Banque de Montréal d'augmenter son capital entraînent un resserrement du crédit et déclenchèrent un mouvement en faveur de nouvelles banques.

En février 1831, le Parlement fut saisi d'une pétition demandant l'octroi d'une charte à la Banque de la Cité, l'autorisant à faire le commerce général de banque dans la province avec un capital de £200,000 divisé en 8,000 actions de £25. Un projet de loi, voté par l'Assemblée, fut enterré par le Conseil législatif. Shortt a prétendu que les machinations de la Banque de Montréal y étaient probablement pour quelque chose, mais cette supposition

semble tout à fait gratuite, d'autant plus que plusieurs promoteurs de la Banque de la Cité étaient des actionnaires de la Banque de Montréal.

Présentée de nouveau à la session suivante du Parlement provincial, la loi de la Banque de la Cité fut approuvée par l'Assemblée et le Conseil, mais soumise à Londres par le gouverneur, lord Aylmer. La charte contenait une clause prévoyant la peine de mort « sans bénéfice de clergie » pour tout employé de la banque qui « cachera, divertira ou s'enfuira avec aucune sûreté pour argent appartenant à la Banque [sic]. » La sévérité du code criminel britannique ayant été récemment atténuée, le projet de loi fut rejeté sous prétexte qu'il établirait « un code criminel particulier pour la protection spéciale d'une seule Société de Commerce. » Amendé en conséquence, le projet de la Banque de la Cité fut voté par la législature du Bas-Canada à la session de 1832-33, reçut la sanction du gouverneur et devint loi le 3 avril 1833. Dès l'ouverture des registres de souscription, le 13 mai, le public souscrivit 1,000 actions. La charte exigeait un versement de £40,000 avant l'émission de billets et un autre de £36,000 dans les trois mois suivants. Apparemment, la première de ces conditions était remplie le 14 octobre lorsque la banque ouvrit ses portes. Shortt relate que le premier jour la banque eut des offres d'escompte se chiffrant à £50,000 et qu'elle en accepta pour £9,600.

Lorsqu'on compare la facilité relative de l'établissement de cette nouvelle banque aux vingt-cinq années d'efforts qui précédèrent l'ouverture de la Banque de Montréal, on s'aperçoit des progrès appréciables réalisés par l'économie canadienne depuis 1817. Comme la charte de la Banque de Montréal, celle de la Banque de la Cité devait expirer le 1^{er} juin 1837, et le Parlement se réservait le droit de l'annuler avant cette date. La nouvelle charte ne différait de celle de la Banque de Montréal que par la suppression de la peine de mort en cas de détournement. La Banque de la Cité était donc une banque commerciale d'émission et de dépôts, escomptant des effets de commerce à soixante et quatre-vingt-dix jours. Comme la plupart de ses opérations de change se faisaient par l'intermédiaire de la Banque de Montréal, celle-ci devint bientôt une « banque des banques », rôle qui devait prendre de l'importance avec l'expansion des banques canadiennes au cours des dix années qui suivirent.

A la même époque fut fondée une banque qui, à plusieurs égards, différait des trois banques à charte déjà établies au Bas-Canada. Connue sous le nom de *Banque du Peuple*, l'établissement privé de MM. Viger, Dewitt & Cie ouvrit ses portes en juillet 1835 après deux années de démarches. Le premier avis de la nouvelle banque parut dans les journaux en août 1833, et l'acte de

société, signé par neuf marchands canadiens-français, fut publié en janvier 1836. Cet acte de société prévoyait un capital initial de £100,000, divisé en 8,000 actions de £12.10s., et un capital total de £250,000; dans l'ensemble, il s'inspirait de la même doctrine bancaire et comportait les mêmes restrictions que les articles d'association de la Banque de Montréal, mais la nouvelle entreprise prit la forme d'une société française en commandite. Sous ce régime, les douze associés fondateurs étaient solidairement et individuellement responsables de toutes les dettes de la société, alors que les actionnaires ordinaires n'étaient tenus qu'à concurrence de leur mise. A ce point de vue, la nouvelle société rappelait à la fois les banques rurales et les banques de dépôts anglaises et elle offrait en principe une plus grande sécurité pour les déposants que les banques à charte. Comme dans le cas de ces dernières, les administrateurs étaient élus par l'assemblée des actionnaires. Enfin, on avait prévu l'établissement de succursales dans la province et ailleurs.

La Banque du Peuple marqua l'entrée des financiers et commerçants canadiens-français sur la scène de la banque canadienne. Pour cette raison, elle fut accueillie dans certains milieux comme un heureux réveil de l'esprit d'entreprise des Canadiens français; dans d'autres, dénoncée comme une manœuvre concertée pour contrecarrer l'influence des banques anglo-canadiennes. Même si on lui reconnaît généralement une inspiration politique plutôt que commerciale, son succès immédiat tend à prouver qu'elle répondait à un réel besoin auprès de la collectivité canadienne-française.

N'ayant pas fait de demande de charte, — sans doute parce que la pétition aurait été rejetée par le Conseil législatif à prédominance anglaise, — la Banque du Peuple ne pouvait émettre certains billets, par suite des dispositions du *Currency Act* de 1830 qui en réservait le privilège aux banques à charte. Pour contourner cette interdiction, on eut recours à un ingénieux stratagème: la banque émit des billets qui ressemblaient à des billets de banque ordinaires, mais étaient en réalité des traites tirées par Viger, Dewitt & Cie sur le payeur de la Banque du Peuple, G. Peltier. Acceptées par Peltier, ces traites étaient mises en circulation comme de la monnaie de papier, en dépit des efforts des banques à charte qui tentèrent de les boycotter. La *Gazette de Québec*, dans un éditorial du 7 août 1835, attaqua la nouvelle banque, mettant en doute la légalité de ses émissions de billets et le sérieux de l'entreprise. Non seulement, écrivait l'éditorialiste, ses opérations étaient inconnues du public, mais elles n'étaient même pas soumises au contrôle législatif imposé par la charte des autres banques. On pouvait donc supposer que les directeurs



BROCKVILLE EN 1841

Le premier colon à construire sa cabane de rondins à Brockville arriva en 1784 et il fut bientôt suivi d'autres Loyalistes. Dans les premières années, la bourgade fut connue sous différents noms, et ses habitants ne se décidèrent à lui donner son nom actuel; en l'honneur du général Brock, qu'après la guerre de 1812. Entre-temps, les colons des environs l'avaient surnommée « Snarlington » ou « Grognonville ».

Ce croquis, exécuté en 1841, représente la ville vue de la rive sud du Saint-Laurent. Le Palais de justice domine la colline, au centre, entre l'église presbytérienne à gauche et l'église méthodiste à droite. Le vieux blockhaus monte la garde sur le bord du fleuve, et on aperçoit à l'arrière-plan, sur la droite, l'église anglicane de Saint-Pierre.

En 1843, lorsque la Banque de Montréal y ouvrit un bureau, Brockville était devenue une ville prospère de 3,000 habitants, et ses industries principales étaient l'agriculture, le commerce des bois et la construction navale.

étaient libres de se livrer sans restriction à toute sorte d'abus. Mais, comme cela arriva souvent dans l'histoire des banques, le public avait une telle confiance en la probité de MM. Viger et Dewitt que personne n'intenta de poursuites contre leur entreprise ni ne contesta en justice la légalité de leurs billets. Lorsque la crise des espèces frappa le Canada en mai 1837, la Banque du Peuple avait acquis droit de cité parmi les autres banques du Bas-Canada.

Le succès de l'expérience bancaire de Viger et Dewitt favorisa la formation d'autres banques en commandite à Chambly, Saint-Hyacinthe, Boucherville et même à Montréal. En 1837 et 1838, période de grande disette monétaire, plusieurs maisons de commerce, dont celle de Thomas et William Molson, suivirent l'exemple de Viger et Dewitt et émirent leur propre monnaie de papier ressemblant à des billets de banque. Ces premières incursions dans le domaine de la banque privée n'eurent pas de conséquences durables au Bas-Canada; elles firent long feu ou furent arrêtées par intervention gouvernementale. Notre intérêt se porte donc maintenant vers le Haut-Canada où l'immigration et un essor économique plus rapide avaient créé un besoin croissant de crédit, provoquant à son tour la prolifération des banques à charte, l'augmentation du capital des banques et l'apparition de plusieurs banques privées s'inspirant à la fois des méthodes britanniques et américaines.

- 5 -

En dépit des enquêtes parlementaires et de la limite de temps imposée au renouvellement des chartes, le système bancaire du Bas-Canada progressa de façon assez régulière pendant ses vingt premières années. Les chefs politiques canadiens-français nourrissaient, il est vrai, une haine presque malade contre la Banque de Montréal, symbole de la puissance commerciale des Canadiens anglais, mais aucune tentative sérieuse ne fut faite pour lui disputer la première place ni pour lui substituer une autre forme d'institution. La situation était bien différente dans le Haut-Canada, province où le peuplement rapide et l'influence américaine firent des banques l'objet d'une des luttes les plus acerbes de la période agitée des années 1830 à 1840.

On se souvient que les dissensions apparurent lorsque des manœuvres bizarres et des menées politiques donnèrent naissance simultanément à deux *Bank of Upper Canada*, l'une à York, la capitale provinciale, l'autre à Kingston, le principal centre commercial du Haut-Canada. Suivant l'exemple des deux *Bank of the United States* quant à la participation gouvernementale, la banque de York avait le gouvernement provincial comme principal action-

naire; elle bénéficiait donc de ses faveurs, mais était sous la coupe du clan au pouvoir. La banque de Kingston avait été fondée par des négociants de la place pour financer le commerce maritime sur le lac Ontario, les échanges croissants avec Watertown, Oswego et d'autres villes américaines, et l'acheminement des marchandises sur le Saint-Laurent.

La *Bank of Upper Canada* de Kingston commença ses opérations pendant la période de prospérité du début des années 1820, mais en dépit de ses premiers succès, elle connut bientôt le désastre par suite d'une mauvaise administration, et une commission gouvernementale fut chargée de régler sa liquidation. La banque de York n'eut donc plus que deux concurrentes, les agences de la Banque de Montréal à Kingston et à York. Cette situation fut rapidement corrigée par l'adoption, en 1824, d'une loi interdisant les banques qui ne rachetaient pas leurs billets dans la province. La Banque de Montréal ferma ses agences, mais nomma un représentant à York en la personne du Receveur général, J. H. Dunn. Cet arrangement fonctionna jusqu'en 1826; pour des raisons qui demeurent obscures, Dunn fut alors prié de remettre tous les billets de la Banque de Montréal qu'il avait en sa possession. Le caissier l'assura néanmoins que « le Conseil appréciait hautement la cordialité et la compétence avec lesquelles il avait toujours dirigé l'agence. »

En 1829, à la demande des trésoriers de l'armée et des entrepreneurs du canal de Rideau, la Banque ouvrit de nouveau une agence dont elle confia la direction à Henry Dupuy; celui-ci fut également chargé de mettre sur pied un réseau de sous-agences dans les principales villes du Haut-Canada. Ce défi à la loi interdisant les succursales poussa le *Family Compact* à contre-attaquer. La Banque de Montréal et la *Bank of Upper Canada* se livrèrent bientôt une guerre de billets: chacune amassait les billets de l'autre et en exigeait le remboursement en espèces au moment jugé le plus embarrassant. Une entente finit pourtant par intervenir; la Banque de Montréal devint le correspondant de la *Bank of Upper Canada* dans le Bas-Canada, — et vice versa, — mais son agence de Kingston, objet de la controverse, resta ouverte. Chaque banque garda un solde créditeur chez l'autre et, en dépit des altercations entre le redoutable Benjamin Holmes et Thomas Ridout, caissier de la *Bank of Upper Canada*, elles réussirent à mettre de l'huile dans les rouages du commerce entre les deux provinces. La trêve fut cependant de courte durée; en 1833, lorsque la *Bank of Upper Canada* devint le dépositaire provincial des fonds du gouvernement impérial, la Banque de Montréal mit fin à l'entente, ferma son agence de Kingston et choisit pour correspondant une banque nouvellement établie, la *Commercial Bank of the Midland District*.

Le monopole qu'exerçait la *Bank of Upper Canada* et son affiliation à l'oligarchie au pouvoir permirent à ses administrateurs de pratiquer un favoritisme de classe, d'évincer leurs adversaires politiques et d'utiliser leurs fonds à des opérations de change plutôt que d'escompte, au détriment du développement commercial. Il semble néanmoins que les directeurs et administrateurs menèrent les affaires de la banque dans le respect de la loi et leur réussite sur ce point est indéniable. La banque commença en 1822 avec un capital versé de £8,500 seulement, fourni en grande partie par le gouvernement provincial; en 1831, son capital fut porté à £100,000, au regard d'une circulation fiduciaire de £187,039 et d'escomptes se chiffrant à £260,577. A la même époque, les banques du Bas-Canada avaient un capital de £324,312, les billets en circulation représentaient £271,538 et les escomptes accordés, £612,345. La comparaison de ces chiffres met en lumière la disette financière dont souffrait le Haut-Canada à la belle époque du régime de la banque provinciale. Le rapport entre l'émission de billets et le capital versé, tout en restant bien en deçà de la limite statutaire, explique pour une bonne part le caractère extrêmement lucratif de l'entreprise. A la fin de 1831, c'est-à-dire en neuf ans, la *Bank of Upper Canada* avait versé à ses actionnaires £51,000 représentant des dividendes annuels de huit pour cent et deux dividendes supplémentaires de six pour cent.

Les rapports soumis à la législature provinciale révèlent la source de ces bénéfices. On y relève une augmentation constante des escomptes et des billets en circulation, signe évident de la prospérité de la province et du besoin de crédits commerciaux et de capitaux de placement. Etant donné que le public ne manquait pas d'occasions d'utiliser ses épargnes, les dépôts restaient relativement peu élevés. Pour compenser, la banque prolongeait ses avances sur escompte, et la quantité des billets en circulation augmentait en proportion, allant jusqu'à dépasser six fois ses réserves en espèces. Cette situation pouvait être dangereuse en cas de crise, car la solvabilité de la banque dépendait de la liquidité de ses effets escomptés, la plupart de ceux-ci étant garantis par des biens fonciers surévalués. Pour le moment, toutefois, elle réalisait de bons bénéfices et jouissait d'une excellente réputation en raison de la participation du gouvernement et aussi, peut-être, de sa protection.

Il n'est donc pas surprenant dans ces conditions que les directeurs de la banque et leurs confrères de l'Assemblée, dont beaucoup étaient aussi administrateurs de la banque, aient cherché à défendre leur monopole lucratif contre les intrus — britanniques, américains ou canadiens. En réalité, la

dépression de 1825-26 et la faillite de la « prétendue » *Bank of Upper Canada* de Kingston contribuèrent fortement à maintenir ce monopole jusqu'en 1829. Une nouvelle vague de prospérité engendra alors à Kingston, à Brockville, à Niagara et dans d'autres centres des mouvements réclamant un plus grand nombre d'établissements bancaires, sous forme de nouvelles banques à charte ou de succursales locales de la banque de York. A Kingston, devenue la ville la plus florissante des deux provinces grâce à la construction du canal Rideau, les marchands décidèrent en 1830 d'établir une nouvelle banque, la *Commercial Bank of Upper Canada*, ayant son siège social à Kingston et des succursales en d'autres endroits de la province. Le *Family Compact* rejeta le projet de loi au Conseil et la *Bank of Upper Canada* contre-attaqua en ouvrant à Kingston un bureau d'escompte et de dépôts semblable à celui de la Banque de Montréal à Québec et géré comme lui par un conseil d'administration local.

Malgré la défection de certains promoteurs de la *Commercial Bank* au profit du conseil local de la *Bank of Upper Canada*, une nouvelle demande de charte fut présentée en 1831. Voté par l'Assemblée, le projet de loi fut de nouveau rejeté par le Conseil. En butte aux attaques répétées des réformistes, le *Family Compact* dut céder à la session suivante du Parlement et permettre l'adoption d'une loi constituant la *Commercial Bank of the Midland District*, mais il obtint en échange que le capital de la *Bank of Upper Canada* soit porté de £100,000 à £200,000. La *Commercial Bank* reçut un capital de £100,000 divisé en actions de £25. Sa charte, qui devait expirer le 1^{er} juin 1856, ressemblait à celle des banques à charte du Bas-Canada et comprenait aussi une clause exigeant la déclaration de l'actif et du passif, comme celle qu'avait adoptée en 1830 le Parlement du Bas-Canada à l'imitation du Massachusetts.

L'accroissement subit du capital bancaire de la province, passant ainsi de £100,000 à £300,000, fit apparaître une masse surprenante de capitaux attirés par un placement en titres de banque. La *Commercial Bank*, encore à l'état de projet, reçut des engagements pour £24,000 et elle n'éprouva aucune difficulté à placer le reste de ses actions à l'ouverture du registre de souscription en 1832. Lorsque la *Bank of Upper Canada*, après un délai de six mois accordé par le législateur à la banque de Kingston, se présenta à son tour sur le marché des capitaux, ses 8,000 nouvelles actions furent souscrites en un seul jour. Personne ne pouvait souscrire à l'origine plus de quatre-vingts actions, mais lorsque les souscriptions arrivèrent des autres parties de la province et d'ailleurs, le total s'établit à 25,679 actions représentant un montant

de £320,987. En 1832, la *Bank of Upper Canada* versa un dividende supplémentaire de dix-huit pour cent sur ses premières actions, en plus du dividende régulier de huit pour cent.

La rupture des digues du monopole bancaire, conjuguée avec une prospérité effrénée et une immigration massive, produisit un climat de spéculation rappelant celui qui avait accompagné la folie des banques quelques quinze ans plus tôt aux Etats-Unis. L'argent engendrait l'argent; il suffisait de se procurer légalement une charte et une presse à imprimer. Avec cet objectif simpliste en vue, des groupes de commerçants et financiers de Brockville, Cobourg, Hamilton, London et Niagara faisaient circuler des pétitions en faveur de nouvelles banques, lorsque surgit un obstacle assez inattendu. L'octroi d'une charte à la *Commercial Bank* et l'augmentation du capital de la *Bank of Upper Canada* avaient donné lieu à des débats animés et souvent mordants au cours desquels William Lyon Mackenzie, bouillant chef du parti de la réforme et ennemi implacable du système américain de banques commerciales adopté au Canada, avait juré que si ces mesures étaient votées, il se rendrait en personne à Londres pour les faire abroger. C'est ce qu'il fit, exposant personnellement son point de vue au ministère des Colonies, à la Trésorerie et au ministère du Commerce. Les Archives nationales du Canada conservent une copie de son plaidoyer qui brosse un tableau inquiétant de la situation bancaire du Haut-Canada. Shortt résume en quelques mots la réaction: « Le gouvernement métropolitain, avec son attitude habituelle de sereine ignorance et de bienveillance débonnaire, tenta une intervention inopportune . . . »

Les rumeurs d'abrogation parvinrent au Canada au début de 1833. Immédiatement, les deux banques réduisirent leurs escomptes, la *Commercial Bank* par crainte d'avoir à rendre sa charte, la banque de York, en prévision d'une réduction de cinquante pour cent de son capital. Selon Shortt, « les affaires s'en ressentirent durement et il y eut plusieurs faillites. Les conséquences auraient été encore plus graves si la Banque de Montréal n'était pas venue au secours des marchands et autres personnes privées de leurs escomptes. » Malheureusement, comme le registre couvrant cette période manque aux archives de la Banque, il est impossible d'en savoir davantage sur ces opérations; elles semblent néanmoins indiquer une prise de conscience des banquiers canadiens devant ce qu'ils considéraient collectivement comme une ingérence inacceptable de la part d'un gouvernement impérial mal renseigné et lui-même occupé à réformer un système bancaire loin d'être parfait.

En l'occurrence, la menace d'abrogation se dissipa d'elle-même lorsque les



QUÉBEC — LA HAUTE VILLE VERS 1825

Avant l'épidémie de choléra qui décima la ville en 1832, la plupart des habitants de Québec vivaient dans la basse ville. Ils se déplacèrent ensuite vers la haute ville, mais les rues étroites du port restèrent le quartier des affaires.

On voit ici la rue des Jardins, dans la haute ville, avec le vieux collège des Jésuites à droite et le clocher de la cathédrale anglaise à l'arrière-plan. Le collège avait été construit en 1651; après 1760, la plupart de ses élèves et professeurs retournèrent en France, et l'armée le transforma en caserne.

Le principal marché de la haute ville se trouvait également rue des Jardins. Ses boutiques et étals fourmillaient d'activité les jours de marché, et on venait même de Rimouski, à 180 milles en aval, vendre du bétail à Québec.

dépêches officielles concernant la controverse arrivèrent au Canada. On s'aperçut avec soulagement qu'elles ne contenaient que des suggestions du Conseil privé au sujet de la réglementation du commerce de banque, ainsi qu'une recommandation selon laquelle toutes les nouvelles chartes devraient renfermer huit conditions. Cinq de ces conditions existaient déjà dans les chartes en vigueur; parmi les nouvelles, deux seulement soulevèrent de sérieuses objections: la deuxième, qui exigeait que les banques gardent des réserves d'espèces et rachètent leurs billets à tous leurs bureaux, et la septième, créant la double responsabilité. La sixième, simple complication supplémentaire, prévoyait l'établissement d'une situation hebdomadaire. Craignant de perdre sa charte, la *Commercial Bank* était prête à accepter la double responsabilité, mais le Parlement n'était pas d'humeur à tenir compte des recommandations; tories et réformistes, joignant leurs voix, adressèrent au roi une pétition qui était un blâme à peine déguisé du gouvernement métropolitain. Londres se faisait dire, en termes polis, de s'occuper de ses affaires. La réponse, présentée à la session de 1835, avait un caractère conciliant. Tout en se montrant surpris de la véhémence des représentations de la législature et en maintenant le droit de veto de la Couronne sur toutes les lois des colonies, les lords de la Trésorerie annonçaient que le Roi en conseil, conscient de la confusion et de l'embarras que provoquerait l'abrogation, avait renoncé à toute modification des lois bancaires en vigueur dans la province. Ces faits intéressants n'ont pas souvent retenu l'attention des historiens, en dépit de leur rapport évident avec la conquête d'un gouvernement autonome qui entraînait alors dans sa phase décisive.

Pressée de tous côtés d'accroître les services bancaires existants et enhardie sans doute par le succès de son défi à l'autorité impériale, l'Assemblée du Haut-Canada déposa des projets de loi créant deux banques commerciales, à Cobourg et à Hamilton. Le Conseil législatif riposta en proposant l'augmentation du capital des banques déjà établies. Il s'agissait en fait du heurt de deux théories opposées: l'une favorisait l'existence de quelques grandes banques; l'autre, un régime de liberté comme celui qui florissait dans les Etats voisins. Le projet d'accroître le capital de la *Bank of Upper Canada* souleva une telle opposition qu'il dut être retiré, mais lorsque la *Commercial Bank* demanda en 1835 de porter son capital à £200,000, comme celui de la banque de Toronto (puisque c'est ainsi que s'appelait York depuis un an), elle obtint satisfaction. Le parti réformiste, sous la conduite de Mackenzie, essaya de faire insérer dans la charte de la banque les recommandations du gouvernement britannique; il n'eut pas plus de succès dans cette tentative que dans ses

efforts pour imposer sur le capital des banques une taxe dérisoire d'un penny par livre.

Il y avait à l'époque un tel engouement pour les placements, et le public souscrivit si généreusement la nouvelle émission de la *Commercial Bank* que celle-ci ouvrit sa première succursale en mars 1835 à Brockville, avec un conseil d'administration recruté sur place. De son côté, la *Bank of Upper Canada* avait maintenant des succursales à Brockville, Kingston, Cobourg, Hamilton et Niagara. Malgré cette rapide multiplication des succursales, d'autres tentatives furent faites pour établir des banques indépendantes à Cobourg, Hamilton, St. Catharines et London. L'une d'elles réussit: en 1835, la *Gore Bank* de Hamilton fut constituée avec un capital social de £100,000, dont £10,000 seulement devaient être versées avant son ouverture.

La *Gore Bank* dut son existence à l'habileté politique d'Allan MacNab dont le manoir historique, Dundurn Castle, domine encore le port de Hamilton. L'année précédente, l'Assemblée avait octroyé une charte à la banque, mais elle fut bloquée par les administrateurs de la *Bank of Upper Canada* siégeant au Conseil législatif. MacNab, longtemps associé au *Family Compact*, entreprit alors de rendre publics les mobiles et les méthodes de la junte, « à la grande joie, écrit Shortt, des ennemis du *Compact* et pour l'édification du public. » Un an plus tard, la banque recevait sa charte, et des registres de souscription étaient ouverts au siège social et dans les succursales de la *Bank of Upper Canada*. Première banque du Haut-Canada soumise à la double responsabilité, la *Gore Bank*, comme les autres banques à charte avant elle, reçut des souscriptions surpassant l'émission. Elle ouvrit ses guichets en mai 1836 et participa à la prospérité inflationniste qui prit brusquement fin en mai 1837 avec la crise monétaire américaine.

— 6 —

A la fin de la session parlementaire de 1835, le Haut-Canada avait une population de 400,000 habitants, et le capital de ses banques à charte s'élevait à £500,000. Au cours de la session de 1836-37, neuf nouvelles banques représentant un capital global de £4 millions reçurent leur charte. Le lieutenant-gouverneur, Sir Francis Bond Head, fit usage de son droit de réservation et transmit toutes ces lois à Londres où, au dire de Breckenridge, « elles reçurent la critique cinglante qu'elles méritaient. » Toutefois, la Trésorerie et le ministère du Commerce se gardèrent bien de se prononcer officiellement; les projets de chartes furent renvoyés au Parlement du Haut-Canada pour qu'il les

examine de nouveau à la lumière des recommandations déjà mentionnées. Mais des événements désastreux vinrent refroidir l'enthousiasme de ceux qui rêvaient d'établir des banques à tous les carrefours.

Cet enthousiasme pour les banques qui envahit le Haut-Canada dans les années 1830 était un phénomène typiquement nord-américain. Alors que leur progrès économique était retardé par le coût prohibitif des transports sur le Saint-Laurent — sans parler des caprices des tarifs douaniers britannique et américain — les cultivateurs, meuniers, marchands, bûcherons et transporteurs n'avaient qu'à jeter les yeux vers le Sud pour voir la facilité apparente avec laquelle on pouvait obtenir de l'argent pour toutes sortes de fins: travaux publics, colonisation, agriculture, commerce ou industrie. Si une bonne partie de ces capitaux venaient d'Angleterre en paiement de marchandises ou à titre de placements dans des entreprises américaines, on avait l'impression qu'une plus grande partie encore était le fruit de quelque génération spontanée.

Les économistes s'interrogent encore sur le rôle joué par le libéralisme bancaire dans l'essor dynamique des Etats-Unis, mais dans les années 1830, beaucoup d'habitants du Haut-Canada qui avaient un besoin désespéré de capitaux voyaient dans ce libéralisme la seule voie menant à l'Eldorado des richesses naturelles inépuisables. C'est là que réside l'explication de cette frénésie bancaire dont furent saisis les éléments réformistes, modérés et extrémistes, du Haut-Canada, province ayant un vaste marché d'emprunteurs, mais qui n'eut pas d'équivalent au Bas-Canada dont la vie commerciale gravitait autour de Montréal et de Québec.

L'explication n'est évidemment pas si simple. Le succès remporté au Bas-Canada par la Banque du Peuple et la Banque de la Cité reflétait un besoin légitime d'établissements bancaires plus nombreux. Dans le Haut-Canada, par contre, la course aux banques se heurta à l'opposition des banques à charte déjà établies et à l'immobilisme du lieutenant-gouverneur et du gouvernement impérial. Les banques existantes faisaient valoir très justement qu'il était préférable d'avoir quelques banques financièrement solides et bien administrées plutôt qu'une pléthore de fabriques de billets au financement douteux, comme on en voyait dans les Etats américains. Toutes les factions politiques étaient cependant opposées à l'ingérence du gouvernement métropolitain et réclamaient qu'il ne soit plus autorisé à s'opposer aux lois d'un caractère purement local.

Pendant le débat sur la question constitutionnelle, on proposa plusieurs solutions au problème du régime bancaire provincial. La plus intéressante

fut le projet soumis en 1835 par W. H. Merritt, célèbre depuis l'ouverture du canal de Welland; son plan visait à l'établissement d'une banque provinciale sur le modèle de la *Second Bank of the United States*, alors défailante, et de la *Bank of Upper Canada*. Cette banque combinerait les qualités de ses deux modèles et emprunterait en plus aux banques écossaises les ouvertures de crédit et le paiement d'intérêts sur les dépôts. Son capital serait de £500,000, dont £350,000 provenant de la vente de titres de la province à l'étranger, £25,000 fournies directement par la province, et £125,000 par les actionnaires. Il y aurait des succursales dans toutes les régions de la province, chacune ayant un capital de £100,000 — £75,000 en obligations à six pour cent d'intérêt et £25,000 en actions souscrites sur place. Le texte de Merritt, devenu projet de loi, suscita au Canada une des plus intéressantes discussions dont les banques aient jamais été l'objet; il contient des théories économiques ressemblant par certains côtés à celles qui seront invoquées à l'appui du Crédit social, un siècle plus tard.

Après un long débat, le projet de loi fut rejeté par une faible majorité; on alléguait principalement qu'un établissement alliant le crédit public à l'intérêt particulier ne pouvait qu'accroître les maux déjà mis en évidence par les opérations de la *Second Bank of the United States* et celles de la *Bank of Upper Canada*. Shortt écrit à ce sujet: « Le projet fut vigoureusement défendu devant l'Assemblée, mais ce sont les éléments pessimistes qui l'emportèrent, laissant les partisans de la libre monnaie s'interroger sur l'aveuglement et l'égoïsme de leurs semblables. »

On a prodigué les éloges au gouvernement métropolitain parce qu'il avait su modérer l'engouement du Haut-Canada pour les banques dans les années 1830, mais des réserves s'imposent. Peu après l'adoption en Angleterre du *Bank Act* de 1833, élargissant les pouvoirs des banques à capital social établies par la loi de 1826, arrivèrent à Toronto deux Anglais, le capitaine George Truscott de la *Royal Navy* et John C. Green, intendant général à la retraite, qui se mirent en affaires sous la raison sociale de Truscott, Green & Co. et établirent en 1834 l'*Agricultural Bank of the City of Toronto*. Les deux hommes avaient un certain capital et quelque expérience des banques anglaises à capital social. Ils fondèrent donc leur banque de Toronto selon ces mêmes principes, les associés étant responsables de toutes les dettes de l'entreprise. Leur banque s'attira le ressentiment des autres établissements financiers en étant la première à payer un intérêt sur les dépôts. Elle adopta aussi une autre pratique écossaise, le système d'ouvertures de crédit, et réussit assez bien en affaires, résistant à la fois aux attaques des banques à charte mettant

en cause ses émissions de billets et à celles de William Lyon Mackenzie qui lui reprochait les opinions politiques de ses administrateurs.

Le succès de l'*Agricultural Bank* suscita l'établissement d'une deuxième banque à capital social, la *Farmers' Bank*; Truscott en fit brièvement partie en raison de son expérience, et Henry Dupuy, l'ancien agent de la Banque de Montréal à Kingston, en devint le « gérant », terme employé pour la première fois par une banque canadienne. Mackenzie, passant alors de la critique à l'action, demanda une charte pour la *Bank of the People*, elle aussi avec un capital social. Une quatrième banque à capital social apparut ensuite, la *Niagara Suspension Bridge Bank*, création hybride ayant ses bureaux à Niagara Falls (Haut-Canada) et à Lockport (New-York). Il semble que plusieurs autres banques improvisées, se faisant passer pour des sociétés à capital social, firent circuler des billets jusqu'au jour où le Parlement, inquiet de la circulation croissante de billets de toute nature, finit par voter une loi interdisant l'émission de billets et autre monnaie de papier sans une autorisation expresse des autorités législatives. Les dispositions de cette loi ne s'appliquaient pas toutefois aux banques à charte, ni aux banques privées ou à capital social déjà établies dans la province.

Les banques privées du Haut-Canada fonctionnèrent sans heurt jusqu'à la crise de 1837. La *Bank of the People*, dont le caissier était Francis Hincks, Irlandais très au courant des questions de finance et de banque, fut même la seule banque canadienne qui continua à rembourser ses billets en espèces pendant la période de crise. Comme on le verra, Hincks devait par la suite devenir un membre influent de plusieurs commissions parlementaires sur les banques, tandis que la *Bank of the People* finit par être absorbée par la Banque de Montréal. Mais entre-temps, d'autres événements vinrent contrarier l'évolution de l'économie canadienne et de son système bancaire.

CHAPITRE TREIZE



PRÉPONDÉRANCE
INCONTESTÉE

PRÉPONDÉRANCE
INCONTESTÉE

— I —

Comme on l'a dit précédemment, les premières injections notables de capital britannique dans l'économie canadienne pour des fins non administratives ou militaires eurent lieu entre 1834 et 1838, période pendant laquelle le Haut-Canada vendit à Londres des obligations provinciales représentant £869,650 sterling. Plusieurs facteurs incitèrent les grands financiers anglais tels que Baring Brothers et Thomas Wilson & Co. à placer leurs fonds au Canada plutôt qu'aux Etats-Unis comme ils l'avaient fait jusque-là. En 1832, Andrew Jackson avait été réélu avec le mandat implicite d'éliminer la *Second Bank of the United States*; peu de temps après son entrée à la Maison-Blanche en 1833, il retira les fonds fédéraux déposés dans les succursales de la banque ainsi condamnée pour les confier à des établissements « bien en cour », et, l'année suivante, le gouvernement américain dévalua les pièces d'argent. D'après Ralph W. Hidy, historien et chroniqueur de Baring Brothers, les importants prêts d'indemnisation accordés aux planteurs des Indes occidentales lors de l'affranchissement des esclaves « détournèrent aussi l'attention et les fonds

au détriment de l'Amérique.» Cette situation éclaire d'un jour nouveau l'emprunt de £400.000 en obligations du Haut-Canada négocié à Londres par J. H. Dunn en 1835.

Par ailleurs, d'autres signes de l'intérêt croissant porté au Canada se manifestent vers la même époque. Au début de 1836, deux groupes financiers de Londres entreprirent la formation de nouvelles banques coloniales pour faire des affaires en Amérique du Nord. L'un de ces groupes avait participé à la récente fondation de la *Provincial Bank* d'Irlande; l'autre, dirigé par W. Medley, « le génie de Lombard Street », était associé à des maisons londoniennes commerçant avec l'Amérique britannique. Ils tentèrent, chacun de leur côté, mais sans succès, d'obtenir une charte de banque à capital social au titre du *Bank Act* de 1833. Les deux banques commencèrent néanmoins leurs opérations dans les Indes occidentales et les colonies nord-américaines, sous forme de sociétés privées.

Les circonstances qui entourèrent le lancement de la *Bank of British North America* (en abrégé, la *B.B.N.A.*) demeurent assez obscures. Avant de fusionner avec la Banque de Montréal en 1918, elle jalonna de ses succursales la Prairie canadienne, la Colombie britannique, le Yukon et la Californie, se plaçant ainsi parmi les établissements financiers les plus entreprenants du Canada. Pourtant, lorsqu'Adam Shortt voulut en faire la monographie dans son histoire de la monnaie et des banques canadiennes, il dut se référer à une étude parue vers 1870 sous le titre *History, Statistics and Geography of Upper and Lower Canada*. Ce livre était l'œuvre de R. M. Martin, ancien journaliste de Londres et auteur de plusieurs ouvrages sur les provinces canadiennes avant la Confédération. Dans celui qui traite du Bas-Canada, Martin revendique la paternité du projet d'établissement d'une banque coloniale à Londres; il en aurait fait part à son ami, W. Medley, qui ensuite le mena à bonne fin. Il se pourrait bien, en effet, que les choses se soient passées ainsi. Dans le premier registre des procès-verbaux du Grand conseil de Londres, organe directeur de la *Bank of British North America*, on lit que l'entreprise vit le jour lors d'une réunion convoquée par W. Medley à 10, Lombard Street, le 4 mars 1836. Huit « messieurs de la Cité » y prenaient part, et ils adoptèrent la proposition suivante:

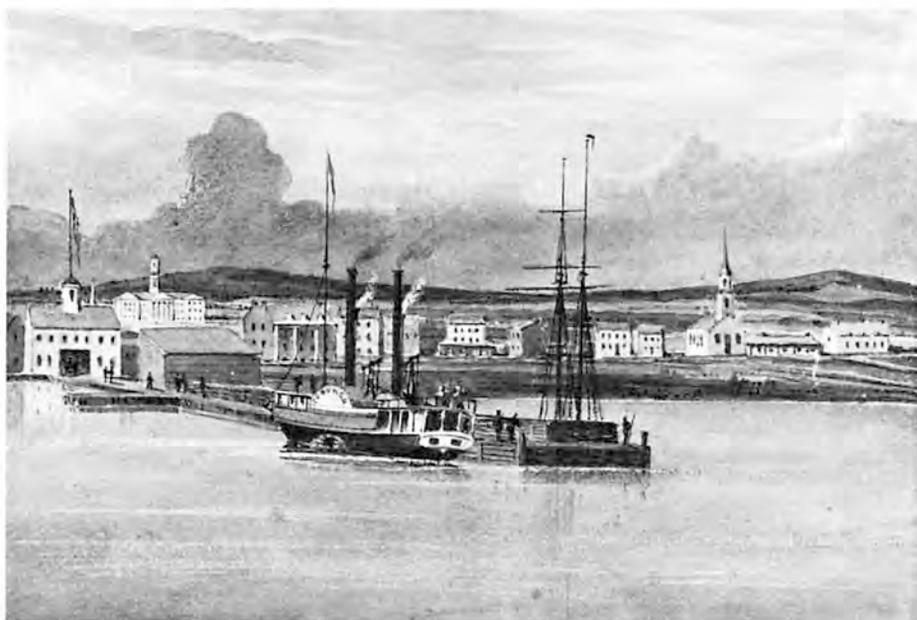
« Attendu l'importance croissante des colonies nord-américaines, notamment dans leurs relations avec la Grande-Bretagne, leur taux d'intérêt élevé, le grand écart de change avec l'Angleterre, les progrès rapides de l'émigration et l'amélioration constante des voies de communication

entre l'Europe et l'Amérique du Nord, la traversée ne demandant plus en moyenne que 20 jours, il est proposé qu'une compagnie de banque soit établie à Londres en vue d'ouvrir des banques d'émission et de dépôts à Québec, Montréal, Toronto, Halifax, Sydney (Cap-Breton) et Saint-Jean (Terre-Neuve).»

Le projet fait mention de la *Bank of Australia*, nouvellement établie et dont les actions se vendaient avec une prime de 80 pour cent, et de la *Provincial Bank* d'Irlande qui avait montré avec quelle facilité on pouvait garder en main des succursales coloniales au moyen d'un « bureau de direction à Londres ». Le premier procès-verbal se termine sur ces mots: « En fait, après l'Irlande, le Canada est le plus proche pays où l'on puisse étendre le système bancaire de l'Angleterre avec l'avantage d'une direction locale œuvrant avec le Conseil. »

Après cette première réunion du « comité d'enquête », Medley et ses associés poussèrent activement la réalisation de leur projet. Ils convoquèrent, en moins d'une semaine, une seconde réunion à laquelle participèrent les représentants d'entreprises canadiennes, notamment Robert Gillespie de la firme R. Gillespie & Co., filiale anglaise de Gillespie, Moffatt & Co., et James Dowie de la maison Gould, Dowie & Co. de Québec, Halifax et New-York. Il y avait aussi des représentants de la *Provincial Bank* d'Irlande et de maisons de commerce anglaises ayant des intérêts importants en Europe continentale. Il fut résolu de faire immédiatement une demande de charte et de rechercher le concours d'autres maisons de banque telles que Baring Brothers; N. M. Rothschild; Reid, Irving & Co.; Ellice, Kinnear & Co., de même que R. N. Hunt de Newman, Hunt & Co. de Saint-Jean (Terre-Neuve). A une réunion ultérieure, la présence de George Forsyth et de Russell Ellice vint ajouter deux noms d'hommes d'affaires canadiens bien connus à ceux déjà cités. Il est curieux qu'on n'ait pas fait mention de Thomas Wilson & Co. ni de la Banque de Montréal, bien que Robert Gillespie ait soumis un long rapport sur les banques canadiennes.

Moins de deux semaines après la première réunion, des pourparlers entamés avec Sir George Grey, sous-secrétaire aux Colonies, révélèrent que « pour le moment des obstacles insurmontables s'opposaient à l'octroi d'une charte par le gouvernement. » Sans se laisser décourager, les promoteurs décidèrent d'aller de l'avant sans charte et plus tard demandèrent qu'une loi leur accorde le droit de poursuivre et d'être poursuivis en tant que personne civile. Le prospectus de la *Bank of British North America*, rendu public le 2 mai 1836,



COBOURG A L'ARRIVÉE DE LA BANQUE

Fondée en 1798 sur les rives du lac Ontario, Cobourg vit sa population passer de 100 habitants en 1824 à 1,653 en 1837. L'établissement, d'abord appelé Amherst puis Hamilton — et surnommé « Hardscrabble » en raison de son sol ingrat — ne reçut le nom de Cobourg qu'en 1819. L'aquarelle du lieutenant Bainbrigge, reproduite ici, date de 1840.

L'entrepôt du quai Est, à gauche, servait à la fois de bureau de douane et de magasin, le passage couvert au centre facilitant l'inspection et l'entreposage des marchandises. Derrière ce bâtiment, on peut voir le Collège Victoria, qui ouvrit en 1836 sous le nom d'Upper Canada Academy; à l'extrême droite se dresse l'église anglicane de Saint-Pierre, construite en 1820.

La Banque de Montréal s'établit à Cobourg en 1840, attirée peut-être par l'esprit inventif des habitants de la ville qui, entre 1830 et 1840, avaient pris plusieurs brevets d'invention dans les domaines des transports, de la menuiserie et de l'agriculture. En 1833, ils avaient fièrement lancé leur propre vapeur, que l'on voit ici amarré au quai.

annonçait la formation d'une compagnie de banque ayant un capital social de £600,000 divisé en 12,000 actions de £50, dont le quart devait être souscrit dans les colonies. Il donnait la liste des treize administrateurs et désignait comme banquier de l'entreprise la firme Glyn, Hallifax, Mills & Co. et comme conseillers juridiques, I. & S. Pearce, Phillips & Bolger. Le préambule différait de tous ceux passés en revue jusqu'ici. Alors que la publicité de lancement des premières banques américaines et canadiennes insistait sur les avantages des établissements bancaires pour le public, celle de la *Bank of British North America* s'en tenait aux bénéfices en perspective:

« L'accroissement rapide de la prospérité et de l'importance commerciale des colonies, leur essor démographique, le taux élevé de l'intérêt, les fluctuations du change, l'insuffisance des capitaux actuellement utilisés pour les opérations bancaires et la facilité croissante des échanges avec la mère patrie font que les établissements de l'Amérique du Nord britannique offrent un débouché sûr et profitable aux capitaux. »

La haute direction de l'entreprise devait être assurée par le Grand conseil de Londres; celle des succursales, par des conseils d'administration choisis sur place mais approuvés par le Conseil de Londres. Afin de garantir aux actionnaires «les avantages de la responsabilité limitée», une clause insérée dans les statuts prévoyait qu'en cas de perte dépassant le tiers du capital, les administrateurs étaient tenus de convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires pour que ceux-ci puissent se prononcer sur la dissolution ou la continuation de la compagnie. La souscription des actions devait se faire moyennant un versement initial de £10, de préférence sur recommandation d'un administrateur, et les actionnaires auraient un droit de vote dégressif: une voix pour cinq actions ou moins, deux voix jusqu'à dix actions, trois voix jusqu'à vingt-cinq actions et ainsi de suite.

Les actions furent enlevées avec une telle rapidité que huit jours plus tard le Conseil décida de porter le capital à £1,000,000, soit 20,000 actions à £50, dont 5,000 réservées aux colonies. Le 7 mai, le Conseil vota une autre résolution en ces termes: « Qu'il est absolument indispensable d'envoyer dans les colonies, pour y recueillir des renseignements et faire les premiers arrangements, une personne honorable et de grand talent ayant une certaine connaissance et expérience des colonies. » Le choix tomba sur Robert C. Carter qui, après de brèves négociations, accepta de partir le 1^{er} juin 1836 et de rester dans les colonies jusqu'au 1^{er} mars 1837, s'il le jugeait nécessaire, moyennant des appointements de £200 par mois et l'attribution de 175 ac-

tions. Carter fut nommé administrateur et, après un dîner d'adieu offert en son honneur par les membres du Conseil, le 30 mai à l'*Albion Tavern*, il s'embarqua sur le premier bateau en partance pour l'Amérique. Vers la fin juin, le Conseil lui envoya des dépêches « lui conseillant de ne pas perdre de temps à essayer de vaincre les difficultés que pourrait éventuellement présenter l'établissement de banques au Bas-Canada, mais de diriger en priorité son attention vers le Haut-Canada et les Maritimes. »

Le 9 mars 1837, Robert Carter était de retour au siège de la banque à Londres. Pendant son séjour de neuf mois en Amérique, il avait parcouru 5,000 milles en bateau, diligence, traîneau et autres moyens de locomotion, visitant toutes les principales villes des provinces canadiennes. Arrivé à New-York en juillet 1836, il s'était rendu successivement à Québec, Montréal, Halifax, Fredericton, Saint-Jean, Toronto et Kingston, puis était repassé par Montréal pour s'embarquer à New-York au début de 1837.

Carter rendit compte de sa mission aux actionnaires de la *B.B.N.A.*, lors de leur première assemblée annuelle tenue au siège de la banque (7, St. Helen's place) le 27 juin 1837. Il leur annonça notamment le placement de 3,427 actions sur les 5,000 réservées aux colonies, l'encaissement de £34,270 sterling à titre de premier versement, l'établissement de succursales dotées d'un conseil d'administration local à Montréal, Québec, Toronto et Saint-Jean (Terre-Neuve), et la conclusion d'accords en vue de l'ouverture de succursales et agences à Saint-Jean (N.-B.), Halifax, Kingston, Fredericton, Miramichi, Pictou et Charlottetown, dès que seraient surmontées certaines difficultés d'ordre juridique. Le 5 juillet 1836, le Parlement impérial avait voté une loi donnant à la banque le droit de poursuivre et d'être poursuivie au Royaume-Uni. Des lois semblables adoptées par les législatures du Haut-Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard accordèrent à la banque un statut juridique dans ces provinces. Au Bas-Canada, l'adoption de la même mesure fut retardée par les vacances forcées de l'Assemblée, et dans les provinces Atlantiques, par l'opposition des banques locales soutenues par le pouvoir politique. La nomination de Samuel Cunard au conseil d'Halifax devait permettre de surmonter ce dernier obstacle.

Robert Carter ne rencontra en fait aucune difficulté particulière au cours de sa mission en terre d'Amérique, sauf dans les provinces Maritimes. A New-York, il étudia le système bancaire américain et passa avec Prime, Ward, King & Co. une entente qui les nommait agents de la *B.B.N.A.* à New-York. A Québec, il avait été bien accueilli par les maisons de commerce déjà représentées au Conseil de Londres. Dans la *Gazette de Québec* du 19 août 1836,

il put annoncer la constitution d'un comité provisoire chargé d'administrer les affaires de la banque et révéler que les 1,300 actions allouées à la région avaient été souscrites et l'acompte de £10 versé. Comparativement au capital versé de £8,512 avec lequel la *Bank of Upper Canada* commença ses opérations, la somme de £13,000 était considérable pour une simple succursale. Il ne restait plus qu'à attendre l'arrivée du directeur et du comptable, engagés par le Conseil de Londres, de portes blindées pour la chambre forte, de registres, formules et billets de banque envoyés d'Angleterre.

Malgré les craintes qu'inspiraient à Carter les milieux financiers de Montréal, en particulier ceux de la Banque de Montréal, ce dernier y fut reçu avec la même cordialité qu'à Québec. Dans des dépêches en date du 31 août 1836, il fit connaître le nom des administrateurs provisoires — MM. William Cunningham, Austin Cuvillier, Robert Gillespie, Albert Furniss et James Millar — et recommanda d'envoyer dès que possible un directeur et un comptable. On ne trouve aucune mention de son passage à Montréal dans les archives de la Banque de Montréal, mais celles de la *B.B.N.A.* à Londres révèlent que la fusion des deux banques fut sérieusement envisagée lorsque Carter revint à Montréal au début de 1837.

Le chargé de mission de la *B.B.N.A.* se dirigea ensuite vers l'est et arriva dans les provinces Maritimes en novembre 1836. Il établit des comités provisoires à Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Fredericton et Miramichi. A Terre-Neuve, le Conseil de Londres s'était déjà occupé directement de la succursale de Saint-Jean. Revenant vers l'ouest, Carter passa par Albany et Rochester et atteignit Toronto peu avant Noël. Le Parlement du Haut-Canada vota sans difficulté une loi reconnaissant le statut juridique à la banque de Londres et lui imposa les mêmes restrictions qu'aux autres banques au sujet des rapports et de l'émission des billets. A Kingston, un comité ayant à sa tête William Strange, vice-président de la *Commercial Bank*, attendait Carter pour le prier d'établir une succursale dans la ville.

Compte tenu de toutes les circonstances, on ne voit pas pourquoi l'émissionnaire de la *Bank of British North America* n'aurait pas été accueilli à bras ouverts. Les colonies nord-américaines avaient alors un besoin urgent de capitaux, et cette banque, selon son prospectus, pouvait leur en fournir jusqu'à concurrence d'un million de livres sterling, c'est-à-dire une somme qui représentait presque le total des fonds de toutes les banques canadiennes réunies. Seules les banques à chartre auraient pu soulever des objections à cette opération, mais il fut facile de les convaincre qu'elles tireraient profit de cet apport d'argent frais, du fait qu'elles en recevraient inévitablement une bonne

RÉUNION MÉMORABLE
PENDANT LA CRISE DE 1837

A l'automne de 1836, une dépression économique frappa l'Angleterre. Ses effets ne tardèrent pas à se faire sentir en Amérique, et en mai 1837 les banques de New-York durent suspendre les paiements en espèces.

Isolée par les glaces jusqu'au printemps, Montréal n'avait éprouvé que les premiers symptômes de la crise imminente lorsque fut connue la décision des banques new-yorkaises. Le monde de la finance comprit qu'il fallait agir d'urgence, et, à l'instigation de la Banque de Montréal, les hommes d'affaires et banquiers de la ville se consultèrent en toute hâte. On prépara des projets de pétition au gouvernement, mais il était évident que la rareté de l'or aux Etats-Unis allait provoquer une ruée sur les banques canadiennes. Les banques et les commerçants ne pouvaient rien attendre du Parlement, paralysé par la crise politique.

La situation exigeant des mesures immédiates, la population fut convoquée le 16 mai à une assemblée publique au marché Sainte-Anne. On n'avait pas eu le temps de préparer un programme d'action détaillé, mais le président de l'assemblée, George Moffatt, l'un des promoteurs du commerce montréalais et ancien administrateur de la Banque, présenta et fit approuver à l'unanimité une série de résolutions annonçant la suspension des paiements en espèces. Grâce à cette initiative privée, le Bas-Canada échappa en grande partie à la débâcle qui allait suivre et plonger la province voisine dans le marasme.

Peinture de Lewis Parker



partie sous forme de dépôts. En outre, le prestige des banques anglaises était très grand dans les milieux commerciaux et politiques du Haut-Canada, même si le système bancaire mis sur pied par la Banque de Montréal avait acquis, au cours de sa brève évolution, une souplesse et une stabilité jamais encore atteintes en Angleterre.

Les brillants espoirs qu'avait fait naître l'établissement de la *B.B.N.A.* au Canada ne se réalisèrent pas. Tout d'abord, l'ouverture de ses succursales se fit pendant une période de grande agitation politique, ce qui devait, pendant plusieurs années, gêner son activité, notamment la mise en circulation de ses billets. En outre, les principales opérations de la banque consistèrent à l'origine en avances à des maisons de commerce; comme cette forme de crédit était déjà consentie par les banques à charte, la *B.B.N.A.* n'introduisit que peu d'espèces nouvelles dans la colonie. Le Canada avait besoin de capitaux pour financer l'aménagement du pays et la mise en valeur de ses richesses naturelles. Or, la *B.B.N.A.* se contenta d'imiter les autres banques: gardant jalousement ses espèces, elle se livra à des opérations de change profitables et n'escompta que les meilleurs effets de commerce. D'après les procès-verbaux du Conseil de Londres, les fonds utilisés par la banque pendant ses premières années d'activité dans le Haut et le Bas-Canada ne dépassèrent guère £100,000 sterling, y compris les £34,270 provenant des souscriptions canadiennes.

La banque joua un rôle plus intéressant à titre d'agent financier des immigrants, grâce à ses liens avec la *Provincial Bank* d'Irlande et la *National Bank* d'Ecosse. Les futurs immigrants pouvaient déposer leurs fonds dans une de ces banques et, à leur arrivée en Amérique, tirer des chèques sur l'une des nombreuses succursales de la *B.B.N.A.* et recevoir des billets en échange. La banque favorisa de cette manière l'immigration et la colonisation, tout en réalisant un profit appréciable sur le change, mais en même temps elle détournait une importante source d'espèces pour les colonies, les immigrants n'ayant plus besoin d'apporter avec eux leur réserve de pièces d'or et d'argent.

Même si la *Bank of British North America* ne répondit pas entièrement aux espérances qu'elle avait inspirées, elle exerça une action profonde sur l'évolution du système bancaire canadien. Il est d'ailleurs probable que les méthodes introduites par la banque londonienne sont à l'origine de la légende tenace qui attribue aux banques écossaises une influence dominante sur les banques canadiennes. Avant 1837, par exemple, les banques canadiennes avaient recruté leur personnel sur place, engageant des comptables ou teneurs de livres qui suivirent l'usage établi par H. B. Stone, Horatio Gates et Charles

Bancroft à la Banque de Montréal. Au contraire, le Conseil de la *B.B.N.A.* à Londres recruta généralement en Grande-Bretagne ses directeurs ou caissiers, comptables et guichetiers. Au début, il donna la préférence aux candidats ayant déjà acquis de l'expérience à la *Provincial Bank* d'Irlande, mais à la suite des protestations de maisons de commerce de Greenock (Ecosse) ayant des filiales à Terre-Neuve, le recrutement se fit en Ecosse où l'on pouvait retenir les services de directeurs et de comptables acceptant un salaire annuel de £400 pour les uns et £200 pour les autres. Au moment où la rémunération du caissier de la Banque de Montréal était de £900 plus les revenants-bons, le secrétaire du Conseil de Londres et les directeurs envoyés dans les colonies ne touchaient que £400, sans autre casuel. Les banquiers canadiens ne restèrent pas indifférents aux économies que permettait de réaliser un personnel engagé en Ecosse.

La *Bank of British North America* introduisit au Canada plusieurs usages d'origine écossaise, en particulier le système des ouvertures de crédit, qui resta longtemps une caractéristique des banques écossaises, et le paiement d'un intérêt sur les comptes de dépôt. Ce dernier usage ne tarda pas à se répandre, d'abord dans le Haut-Canada où il avait déjà été adopté par l'*Agricultural Bank*, puis dans les autres provinces. Sa généralisation est importante, car elle marque dans l'histoire des banques canadiennes un écart aux principes inspirés des banques commerciales américaines.

L'influence réellement exercée sur la législation bancaire canadienne par la banque anglaise demeure un point obscur. Les dépêches de Robert Carter et des directeurs de succursale seraient certainement riches en renseignements; malheureusement, elles n'existent plus. Entreposées sous le viaduc d'Holborn à Londres, toute la correspondance et les volumineuses archives du siège de la *B.B.N.A.*, y compris certains registres des procès-verbaux, ont été détruites en 1940 au cours du bombardement qui rasa le quartier avoisinant la cathédrale Saint-Paul. On sait néanmoins que Baring Brothers et Thomas Wilson & Co. commencèrent à s'intéresser de près aux affaires financières du Haut-Canada dès qu'ils en devinrent les courtiers en placement. A cet intérêt, il faut ajouter celui des administrateurs et actionnaires londoniens de la *Bank of British North America*, qui possédaient d'importantes relations à la Cité (Glyn, Hallifax, Mills & Co.) et dans les milieux gouvernementaux, notamment lord Glenelg, Sir George Grey et Poulett-Thomson, devenu plus tard gouverneur général du Canada sous le nom de lord Sydenham. Cette puissante alliance place sous un jour nouveau le rôle sans précédent joué par le Colonial

Office dans l'élaboration des lois bancaires du Haut-Canada vers la fin des années 1830. L'intervention de Londres se manifesta par l'exercice répété du droit de réservation, des abrogations et des instructions que la législature provinciale ne recevait jamais de bon gré. Il en résulta néanmoins une atténuation de la forte influence américaine sur le système bancaire canadien, donnant à celui-ci son caractère très particulier.

— 2 —

Alors que le ministère des Colonies et la Trésorerie britanniques prenaient l'habitude, après 1835, de contester toutes les lois bancaires adoptées dans le Haut-Canada, les mêmes lois votées par la province sœur bénéficièrent d'une immunité presque totale. Cette contradiction eut des effets assez surprenants. Dans le Haut-Canada, le paternalisme impérial protégea probablement le système bancaire canadien des pires excès américains, comme on l'a souvent prétendu; dans le Bas-Canada, c'est le manque d'intérêt du pouvoir impérial qui préserva sans aucun doute les principes de banque commerciale adoptés par la Banque de Montréal en 1817. Parallèlement, le dispositif à caractère triangulaire mis en place par la Banque de Montréal pour ses opérations de change se trouva renforcé, en même temps que les positions de cette dernière dans le monde de la finance au Canada. Déjà solidement établie en 1830, la Banque, après dix années marquées par une prospérité éphémère, une crise économique, des conflits politiques et un changement de constitution, apparaissait comme le chef de file incontesté des établissements financiers canadiens.

Plusieurs facteurs, tant canadiens qu'américains et britanniques, aidèrent la Banque de Montréal à occuper ainsi cette position de premier plan. Avant tout, elle était le principal banquier du gouvernement dans les provinces canadiennes et pouvait facilement se procurer des devises étrangères grâce à ses agents de New-York. Sa situation géographique la favorisa également; Montréal était en effet le lieu de transbordement de la plupart des importations et de toutes les exportations du Haut-Canada ayant quelque importance économique. A eux seuls, ces avantages établirent entre la Banque de Montréal et la *Bank of Upper Canada* la même inégalité qu'entre les banques américaines de l'Est et celles de l'Ouest.

L'essor de la Banque pendant cette période est attribuable aussi à un autre facteur déjà mentionné: l'indifférence apparente de l'autorité impériale à l'égard du régime bancaire du Bas-Canada, alors que celui du Haut-Canada

était l'objet d'un contrôle sévère. Sans doute estimait-on que l'un donnait pleine satisfaction, tandis que l'autre était exposé aux dangers des influences américaines. Mais il ne faut pas oublier non plus que les progrès démographiques et économiques du Haut-Canada avaient attiré récemment d'importants capitaux britanniques, alors que l'économie essentiellement primaire du Bas-Canada demeurait relativement stationnaire.

Les différences ethniques entrèrent aussi en jeu. Les deux provinces étaient en proie à une violente agitation en faveur de réformes politiques, et la crise ne tarderait pas à éclater. Mais dans le Haut-Canada, l'homogénéité de la population anglo-saxonne permit au gouvernement parlementaire de s'exercer sans interruption. Dans le Bas-Canada, par contre, le conflit entre deux peuples, étrangers l'un à l'autre, opposés en tout point par leurs traditions et leurs aspirations, aboutit à une rébellion armée et au remplacement du gouvernement représentatif par un conseil au pouvoir arbitraire. Le schisme entre le catholicisme agrarien et le protestantisme commercial s'était en fait produit plusieurs années auparavant. Dès 1832, l'Assemblée et le pouvoir exécutif étaient entrés dans une impasse; l'activité du Parlement fut progressivement paralysée par les obstructions et les prorogations successives. Auparavant, l'Assemblée avait refusé de prolonger les chartes de banque au-delà du 1^{er} juin 1837, avec l'intention évidente de procéder entre-temps à une révision complète des lois bancaires. Mais l'impuissance du Parlement, la fin de la période de prospérité en Angleterre et la crise bancaire aux Etats-Unis rendirent impossible la réalisation de ce projet. En conséquence, le Bas-Canada n'envoya à Londres aucune nouvelle loi bancaire pendant plusieurs années, et les banques établies, à la différence de celles du Haut-Canada, continuèrent leurs opérations sans entraves. Cette situation dura jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution et la convocation du Parlement de la province du Canada.

Il serait vain de spéculer sur les changements qui auraient pu intervenir si les circonstances avaient été différentes. Le fait demeure que la paralysie du Parlement du Bas-Canada facilita l'implantation des méthodes de banque commerciale à une époque où l'Angleterre et les Etats-Unis remettaient en question leur système bancaire. Une dernière cause contributive fut l'absence, au Bas-Canada, des stimulants économiques qui poussèrent d'autres régions de l'Amérique du Nord à créer des banques territoriales ou d'Etat pour financer leur expansion. Sans ce concours de circonstances, il aurait certes été difficile à la Banque de Montréal d'exercer une influence qui reste unique dans l'histoire des banques des autres pays, mais il ne faudrait pas non

plus sous-estimer un autre facteur essentiel: la compétence exceptionnelle de sa direction.

On a déjà eu l'occasion de passer en revue les progrès réalisés par la Banque sous les présidences de John Molson, John Fleming et Horatio Gates. Leur période d'activité correspond à une expansion économique dont les effets se firent sentir dans toute l'Amérique du Nord. Un flot d'immigrants se déversa sur ce continent, et pendant plusieurs années les îles Britanniques en envoyèrent davantage au Canada qu'aux Etats-Unis. Cet exode fut suivi d'envois de capitaux; des compagnies se formèrent en vue de l'exploitation de territoires vierges dans le Haut et le Bas-Canada, des travaux publics furent entrepris, des entreprises nouvelles s'établirent. L'immigration provoqua de graves épidémies de choléra morbus en 1832 et 1834, mais l'afflux continua jusqu'à l'effondrement de la prospérité britannique, en 1836. Entre-temps, la Banque avait versé des dividendes de quatorze pour cent pendant trois années de suite. Si le paiement de dividendes élevés peut s'expliquer par une prospérité générale, l'accroissement régulier du compte de réserve révèle une administration sage et prévoyante.

Ces brillants résultats éveillèrent naturellement les soupçons et la jalousie. Au fur et à mesure que l'agitation réformiste s'intensifiait, la Banque devenait de plus en plus associée, dans l'esprit de Papineau et de ses partisans, à la « caste des officiels », ce qui lui valait d'être la cible des invectives politiques. Si les discours électoraux ne semblent pas avoir eu grand effet sur les affaires de la Banque, ils furent responsables d'au moins un cas de violence. Au cours des élections âprement disputées de 1832, une bande de manifestants se dirigea vers la place d'Armes et jeta des pierres contre la façade de la Banque de Montréal, brisant la plupart des vitres. Des troupes de la garnison de l'île Sainte-Hélène arrivèrent pour réprimer l'émeute, et, dans la mêlée qui suivit, trois personnes tombèrent sous les balles. Deux officiers furent arrêtés, mais leur mise en accusation fut plus tard rejetée par un jury. A la suite de cet incident, Papineau s'engagea davantage dans la voie de la rébellion, et le groupe des marchands anglais reprit sa campagne en faveur de l'annexion de Montréal au Haut-Canada.

Sur le plan politique, l'année 1833 se passa dans un calme inquiet, mais dans le domaine de la finance, elle apporta de nouvelles difficultés. La *Bank of Upper Canada* étant devenue le banquier du gouvernement, la Banque de Montréal dut fermer ses agences du Haut-Canada, et les opérations de change entre les deux provinces devinrent plus coûteuses. Aux Etats-Unis, le retrait

des fonds du gouvernement fédéral déposés à la *Second Bank of the United States* eut des répercussions dans toute l'Amérique du Nord. Sous la tutelle impopulaire de Nicholas Biddle, la banque américaine, étant le dépositaire du gouvernement, avait assez bien réussi à endiguer la tendance inflationniste par son contrôle de la monnaie et du crédit. Après le transfert des fonds fédéraux dans des banques d'Etat, les contrôles disparurent, la réglementation du crédit s'assouplit, la circulation monétaire augmenta. L'apport de capitaux britanniques apparemment inépuisables et les importations de produits manufacturés facilitées par des crédits à long terme créèrent une orgie de spéculation sur les chemins de fer, canaux, banques, industries, immeubles; bref, sur toutes les formes d'entreprises.

Le relâchement du crédit sous le régime de Jackson eut au Canada des conséquences dont on n'a pas encore mesuré toute l'étendue. Certaines restèrent limitées; c'est le cas, par exemple, de l'augmentation du nombre de billets américains circulant au Canada et de l'apparition de bandes de faux-monnayeurs opérant le long de la frontière et imprimant à la demande des billets américains ou canadiens. Mais d'autres influences américaines eurent des répercussions plus importantes. L'exemple des progrès et de la prospérité spectaculaires des Etats-Unis ne fit qu'accroître le mécontentement politique qui régnait dans les deux provinces et encourager la multiplication des banques dans le Haut-Canada. Tous ces établissements bancaires, sans être une réplique de leurs modèles américains, bénéficièrent certainement des succès impressionnants remportés par ces derniers. Au Bas-Canada, une évolution parallèle conduisit à l'établissement de la *Banque du Peuple* et d'autres banques privées.

L'influence de Jackson se manifesta aussi par un durcissement de l'attitude de Louis-Joseph Papineau à l'égard de l'oligarchie représentée par l'exécutif et les milieux financiers du Bas-Canada, en particulier ceux qui étaient associés à la Banque de Montréal. Lord Aylmer ayant refusé la création d'un Conseil législatif électif, Papineau répondit à la session de 1834 par les *Quatre-vingt douze Résolutions* dans lesquelles il fustigeait « la puissance de l'argent » en des termes qui rappellent les invectives de Thomas Hart Benton au Sénat américain. En novembre, les partisans les plus extrémistes de Papineau tentèrent de saper la confiance du public dans les banques en affichant à la porte des églises et dans d'autres endroits publics l'avis suivant:

AVIS AUX CANADIENS!

« Par les papiers publics, vous aurez vu que la confiance du public de Québec dans les Banques, et surtout celle de Montréal a cessé, que dans peu de jours, £12,000 en ont été retirés, et que la Banque principale à Montréal a été forcée à deux reprises d'envoyer de l'argent dur à sa branche de Québec. Ceux de vous qui ont des Billets de cette Banque entre leurs mains, et qui ne veulent pas s'exposer au risque d'en perdre la valeur en entier ou en partie, feront bien de les échanger le plutôt possible contre de l'argent dur à la Banque de Montréal, Rue St. Jacques. Que l'exemple des Etats-Unis soit un avis aux Canadiens. Là plusieurs centaines de banques ont failli, et tout ceux qui avaient eu de la confiance en ces institutions ennemies de la liberté du peuple, ont fait des pertes considérables sur leurs chiffons de papier, qu'on prétendait être équivalens à l'argent dur. Soyez donc sur vos gardes, Canadiens, ne prenez plus de billets, et défaites-vous au plutôt possible de ceux que vous avez!

Novembre 8, 1834. »

Le musée de la Banque conserve un exemplaire de cet avis. Dans la marge, on peut lire cette note: « Affiché à la porte de l'église paroissiale, et lu aussi, sur l'ordre de Papineau & Cie, en décembre 1834, sans produire grand effet. »

Si cet avis eut quelque effet, il est difficile d'en évaluer l'étendue. Dans le relevé de sa situation que la Banque soumit au gouvernement en 1834, les escomptes accusent une baisse d'environ dix-sept pour cent par rapport à 1833, les prêts au commerce ayant été réduits au profit des opérations de change avec New-York, mais le versement de dividendes de quatorze pour cent prouve que les événements politiques n'eurent guère d'influence sur le commerce de banque au Bas-Canada.

Vers la fin de 1834, la Couronne avait refusé d'accorder des réformes constitutionnelles, situation rappelant ce qui s'était passé dans la province britannique de New-York quatre-vingts ans auparavant; l'Assemblée, furieuse, avait riposté en mettant le gouvernement en accusation et en ne votant pas les crédits. Autre rappel du passé, on assista à la formation de Comités de correspondance et, par réaction, de l'Association constitutionnelle. Malgré les nuages qui s'amoncèrent à l'horizon, 1834 fut une autre année de prospérité. L'immigration continua à un rythme accéléré, en dépit d'une deuxième épidémie de choléra, et la *British American Land Company* reçut une charte

l'autorisant à mettre en valeur « les terres en friche » des comtés situés à l'extrême sud du Québec; les directeurs canadiens de la compagnie étaient George Moffatt et Peter McGill.

Comme toujours, cependant, les lignes de force de la prospérité canadienne avaient une origine extérieure, en l'occurrence l'évolution de la politique financière des Etats-Unis au début des années 1830. Presque miraculeusement, semble-t-il, après l'euphorie créée par le transfert des fonds fédéraux, la dette publique fut finalement réduite à zéro en 1835, grâce à l'excédent des recettes de l'Etat (provenant des droits de douane et de la vente de terres domaniales) sur les dépenses pendant les sept années de la présidence de Jackson. En théorie, l'extinction de la dette nationale fut « le résultat de l'épargne, de l'honnêteté et de la fermeté du public »; la confiance des banquiers et capitalistes britanniques, ébranlée en 1833, connut un regain permettant la spéculation effrénée qui devait marquer le point culminant du cycle économique. Hammond commente la situation en ces termes:

« Etant donné que les revenus du gouvernement provenaient principalement des droits de douane, que ceux-ci provenaient à leur tour de l'importation de marchandises et que les importations rendaient le pays débiteur de la Grande-Bretagne, la prospérité apparente du gouvernement américain résultait en réalité de la profusion des achats à l'étranger, et la liquidation de la dette fédérale s'accompagna d'une augmentation démesurée de la dette des entreprises privées et des Etats envers l'Europe. . . Le Nouveau Monde montra autant d'empressement à emprunter que l'Ancien à prêter. A la spéculation des Américains proprement dits s'ajouta la spéculation des Européens en Amérique. »

A un degré moindre, l'économie canadienne subit les mêmes influences. En dépit d'un brusque ralentissement de l'immigration à la suite de l'épidémie de choléra de l'année précédente, 1835 fut marqué par un accroissement des capitaux britanniques investis au Canada et l'apparition de nouvelles industries dans plusieurs villes du Haut-Canada, tandis que l'augmentation du nombre de banques et de leur capital, traitée au chapitre précédent, se répercutait sur le plan des réalisations. On entreprit la construction du chemin de fer *Champlain & Saint-Laurent*, William Weller inaugura un service postal entre Toronto et Montréal, assuré par une malle-poste à quatre chevaux, et le gouvernement du Haut-Canada augmenta sa dette pour se lancer dans un programme ambitieux de travaux publics. Pour la troisième

année consécutive, la Banque de Montréal, dont le président était maintenant Peter McGill, versa à ses actionnaires deux dividendes réguliers de quatre pour cent et un dividende supplémentaire de six pour cent. Sur la scène politique, par contre, une année d'obstruction et d'inertie de la part du gouvernement britannique avait accru la tension dans les deux provinces, et, dans le domaine économique, des signes de mauvais augure étaient apparus. Présage de l'adoption du libre-échange par la Grande-Bretagne, des voix s'élevèrent à la Chambre des communes contre le tarif préférentiel accordé aux bois coloniaux; par suite d'une abondante récolte en Angleterre, le prix du boisseau de blé baissa à 32 cents à Toronto pendant l'hiver 1834-35. Également en 1835, les ouvrages de défense entrepris à grands frais à Québec et à Kingston étaient presque terminés, et, aux États-Unis, de mauvaises récoltes dans toute la Prairie mirent à l'épreuve un système bancaire déjà ébranlé. Le système continua à fonctionner tant que dura l'afflux de capitaux et de marchandises britanniques, mais ces deux sources de la prospérité nord-américaine allaient tarir en moins d'un an.

- 3 -

Au printemps de 1837, la prospérité canadienne s'effondra brusquement, mettant fin à une période de progrès économiques exceptionnels et précipitant le pays dans une crise financière d'une gravité sans précédent. Les causes en étaient si lointaines que seuls quelques Canadiens en avaient soupçonné l'existence lorsque la dépression s'abattit sur eux en même temps qu'une menace de rébellion. Comme en 1825, le cycle économique avait atteint son sommet; comme en 1825 aussi, les premières failles dans le fragile édifice du crédit international apparurent lors de la faillite d'une petite banque provinciale irlandaise, peu connue et située sur la périphérie du système bancaire anglais. D'autres banques irlandaises, redoutant une ruée sur leurs réserves d'or, firent appel à la Banque d'Angleterre qui leur consentit un prêt de £2 millions. Moins de deux mois après le rétablissement de la situation en Irlande, la *Northern & Central Bank of Manchester* se trouva aussi en difficultés, révélant une brèche plus inquiétante. La Banque d'Angleterre refusa d'abord son secours, mais la faillite d'un établissement comptant trente-cinq succursales dans les régions industrielles aurait été tellement désastreuse que la banque fut forcée de faire une première avance de £500,000, puis une autre de £1,370,000.

En réalité, l'alerte avait été donnée dès le début de l'année. En janvier 1836,

les réserves d'or de la Banque d'Angleterre se situaient à £8 millions; elles commencèrent à baisser en mars et n'étaient plus que de £3,600,000 à la fin de novembre. Pour tenter d'arrêter cette hémorragie, la banque avait relevé son taux d'escompte à 4½, puis à 5 pour cent. Dans l'atmosphère spéculative qui régnait alors, ces mesures passèrent inaperçues, et au milieu du mois d'août la banque annonça qu'elle suspendait le réescompte des effets déjà escomptés par une banque à capital social. L'effet de cette décision fut de rendre pratiquement sans valeur une quantité importante d'effets de commerce et de titres d'Etat américains circulant en Grande-Bretagne, entraînant des demandes de remboursement en espèces auxquelles les Etats-Unis ne pouvaient faire face. Vint ensuite la menace de faillite de banques en Irlande et dans les Midlands, les deux zones commerciales ayant ouvert le plus de crédits à l'Amérique. Il s'ensuivit une période de compression des dépenses, de liquidations et de déflation accompagnée de banqueroutes, faillites de banques, marasme et chômage.

Jusqu'à ce point, la crise de 1837 avait suivi l'évolution de celle de 1825, mais la situation se trouva compliquée par suite des errements de la politique financière des Etats-Unis: les attaques de Jackson contre la *Second Bank of the United States*, le dépôt des deniers publics dans des « banques privilégiées », et l'étrange décret de juillet 1836 exigeant que les achats de terres domaniales soient payés en espèces. Cette dernière mesure, destinée à protéger les petits propriétaires terriens, profita en réalité aux spéculateurs qui disposaient d'espèces, imposant un fardeau inattendu et souvent trop lourd au système bancaire déjà affaibli par le « laissez faire ». La situation financière devint encore plus complexe lorsque Jackson décida de distribuer entre les Etats l'excédent du revenu fédéral qui, en 1837, dépassait \$37 millions. Pour faire face à la demande d'espèces, les « banques privilégiées » durent exiger le remboursement des prêts couverts par les dépôts du Trésor, augmentant ainsi le chaos financier causé par la dépression en Grande-Bretagne.

La plupart de ces événements ont déjà retenu notre attention précédemment; qu'il suffise d'ajouter que leur effet conjugué, conjointement à la situation financière en Grande-Bretagne, soumit l'appareil des paiements internationaux à une tension dépassant le point de rupture. Les Canadiens, indignés, se considérèrent les victimes d'une crise dont ils ignoraient l'origine. Le sentiment anti-américain des années qui suivirent fut moins inspiré par le ressentiment des Loyalistes ou le souvenir de la guerre de 1812 que par les effets paralysants de la débâcle de 1837 sur la vie économique et politique du Canada.

Bien que la crise financière eût été annoncée par des événements survenus en Angleterre l'année précédente, les Canadiens ne prirent conscience du désastre qu'à la suspension des paiements en espèces par les banques de New-York, le 10 mai 1837. Même les administrateurs de la Banque de Montréal, plus attentifs que quiconque au Canada à l'évolution de la conjoncture financière, ne semblent avoir vu le danger qu'un mois avant le krach. Jusqu'en mars, leur principale préoccupation fut la conduite des affaires courantes de la Banque. Si le taux de dividende tomba à douze pour cent en 1836, ce n'est pas pour des raisons d'ordre économique, mais parce que le Conseil s'inquiétait des difficultés que suscitait le renouvellement de la charte expirant en juin 1837. Les escomptes se maintinrent à un niveau élevé, et la réserve fut augmentée de trente-cinq pour cent, ce qui plaçait les finances de la Banque dans une situation enviable comparativement à de nombreuses banques américaines. La construction d'une nouvelle succursale à Québec était aussi en projet, et, en novembre, les actionnaires approuvèrent une augmentation de capital parce que la somme de £250,000 « s'était révélée insuffisante pour répondre aux besoins du commerce de la province, en extension croissante. » La prospérité et l'optimisme de la Banque ne semblent pas avoir été touchés par la disette qui sévissait alors au Bas-Canada par suite d'une mauvaise récolte l'automne précédent. Au cours de l'hiver, plusieurs régions de la province dépendirent pour leur subsistance des secours du gouvernement.

Au registre des procès-verbaux, la première mention de la situation financière à l'étranger apparaît le 21 mars 1837; on y note la réception d'une lettre de Thomas Wilson & Co. avisant la Banque de l'état inquiétant du marché de Londres et lui offrant de contracter un emprunt pour son compte en cas de besoin. Le Conseil déclina l'offre, mais demanda au président de rester en pourparlers avec l'agent de Londres. En lisant entre les lignes, on a l'impression que les échanges entre la Grande-Bretagne et le Canada, financés directement par quelques grandes maisons de commerce, n'avaient pas encore été sérieusement touchés par la rapide aggravation de la situation financière et commerciale à Londres et à New-York. Le 4 avril, toutefois, le Conseil prit connaissance de lettres révélant que les deux marchés « connaissaient un marasme sans précédent » et que la solvabilité de Thomas Wilson & Co. inspirait des doutes. S'adressant au Conseil, le président Peter McGill déclara que « malgré la situation alarmante où se trouve la Banque par suite des difficultés auxquelles ses agents sont exposés, il serait prudent, en gardant une



LE BOIS, PRINCIPALE EXPORTATION DE LA COLONIE

Dans les années 1830, le commerce du bois jouait un rôle de premier plan dans l'économie des provinces canadiennes. A Québec, les acheteurs anglais venaient attendre les trains de bois qui avaient quitté le Haut-Canada deux mois plus tôt. Après son inspection par les agents du gouvernement, la coupe de l'hiver précédent était finalement vendue.

On démontait les radeaux, et les billes de bois flottaient librement dans les eaux calmes des anses, comme celle que l'on voit ici près du cap Diamant. Lorsque l'acheteur anglais avait rempli sa commande, un bateau de transport venait s'ancrer contre le train de bois.

Pour le chargement, les billes étaient frappées d'une chaîne et hissées dans la cale par les sabords avant. On passait successivement au sabbord supérieur à mesure que le bateau s'enfonçait sous la charge. A l'aller, ces bateaux emportaient la cargaison qu'ils pouvaient trouver; bien souvent, c'était des immigrants, et la traversée n'était pas pour eux un voyage d'agrément.

attitude libérale en matière d'escompte, d'éviter un embarras financier pouvant engendrer un climat d'incertitude dans notre ville.» Le procès-verbal indique que le Conseil approuva ensuite la plupart des escomptes présentés.

Même à ce stade avancé de la crise, on savait peu de chose au Canada sur l'état inquiétant des affaires dans les autres pays. En dépit de ce fait, le comité des finances, composé du président, du vice-président Joseph Masson, de T. B. Anderson et de John Jamieson, nommé administrateur à la démission de George Moffatt en 1835, fut autorisé « à prendre les mesures qu'il jugera utiles quant à l'achat et la vente de lettres de change, l'importation d'espèces, l'affectation des fonds de la Banque et autres dispositions d'ordre général, selon l'urgence de la situation. » Une lettre fut envoyée à Robert Gillespie et à Nathaniel Gould leur donnant la procuration « d'ouvrir un compte ou de faire à Londres les arrangements qui leur paraîtront nécessaires au cas où un événement malheureux s'abattrait sur les agents actuels de la Banque. »

Trois jours plus tard, le 7 avril, le comité des finances fit rapport sur les mesures prises pour faire venir £30,000 en espèces, l'arrivée de £12,500 en or, l'achat de lettres de change pour un montant de £30,172 et l'envoi à Gillespie et Gould, pour son encaissement par Thomas Wilson & Co., d'une traite de £10,000 tirée par le Receveur général du Haut-Canada. La semaine suivante, le comité proposa de transmettre à Gillespie et à Gould un aval de £60,000, signé par « les membres du Conseil et autres personnes connaissant la Banque et lui faisant confiance », en garantie des lettres de change de la Banque de Montréal à Londres.

Ayant ainsi renforcé de leur mieux les positions de la Banque, les administrateurs n'avaient plus qu'à attendre les événements. Ceux-ci se manifestèrent sous forme d'un accroissement marqué du nombre des billets de la Banque présentés pour remboursement, le plus souvent par des personnes qui, selon le rapport du caissier, « revenaient au guichet à plusieurs reprises ». Il était évident que des spéculateurs se procuraient des espèces pour les exporter aux Etats-Unis, et, au début de mai, il fallut envisager d'urgence l'importation d'une nouvelle quantité de monnaie métallique. Samuel Gerrard, ancien président de la Banque, accepta de se rendre à New-York pour y acheter des espèces jusqu'à concurrence de £16,000 et pour y recueillir des renseignements permettant au Conseil de décider s'il fallait garder Thomas Wilson & Co. comme agents. Gerrard quitta Montréal le 12 mai, accompagné d'un employé de la Banque; il emportait avec lui des lettres de change tirées sur Thomas Wilson & Co. et des traites sur la *Bank of British North America* qu'il devait négocier selon les possibilités. Le train qui emmena Gerrard à Saint-Jean rapporta à

Montréal la nouvelle que les banques new-yorkaises avaient suspendu les paiements en espèces deux jours auparavant.

Les jours qui suivirent furent parmi les plus dramatiques de l'histoire des banques canadiennes. Convoqués d'urgence, les administrateurs de la Banque de Montréal se réunirent au siège de la Banque, le matin du samedi 13 mai; George Moffatt, John Frothingham, président de la Banque de la Cité, William Price de Québec et le conseiller juridique de la Banque étaient également présents. Etant donné qu'une prime de cinq pour cent était « librement offerte à New-York sur les fonds canadiens, il était évident que tous les effets allaient être achetés et envoyés à l'encaissement, et il était également évident, par suite de la suspension des paiements en espèces à New-York, qu'on ne pourrait pas se procurer d'espèces métalliques. » Après un exposé de la situation, la réunion fut ajournée jusqu'à huit heures le même jour afin de permettre aux représentants de tous les établissements financiers de la ville d'exprimer leur point de vue. A la réunion du soir étaient présents les directeurs et administrateurs de la Banque de Montréal, des représentants de la Banque du Peuple et de la Banque de la Cité, George Moffatt, Allan Good, directeur de la succursale montréalaise de la *Bank of British North America*, et Robert Gillespie, administrateur canadien de cette dernière banque. M. Price, de Québec, s'était aussi joint au groupe. Il fut convenu qu'il était nécessaire de suspendre les paiements en espèces si l'on voulait éviter une faillite générale. Le lundi suivant, des résolutions plus concrètes furent adoptées, mais avant de passer à l'action, on décida de convoquer une assemblée publique, et Peter McGill fut chargé d'obtenir l'avis des hauts fonctionnaires des services financiers du gouvernement: l'Intendant général, le Receveur général et le Percepteur des douanes.

Avec l'appui du *Board of Trade* de Montréal, les banques présentèrent une série de résolutions rédigées en français et en anglais à un important groupe de « marchands, négociants et autres citoyens de la ville de Montréal », réunis au marché Sainte-Anne, le soir du 16 mai 1837. Au cours de la réunion, présidée par George Moffatt, la suspension du remboursement des billets en espèces reçut une approbation unanime et le procès-verbal de l'assemblée fut envoyé au gouverneur à Québec. Malgré leur caractère quelque peu chauvin, les résolutions reflètent bien l'atmosphère de ces jours de crise et leur reproduction *in extenso* semble se justifier ici.

« 1^o Résolu, que la société commerciale de Montréal, et du Canada en général, éprouve maintenant de vives alarmes à la vue de la position des

affaires financières dans les Etats-Unis. Que la suspension de paiemens en espèces par les banques de New-York, est un événement qui menace de produire les conséquences les plus déplorables pour ces provinces, à moins que l'on n'adopte immédiatement des mesures pour les détourner.

2^o Résolu, que les circonstances qui ont amené la suppression de paiemens en espèces dans les états voisins méritent les plus sincères regrets. Et que quoique nos provinces soient heureusement à l'abri de semblables craintes, comme venant des affaires de la province, cependant il ne peut y avoir aucun doute, vu notre proximité et nos relations intimes avec les Etats-Unis que nos intérêts en souffriront bien sérieusement, et cela immédiatement, à moins que nous ne prenions la résolution de nous protéger nous mêmes.

3^o Résolu, qu'on a reçu des informations positives qu'on a employé des individus à New-York et ailleurs pour venir dans ces provinces et retirer l'argent monayé des voûtes de nos banques; qu'en conséquence il n'y a aucun temps à perdre pour déjouer ces desseins, et par là nous préserver des effets d'une calamité qui ne vient pas de notre propre faute; et que la seule mesure convenable dans la circonstance actuelle pour prévenir le mal tant redouté est la suspension par les banques de tout paiement en espèces.

4^o Résolu, que nous avons la plus entière confiance non seulement dans la solvabilité et la solidité de nos banques, mais encore dans la manière dont elles sont conduites, et aussi dans les moyens qu'elles possèdent de faire face aux billets qu'elles ont en circulation avec des espèces. Mais que cependant nous sentons que si elles ne sont pas protégées contre l'extraction d'espèces à l'étranger, elles ne pourront se soutenir elles mêmes qu'aux dépens du corps commercial, et produiront des résultats qu'on ne peut envisager sans terreur.

5^o Résolu, vu que toute considération de prudence et de politique, et de défense personnelle demande qu'on éloigne ces malheureux résultats, que cette assemblée recommande aux banques de la province, mais surtout à celles de cette ville, c'est-à-dire aux banques de la ville qui ont une charte et à la banque du Peuple, une suspension de payement en espèces pour le présent.

6^o Résolu, que cette assemblée recommande aux diverses banques de cette ville, une complaisance mutuelle, la confiance l'une en l'autre, et

aux citoyens de décourager toute et chaque tentative faite pour troubler la confiance du public dans ces établissements. »

Après l'assemblée, les représentants des différentes banques se réunirent de nouveau dans la salle du Conseil de la Banque de Montréal, cette fois pour s'entendre sur les mesures immédiates à prendre, et, à minuit et demi, les caissiers commencèrent la rédaction d'un avis public. Il fut toutefois décidé que chaque banque publierait son propre avis dans tous les journaux, peut-être pour éviter que le rôle prépondérant de la Banque de Montréal ne prêle à critiques. L'avis de la Banque de Montréal était rédigé comme suit:

BANQUE DE MONTREAL

« En conformité de l'opinion exprimée par leurs concitoyens qui leur a été transmise dans certaines résolutions, unanimement adoptées à une assemblée générale, tenue hier par les habitans de cette ville, à l'effet de prendre en considération les difficultés existantes dans les fonds publics. Les directeurs, confiant, comme ils doivent l'être, dans la solidité de leur institution, viennent en avant, avec beaucoup de répugnance, pour annoncer l'assentiment donné par le comité d'accéder à la requête exprimée dans ces résolutions de suspendre, pour le moment, les paiements en espèces; et en faisant ainsi, ils attendent du public cette confiance et cet appui que les circonstances réclament.

Les billets de la *Banque du Peuple*, et de la *Banque de la Cité*, seront reçus en paiements et en dépôts, comme auparavant.

Par ordre du Comité

Benjamin Holmes, Caissier.

Montréal, le 17 mai 1837. »

Entre-temps, la Banque de Québec et la succursale de la Banque de Montréal à Québec avaient adopté des résolutions semblables lors d'une assemblée tenue le 16 mai.

Le public réagit à l'avis de la Banque de Montréal avec une grande compréhension; les retraits en espèces cessèrent, et les affaires reprirent leur cours normal, mais avec plus de prudence et à un rythme ralenti. Le monde du commerce ne semblait pas se douter de la vraie nature du désastre qui s'abattait sur lui, ce qui s'explique assez bien par la situation isolée de Montréal. Les grands radeaux en pin, chargés de farine, cendres, bois de chêne et

autres denrées d'exportation, n'avaient pas encore descendu l'Outaouais et le Saint-Laurent; la flotte du printemps n'était pas encore arrivée, apportant avec elle des nouvelles de première main sur la situation économique en Grande-Bretagne. Il était donc impossible pour le moment de faire des prévisions exactes sur la saison qui commençait. Quant à la Banque de Montréal, les renseignements rapportés de New-York par Samuel Gerrard l'autorisaient à penser que ses intérêts seraient protégés, même si la firme Thomas Wilson & Co. était en mauvaise posture et menacée de faillite. Gerrard exprima aussi l'avis que la crise de New-York était essentiellement une question de paiements monétaires plutôt qu'un effondrement général de l'économie américaine. On avait déjà pris des mesures concertées pour reprendre en main la situation dans le secteur des banques, Biddle et d'autres banquiers de l'Est négociant à cette fin un emprunt de la Banque d'Angleterre. Il y aurait certainement un fort ralentissement des affaires et de nombreuses liquidations forcées, mais l'économie retrouverait son équilibre dès que les accords nécessaires auraient été conclus entre New-York et Londres.

A tous points de vue, la Banque de Montréal occupait des positions inattaquables. Elle avait pris l'initiative en gagnant la confiance du public et en faisant accepter la suspension des remboursements en espèces, devenant ainsi l'arbitre de la situation financière au Bas-Canada. A la lumière de ces faits et d'autres facteurs, dont l'état florissant des affaires de la Banque, les administrateurs votèrent le 19 mai un dividende semestriel de quatre pour cent, payable le 1^{er} juin. L'avis du dividende annonçait aussi que la répartition des autres bénéfices était remise jusqu'au règlement final des comptes avec les agents de Londres. Le Conseil, qui siégeait presque continuellement depuis plus d'une semaine, suspendit ensuite ses séances jusqu'au 23 mai.

Pendant ce temps, la situation dans le Haut-Canada évoluait de façon très différente. A Toronto, comme à Montréal, la première réaction des banques à la nouvelle de la crise monétaire de New-York avait été de suspendre les remboursements en espèces. Dans les deux provinces, les banques dépendaient du marché de New-York, mais dans le Haut-Canada, une disposition des lois sur les banques prévoyait le retrait de leur charte en cas d'interruption des remboursements en espèces pendant plus de soixante jours, à moins d'autorisation expresse du gouvernement. Immédiatement, les deux principales banques — la *Bank of Upper Canada* et la *Commercial Bank of the Midland District* de Kingston — tentèrent d'obtenir cette autorisation, mais elles se heurtèrent au refus catégorique du lieutenant-gouverneur, Sir Francis Bond Head. Rejetant la crainte d'un désastre financier imminent comme une con-

sidération indigne à un moment où l'honneur national et un engagement moral étaient en jeu, ce nouveau Don Quichotte posa en principe que les banques, ayant promis de rembourser leurs billets en espèces, devaient tenir leur promesse tant qu'il resterait une seule pièce de monnaie dans leurs coffres. Aucune banque détenant une charte de Sa Majesté britannique, encore moins la *Bank of Upper Canada* dont le Souverain était le principal actionnaire par l'intermédiaire de son gouvernement provincial, ne pouvait agir autrement. Cette décision eut des conséquences immédiates: ruée sur les banques, annulation des prêts et cessation des avances aux commerçants. En l'espace de quelques jours, l'activité commerciale fut paralysée, la valeur des biens immobiliers s'effondra, et les banques, incapables de résister davantage à la spéculation, réduisirent leurs escomptes à rien.

La Banque de Montréal eut pour la première fois connaissance de ces événements fâcheux le 23 mai; ce jour-là, le caissier de la *Bank of Upper Canada*, Thomas Ridout, demanda au Conseil d'accorder à sa banque un prêt de £20,000 en espèces pour lui permettre de parer au décret du lieutenant-gouverneur. Malgré les relations cordiales qu'entretenaient alors les deux banques, la demande fut refusée. Les administrateurs, qui venaient de suspendre les remboursements en espèces pour empêcher la sortie de monnaie métallique du Bas-Canada, ne pouvaient donner suite à une demande « dont l'objet était la soustraction d'espèces des coffres de la Banque. » Ridout se rendit donc à Québec avec l'intention d'intéresser à sa cause l'Intendant général. Quatre jours plus tard, la Banque eut la visite d'un autre émissaire de la *Bank of Upper Canada*, Samuel Jarvis, qui demanda cette fois une avance de £40,000 en billets de la Banque de Montréal en retour de traites à soixante jours de la *Bank of Upper Canada*, portant intérêt et payables à Montréal. Pour la banque de Toronto, c'était le seul moyen d'accommoder un tant soit peu ses clients.

La proposition fut prise en considération et, lorsque Thomas Ridout revint de Québec en annonçant l'échec de sa mission, les membres du Conseil acceptèrent d'avancer à leurs confrères en détresse non pas £40,000 en billets comme ils l'avaient demandé, mais £50,000, à la condition que la *Bank of Upper Canada* et ses succursales acceptent les billets de la Banque de Montréal en paiement de toutes les dettes exigibles, y compris les effets présentés à l'encaissement. À la fin de mars, une avance de £20,000 en billets inconvertibles de la Banque de Montréal fut également accordée à la *Commercial Bank*, aux mêmes conditions. Etant donné que £70,000 représentaient environ quatorze pour cent de la circulation totale des billets dans le Haut-Canada,

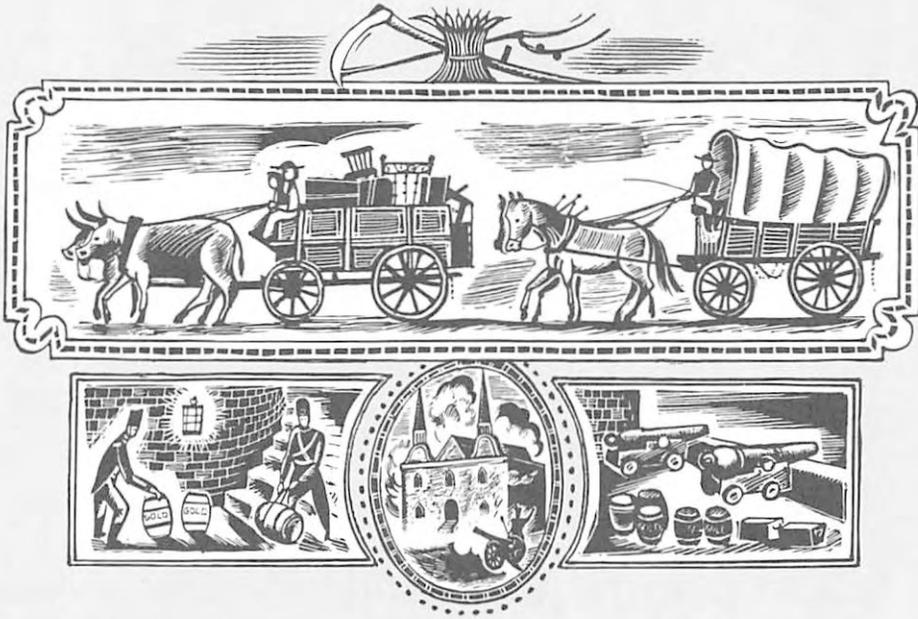
ces avances allégèrent le fardeau financier imposé par la politique irréaliste de Head et atténuèrent, temporairement du moins, les effets désastreux des liquidations causées par le brusque resserrement du crédit commercial.

Des négociations simultanées avaient lieu entre Alexander Simpson, caissier du bureau de la Banque à Québec, et le Receveur général au sujet d'un moratoire sur le paiement en espèces des créances du gouvernement. L'exécutif ne consentait un délai que jusqu'au 20 septembre, exigeant en outre que le paiement s'effectuât en traites bancaires, la banque émettrice gardant dans ses coffres les espèces correspondantes. Normalement, les espèces entraient dans le circuit économique grâce à la solde de l'armée et, après avoir circulé dans le public, celles qui n'étaient pas thésaurisées retournaient dans les banques. Le cycle reprenait lors du rachat de ces espèces par l'Intendant général avec des traites de la Trésorerie, ou par des marchands ayant des remises à faire au gouvernement ou à l'étranger.

Au moment de la suspension de la convertibilité, la Banque de Montréal avait une réserve d'espèces d'environ £80,000, importées en grande partie pour le compte du gouvernement à des fins militaires. D'autre part, les droits de douane perçus par le Bas-Canada en 1835, dernière année pour laquelle on ait des chiffres officiels, dépassaient £170,000, la plupart de ces droits étant imposés en été, pendant les mois où la navigation était ouverte. Par conséquent, si la Banque avait accepté la proposition du gouverneur, il est évident que ses coffres auraient été vidés le 20 septembre au moment où elle devait racheter ses traites en espèces, puisque le mouvement circulaire était interrompu par la suspension de la convertibilité.

La Banque de Montréal rejeta donc l'offre du gouvernement, faisant valoir que « malgré le désir du Conseil de faciliter l'application de toute mesure ayant trait au commerce du pays ou à l'intérêt général, il se trouvait dans l'impossibilité, vu les circonstances, de prendre un engagement qu'il ne serait peut-être pas à même de tenir et, en conséquence, ne pouvait approuver une mesure qui, si elle était appliquée, causerait nécessairement à la Banque une perte assez considérable et dont le caractère pratique lui paraissait en l'occurrence douteux. » Cette décision, tout en obligeant les importateurs à payer sur les espèces qu'ils se procuraient pour acquitter les droits de douane une prime qui atteignit 16 pour cent en juin et 22½ pour cent en juillet et août, laissa une plus grande liberté de manœuvre à la Banque en lui assurant la libre disposition de ses espèces. L'attitude de la Banque, bien qu'elle se révélât avantageuse pour l'économie du Bas-Canada, était néanmoins un défi aux autorités au moment où le futur statut juridique de la Banque était en jeu.

CHAPITRE QUATORZE



TEMPS TROUBLÉS

TEMPS TROUBLÉS

— I —

Prenant la parole à la vingtième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal, le 1^{er} juin 1837, le président Peter McGill commenta « l'état florissant des affaires, remercia les actionnaires de leur confiance soutenue et justifia la suspension des paiements en espèces à la satisfaction de tous les intéressés. » L'assemblée exprima ses remerciements traditionnels aux directeurs et au personnel pour leur zèle et diligence, vota des honoraires de £500 au président, et réélut pour un autre mandat treize membres du Conseil sortant de charge. Tout comme en 1826, l'optimisme et la confiance régnaient à la veille d'une nouvelle crise. En l'espace de cinq ans, de 1833 à 1837, la Banque avait payé des dividendes représentant 77 pour cent du capital versé, la réserve avait été portée à presque £50,000, et le volume des affaires avait justifié une augmentation du capital, qui passait de £250,000 à £500,000. Enfin, autre promesse d'avenir, la Banque avait habilement acquis une autorité incontestée au cours de la récente crise monétaire. Mais tous ces motifs de satisfaction et de confiance ne pouvaient, en ce 1^{er} juin

1837, dissiper entièrement les craintes que les directeurs de la Banque de Montréal pouvaient avoir concernant l'avenir de cette institution.

On se souvient, en effet, que le Bas-Canada n'avait adopté aucune loi bancaire depuis la session parlementaire de 1835-36. Au cours de cette session, l'Assemblée avait refusé aux trois banques une prolongation de leur charte, en raison surtout de l'opposition passionnée de Louis-Joseph Papineau. Reprenant les mêmes arguments qu'en 1830, le chef du parti canadien avait dénoncé en bloc le système bancaire et promis de présenter à la prochaine session un projet de loi qui apporterait des changements radicaux. On ne connaîtra jamais la nature de ces changements, car la session de 1836 marqua pratiquement la fin du gouvernement parlementaire au Bas-Canada. Par suite de l'opposition de Papineau, la législature ne vota qu'une seule loi bancaire prolongeant la charte de la Banque de Québec jusqu'au 1^{er} juin 1837, comme dans le cas de la Banque de Montréal et de la Banque de la Cité.

La question resta donc en suspens jusqu'à l'assemblée générale de la Banque de Montréal, tenue en juin 1836. Il fut alors décidé d'adresser une nouvelle pétition à la législature et, en cas d'échec, de convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires afin de déterminer « le moyen le plus avantageux et le plus sûr de continuer les affaires ». Le 20 septembre, le Conseil rédigea et approuva le texte de la pétition. Sa teneur n'apporte rien de nouveau; par contre, il est intéressant de savoir qu'un disciple de Papineau, Louis-Hippolyte LaFontaine, député de Terrebonne et plus tard l'un des Premiers ministres du Canada-Uni, accepta de traduire la pétition et de la présenter en français à la rentrée parlementaire. Le gouverneur général, lord Gosford, n'ayant pas convoqué le Parlement, cette démarche tardive demeura inutile, et le 21 novembre 1836, les actionnaires de la Banque se réunirent en une assemblée extraordinaire « pour prendre en considération les meilleurs moyens de continuer les affaires . . . au cas où la charte expirerait avant la convocation du Parlement provincial, ou advenant un événement imprévisible qui empêcherait son renouvellement avant le premier juin prochain. »

L'assemblée approuva trois décisions à l'unanimité: la première, de continuer les opérations après le 1^{er} juin 1837, en vertu d'articles d'association et d'un acte de constitution; la deuxième, d'augmenter le capital; et la troisième, d'ouvrir les registres de souscription de la nouvelle société le 1^{er} avril 1837, si le renouvellement de charte n'était pas accordé avant cette date. Pour protéger davantage les intérêts des actionnaires, les membres du Conseil, le 14 février 1837, adressèrent des pétitions au lieutenant-gouverneur, au Conseil législatif et à l'Assemblée du Haut-Canada, leur demandant de passer une

loi qui permettrait à la Banque de recouvrer ses créances dans cette province après l'expiration de sa charte. Il était fait état des sommes importantes que la Banque avait avancées à des marchands et à d'autres personnes du Haut-Canada en échange de billets à ordre, traites et autres garanties, et du risque de perte qu'elle courait en l'absence de moyens légaux de les recouvrer.

Les démarches entreprises pour obtenir une charte royale demeurent très mystérieuses. Convaincue qu'il n'y avait rien à espérer de l'Assemblée, la Banque de Montréal, de concert avec la Banque de Québec et la Banque de la Cité, décida de s'adresser directement au souverain au début de 1837. Les procès-verbaux de la Banque ne font aucune mention de cette décision, mais d'autres sources indiquent que les trois pétitions exposaient la situation intolérable où se trouvaient les banques du Bas-Canada, les torts que les commerçants canadiens et elles-mêmes subiraient si elles devaient fermer leurs portes, et la nécessité de chartes royales leur permettant de surmonter les difficultés du moment. La Banque de Montréal demandait en outre l'autorisation de porter son capital à £500,000, soit £250,000 de moins que le montant proposé au mois de novembre 1836.

Apparemment, on ne s'illusionnait pas trop quant au succès de la requête, car, le 14 mars 1837, les administrateurs de la Banque résolurent d'annoncer dans les journaux de Montréal et de Québec l'ouverture des registres de souscription d'une nouvelle compagnie qui prendrait la succession de la Banque de Montréal et continuerait son commerce de banque. Ces registres resteraient ouverts dans les deux villes jusqu'au 10 avril, après quoi le public pourrait souscrire au nouveau capital de £250,000, divisé en 5,000 actions de £50. Chaque personne ou maison de commerce ne pourrait souscrire que 50 actions, moyennant un acompte de £5 et un autre versement de 15 pour cent, soit £7.10s., le 15 mai. L'annonce mentionnait également que les bénéfices non répartis de l'ancien établissement représentaient « au moins 20 pour cent ou un cinquième du capital-actions. » Le public avait une telle confiance en la Banque que les souscriptions surpassèrent l'émission, et les registres indiquent qu'au 1^{er} juin les versements dépassaient trente-cinq pour cent.

Entre-temps, la demande de charte était parvenue à Londres où, après quelques modifications restrictives, elle reçut finalement la sanction royale. Le capital était limité à £250,000, au lieu des £500,000 demandées, et la charte devait expirer douze mois après la fin de la prochaine session du Parlement provincial. Le document avait été signé à Westminster le 31 mai 1837, mais lorsqu'il arriva au Canada, la Banque de Montréal était déjà devenue une banque privée disposant d'un capital de £500,000. Comme la charte royale

n'autorisait qu'un capital de £250,000, son acceptation aurait nécessité la dissolution de la nouvelle compagnie et le remboursement des acomptes versés. De plus, en raison de sa durée limitée, la charte ne constituait qu'un palliatif. On comprend donc que les directeurs aient préféré s'en tenir à leur nouveau régime, opposant discrètement une fin de non-recevoir à l'ordonnance royale qui, soit dit en passant, coûta £564.18s.8d., y compris un droit de timbre de £110; c'est ce qui explique que la réception de la charte royale ne soit pas consignée aux procès-verbaux.

Sous le régime des articles d'association, la Banque de Montréal devint une société de banque privée semblable aux établissements à capital social établis en Angleterre au titre des *Bank Acts* de 1826 et 1833. Néanmoins, n'étant pas légalement constituée, elle était exposée aux attaques de journaux hostiles de Montréal et de Québec, pour des raisons à la fois politiques et financières. Mais la Banque disposait de deux atouts: d'une part, la présence indisputée de la Banque du Peuple, société en commandite, et d'autre part, le rôle qu'elle était en mesure de jouer grâce à ses relations aux Etats-Unis. Seule la Banque pouvait fournir au gouvernement les espèces dont il avait besoin, à moins, bien entendu, qu'il ne décide d'importer à grands frais et risques des pièces de Londres ou d'établir sa propre agence à New-York, comme Nicholas Biddle l'avait proposé.

On se demandera peut-être alors pourquoi l'avenir inspirait des craintes aux directeurs et autres personnes associées à la Banque de Montréal. La réponse se situe sur plusieurs plans. Localement, on pouvait craindre la réaction du pouvoir exécutif, que les banques avaient placé devant un fait accompli en suspendant la convertibilité sans en référer d'abord au gouvernement; on pouvait craindre aussi des représailles à la suite du rejet pur et simple du moratoire de quatre mois offert aux banques; enfin, les réformes radicales prônées par Papineau restaient toujours une menace possible, étant donné l'annonce d'une prochaine session du Parlement, prévue pour le mois d'août 1837. A ces craintes s'en ajoutaient d'autres d'un caractère plus général: l'état alarmant des affaires dans le Haut-Canada, l'aggravation de la situation politique dans les deux provinces et la perte du marché britannique pour tous les produits canadiens, sauf le bois. En face de ces dangers, les hommes qui présidaient aux destinées de la Banque de Montréal sous-estimèrent grandement la solidité de leurs positions.

- 2 -

La plupart des historiens s'accordent à dire que la crise de 1837-39 frappa le Haut-Canada plus durement que toute autre région de l'Amérique du Nord; de leur côté, les archives de la Banque de Montréal donnent l'impression que le Bas-Canada fut le moins touché. Pendant la première année de la crise, par exemple, les rapports de la Banque contiennent peu d'indices de difficultés financières; les escomptes étaient restés sensiblement les mêmes que les années précédentes, et la réserve, objet d'une attention particulière, s'élevait à £49,457, soit une augmentation de £22,207 ou presque 50 pour cent en un an. La succursale de Québec était dans une situation si florissante qu'au printemps de 1837 le conseil d'administration local passa de sept à neuf membres, et le capital, de £95,000 à £125,000; à l'automne, la Banque fit l'acquisition d'un terrain dans la basse-ville au prix de £2,000, pour y construire une nouvelle banque en remplacement des locaux occupés depuis 1818. Le coût du terrain n'indique guère une baisse de la valeur des biens-fonds à Québec.

Les procès-verbaux de la Banque reflètent également une activité commerciale réelle; le 2 juin 1837, soit le lendemain du changement de régime juridique, le Conseil accorda des augmentations de salaires à quatre membres du personnel et engagea trois nouveaux employés. L'un des dividendes semestriels fut réduit, il est vrai, de 4 à 3 pour cent, mais comme il portait sur un capital versé de £388,251 au lieu de £250,000, il représentait en fait un montant plus élevé. Le Conseil fut également en mesure de faire une distribution de bénéfices à même le surplus de la compagnie dissoute. Fait significatif, après le 15 juin la Banque ne fit aucun appel de fonds jusqu'en décembre 1839; entre-temps, la plupart des souscripteurs avaient fini de payer leurs actions, et il ne restait qu'un solde de £47,500.

Il y avait pourtant des ombres à ce tableau, comme en témoigne une lettre, conservée aux Archives nationales, que le président McGill écrivit à la fin de l'été 1837 à W. H. Merritt qui lui avait adressé une demande urgente de prêt pour continuer les travaux du canal de Welland. En voici un extrait: « Nous sommes tous convaincus ici de l'importance de fournir des facilités pour l'achat de blé dans le Haut-Canada, mais les banques du Bas-Canada ne sont pas en mesure de le faire et très peu de nos maisons de commerce pourront fournir l'argent nécessaire à leurs correspondants, parce que leur capital est déjà engagé dans des crédits au Haut-Canada, et rien n'en arrive. Je n'ai jamais vu pareille situation. » D'autres sources viennent justifier ce pessimisme. Un journaliste de Montréal écrit: « Toutes les branches du commerce sont en-

vahies d'une torpeur extrême et nos rues commerçantes ont la même apparence qu'un dimanche ou jour férié. »

Comment réconcilier cette contradiction entre la situation que reflètent les banques et l'unanimité des témoins de l'époque? Il est préférable, semble-t-il, d'étudier l'évolution de la crise dans les deux provinces séparément plutôt que de les considérer comme une seule entité économique. On peut de cette façon mieux isoler les facteurs qui permirent à la Banque de Montréal de réaliser des bénéfices satisfaisants pendant une période de marasme commercial et de bouleversements politiques.

On comprend assez facilement que la crise financière ait atteint aussi durement le Haut-Canada. Appartenant géographiquement à la région des Grands Lacs, il fut sevré d'une association économique logique par la barrière politique qui le séparait des Etats-Unis; faisant politiquement partie de l'Empire britannique, il fut privé des rares avantages qu'il aurait pu retirer du mercantilisme colonial par la barrière naturelle des rapides du Saint-Laurent qui augmentait le coût de transport. A ces désavantages fondamentaux s'en ajoutaient d'autres: les réserves du clergé et la répartition inéquitable des droits de douane, héritages de Pitt; le *Family Compact*, invention féodale de Simcoe; et pour couronner le tout, la présence de Sir Francis Bond Head. En dépit de ces obstacles à son essor, le Haut-Canada se développa au cours des années 1830 comme peu d'autres régions du continent. L'immigration américaine et britannique doubla presque sa population, un programme ambitieux de travaux publics fut entrepris, et le public, faisant confiance à l'avenir, commença à emprunter jusqu'à la limite de ses possibilités. Les banques avançaient de l'argent sur presque toutes les formes de garanties, de nouvelles banques ouvraient, et la spéculation devint aussi fiévreuse qu'au sud de la frontière. Pendant un certain temps, le Haut-Canada se comporta davantage en Etat américain qu'en province canadienne, et le républicanisme trouva de nombreux partisans dans les discussions politiques.

La crise de mai 1837 prit la province par surprise, imposant un lourd tribut aux banques, à la classe commerçante et au public en général avant de placer le gouvernement dans une situation précaire. A la suite de la décision du lieutenant-gouverneur de maintenir la convertibilité, la circulation fiduciaire des banques à charte subit une baisse de 23 pour cent et les réserves en espèces diminuèrent de 22 pour cent entre le 15 mai et le 15 juin. La désorganisation causée par le resserrement du crédit et les liquidations était telle que le Parlement fut convoqué le 19 juin en session extraordinaire pour étudier les

difficultés financières et commerciales de la province, mais le lieutenant-gouverneur demeura inflexible. Non seulement l'honneur britannique était en jeu, prétendait-il, mais aussi la confiance des capitalistes anglais ayant investi dans le Haut-Canada.

L'Assemblée adopta alors un projet de loi autorisant la suspension de la convertibilité sans perte de charte, mais le Conseil y apporta immédiatement des changements, probablement à l'instigation de la *Bank of Upper Canada*. Finalement, on aboutit à un compromis aux termes duquel les banques pourraient demander au gouverneur en conseil de suspendre leurs paiements, sans risque de perdre leur charte, lorsque leurs réserves d'espèces seraient presque épuisées. Sous l'influence de la *Bank of Upper Canada*, qui jouait en fait le rôle de trésorier provincial, il n'y eut pas d'autre requête jusqu'au 29 septembre, date à laquelle la *Commercial Bank* suspendit ses paiements. En novembre, l'*Agricultural Bank* fit faillite. L'un des associés fut arrêté à Buffalo; Truscott, le fondateur, s'enfuit en Europe, laissant derrière lui pour £30,000 de dettes. La *Farmers' Bank* interrompit ses paiements pendant deux semaines en décembre, mais la *Bank of the People*, dirigée par Francis Hincks, racheta ses billets tout au cours de la crise.

La *Bank of Upper Canada* ne suspendit les remboursements en espèces qu'en mars 1838. Entre-temps, le marasme était devenu général. Les marchandises, les biens mobiliers, les maisons et les terres se liquidèrent à moitié prix; des milliers de colons avaient vendu leurs biens pour aller s'établir au Michigan ou plus à l'ouest; le gouvernement provincial était en faillite, et on avait dû interrompre les travaux publics en cours. Thomas Wilson & Co., qui étaient chargés de payer l'intérêt et d'encaisser les traites sur la moitié des obligations provinciales émises en 1835, fermèrent leurs portes le 2 juin. La firme Glyn, Hallifax, Mills & Co. vint généreusement à la rescousse le 12 juin en assumant volontairement le fardeau de la dette canadienne, mais £83,000 de fonds provinciaux furent immobilisés dans la liquidation. Par la suite, cette somme fut remboursée avec intérêts, mais la crainte des créanciers du Haut-Canada, déjà éveillée par la rébellion, compromit pour plusieurs années le crédit de la province sur le marché de Londres.

Pour plusieurs raisons, le Bas-Canada échappa à la débâcle économique qui balaya la province voisine. Grâce à son accès à la mer, il ne connaissait pas les obstacles naturels du Haut-Canada et continua à imposer un tribut sur le vaste arrière-pays dont il était l'entrepôt et le port. Les grands radeaux de bois, que l'on avait commencé à utiliser pendant la période de prospérité, descendaient toujours l'Outaouais et le Saint-Laurent, tandis que de Québec

LE BANQUIER
DU GOUVERNEMENT ET DE
L'ARMÉE BRITANNIQUE

Dès les premiers jours, la Banque de Montréal fut étroitement associée à la vie militaire, si importante pour la colonie. Peu de temps après son entrée en activité, elle se vit accorder « le droit de fournir au Gouvernement du pays les deniers dont pourront avoir besoin les différents services dans le Haut et le Bas-Canada ».

Conformément à cette entente, la Banque ouvrit plus tard une agence à l'île-aux-Noix où se trouvait l'important fort Lennox, défendant le Richelieu. L'île, située à une douzaine de milles du lac Champlain, avait été fortifiée sous le régime français, et le poste fut même l'un des derniers points de résistance pendant la campagne de 1760.

Les Britanniques ne sous-estimèrent pas la valeur stratégique de l'île lorsqu'ils en firent l'occupation en 1760, mais le gouvernement ne décida de reconstruire les fortifications qu'en 1782.

Pendant la guerre de 1812, on constata que la forteresse n'offrait pas une défense suffisante, et les ouvrages furent renforcés. A la fin des travaux, le fort reçut le nom de Lennox, sans doute en l'honneur du nom de famille du duc de Richmond, gouverneur du Canada de 1818 à 1819.

Les troupes britanniques tinrent garnison au fort Lennox jusqu'en 1870. La scène reproduite ici se situe vers 1840. Les soldats du 70^e régiment d'infanterie sont rassemblés pour toucher leur solde, et les fonds viennent d'être remis à l'officier payeur par l'agent de la Banque à l'île-aux-Noix, George Gunn, que l'on voit à côté de l'officier commandant le régiment.

Peinture de Huntley Brown



les luxueux vapeurs de la ligne Molson-Torrance remontaient le fleuve en remorquant des embarcations chargées d'immigrants. Même si la plupart des nouveaux arrivants allaient grossir les rangs des chômeurs du Haut-Canada, ils laissaient au passage une quantité appréciable de shillings et de pennies, et même quelques souverains. L'importance de ce trafic d'importation-exportation se reflète dans la situation florissante de la succursale de la Banque de Montréal à Québec.

D'autres facteurs contribuèrent à amortir les effets de la crise qui frappait le Haut-Canada. La fièvre spéculative n'atteignit jamais au Bas-Canada la même intensité que dans les autres parties de l'Amérique, et, par conséquent, la déflation causa moins de bouleversements. Il faut aussi tenir compte de la suspension de la convertibilité par la Banque de Montréal; si les banques n'avaient pas pris rapidement cette décision ou si elles s'étaient heurtées aux mêmes obstacles que dans le Haut-Canada, il est fort probable que les conséquences auraient été les mêmes dans les deux provinces. Par une ironie du sort, Papineau et ses partisans les plus belliqueux rendirent involontairement service à l'économie du Bas-Canada en faisant acte de rébellion. Les garnisons de Montréal et de Québec furent renforcées, et on mobilisa la milice volontaire, en inactivité depuis 1815.

Dans le Haut-Canada, les principes irréalistes du lieutenant-gouverneur et la politique à courte vue de la banque gouvernementale, qui réduisit les escomptes de façon radicale et garda le plus grand écart possible entre les prix d'achat et de vente des espèces, plongèrent la province dans un chaos économique. Dans le Bas-Canada, au contraire, l'attitude plus pondérée du pouvoir exécutif et le sens des responsabilités dont firent preuve les directeurs et administrateurs de la Banque de Montréal et des trois autres banques, assurèrent à l'économie une relative stabilité. Les choses auraient pu se passer différemment. La Banque de Montréal était beaucoup mieux placée que la banque de Toronto, si elle avait voulu profiter de la situation en adoptant les mêmes méthodes: elle préféra faire passer l'intérêt à long terme du public avant l'avantage immédiat des actionnaires. Elle adopta, certes, une ligne de conduite plus prudente après la suspension de la convertibilité, mais les escomptes accordés jusqu'à la fin de l'exercice ne furent que de 9½ pour cent inférieurs à ceux de la période correspondante de 1836, point culminant de la vague de prospérité. Il y eut donc beaucoup moins de faillites que dans le Haut-Canada ou aux Etats-Unis, et la somme des mauvaises créances fut négligeable. Entre 1837 et 1839, par exemple, une seule faillite d'importance retint l'attention du Conseil, celle d'un négociant en céréales et autres

denrées. Dans le règlement de la liquidation, la Banque reçut une hypothèque sur des biens fonciers situés dans les deux Canadas, à New-York et dans la Prairie américaine. Elle en devint bientôt propriétaire, et leur administration posa un problème pendant de nombreuses années. Par la suite, la Banque fit l'acquisition d'autres propriétés aux Etats-Unis, ce qui l'amena à ouvrir une succursale à Chicago dans les années 1860.

Il y eut évidemment un revers à cette médaille. Même en administrant ses propres affaires avec une grande clairvoyance, la Banque de Montréal subit nécessairement les contrecoups d'une dépression qui atteignit au même degré l'Angleterre et l'Amérique du Nord. A mesure que l'été de 1837 s'avancait, les arrivages des *pays hauts* diminuaient; par ailleurs, la prime sur la monnaie sterling toucha 22 ½ pour cent en juillet et août, imposant un autre fardeau aux commerçants qui avaient besoin de devises pour payer les marchandises commandées dans l'euphorie de l'automne précédent ou pour acquitter les droits de douane.

A la suspension des paiements en espèces il faut aussi rattacher deux faits dignes d'intérêt: la disette de monnaie d'appoint, conséquence de la prime dont bénéficiait la monnaie d'argent, et l'apparition à Montréal et dans la région de plusieurs banques fantômes qui, profitant de la bonne réputation de la monnaie de papier du Bas-Canada, imprimèrent des imitations de billets pour les mettre en circulation dans la Prairie américaine. Affublées de raisons sociales vraisemblables, la «Banque des Marchands» à Montréal, la «Mechanics' Bank» à Saint-Jean et la «Banque Canadienne» à Saint-Hyacinthe firent circuler à Buffalo et dans d'autres villes voisines de la frontière des billets très bien gravés et imprimés, pendant plusieurs mois après la suspension de la convertibilité. Pour assurer le succès de l'opération, une petite quantité de billets avait été rachetée par un agent à Montréal; les autres restèrent en circulation à la faveur de la grande variété de monnaie de papier ayant cours à l'époque. Ces banques fictives causèrent peu de tort au Bas-Canada, mais le nombre de leurs billets atteignit des proportions considérables aux Etats-Unis.

La rapide disparition de la monnaie divisionnaire, c'est-à-dire des pièces valant moins d'un dollar, eut des répercussions plus graves. Elle était attribuable en partie à une loi interdisant aux banques d'émettre des billets d'une valeur inférieure à un dollar. On trouve une indication de cette pénurie de monnaie, même en période normale, dans un journal rédigé en 1836 par Thomas Molson, au cours d'un voyage qu'il fit en Angleterre. A son départ de Montréal pour New-York, Molson emportait la somme de £177.25.10d.

composée comme suit: 67 dollars américains, 521 demi-dollars, 1,200 pièces de « trente sous », et le reste en dollars espagnols, pièces d'or et d'argent anglaises, et billets de la Banque de Montréal. A l'été de 1837, il lui aurait été très difficile de rassembler la même quantité de pièces. A cause de la pénurie de monnaie, les maisons vendant sur le marché et les petits commerçants des deux provinces ressuscitèrent le vieux système des bons, reconnaissances de dette remises aux clients à la place des pièces d'argent devenues rares. Certaines maisons, en particulier Thomas et William Molson, émirent leurs propres billets en coupures d'un, deux et cinq dollars, sur le même principe que la Banque du Peuple. La première émission de billets de la maison Molson eut lieu en août 1837, mais la Banque de Montréal refusa de les accepter en dépit de la présence de John Molson au Conseil d'administration.

Les marchands et les maisons de commerce remboursaient leurs bons en multiples d'un dollar, et ce moyen de paiement se révéla en pratique aussi satisfaisant à l'échelle locale que les billets inconvertibles des banques à charte à l'échelle provinciale. Comme ce système comportait néanmoins un risque de fraude ou d'insolvabilité, on prit des mesures pour le réglementer. Le Conseil spécial adopta une ordonnance qui interdisait la mise en circulation de billets, bons et autres promesses de paiement d'un montant inférieur à £5, argent courant, sauf par des banquiers privés. Le privilège d'émission n'était valable que pour un an, et les billets inférieurs à cinq shillings étaient interdits. Cette ordonnance, ainsi que les textes fixant le cours des monnaies, sont les premières mesures législatives adoptées au Bas-Canada en vue d'un contrôle direct sur les banques. Pendant ce temps, la Banque de Montréal et les autres banques à charte avaient tenté de remédier à la situation en important pour près de £5,000 de cuivre qui servit à frapper des « jetons de banque », mais ceux-ci disparurent aussi rapidement de la circulation. En conséquence, dans plusieurs parties du pays, notamment dans les régions rurales du Haut-Canada, les échanges ne se faisaient plus qu'au moyen de la méthode primitive du troc.

A cette crise financière, commerciale et monétaire que connut le Canada après cette journée mémorable du 17 mai 1837, vint s'en ajouter une autre à laquelle on accorde généralement une plus grande importance historique: la crise politique, qui s'amplifia au cours de l'été et de l'automne pour atteindre son paroxysme dans les actes de rébellion de novembre et décembre. Dans quelle mesure la crise économique influa-t-elle sur la situation politique, et vice versa? La question reste posée. Les dépenses militaires occasionnées par la rébellion atténuèrent probablement les difficultés monétaires du Bas-

Canada; par contre, la tentative de soulèvement inquiéta l'opinion publique à l'extérieur au point de freiner la reprise économique pendant deux ou trois ans. Mais à part ces conséquences générales, il est curieux de constater que les conflits politiques et le marasme économique semblent avoir été deux événements distincts bien que simultanés.

La crise politique commença véritablement au Bas-Canada le 26 août 1837, lorsque lord Gosford prorogea une fois de plus le Parlement après une session de deux jours au cours de laquelle l'Assemblée renouvela son refus de voter les crédits. Pour la Banque de Montréal, cette prorogation signifia un autre rejet de sa pétition. La tension continua de monter pendant le mois de septembre, et le 23 octobre eut lieu au village de Saint-Charles le premier grand ralliement de Patriotes, pendant que les loyalistes tenaient une assemblée similaire à la place d'Armes, sous la présidence de Peter McGill. Lorsque le caissier arriva à la Banque le lendemain matin, il trouva le portier ou gardien de nuit dans un tel état de nervosité qu'il dut accepter sa démission. Les deux réunions n'avaient pourtant été marquées d'aucun acte de violence, et le premier affrontement ne se produisit que le 6 novembre. Dans l'échauffourée qui mit aux prises les *Fils de la liberté* et les loyalistes du *Doric Club* à Montréal, les Patriotes eurent le dessous et le 16 novembre, le gouverneur émit des mandats d'arrêt contre Papineau et les autres chefs de file canadiens-français. Entre-temps, le Commissaire général avait demandé à la Banque de Montréal de lui fournir \$50,000 en pièces américaines; par mesure de précaution, la Banque envoya aussi à Québec, par bateau, la somme de £21,699.95.6d. en espèces pour les placer en sécurité à la Citadelle.

La «révolte pitoyable» commença par une embuscade dans la vallée du Richelieu, le 16 novembre, et fut écrasée le 14 décembre à la bataille de Saint-Eustache. Une armée de 2,000 hommes, renforcée d'un groupe de volontaires du Haut-Canada, mirent le feu à l'église paroissiale où s'étaient réfugiés cent-cinquante Patriotes. La loi martiale avait été proclamée le 5 décembre, et la plupart des chefs rebelles s'étaient enfuis au Vermont. La flambée révolutionnaire s'étant graduellement éteinte, le Bas-Canada observa une journée d'action de grâce le 26 février 1838. Pendant ce temps, lord Gosford avait été rappelé en Angleterre, et la Chambre des communes avait voté une loi établissant un gouvernement provisoire au Bas-Canada. La loi fut proclamée par Sir John Colborne, successeur de Gosford et administrateur par intérim, qui forma un Conseil spécial de vingt-deux personnes. Trois membres du Conseil — Peter McGill, Samuel Gerrard et John Molson — étaient étroitement associés à la Banque de Montréal. La première session du Conseil spécial

dura du 18 avril au 5 mai 1838; à sa dernière séance, le gouvernement provisoire adopta une ordonnance rendant enfin légale la suspension de la convertibilité, en vigueur depuis presque un an, et la prolongeant jusqu'au 1^{er} juin 1839.

Le Conseil approuva aussi une loi qui constituait en société, avec un capital de £500,000, le président, les administrateurs et la compagnie de la Banque de Montréal. Le préambule de la loi indiquait que les quatre cinquièmes du capital souscrit étaient déjà versés, mais il ne faisait aucune mention de la charte royale octroyée le 31 mai 1837 pour une période « d'un an après la fin de la prochaine session de la législature provinciale. » Comme cette session s'était terminée en août 1837, la charte royale allait expirer trois mois plus tard. Shortt s'étonne de cette omission, mais nous en avons déjà donné l'explication: l'acceptation de la charte royale, arrivée tardivement à Montréal, aurait nécessité la dissolution de la compagnie privée et la réduction de son capital. La loi de 1838 était valide jusqu'au 1^{er} novembre 1842 et ressemblait dans ses grandes lignes à la première charte et aux articles d'association. On y prévoyait même la peine de mort en cas de détournement et contrefaçon; comme cette clause pénale avait entraîné l'abrogation à Londres d'une loi en faveur de la *Bank of British North America*, adoptée à la même session du Conseil spécial, il semble que les lords de la Trésorerie examinèrent pour la forme seulement la loi concernant la Banque de Montréal.

Lorsque Thomas Wilson & Co. furent finalement « obligés de céder sous la pression des circonstances », en juin 1837, l'agence de la Banque à Londres fut confiée à Smith, Payne & Smiths, banque privée établie de longue date et ayant des intérêts en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les Indes orientales. Cette association devait durer de nombreuses années; toutefois, en février 1838, la Banque ouvrit une deuxième agence anglaise aux termes d'un accord réciproque avec la *Bank of Liverpool*, établie depuis 1831 dans la région des Midlands. Il fut convenu que la banque de Liverpool accorderait à la Banque de Montréal un crédit de £25,000 sans couverture, sur lequel elle pourrait tirer à cinq pour cent et auquel elle devrait pourvoir en faisant des remises à intervalles de trois mois, les soldes devant être arrêtés et réglés une fois par année. Ce lien, qui se révéla à la fois utile et profitable, a subsisté jusqu'à nos jours, la Banque de Montréal étant l'un des plus anciens correspondants de la *Bank of Liverpool*, devenue entre-temps la *Martin's Bank*.

Le marasme des affaires se poursuivit au Canada pendant une année encore, mais ailleurs l'horizon commençait à s'éclaircir. En Grande-Bretagne, la reprise économique se manifesta dès 1838, et aux Etats-Unis, des importa-

tions d'or en provenance d'Angleterre arrêtaient la déflation qui sévissait depuis 1837. Sensible à ces influences, le cours de la livre sterling au Canada redescendit graduellement; après avoir touché un sommet en août 1837, le taux de change n'était plus que de 12½ pour cent au début de 1838 et de 7 pour cent en mai. La situation continuant à s'améliorer, les banques de New-York reprirent leurs paiements en espèces le 10 mai, et le Conseil spécial fit jouer une clause de l'ordonnance de suspension qui lui donnait le pouvoir de rétablir la convertibilité à deux mois de préavis. La Banque de Montréal décida de ne pas attendre jusqu'à la date limite du 17 juillet et, le 23 mai 1838, elle recommença à racheter ses billets en espèces. Les autres banques de Montréal et de Québec suivirent le mouvement, à l'exception de la *Bank of British North America*, qui n'avait pas émis de billets avant la suspension de la convertibilité et n'en avait encore aucun en circulation dans les deux Canadas.

Pendant que la situation économique s'améliorait aux Etats-Unis, elle se détériorait au Canada de mois en mois à la suite des répercussions de la rébellion sur l'opinion étrangère. On associait les troubles politiques de 1837 aux mouvements révolutionnaires qui, sur le continent européen, en Grande-Bretagne et même aux Etats-Unis, luttaient pour obtenir des institutions démocratiques. Des milliers de personnes qui auraient pu émigrer au Canada restèrent chez elles ou se dirigèrent vers d'autres pays, et les ports canadiens n'accueillirent que 4,500 immigrants en 1838. Le commerce du bois et les dépenses militaires continuèrent à soutenir l'économie, mais ce n'était pas suffisant pour relancer l'activité commerciale. Comme dans les précédentes crises mondiales, le Canada, à cause de son économie tributaire, dut se tirer d'affaire tout seul.

Les mois d'été se passèrent sans événements notables à la Banque, à part un fait intéressant sur le plan humain. Lors de la vingt et unième assemblée générale annuelle, les actionnaires approuvèrent un don de deux actions, d'une valeur de cent livres, à la fille du premier portier de la Banque, Alexander McNiven, décédé en décembre. Le don fut remis « en reconnaissance des loyaux services de feu Alexander McNiven dans l'exercice de ses fonctions et en considération du dénûment dans lequel il laissa sa fille orpheline. » La Banque a conservé jusqu'à nos jours cette coutume de verser une indemnité à la famille de ses employés méritants.

Au début de l'automne de 1838, on apprit que les rebelles se regroupaient au Vermont où les « Frères Chasseurs » préparaient l'invasion du Canada par la vallée du Richelieu. Le Vermont et l'Etat de New-York se

déclarèrent neutres, et le président Van Buren mit la population en garde contre toute intervention, mais les préparatifs n'en continuèrent pas moins. Les premières escarmouches entre les rebelles et les troupes régulières eurent lieu en novembre; après quelques « batailles » livrées à Odelltown le 9 novembre, et plus tard à Beauharnois et Prescott, les insurgés se dispersèrent. A partir du 30 octobre, les guichets des banques avaient été assiégés, ce qui faisait partie de la stratégie des rebelles. La Banque de Montréal tenta de faire venir de New-York \$100,000 en espèces, mais dut y renoncer à cause des troubles le long de la frontière. Le 5 novembre, elle demanda l'aide du Conseil spécial, réuni en session extraordinaire au château de Ramezay.

Dans une pétition rédigée en grande hâte, la Banque exposait au gouverneur et au Conseil les risques que comportait l'importation d'espèces des Etats-Unis et leur demandait de suspendre la convertibilité des billets. Les procès-verbaux indiquent que le Commissaire adjoint demanda, le 6 novembre, une avance « considérable » contre des traites du Trésor tirées sur Londres, mais que sa requête fut refusée en attendant que les autorités aient statué sur la suspension. Celle-ci fut autorisée plus tard dans la journée, et, le lendemain, la Banque de Montréal plaça à la disposition du gouvernement sa réserve de £120,000 en espèces. La seconde ordonnance, comme la première, autorisait la suspension de la convertibilité jusqu'au 1^{er} juin 1839 et contenait les mêmes dispositions.

- 3 -

La rébellion avait aussi éclaté dans le Haut-Canada, mais elle n'eut pas la même ampleur et coûta moins de vies humaines. Après un seul engagement près de Toronto entre tories et réformistes et une série d'incidents le long du Niagara, en décembre 1837, le soulèvement fut facilement réprimé. Au cœur de l'insurrection, le Commissaire général avait retiré ses fonds de la *Bank of Upper Canada*, mais celle-ci resta néanmoins le banquier exclusif du gouvernement provincial. En janvier 1838, la banque avait une circulation fiduciaire de £80,000 et une encaisse de £140,000 en espèces. Peu après, elle accorda au Commissaire général une avance de £50,000 en dollars pour faire face à l'augmentation des dépenses militaires et offrit de lui fournir des billets pour payer les comptes de l'Intendance dans la province. L'acceptation de cette offre plaça bientôt la banque dans une situation extrêmement précaire: les

billets en circulation atteignirent la somme de £154,000, tandis que la réserve d'espèces tombait à £60,000.

En contrepartie des avances, la *Bank of Upper Canada* avait reçu des traites sur Londres. Plusieurs mois auparavant, les effets en livres sterling bénéficiaient d'une prime de 18 à 22 pour cent, mais en février, à la suite de l'amélioration de la balance des paiements entre Londres et New-York, le cours sur la place de New-York était passé d'une prime à un faible escompte. La banque ne pouvait donc plus réaliser son portefeuille d'effets sur Londres, évalué à £200,000, aussi avantageusement qu'elle l'avait espéré. Elle s'aperçut qu'il était devenu plus profitable de faire des opérations sur le marché local plutôt qu'avec l'étranger et, prenant le contre-pied de sa politique de 1837, demanda au gouverneur en conseil l'autorisation de suspendre ses paiements en espèces en application de la loi adoptée au mois de juillet précédent. La pétition fut déposée le 6 mars 1838, au moment même où les banques du Bas-Canada et de nombreuses banques américaines se préparaient à revenir au régime de la convertibilité.

Ce brusque renversement d'attitude à un moment aussi curieusement choisi s'explique par le désir de la banque de reprendre l'escompte d'effets de commerce en émettant du papier-monnaie. Elle prétextait qu'il était trop hasardeux de faire venir des espèces de New-York à cause des troubles à la frontière, mais en réalité ceux-ci ne durèrent que brièvement en décembre. Même si la pétition de la banque n'était guère justifiée, le Conseil exécutif l'autorisa immédiatement à suspendre ses paiements en espèces. En vertu de la loi de juillet 1837, l'émission de papier-monnaie ne pouvait excéder le montant du capital versé, soit £200,000 dans le cas de la *Bank of Upper Canada*, mais cette restriction se révéla peu gênante. Le dernier jour de la session parlementaire, l'Assemblée et le Conseil législatif votèrent à la hâte un projet de loi fixant au double du capital versé le plafond des billets inconvertibles. Cette loi devait rester en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature; elle fut rapidement sanctionnée par le lieutenant-gouverneur, bien qu'il fût en instance de rappel.

A Londres, ces mesures singulières causèrent la stupéfaction parmi les conseillers financiers du *Colonial Office*, mais ils ne firent pas connaître leur désapprobation, peut-être en raison des relations tendues créées par les interventions précédentes dans le régime bancaire du Haut-Canada. Néanmoins, lorsque le successeur de Head, Sir George Arthur, arriva au Canada, il avait reçu instruction de corriger la situation. Comme les banques du Bas-Canada

étaient revenues au régime de la convertibilité en mai, Arthur adressa le 7 juillet une circulaire aux banques à charte du Haut-Canada, leur enjoignant d'en faire autant le plus tôt possible, puisqu'il n'y avait plus de raison valable justifiant la suspension. La *Commercial Bank* était prête à obtempérer si la *Bank of Upper Canada* donnait l'exemple, mais celle-ci refusa. Ayant un crédit sur Londres de £200,000 et £60,000 en espèces, elle aurait pu facilement se conformer aux directives du lieutenant-gouverneur; elle prétendit au contraire que le retour à la convertibilité était impensable parce qu'il aurait des conséquences désastreuses. Il faudrait exiger le remboursement de tous les prêts et mettre fin aux escomptes, ce qui causerait la ruine du pays. La banque soutenait aussi que la reprise des paiements en espèces ne profiterait qu'aux personnes qui vendaient leurs biens pour aller s'établir aux Etats-Unis, épuisant ainsi les réserves d'espèces de la province.

Tous ces arguments étaient spécieux, mais la banque avait une telle influence politique qu'elle réussit à faire prolonger d'une autre année la suspension de la convertibilité. Exploit aussi remarquable, elle fit annuler une recommandation du Comité spécial sur les banques qui demandait aux banques à charte de la province d'échanger régulièrement leurs billets, selon le système de compensation de Suffolk, en Nouvelle-Angleterre, et de régler le solde en lettres de change sur Londres. Cette recommandation avait été inspirée par la *Commercial Bank* et la *Gore Bank* qui se trouvaient à la merci de leur puissante rivale. Grâce au favoritisme politique, la *Bank of Upper Canada* détenait un véritable monopole des devises sterling qu'elle refusait de vendre à d'autres banques ou aux particuliers, sauf à un taux prohibitif. Les témoignages recueillis plus tard par un comité spécial sur les banques révèlent qu'après la suspension de la convertibilité, le 6 mars 1838, la *Bank of Upper Canada* réduisit ses escomptes et se servit de ses billets pour acheter des lettres de change du gouvernement, tandis que la *Commercial Bank* et la *Gore Bank* avaient surtout affecté leurs fonds à des opérations d'escompte, favorisant le commerce de la province.

Shortt fait à ce sujet une constatation intéressante: « Comme chaque banque avait à peu près la même quantité de billets en circulation, il était inévitable que la *Commercial Bank* reçoive en remboursement de ses prêts plus de billets de la *Bank of Upper Canada* que celle-ci n'en détenait de sa rivale; la *Bank of Upper Canada* était donc habituellement débitrice au moment de la compensation et en exigeant que le solde soit réglé en lettres de change sur Londres, la *Commercial Bank* aurait obtenu le droit de pénétrer sur la chasse gardée de sa rivale. »



LA GRANDE RIVALE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1822, la *Bank of Upper Canada* ne tarda pas à entrer en conflit avec son aînée, la Banque de Montréal. Grâce à ses accointances politiques avec le *Family Compact*, la banque de York réussit à empêcher la Banque de Montréal d'ouvrir des succursales dans le Haut-Canada.

Au cours des années, il y eut de fréquentes querelles entre les deux banques au sujet du rachat des billets. Ces querelles étaient d'ailleurs moins le fait d'un antagonisme de concurrents que des écarts injustifiés entre le cours des monnaies dans les deux provinces.

A plusieurs reprises, les caissiers des deux banques eurent des entrevues houleuses, soit dans l'édifice de la rue Saint-Jacques à Montréal, soit au siège de la *Bank of Upper Canada*, représenté ici à l'angle des rues Duke et George à York. La banque occupa cet emplacement en 1830; auparavant, elle était située une rue à l'est, à l'angle de la rue Frederick.

Si on donnait suite à sa demande, la *Commercial Bank* était prête à soutenir, elle aussi, que le retour à la convertibilité entraînerait rapidement la fuite des espèces et l'effondrement de l'économie provinciale. Cette théorie était réfutée par les directeurs de la *Bank of the People*, son président James Lesslie, et surtout le caissier, Francis Hincks, qui avait géré avec succès les affaires de la banque pendant toute la crise, sans recourir à la suspension des paiements, et était en outre l'un des banquiers les plus compétents du Canada. Il était d'avis, comme l'ensemble de la presse, que la suspension avait cessé d'être nécessaire depuis longtemps et qu'en cas de prolongation, il fallait mettre un frein aux taux de change exorbitants imposés par la *Bank of Upper Canada*. A l'encontre d'une opinion presque unanime, une loi fut adoptée en mai 1839, autorisant la suspension jusqu'en novembre ou plus tard, à la discrétion du lieutenant-gouverneur.

Au cours de l'été de 1839, par suite d'une baisse sensible des dépenses militaires, la prime de la livre sterling remonta à un niveau qu'elle n'avait pas atteint depuis plusieurs mois. La *Bank of Upper Canada* fut donc en mesure d'écouler ses devises sterling avec un profit raisonnable et, le 1^{er} novembre, elle reprit de son propre chef les paiements en espèces. Au 5 décembre 1839, ses créances auprès des autres banques et agents n'étaient plus que de £23,537, au lieu de £300,277 au mois de mars précédent.

Il n'est pas surprenant que la Banque de Montréal ait subi le contrecoup du comportement bizarre et souvent imprévisible des banques du Haut-Canada. Avant la crise de 1837, elle avait consenti des crédits importants dans les *pays hauts* et, au moment du désastre de mai, elle s'était portée au secours de la *Bank of Upper Canada* et de la *Commercial Bank* pour atténuer les conséquences embarrassantes de la politique monétaire de Bond Head. Les relations demeurèrent satisfaisantes jusqu'à la suspension de la convertibilité par la *Bank of Upper Canada*, en mars 1838; on se souvient que le but de cette suspension était de permettre à la banque de se retirer des opérations de change, de moins en moins profitables, et d'utiliser ses fonds à des fins d'escompte. Or, les billets qu'elle mettait ainsi en circulation sous forme de prêts étaient déposés en quantité croissante à la Banque de Montréal, parce que la balance commerciale était, comme toujours, favorable au Bas-Canada. Dans les cinq semaines qui suivirent la suspension, le solde débiteur de la *Bank of Upper Canada* à la Banque de Montréal passa de £8,500 à £16,952 et, malgré des demandes renouvelées, aucune offre de règlement ne fut faite, sauf à des conditions que le Conseil de la Banque jugeait contraires à l'accord en vigueur. Comme cette situation ne pouvait durer, Benjamin Holmes reçut l'ordre de

« se rendre immédiatement à Toronto afin d'en venir à une entente précise au sujet de l'accord toujours existant, ou bien de prendre d'autres arrangements compatibles avec les intérêts de la Banque et lui permettant de continuer à faciliter le commerce du pays. »

Conformément à ces instructions, Holmes quitta Montréal le 14 avril 1838 et resta absent pendant le reste du mois, ce qui laisse supposer qu'il dut mener des négociations difficiles avec Thomas Ridout, le caissier de la *Bank of Upper Canada*. A son retour, il annonça au Conseil que le compte avait été réglé et que M. Ridout avait l'intention de « maintenir des relations amicales avec la Banque. » L'entente fut de courte durée. Le 22 mai, ayant décidé de reprendre ses paiements en espèces le lendemain, la Banque de Montréal annonça qu'elle n'accepterait plus au pair les billets de la banque de Toronto. Un mois plus tard, le 19 juin, une lettre fut envoyée à Ridout « lui demandant à quelles conditions la *Bank of Upper Canada* accepterait de fournir des lettres de change sur Londres ou New-York, payables avec ses billets, en vue d'accommoder les clients de la province qui ont reçu des remises en billets inconvertibles. » Dans sa réponse, reçue seulement le 3 août, Ridout déclarait que la *Bank of Upper Canada* avait l'intention d'ouvrir sa propre agence à Montréal. Estimant qu'il n'était pas « dans l'intérêt de la Banque de demeurer l'agent de banquiers qui ne peuvent lui rendre des services réciproques », le Conseil envoya de nouveau Benjamin Holmes à Toronto avec instructions de fermer le compte à la *Bank of Upper Canada* et de signer une entente avec la *Commercial Bank*, à des conditions avantageuses.

On ne connaît pas les détails de cette entente, mais il semble qu'elle donna satisfaction pendant plusieurs mois, car la Banque de Montréal accepta les billets de la *Commercial Bank* à un escompte de 1 ½ à 2 pour cent, et celle-ci se chargea d'encaisser le papier commercial de la Banque de Montréal à ses succursales de Kingston et Toronto. Mais en dépit de ses bonnes intentions, la *Commercial Bank* se trouva bientôt dans une situation très difficile à la suite de la désorganisation du marché du change, et en décembre 1838, le caissier F. A. Harper fit savoir que la banque n'était plus en mesure de couvrir son compte en effectuant le recouvrement des effets envoyés par la Banque de Montréal. Pour remédier à la situation, la Banque entra en pourparlers avec le Commissaire général en vue de transporter à Toronto d'importantes sommes qui seraient mises à la disposition de la *Commercial Bank* pour lui permettre de se procurer les devises dont elle avait un besoin urgent.

Au printemps de 1839, les affaires commencèrent à reprendre un peu partout, sauf dans le Haut-Canada où les opérations de banque ne se faisaient plus

qu'au jour le jour à cause de la situation confuse du marché monétaire. La *Commercial Bank* demanda à la Banque de Montréal de renoncer à la clause de l'entente qui accordait à chaque banque la représentation exclusive de l'autre dans leur province respective. La banque de Kingston voulait établir sa propre agence à Montréal pour y vendre des devises et elle avait apparemment demandé à un directeur de la Banque de Montréal d'agir en son nom. Le Conseil de la Banque estima qu'il pourrait en résulter un conflit d'intérêts mais, compréhensif et magnanime, il accepta en principe la proposition de la *Commercial Bank*. A la même réunion, le Conseil prit connaissance d'une pétition dans laquelle la Banque de la Cité demandait à la législature du Haut-Canada l'autorisation d'ouvrir des succursales dans cette province; le Conseil décida d'adresser une pétition semblable, en priant la législature d'étendre ce privilège à toutes les banques à charte du Bas-Canada. Un projet de loi faisant suite à la pétition se perdit en comité d'étude et on ne parla plus de la proposition jusqu'au mois de décembre.

Entre-temps, un nouveau facteur était venu compliquer une situation déjà complexe. En mars 1839, Sir John Colborne transmit au Conseil de la Banque de Montréal une dépêche qu'il avait reçue de Sir George Arthur. Dans cette dépêche, le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada avisait son collègue qu'il avait demandé aux banques de cette province de reprendre leurs paiements en espèces et que la *Bank of Upper Canada* avait refusé. Parmi les raisons invoquées par cette dernière, il mentionnait le manque d'uniformité des monnaies provinciales et les difficultés que créait cette situation au moment de la régularisation des comptes entre les provinces en période de resserrement monétaire.

La chaos était attribuable aux écarts entre la valeur des pièces dans les deux provinces et au fait que certaines pièces avaient cours légal dans une province mais n'étaient pas acceptées dans l'autre. Les pièces françaises, par exemple, circulaient librement dans le Bas-Canada mais non dans le Haut-Canada, tandis que le cours de la couronne britannique était de 5s. 6d. dans une province et de 6s. dans l'autre, le cours légal étant dans les deux cas supérieur à la valeur métallique. En pratique, la seule pièce-étalon était le dollar d'argent, évalué à 5s., mais personne n'était tenu de payer en dollars. Le plus souvent possible, les paiements se faisaient en monnaie surévaluée: pièces d'argent françaises dans le Bas-Canada, couronnes, demi-couronnes et shillings dans le Haut-Canada. La *Bank of Upper Canada* demandait qu'on établisse des cours uniformes en abolissant le pouvoir libératoire des pièces françaises et en adoptant une monnaie d'argent commune à toute la colonie.

Sur les conseils de la Banque de Montréal, l'administrateur du Bas-Canada répondit à Sir George Arthur que les pièces françaises étaient effectivement surévaluées et qu'on devrait prévoir leur retrait progressif de la circulation, mais que pour le moment il suffirait de ramener la valeur du demi-écu français de 2s.9d. à 2s.6d. Il préconisait aussi d'aligner la valeur des couronnes britanniques dans le Haut-Canada sur le cours légal du Bas-Canada. Sur ces entrefaites, le Conseil spécial du Bas-Canada adopta une ordonnance fixant le cours des pièces d'après leur valeur intrinsèque, et la législature du Haut-Canada vota une loi semblable peu après. Les deux mesures furent soumises à l'approbation de Londres, et aucune autre disposition ne fut prise avant l'arrivée d'un nouveau gouverneur-général, Poulett-Thomson, en octobre 1839.

La vingt-deuxième assemblée annuelle de la Banque de Montréal, tenue le 3 juin 1839, ne fut marquée d'aucun fait particulier. Deux jours auparavant, les banques du Bas-Canada avaient repris leurs paiements en espèces, à l'expiration de la période légale de suspension. L'avenir paraissait plus prometteur, et le nouveau Conseil d'administration décida à sa première réunion de récompenser le personnel pour ses bons services en période difficile. Au cours de l'année précédente, les importateurs avaient dû payer les droits de douane en espèces; comme celles-ci se vendaient avec une prime moyenne de 11 pour cent, le prix des marchandises importées avait monté. Le Conseil accorda donc au personnel, à titre exceptionnel, un boni de vie chère, estimant que l'augmentation de salaires demandée par les employés n'était pas justifiée à long terme.

La collaboration entre les banques des deux provinces se poursuivit de façon satisfaisante pendant l'été, mais de nouvelles complications surgirent dans le Haut-Canada à la veille du retour à la convertibilité, fixé au 1^{er} novembre 1839. A la fin du mois d'octobre, F. A. Harper, caissier de la *Commercial Bank*, écrivit que son établissement n'assumait aucune responsabilité pour les pertes subies sur les recouvrements effectués par ses agents pour le compte de la Banque de Montréal. La situation s'aggrava le 8 novembre lorsque Harper, pour solder le compte de la *Commercial Bank*, remit £12,500 en pièces britanniques comptées au cours surévalué fixé en 1836 par une loi du Haut-Canada. Cette manœuvre était en violation de l'entente intervenue entre les banques en 1838, stipulant que les soldes de compte devaient être réglés en « pièces ayant cours légal dans l'une ou l'autre province »; elle représentait en outre une perte de £1,250 pour la Banque de Montréal, à cause des différences de cours entre les deux provinces. Le Conseil envisagea la possibilité de s'assurer les services d'autres agents dans le Haut-Canada, mais

l'expérience du passé ne l'incitait guère à poursuivre dans cette voie. Comme la *Commercial Bank* persistait à ne pas tenir ses engagements, elle fut avisée que « la violation d'une clause doit être interprétée comme l'annulation de l'entente. » Finalement, las de traiter avec des correspondants sur lesquels il ne pouvait compter, le Conseil demanda à Benjamin Holmes d'entrer en rapport avec Charles A. Hagerman, procureur général du Haut-Canada, pour qu'il rédige un projet de loi autorisant la Banque à ouvrir des succursales. Le projet devait être soumis à la session parlementaire suivante, et Hagerman reçut par la suite des honoraires de £50 « pour ses services professionnels. »

Afin d'appuyer sa cause, le Conseil approuva le 6 décembre une autre pétition adressée à la législature du Haut-Canada. On y rappelait que le capital versé atteignait £452,500 et que la Banque était « devenue de fait l'intermédiaire indispensable dans la majorité des opérations effectuées entre les deux provinces, contribuant ainsi à faciliter grandement leurs échanges commerciaux. » Les pétitionnaires ajoutaient qu'en dépit des écarts entre le cours légal des pièces d'or et d'argent circulant dans les provinces, « si les banques à charte d'une province jouissaient de la protection des lois pour leurs opérations bancaires dans l'autre province, cette protection favoriserait l'extension du commerce extérieur aussi bien qu'intérieur, tendant ainsi à l'unification des sentiments et des coutumes, ce qui est le grand désir de ceux qui s'opposent à la rupture des liens avec la mère patrie. »

D'autres événements firent de décembre 1839 un mois difficile. Le 27 novembre était survenue à New-York la mort de Samuel Ward, associé de Prime, Ward, King & Co. et, en tant qu'actionnaire de la première heure, l'un des plus anciens amis américains de la Banque de Montréal. Ward s'occupait du compte de la Banque, et celle-ci eut à prendre une décision difficile lorsqu'en décembre les journaux de New-York mêlèrent le nom de Ward à un prétendu complot monté par des maisons de New-York et de Londres contre la *Second Bank of the United States*. La Banque de Montréal avait déjà partagé sa représentation à New-York entre Prime, Ward, King & Co. et Christmas, Livingston & Prime (représentant également les banquiers Rothschild); elle se demandait maintenant quelles seraient les conséquences d'un scandale possible impliquant l'un de ses agents. Pour compliquer la situation, il se trouvait que la Banque n'avait jamais été en rapport avec Baring Brothers, les principaux correspondants de Prime, Ward, King & Co., qui devaient par la suite devenir les rivaux de la Banque sur le marché financier du Haut-Canada. Malgré son désir apparent de conclure de nouveaux arrangements à New-York, le Conseil renouvela sa confiance à Prime, Ward, King & Co. par un vote unanime. Il ne

devait pas regretter ce choix, car Christmas, Livingston & Prime firent faillite un an plus tard.

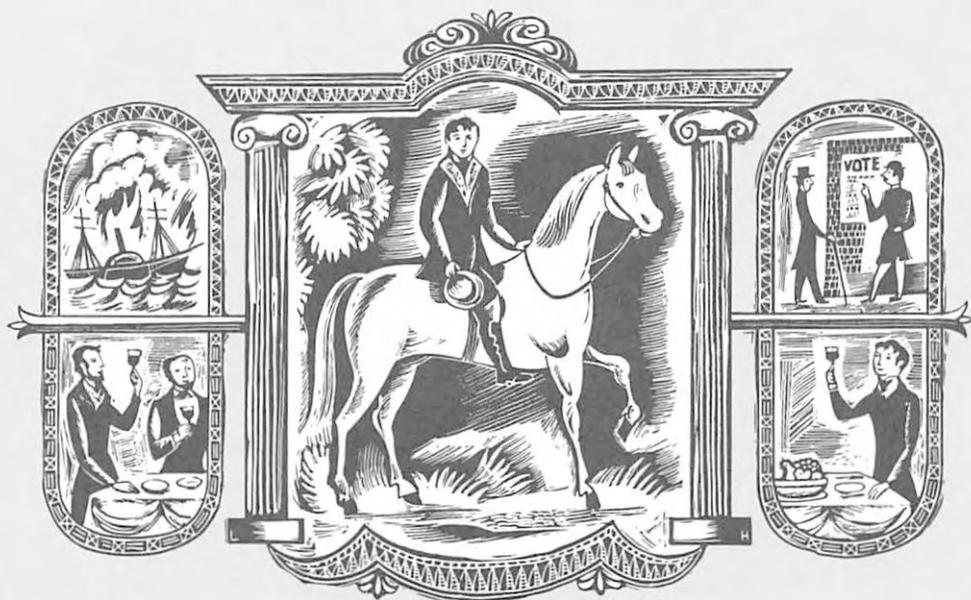
Le 31 décembre, le Conseil reçut une lettre de Hagerman l'avisant qu'il ne pouvait plus représenter les intérêts de la Banque. Ayant déployé toute son éloquence contre le projet d'union du gouverneur général, Hagerman en subissait les conséquences et il n'allait pas tarder à perdre son poste de procureur général. Le Conseil demanda alors à Thomas McKay, vieil ami de la Banque et l'un des principaux entrepreneurs du Canada, de continuer les démarches en vue d'obtenir une charte d'agence. En tant que membre de l'Assemblée du Haut-Canada, McKay put suivre le projet de loi jusqu'à son adoption par la Chambre, mais on n'en entendit plus parler après que le Conseil exécutif en fut saisi. Dans l'intervalle toutefois, Peter McGill et T. B. Anderson avaient réussi à convaincre le Conseil que la Banque devait ouvrir des agences dans le Haut-Canada, quelles que soient les décisions de la législature. La Banque s'assura les services de Joseph Wenham, banquier d'expérience qui occupait alors un haut poste à la *Bank of Upper Canada*, et le chargea d'étudier la possibilité d'ouvrir des agences à Toronto et à Kingston le plus rapidement possible, et par la suite dans d'autres villes selon la tournure des événements.

L'implantation de la Banque de Montréal dans le Haut-Canada s'est faite dans des circonstances demeurées jusqu'ici assez obscures. Breckenridge et Shortt, par exemple, la situent en 1838, mais on peut maintenant affirmer avec certitude que les modalités n'en furent déterminées qu'après l'engagement de Joseph Wenham, au début de 1840. Il apparut rapidement que la Banque avait des intentions sérieuses; même la *Commercial Bank* dut fléchir et consentir à solder son compte en monnaie acceptable plutôt qu'en pièces britanniques surévaluées. Mais il était trop tard; les administrateurs de la Banque de Montréal avaient pris leur décision.

Pendant le printemps de 1840, les lumières de la salle du conseil de la rue Saint-Jacques restèrent souvent allumées tard dans la nuit. Après de nombreuses discussions et négociations avec des amis de confiance et des clients de la Banque, après avoir demandé conseil aussi à plusieurs hommes de loi, y compris W. H. Draper, associé de Hagerman et nouveau procureur général du Haut-Canada, on élaborait un projet de transfert du « privilège » de la *Bank of the People* à la Banque de Montréal. Pendant que Joseph Wenham agissait en qualité de correspondant à Toronto et Kingston, la Banque réglait les derniers détails; l'acte de transmission fut signé à Montréal le 19 mai 1840. Aux termes de cet acte, le syndicat de la Banque de Montréal achetait la tota-

lité du capital-actions de la *Bank of the People*, soit £50,000, et celle-ci devenait l'agence de la Banque de Montréal dans le Haut-Canada tout en continuant ses propres affaires. A la fin de juin, des communiqués signés par Joseph Wenham et Benjamin Holmes furent envoyés aux journaux du Haut-Canada, avisant le public que la *Bank of the People* était devenue l'agent de la Banque de Montréal et que celle-ci se portait dorénavant garante des actes de sa nouvelle agence et s'engageait à racheter ses billets à Montréal et Québec, au taux courant d'un pour cent. Devant ces faits, même le *Family Compact* dut s'incliner, et le président de la *Bank of Upper Canada* offrit à Joseph Wenham de renouer des relations cordiales, lui présentant un projet de *modus vivendi* qui fut plus tard ratifié par le Conseil. En 1840 et 1841, alors que toutes les banques canadiennes étaient menacées de disparition par les propositions de la Trésorerie de Londres, la *Bank of the People* entra dans une phase d'expansion, ouvrant des succursales à Amherstburg, Cobourg, St. Catharines et St. Thomas. La Banque de Montréal était maintenant solidement implantée dans le Haut-Canada.

CHAPITRE QUINZE



SUR UNE NOTE DE TRIOMPHE

SUR UNE NOTE DE TRIOMPHE

- I -

Dans le *Rapport sur les affaires de l'Amérique du Nord britannique*, déposé par lord Durham en 1839, les passages qui traitent expressément de finance, de banque et de monnaie sont au nombre de cinq et ne comptent tout au plus que cinq cents mots. Durham, bien qu'issu d'une famille d'industriels, était essentiellement un réformateur politique nullement expert dans les questions économiques. Son rapport dénote clairement que sa principale préoccupation n'était pas les difficultés financières dans lesquelles se débattaient les colonies ni les inconvénients de leur double circulation monétaire. Ses vues sur ces questions, en ce qui concerne le Bas-Canada, sont exposées dans un paragraphe unique:

« Laissant de côté l'administration des terres domaniales et les revenus qui en proviennent, questions qui seront traitées à fond dans une autre partie, il n'est pas nécessaire, pour le moment, que j'entre dans les détails des finances du Bas-Canada. Mon propos est simplement de montrer

comment le fonctionnement de l'appareil gouvernemental a engendré la situation que connaît actuellement la province. Je n'ai pas à me demander si son organisation fiscale, monétaire et commerciale est conforme aux meilleurs principes économiques, mais j'ai des raisons de croire qu'il y a place pour des améliorations dans la manière de percevoir et de dépenser les revenus de la province. Durant mon séjour au Canada, les vices des systèmes bancaire et monétaire de la province se sont imposés à mon attention; je n'incline pourtant pas à penser que ces vices ont contribué de quelque façon aux désordres récents. A mon avis, ils ne dénotent pas plus d'erreur ni d'incompétence qu'on peut en observer dans les mesures prises par les meilleurs gouvernements dans des cas aussi difficiles. Bien que la nécessité de trouver un remède convenable à certains de ces désordres ait fortement influencé, comme je l'expliquerai plus loin, ma façon de concevoir un plan général devant guider l'administration de cette colonie et des autres de l'Amérique du Nord, j'estime que le perfectionnement des systèmes monétaire et financier de la province est une question que devra régler le gouvernement local lorsqu'il sera établi sur une base permanente. »

La dernière recommandation de sa Seigneurie fut écartée. Au lieu de laisser au gouvernement local la réglementation des finances et de la monnaie, le gouvernement impérial chercha à imposer ses propres vues sans tenir compte de l'opinion éclairée des Canadiens. Il était indispensable, certes, que le gouvernement métropolitain prenne l'initiative en matière de finance. Sans cette initiative et un appui généreusement accordé au moment de l'Union, la province du Canada aurait été forcée de se déclarer en faillite. Par contre, dans les domaines connexes de la monnaie et de la banque, le paternalisme impérial eut des résultats moins heureux: il apporta peu d'amélioration à l'état chaotique de la monnaie, et l'évolution normale du régime bancaire canadien dans le sens de son histoire se trouva compromise. Du point de vue de la Banque de Montréal, en particulier, les changements que l'on menaçait de faire étaient d'autant moins acceptables que le régime instauré par la Banque en 1817 avait démontré son utilité et sa souplesse pendant un quart de siècle et qu'il était mieux adapté à son propre milieu commercial et économique que les régimes bancaires de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis ne l'étaient aux leurs.

Pour comprendre la situation, il est nécessaire de considérer les circonstances historiques qui ont entouré la nomination de Durham, les influences auxquelles il fut exposé, la conduite même de sa mission et les considérations

politiques qui s'opposèrent à la plus réaliste de ses recommandations — l'institution immédiate d'un « gouvernement responsable ». La plupart de ces sujets ont été traités ailleurs de façon très complète; il n'est donc besoin de les mentionner ici que pour en déterminer les effets sur le commerce de banque et les questions connexes. Mais tout d'abord, il faut examiner rapidement le caractère de l'administration coloniale anglaise avant 1840. Jusqu'à cette date, en effet, les colonies canadiennes n'avaient intéressé que certains ministères, plus ou moins indépendants l'un de l'autre: le ministère des Colonies, chargé de l'administration selon les directives du Parlement; le ministère de la Guerre et le ministère du Commerce, qui avaient tous deux acquis de puissants intérêts dans les colonies; le ministère des Postes, pour qui les colonies étaient une source de revenus soumise aux faveurs du gouvernement impérial; et enfin la Trésorerie, dont le vif intérêt s'était limité en grande partie au Haut-Canada et ne remontait qu'au milieu des années 1830.

En théorie, le secrétaire aux Colonies était le membre du cabinet par qui étaient censées passer les directives et communications; dans la pratique, et particulièrement lorsqu'on était en présence de secrétaires sans autorité, les ministères avaient pris l'habitude d'agir de leur propre chef. Ainsi, dès 1760 et par la suite, le ministère de la Guerre avait bénéficié de sanctions lui permettant de conduire ses opérations militaires au Canada comme il le jugeait bon, tandis que la Trésorerie, poursuivant la politique appliquée antérieurement aux Treize colonies, s'était opposée à tous les efforts faits par les provinces canadiennes pour régler leur monnaie, encore que, comme on l'a vu, la législation en matière de banque eût subi peu d'interventions jusqu'aux années 1830. C'est dans ces circonstances, et durant l'interrègne qui suivit la Rébellion, que la Trésorerie lança son dernier assaut contre les systèmes bancaire et monétaire du Canada.

Les semences de la rébellion étaient contenues, en réalité, dans les concessions extraordinaires accordées à la population canadienne-française par les articles de la capitulation de 1760, mais on peut en rattacher la germination directement à la faillite de la politique de « conciliation sans concessions » instaurée en 1835 par lord Gosford. S'inspirant des Quatre-vingt-douze Résolutions de Papineau en 1834, Gosford, dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur, s'aliéna aussi bien les éléments canadiens-français que britanniques de la population et alluma les feux de l'insurrection armée.

Pour la majorité des Anglo-Canadiens, ces rébellions n'étaient guère plus que des actes séditionnels machinés par des excitateurs renégats; mais pour la

presse américaine, les soulèvements survenus au nord de la frontière apparaissaient comme des symboles du même esprit révolutionnaire qui avait pris naissance aux Etats-Unis deux générations plus tôt. Papineau et Mackenzie étaient des libérateurs combattant l'ancienne tyrannie, et Saint-Eustache, le lieu d'un martyr aussi héroïque que Valley Forge. C'est cette dernière version qui arriva en premier à Londres à la fin de l'année 1837. Apportée par le paquebot de New-York à Liverpool, la nouvelle fit sensation dans les milieux gouvernementaux, dans le grand public, et impressionna vivement la jeune reine Victoria. Plus que toute autre chose, peut-être, ce fut la réaction émotive de la souveraine de dix-huit ans au récit du combat de Saint-Eustache qui incita son ami et mentor, le Premier ministre lord Melbourne, à suspendre d'urgence la constitution du Bas-Canada. Cette loi ne fut proclamée au Canada que le 27 mars 1838, mais elle avait été adoptée au Parlement britannique le 10 février. Par la suite, les affaires coloniales reçurent la priorité coutumière à Westminster, et ce n'est que le 31 mars, sept semaines plus tard, que « notre très loyal et bien-aimé cousin et conseiller, John George, comte de Durham, » fut nommé Capitaine général et Gouverneur en chef des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, avec les pouvoirs quasi illimités de haut-commissaire « pour le règlement de certaines questions importantes qui sont en suspens dans lesdites provinces du Bas et du Haut-Canada, en ce qui concerne la forme et le futur gouvernement desdites provinces. »

A l'âge de quarante-cinq ans, Durham devint l'une des figures les plus brillantes, les plus discutées et les plus dynamiques qui aient jamais occupé la scène canadienne, le personnage central d'un roman historique fascinant qui reste à écrire. Fils aîné d'un riche propriétaire de charbonnages, John George Lambton entra au Parlement en 1813, à l'âge de vingt et un ans, et fut élevé à la pairie sous le nom de baron Durham en 1828. Il épousa la fille de lord Grey et, de 1830 à 1833, fut garde du petit Sceau dans le cabinet de son beau-père. La première rédaction de la réforme électorale de 1832 se fit chez lui, et le vigoureux appui qu'il apporta à cette mesure valut à ce « roi du pays du charbon » le surnom de « Jack le radical ». En désaccord avec la politique du gouvernement sur la question irlandaise, il démissionna du cabinet en 1833 et reçut la même année le titre de comte. Deux ans plus tard, il était nommé ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg. De retour à Londres en 1837, Durham ne tarda pas à s'imposer parmi les jeunes whigs et devint un puissant rival du Premier ministre, lord Melbourne. C'est peut-être pour cette raison qu'on lui offrit le poste de gouverneur du Canada,

honneur qu'il déclina, ne le jugeant guère digne de sa haute position, de son intelligence et de son talent reconnu. Il finit par accepter sur les instances personnelles de la reine.

Durham s'est distingué notamment par l'application de techniques modernes à l'étude des conflits politiques, pratique aujourd'hui devenue universelle. A cette fin, il réunit un personnel de chercheurs spécialisés, réputés pour leur esprit d'analyse et leur perspicacité politique. Fait intéressant, le secrétaire privé de Durham était Edward Ellice fils, homme tout particulièrement intéressé aux affaires du Canada. Avant son départ pour le Canada, Durham eut des entretiens avec Robert Gillespie et Nathaniel Gould, personnages haut placés dans les conseils de l'Association coloniale de l'Amérique du Nord, et avec George Moffatt et William Badgley, émissaires canadiens de la même association, qui étaient venus à Londres pour plaider spécialement la cause des commerçants. Leur arrivée coïncida avec la nomination de Durham au poste de haut-commissaire. Les événements qui suivirent portent à croire que Durham subit à un tel point l'influence de ce groupe qu'il avait déjà des opinions bien arrêtées sur plusieurs aspects des affaires canadiennes avant même d'avoir quitté l'Angleterre.

Le 29 mai 1838, Durham débarquait à Québec en grand appareil et, monté sur un cheval blanc, conduisait sa suite au Château Saint-Louis. Cette entrée spectaculaire devait-elle impressionner les indigènes ou satisfaire un caprice de son cynique secrétaire, Charles Buller? Nul ne saurait le dire. Deux jours après son arrivée, il congédia les vingt-deux membres du Conseil spécial nommé par Sir John Colborne et leur substitua cinq membres de son choix. En dissociant ainsi sa mission de la *Clique du Château*, Durham gagna la confiance des Canadiens français, mais éveilla aussi les soupçons des irréductibles loyalistes canadiens en envoyant une mission à Washington pour discuter de la question des frontières.

Pendant le premier mois de son séjour au Canada, Durham se pencha sur les problèmes pressants suscités par la rébellion. Le 28 juin, jour du couronnement de la reine Victoria, il proclama une amnistie en faveur d'un certain nombre de prisonniers politiques et en bannit huit autres aux Bermudes, avec interdiction de retour sous peine de mort. Ce premier acte important de sa mission devait causer sa perte. Au début de juillet, Durham et sa suite s'embarquèrent pour Montréal à bord du luxueux vapeur fluvial *John Bull* qui devint la résidence officielle du haut-commissaire durant sa première visite dans cette ville. Détail assez curieux, ce fut la dernière saison du *John Bull*; un incendie le détruisit en effet au mois de juin suivant, et la Banque de Mont-



PORTRAIT D'UN RÉFORMATEUR

Elevé à la pairie en 1828, John George Lambton, comte de Durham, vint au Canada dix ans plus tard avec la mission « de mener diverses enquêtes approfondies sur les institutions et l'administration des Provinces; et de déterminer les réformes qu'il faudrait apporter à leur mode de gouvernement pour réparer le mal déjà fait et assurer la paix, l'ordre et le progrès. »

Durham ne séjourna que cinq mois dans les provinces, à titre de Haut Commissaire et gouverneur en chef; il n'en soumit pas moins au gouvernement britannique l'un des rapports les plus remarquables de l'histoire des colonies.

réal reçut plusieurs réclamations pour des billets de banque perdus dans le sinistre. Aucune de ces réclamations ne fut acceptée, mais les procès-verbaux du Conseil révèlent que les pertes s'élevèrent à près de £3,000 et donnèrent lieu à un long litige.

Durham quitta Montréal après un bref séjour et, avec sa suite, se rendit en diligence et en bateau jusqu'à Niagara Falls. Durant sa visite de quatre jours dans cette ville, il souleva de nouveau la colère des tories en portant un toast au président des Etats-Unis, lors d'un grand banquet de bonne entente. A ceux qui avaient critiqué le coût de ce banquet, Buller rétorqua par la suite qu'un seul verre de vin valait un million de livres. On reprocha aussi à Durham de ne s'être arrêté que vingt-quatre heures à Toronto. Après un entretien avec Sir George Arthur, il retourna à Montréal pour y discuter avec Peter McGill et un comité de sept membres choisis parmi les marchands les plus en vue de Montréal. De retour à Québec en septembre, il éprouva le pire choc de sa carrière: un journal rapportait que lord Brougham, son ancien collègue dans le cabinet, s'était opposé au bannissement des rebelles aux Bermudes, en invoquant que cette colonie était en dehors de la juridiction de Durham. Lorsque les dépêches vinrent non seulement confirmer ce manque de confiance mais révélèrent que Melbourne y avait acquiescé par faiblesse, Durham démissionna et s'embarqua pour l'Angleterre, le 1^{er} novembre, à bord d'une frégate baptisée à juste titre *Inconstant*.

Le rapport de Durham, compilé pendant son voyage de retour en Angleterre, a été acclamé par les historiens canadiens de langue anglaise comme le plus grand document officiel de l'époque coloniale, le précurseur du statut de dominion, du Commonwealth britannique et du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Les historiens canadiens-français en donnent une appréciation moins enthousiaste, car jamais document public n'a contenu pareille condamnation globale du mode de vie d'un peuple étranger. Lorsqu'il fut connu au Canada, le rapport ne reçut l'approbation sans réserve d'aucun des groupes intéressés. Certes, son analyse du dilemme canadien était brillante, et magistrale sa recommandation maîtresse, mais il réussit le tour de force peu banal de soulever la colère des tories de Toronto aussi bien que des Canadiens français. Lord Durham proposait tout simplement l'union des deux provinces sous l'égide d'un « gouvernement responsable » unique, jouissant d'une complète autonomie dans les affaires intérieures. Ce régime, dans la forme définitive que le législateur allait lui donner, prévoyait l'égalité des votes pour le Haut et le Bas-Canada, mais favorisait nettement les Anglais et

visait à une assimilation rapide de l'enclave française, destinée à se fondre dans le creuset de l'Amérique du Nord britannique.

La véritable paternité du rapport de Durham et la source de son inspiration ont prêté à de nombreuses controverses. Considéré sous l'angle économique plutôt que politique, le concours de Gillespie, Gould, Moffatt, Badgley, McGill et Ellice porte à conclure que Durham adopta les arguments en faveur de l'Union que les mêmes hommes d'affaires de Londres et de Montréal avaient exposés en 1822, et qu'il y greffa sa conception originale d'un gouvernement autonome.

— 2 —

Le grand mérite du rapport de Durham fut de recommander de façon absolue l'instauration d'un « gouvernement responsable ». Il ne contient, toutefois, sur ce sujet aucune idée qui n'ait été déjà exprimée avec plus d'éloquence dans les écrits de la Révolution américaine. De plus, l'opinion contemporaine, contrairement à celle de tant d'historiens, ne fut guère impressionnée par sa formule lapidaire du dilemme canadien — « deux nations en guerre au sein d'un même Etat » — ni par son exposé des principes d'un gouvernement autonome accordé aux colonies dans le cadre d'un ensemble impérial. Sa plus grande faiblesse réside dans le jugement virulent qu'il a porté sur la culture et les réalisations des Canadiens français et qui en a fait la pierre de touche du nationalisme canadien-français. A vrai dire, il est fort probable que le *Rapport* n'aurait jamais été rendu public dans sa forme originale si le *Times* n'en avait pris connaissance par une mystérieuse « fuite », peu après l'arrivée de l'*Inconstant* à Plymouth. Une fois entre les mains du public, on ne pouvait guère atténuer son caractère incendiaire. Déposé à la Chambre des communes le 11 février 1839, le *Rapport* devint un sujet de discordes dans les milieux whigs et, avec le mouvement chartiste et l'opposition aux lois sur les céréales, l'une des nombreuses causes de la chute du ministère Melbourne, en mai 1839.

Lord John Russell, dont les Dix résolutions avaient attisé les feux de la rébellion canadienne, succéda à lord Glenelg au poste de secrétaire aux Colonies, dans un troisième ministère Melbourne nouvellement constitué. Son bill d'Union, soumis en juin, rappelait fortement le projet d'*Acte d'union* de 1822 et, comme lui, ne contenait aucune disposition concernant le « gouvernement responsable ». Au Canada, le bill se heurta aux mêmes oppositions

inconciliables, suscitant toutefois des alliances inattendues. Dans le Haut-Canada, les réformistes l'accueillirent comme une concession à leurs revendications, mais le *Family Compact* le dénonça comme une trahison de sa loyauté et de ses intérêts; dans le Bas-Canada, il fut bien reçu des commerçants anglais mais répudié par les Canadiens français, les plus radicaux de ceux-ci y voyant le motif d'une nouvelle rébellion.

En Angleterre même, l'opinion des libéraux avancés estimait impossible de concilier le « gouvernement responsable » et la souveraineté impériale: comment un gouverneur général pouvait-il servir en même temps deux maîtres — le gouvernement de la métropole et un autre élu dans les provinces unies? Le problème paraissait tout aussi insoluble que dans les années 1760 et 1780. Durham était déjà atteint de la maladie qui allait l'emporter en juillet 1840, et, comme il n'y avait personne pour défendre son point de vue au Parlement, le projet d'Union resta en suspens après sa première lecture. Il était pourtant évident qu'il faudrait tôt ou tard voter l'Union pour résoudre l'impasse où se trouvait le Canada, et nommer le successeur de Durham afin de préparer l'inévitable transition. Le choix se porta sur Charles Poulett-Thomson, ancien membre du cabinet, qui venait de refuser le poste de Chancelier de l'Echiquier. Il accepta la tâche difficile qui lui était confiée et arriva à Québec le 19 octobre 1839.

Connu sous le nom de lord Sydenham après son élévation à la pairie en août 1840, Poulett-Thomson était un homme d'affaires habile que l'on respectait pour la connaissance approfondie des finances publiques et de la banque dont il avait fait preuve pendant cinq années à la tête du ministère du Commerce. Il s'intéressait de près au commerce du bois de la Baltique et partageait les vues de Sir Robert Peel, chaud partisan de la réforme bancaire et monétaire. Son passé et ses opinions libérales avancées ne pouvaient qu'inspirer la méfiance dans tous les secteurs de l'opinion canadienne. Ses liens avec les marchands de bois de la Baltique le rendaient suspect aux commerçants du Bas-Canada, et sa défense du libre-échange faisait de lui une menace pour les agriculteurs du Haut-Canada. Il se heurta à l'hostilité des Canadiens français, pour qui l'union signifiait la fin de leur entité nationale, et à celle de beaucoup de Canadiens anglais qui voyaient dans l'union sans un « gouvernement responsable » un déni de leurs droits de sujets britanniques. En dépit de ces préjugés initiaux, lord Sydenham se révéla l'un des plus grands gouverneurs généraux du Canada. Comme Durham, il sut aborder avec une intelligence remarquable les problèmes canadiens; mais contrairement à Durham,

BENJAMIN HOLMES
DEVANT LE PARLEMENT

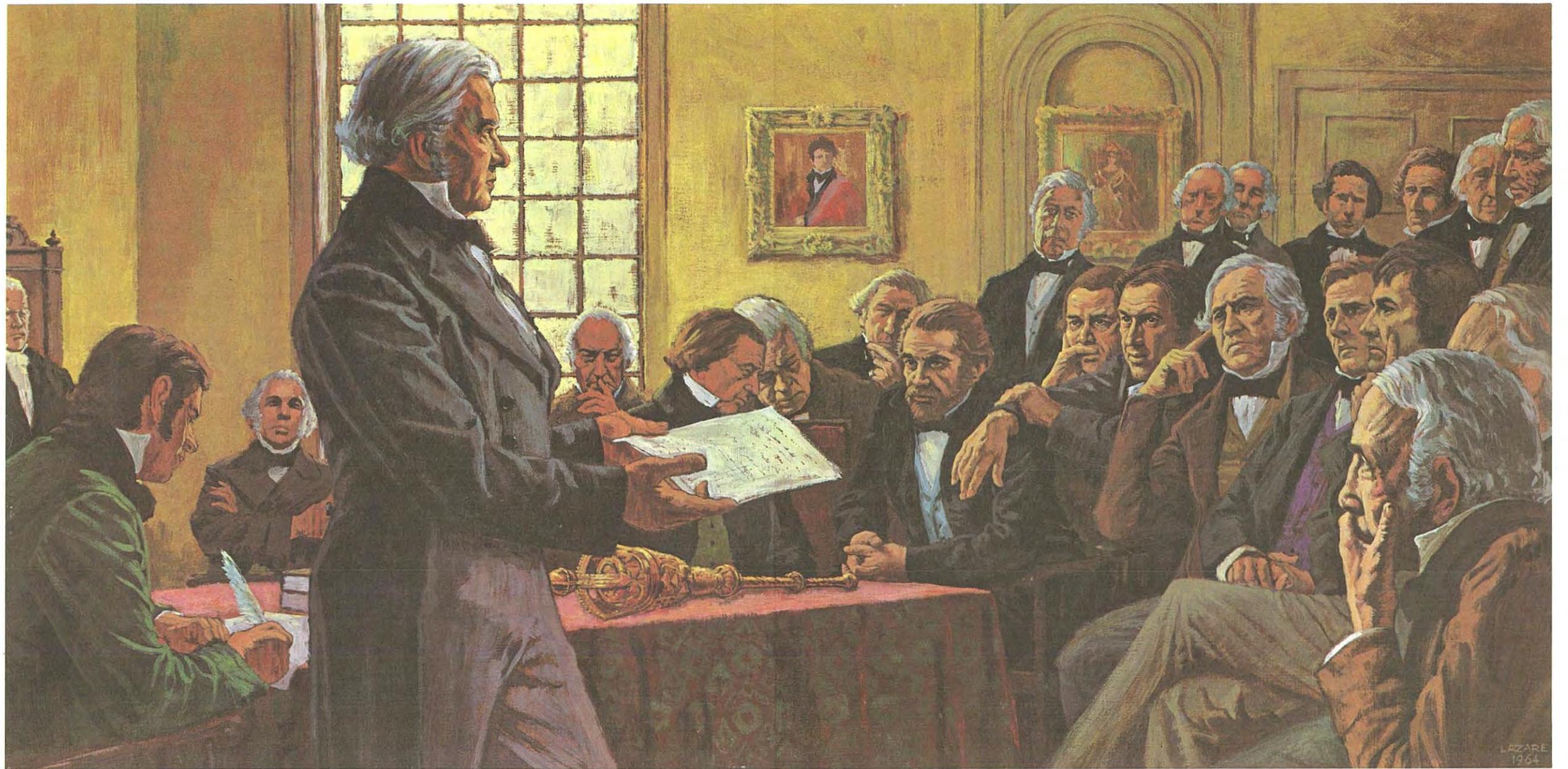
Le premier Parlement de la Province du Canada se réunit le 14 juin 1841 dans un hôpital désaffecté de Kingston. L'union du Haut et du Bas-Canada avait été proclamée au mois de février, mais peu de personnes entrevoient alors la grande portée économique de ce tour de force législatif.

L'une des principales conséquences de l'Union fut la consolidation des dettes des deux anciennes provinces et la garantie impériale d'un prêt de £1,500,000 sur le marché de Londres. Une pareille somme ne s'était jamais vue dans les annales canadiennes, et l'apport de ce capital engendra au pays une vague de prospérité et la mise en chantier de travaux publics d'une ampleur sans précédent.

D'autres questions financières s'imposaient à l'attention des nouveaux élus, le pays étant plongé dans le marasme économique depuis la crise monétaire et les rébellions de 1837. A Londres, le ministère des Colonies et la Trésorerie s'étaient inquiétés du comportement des banques pendant la crise, et, pour rendre la situation encore plus confuse, lord Sydenham était arrivé avec son propre projet de banque provinciale. De son côté, la Banque de Montréal avait avivé l'exaspération des autorités impériales en achetant la *Bank of the People*, dans le Haut-Canada, initiative outrepassant les dispositions de sa charte et promptement condamnée dans une dépêche de la Trésorerie.

La gravité de la situation se reflète sur le visage des membres de l'Assemblée, représentés ici alors qu'ils écoutent Benjamin Holmes présenter une pétition en faveur du renouvellement de la charte de la Banque. Le renouvellement fut accordé, et la Banque se vit même consentir le droit d'ouvrir des succursales dans le Haut-Canada, privilège qui lui était refusé depuis vingt ans, ce qui à toute fin pratique légalisait son acquisition de la *Bank of the People*.

Peinture de Jerry Lazare



il avait une grande finesse politique et, en plus, le sens des réalités économiques.

Un des premiers actes du nouveau gouverneur fut de convoquer le Conseil spécial du Bas-Canada pour lui exposer les grandes lignes du projet d'union. A l'exception de l'ancien chef radical, John Neilson, le Conseil donna son accord sous réserve de certaines conditions: une liste civile permanente, l'amélioration de la voie navigable du Saint-Laurent à frais communs, et la sauvegarde de tous les droits déjà accordés aux citoyens des deux provinces. Thomson se rendit ensuite dans le Haut-Canada où l'Assemblée législative était convoquée pour le 3 décembre 1839. A son arrivée à Toronto, il constata que la situation était encore pire qu'il ne l'avait soupçonné. Malgré une bonne récolte, les affaires n'avaient pas suivi la reprise générale, la dette de la province était devenue un fardeau insupportable, et la circulation monétaire se trouvait, comme toujours, dans un état chaotique. Dans l'arène politique, le *Family Compact*, implacablement opposé à l'union, dominait à la fois l'Assemblée et le Conseil législatif; le lieutenant-gouverneur, Sir George Arthur, s'était rallié à l'oligarchie tory, persuadé qu'en agissant ainsi il préservait les liens avec la Couronne. Et sur la place publique, un fort courant d'opinions préconisait la création d'une république autonome plutôt que l'union avec le Bas-Canada.

Néanmoins, grâce à sa personnalité et à ses dons politiques, Thomson, dans le court espace de deux semaines précédant la rentrée parlementaire, gagna tous les éléments, sauf les plus extrêmes, au principe de l'union. Pour parvenir à ce résultat, qui confinait au miracle, il avait fallu persuader les membres des diverses factions politiques que l'union était pour la province le seul espoir de sortir son économie de l'enlisement. Ce qu'il faut, disait-il, c'est « un grand coup. . . qui arrache les hommes au cours actuel de leurs pensées et donne un nouvel élan aux travaux publics, à l'immigration et à la mise en valeur des ressources du pays. » Le grand coup envisagé, c'était un prêt de 1,500,000 livres sterling, garanti par le gouvernement impérial, qui permettrait de rembourser les dettes paralysantes du Haut-Canada, de restaurer le crédit de la province en Angleterre, et de réaliser le grand réseau de voies navigables sans lequel il ne pouvait y avoir d'intégration de l'économie canadienne. Ce prêt devint le leurre dont se servit le gouverneur pour atteindre les objectifs apparemment irréalisables qu'il avait lui-même fixés.

Certains de ces objectifs étaient essentiellement politiques; ce sont ceux dont parlent les manuels d'histoire: acceptation du principe de l'union; application de nouvelles méthodes d'administration; réorganisation du Conseil

exécutif en un cabinet composé de chefs de ministères responsables; règlement de la controverse des réserves du clergé; établissement d'un système scolaire; division de la province en municipalités, chacune chargée de la perception des impôts et de la conduite des affaires sur le plan local. Que la plupart de ces propositions aient été entérinées par des lois, en dépit de l'opposition des factions et du mauvais état de santé de Sydenham, est un indice de ses grandes qualités d'homme d'Etat, de chef politique et d'administrateur dévoué à la chose publique; mais ce qui nous intéresse surtout ici, ce sont les mesures fiscales et financières grâce auxquelles il se proposait de donner une certaine consistance à ses projets politiques.

Certains aspects d'un plan d'ensemble visant à assainir les finances ébranlées du Canada ont peut-être été conçus avant que Thomson quitte l'Angleterre, mais d'autres ont certainement pris corps à la suite de ses observations au Canada. A la base, il y avait évidemment le prêt de £1,500,000 à obtenir sur le crédit de l'Angleterre, mais ce prêt semble être resté hypothétique jusqu'à ce que Thomson, par ses dépêches du 11 mars et du 27 juin 1840, réussisse à convaincre les autorités impériales de son inévitable nécessité. Plus tard vinrent s'ajouter des promesses de nouveaux crédits militaires, d'ailleurs moins importants que ceux précédemment recommandés par Colborne, et de primes destinées à faciliter le transport et l'établissement d'immigrants en provenance des îles Britanniques. Dans l'espoir, peut-être, de stimuler les entreprises industrielles et d'alléger en même temps le fardeau de la dette, on proposa de porter de 2½ à 5 pour cent les droits d'entrée sur les produits fabriqués. Mais Thomson était arrivé au Canada avec un projet beaucoup plus audacieux pour restaurer les finances de la colonie et assurer son développement progressif grâce à un accroissement des revenus. Ce projet, reposant sur des idées que Thomson avait tirées des débats contemporains sur la politique monétaire britannique, prévoyait l'établissement d'une banque provinciale d'émission qui reprendrait aux banques à charte leur très fructueux privilège d'émission.

Il faut signaler ici qu'un Comité d'enquête sur les banques et la monnaie, constitué par la Chambre des communes, siégeait en Angleterre depuis la crise financière de 1836. On y retrouvait les partisans des deux théories monétaires qui ont modelé la pratique bancaire en Angleterre et aux Etats-Unis durant tout le XIX^e siècle. L'une prônait la doctrine du « laissez faire », comptant sur la concurrence entre les banques pour régulariser la circulation des billets, que celle-ci eût pour assiette des biens fonciers ou des espèces; l'autre préconisait une monnaie dirigée, garantissant en toutes circonstances

la convertibilité des billets en espèces. Le principal interprète du principe de la monnaie dirigée, par opposition à la théorie du « laissez faire », était Samuel Jones Loyd, qui devint lord Overstone, grand théoricien économique et ami intime de Poulett-Thomson; son principal protagoniste au Parlement était Sir Robert Peel, chef du parti conservateur. Bien que Loyd soit reconnu comme le premier tenant de ce principe dans une brochure publiée en 1837, il semble, d'après une lettre citée plus loin, que Poulett-Thomson en ait recommandé l'adoption au cabinet dès 1833. L'appui que Peel donnait au principe de la réglementation de la circulation se traduisit finalement dans le *Bank Act* de 1844, qui séparait les fonctions monétaires et commerciales de la Banque d'Angleterre et jetait les bases du système bancaire actuel de la Grande-Bretagne. Toutefois, au moment du départ de Thomson pour le Canada, en septembre 1839, le Comité d'enquête avait posé quelque 9,270 questions à des témoins sans en venir à des conclusions bien définies.

Il peut être bon de rappeler à ce propos que les comités d'enquête sur les banques et la monnaie de l'Assemblée du Haut-Canada avaient siégé consécutivement pendant plus longtemps que celui de l'auguste Chambre des communes à Westminster. Il convient aussi de noter que si le comité anglais avait mené une enquête sur les fondements mêmes de la structure des banques, les comités canadiens ne s'étaient préoccupés que de la modification d'un système qui s'était révélé généralement satisfaisant. A cette époque, comme on le sait, le régime établi par la Banque de Montréal selon les principes de Hamilton était mieux adapté aux besoins du Canada que ne l'était alors le régime anglais aux besoins de l'Angleterre. Pourtant, presque tous les auteurs qui ont abordé ce sujet ont attribué aux législateurs et aux banquiers de cette époque une infériorité congénitale propre au milieu colonial.

Un comité canadien sur la monnaie et les banques siégeait durant la crise de 1837 et contribua à atténuer les pires effets du refus de Bond Head de sanctionner la suspension des paiements en espèces. Il se produisit toutefois, en grande partie à cause de la politique poursuivie par la *Bank of Upper Canada*, une diminution progressive de la circulation de monnaie métallique et du fonds de roulement commercial de la province, et d'autres mesures s'imposèrent. Dès 1835, la Compagnie du Canal de Welland avait adopté la pratique américaine d'émettre son propre papier portant intérêt et, en 1837, la ville de Toronto avait fait une émission de £6,000 en billets d'un dollar, remboursables en six mois avec intérêt et négociables pour le paiement de toute dette envers la municipalité. Devant le succès de cet expédient — en 1839, la ville de Toronto autorisa une autre émission de £16,000 de billets imprimés

avec des planches gravées à New-York — la législature du Haut-Canada, harcelée de tous côtés, adopta en novembre 1838, sur la recommandation du Comité d'enquête, un projet de loi autorisant le Receveur général à émettre des bons du Trésor à douze mois, inconvertibles, pour une somme de £ 100,000. Suivant les instructions qu'il avait reçues de Londres, Sir George Arthur fit usage de son droit de réservation et transmit le projet de loi aux lords de la Trésorerie ainsi qu'au ministère des Colonies. En 1839, la sanction royale fut également refusée à un projet de loi analogue qui autorisait une émission de £250,000 en billets.

Ces mesures monétaires improvisées améliorèrent quelque peu la situation, mais l'exode de la monnaie métallique se poursuivit, et le Comité d'enquête recommanda d'attribuer de nouvelles valeurs plus réalistes aux pièces de monnaie ayant cours légal dans le Haut-Canada, en vue de les aligner sur les valeurs établies en 1839 par une ordonnance du Conseil spécial du Bas-Canada. Cette même ordonnance prévoyait le retrait progressif des anciennes pièces d'argent françaises et leur remplacement par des pièces de monnaie d'origine américaine, mexicaine et anglaise. Même si, dans certains cas, la réévaluation manquait de logique, elle apporta au problème de la confusion monétaire une solution meilleure que les précédentes. En soumettant ces lois au ministère des Colonies, Colborne et Arthur pressaient le ministre d'obtenir la sanction royale en attendant la mise en circulation d'une monnaie provinciale. Sir George faisait remarquer, peut-être imprudemment, que « la présente mesure vise à aligner la monnaie de notre province sur celle des Etats-Unis, afin de permettre aux banques d'employer la monnaie aux mêmes conditions que dans ce pays. »

Fait assez étrange, Thomson s'était déjà embarqué pour le Canada lorsque la Trésorerie annonça dans la Gazette officielle le rejet des deux projets de loi canadiens sur la monnaie. Dans une dépêche adressée à Thomson en décembre 1839, mais qu'il ne reçut au Canada qu'en janvier 1840, on faisait observer que ces mesures allaient à l'encontre d'une loi impériale adoptée sous le règne de George III afin d'interdire au Massachusetts et aux autres colonies américaines de réglementer leurs propres monnaies. La raison du rejet des projets canadiens se trouve dans un communiqué de la Trésorerie daté du 22 novembre 1839. En dépit des vaines tentatives faites précédemment pour imposer le sterling au Canada, le document en question proposait que le gouvernement métropolitain réglemente la monnaie canadienne exclusivement par voie d'arrêtés en conseil et de proclamations royales, comme c'était le cas aux Indes occidentales, les parités devant

être établies par rapport à la livre sterling anglaise. Un procès-verbal du Conseil de la Banque de Montréal, en date du 28 janvier 1840, révèle que l'avis de rejet était déjà arrivé à cette date. En prévision de l'approbation des projets de loi égalisant les taux dans les deux provinces, la Banque s'était procuré £16,500 sterling à raison de 15d. argent courant au shilling, taux légal du Haut-Canada. Elle prit aussitôt des mesures pour éviter de subir une perte au cas où elle serait obligée de revendre au taux du Bas-Canada qui était alors de 13d. au shilling. Le Conseil décida de continuer à rembourser les shillings anglais et les pièces de six pence « jusqu'à ce que le montant total ainsi mis en circulation soit retourné à la Banque », mais Holmes recommanda aux guichetiers « de ne pas mettre en circulation une seule autre pièce de la monnaie décrite ci-dessus. »

Pour une fois, les dons de persuasion de Poulett-Thomson furent sans effet. Lorsqu'il communiqua les vues de lord Russell à l'élite commerciale de Toronto, il se heurta à une opposition unanime. Le *Board of Trade* de Toronto repoussa avec défi la tentative d'intervention du gouvernement impérial, et, dans le Bas-Canada, le gouverneur général constata la même attitude, notamment dans les milieux proches de la Banque de Montréal. Pendant toute la durée de la controverse au sujet du choix entre la livre sterling et le dollar, les dirigeants de la Banque s'étaient prononcés en faveur de l'assimilation des deux monnaies canadiennes à celle des Etats-Unis. Mieux que la plupart des autres Canadiens, ils avaient conscience du coût élevé et des inconvénients d'un système monétaire encore régi par une loi adoptée soixante-quinze ans plus tôt pour régler la circulation monétaire dans le commonwealth du Massachusetts. Dans ces circonstances, le gouverneur n'avait d'autre issue que de battre élégamment en retraite, en proposant de laisser la question de la réforme monétaire en suspens jusqu'à l'union des deux provinces. Il présenterait alors à la législature un ensemble de mesures visant à régler entièrement les problèmes fiscaux, financiers, bancaires et monétaires. Comme l'*Acte d'union* ne fut pas voté par la Chambre des communes avant juillet 1840 et qu'il n'entra en vigueur qu'en juin 1841, il y eut un intervalle de presque une année durant lequel les provinces restèrent aux prises avec les mêmes difficultés.

A ce stade d'une histoire passablement enchevêtrée, une question intéressante se pose: Poulett-Thomson avait-il abordé le problème des banques canadiennes avec Russell avant de quitter l'Angleterre pour assumer ses fonctions de gouverneur? L'allusion que fait Durham « aux vices des systèmes bancaire et monétaire de la province », en ne l'appuyant d'aucune preuve, laisse croire

que les banques canadiennes étaient tenues en assez piètre estime à Londres, tout comme le commentaire pessimiste de Thomson lui-même qui déclara plus tard: « Il n'y a pas un seul membre de la Législature qui comprenne le moins ces questions ». Une telle unanimité inciterait à penser que l'on avait envisagé des mesures correctives pendant que Thomson était encore en Angleterre. Cependant, il est difficile de concilier cette hypothèse avec les dépêches que Russell envoya à Thomson au Canada en novembre et décembre 1839, ainsi qu'avec une dépêche ultérieure, datée du 4 mai 1840, dans laquelle le secrétaire d'Etat aux Colonies transmettait une circulaire de la Trésorerie exigeant qu'à l'avenir certaines restrictions soient incluses dans toutes les chartes de banques coloniales. On peut donc soupçonner Thomson d'avoir proposé de sa propre initiative les mesures d'ordre bancaire, avec l'intention de démontrer le mérite du principe de la réglementation de la monnaie. Adeptes convaincu de ce principe, il voyait sans doute au Canada une occasion magnifique d'en prouver la validité et, ce faisant, de raffermir les finances de la province éprouvée, tout en contribuant à la conversion de ses confrères indécis d'Angleterre.

- 3 -

Les directeurs et administrateurs de la Banque de Montréal se trouvèrent en curieuse position durant la période de stagnation qui suivit l'adoption de l'*Acte d'union*. La plupart d'entre eux s'étaient montrés dans le privé grands partisans de l'Union dès le début des années 1820; leurs vues sur ce point et sur des sujets connexes avaient été adoptées par lord Durham, et pourtant, ils semblent n'avoir joué aucun rôle dans le grand changement constitutionnel. Les modifications que l'on se proposait d'apporter aux systèmes bancaire et monétaire revêtaient pour eux un intérêt tout particulier, mais apparemment ils n'en surent pas plus que les simples citoyens. Jamais le gouverneur ne les mit dans le secret de ses projets ni ne les invita à exposer leur avis, comme l'avait fait Durham. Les seuls renseignements qu'ils glanèrent semblent leur être venus sous forme de rumeurs, toujours déconcertantes et parfois alarmantes, en dépit de la présence de Peter McGill et de John Molson au Conseil spécial.

Dans de telles circonstances, il n'est pas surprenant que les administrateurs aient entretenu certaines inquiétudes quant à l'avenir, encore que la Banque elle-même fût dans une situation solide. Grâce à son capital versé de £500,000 et à sa pénétration dans le Haut-Canada par l'intermédiaire de la *Bank of the People*, elle avait renforcé sa position à la tête des établissements financiers

du pays et était devenue, en réalité, l'une des plus grandes banques de l'Amérique du Nord. D'un autre côté, sa charte expirait le 1^{er} novembre 1842, et plusieurs demandes de prolongation avaient été refusées, bien qu'une modification de l'ordonnance de 1838, passée en juin 1840, autorisât le président à toucher des émoluments, à condition qu'il renonce à toute activité commerciale étrangère à la Banque. Même sur la question cruciale des projets de loi concernant la circulation monétaire, la Banque ne reçut aucun rapport, à part le message du 28 janvier 1840 l'avisant que Thompson avait annoncé leur rejet à l'Assemblée du Haut-Canada. Loin d'exercer la sinistre influence qu'on lui a souvent prêtée, la Banque de Montréal semble n'avoir eu aucun poids politique.

La date de la proclamation de l'*Acte d'union* fut laissée à la discrétion du gouverneur qui attendit le 5 février 1841 pour annoncer que l'Union entrerait en vigueur le 10 février, anniversaire du mariage de la reine, du traité de Paris de 1763 qui cédait le Canada à l'Angleterre et de la sanction royale de la loi de 1838 qui avait suspendu la constitution du Bas-Canada. Immédiatement après la proclamation, on ordonna l'élection des représentants à la Chambre d'assemblée de la première législature de la Province du Canada. Il s'ensuivit dans la plupart des circonscriptions de la province, et plus particulièrement dans la région de Montréal et de Toronto, des luttes acrimonieuses entre les diverses factions rivales, luttes où l'intimidation et les incitations à la violence jouèrent leur rôle traditionnel. Il y eut pourtant une exception: la circonscription électorale de Montréal, nouvellement créée par le gouverneur, sur les instructions du ministère des Colonies, en vue d'assurer la majorité aux commerçants à prédominance anglaise de la ville. Une assemblée publique eut lieu à l'hôtel Rasco, dans la soirée du 11 mars, afin de procéder au choix des candidats. Selon la *Gazette* de Montréal, cette réunion de citoyens enthousiastes se déroula dans l'ordre sous la présidence d'Adam Ferrie, commerçant en vue et plus tard membre du Conseil législatif, qui appuyait fortement l'avènement prochain de l'Union et fit comprendre à son auditoire la nécessité d'élire des représentants qui travailleraient à en assurer le succès. Quand vint le moment des mises en candidature, J. Dunscombe, qui venait d'être élu député de Beauharnois, proposa les noms de Benjamin Holmes et de George Moffatt. Holmes avait été engagé par la Banque de Montréal dès sa fondation et était son caissier depuis 1827. George Moffatt, l'un de ses administrateurs les plus actifs de 1817 à 1835, avait remis sa démission pour se consacrer aux affaires de la *British American Land Company* et se dévouer à la défense des liens avec la Couronne. Le 13 mars, la *Gazette* publia l'éditorial suivant:

« Il est inutile d'insister sur les mérites de nos deux candidats et de leur juste droit à l'appui de tous les loyaux citoyens de la circonscription électorale de Montréal. . . Il suffit de dire qu'ils sont dignes à tous les points de vue de représenter une telle métropole dans n'importe quelle situation et que leur élection fera pendant longtemps honneur à nos concitoyens, qui ne seront jamais compromis ni trahis tant que leurs intérêts et leurs libertés civiles seront confiés à la garde de candidats tels que Holmes et Moffatt. . . »

Dans des lettres adressées à la *Gazette*, les deux candidats promettaient leur appui absolu aux intérêts britanniques et à la suprématie britannique, affirmant qu'ils feraient tout ce qui était en leur pouvoir pour soutenir la cause de l'Union.

Le matin suivant, onze des treize administrateurs de la Banque de Montréal assistèrent à une réunion régulière du Conseil. Après l'expédition des affaires courantes, le caissier fut invité à se retirer, et le président aborda le sujet de l'assemblée politique de la veille. Il émit l'opinion que l'une des premières mesures à soumettre à la Législature serait le règlement du problème monétaire et autres questions connexes. L'inscription suivante au procès-verbal est rédigée en ces termes:

« Sur proposition de M. Brooke, appuyé par M. Redpath: Attendu que l'expérience et les connaissances pratiques du Caissier en matière de monnaie et de finance peuvent aider grandement au règlement de ces importantes questions sur une base favorable aux établissements bancaires du pays et que, conséquemment, ses services comme membre de la Chambre d'Assemblée durant la prochaine session de la Législature peuvent contribuer d'une façon essentielle à la prospérité de la Banque au point de compenser largement les inconvénients de son absence temporaire;

En conséquence, il est résolu que le Conseil dûment autorise M. Holmes à se rendre aux désirs exprimés par la grande masse des électeurs lors de l'assemblée politique du 11 courant. »

Cette résolution fut adoptée par 9 voix contre 2, seuls le vice-président Masson et William Lunn ayant voté contre.

Une deuxième assemblée en faveur de l'Union fut tenue à la salle Sainte-Anne, le soir du 22 mars; MM. Holmes et Moffatt y furent déclarés élus

par acclamation. Dans leurs discours, les heureux candidats réitérèrent leurs promesses d'avant les élections, comme en font foi les commentaires de la *Gazette* du 23 mars. Holmes parla aussi en faveur de l'instruction publique, de l'aide du gouvernement à l'immigration et de la distribution à cette fin des terres incultes de la province. « Avec de bonnes écoles, un programme de travaux publics et l'unanimité des citoyens, nous n'aurons rien à envier, lorsque nous jetterons les yeux de l'autre côté du quarante-cinquième parallèle, à un pays où les lois sont foulées aux pieds et où les citoyens prêchent la liberté au marché des esclaves. »

Durant le reste du mois, les administrateurs consacrèrent leur attention aux problèmes soulevés par les opérations avec New-York et le Haut-Canada, mais, le 2 avril, le président s'inquiéta de nouveau des perspectives d'avenir. On décida alors de convoquer une assemblée générale des actionnaires pour le 17 mai, afin d'étudier les questions suivantes: le renouvellement de la charte; l'opportunité d'augmenter le capital de £250.000 pour répondre à l'accroissement des affaires dans le Haut-Canada; la modification des règles régissant la signature des billets de banque; enfin, la transformation de la fonction de président en un poste permanent à appointements fixes. En préparation de l'assemblée des actionnaires, les administrateurs tinrent une réunion spéciale dans la soirée du 14 mai, aux fins d'approuver une pétition adressée à la législature et d'étudier le projet d'une loi « préparée conformément à certains principes devant servir de base aux futures chartes de banques et exposés dans une circulaire de Sir John Russell, datée du 4 mai 1840, à l'adresse du gouvernement colonial. » Le président trouva que plusieurs dispositions de cette circulaire laissaient fort à désirer, mais le procès-verbal ne précise pas lesquelles, pas plus qu'il n'indique les objections soulevées. En conclusion, il fit remarquer qu'il n'était pas « en mesure de dire si le chef actuel du gouvernement [lord Sydenham] était fermement résolu à insister sur ces instructions, au cas où la législature adopterait un point de vue différent sur le sujet. » Ayant sans doute à l'esprit la représentation de la Banque, il assura le Conseil que la question serait l'objet d'une étude plus poussée.

Le 17 mai, les actionnaires approuvèrent à l'unanimité les quatre propositions qu'on leur avait soumises, et ils se réunirent de nouveau le 7 juin pour l'assemblée annuelle. Les opérations de l'exercice avaient donné des signes d'amélioration. Au Canada, 32.000 immigrants étaient arrivés en 1840, chiffre se situant au niveau d'avant la crise, tandis qu'en Grande-Bretagne, deux mauvaises récoltes successives avaient maintenu le prix du blé au-dessus de



UN GRAND ADMINISTRATEUR

Charles Edward Poulett-Thomson, futur baron Sydenham, n'avait pas encore quarante ans lorsqu'il accepta la tâche de mettre en pratique les recommandations de lord Durham.

Chargé d'établir un cadre à l'intérieur duquel les Canadiens pourraient se gouverner eux-mêmes, Sydenham adopta comme principe « de suivre les opinions modérées des deux côtés, rejeter les extrêmes et gouverner selon mon jugement. » En proclamant l'union des deux provinces, il fit cette mise en garde: « Votre destinée repose maintenant entre vos mains; ce qu'elle sera dépend de la façon dont vous mettrez à profit l'occasion qui vous est offerte. »

60s. le quart, d'où était résulté un fort accroissement des exportations de blé canadien. Grâce au tarif préférentiel, le commerce du bois continuait à prendre de l'expansion; enfin, le différend de frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine avait nécessité le maintien d'une garnison britannique supérieure à son effectif normal, apportant ainsi une aide essentielle à l'économie canadienne. Vu la situation politique, les administrateurs avaient toutefois jugé préférable de maintenir le dividende au taux modeste de six pour cent, tout en protégeant la Banque contre les aléas de l'avenir en ajoutant £16,284 au compte de réserve qui se trouva ainsi augmenté de 73 pour cent. On vota au président les honoraires habituels de £500, on remercia le personnel de ses bons services, et le Conseil d'administration sortant fut réinstallé sans changement. Le lendemain, Peter McGill et Joseph Masson furent réélus à leurs postes respectifs, et tout le personnel fut gardé en place. En raison du départ imminent du caissier qui allait remplir son mandat de député, un comité fut constitué pour compter l'encaisse.

Benjamin Holmes quitta Montréal pour Kingston quatre jours plus tard afin d'être présent à l'ouverture du Parlement provincial. Le 15 juin, le gouverneur prononça le discours du Trône devant une Chambre où il disposerait d'une majorité suffisante tant que son pouvoir de conciliateur resterait supérieur à la puissance des intérêts particuliers prêts à se coaliser contre lui. Plusieurs questions étaient en jeu: tout d'abord, la ratification de l'*Acte d'union*; ensuite, l'adoption de diverses réformes législatives, et enfin, l'approbation de certaines innovations fiscales et financières devant assurer à la province des revenus futurs. Il fallait en premier lieu obtenir du gouvernement impérial la confirmation officielle de la garantie, depuis longtemps à l'étude, d'un prêt de £1,500,000 sterling destiné à rétablir le crédit de la province et à permettre la reprise du programme de travaux publics. Ayant estimé à £1,470,000 sterling le coût d'une voie navigable de l'Atlantique au lac Huron, lord Sydenham déclara: « On pourrait réunir une part importante du capital nécessaire, sans frais d'intérêt, en confiant à la province l'émission de papier payable sur demande, privilège dont jouissent présentement des banques privées ou des particuliers, sans qu'il ne leur en coûte rien en retour du droit qui leur est ainsi accordé par l'Etat. » C'était, apparemment, la première déclaration publique de Sydenham au sujet de son projet de création d'une banque provinciale d'émission selon les principes de l'école anglaise favorisant la réglementation monétaire. Le gouverneur ne fit pas d'autres commentaires publics sur son projet, mais il en parla avec enthousiasme dans sa correspondance privée et le discuta avec des partisans aussi convaincus

que Francis Hincks et W. H. Merritt. Dans l'atmosphère politique surtendue du commencement de la session, il ne tenait évidemment pas à provoquer une discussion publique sur une proposition qui aurait pu entraîner de grandes controverses.

Dès les premières semaines de la session, consacrées en grande partie aux intrigues politiques et à l'alignement des forces, le gouverneur général créa un précédent dans l'administration coloniale en devenant son propre Premier ministre et le chef du gouvernement « quasi responsable ». Il espérait de cette façon faciliter l'adoption des mesures financières et administratives qu'il considérait d'une importance capitale pour le succès de l'Union: assainissement des finances de la province, changement de la structure du gouvernement sur le plan municipal et provincial, réforme du régime bancaire et accroissement des travaux publics. Après l'établissement de règles de procédure parlementaire, on créa plusieurs comités permanents chargés de rédiger des projets de loi et de les soumettre à l'Assemblée. Il y eut notamment un comité sur la monnaie, formé à la demande de Holmes et ayant pour tâche d'étudier « les mesures propres à égaliser très rapidement les taux du change et à uniformiser la monnaie dans toute la Province. »

Ce comité se composait à l'origine de dix membres siégeant sous la présidence de Francis Hincks, ancien directeur de la *Bank of the People* et à la veille de devenir Inspecteur général des comptes. Il comprenait notamment John S. Cartwright, premier président de la *Commercial Bank of the Midland District*, George Moffatt et John Neilson, rédacteur de la *Gazette de Québec* et chef de l'opposition canadienne-française hostile à l'Union. N'en faisait visiblement pas partie celui qui en avait été l'initiateur, Benjamin Holmes; après avoir joué son rôle préliminaire, il se retira discrètement à l'arrière-plan selon la tradition dans le milieu de la banque. Toutefois, lorsqu'on constitua un comité sur les banques, au début de juillet, Holmes en fut nommé membre, de même que W. H. Merritt. Comme les deux comités avaient un mandat de même nature et groupaient les mêmes personnes, ils fusionnèrent le 12 juillet et passèrent à l'étude de pétitions concernant les lois sur l'usure, les faillites et les biens fonciers. Le Comité d'enquête sur la monnaie et les banques soumit en tout quatre rapports; le dernier fut déposé le 27 août 1841.

L'appendice O des *Journals of the Legislative Assembly of the Province of Canada* (1841) donne un aperçu du caractère étendu de l'enquête menée pendant deux mois par le Comité. Ce document contient les réponses de vingt-sept personnes à une série de dix-huit questions que le Comité d'enquête leur avait soumises. Ce questionnaire avait pour but de recueillir leurs opinions

sur la situation de la monnaie, les réformes nécessaires et le choix de l'unité monétaire de la province. Les témoins étaient des caissiers ou directeurs de succursales de banques à charte, des représentants du *Board of Trade*, de l'Intendance, du service de la Douane, et plusieurs simples citoyens. La Banque de Montréal était représentée par T. B. Anderson, administrateur chevronné et futur président; Alexander Simpson, caissier de la succursale de Québec; Joseph Wenham, caissier de la *Bank of the People* à Toronto; et John Patton, directeur de la succursale de celle-ci à Kingston. Le premier rapport du Comité contenait les situations mensuelles de la Banque de Montréal du 1^{er} janvier 1836 au 15 juillet 1841, indiquant le montant de l'encaisse, les escomptes consentis ainsi que les achats et les ventes de devises qui, pour cette période, se chiffraient respectivement à £2,592,834 et £1,775,779.

Les réponses reçues par le Comité révèlent un accord général quant à la situation chaotique de la monnaie et aux raisons de cet état de choses, mais aucune unanimité sur les remèdes à y apporter; les uns sont en faveur de la livre, d'autres du dollar, d'autres encore d'une monnaie provinciale reposant sur les valeurs établies en 1835 par l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis. La plupart des réponses furent soumises par écrit, mais plusieurs de ceux qui avaient reçu le questionnaire comparurent en personne devant le Comité. Les extraits suivants reflètent l'opinion des gens du métier, par opposition aux vues extrêmes inspirées, d'une part, par la loyauté envers la Grande-Bretagne et, d'autre part, par les sentiments républicains. Le témoin est W. Walker, président du *Board of Trade* de Québec.

« Si l'on décidait d'apporter des changements à notre monnaie, je préférerais de beaucoup une monnaie décimale à la monnaie sterling anglaise. . . J'estime que l'or et l'argent devraient tous deux servir d'étalon monétaire. . . Comme il a été mentionné précédemment, l'assimilation de notre monnaie aurait pour effet d'empêcher toute fluctuation marquée du taux du change entre les diverses parties de la Province. . . La différence actuelle entre notre monnaie coloniale et la monnaie sterling britannique n'étant qu'une simple question de calcul, je ne vois pas comment elle [l'assimilation] pourrait amener un afflux de capitaux britanniques. . . L'introduction de la monnaie sterling et l'assimilation de notre agent monétaire à celui de la métropole ne sauraient, à mon avis, faciliter l'émigration ni faire naître une meilleure compréhension avec la mère patrie. »

Le questionnaire comprend de nombreuses répétitions, inspirées sans doute par la dépêche de la Trésorerie qui fut à son origine. Cette dépêche cherchait pour la seconde fois à imposer une monnaie sterling impériale au Canada, et le premier sondage d'opinion semble avoir été astucieusement conçu pour réfuter l'argumentation des lords de la Trésorerie dans leurs propres termes. Il y parvint en montrant que le *Board* lui-même, par son refus de l'assentiment royal aux bills décrétant l'uniformisation des deux monnaies canadiennes, avait perpétué les maux mêmes qu'il cherchait à guérir. On peut voir par les réponses de Walker que les Canadiens se souciaient peu des effets de l'état de leur monnaie sur les autres pays, mais se préoccupaient en premier lieu du commerce intérieur et des problèmes résultant de l'inégalité des valeurs données aux monnaies. Parmi les propriétaires fonciers et les hauts fonctionnaires du Haut-Canada, il existait certes un puissant sentiment en faveur d'une monnaie impériale qui cimenterait les liens de l'Empire, favoriserait l'immigration et aiderait à neutraliser les influences américaines — l'auteur a vu les livres de comptes d'une grande dame de Montréal qui, jusqu'à sa mort en 1878, exigea de son épicier et de ses autres fournisseurs des états de compte semestriels établis en ancienne monnaie anglaise — mais même ceux qui prênaient la monnaie sterling voulaient aussi garder le dollar et le demi-dollar d'argent à cause de leur commodité, et l'opinion publique estimait en général que la tentative d'ingérence du gouvernement impérial était répréhensible et irréaliste.

Le Comité d'enquête sur la monnaie et les banques termina ses travaux vers la fin du mois de juillet et le 26, il soumit son premier rapport à l'Assemblée. Celle-ci se réunit aussitôt en comité plénier et vota une résolution, proposée probablement par Benjamin Holmes, qui recommandait d'adopter le dollar d'argent comme étalon monétaire canadien, quatre de ces dollars équivalant à £1 sterling, et d'évaluer toutes les autres pièces de monnaie à leur valeur intrinsèque au poids. On demanda ensuite à Holmes de présenter un projet de loi déjà rédigé dans ce sens, et la Chambre l'approuva en première lecture. Mais le Conseil fit subir au projet plusieurs modifications: le dollar était remplacé par la livre sterling comme unité monétaire et sa valeur portée de 5s. à 5s.1d.; il restait néanmoins monnaie légale. Le bill ainsi modifié fut adopté de justesse par l'Assemblée, le 3 septembre, et soumis au bon vouloir du gouverneur général. Le gouvernement impérial en fit longuement l'étude, la sanction royale étant enfin donnée le 11 mars 1842. Durant cet intervalle, l'économie canadienne connut une période de fièvre, personne ne sachant quelles seraient les valeurs finalement adoptées, et les banques du

Bas-Canada tentèrent de se défaire de leurs pièces de monnaie françaises, car celles-ci, n'étant pas mentionnées dans la loi, risquaient de ne plus avoir cours. Lorsqu'elle fut enfin promulguée au Canada le 27 avril 1842, la loi donnait une valeur uniforme aux diverses monnaies du pays, ce qui apporta un grand soulagement aux hommes d'affaires. Par contre, ses évaluations bizarres et le maintien de la monnaie d'Halifax ne la firent guère priser de ceux qui s'occupaient de banque et de change.

- 4 -

Le Comité d'enquête s'intéressa surtout à la monnaie pendant ses séances du mois de juillet, mais deux autres questions d'importance capitale retinrent son attention: d'une part, la circulaire adressée le 4 mai 1840 par lord John Russell et fixant les restrictions à incorporer dans les statuts des futures banques à charte; d'autre part, le *Mémoire sur la monnaie de papier du Canada* dans lequel lord Sydenham révélait, apparemment pour la première fois, tous les détails de son projet de banque provinciale d'émission. On peut résumer comme suit le projet de Sydenham: la Banque provinciale serait établie par acte législatif et placée sous la direction de trois commissaires; elle aurait seule le pouvoir, à compter du 1^{er} mars 1843, d'émettre de la monnaie de papier payable sur demande, une compensation pour la perte de leur privilège d'émission étant versée à toutes les banques dont les chartes seraient encore valides après cette date. L'émission serait limitée au début à £1,000,000 en billets d'un dollar et plus, garantis à raison de 25 pour cent par de la monnaie frappée ou des lingots. Les banques à charte pourraient déposer des espèces ou des obligations du gouvernement à la Banque provinciale et recevoir ses billets en retour, ce qui leur permettrait de poursuivre les mêmes opérations, exception faite de l'émission de billets. L'unique fonction de la Banque provinciale serait celle d'une banque d'émission, dont tous les bénéfices nets seraient versés au Trésor de la province; elle ne recevrait pas de dépôts, sauf de la part des autres banques, n'escompterait pas d'effets et ne ferait pas d'opérations de change. Bref, elle serait presque le prototype de la Banque d'Angleterre reconstituée dont le collègue de Sydenham, Peel, allait définir les cadres dans son *Bank Act* de 1844. Le projet pour le Canada avait un triple objectif: établir une monnaie de papier garantie quant à la convertibilité et protégée des fluctuations préjudiciables, fournir au gouvernement les moyens de poursuivre son programme de travaux publics, et accroître les revenus de la province grâce aux bénéfices réalisés sur l'émission des billets.

On ne sait pas exactement à quel moment Sydenham transmet son *Mémoire* à l'Assemblée, mais ce fut apparemment avant le 11 juillet, car ce jour-là il écrivit à un ami en Angleterre, lui faisant part des observations suivantes:

« J'ai actuellement sur le métier une mesure pour laquelle, j'en suis sûr, vous éprouverez de l'intérêt et me souhaiterez le succès. . . Je ne suis pas certain de la faire adopter; mais si je le puis, je m'en réjouirai plus que de n'importe quelle autre réalisation, car elle ne sera pas seulement un bien pour le Canada, mais constituera aussi pour l'Angleterre un exemple qui pourra lui être profitable d'ici une année ou deux, lorsque la charte de la Banque d'Angleterre devra être renouvelée. Il s'agit de l'établissement d'une monnaie de papier parfaitement saine, au moyen d'une banque d'émission unique appartenant à l'Etat et reposant sur le principe pur d'émission de papier payable sur demande contre la garantie de lingots ou d'espèces métalliques, à l'exclusion de tout autre papier; bref, le principe pour lequel j'ai commencé à lutter au Cabinet en 1833 et que Samuel Loyd depuis a défendu avec tant de talent dans sa brochure.

« Les circonstances sont en ce moment très propices au changement; en effet, les chartes de presque toutes les banques dans les deux provinces doivent être renouvelées à la présente session ou n'ont plus que quelques années à courir. Elles sont donc à ma merci. Par ailleurs, le Canada offre un champ plus vaste pour les opérations d'une telle banque que peut-être n'importe quel autre pays au monde. Etant donné l'état lamentable de la monnaie de papier aux Etats-Unis, il ne fait guère de doute que d'ici deux ou trois ans les billets de notre banque seront la principale monnaie en circulation dans tous les Etats limitrophes du Canada, nous permettant d'imposer aux Américains, à notre profit, une taxe de l'ordre de 60,000 l. à 70,000 l. par année.

* * * * *

« Je calcule que la circulation moyenne de la Province est actuellement d'environ 1,200,000 l.; étant donné qu'une couverture d'un quart serait amplement suffisante, j'ai immédiatement 900,000 l. dont je puis disposer, soit un profit net de 40,000 l. à 50,000 l. par année, d'après la valeur de l'argent ici. Mais je ne doute pas le moindrement que l'extension de la circulation aux Etats-Unis viendra, en quelques années,

doubler ce profit. Il y aura toutefois certaines déductions à faire sur ce chiffre, car je dois désintéresser les banques existantes pour mener à bien mon projet.

« Ma principale difficulté est qu'il n'y a pas un seul membre de la législature qui comprenne le moindrement ces questions et à qui je puisse confier le sort de mon projet de loi. Cependant, je m'arrange généralement pour que les membres viennent me voir et je leur donne des leçons sur le sujet; et ainsi, bien qu'on n'invoque peu d'arguments solides dans la discussion devant l'Assemblée, je ne désespère pas de faire triompher mon point de vue par le seul poids de l'autorité et par la confiance que la plupart d'entre eux placent en moi. »

L'optimisme de Sydenham et son enthousiasme dans cette affaire doivent avoir inspiré une grande inquiétude aux banques canadiennes qui, comme il le disait à juste titre, dépendaient de l'Assemblée pour le renouvellement de leur charte. Néanmoins, après que Holmes eut transmis à Montréal les propositions du gouverneur, il s'écoula quelque temps avant la convocation, le 31 juillet, d'une assemblée spéciale du Conseil d'administration de la Banque de Montréal « aux fins d'étudier le projet gouvernemental d'une banque d'émission. » Douze des treize administrateurs étaient présents, y compris le président et le vice-président, et ils « résolurent de refuser leur accord à cette mesure qui, pour autant que la Banque pouvait en juger, leur paraissait grosse de conséquences préjudiciables tant pour les actionnaires que pour le public en général. »

On peut supposer que les objections de la Banque à la proposition de lord Sydenham furent transmises à Benjamin Holmes à Kingston le plus rapidement possible, et que le député de Montréal fit de son mieux pour qu'elles produisent leur effet. Ce ne fut sans doute pas une tâche facile. Sauf en ce qui concerne les questions bancaires, Holmes était l'un des plus chauds partisans du libéralisme politique de Sydenham et il tenait le gouverneur général en très haute estime, à la fois comme homme d'État et comme particulier; Francis Hincks, avec qui Holmes se lia d'une grande amitié, approuvait le projet d'une banque d'émission et était en outre président du Comité d'enquête sur la monnaie et les banques; de plus, aux yeux des Canadiens éclairés, il n'y avait rien de particulièrement nouveau ni d'alarmant dans l'idée de Sydenham. Dès 1808, en effet, l'Assemblée du Bas-Canada avait tenu un débat sur l'établissement d'une banque d'État. L'expérience réussie des billets de l'armée, en 1812, avait familiarisé la population avec la monnaie de papier



GUIDE ET PIONNIER

Si John Richardson fut « le père de la banque canadienne », Benjamin Holmes fut certainement le tuteur qui guida ses premiers pas. D'abord préposé aux escomptes, puis caissier, Holmes fit partie du personnel de la Banque de Montréal dès sa fondation et travailla sans cesse à en améliorer les services.

Holmes fit bénéficier les opérations techniques de la Banque d'un grand nombre de perfectionnements et d'innovations, tout en surveillant de près les réserves en espèces, essentielles à la stabilité. Homme peu accommodant, c'est néanmoins à son administration énergique qu'on doit attribuer en grande partie les premiers succès de la Banque.

du gouvernement, et quelques années auparavant, W. H. Merritt, alors président d'un comité d'enquête sur la monnaie et les banques, avait présenté un projet de création d'une banque d'Etat encore plus radical que celui de Sydenham. La Banque de Montréal devait d'ailleurs elle-même favoriser par la suite l'émission d'une monnaie d'Etat au Canada.

Le vice principal du projet de Sydenham tenait au fait qu'on ne le prônait pas tant à cause des faiblesses du régime bancaire canadien, que de celles du système anglais, alors en cours de révision et dont l'un des problèmes les plus graves était le nombre des faillites de banques survenues durant la dernière crise. Par contraste, le Canada n'avait connu que deux faillites de banques en quelque vingt années, celles de la Banque du Canada à Montréal et de la prétendue *Bank of Upper Canada* à Kingston, et cela dans des circonstances qui ne portaient aucunement atteinte à l'ensemble du système bancaire; il n'avait jamais non plus souffert d'un manque de convertibilité, excepté durant la crise des espèces monnayées. Au Bas-Canada, en particulier, la circulation des billets de banque n'avait jamais approché le rapport de trois à un, prescrit dans les premiers Articles d'association de la Banque de Montréal. Le seul reproche que l'on aurait pu adresser à la Banque, c'était d'avoir insisté trop strictement sur la liquidité des garanties exigées pour les escomptes commerciaux. Si l'on avait adopté le système américain, l'évolution économique du Canada aurait peut-être été plus rapide qu'elle ne le fut; d'un autre côté, les déposants et les actionnaires l'auraient payé en désastres cycliques. Si les banques canadiennes pouvaient paraître excessivement prudentes, cette prudence même offrait une sécurité sans précédent.

Principal adversaire de la proposition de Sydenham au Parlement, Benjamin Holmes devait surmonter des obstacles formidables, mais il ne manquait pas d'appuis puissants. Toutes les banques à chartre étaient opposées à la mesure de Sydenham, car l'abolition du privilège d'émission aurait entraîné la perte d'une fonction importante de leurs succursales ainsi qu'une nette réduction de leurs bénéfices et de la somme des capitaux à prêter. Un grand nombre de personnes, se rappelant le *Family Compact* et la *Bank of Upper Canada*, redoutaient de voir le contrôle des finances remis entre les mains du pouvoir exécutif. Il y avait aussi les éléments extrémistes de l'Assemblée, français et anglais, qui se montraient irréductibles dans leur opposition à toute loi présentée par lord Sydenham et appuyée par la coalition unioniste.

Après avoir soumis son premier rapport le 26 juillet, le Comité en déposa un autre le 13 août, priant la Chambre d'approuver une pétition de la *Bank of Upper Canada* qui demandait l'autorisation d'établir son siège social à Toronto

plutôt qu'au « siège du gouvernement » comme l'exigeait sa loi constitutive. Cinq jours plus tard, le Comité présenta un troisième rapport portant sur l'usure et, le 27 août, un quatrième et dernier rapport. Le rapport final du Comité constitue la première étude complète des banques et de leurs opérations faite au Canada depuis la fondation de la Banque de Montréal, presque un quart de siècle plus tôt. Ce tribut à l'organisation bancaire canadienne présente un tel intérêt et une telle importance que nous estimons devoir le reproduire ici en entier, en même temps qu'une lettre très intéressante adressée à Sa Majesté la Reine.

Rapport final du Comité d'enquête sur la monnaie et les banques

Le Comité d'enquête sur la monnaie et les banques, ayant reçu instructions de considérer l'opportunité d'établir un système bancaire unique dans la Province, — et à qui ont été soumises les diverses pétitions des banques, — a l'honneur de présenter le Rapport final suivant.

Après avoir examiné les diverses pétitions des banques à charte de la Province, demandant une augmentation de leur capital, le Comité a décidé de recommander à la Chambre d'accéder aux requêtes de ces pétitions ainsi qu'à toutes les autres demandes de chartes de banque, sous réserve des restrictions suivantes, recommandées pour la plupart dans une dépêche du Secrétaire d'Etat aux Colonies dans le gouvernement de Sa Majesté.

1^o Le montant du capital de la compagnie doit être fixé, et la totalité de ce montant ainsi fixé doit être souscrite dans un délai limité n'excédant pas dix-huit mois à compter de la date de la charte ou acte de constitution.

2^o La banque ne doit pas commencer ses opérations avant que tout le capital soit souscrit et qu'une moitié au moins de la souscription ait été payée.

3^o Le montant du capital doit être versé dans un délai donné à compter de la date de la charte ou acte de constitution, ledit délai, à moins de circonstances particulières, ne devant pas dépasser deux ans.

4^o Les dettes et obligations de la compagnie sous forme de billets à ordre ou autres engagements ne doivent jamais dépasser trois fois le montant du capital versé, plus le montant des dépôts en espèces ou en papier du gouvernement qui peuvent être faits à l'établissement de la compagnie par des particuliers.

5^o Tous les billets à ordre de la compagnie, qu'ils soient émis par l'établissement principal ou par les succursales des banques, doivent porter la date au lieu d'émission et être remboursables sur demande en espèces au lieu d'émission.

6^o La suspension du remboursement en espèces sur demande, dans tout établissement de la compagnie, pendant un nombre de jours donné (sans jamais dépasser 60) au cours d'une même année, soit consécutivement, soit à intervalles, entraînera l'annulation de la charte.

7^o La compagnie ne doit pas détenir d'actions de son propre capital social, ni faire d'avances contre la garantie de ses actions.

8^o La compagnie ne doit pas avancer d'argent contre la garantie de terrains ou maisons, ou de navires, ni contre le gage de marchandises, ni avoir des terres ou des maisons, sauf pour la conduite de ses affaires, ni être propriétaire de navires, ni s'occuper de commerce, sauf le commerce des métaux précieux ou des lettres de change; elle doit limiter ses opérations à l'escompte du papier commercial et des valeurs négociables, et autres opérations légitimes de banque.

9^o Les dividendes aux actionnaires doivent provenir des bénéfices seulement, et non du capital de la compagnie.

10^o La compagnie doit dresser et publier des états périodiques de son actif et son passif (semestriels ou annuels) indiquant, sous les rubriques mentionnées dans la formule annexée, le montant de ses billets en circulation et les autres dettes à la fin de chaque semaine ou chaque mois durant la période sur laquelle porte l'état, et le montant moyen des espèces et autres avoirs disponibles pour y faire face. Des copies de ces états doivent être soumises au gouvernement de la Province et la compagnie doit être prête, si on l'en requiert, à justifier ces états en produisant, à titre confidentiel, les bilans hebdomadaires ou mensuels qui ont servi à les compiler. Et elle doit aussi être prête, à la requête des lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, à fournir de la même façon tout autre renseignement touchant la situation ou les opérations de ses établissements de banque que leurs Seigneuries peuvent juger bon de demander.

11^o Aucun statut ou règlement de la compagnie ne doit être contraire aux conditions de la charte, ou de l'acte de constitution, ou aux lois de la Province.

12^o Comme l'insertion dans les chartes ou actes de constitution de

dispositions détaillées relatives à la direction des affaires de la compagnie a pour effet, comme on l'a constaté à maintes reprises, de rendre ces documents compliqués et inintelligibles et a causé de grands inconvénients, il serait souhaitable d'éviter de le faire et de restreindre le contenu de ces chartes ou actes, autant que possible, aux pouvoirs et privilèges particuliers à conférer à la compagnie et aux conditions que la compagnie doit respecter, ainsi qu'aux règles générales se rapportant à la nomination et aux attributions des administrateurs, à l'institution des statuts et règlements, ou autres procédures de la compagnie qui peuvent être nécessaires à la sécurité et à la commodité du public.

13^o Aucune compagnie n'est autorisée à émettre ses billets à ordre payables sur demande, pour un montant supérieur à son capital versé.

Formule de rapport mentionnée à la règle n^o 10

Situation de la Banque de pour la période du [1^{er} janvier] au [30 juin] 184—.

Billets à ordre en circulation, ne portant pas intérêt - - - - -	£
Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt - - - -	£
Traites et billets en circulation, portant intérêt - - - - -	£
Soldes dus à d'autres banques - - - - -	£
Dépôts d'argent, ne portant pas intérêt - - - - -	£
Dépôts d'argent, portant intérêt - - - - -	£
	<hr/>
Total du passif moyen - - - - -	£
	<hr/>
Espèces et lingots - - - - -	£
Terrains et autres propriétés de la compagnie - - - - -	£
Obligations du gouvernement - - - - -	£
Billets à ordre ou traites d'autres banques - - - - -	£
Soldes dus par d'autres banques - - - - -	£
Billets et traites escomptés, ou autres créances de la compagnie non incluses sous les rubriques précédentes - - - - -	£
	<hr/>
Total de l'actif moyen - - - - -	£
	<hr/>

Le Comité est nettement d'avis qu'un système uniforme de banque devrait être adopté dans la Province, et c'est pourquoi il recommande

que les compagnies privées ou à capital social qui émettent actuellement de la monnaie de papier dans la Province, sans l'assentiment de la Législature, se voient interdire de le faire après la fin de la prochaine session du Parlement. Par ailleurs, le Comité recommande que tous les établissements bancaires reconnus par les lois de l'une ou l'autre partie de la Province reçoivent des chartes aux mêmes conditions que celles qui sont maintenant recommandées à la Chambre.

Au cours de son enquête sur les sujets soumis à son examen par la Chambre, il est venu à la connaissance du Comité qu'une Charte royale a été accordée à une Compagnie établie à Londres sous le nom et la raison sociale de «*Bank of British North America*» aux fins d'effectuer des affaires de banque dans les colonies de l'Amérique du Nord, avec un capital de £1,000,000 sterling et le droit de porter ledit capital à £2,000,000.

Le Comité estime qu'il a le devoir impérieux de signaler cette circonstance à l'attention de la Chambre, car il croit que l'exercice de la prérogative royale est contraire à l'esprit et au sens de l'Acte constitutionnel qui garantit à la Législature de la Province la direction absolue des affaires intérieures de ladite Province.

Ayant le ferme espoir que l'honorable Chambre partagera cette opinion, le Comité a rédigé et joint au présent Rapport une adresse à Sa Majesté sur ce sujet. Il dépose aussi différents états qu'il a obtenus des divers établissements bancaires.

Le tout respectueusement soumis.

F. HINCKS
Président

Adresse à Sa Majesté Sérénissime la Reine

Très Gracieuse Souveraine,

« Nous, très dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, l'Assemblée législative du Canada, réunis en Parlement provincial, demandons très humblement la permission de porter à la connaissance de Votre Majesté une affaire de la plus haute importance pour les fidèles sujets de Votre Majesté en la Province du Canada. Au cours de la présente session du Parlement, nous avons appris avec une vive inquiétude que Votre Majesté avait été conseillée d'accorder une charte royale à une Compagnie de la Cité de Londres, formée pour exercer le commerce de banque dans les colonies britanniques d'Amérique du Nord, sous le nom et la raison

sociale de « *Bank of British North America* », laquelle charte, en plus de conférer d'autres privilèges, autorise ladite Compagnie à émettre des billets de banque dans la Province.

« Il est de notre devoir impérieux, en tant que représentants du peuple canadien, de protester contre cette atteinte à nos droits constitutionnels.

« Nous demandons très humblement la permission de faire observer à Votre Majesté que la loi du Parlement impérial, en vertu de laquelle nous sommes maintenant assemblés, avait pour but de conférer au peuple canadien le droit d'administrer ses propres affaires locales; et nous avons osé croire, d'après la teneur des récentes dépêches adressées par le Secrétaire d'Etat aux Colonies au représentant de Votre Majesté en notre Province, que la non-ingérence dans ces affaires serait le principe qui gouvernerait dorénavant les Conseils de Votre Majesté en ce qui concerne les affaires de la Colonie.

« Nous ne voudrions pas atténuer la force de nos présentes remontrances en faisant valoir à Votre Majesté les inconvénients auxquels la Législature provinciale serait exposée et la perte que pourraient subir les habitants de la Province par suite de l'exercice de la prérogative royale dans le cas présent.

« Nous prions donc respectueusement et humblement Votre Majesté d'accorder sa bienveillante attention à la présente Adresse, estimant que les droits constitutionnels de la Législature provinciale, de diriger et administrer les affaires intérieures de la Province, reposent sur un principe au maintien duquel les habitants de l'importante colonie du Canada se sont irrévocablement engagés.

« Qu'il nous soit permis de renouveler l'assurance de notre entier dévouement à la Personne et au Gouvernement de Votre Majesté. »

* * *

Le rapport final du Comité d'enquête sur la monnaie et les banques renferme les principes qui ont jusqu'à ce jour guidé la législation bancaire du Canada, et on doit donc lui attacher une importance historique. Il ne marquait toutefois pas une rupture avec le passé; au contraire, ce qui le rend remarquable, c'est d'une part son adhésion, avec seulement quelques modifications secondaires, au système bancaire établi par la Banque de Montréal et, d'autre part, son rejet de la tutelle britannique en matière de banque provinciale. Non seulement le rapport ne faisait manifestement aucun cas du projet de banque de Sydenham, mais il blâmait en outre le gouvernement impérial d'avoir empiété sur les droits nouvellement acquis de la province. Même si le docu-

ment canadien faisait état de la plupart des restrictions recommandées par la circulaire de lord John Russell, il n'en constituait pas moins une affirmation de souveraineté. Les chartes des banques canadiennes incorporaient déjà en effet un grand nombre de ces restrictions, et l'on peut se demander si les lords de la Trésorerie avaient jamais pris la peine d'étudier ces chartes en détail.

Le rapport final fut soumis à l'Assemblée le 27 août et renvoyé devant le comité plénier de la Chambre « convoqué pour vendredi prochain », c'est-à-dire le 3 septembre. Il dut y avoir un ajournement, car le rapport n'est plus mentionné au *Journal* avant le 10 septembre, date où il fut discuté et où il reçut plusieurs modifications. Bien que le rapport n'en fasse pas mention, le Comité avait étudié en détail le projet de banque d'émission mis de l'avant par Sydenham; dans ses Mémoires, Hincks rapporte qu'une résolution en faveur de la banque avait été adoptée grâce à sa voix prépondérante. Néanmoins, lorsque la Chambre fut saisie du projet, le 31 août, il fut résolu « qu'il est inopportun d'examiner davantage, pendant la présente session, l'établissement d'une Banque provinciale d'émission ou l'émission, par tout autre moyen, d'une monnaie de papier garantie par la Province. » Apparemment, Sydenham avait grandement surestimé le poids de son autorité à l'Assemblée, ou bien le pouvoir de persuasion de Holmes avait été plus efficace que les « leçons » du gouverneur, car la Chambre adopta la résolution par 40 voix contre 29. Le grand projet de Sydenham fut rejeté par une coalition de Canadiens français, de tories et d'ultra-réformistes; Hincks et Moffatt votèrent contre la résolution. Holmes venait ainsi d'accomplir sa deuxième mission pour le compte de la Banque de Montréal.

Sydenham, chargé par le ministère des Colonies de réaliser l'union législative sans « gouvernement responsable » et, par la Trésorerie, d'apporter des changements radicaux aux systèmes bancaire et monétaire des colonies nord-américaines, réussit adroitement à n'en rien faire. Lorsqu'il mourut prématurément à l'âge de quarante-deux ans, le lendemain de la prorogation de la première Assemblée du Canada-Uni, les fondements du « gouvernement responsable » étaient jetés, le dollar l'emportait sur la livre, et le système bancaire canadien restait essentiellement inchangé. Soixante-dix ans plus tôt, un autre homme d'Etat britannique, Charles Townshend, avait précipité la révolution en tentant d'intervenir dans l'économie interne des premières colonies britanniques d'Amérique. La même attitude se retrouve, à un degré moindre, dans le rejet par la Trésorerie des lois canadiennes sur la monnaie et les restrictions qu'elle recommandait d'imposer aux banques à charte. Si Sydenham n'avait pas été un grand homme politique, s'il avait eu l'intransigeance

d'un Gosford, la stupidité d'un Head ou l'arrogance d'un Durham, l'histoire du Canada aurait pris un cours différent. Grâce à ses dons de conciliation, une controverse qui aurait pu être dangereuse fut réglée discrètement par des voies démocratiques.

Dès que la Chambre fut satisfaite du rapport du Comité sur la monnaie et les banques, elle put s'occuper des pétitions de renouvellement de charte et d'augmentation de capital que lui avaient soumises quelques mois auparavant la Banque de Montréal, la Banque de Québec et la Banque de la Cité. Une pétition analogue de la *Commercial Bank of the Midland District* reçut la priorité et, après son adoption par la législature, servit de modèle aux autres chartes. La nouvelle loi contenait une clause intéressante, insérée apparemment pour compenser le rejet du projet de Sydenham, qui prévoyait l'imposition d'une taxe de un pour cent perçue sur la circulation des billets de banque, sur la base des revenus mensuels arrêtés au 15 mai et au 15 novembre. Il y avait aussi des sanctions prévues en cas de parjure et de rapports non soumis. La loi resta en vigueur jusqu'en 1849; pendant ces sept années, la taxe rapporta £85,074, soit une moyenne de £12,153 par an: on était loin du revenu prévu par Sydenham pour sa banque d'émission.

Le projet de loi renouvelant la charte de la Banque de Montréal subit la troisième lecture le 13 septembre et fut adopté par l'Assemblée. Avec l'approbation du Conseil législatif, il fut « présenté pour recevoir la sanction royale et soumis au bon plaisir de Sa Majesté. » La loi fut sanctionnée le 11 mars 1842 et proclamée par Sir Charles Bagot, successeur de Sydenham, le 27 avril de la même année. Une loi complémentaire, adoptée en même temps, autorisait les banques ayant une charte du Haut ou du Bas-Canada à poursuivre leurs opérations dans toute la province du Canada.

La nouvelle charte différait de la première sur les principaux points suivants: institution de la double responsabilité des actionnaires, rachat des billets à leur lieu d'émission, limitation des émissions de billets de moins d'une livre à un montant égal au cinquième du capital payé, et limitation du total des émissions au montant du capital-actions versé. Une nouvelle clause restreignait les escomptes accordés aux administrateurs et directeurs à un tiers du montant total des prêts, et une autre exigeait des rapports plus détaillés que par le passé. Pour la première fois, la charte de la Banque de Montréal ne prévoyait pas la peine de « mort sans bénéfice de clergie » en cas de vol ou contrefaçon, cette sanction controversée étant remplacée par sept ans de travaux forcés. La charte de 1841 comptait 43 clauses, au lieu de 22 en 1838 et de 21 dans la charte originale de 1822. Cependant, à part les nouvelles

dispositions mentionnées plus haut, elle ne contenait aucun changement important, et la nature des opérations de la Banque n'en fut nullement modifiée; au contraire, elle reçut l'autorisation d'appliquer ses méthodes dans le Haut-Canada, devenu Canada de l'Ouest. En définitive, le renouvellement de la charte eut pour effet de confirmer l'approbation officielle du système canadien de banques commerciales, établi selon les principes que la Banque de Montréal avait instaurés en 1817.

Le « livre de résolutions » du Conseil de la Banque de Montréal contient l'inscription suivante, en date du 18 septembre 1841:

« A son retour de Kingston, le Caissier présenta au Conseil une copie de la charte de banque adoptée par l'Assemblée lundi dernier et accordant l'augmentation de capital demandée, ce qui en porte le total à £750,000, et une prolongation jusqu'au 1^{er} juin 1862. »

Rédigée en écriture anglaise, d'une main ferme, cette inscription semble se terminer sur une note de triomphe.

APPENDICES

A • ARTICLES D'ASSOCIATION
DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

404

B • LES PREMIERS RÈGLEMENTS
DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

414

C • LES PREMIERS PRÉSIDENTS
DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

427

D • L'HISTOIRE DU CLAN PHYN-ELLICE

431

E • LA MONNAIE AU CANADA
LORS DE LA FONDATION DE LA BANQUE

443

APPENDICE A

ARTICLES
D'ASSOCIATION
DE LA
BANQUE DE MONTRÉAL

A tous ceux qui ces présentes verront —

QU'IL soit notoire et manifeste que nous, les Soussignés, avons formé une Association limitée, et que nous convenons ensemble par ces présentes de gérer des affaires de BANQUE de la manière ci-après spécifiée et décrite, sous le nom ou raison de

BANQUE DE MONTRÉAL;

et nous stipulons, déclarons et convenons par ces présentes que les articles suivans sont et seront les articles fondamentaux de notre actuelle association et engagement mutuel, par lesquels nous et toutes les personnes qui seront en aucun tems ci-après dans le cas de faire des affaires avec la dite Compagnie, serons liés et dirigés.

Articles
 of
 Association
 of the
 Montreal Bank.

To all to whom these Presents shall come,

Be it known and made manifest, that we the Subscribers have formed an Association or limited copartnership, and do hereby agree with each other, to conduct Banking Business in the manner herein after specified and so described, by and under the name or style of

The Montreal Bank,

And we do hereby mutually covenant, declare and agree, that the following are and shall be the fundamental Articles of this our Association and agreement with each other, by which we, and all Persons who at any time hereafter may transact Business with the said Company, shall be bound and regulated.

John Richardson	John D. Wilson	Herold Galt
James G. Smith	Robert G. Brown	John C. Beard
Wm. Galt	J. Smith	Charles Currier

Art. 1er. Le Fond-Capital [sic] de la dite Compagnie n'excédera pas deux cents cinquante mille livres, cours actuel de cette Province, divisé en cinq mille actions de cinquante livres chacune; et à l'effet de lever le dit fond-capital, il sera ouvert un livre de souscription dans cette ville après trente jours d'avertissement préalable dans au moins quatre des Papiers-Nouvelles [sic] de la Province, sous la surveillance de John Richardson, George Garden, George Moffatt, Thomas Andrew Turner, Robert Armour, James Leslie, Horatio Gates, John C. Bush, et Austin Cuvillier, ou de trois d'entre eux; et l'ouverture du livre de souscription continuera d'avoir lieu sous leur surveillance jusqu'à ce que des Directeurs ayent été nommés dans la forme et de la manière qu'il sera pourvu ci-après; en tête du dit livre, qui restera ouvert jusqu'à ce qu'il ait été souscrit pour la totalité du Fond-Capital, seront inscrits les présens articles d'Association ou Convention. Toutes personnes, toute compagnie, tout corps politique ou communauté qui deviendront membres de cette association, pourront souscrire pour autant d'actions qu'il ou qu'elles jugeront à propos, n'excédant pas cependant pour la première fois vingt actions; et il est convenu par ces présentes que les actions respectivement souscrites seront payables en espèces d'or ou d'argent, ayant cours dans cette Province, et de la manière suivante, savoir: cinq *pour cent*, comme dépôt au moment de la souscription; dix pour cent aux Directeurs, dans les dix jours après qu'ils auront été élus en la forme ci-après mentionnée; un autre paiement n'excédant point dix pour cent, quand ils le requerront, à telle époque et dans tel lieu qu'ils désigneront à cet effet, après trente jours d'avertissement préalable comme il a été dit précédemment; et le restant sera payable à des termes réglés et fixés par la majorité des Directeurs; mais aucun paiement à faire ensuite n'excédera dix pour cent sur le Fond-Capital, et il sera toujours donné un avertissement de trente jours pour le dit paiement.

Art. 2. Il est de plus convenu que, quand la somme de Cinq Mille Livres aura été actuellement déposée ou payée en à-compte des souscriptions au dit Fond-Capital, il en sera donné avis par les personnes sous la surveillance desquelles les souscriptions auront été reçues, dans au moins deux Papiers-Nouvelles de Montréal; et les dites personnes notifieront en même tems, et de la même manière, le tems et le lieu d'une assemblée des souscripteurs, laquelle devra se réunir à un intervalle non moindre de trente jours, à compter du moment de la notification, pour procéder à l'élection du nombre de Directeurs ci-après mentionné; et cette élection sera faite dans les dits tems et lieu par la majorité des actionnaires de la manière prescrite ci-après, relativement aux élections annuelles des directeurs; et les personnes qui auront été ainsi élus seront les premiers directeurs et pourront servir comme tels jusqu'à l'expiration du jour fixé pour procéder à l'élection annuelle; et les Directeurs ainsi élus commenceront ensuite les affaires et les opérations de la dite banque aussitôt que les circonstances pourront le permettre convenablement; mais il ne sortira point, ou il ne sera point

mis en circulation de Billets de Banque ou Promesses de Banque, ni il ne sera escompté aucun Billet ou Promesse à la Banque avant que vingt cinq mille livres en or ou en argent, n'ayent été actuellement versées et reçues à compte des souscriptions au dit fond-capital.

Art. 3. Pour bien conduire les affaires de la dite Association ou Compagnie, il y aura treize Directeurs [sic], qui seront élus annuellement par les propriétaires ou actionnaires du dit Fond-Capital, réunis en une assemblée générale qui aura lieu, chaque année, le premier Lundi de Juin; à laquelle assemblée annuelle les dits propriétaires et actionnaires voteront conformément à la règle ci-après établie, relative au mode de voter dans les assemblées générales; et les Directeurs ainsi élus à la majorité, d'après la dite règle, pourront servir comme directeurs pendant douze mois (à moins que quelqu'un d'entr'eux ne soit renvoyé pour malversation, avant l'expiration de cette période, par une assemblée générale des actionnaires, ou seulement suspendu comme il est pourvu ci-après); et dès leur première réunion après la dite élection, ils choisiront parmi eux un Président et un Vice-Président, et leurs places respectives seront, de temps à autre, remplies en cas de vacance par décès, démission, absence de la Province, ou renvoi comme il a déjà été dit. En cas de mort, de démission, d'absence de la Province pendant trois mois consécutifs, ou de renvoi d'un directeur par les actionnaires, il sera pourvu au remplacement de celui-ci, dans le cas d'un tel renvoi, par les dits actionnaires, et, dans les autres cas par les directeurs restant, ou par la majorité d'iceux; les remplaçans ne serviront toute-fois que jusqu'à l'assemblée générale suivante, comme est dit ci-dessus.

Art. 4. Les Directeurs alors en exercice auront le pouvoir d'établir tels employés, commis et serviteurs sous leurs ordres que pourra requérir le service de la dite Compagnie, et de leur allouer telle compensation pour leurs fonctions respectives qu'ils jugeront raisonnable et convenable; ces dépenses, comme celles de bâtisse, loyer de Maison, et toutes autres casualités, seront défrayées sur les fonds de la dite Compagnie. Les dits directeurs pourront pareillement exercer tels autres pouvoirs et privilèges pour le bon ordre et la bonne administration des affaires de la dite compagnie, qui seront réglés par les statuts de communauté et les réglemens qui en résulteront.

Art. 5. Il est de plus arrêté et convenu entre les parties actuellement stipulantes, que si le dit Fond-Capital de deux cents cinquante mille livres n'étoit point obtenu, moyennant les souscriptions, trois mois après l'ouverture du livre destiné à les recevoir; alors et en pareil cas, il sera loisible aux premiers souscripteurs d'étendre leur souscription jusqu'à quarante actions; et si le dit Fond-Capital n'étoit point encore obtenu quatre mois après l'ouverture du livre de souscription, alors et dans ce cas, il sera loisible à toutes personnes et à tout corps politique ou

communauté, de souscrire pour combler le déficit; mais il ne leur sera point permis d'avoir plus de cinquante actions, à moins qu'ils ne se les soient procurées par achat, après que la dite Banque aura commencé ses opérations.

Art. 6. Il est par ces présentes expressément et explicitement déclaré que l'objet et l'intention des personnes qui s'associent sous le nom ou raison de Banque de Montréal, sont que le capital commun ou la c^o-propriété de la dite Compagnie (non compris les dividendes qui doivent être faits de la manière ci-après mentionnée) soit seul responsable des dettes et engagements de la dite compagnie. — Et que nulle personne qui traitera avec cette Compagnie, ou envers laquelle la Compagnie pourroit se trouver endettée de quelque manière que ce soit, ne puisse sous aucun prétexte quelconque avoir recours contre la propriété distincte et séparée d'aucun membre actuel ou futur de cette Compagnie, ou contre leurs personnes, qu'autant qu'il seroit nécessaire pour assurer l'application fidèle des fonds aux objets pour lesquels la Compagnie s'engage par les présentes. Mais toutes personnes acceptant une promesse, un billet, une obligation ou tout autre contrat de cette compagnie, signé du Président ou du Vice-Président, et contresigné ou attesté par le Caissier de la Compagnie, ou traitant avec elle de toute autre manière quelconque, témoignent par là une entière confiance dans la valeur et la solidité du Capital commun ou de la co-propriété de la dite Compagnie; par là aussi, elles désavouent la pensée d'un recours, sous quelque prétexte que ce puisse être, contre la personne ou la propriété distincte et séparée d'aucun membre présent ou futur de cette Compagnie, excepté de la manière ci-dessus mentionnée. Et toute action à intenter contre cette compagnie (si jamais on en intente) le sera contre le Président alors en exercice; et avenant le cas de mort ou de renvoi du Président, tandis qu'une action sera pendante contre lui, l'on prendra des mesures, aux frais de la Compagnie, pour substituer comme Défendeur son successeur en office, en sorte que les personnes ayant formé des demandes contre la compagnie n'éprouveront ni délai ni préjudice par suite de cet événement; ou si la partie poursuivante continuoit de procéder contre la personne nommée d'abord comme Défendeur (non-obstant sa mort ou son renvoi) la Compagnie ne tirera aucun avantage de cette circonstance; et tous les recouvrements obtenus de la manière susdite, la Compagnie en sera responsable dans ce sens seulement que le Capital commun ou la c^o-propriété de cette compagnie en répond mais non autrement. Et en cas de procès, le Président alors en exercice aura plein pouvoir de poursuivre en son propre nom, et au nom de la Compagnie, à jugement et exécution d'icelui de la manière et dans les formes prescrites par les lois de cette Province; étant bien expressément entendu et déclaré que toutes personnes traitant avec la dite Compagnie souscrivent à ces conditions et doivent être liées par elles.

Art. 7. Ces articles de convention seront publiés dans au moins l'un des papiers-nouvelles imprimés dans les villes de Québec et de Montréal, pendant trois

mois; et pour l'information de toutes personnes qui peuvent faire affaire avec cette Compagnie, ou lui donner en aucune manière leur confiance, toute promesse, billet, obligation ou tout autre acte ou contrat, par l'effet des termes duquel la Compagnie pourroit être chargée ou tenue d'effectuer un payement d'argent, déclarera spécialement, dans la forme prescrite par le Conseil de Directeurs, *que le payement sera fait au moyen des fonds communs à cette Compagnie, conformément aux présens articles d'association, et non autrement*; et une copie du sixième article de cette Association sera insérée dans le livre de banque de toute personne déposant de l'argent ou d'autres valeurs entre les mains de la Compagnie pour les mettre en sûre garde; ou bien on leur en délivrera une copie imprimée, avant que de recevoir leur dépôt. Et il est expressément déclaré par ces présentes qu'aucun engagement ne peut être légalement contracté au nom de la dite Compagnie, à moins qu'il ne contienne une limitation ou restriction à l'effet de ce qui vient d'être stipulé. Et la Compagnie désavoue expressément par ces présentes toute responsabilité, pour aucune dette ou pour aucun engagement qui seroit fait en son nom, sans contenir une limitation ou restriction à l'effet susdit.

Art. 8. Le nombre de votes auquel chaque individu, chaque compagnie, chaque corps politique ou Communauté, actionnaire dans la dite Compagnie, aura droit en toute occasion, quand en conformité des dispositions et des cas énoncés dans ces articles, les votes devront être donnés et recueillis, sera dans la proportion suivante, savoir pour une action et pas plus de deux, un vote; au dessus de deux actions, et n'excédant pas dix, un vote par chaque fois deux actions, ce qui fait cinq votes pour dix actions; au dessus de dix actions, et n'excédant pas trente, un vote par chaque fois quatre actions, ce qui fait dix votes pour trente actions; au dessus de trente actions et n'excédant pas soixante, un vote par chaque fois six actions, ce qui fait quinze votes pour soixante actions; et au dessus de soixante actions et n'excédant pas cent, un vote par chaque fois huit actions, ce qui fait vingt votes pour une centaine d'actions. Mais aucune personne, ni Compagnie, ni corps politique, ni communauté n'aura droit à plus de vingt votes; et tous les actionnaires domiciliés dans cette Province, ou partout ailleurs, peuvent voter par procureur, s'ils le jugent convenable, pourvu que ce procureur soit lui même actionnaire et produise des pouvoirs suffisans de la part de son constituant ou de ses constituans pour le ou les représenter et voter pour lui ou pour eux; pourvu aussi qu'après la première élection de Directeurs, aucune action du fond-Capital de la Compagnie ne confère le droit de voter, soit en personne ou par procureur, si cette action n'a pas été acquise trois mois au moins avant le jour de l'élection ou de la réunion de l'assemblée générale, où les votes des actionnaires doivent être donnés.

Art. 9. Personne ne pourra être élu ou nommé Directeur de la dite Banque, ni en remplir les fonctions, s'il n'est actionnaire demeurant actuellement dans la ville de Montréal, et ayant au moins dix actions dans le Fond-Capital; s'il

n'est sujet né de Sa Majesté, ou sujet de Sa Majesté naturalisé par acte du Parlement Britannique, ou sujet de Sa Majesté pour l'être devenu par la conquête et la cession de cette Province; ou s'il n'a résidé pendant sept ans dans la Province; et dans aucun des cas susdits, s'il n'a résidé pendant trois années dans cette ville, l'une desquelles années aura immédiatement précédé le jour de l'élection.

Art. 10. Neuf des Directeurs en office seront réélus pour les douze mois ensuivant, au nombre desquels seront toujours le Président et le Vice-Président.

Art. 11. Aucun Directeur n'aura droit à un salaire ou à des émolumens, à-moins qu'une assemblée générale des actionnaires ne lui en ait alloué; mais les actionnaires pourront faire telle compensation en faveur du Président ou du vice-Président, pour leurs services extraordinaires à la Banque, qu'ils croiront raisonnable et convenable.

Art. 12. Il ne faudra pas moins de cinq Directeurs pour former un Conseil à l'effet de régir les affaires et transactions; le Président ou le vice Président en feront toujours partie, sauf le cas de maladie ou d'absence nécessaire, auquel cas ils seront remplacés par tout autre Directeur que le Président ou le vice Président, ainsi malade ou absent, auront désigné à cet effet dans un écrit revêtu de leurs signatures. Le Président et le vice Président voteront en conseil comme directeurs, et s'il y avoit égalité de votes pour et contre une question agitée, la voix du Président, et, en son absence, celle du Vice-Président, l'emportera.

Art. 13. Tout nombre d'actionnaires, non moindre de cinquante, qui ensemble seront propriétaires de deux cents cinquante actions, pourront en tout tems, par eux-mêmes ou par leurs procureurs, convoquer une assemblée générale des actionnaires, pour des objets relatifs à la dite Association, moyennant qu'ils en donnent l'avertissement pendant six semaines au moins dans au moins l'un des Papiers-Nouvelles publiés dans cette ville, et qu'ils spécifient dans cet avertissement le tems et le lieu où l'assemblée devra se réunir, avec l'objet ou les objets de la convocation; et les Directeurs, ou sept d'entr'eux, auront en tout tems le même pouvoir (en remplissant les mêmes formalités) de convoquer une assemblée générale comme dit ci-dessus. Et si l'objet pour lequel aucune assemblée générale convoquée soit par les actionnaires soit par les Directeurs comme dit ci-dessus, étoit d'examiner la proposition du renvoi du président, du vice-Président, d'un autre Directeur ou d'autres Directeurs, pour malversation, alors et en pareil cas la personne ou les personnes dont on proposeroit ainsi le renvoi, sera suspendue ou seront suspendues de l'exercice de ses ou de leurs fonctions d'office, à dater du jour que tel avertissement aura été publié pour la première fois; et si c'étoit le Président ou le vice-Président il sera remplacé par les Directeurs restant pendant tout le tems que durera une telle suspension.

Art. 14. Tous Caissiers et Commis de la Banque avant que d'entrer dans l'exercice de leur fonctions, contracteront une obligation, garantie par deux cautions ou plus, au désir des Directeurs; c'est-à-dire, chaque Caissier pour une somme qui ne sera pas moindre de cinq mille Livres, avec condition pour sa bonne et fidèle conduite; et tout Commis, avec semblables condition et suretés, pour la somme que les Directeurs croiront proportionnée au degré de confiance placée en lui.

Art. 15. La Compagnie ne possédera aucune terre ou propriété foncière sauf celles qui seroient nécessaires pour la transaction et l'accommodement des affaires de la Banque et non pour d'autre objet; il sera néanmoins permis aux Directeurs, pour et au nom de la Compagnie, de prendre et conserver des hypothèques sur des propriétés, par forme de surcroît de sûreté pour les dettes contractées envers la compagnie dans le cours de ses négociations; mais il ne sera prêté, sous pas un prétexte quelconque, d'argent sur hypothèque, ou sur des terres ou autres propriétés immobilières [sic], de même qu'il n'en sera pas non plus acheté par la Compagnie sous aucun prétexte, excepté dans le cas particulier ci-dessus relaté.

Art. 16. Le montant total des dettes que la Compagnie devra en aucun tems, soit par obligation, billet, promesse ou autre contrat quelconque, n'excédera pas le triple du montant du Fond-Capital actuellement versé à la Banque, (outre et en sus d'une somme égale au montant de tel argent qui pourra être déposé pour plus sûre garde); et en cas qu'elles l'excédassent, les Directeurs sous l'administration desquels cela seroit arrivé, en seroient naturellement et personnellement responsables; mais la Compagnie, et les propriétés foncières, biens et meubles à elle appartenans n'en seroient pas moins responsables pour cela; néanmoins, ceux de ces Directeurs qui auroient été absens lorsque le dit excédant auroit été contracté, ou qui auroient protesté contre, sur les minutes des procédés du Conseil, pourront respectivement s'en décharger en alléguant et prouvant leur absence, ou en montrant les dites minutes.

Art. 17. Les actions du Fond-Capital pourront être substituées et transférées, d'après les règles et formalités qui seront établies à cet égard par le Conseil de Directeurs; mais nulle substitution ou nul transfert ne sera valide ou efficace, à moins que telle substitution ou tel transfert ait été entré ou enregistré dans un livre ou des livres, qui seront tenus à cet effet par les Directeurs, ni jusqu'à ce que la personne ou les personnes faisant telle substitution ou tel transfert ait ou ayent préalablement acquitté toutes ses ou toutes leurs dettes actuelles envers la dite Compagnie, dont le montant excéderoit le fond restant appartenant à telle personne ou à telles personnes; et dans aucun cas, l'on ne pourra substituer ou transférer aucune fraction et partie d'une action, n'y ayant qu'une action entière ou que des actions qui puissent être substituées ou transférées. Et il est de plus expressément convenu et déclaré que tout actionnaire qui transférera, en la manière

susdite, son fond ou ses actions dans cette Compagnie, à aucune autre personne ou à toutes autres personnes quelconques, cessera *ipso facto* (*par ce fait là-mème*) d'être membre de cette Compagnie; et qu'aucune personne ou que toutes personnes quelconques qui accepteront un transfert d'aucun fond ou d'aucune action dans cette Compagnie, deviendront *ipso facto* membres de cette Compagnie, conformément aux présens articles d'association.

Art. 18. Tous billets, obligations, promesses, et tous contrats et engagements, pour et au nom de la Compagnie, seront signés par le Président ou le Vice-Président, et contresignés ou certifiés par le Caissier de la Compagnie; et les fonds de la Compagnie ne seront en aucun cas responsables d'aucun contrat ou engagement quelconque, à moins que ce contrat ou cet engagement ne soient signés et contre-signés, ou certifiés comme dit ci-dessus.

Art. 19. Les livres, les papiers, la correspondance et les fonds de la Compagnie seront, en tout tems, sujets à l'inspection des Directeurs; mais nul actionnaire, qui ne seroit pas Directeur, ne pourra inspecter le compte d'aucun individu avec la Compagnie.

Art. 20. Il sera fait des dividendes semi-annuels de telle portion des produits de la Compagnie que les Directeurs aviseront, et ils seront payables en tel lieu ou tels lieux que les Directeurs désigneront; ce qu'ils feront connoître par un avertissement public dans au moins deux des Papiers-Nouvelles publiés en cette ville, au moins trente jours auparavant; et chaque année, lors de la tenue de l'Assemblée générale pour l'élection des Directeurs, ceux-ci mettront sous les yeux des Actionnaires, pour leur instruction, un état exact et détaillé du montant de ce qui sera dû à la Compagnie et de ce qu'elle devra, en spécifiant le montant des billets de Banque alors en circulation, et le montant des dettes qui, dans leur opinion, seroient mauvaises ou douteuses; comme aussi le dit état devra établir le surplus ou profit, s'il en reste, déduction préalablement faite des pertes et des provisions pour dividendes. Pourvu toute-fois que la production de pareils états n'aille point jusqu'à donner le droit aux actionnaires non Directeurs d'inspecter le compte d'aucun individu avec la Compagnie.

Art. 21. S'il y avoit un manque de paiement d'aucune partie de la somme ou des actions souscrites par qui que ce fût, compagnie, corps politique ou communauté, la partie manquant de payer le premier terme de dix pour cent, qui doit suivre le dépôt exigé au moment de la Souscription, ainsi qu'il a été dit, perdra le dit dépôt qui demeurera acquis à la dite Compagnie et, l'action sera vendue par vente publique au profit de la Compagnie; et en manquant de payer les autres termes, ou aucun d'eux, la partie ou les parties en défaut perdra ou perdront le dépôt primitif de cinq pour cent; et les dividendes non payés avant le tems marqué pour faire ce paiement, et pendant le délai d'icelui.

Art. 22. La Compagnie ne négociera rien autre chose, soit directement soit indirectement, que des lettres de change, de l'or ou de l'argent en barre, la vente des effets ou marchandises réellement et véritablement engagés pour prêt d'argent, et non dégagés ou retirés en tems convenable, ou la vente du fond engagé pour prêt d'argent; lesquels dits effets et fond ainsi engagés, et non ainsi retirés, seront vendus par la dite Compagnie, par Vente publique, en tout tems, mais pas moins de dix jours après la période fixée pour dégager les dits fond et effets; et s'il résulte de cette vente un surplus, déduction faite des frais de vente, en sus du remboursement de l'argent prêté, ce surplus sera remis aux propriétaires respectifs d'icelui.

Art. 23. Le Conseil de Directeurs est par ces présentes pleinement autorisé à faire tels autres Statuts de communauté et Réglemens pour la conduite des affaires de la Compagnie et celle de leurs employés et serviteurs qu'il jugera ou que sa majorité jugera de tems à autre être convenables, pourvu qu'ils ne soient point en contradiction avec la loi, ni avec les présens articles d'association.

Art. 24. Cette association continuera jusqu'au premier jour de Janvier de l'année mil huit cent trente huit, et pas plus longtems; mais les propriétaires des deux tiers du Fond-Capital de la Compagnie pourront, par un concours de votes dans une assemblée générale convoquée exprès à cette fin, reviser ou changer les présens articles ou aucun d'eux, ou même dissoudre la Compagnie à toute époque antérieure; pourvu qu'il soit publié un avertissement dans tous les Papiers-Nouvelles de la Province, avant le tems fixé pour la tenue d'une telle assemblée, qui en fasse connoître et l'époque et l'objet; et pourvu aussi qu'aucune revision ou altération des présens articles n'expose point les actionnaires, ni aucun d'eux, à se voir tenus et obligés plus qu'au montant de leurs ou de ses fonds.

Art. 25. Immédiatement après la dissolution quelconque de cette Association, les Directeurs alors existant prendront des mesures efficaces pour clorre [sic] et terminer toutes les affaires de la Compagnie, et pour diviser le Capital et les produits qui se trouveront rester, entre les actionnaires, en proportion de leurs intérêts respectifs.

En foi de quoi nous avons apposé à ces présentes nos noms et raison, à Montréal.

(Signé)

JOHN RICHARDSON
GEORGE GARDEN
G. MOFFATT

THOS. A. TURNER
ROBERT ARMOUR
J. LESLIE
HORATIO GATES

JOHN C. BUSH
AUSTIN CUVILLIER

APPENDICE B

LES PREMIERS RÈGLEMENTS DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

RÈGLES ET RÈGLEMENS adoptés par le président et les directeurs de la banque de Montréal pour leur gouverne et pour régler les devoirs respectifs du président, du caissier et des officiers subordonnés de la banque.

- 1^o La banque sera ouverte et sera tenue pour la transaction des affaires, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, à prendre au premier de mai, à aller jusqu'au premier de novembre; et entre le premier de novembre et le premier de mai, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, chaque jour de l'année, excepté les dimanches, le premier de janvier, l'Épiphanie, l'Annonciation, l'Ascension, le Vendredi-Saint, le jour de la naissance de Sa Majesté, la Fête-Dieu, saint Pierre et saint Paul, l'Assomption, la Toussaint, l'Immaculée Conception et le jour de Noël; lesquels jours seront considérés comme des jours de fêtes, et il n'y sera fait aucune affaire à la banque, et le caissier affichera dans quelque endroit de la banque un avis à cet effet.

- 2° Il y aura un sceau commun, qui sera fourni par le bureau des directeurs, et déposé dans la banque sous le contrôle du président. Il sera de son devoir conformément aux votes du bureau des directeurs, de l'apposer à tous transports ou autres instrumens auxquels il sera nécessaire de l'apposer, ce qui sera fait par lui en sa capacité officielle pour l'association.
- 3° Dans tous les cas où un membre de cette association pourra voter par procureur, ou lorsqu'il sera fait quelque transport, ou reçu quelque dividende, ou fait quelque autre acte par procureur, tel procureur sera tenu de produire son autorité originale ou ses lettres de procuration et les déposera entre les mains du caissier.
- 4° Les fonds de chaque membre de cette association seront considérés donnés en gage à la compagnie pour toute somme d'argent que le dit membre peut en tout temps devoir à la banque et le bureau des directeurs peut, s'il y a lieu, refuser de faire tout transport ou payer tout dividende sur les dits fonds jusqu'à décharge complète de la dette.
- 5° La banque pourra prendre charge de l'argent de toutes personnes qui voudront l'y placer sans frais, et le gardera sujet à l'ordre du dépositeur, et payable à vue; et pourra aussi recevoir les dépôts d'or en lingots, d'argent en barres, de vaisselle d'argent et d'autres effets précieux, de petit volume, pour les garder en sûreté, aux risques du dépositeur.
- 6° Le président ou le vice-président présidera à l'assemblée du bureau des directeurs, et en leur absence, ou en l'absence de la personne par eux nommée pour remplir leurs places, conformément au douzième règlement des articles d'association, le bureau choisira un président *pro tempore*.
- 7° Le devoir des directeurs sera divisé en deux comités hebdomadaires, savoir: le président ou vice-président, dont le devoir sera d'assister chaque jour à la banque, et un directeur, qui sera appelé le directeur de la semaine,

durant la levée du bureau conduira les affaires de la banque qui ne demandent pas l'intervention de tout le bureau, ou d'un plus grand nombre de directeurs; mais dans tous les cas les billets sur lesquels le bureau aura agi ne seront pas altérés par lui. Lorsqu'un billet aura été entièrement omis par accident, le comité hebdomadaire sera autorisé à donner des instructions concernant ce billet comme il le jugera à propos. Il sera du devoir des directeurs de la semaine de faire rapport au bureau à sa prochaine assemblée de ce qu'ils auront fait à la banque dans leur capacité officielle.

- 8° Les jours d'escompte seront mardi et vendredi dans chaque semaine, et les directeurs s'assembleront dans ces jours à 10 heures précises, pour escompter, excepté si ce sont des jours de fête observés par la banque, dans lequel cas les directeurs s'assembleront le jour qui suivra.
- 9° Une majorité de voix décidera de toutes les questions, sauf dans les cas d'escompte, pour lesquels deux membres du bureau votant dans la négative suffiront pour empêcher la passation d'un billet, et toutes les autres décisions seront décidées par le ballotage.
- 10° Toutes les lettres et billets offerts pour escompte seront remis à la banque le lundi et le jeudi de chaque semaine, et mis devant le bureau des directeurs par le caissier le mardi et vendredi suivant, à dix heures, avec un état des fonds et de la situation de la banque, auxquels jours les escomptes seront réglés, et les lettres de change et billets qui auront été admis seront payés, ou portés au crédit de ceux qui les auront offerts le jour qu'ils auront été escomptés, et ils pourront être tirés en aucun temps après une heure, et les billets ou lettres de change non escomptés seront remis en aucun temps après une heure le même jour.
- 11° Les escomptes ne seront pas accordés pour plus longtemps que soixante jours et la grâce ordinaire, à moins que ce ne soit par un vote unanime des directeurs présents à une assemblée du bureau, et aucun escompte ne sera accordé sans deux noms responsables, mais si des biens approuvés

par le bureau sont déposés et donnés en gage pour un montant suffisant à garantir le paiement, avec tous les dommages-intérêts, un seul répondant peut alors être accepté.

- 12° Les reconnaissances de dette, traites d'acceptation et tous les autres billets ou effets négociables peuvent être escomptés sans endossement de celui qui les présente, par un vote unanime des directeurs présents, et aucun renouvellement de billet ne pourra être consenti sans le paiement d'au moins dix p. cent du montant, sauf par un vote unanime des directeurs présents.
- 13° La signature d'une société de commerce ne sera pas reçue à la banque, à moins qu'on ait fait connaître par écrit, à la banque, les noms des associés qui la composent, et la signature d'une société ne sera considérée que comme un seul nom.
- 14° Toute personne qui ouvre un compte et fait affaires avec la banque, en plus de souscrire à la sixième clause des articles fondamentaux de cette association, tel que prévu par le présent, doit aussi signer son nom dans un livre tenu à cet effet, appelé le livre de signatures, et toutes les personnes qui composent une société de commerce ayant un compte avec la banque doivent signer dans le livre leur nom et celui de leur société, s'ils résident à Montréal.
- 15° Il ne sera fait crédit sous aucun prétexte quelconque à une personne qui sera alors en arrière avec la banque, soit que cela soit sur des billets escomptés ou laissés pour collection, soit comme prometteur ou endosseur. Et afin que le bureau puisse être en état de mettre ce règlement en opération stricte, il sera du devoir du caissier de mettre devant le bureau à chaque assemblée d'escompte, les noms de tous les débiteurs en arrière, en désignant ceux qui le sont pour escompte, et ceux qui le sont pour collection de billets.
- 16° Des escomptes peuvent être accordés sur des billets payables au président et aux directeurs de la banque contre des garanties personnelles et autres sécurités que le bureau des directeurs jugera convenables, conformément à l'article onze.

- 17° Tous transports pour sûreté collatérale seront faits au président et directeurs de la banque de Montréal, et le président est par le présent autorisé à transporter cette sûreté lors du payement de la dette pour garantie de laquelle elle est donnée.
- 18° Toutes les fois qu'un billet escompté n'aura pas été retiré, il sera du devoir du caissier de l'envoyer sous enveloppe au procureur de la banque pour être recouvré, à moins que le président ou vice-président et les directeurs de semaine en ordonnent autrement.
- 19° Les personnes qui laisseront des billets pour être collectés, seront requises d'en donner un *memorandum* en même temps, et dans le cas de non payement ou de protêt, et la personne qui l'aura déposé, payera les frais, avant de recevoir le billet. Le caissier affichera un avis de ce règlement dans quelque endroit apparent de la banque.
- 20° Il sera affiché dans quelque endroit apparent du lieu, un avis de la teneur qui suit:

AVIS

Attendu qu'il peut être laissé des billets pour collection à la banque, et qu'il peut quelquefois arriver qu'on fasse des omissions à l'égard de la notification aux parties, et d'autres formalités, et d'autres fautes à l'égard des dits billets, par quoi il peut résulter du dommage aux propriétaires d'iceux, ou autres parties intéressées; avis public est donc par le présent donné, que les directeurs de cette institution considèrent ces billets et lettres de change comme laissés entièrement aux risques des personnes qui les laissent, et que la banque ne sera responsable que de l'argent qu'elle a actuellement reçu en payement d'iceux, mais d'aucune omission, manque de formalités ou fautes quelconques.

Par ordre des directeurs

(Signé) R. Griffin
Caissier

- 21° Les billets et lettres de change laissés pour collection doivent être remis à la banque trois jours avant de devenir dus, et il n'en sera pas reçu au-dessous de £25.
- 22° Aucun individu ni co-association ne sera responsable comme prometteur ni premier endosseur, ou les deux, pour une somme excédant dix mille louis, argent courant, à moins que le surplus ne soit escompté sur sûreté collatérale.
- 23° Aucun directeur sans autorisation spéciale du bureau ne sera autorisé à inspecter le compte de caisse d'une personne à la banque.
- 24° Il sera du devoir du président, et en son absence du vice-président, de signer les billets et les traites de la banque, et de les remettre signés au caissier, qui en donnera des reçus en duplicata, l'un desquels reçus sera gardé dans un livre qui sera tenu pour cet objet spécial par le président ou le vice-président; l'autre reçu devant être donné au comptable pour le temps d'alors, qui en laissant son emploi dans la banque remettra les dits reçus à son successeur, à moins que le bureau des directeurs n'en décide autrement.
- 25° Il sera du devoir du président, et en son absence du vice-président, de visiter les voutes et les autres appartemens de la banque une fois par semaine, de compagnie avec le directeur de la semaine; de prendre un compte exact des billets de la banque, des traites et des espèces en main, au moins une fois par deux mois, ou plus souvent, et à tels temps que le président ou le vice-président trouveront bon de fixer, et le rapport du président ou vice-président, et du dit directeur sera enregistré sur les livres de la banque, et signé par eux; de faire un prompt et entier rapport aux directeurs de toutes circonstances affectant les intérêts de la banque, qui pourront venir à leur connaissance, ou qui pourront lui être communiqués par les officiers de la banque, ou par toute autre personne, d'examiner les cautions données par les officiers de la banque, de garder par devers lui celle donnée par le

caissier, et de lui remettre les autres pour être gardées en sûreté; de convoquer une assemblée spéciale des directeurs toutes les fois que les circonstances de la banque le requerront, à son avis, et dans tel cas de voir à ce qu'il soit envoyé à chaque directeur avis écrit de telle assemblée; et il sera surtout de son devoir de faire tenir les livres d'une manière claire, régulière et méthodique.

- 26° Il sera du devoir du caissier de faire assister les officiers, les commis et les serviteurs de la banque, et de leur faire exécuter leurs devoirs respectifs conformément aux règles et réglemens qui seront faits par le bureau des directeurs; d'exercer une surveillance générale sur les affaires de la banque, et dans le cas de malversation, de négligence ou de conduite inconvenable de la part de toute personne employée en icelle, ou même en cas de soupçon, de faire une communication immédiate et entière au président ou au vice-président de la connaissance qu'il peut avoir, ou des soupçons qu'il peut entretenir à l'égard de telles personnes; de présenter aux directeurs à chaque assemblée un exhibit de l'état de la banque, de contresigner à la banque tous les billets signés ou à être signés par le président ou vice-président, et de voir, par ordre du bureau, à ce que les livres et les comptes soient tenus d'une manière régulière et méthodique, sous la direction du président ou du vice-président, et de ne jamais souffrir qu'ils soient en arrière des affaires du jour, afin que toutes les fois qu'on voudra un exhibit clair et parfait de l'état de la banque, on puisse l'avoir promptement; d'examiner tous les jours les comptes des espèces de la banque, et toutes les fois que le montant actuel ne s'accorde pas avec la balance d'icelles, d'en faire son rapport immédiatement au président et aux directeurs. Le caissier aura la charge de tous les billets, obligations, argens, dépôts et gages; à la clôture des affaires de chaque jour, il aura le tout par devers lui, et verra à ce qu'on le dépose en sûreté dans les voutes de la banque, dont une des clefs restera toujours en sa possession. Il sera du devoir du caissier, avec l'approbation du président ou du vice-président, de procurer les livres, les balances, les poids et la papeterie nécessaires pour l'usage de la banque. Il sera aussi du devoir du caissier d'enregistrer les

votes et les procédés du bureau des directeurs; de fournir promptement copie de toutes résolutions du bureau, à tout directeur qui les demandera; et toutes les fois qu'il est nommé un comité, il est de son devoir de donner avis par écrit au président de telle nomination, et l'objet d'icelle, si on le demande.

- 27° Il sera du devoir du premier compteur (Teller) de faire tous les payemens de la banque et de recevoir le payement des billets qui deviendront dus; il rendra compte tous les jours, ou plus souvent s'il en est requis, au caissier, de toutes les sommes qu'il pourra avoir reçues, et dans le cas de déficit, il en sera responsable en entier. Tous les bons sur cette banque reçus par le compteur seront remis le jour qu'ils auront été reçus au comptable ou au teneur des livres pour être par lui entrés, et si le compteur a quelques bons tirés sur cette banque, lorsque la personne qui le tirera n'en aura pas le montant à son crédit à la banque, le surplus qu'il aura payé sera porté à son compte, pourvu que la chose ait été faite sans application au teneur des livres; mais si celui-ci a déclaré que le bon valait, il sera responsable du montant tiré en sus.
- 28° Il sera du devoir du second compteur de recevoir tout l'argent, tous les billets et bons apportés à la banque pour y être déposés, et de les entrer au crédit de la personne qui les aura déposés, ou au crédit de telle autre personne que le dépositeur nommera; aussi de recevoir le payement de tous les billets laissés pour collection, et de tous les billets escomptés lorsque les propriétaires d'iceux demanderont que le montant soit passé à leur crédit à la banque. Le second compteur sera aussi tenu de rendre compte au caissier tous les jours, et plus souvent s'il en est requis, de tous les reçus, ou il rendra compte au premier compteur s'il a ordre de le faire par le caissier.
- 29° Les teneurs de livres tiendront les comptes de la banque d'une manière claire et méthodique; ils fourniront des états de leurs livres, toutes les fois qu'ils en seront requis par le président, les directeurs ou le caissier; ils balanceront régulièrement leurs livres, et le grand livre en usage montrera toujours tous les comptes de la banque.

Le second teneur de livres donnera toute l'assistance en son pouvoir au premier teneur de livres, et dans son absence tiendra sa place; il sera de leur devoir à tous deux de compléter mensuellement à la fin de chaque mois précédent toutes les entrées faites dans les livres de bons des dépositeurs, aussi promptement que possible; le premier teneur des livres entrera dans le grand livre toutes les entrées faites dans le livre de l'argent, et cela avant le jour qui suivra. Le second teneur des livres entrera dans le livre de l'argent, les quittances et les payemens des compteurs, les derniers en ordre alphabétique, en mettant, autant que possible ensemble les payemens faits à chaque personne; le montant de chaque jour devant être entré et collationné et s'accorder avec ceux des compteurs, avant que les uns et les autres sortent de la banque. Les teneurs de livres rassembleront et assortiront chaque jour les bons, et y feront un trou, et écriront sur l'enveloppe le jour auquel ils auront été reçus, et à la fin du mois ils remettront les dits bons, après en avoir fait l'entrée sur les livres de bons des dépositeurs, aux personnes qui les auront tirés respectivement. Les teneurs de livres déclareront en tout temps, lorsque les compteurs leur présenteront des bons, si le montant porté dans les dits bons est alors au crédit du tireur, et si le teneur de livres déclare le bon valable, et que la personne n'en ait pas le montant à son crédit à la banque, il sera responsable de la somme surpayée. En cas de maladie ou d'autre absence nécessaire du caissier, son devoir sera rempli par le premier teneur des livres.

30° Il sera du devoir du commis d'escompte d'entrer sur un brouillon, tous les billets au porteur ou lettres de change offerts pour escompte, il calculera l'escompte, l'enregistrera dans un livre d'escompte, et marquera sur le dos de la présentation ou enveloppe le jour que chaque billet aura été offert pour escompte, le numéro du billet, la date d'icelui, le nombre de jours qu'il a à courir jusqu'à ce qu'il devienne à maturité, le montant d'icelui, par qui il a été tiré, et endossé, et par qui il a été présenté pour être escompté. Il gardera un compte de tous les billets, lettres de change et obligations payés à la banque. Il

tiendra aussi un livre de bons, sur lequel sera marqué chaque escompte, et à mesure que les payemens en seront faits, il les entrera dans le dit livre, et lorsqu'il en sera requis par le caissier, il exhibera les dits comptes balancés deux fois la semaine, ou lui montrera pourquoi ils ne sont pas balancés; il tiendra un compte de tous les billets, lettres de change et obligations, dont on peut venir demander le paiement, et le remettra au compteur, et à la clôture des affaires de chaque jour, il comparera son compte de billets, etc., remis, avec le compte du compteur, et les reçus qu'il aura, et s'ils ne s'accordent pas, il donnera immédiatement connaissance de cette différence au caissier; il tiendra un livre dans lequel sera marqué le montant dû dans chaque jour d'escompte à la banque par chaque individu, soit comme prometteur ou endosseur; il sera aussi du devoir du commis d'escompte, d'entrer, avec l'aide du messenger, dans un livre aussitôt qu'il se pourra commodément après qu'ils auront été mis à la banque, tous les billets au porteur, lettres de change et obligations laissés pour collection, avec le temps où ils pourront devenir dus.

- 31^o Il sera du devoir du messenger de dresser et remettre les notifications aux diverses parties, sur tous billets au porteur, lettres de change, bons et obligations, à mesure qu'ils deviendront dus à la banque. Il fera aussi la collecte de l'argent lorsqu'il en sera requis; il sera responsable de tout ce qui aura été confié à sa charge, et de toutes les sommes d'argent qu'il aura recueillies; il sera aussi responsable à la banque ou aux parties intéressées, selon que le cas y écherra, de toutes pertes qui y arriveront par sa négligence, par erreurs ou par omissions de sa part, dans l'exécution des devoirs qui lui sont assignés; il fera tous les jours une liste des billets, bons et obligations, qui pourront être dus le jour suivant, laquelle liste il prendra avec lui lorsqu'il ira remettre les notifications, et il y marquera à qui et en quel endroit la notification a été laissée, si c'est à la résidence des parties, à leurs lieux d'affaires, ou à quelque autre endroit marqué par elles pour y laisser leurs notifications, ou si c'est aux parties en personne, et à son retour à la banque, il signera la dite liste, et la

remettra au caissier, qui l'examinera et la filera régulièrement. Il sera pareillement du devoir du messager de prendre soin, sous la direction du commis d'escompte, des billets et obligations laissés pour collecte, de les entrer et de les filer, et de marquer sur le dos ou l'enveloppe d'iceux les noms des parties, le temps où ils deviendront dus, et l'intérêt dû sur iceux.

- 32° Il sera du devoir du portier de tenir la banque et ses appartemens nets et en bon ordre. Il restera constamment à la banque tant qu'elle sera ouverte, soit pour affaires publiques ou privées, et n'en sortira pas durant les heures d'affaires, sans la permission du caissier. Il fera le feu et allumera les lampes, lorsqu'il en recevra l'ordre, et le soir avant de fermer la banque, il fera le tour du bâtiment et dépendances, et lorsque la banque sera fermée il en portera les clefs au président ou vice-président, et il les aura de nouveau à la banque à temps le lendemain matin, s'il en est requis.
- 33° Le solliciteur de la banque aura la préférence des affaires de loi de la banque, mais il ne recevra pour ces affaires d'autre salaire que les honoraires pour les services qu'il pourra rendre.
- 34° L'écriture des livres des dépositeurs pourra être divisée entre les divers officiers de la banque, selon les réglemens que pourra faire le caissier à cet égard.
- 35° L'assignation présente des devoirs des divers officiers de la banque ne privera pas le bureau du droit de les changer et augmenter en aucun temps, selon que dans leur opinion pourra le demander l'intérêt de la banque, et les officiers d'icelle accepteront leurs offices sujets à cette règle. Le caissier et autres officiers de la banque auront droit de recevoir leur salaire par payemens trimestriels, ou plus souvent s'ils le demandent, auquel cas ils recevront un ordre du bureau.
- 36° En cas d'absence de quelque officier de la banque, pour cause de maladie ou pour autre cause indispensable, ils devront en informer immédiatement le caissier, afin qu'il

soit fait des arrangemens pour remplir leurs places jusqu'à ce qu'ils puissent entrer de nouveau dans leurs emplois respectifs.

- 37° Nul officier ni aucune personne liée avec la banque ne prendra ni ne recevra, directement ni indirectement, et en aucune manière que ce soit, aucune récompense, ni honoraire, ni émoluments pour aucun service qu'il y aura fait, si ce n'est le salaire qui lui sera alloué par la banque, et il sera particulièrement du devoir du caissier, de voir à ce que cette règle soit en tout temps mise à entier effet, et de faire rapport au directeur de toute contravention à icelle, aussitôt qu'il en aura eu connaissance.
- 38° Le président, le vice-président, le caissier et les autres officiers de la banque devront signer un serment ou une déclaration solennelle à l'effet suivant.
Je soussigné,, fais le serment (ou déclare solennellement) que je m'acquitterai au meilleur de ma connaissance et de mes capacités des devoirs qui me sont assignés, et de la confiance qui m'est faite en tant que de la banque de Montréal et que je garderai secrètes les affaires d'icelle.
- 39° Le président, le vice-président, les directeurs et le caissier devront, au plus tard le troisième jour de novembre, prêter le serment solennel de garder loyalement et strictement le secret inviolable de toutes les transactions du bureau des directeurs à leurs assemblées pour affaires spéciales ou générales, à moins qu'ils ne soient appelés à les révéler en vertu de la loi, ou à rendre compte de leurs délibérations aux actionnaires, ou lorsque ce sera autrement nécessaire.
- 40° Les fonds de cette association seront transportables à la banque seulement par tel actionnaire, ou son représentant légal, en cas de son décès, ou par son procureur dûment autorisé à cette fin, après quoi cet actionnaire devra rendre et remettre son certificat, ou donner reçu et signer un transport dans la forme prescrite par les directeurs, et le président, vice-président et caissier émettront alors un nouveau certificat à la personne à qui le trans-

port est fait et dans le cas où ce transport n'inclurait pas le nombre total des actions spécifié dans le dit certificat ou reçu, les détenteurs originaux auront droit à un nouveau certificat pour le nombre d'actions non ainsi inclus et toutes les personnes possédant de tels certificats auront droit à un dividende égal en proportion de leur part aux profits du fond-capital, de même qu'aux autres privilèges et immunités en tant que membre et actionnaire de la compagnie de banque.

- 41° Les livres et les comptes de la banque seront régulièrement balancés les troisièmes lundis des mois de mai et de novembre de chaque année, auquel temps seront déclarés et publiés les dividendes semi-annuels, en conformité des articles fondamentaux de l'association. Les livres de transports seront fermés pour les vingt jours qui précéderont immédiatement chacun des jours fixés pour balancer les livres de la banque, et déclarer le dividende semi-annuel, et les actionnaires qui se trouveront sur les livres de la banque, dans le temps où le transport sera ainsi suspendu, auront droit de recevoir tel dividende de profits à être alors déclaré et payé, et icelui leur sera payé ou à leurs procureurs respectivement.
- 42° Le bureau des directeurs pour le temps d'alors sera un comité pour considérer s'il est expédient pour les actionnaires d'adopter quelques et quels altérations ou changements aux articles fondamentaux de cette association, et fera rapport de temps à autre à aucune assemblée des actionnaires.

(Signé)

GEORGE PLATT

FREDK. W. ERMATINGER

JOHN GRAY

THOS. A. TURNER

GEORGE GARDEN

HORATIO GATES

G. MOFFATT

J. LESLIE

HIRAM NICHOLS

JOHN MCTAVISH

AUSTIN CUVILLIER

ZABDIEL THAYER

JOHN FORSYTH

APPENDICE C

LES PREMIERS PRÉSIDENTS DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Les colons qui s'unirent en 1817 pour fonder le premier établissement bancaire du Canada appartenaient en majorité au groupe de marchands-traitants qui bâtirent les entreprises commerciales du Bas-Canada. Les hommes qui occupèrent successivement le poste de président de la Banque pendant sa période de formation représentent de façon typique ce groupe de pionniers.

On sait peu de chose du premier président, l'Anglais John Gray. Ancien associé de la Nord-Ouest, il vivait à Sainte-Catherine, « derrière la montagne » où il possédait, croit-on, une vaste propriété. On n'a retrouvé aucune trace de son activité dans la traite des fourrures, mais les registres d'état civil conservés au vieux Palais de justice de Montréal nous apprennent qu'il épousa Mary Pullman le 19 mars 1806, à l'âge « d'environ quarante ans ». Il avait deux frères à Montréal: Jonathan, qui était le principal notaire de la ville lorsqu'il mourut en 1812, et Edward William, qui fut shérif de Montréal à une certaine époque.



JOHN GRAY



SAMUEL GERRARD



JOHN MOLSON

Samuel Gerrard succéda à John Gray en 1820. Natif d'Irlande, il avait vingt ans lorsqu'il arriva au Canada en 1787. Il se tailla une place dans le commerce d'importation-exportation à Montréal et devint associé de Parker, Gerrard & Ogilvy, l'une des firmes ayant participé au financement de la Compagnie X.Y. entre 1797 et 1804. Plus tard, vers 1811, Gerrard forma une nouvelle société, Gerrard, Gillespie & Co. (devenue par la suite Gerrard, Gillespie, Moffatt & Co.) qui reprit de l'ancienne firme le marché de la Compagnie du Nord-Ouest. N'ayant jamais participé directement à la traite des fourrures, Gerrard eut le temps de s'occuper de plusieurs sociétés à caractère religieux, éducatif ou social; il fut aussi juge de paix. Il resta président de la Banque jusqu'en 1826 et mourut à Montréal, le 24 mars 1857, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Le troisième président de la Banque fut John Molson, qui occupa le poste de 1826 à 1830. Originaire du Lincolnshire, en Angleterre, il arriva à Montréal en 1782, à l'âge de dix-huit ans. Quatre ans plus tard, il fonda une brasserie qui continue à prospérer sous la direction de ses descendants. A l'époque de son arrivée au Canada, on ne cultivait pas l'orge. Comme cette céréale était essentielle à la fabrication de la bière, Molson importa de la semence d'Angleterre et la distribua gratuitement aux cultivateurs de la région, en leur promettant d'acheter, à un prix fixe, toute l'orge qu'ils récolteraient et livreraient à son établissement.

L'activité de celui qui fut probablement le plus grand chef d'entreprise de son époque au Canada ne se limita pas à la brasserie. Il construisit l'*Accommodation*, premier bateau à vapeur canadien. Le célèbre vapeur de Robert Fulton, le *Clermont*, avait été



HORATIO GATES



PETER MCGILL

lancé sur l'Hudson en 1807; deux ans plus tard, le vapeur de Molson entra en service sur le Saint-Laurent. En vertu d'une entente spéciale avec le gouvernement, qui lui accordait le droit exclusif de construire et d'exploiter des bateaux à vapeur dans la province, Molson eut bientôt plusieurs bateaux en service entre Montréal et Québec.

John Molson s'intéressa également à la chose publique. Avec d'autres personnes associées à la Banque, il fit partie du conseil de citoyens chargé de surveiller la construction de l'Hôpital général de Montréal en 1821. Il fut aussi directeur de la Maison de l'industrie, vice-président de la *Montreal Fire Insurance Company* en 1820 et administrateur de la Banque d'Épargne de Montréal. Elu à l'Assemblée législative en 1816, il devint membre du Conseil législatif en 1832.

En 1830, John Fleming* succéda à John Molson comme président de la Banque et occupa le poste pendant deux ans. Écossais d'origine, il était né dans l'Aberdeenshire en 1786. Il immigra au Canada à l'âge de dix-sept ans et travailla pour la maison Hart, Logan & Co. dont il devait prendre la direction par la suite.

Homme de lettres distingué, Fleming écrivit de nombreux ouvrages, notamment *The Political Annals of Lower Canada*. Sa bibliothèque, l'une des plus riches de la province, comptait 11,000 volumes.

John Fleming mourut du choléra en 1832, à l'âge de quarante-six ans. Pour le remplacer, les administrateurs choisirent Horatio Gates qui, après John Richardson, était sans doute le membre le plus éminent du groupe des fondateurs de la Banque. Sans les capitaux américains qu'il réussit à réunir, la nouvelle banque n'aurait peut-être jamais vu le jour.

Horatio Gates naquit à Barre, au Massachusetts, en 1777; il était le fils du capitaine Benjamin Gates qui servit dans l'armée du Congrès continental. Gates vint

*On ne possède pas de portrait de lui.

s'établir à Montréal au début de sa carrière et fonda une maison de commerce appelée à devenir l'une des plus importantes de la colonie. Pendant la guerre de 1812, il poursuivit activement son commerce des deux côtés de la frontière, ce qui lui attira des critiques. Néanmoins, les autorités coloniales évitèrent de lui créer des ennuis en considération de son précieux apport au bien public. Devenu citoyen canadien en 1814, il fut nommé au Conseil législatif du Bas-Canada quelques années plus tard.

Comme Fleming, Gates n'était pas très âgé lorsqu'il mourut en 1834. Son illustre successeur, Peter McGill, occupa la présidence pendant vingt-six ans: c'est le plus long mandat jamais rempli par un président de la Banque. Au cours de cette période, il sut gagner le respect de ses concitoyens.

McGill avait vingt ans lorsqu'il immigra de son Ecosse natale, en 1809; il se lança dans les affaires à Montréal et créa bientôt sa propre société. En 1819, il entra au Conseil d'administration de la Banque. Fils de John McCutcheon, il prit légalement le nom de McGill en 1821 à la demande de son oncle, l'honorable John McGill, dont il hérita en 1835.

McGill fut un homme très entreprenant. En plus de la direction de ses affaires et de ses fonctions de président de la Banque, il mena à bien plusieurs projets d'envergure. L'année même où il devint président de la Banque, McGill fut élu président de la société ferroviaire *Champlain & Saint-Laurent* qui construisit le premier chemin de fer canadien. La ligne, inaugurée en 1836, avait une longueur de quatorze milles et reliait La Prairie à Saint-Jean-du-Richelieu. McGill s'intéressa aussi au canal de Lachine et joua un rôle de premier plan dans l'organisation du transport sur l'Outaouais et le canal Rideau, créant en 1832 l'*Ottawa Steamboat Company* dont il assumait la direction. Il mena une vie publique non moins active. Nommé au Conseil législatif du Canada en 1841, il en devint le président six ans plus tard et siégea au Conseil exécutif.

Peu de temps après que son état de santé l'eut obligé à quitter la présidence de la Banque, l'honorable Peter McGill « s'éteignit le 28 Septembre 1860, chargé d'années et d'honneurs, à l'âge de soixante et onze ans. »

APPENDICE D

L'HISTOIRE DU CLAN PHYN-ELLICE

Bien que son histoire soit peu connue et paraisse n'avoir aucun rapport avec celle de la Banque de Montréal, la double dynastie commerciale des Phyn et des Ellice fut incontestablement, avec ses nombreux associés, représentants et agents, le moteur de la banque montréalaise. D'un point de vue historique plus général, on peut même ajouter que ce consortium a joué dans le développement de la jeune économie canadienne un rôle plus grand qu'on ne l'a jusqu'ici reconnu. Pour la plupart des historiens, l'activité commerciale qui suivit l'occupation britannique en 1760 fut l'œuvre d'un groupe disparate et pour ainsi dire anonyme de vivandiers arrivés à Montréal dans les fourgons de l'armée d'Amherst. Le mérite de la réorganisation de la traite des fourrures et de sa remarquable extension dans les vallées du Mississippi et du Missouri a invariablement été attribué à ce même groupe et aux deux ou trois fournisseurs de la marine bien en cour, qui remontèrent le Saint-Laurent dans le sillage de Wolfe. L'histoire de la firme Phyn-Ellice, relatée pour la première fois par R. H. Fleming dans sa monographie « *Phyn, Ellice and Company of Schenectady* », place sous un jour entièrement nouveau les origines obscures du commerce canadien. Loin d'être la simple conséquence naturelle d'une entreprise,

aventureuse et romanesque, certes, mais menée au hasard, l'essor commercial du Canada fut le fait d'un groupe solidement organisé et bien financé dont l'initiative répondait davantage à des influences nord-américaines qu'aux possibilités restreintes du marché colonial. L'histoire que l'on va lire met en relief les origines premières de la Banque de Montréal et du milieu qui l'a engendrée.

L'association Phyn-Ellice était avant tout une entreprise familiale, trait caractéristique de la plupart des maisons de commerce de cette époque. Il est probable qu'aucune des deux familles fondatrices n'était de souche écossaise, mais elles étaient établies dans les comtés d'Aberdeen et d'Inverness dès le milieu du XVIII^e siècle. George Phyn et son ami William Ellice avaient épousé deux sœurs, Janet et Mary Simpson, qui leur avaient donné onze enfants. Parmi ceux-ci, Alexander Ellice devait par la suite épouser Anne Phyn, tandis que Catharine Ellice devenait la femme de George Phyn fils, créant ainsi de nouveaux liens entre les deux familles et leurs affaires commerciales.

George Phyn et William Ellice possédaient d'importantes propriétés foncières en Ecosse, mais ils se mirent bientôt en quête d'un nouveau champ d'action pour leurs capitaux et leur énergie. C'est ainsi que, peu après 1750, arriva en Amérique le premier représentant de la dynastie commerciale Phyn-Ellice, John Duncan, envoyé par George Phyn en apprentissage dans une maison de commerce de New-York. En 1760, Duncan était associé au capitaine Walter Rutherford, marchand de New-York, et au beau-frère célèbre de celui-ci, Peter Van Brugh Livingston, dans une affaire à Schenectady. Duncan avait certainement porté son choix sur cet endroit en raison des nombreux avantages qu'il offrirait dès que la guerre en cours serait terminée, et aussi parce qu'il désirait éviter un conflit avec Albany, bastion du monopole de la traite. Depuis presque un siècle, Schenectady était la base d'opérations des marchands-aventuriers qui commerçaient avec la Confédération iroquoise, et son importance ne pourrait que s'accroître après la guerre grâce à sa proximité du portage de Stanwix donnant accès au lac Ontario.

Les relations sociales et commerciales de Duncan avec de riches négociants de New-York l'aidèrent certainement à se faire octroyer par le général Amherst, en 1761, une concession au portage du Niagara où il construisit un entrepôt. En juillet de la même année, il y stocka des marchandises après avoir obtenu de Sir William Johnson, surintendant général des Affaires indiennes, des marchés de fourniture de présents pour les Indiens et de vivres pour les postes de l'Ouest. La concession fut annulée plus tard, les marchands d'Albany ayant protesté contre ce qu'ils considéraient être un monopole, mais elle donna un tel avantage à Duncan qu'en 1762 il put s'adjoindre un associé, John Sterling, qu'il établit à Détroit, bourgade d'environ deux mille habitants, prenant ainsi position avant que ses rivaux canadiens ne soient en mesure de recommencer les échanges avec l'intérieur du pays. L'ampleur des bénéfices réalisés incita George Phyn, sur les conseils de Duncan, à envoyer l'un de ses fils, James, à Schenectady en 1763. Plusieurs membres de la famille suivirent bientôt, au point que Donald Creighton, dans son livre *The Empire*

of the St. Lawrence, a pu décerner à George Phyn le titre de « patriarche du commerce canadien ». Parmi ces nouveaux arrivés se trouvaient ceux qui allaient aider John Richardson à fonder la Banque de Montréal. En 1766, James Phyn fut rejoint par son cousin Alexander Ellice, avocat du Barreau écossais; tous deux avaient moins de trente ans. Ils financèrent l'expansion du commerce de Duncan, puis rachetèrent sa part moins d'un an après, leur firme prenant alors le nom de Phyn & Ellice.

Au moment de son rachat, l'entreprise de Duncan était devenue l'une des plus florissantes de Schenectady. La ville avait gagné en importance parce qu'elle se trouvait en dehors de la zone d'occupation militaire, administrée directement de Québec, où il était extrêmement difficile d'obtenir des permis de traite; en outre, c'est par cette ville qu'étaient acheminés les approvisionnements destinés au territoire indien, sous la direction de Sir William Johnson. Les marchandises d'échange et les approvisionnements de toute nature étaient achetés à crédit à des maisons d'importation de New-York, triés et mis en ballots à Schenectady d'où ils étaient acheminés sur des bateaux plats, par lacs et portages, pour être livrés à des agents ou des « traitants » de Détroit ou de Michillimakinac. En retour, les fourrures et autres produits du pays entreposés dans les postes redescendaient les lacs jusqu'à Schenectady pour être transportés jusqu'à New-York où ils étaient vendus sur place ou réexpédiés à Londres. Les marchands de Schenectady gardèrent pendant un certain temps le monopole d'exploitation de l'ancien réseau français de traite des fourrures, les Canadiens n'étant pas encore en mesure, à cause de la guerre de Sept Ans, de rétablir la route des coureurs des bois français qui, par l'Outaouais et le lac Huron, conduisait à Michillimakinac. C'est en 1767 seulement que le premier chargement de fourrures quitta le poste de Michillimakinac pour Montréal.

En plus de la traite, la firme Phyn & Ellice semble avoir bénéficié de marchés avantageux de fournitures destinées à l'Intendance et au service des Affaires indiennes; elle recevait aussi de l'Ouest des effets de commerce sous forme de traites tirées sur des agences du gouvernement, lettres de change et remises que des officiers envoyaient à leur famille en Angleterre. Il est difficile d'évaluer le volume de ce commerce, mais il était apparemment très lucratif puisque John Duncan put se retirer des affaires avec les bénéfices de six années, dont deux sous le règne de terreur et de pillage de Pontiac.

Dès les débuts, la firme Phyn & Ellice rencontra de la concurrence, à la fois comme fournisseurs et transporteurs. La menace des rivaux canadiens devenait chaque année plus sérieuse, et lorsque la réglementation du commerce dans le territoire indien fut remise aux provinces, en 1768, les « traitants » du Québec purent commercer directement avec les Indiens, alors qu'auparavant ils avaient dû limiter leur activité aux postes militaires. Les échanges augmentèrent rapidement, mais aussi la débauche des Indiens — le rhum étant devenu la principale monnaie de troc. Les cousins firent aussitôt face à la situation: John Porteous, ancien associé de John Duncan, reçut une part dans l'entreprise et alla en diriger

les affaires à Détroit et Michillimakinac; Robert Ellice, frère cadet d'Alexander, quitta l'Ecosse pour Schenectady et devint aussi associé. Bien qu'on ne puisse l'affirmer, il est probable qu'un autre frère, James, arriva vers la même époque. En 1768, James Phyn noua d'autres liens avec Schenectady en épousant la fille de John Constable, qui connaissait de longue date Sir William Johnson. Après le mariage, les bureaux de la firme au « Bachelors' Hall » furent déménagés dans des locaux plus convenables pour la jeune mariée.

Malgré l'extension rapide de leur commerce, Phyn, Ellice & Porteous avaient de plus en plus de mal à lutter contre la concurrence, pour trois raisons principales: l'accroissement de l'activité des marchands montréalais à Michillimakinac; la difficulté de faire acheminer leurs marchandises sur les lacs, par suite de l'octroi d'un monopole du transport à Alexander Grant, chef des Affaires navales sur les Grands Lacs; en dernier lieu, le coût élevé et la mauvaise qualité des produits manufacturés anglais achetés aux importateurs de New-York, pour qui le commerce de la traite perdait de son importance dans une économie américaine en expansion. C'est pour rétablir la situation à Michillimakinac que Porteous avait été admis comme associé, tandis que la construction d'un sloop à Détroit, en association avec d'autres commerçants, devait régler le problème du transport. Malheureusement, le bateau fut vendu à Grant aux termes d'un accord qu'il ne respecta pas; mais un second voilier de cinquante tonneaux, également construit avec la participation de clients de Détroit, permit aux associés de fournir une plus grande clientèle dans les *pays hauts* et d'étendre leurs opérations par le lac Michigan et le Mississippi. Enfin, pour améliorer ses approvisionnements, la firme traita pour la première fois directement avec des fournisseurs britanniques. Elle passa une commande pour 1769 à William et Alexander Forsyth, amis écossais des familles Phyn et Ellice, les invitant en même temps à « nous envoyer quelques-uns de vos gars, à moins que vous ne préféreriez qu'ils deviennent Américains? » Plusieurs « gars » de la famille Forsyth émigrèrent par la suite au Canada; ils s'établirent comme commerçants à Montréal, Kingston, Niagara Falls ou Détroit, devinrent des correspondants de la firme Phyn-Ellice et des actionnaires de la Banque de Montréal.

L'année 1769 fut marquée par deux revers importants. Lorsque les marchandises expédiées de Glasgow par Forsyth arrivèrent à New-York, on s'aperçut qu'il aurait été moins coûteux de les commander à Londres. De plus, à la suite de l'interdiction d'importer décrétée par les marchands américains en réponse aux *Townshend Acts* de 1767, il fut impossible de dédouaner le chargement à son arrivée à New-York. Incapables de livrer les marchandises de troc commandées l'automne précédent pour les *pays hauts*, Phyn, Ellice & Porteous subirent une perte sèche, représentant quelques milliers de livres, au profit de leurs concurrents canadiens que ne touchait pas l'embargo américain. Pour éviter que la chose se reproduise, ils commandèrent un approvisionnement de deux ans, à l'automne de 1769, à la maison londonienne Neale & Pigou, avec instructions d'expédier les marchandises par Québec au lieu de New-York, si les *Townshend Acts* (dont on attendait l'abrogation) étaient

encore en vigueur au printemps de 1770. Les *Acts* furent abrogés le 12 avril 1770, mais le chargement était déjà en route pour Québec où James Phyn se rendit en prendre livraison, le 30 mai. Il accompagna la cargaison jusqu'à Niagara d'où Alexander Ellice la réexpédia à John Porteous à Détroit.

Malgré ce transport sans encombre par la voie du Saint-Laurent, et le nombre croissant des marchands de Schenectady allant s'établir à Montréal, Phyn et Ellice décidèrent de rester dans la ville où ils avaient élu domicile et de recommencer à importer par New-York où ils avaient établi de solides relations commerciales et pouvaient se procurer des marchandises, notamment du rhum et du tabac, à meilleur compte et douze mois par an. Cependant, les faveurs administratives diminuèrent brusquement à l'arrivée de Sir Guy Carleton, et la concurrence de Montréal devint si grande qu'Alexander Ellice décida de se rendre à Londres en 1772 où, muni d'une lettre d'introduction de Sir William Johnson, il tenta d'obtenir du gouvernement l'exclusivité des approvisionnements destinés aux Affaires indiennes et aux postes de l'Ouest. Ellice fit valoir qu'un monopole était le seul moyen de mettre fin à la débauche et à l'exploitation éhontée des Indiens, mais en réalité, ce marché était essentiel pour assurer l'avenir de l'entreprise. Cette démarche était audacieuse, mais elle ne tenait pas compte de la puissance politique des commerçants de Londres faisant affaires avec le Canada.

Lorsqu'Alexander Ellice revint à Schenectady avec la nouvelle que sa mission s'était soldée par un échec, James Phyn préconisa cette fois l'ouverture d'un bureau à Londres. Phyn en assurerait la direction, agissant à titre d'agent général pour le compte de la firme de Schenectady et d'autres maisons qui voudraient profiter de ses relations, son expérience et sa connaissance des colonies. Ce projet ne fut réalisé qu'en 1774, parce qu'il fallut d'abord dissoudre l'association avec Porteous et réunir les fonds nécessaires. La firme réalisa des biens, réduisit ses achats et passa de nouveaux contrats avec des clients des *pays hauts* en prévision de ses opérations futures avec Londres. Pour l'aider dans sa tâche, un autre membre de la famille arriva d'Ecosse: John Richardson, petit-fils de George Phyn. Dès qu'il disposa d'un capital liquide suffisant, James Phyn s'embarqua pour l'Angleterre avec sa femme et leurs deux fils; ils arrivèrent à Londres en décembre 1774. Phyn ouvrit immédiatement une succursale de Phyn, Ellice & Co. au *New York Coffee House*, à Cornhill. A cette époque, plusieurs marchands du Québec s'étaient retirés à Londres où ils représentaient les intérêts de leurs associés canadiens, mais Phyn, Ellice & Co. était probablement la seule succursale anglaise d'une entreprise établie aux colonies.

Indépendamment du succès immédiat du bureau de Londres, l'affaire de Schenectady essuya en 1774-75 des revers encore plus graves qu'en 1769. Les causes principales furent l'adoption de l'*Acte de Québec* en 1774, un nouvel embargo américain sur les marchandises britanniques et la Révolution américaine en 1775. L'*Acte de Québec* limitait les points d'entrée au Canada à certains postes de douane dont le plus à l'ouest était celui de Saint-Jean, à vingt milles au sud-est de Montréal,

ce qui rendait impossibles les expéditions par la rivière Mohawk. Phyn, Ellice & Co. restèrent néanmoins à Schenectady pendant cette période, se livrant brièvement à des opérations de change fructueuses. Ils vendaient à New-York, avec une forte prime, des traites tirées sur James Phyn à Londres. Le produit de la vente était ensuite expédié à Isaac Todd, leur représentant à Montréal, qui achetait, à un taux nettement inférieur à celui de New-York, des lettres de change sur Londres. Celles-ci étaient alors envoyées à James Phyn pour faire la provision des traites de New-York tirées sur lui. C'est peut-être ainsi que naquit l'idée de l'établissement d'une vraie banque à Montréal.

Bien que lucratives et riches en expérience, ces opérations d'arbitrage furent de courte durée. Au printemps de 1775, le « Comité de sûreté, protection et correspondance » d'Albany étant informé que Phyn, Ellice & Co. importaient par la route du Québec, c'est au prix des plus grandes difficultés qu'Alexander Ellice obtint l'autorisation de se rendre à Niagara et de là au Canada pour ses affaires. Comme il était hostile à la cause américaine et n'avait pas l'intention de revenir à Schenectady, il confia tous les biens de la société à son frère James avant de partir. Il passa ensuite l'été dans les *pays hauts*, puis se rendit à Québec où il s'embarqua pour l'Angleterre en octobre 1775. Au printemps de 1776, James et Robert Ellice se virent refuser le droit de passage au portage de Stanwix-Oswego. James dut rester en résidence surveillée à Schenectady jusqu'en 1779 avant d'être autorisé à prêter serment d'allégeance à l'Etat de New-York; Robert se rendit à New-York où il représenta les intérêts de la firme pendant deux ans et s'embarqua pour Québec en septembre 1778. A toutes fins pratiques, la société de Schenectady avait cessé d'exister et ses clients en furent avisés par lettre. Néanmoins, Alexander et William McComb restèrent les correspondants à Détroit de James Ellice qui, pendant ses dernières années à Schenectady, assura la continuité des affaires et la direction de moulins à blé qu'Alexander Ellice avait construits en 1775 à Little Falls, sur la rivière Mohawk.

Alexander Ellice passa à Londres un hiver de grande activité en compagnie de James Phyn et revint à Montréal en 1776 pour réorganiser le commerce avec ses anciens clients des *pays hauts*. Après trois ans, grâce à la réputation de la firme et à la fidélité de sa clientèle, Ellice put confier une affaire florissante à son frère Robert venu de New-York prendre la relève, et retourner à Londres pour épouser Anne Phyn, sœur de James, dont il s'était épris lors de son précédent voyage. La même année, un autre cousin, John Forsyth, devint associé de la firme de Montréal qui prit le nom de Robert Ellice & Co.

Pendant ce temps, John Richardson, après avoir travaillé pour le compte de Phyn, Ellice & Co. à Schenectady et Détroit, s'était associé à John Porteous; il s'occupa d'abord d'expéditions de corsaire à Boston, puis se rendit à Charleston (Caroline du Sud) d'où il expédia de l'indigo, du riz, du tabac et autres produits à Phyn, Ellice & Co. à Londres. Il se lança ensuite dans une autre affaire à St. Augustine, en Floride, mais avec moins de succès, et alla rejoindre Porteous à New-York

où ce dernier fournissait aux garnisons britanniques de New-York et Philadelphie des marchandises expédiées d'Angleterre par Phyn, Ellice & Co. Ce commerce prospéra jusqu'à la signature de la paix en 1783; l'affaire fut alors reprise par William Constable, beau-frère de James Phyn, et continua pendant de nombreuses années comme succursale de la maison de Londres. Richardson demeura à New-York jusqu'en 1787, restant apparemment en relations avec Porteous et Constable; il devint ensuite le représentant à Détroit de Robert Ellice & Co., la firme mont-réalaise. Ainsi, pendant plus de dix ans, John Richardson se fit de solides relations dans les différentes villes américaines où il séjourna et acquit une connaissance approfondie de tous les aspects financiers des problèmes qui se posaient au Congrès continental. Cette expérience devait plus tard lui être d'une grande utilité.

Pendant la guerre de l'Indépendance américaine, la firme Phyn-Ellice de Londres prit une rapide expansion grâce à son commerce avec l'Amérique et les Indes occidentales. C'est à cette époque que James Phyn devint le propriétaire du premier d'une série de bateaux portant le nom d'*Eweretta* (on trouve aussi l'orthographe *Euretta*, *Euretto*, *Everetta* et *Ewretta*). En 1781, Phyn acheta et rebaptisa le *Latium*, bateau de 350 tonneaux, et en 1792 il fit construire dans un chantier de la Tamise le troisième *Eweretta*, jaugeant 342 tonneaux. Ce dernier devint célèbre dans les annales de la traite des fourrures; chaque printemps, il traversait l'Atlantique avec un chargement d'approvisionnements destinés aux *Nor-Westers* et remportait leurs fourrures qui étaient vendues à Londres chaque automne. A la fin des hostilités, la firme faisait le négoce non seulement de peaux et de fourrures canadiennes, mais aussi de produits qu'elle recevait de tous les ports du littoral atlantique, de Terre-Neuve aux Antilles. Cette expansion justifia, en 1787, l'admission de nouveaux associés: John Inglis, employé qui avait une longue expérience du commerce avec les Indes occidentales, et les deux frères James et Robert Ellice. La firme s'appela Phyn, Ellices & Inglis jusqu'à la mort de James Ellice quelques mois plus tard. Robert Ellice mourut en 1790 et Alexander, en 1805; la même année, James Phyn se retira des affaires; il vécut jusqu'en 1821. La direction de l'entreprise passa à John Inglis et Edward Ellice; ce dernier, âgé alors de vingt-quatre ans, était le deuxième enfant de la famille nombreuse d'Alexander et Anne Ellice.

La guerre avait permis d'étendre le marché canadien; l'arrivée des Loyalistes en nombre croissant créa d'autres débouchés. Comme les tribus indiennes, les nouveaux arrivants eurent besoin d'aide gouvernementale pendant plusieurs années. D'autre part, la désorganisation complète du réseau commercial de Schenectady permit aux marchands canadiens de s'approprier le monopole de la traite dans l'Ouest, situation qui dura pendant près de vingt ans après la paix de 1783, par suite du maintien de garnisons britanniques dans les postes de traite situés en territoire américain. Ainsi, lorsque la seconde entente avec la Compagnie du Nord-Ouest fut signée en 1784, Robert Ellice & Co. de Montréal réussirent à obtenir le marché de fourniture des deux associés McBeath et Pond, et en 1787 ils approvisionnèrent Gregory et McLeod, concurrents de la Compagnie du Nord-Ouest. Un

an plus tard, lorsque McTavish, Frobisher & Co. devinrent les agents exclusifs des *Nor-Westers*, Robert Ellice & Co. fournirent la moitié des marchandises importées d'Angleterre. Le crédit que la maison de Londres fut en mesure de consentir les aida certainement à enlever un contrat aussi intéressant.

En dépit de l'importance croissante de la traite dans le Nord-Ouest, Robert Ellice décida d'étendre ses opérations de Détroit. Cette décision était peut-être justifiable, mais elle se révéla néanmoins malencontreuse. Le succès de l'entreprise avait reposé sur la traite dans l'Ohio et le Michigan, et l'on espérait que, dès le retour à des conditions normales, le commerce reprendrait par l'intermédiaire de la succursale de Schenectady qui avait réalisé les plus grands bénéfices et était administrée par James Ellice, devenu citoyen américain. Cet espoir ne se réalisa jamais en ce qui concerne la traite des fourrures; ce n'est qu'après la guerre de 1812 et avec John Jacob Astor que le commerce à Schenectady retrouva en partie sa grandeur passée. Néanmoins, après la Révolution, James Ellice continua à diriger la succursale pendant de nombreuses années.

Entre-temps, la situation de Robert Ellice & Co. à Détroit était devenue à ce point critique qu'en 1787 les associés de Londres envoyèrent John Richardson pour reprendre l'affaire en main. Un an plus tard, Robert Ellice étant tombé malade, Richardson dut revenir à Montréal pour assurer la direction de toute l'entreprise canadienne, et, à la mort d'Ellice en 1790, il en devint le propriétaire avec John Forsyth. La nouvelle société, Forsyth, Richardson & Co., était un autre rejeton de cette vaste entreprise familiale, car John Forsyth, né en Ecosse en décembre 1762, était le sixième fils de William Forsyth et de Jean Phyn, fille de George Phyn. Vu son âge et son expérience, il semble que Richardson aurait dû être le principal associé; il avait trente-cinq ans et Forsyth, vingt-huit. On ignore pourquoi il n'en fut pas ainsi; on ne connaît pas davantage la participation respective des autres associés: Phyn, Ellice et Inglis, John Forsyth et John Richardson, et plus tard les frères de Forsyth, James et Thomas. Deux autres frères, George et Joseph, représentèrent la société par la suite à Niagara et à Kingston. On peut donc supposer que les Forsyth avaient un intérêt prépondérant dans l'affaire, ce qui expliquerait le choix de John à sa tête, mais il se peut aussi que ce dernier, établi depuis longtemps à Montréal, ait tout simplement assuré la continuité. Quoi qu'il en soit, tous les documents dont on dispose indiquent que Richardson fut le génie inspirateur de l'entreprise.

Sous la nouvelle direction, les affaires de la firme ne tardèrent pas à s'améliorer sur plusieurs plans. Grâce à ses relations politiques à Québec et à Londres, elle obtint du gouvernement un marché de fourniture aux Loyalistes durement éprouvés du Haut-Canada. Peu après, elle commença à approvisionner d'autres établissements de la partie est des Grands Lacs, vendant la farine provenant des moulins d'Ellice à Little Falls, de même que des vêtements, outils, ustensiles et autres marchandises acheminées par Schenectady. Avec ses deux lignes de ravitaillement partant de Québec et de New-York, et grâce à son excellent réseau dans le Haut-

Canada, la firme devint rapidement la plus grande maison de commerce de cette région et le resta pendant de nombreuses années. Le brick *Nancy*, détruit plus tard pendant la guerre de 1812, avait été armé par Forsyth, Richardson & Co. pour transporter leurs marchandises du portage de Niagara aux Grands Lacs plus à l'ouest.

Lorsque Détroit cessa d'être un débouché intéressant pour le commerce canadien à la suite de l'occupation et du peuplement de la région par les Américains, Forsyth, Richardson & Co. liquidèrent leurs affaires dans cette ville et concentrèrent leur activité à Michillimakinac, base de dépôt pour la traite dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, au-delà des lacs Michigan et Supérieur. En association avec d'anciens clients de Schenectady tels que Todd, McGill & Co. et Grant, Campion & Co. (John Forsyth épousa Margaret Grant), la firme montréalaise, suivant les traces de Robert Ellice, fit concurrence à McTavish, Frobisher & Co. et, après l'entente avec la Compagnie du Nord-Ouest en 1792, elle reçut une participation dans la nouvelle entreprise. Jusqu'en 1798, année de la formation de la Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest ou Compagnie X.Y., Forsyth, Richardson & Co. se taillèrent probablement une bonne part des affaires de la Nord-Ouest en tant que fournisseurs de McTavish, Frobisher & Co.

La traite dans le Nord-Ouest, tout en étant importante pour Forsyth, Richardson & Co., ne fut jamais leur intérêt exclusif comme dans le cas de McTavish, Frobisher & Co. et leurs associés de la Compagnie du Nord-Ouest. Comme on l'a vu, la filiale montréalaise de Phyn, Ellice & Inglis se livra plutôt à un commerce général de marchandises qui prit une extension très rapide, surtout dans le Haut-Canada. C'est ici qu'apparaît clairement le contraste marqué entre les deux principales entreprises commerciales du Canada: l'une, Forsyth, Richardson & Co., ayant une activité commerciale diversifiée; l'autre, McTavish, Frobisher & Co., dépendant exclusivement de la traite. Cette différence s'accrut avec l'arrivée des «Loyalistes retardataires» qui accélérèrent le peuplement du Haut-Canada où, dès les débuts, Forsyth, Richardson & Co. furent les plus grands importateurs de marchandises de toute nature en provenance de Grande-Bretagne et des États-Unis, et les plus grands exportateurs de produits du pays vers les deux mêmes marchés. Dans le cours de ce commerce, ils avaient à s'occuper de crédit, recouvrements, remises, change et paiements, — ce qui n'était pas le cas de l'entreprise rivale, intéressée uniquement à faire la traite selon les méthodes primitives de troc employées en Amérique du Nord avant l'arrivée des Blancs. En raison de la diversité de leurs affaires, Forsyth, Richardson & Co. avaient un plus grand enjeu dans le développement et le peuplement du Canada; tout ce qui pouvait favoriser l'agriculture et accroître les débouchés à l'importation sur le marché intérieur jouait en leur faveur. Au contraire, pour leurs rivaux de la Nord-Ouest, marchands se consacrant seulement à la traite des fourrures, la colonisation représentait une menace.

En dépit de leur tentative pour établir une banque en 1792, et de leurs intérêts distincts en tant qu'approvisionneurs, Forsyth, Richardson & Co. se trouvèrent

mêlés de près aux différentes réorganisations des compagnies de traite. Ils gardèrent des intérêts dans la Compagnie X.Y. jusqu'à sa fusion avec la Compagnie du Nord-Ouest en 1804. John Forsyth et John Richardson signèrent l'acte de fusion au nom de John Inglis et d'Alexander Ellice, de même que pour leur propre firme, assurant ainsi à la maison de Londres et à celle de Montréal une part dans la nouvelle compagnie. Ils prévoyèrent le conflit imminent entre leur Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson et, en 1804, voulant profiter de l'avantage que leur donnait la fusion, Edward Ellice tenta de racheter la Compagnie de la Baie d'Hudson. La transaction n'aboutit pas, mais d'autres tentatives suivirent, y compris un projet d'achat de la majorité des actions de la Baie d'Hudson par Ellice, avec l'aide de Simon McGillivray et d'Alexander Mackenzie. Ce plan échoua aussi et, au fur et à mesure que les *Nor-Westers* étaient refoulés de plus en plus vers l'ouest, le monopole détenu par la Compagnie de la Baie d'Hudson devint une source d'irritation croissante pour la Compagnie du Nord-Ouest. Ce n'est qu'en 1820, après que le pillage, les enlèvements et une guerre sans merci eurent placé les deux compagnies au seuil de la faillite, que furent entamées les négociations ouvrant la voie à la fusion des deux grandes rivales. Andrew Wedderburn Colville représenta la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les *Nor-Westers* déléguèrent William et Simon McGillivray ainsi qu'Edward Ellice qui, depuis 1818, était député whig de Coventry à la Chambre des communes. Les procès-verbaux des négociations n'ont jamais été rendus publics, mais les conditions obtenues par Ellice et ses confrères étaient très avantageuses, compte tenu de l'état pitoyable de la Compagnie du Nord-Ouest et des dissensions entre ses associés.

L'entente originale accordait aux *Nor-Westers* la moitié des bénéfices et une représentation équitable au bureau de direction. Par la suite, toutefois, l'équilibre des forces fut rompu en faveur de la compagnie anglaise, et plusieurs des anciens associés de la Nord-Ouest moururent dans l'indigence. Lorsque la baie d'Hudson devint la principale voie d'approvisionnement de la traite des fourrures, William McGillivray estima que Montréal perdait annuellement £40,000 en salaires, provisions et fournitures. Cette perte causa de nombreux embarras financiers et prépara la faillite de McGillivray qui ébranla la Banque de Montréal, créant un schisme au sein de sa direction. Quelques marchands, dont Forsyth et Richardson, réussirent néanmoins à trouver de nouveaux champs d'activité qui leur permirent de rester en affaires plus longtemps que les autres. Forsyth, Richardson & Co. étaient, bien entendu, étroitement associés à la Banque de Montréal et, en 1824, peut-être parce que Richardson était souvent intervenu à l'Assemblée en faveur du commerce extérieur du Canada, ils furent nommés agents exclusifs au Canada de la Compagnie des Indes orientales. Ils continuèrent aussi dans le Haut-Canada le commerce qui avait commencé avec les premiers marchés de fourniture aux Loyalistes, et leur présence dans cette province porta fruit lorsqu'ils devinrent, en 1826, agents financiers du gouvernement du Haut-Canada. Malgré la mort des associés fondateurs, John Richardson en 1831 et John Forsyth en 1837, la firme resta en affaires

jusqu'au 17 mai 1847, date à laquelle un avis, paru dans la *Gazette* de Montréal, annonça la dissolution des sociétés Forsyth, Richardson & Co. de Montréal et Forsyth, Walker & Co. de Québec. La liquidation de la maison de Montréal se fit sous la direction de T. B. Anderson, son dernier président et gendre de Richardson. Anderson prit la succession avec de nouveaux associés, mais à partir de ce moment il consacra la majeure partie de son temps et de son énergie à la Banque de Montréal dont il fut le vice-président de 1847 à 1860 et ensuite le président jusqu'à sa démission en 1869.

Pendant ce temps à Londres, Edward Ellice, surnommé *l'Ours*, restait un personnage en vue dans le monde de la fourrure et sur la scène politique. Après 1824, année où disparut le conseil consultatif de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il fut le seul *Nor-Wester* à garder un droit de regard sur la direction de la compagnie, et jusqu'en 1837 il demeura membre du Comité de Londres. En 1825, il avait accepté la tâche délicate et pénible d'administrer la faillite de Simon McGillivray; les livres de McGillivray, Thain & Co. étaient dans un tel désordre que la liquidation lui demanda cinq années entières. Pendant cette période, il abandonna son siège au Parlement, mais revint à la politique en 1830, successivement comme secrétaire à la Trésorerie et ministre de la Guerre dans le cabinet de lord Grey qui était son beau-frère, Ellice ayant épousé en 1808 lady Hannah Althea, fille cadette du premier lord Grey.

On a affirmé qu'Ellice était le premier marchand à « passer du pupitre de comptable au bureau de ministre ». Considérant son intérêt constant pour toutes les mesures du Parlement britannique visant à améliorer le commerce au Canada, on pourrait ajouter qu'il resta toute sa vie un commerçant. On en trouve la preuve dans une lettre qu'il écrivait à son fils, alors au Canada où il accompagnait lord Durham à titre de secrétaire bénévole, pour lui rappeler que « la politique ne doit jamais empiéter sur les affaires. » Depuis 1821, Ellice faisait campagne en faveur de l'union des deux Canadas, espérant assurer par ce moyen la suprématie de la classe commerçante anglaise. Ses efforts ayant échoué en 1821, 1828 et 1834, il se donna entièrement à la cause de l'Union lorsque son grand ami et parent, Durham, fut nommé haut-commissaire. Il fit à Durham un exposé détaillé de ses vues avant le départ de celui-ci pour le Canada, mais rompit plus tard avec lui parce que Durham faisait reposer son projet d'union sur des principes socio-politiques et non sur les impératifs économiques invoqués par Ellice. Furieux d'apprendre que les Patriotes, en novembre 1838, avaient saisi le domaine dont il avait hérité à Beauharnois, Ellice rentra en lice avec plus de vigueur que jamais. En tant que whip du parti au pouvoir, il était bien placé pour exercer son influence sur le secrétaire aux Colonies, lord John Russell, qui, disait-on, « redoutait *l'Ours* encore plus que le plus brillant chef de l'opposition. » Ellice entreprit aussi une campagne de presse, notamment dans le *Morning Chronicle* dont Simon McGillivray était l'un des propriétaires. Toutes ces manœuvres politiques n'eurent cependant pas grand succès, et Ellice se retira de l'arène politique, n'y faisant plus que deux brèves

apparitions: en 1848, il est membre de la commission d'enquête sur la crise de 1847, et en 1855, membre de la commission Roebuck chargée de faire un rapport sur la conduite de la guerre de Crimée.

Bien que n'ayant plus de liens officiels avec la Compagnie de la Baie d'Hudson depuis son départ du comité de direction en 1837, Ellice resta mêlé à leurs affaires pendant encore plusieurs années. En vertu de l'entente de 1824, il devait répondre avec les McGillivray de toutes les actions en justice intentées contre la Nord-Ouest à la suite d'événements antérieurs à 1821. Ils établirent à cette fin un fonds de réserve de £50,000, et Ellice ne réussit à régler les dernières poursuites qu'en 1851. Même alors, la famille garda des intérêts dans la traite des fourrures, car Edward Ellice fils, qui avait remplacé son père au comité de direction, fut nommé en 1858 gouverneur adjoint de la compagnie. Quant à *l'Ours*, il était reconnu en Angleterre comme le grand expert des questions nord-américaines, consulté avec autant de respect par les milieux officiels que par les particuliers. S'il n'avait plus la puissance politique d'antan, il continua néanmoins à siéger au Parlement jusqu'à sa mort survenue en 1863, un siècle exactement après l'arrivée de James Phyn en Amérique.

APPENDICE E

LA MONNAIE AU CANADA LORS DE LA FONDATION DE LA BANQUE

Avant que la Banque de Montréal n'émette les premiers billets de banque canadiens, dès sa fondation en 1817, la situation monétaire dans la colonie était déplorable. Le troc restait le principal moyen d'échange, et les marchands étaient aux prises avec un mélange hétéroclite de monnaies provenant d'une demi-douzaine de pays différents. L'échantillon de pièces en circulation au Canada au début du XIX^e siècle, illustré à la page suivante, donne un aperçu de cette situation.

« Notre monnaie, déclarait un colon au franc-parler, est comme un ragoût écossais; elle est faite de contradictions, de bonnes et de mauvaises choses: farine d'avoine, oignons, saindoux, beurre, chapelure, sel, poivre, ail, poireaux, persil, etc. »

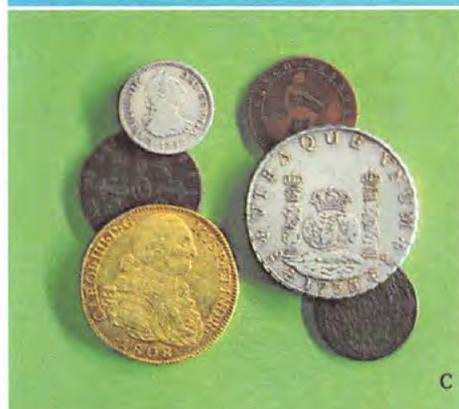
Les changements continuels de la valeur de ces monnaies plaçaient les commerçants dans l'impossibilité de connaître d'un jour à l'autre leur situation financière. C'est d'ailleurs en grande partie pour mettre fin à ce désordre monétaire que la Banque de Montréal fut fondée.



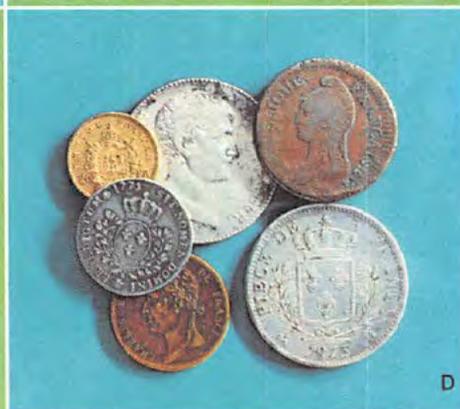
A



B



C



D



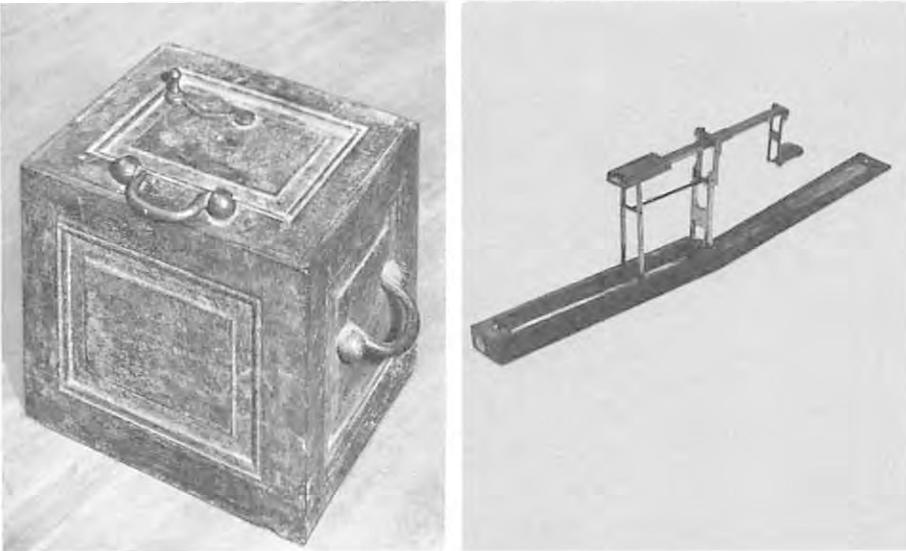
E



F

A notre époque moderne, les méthodes employées il y a un siècle et demi pour peser et transporter les espèces peuvent paraître primitives. Pourtant, les banquiers de 1817 exigeaient une précision extrême, comme en témoigne le trébuchet conservé au musée de la Banque et illustré ici. Pliée dans son étui de noyer doublé de velours, cette petite balance ne mesure que $5\frac{1}{2}$ pouces. Elle permettait au caissier de vérifier si, comme cela arrivait souvent, quelqu'un avait « rogné » une pièce à son profit.

Cet instrument délicat fait contraste avec le coffre-fort blindé que la Banque utilisait pour garder et transporter des fonds. Ce coffre d'un pied cube environ pesait à vide près de cent livres. Pendant ses premières années d'activité, la Banque fit de nombreuses opérations de change, et le transport d'importantes quantités d'espèces d'une ville à une autre était chose fréquente.



◀ La page ci-contre illustre certaines pièces circulant au Canada au début du XIXe siècle et provenant des pays suivants: (A) Etats-Unis; (B) Grande-Bretagne; (C) Espagne; (D) France; (E) Portugal; (F) Mexique.



LA PREMIÈRE MONNAIE CANADIENNE Les trois billets de la Banque de Montréal reproduits à la page ci-contre sont parmi les plus anciens billets émis par la Banque en coupures de un, deux, cinq, dix, vingt, cinquante et cent dollars. Ce furent aussi les premiers billets de banque canadiens, et leur mise en circulation rendit de grands services aux commerçants de la colonie.

Les premières pièces canadiennes ne furent frappées que presque vingt ans après l'établissement de la Banque. Lorsqu'ils firent leur apparition au Bas-Canada en 1836, les jetons, comme on les appelait, étaient des pièces de un sou et de deux sous.

C'est la Banque de Montréal qui mit en circulation les premiers jetons de banque, suivie bientôt par les autres banques. Vers 1838, elle fit frapper ses propres jetons: l'avvers représentait le bâtiment du siège social, le revers portait les armes de la ville de Montréal, comme certains jetons plus anciens. Plusieurs séries de jetons, frappés entre 1838 et 1844, représentaient le siège social, vu de face et de côté.

L'illustration ci-dessous montre un échantillon de ces jetons. Les deux à gauche sont des « sous bouquets » de la première frappe de 1836-37; les quatre à droite sont des jetons de la Banque de Montréal, frappés entre 1838 et 1844.



BIBLIOGRAPHIE

Les archives de la Banque de Montréal ont été, bien entendu, la principale source de documentation pour le présent ouvrage. Néanmoins, on a fait largement appel aux collections des Archives nationales, à Ottawa, notamment en ce qui concerne la correspondance et les documents officiels, les tracts, notes et dossiers personnels datant de l'époque coloniale. La plupart des statistiques démographiques proviennent des recensements de la population et du 32^e Rapport général de la Commission d'immigration. Les renseignements de caractère législatif ont été puisés dans les *Journaux* des assemblées et conseils, ainsi que dans les comptes rendus des débats parlementaires publiés dans les journaux de l'époque. Parmi ceux-ci, on a surtout consulté le *Canadian Courant*, *Le Canadien*, le *Chronicle* de Kingston, la *Gazette* de Montréal, la *Gazette* (officielle) de Québec, le *Herald* de Montréal, le *Mercury* de Québec, *La Minerve*, *Le Spectateur canadien* et le *Transcript* de Montréal. L'Association des Bibliothèques canadiennes a facilité la consultation de ces journaux grâce à son catalogue et à son service de microfilms.

Parmi les nombreux ouvrages consultés, les suivants se sont révélés particulièrement utiles:

- ANDRÉADÈS, A. *A History of the Bank of England*
Traduit en anglais par Christabel Meredith
London: P. S. King & Son, Ltd., 1909.
- BORTHWICK, RÉV. J. D. *History and Biographical Gazetteer of Montreal to the Year 1892*
Montréal: John Lovell & Son, 1892.
- BREBNER, J. BARTLET *Canada: A Modern History*
Ann Arbor, Michigan: The University of Michigan Press, 1960.
- ~ *North Atlantic Triangle*
New Haven: Yale University Press, 1945.
- BRECKENRIDGE, R. M. *The Canadian Banking System, 1817-1890*
New York: Macmillan & Company, 1895.
- ~ *The History of Banking in Canada*
(National Monetary Commission,
61st Congress 2nd Session, Senate Document 332)
Washington, D.C.: Government Printing Office, 1910.
- BRYANT, ARTHUR *The Age of Elegance, 1812-1822*
London: Collins, 1950.
- CAMPBELL, MARJORIE
WILKINS *The North West Company*
Toronto: The Macmillan Company of Canada Limited,
1957.
- CAMPBELL, RÉV. ROBERT *A History of the Scotch Presbyterian Church,
St. Gabriel Street, Montreal*
Montréal: W. Drysdale & Co., 1887.
- CLAPHAM, SIR JOHN *The Bank of England, vol. II*
Cambridge: Cambridge University Press, 1944.
- CREIGHTON, DONALD *The Empire of the St. Lawrence*
Toronto: The Macmillan Company of Canada Limited,
1956.
- DENISON, MERRILL *The Barley and the Stream*
Toronto: McClelland and Stewart Limited, 1955.

- DOIGE, THOMAS *An Alphabetical List of the Merchants, Traders and Housekeepers residing in Montreal*
Montréal: James Lane, 1819.
- DURHAM, JOHN GEORGE, *Report on the Affairs of British North America*
LORD éd. Sir C. P. Lucas. 3 vol.
Oxford: The Clarendon Press, 1912.
- EASTERBROOK, W. T. *Canadian Economic History*
& AITKEN, HUGH G. J. Toronto: The Macmillan Company of Canada Limited,
1956.
- FLEMING, R. H. "Phyn, Ellice and Company of Schenectady"
Contributions to Canadian Economics, vol. IV, 1932
Toronto: University of Toronto Press, 1932.
- FULFORD, ROGER *Glyn's, 1753-1953, Six Generations in Lombard Street*
London: Macmillan & Co. Ltd., 1953.
- GLAZEBROOK, G. P. DE T. *A History of Transportation in Canada*
New Haven: Yale University Press, 1938.
- GUILLET, EDWIN C. *Early Life in Upper Canada*
Toronto: The Ontario Publishing Co., Limited, 1933.
- ~ *The Great Migration*
Toronto: Thomas Nelson and Sons, 1937.
- HAMMOND, BRAY *Banks and Politics in America
from the Revolution to the Civil War*
Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1957.
- HIDY, RALPH W. *The House of Baring in American Trade and Finance*
Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 1949.
- HINCKS, SIR FRANCIS *Reminiscences of his Public Life*
Montréal: William Drysdale & Co., 1884.
- HODGETTS, J. E. *Pioneer Public Service*
Toronto: University of Toronto Press, 1955.
- INNIS, H. A. *The Fur Trade in Canada*
Toronto: University of Toronto Press, 1956.
- JAMIESON, A. B. *Chartered Banking in Canada*
Toronto: The Ryerson Press, 1959.
- KINCHEN, OSCAR A. *Lord Russell's Canadian Policy*
Lubbock, Texas: The Texas Tech. Press, 1945.

- LOWER, A. R. M. *Colony to Nation*
Toronto: Longmans, Green & Company, 1946.
- MACKINTOSH, W. A. "Canada and Vermont," *Canadian Historical Review*,
vol. VIII, 1927. Toronto: University of Toronto Press, 1927.
- MC IVOR, R. CRAIG *Canadian Monetary, Banking and Fiscal Development*
Toronto: The Macmillan Company of Canada Limited,
1958.
- PRESSNELL, L. S. *Country Banking in the Industrial Revolution*
Oxford: The Clarendon Press, 1956.
- REDLICH, FRITZ *The Molding of American Banking: Men and Ideas*
2 vol. New York: Hafner Publishing Company Inc., 1951.
- RICH, E. E. *History of the Hudson's Bay Company*, vol. II
London: The Hudson's Bay Record Society, 1959.
- ROSS, VICTOR *A History of the Canadian Bank of Commerce*
2 vol. Toronto: Oxford University Press, 1920 et 1922.
- SANDHAM, ALFRED *Ville Marie, or, Sketches of Montreal, Past and Present*
Montréal: George Bishop & Co., 1870.
- SCROPE, G. POULETT *Memoir of the Life of the Right Honourable Charles*
Lord Sydenham
London: John Murray, 1844.
- SHORTT, ADAM "The Early History of Canadian Banking"
Journal of The Canadian Bankers' Association, IV-V.
~ "Canadian Currency and Exchange under French Rule"
J.C.B.A., V-VI.
~ "The History of Canadian Currency, Banking and
Exchange," *J.C.B.A.*, VII-XIV.
~ "Hon. John McGill and the First Problems of Domestic
Exchange in Upper Canada," *J.C.B.A.*, XXIX.
~ "Hon. John Richardson, Merchant, Financier and
Statesman," *J.C.B.A.*, XXIX.
~ "Hon. William Allan, Merchant and Banker"
J.C.B.A., XXX.
~ "Austin Cuvillier, Merchant, Legislator and Banker"
J.C.B.A., XXX.

- ~ "Horatio Gates, Wholesale Merchant, Banker and Legislator," *J.C.B.A.*, xxx.
- ~ "Hon. George Moffatt, Merchant, Statesman and Banker" *J.C.B.A.*, xxxii.
- SHORTT, ADAM *The Life of Lord Sydenham ("Makers of Canada," xv)*
Toronto: Morang & Co., 1908.
- ~ (éd.) *Documents Relating to Canadian Currency, Exchange and Finance during the French Period*
2 vol. Ottawa: F. A. Acland, 1925.
- SHORTT, ADAM, (éd.) *Canada and its Provinces*, vol. 1-v
& DOUGHTY, A. G. Toronto: Glasgow, Brook & Company, 1914.
- STACEY, C. P. *Canada and the British Army*. (Ed. rév.)
Toronto: University of Toronto Press, en collaboration
avec The Royal Commonwealth Society, 1963.
- TERRILL, F. W. *A Chronology of Montreal and of Canada
from A.D. 1752 to A.D. 1893*
Montréal: John Lovell & Son, 1893.
- TUCKER, GILBERT N. *The Canadian Commercial Revolution, 1845-1851*
New Haven: Yale University Press, 1936.
- WADE, MASON *The French Canadians, 1760-1945*
Toronto: The Macmillan Company of Canada Limited,
1955.
- WALLACE, W. STEWART *The Pedlars from Quebec and other Papers on
the Nor'Westers*
Toronto: The Ryerson Press, 1954.
- ~ *Documents Relating to the North West Company*
Toronto: The Champlain Society, 1934.

REMERCIEMENTS

Les éditeurs désirent exprimer leur reconnaissance aux nombreux organismes et personnes qui les ont aidés à rassembler les illustrations reproduites dans le présent volume et la documentation historique s'y rapportant. Ils les remercient de leur précieuse collaboration.

Parmi les bibliothèques, musées et sociétés qui ont apporté leur aide, nous citerons les suivants: les Archives nationales du Canada, les Archives provinciales de la Colombie-Britannique, la Banque du Canada (Musée numismatique), la Bibliothèque municipale de Toronto, la Bibliothèque provinciale du Manitoba, le château de Ramezay, la Fondation Glenbow, l'Institut d'histoire et d'art d'Albany, le ministère des Affaires culturelles du Québec, le Musée du Nouveau-Brunswick, la Société historique de Lachine, la Société historique du Vermont, la Société royale de Géographie du Canada, l'Université McGill (Musée McCord), l'Université du Michigan (Bibliothèque William L. Clements), l'Université de Toronto (Musée royal d'Ontario, collection Sigmund Samuel), la ville de Montréal (Service d'urbanisme).

Deux sociétés commerciales ont également contribué à la documentation historique; ce sont la Canada Steamship Lines Limited (Collection « Canadiana ») et la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Plusieurs particuliers ont collaboré à l'entreprise par leurs conseils et recherches ou en acceptant de prêter des peintures et gravures anciennes: M. Anthony Clegg, M. Edgar Andrew Collard, Mme I. B. M. Dobell, le capitaine de frégate Allan H. Easton, M. John King, M. Lawrence M. Lande, M. Hyman Lipson, M. Louis Mendelson, M. Stanley Pearce, le professeur G. F. G. Stanley, M. Robert Verity et M. W. J. G. Wadsworth.

Les éditeurs sont enfin redevables à l'Hôpital général de Montréal qui a autorisé la reproduction du portrait de l'honorable John Richardson, principal bienfaiteur de l'hôpital dans les années qui suivirent sa fondation.

INDEX

- Accommodation* (vapeur de Molson), 85, 119, 202, 225; (App. C) 428
Acte constitutionnel de 1791, 26, 180
Acte de Québec (1774), 26-28, 30, 180
Acte d'Union (1841), 129, 177, 374, 380, 381, 386
Agricultural Bank of Toronto, 274, 309, 321, 346
Albany (N.-Y.), 38, 98, 110, 111, 125-26, 152, 269, 318
 traite des fourrures, 18, 22, 35, 38
Albany, Comité de sûreté, protection et correspondance d', (App. D) 436
Allan, Sir Hugh, 211
Allan Line (vapeurs), 211
Allan, William, 104, 132-33, 155, 165, 169
Allison, Turner & Co., 86
Amérique du Sud, 206, 252
Amherst, général Sir Jeffrey, (App. D) 432
Amherstburg (Ont.), 132-33, 156, 364
Anderson, T. B. (Président 1860-69), 293, 332, 363, 387-88; (App. D) 441
Andréadès, A., 204-5; *A History of the Bank of England* (pp. 250-51), citation, 205
« Anti-Banque », 273
Antilles, 22, 28, 30, 312, 313, 379
 commerce avec le Canada, 19, 33, 125, 253
Appleton, Nathan, 97, 134, 142-43
Appleton, William, 97
Archives nationales du Canada, 48, 304, 344
Armour, Robert, 5, 72, 73, 100, 145
Arthur, Sir George, 355, 360, 361, 372, 376, 379
Ashworth, John, 231
Association coloniale de l'Amérique du Nord, 370
Association constitutionnelle (Bas-Canada), 326
Astor, John Jacob, 168; (App. D) 438
Atkinson, Henry, 147
Auberge de Neptune (Québec), 263
Auldjo, Alexander, 92
Auldjo, George, 196
Auxiliary Bible Society (Montréal), 163
Aylmer, lord, 281, 297, 325
Bacon, John, 121
Badgley, William, 370, 373
Bagot, Sir Charles, 401
Baie de Quinté, 17, 132
Baie Georgienne, 33
Baldwin, Dr W.W., 165
« Bancomanie », 96
Bancroft, Charles (Vice-président en 1819), 43, 78, 80, 92, 123, 144, 290, 320-21
Bank Act de 1833 (G.-B.), 284, 309, 313, 343
Bank Act de 1844 (G.-B.), 145, 378, 390
Bank of Albany, 60
Bank of British North America, 313-21, 332, 352, 353
 fusion avec la B. de M., 313, 318
 pétition canadienne contre la charte, 398-99
Bank of Kingston, 156
Bank of Liverpool, 352
Bank of New York, 54, 56, 60, 62, 68
Bank of Niagara (Buffalo, N.-Y.), 128
Bank of North America, 54, 56, 57, 59, 60, 94
Bank of the People (Toronto), 310, 346, 358, 387, 388
 fusion avec la B. de M., 363-64, 375, 381-82
Bank of Providence (R.I.), 60
Bank of the United States. V. *First Bank of the United States* (1791-1811); *Second Bank of the United States* (1816-36).

Bank of Upper Canada, 156-59, 260, 267, 300-307, 309-10, 317-18, 357, 360, 394-95
 favoritisme impérial, 288, 301-2, 324, 354
 méthodes monopolisantes, 117, 301 sqq., 354 sqq.
 participation gouvernementale, 117, 133, 158-59, 266, 283, 301-3, 308-9, 394
 rapports avec la B. de M., 239, 249, 300-303, 322, 336-37, 357, 358-59, 364
 suspension de la convertibilité, 336-37, 346, 354-59, 359-60, 378-79
Bank of Upper Canada (Kingston), 131, 154-58, 301, 303, 394
Bank Restriction Act de 1797 (G.-B.), 204, 205
 Banque canadienne de Commerce, 295
 Banque canadienne de Saint-Hyacinthe, 349
 Banque d'Angleterre, 207, 208, 276, 282, 284, 328, 336, 378, 390
 comparée à la B. de M., 71, 108
 comparée à la *First Bank of the United States*, 56, 57, 58
 émission de papier-monnaie, 198, 204
 Banque d'Australie, 314
 Banque d'Ecosse, 129
 Banque d'Épargne de Montréal, 267; (App. C) 429
 Banque de la Cité (Montréal), 296-97, 308, 333, 335, 341, 342, 360, 401

BANQUE DE MONTRÉAL

Société privée (1817-22)

actionnaires, 13, 52, 76, 92-93, 96-98, 104, 105, 133, 226
 assemblées annuelles: (1818) 123; (1819) 122; (1820) 164; (1821) 162
 première assemblée (1817), 84-85
 vote, 83
 administrateurs, 12, 82-83, 100, 109, 117, 173
 élection, 85-86, 87, 164
 administrateur de semaine, 106, 130, 166
 agents à l'étranger. V. Boston, New-York, Grande-Bretagne.
 Articles d'association, 68, 70-71, 80-84, 136-37, 154, 155, 394; App. A, 404-13
 signataires, 72, 75, 92
 billets, 3, 8, 10, 82, 118, 126, 131, 142; (App. E) 446, 447
 aux États-Unis, 124, 128

dans le Haut-Canada, 126, 132-33, 155, 156
 impression, 86, 101-3, 118
 capital-actions, 13, 81-88
 appels de fonds, 101, 103, 114
 versé, 114, 296
 capitaux américains, 4, 13, 52-53, 76, 82-83, 85, 87, 92-98, 104, 105, 119-20
 retrait, 122-23, 123-24, 164
 change étranger, 3, 96, 105, 116, 123-26, 128-29, 166, 179
 circulation. V. états financiers.
 critique, 116-17, 144
 demandes de charte: (1817) 101, 103-4, 131, 136-37; (1821) 137-38
 dépôts. V. états financiers.
 dividendes, 14, 114, 166.
 effets escomptés, 8, 83-84, 106, 118
 V. états financiers.
 en faveur des administrateurs, 117
 états financiers, 112, 114, 143; (1821) 116, 166
 fondateurs, 4, 12-14, 72 sqq., 84
 fonds de réserve, 114. V. états financiers.
 hypothèques, interdiction, 83-84
 ouverture, 2-14, 86, 88, 106
 personnel, 82, 86, 100, 106, 125-26, 127, 133-34
 nominations, 6, 8, 100, 103, 118, 164-66
 rémunération, 101, 123, 133-34
 présidents, App. C, 427-30
 rémunération, 83, 122-23
 prêts. V. effets escomptés.
 rapports avec le gouvernement, 123, 347
 règlements, 104, 106, 231, 233; App. B, 414-26
 réserves. V. états financiers.
 siège:
 rue Saint-Jacques, xix, 115, 118-122
 rue Saint-Paul, 5, 6, 7, 86, 100
 succursales, 118, 122
 Amherstburg, 132-33
 Kingston, 132-33, 155-56, 157, 158
 Perth, 133
 Québec (bureau d'escompte et de dépôts), 122-23, 129-34, 144, 147
 Queenston, 132-33, 237
 York (Toronto), 132-33, 155, 158, 169
 tentatives de fondation: (1792) 24-34, 42, 46; (1807-8) 34, 42-52, 62-63, 80, 81-82, 156-57; (1815) 65; (1816) 65, 68; (1817) 68

BANQUE DE MONTRÉAL—suite

- Banque à charte* (depuis 1822)
- actionnaires, 213-14, 231, 267-68, 292
 assemblées annuelles: (1822) 166; (1825) 192, 197, 200-201; (1826) 229-30, 231; (1835) 292; (1836) 341; (1837) 340; (1838) 353; (1839) 361; (1841) 384
 assemblées extraordinaires: (1826) 217, 228, 229, 231-36; (1836) 341; (1841) 384
 vote, 142, 234, 235, 236
- administrateurs, 142, 189, 196, 216-17, 238
 accusations de McGillivray, 242-44
 comités, 217, 239-41, 248, 294, 332
 élection, 212, 226, 229-30, 238, 292-93, 340, 386
 scission, 211, 222-23, 226-28, 230-31
 administrateur de semaine, 218, 233
 agents à l'étranger. *V.* New-York, Grande-Bretagne.
- attitude en politique, 189-90, 265-66, 381-82
- billets, 147, 257, 261-65, 271, 282, 370-71, 384, 401
 aux Etats-Unis, 269
 dans le Haut-Canada, 159-60, 258, 337
- capital-actions, 214, 220-21, 228-29, 242-43, 244
 augmentation de capital, 273, 330, 340-44, 352, 384, 402
 versé, 296, 344, 381
- capitaux américains, 143, 224, 267-68
- change étranger, 150-51, 224, 249, 257-58, 262, 264, 269, 280, 322, 326, 330-32, 354, 379-80, 387-88
- charte. *V.* Loi de constitution.
- circulation. *V.* états financiers.
- critiques, 145-48, 189, 260, 324, 325-26, 343.
V. aussi enquêtes parlementaires.
- dépôts. *V.* états financiers.
- dividendes: (1820-30) 192, 212, 221, 284; (suspension) 220, 224, 249; (1830-40) 283, 288, 292, 324, 326, 327-28, 330, 336, 340, 344; (1841) 386
- effets escomptés, 140, 196, 210-11, 217-18, 232, 248, 295-96, 330-32. *V. aussi* états financiers.
 en faveur des administrateurs, 260, 401
 enquête parlementaire de 1824, 149-51; de 1829, 244, 260-66, 271
- états financiers, 142, 273-74, 284, 396-97; (1823) 149; (1824) 221; (1825) 166, 192, 221; (1826) 221; (1828) 262-64; (1829) 284; (1830) 270-71, 283-84, 289; (1832) 289; (1834) 326; (1835) 292; (1836) 330; (1837) 283-84, 340, 344, 348; (1841) 384-86, 387-88
- fonds de réserve. *V.* états financiers.
- fusions. *V.* *Bank of British North America*, *Banque du Canada*, *Bank of the People*.
- hypothèques, 140, 282, 295, 349
- jetons de banque, 350; (App. E) 447
- Loi de constitution (1821) et charte (1822), 53, 84, 136-43, 196, 401-2
 1830 — renouvellement, 266-74, 280, 284, 296
 1837 — refus de renouvellement, 330, 341-43, 351, 352
 1838 — constitution par le Conseil spécial, 352, 401-2
 1840 — amendement, 382
 1841 — renouvellement par la province du Canada, 375, 384, 401-2
- membres originaires, 52-53, 143-44
- personnel, 127, 293, 344, 351
 nominations, 248-49, 262
 rémunération, 193, 248-49, 293-94, 361
- pertes. *V.* états financiers.
- pétitions au gouvernement du H.-C. en faveur d'un statut juridique, 341-42, 362-63
- présidents, App. C, 427-30
 rémunération, 166, 192, 193, 292, 293-94, 382, 384, 386
- prêts. *V.* effets escomptés.
- raison sociale, 136
- rappports avec le gouvernement, 150, 239, 257, 286-88, 337-38, 343, 347, 351, 354
- réforme de la direction, 193, 210-39 *passim*
- règlements, 211, 216-17, 228, 231-34, 248, 293
- réserves. *V.* états financiers.
- siège, 115, 290, 324
- succursales, 360, 362, 363, 375, 401-2
 Brockville, 299
 Bytown (Ottawa), 251
 Cobourg, 315
 Haut-Canada, 159, 167, 301, 324
 Ile-aux-Noix, 347
 Kingston, 101, 126-28, 258, 301-2, 310
 Québec (bureau d'escompte et de dépôts), 27, 150-51, 261-66, 303, 330, 335, 338, 344, 348

- Saint-Jean (Québec), 287
 Toronto (York), 301
- Banque de Québec, 65, 143-45, 149-50, 261, 273, 296, 335, 341, 342, 401
- Banque des Marchands (Montréal), 349
- Banque du Bas-Canada, 48-52, 53, 62, 63, 129
- Banque du Canada (1808), 45
- Banque du Canada (1818-31), 143-45, 149-50, 156, 224-25, 296, 394
 fusion avec la B. de M., 144-45, 225, 290
- Banque du Peuple, 115, 297-300, 308, 325, 333, 334, 335, 343, 350
- Banque nationale d'Écosse, 26, 129, 320
- Banques à capital social, 49-50, 113, 206, 284, 298, 300, 309-10
- Banques à succursales, 26, 59, 129-30, 360, 361-62, 362-63, 375, 394, 401-2. *V. aussi chaque banque.*
- Banques commerciales, régime de, 49, 54, 60-62, 81, 113-14, 188-89, 248, 278, 294-95, 306-7, 323
- Banques d'émission. *V. Banques provinciales (d'émission).*
- Banques de numéraire, 49, 60, 113-14
- Banques d'État, 59-60, 259
- Banques fictives, 349
- Banques privées, 49-50, 59-60, 80-81, 158, 278, 300, 309-10, 325
- Banques provinciales (d'émission):
 mention dans la charte de la B. de M., 142
 pétition du Haut-Canada, 158
 projet de Merritt, 308-9, 392-94
 projet de Thomson, 375, 377, 386-87, 390-95, 400, 401
- Banques territoriales, 49, 60, 80, 113, 158, 206-10, 259, 276, 278, 281-82, 298, 323
- Baring Brothers, 78, 97, 124, 186, 280, 314, 321, 362
 obligations du Haut-Canada, 286, 312
- Baring, Sir Francis, 205
- Baron Renfrew*, lancement du, 202
- Barre (Mass.), 74, 78
- Bas-Canada:
 commissions parlementaires:
 enquête sur les banques (1823), 149-51
 enquête sur les banques (1829), 260-65, 270, 271
 renouvellement de la charte de la B. de M. (1830), 273-74, 296
 sur la monnaie (1826), 253
 sur les banques (1808), 45 sqq.
 sur les banques (1816), 65 sqq.
- conflit entre Canadiens français et anglais, 34-36, 62-63, 68, 109-12, 177-83, 233, 260, 266-67, 296, 322-23, 326, 351
- Conseil spécial, 350, 352, 353, 354, 361, 370, 376, 381
- constitution en province, 26, 180, 183
- gouvernement, mode de, 26-28, 177-83, 248
- Journaux de la Chambre d'Assemblée*, 144, 149, 166, 221, 268
- législation bancaire et monétaire. (*V. aussi Banque de Montréal, tentatives de fondation*):
 1830 — réglementation du *Currency Act*, 298
 1838 — ordonnances légalisant la suspension de la convertibilité, 352, 353, 354
 1839 — ordonnance fixant la valeur des monnaies, 361, 378-79, 381-82, 388-89
 1839 — ordonnance réglementant l'émission des billets, 350
- Papiers d'Etat*, 1792-1841, 103-4
- parti anglais, 26-28, 43, 62-63, 109, 178-83, 266, 289
- parti populaire, 189, 266-67
- population, 34-36, 39, 43, 178, 182
- suspension de la constitution, 351, 369, 382
- travaux publics, 12, 62-63, 76, 109, 110, 112, 166, 180, 285-86
- union avec le Haut-Canada, 372, 373, 374, 380, 381, 386
- Bathurst, comte, 138, 139, 253
- Bayley, général, 38
- Beach, George, 102
- Beauharnois (Qué.), 354, 382
- Beaver Club*, 12, 55, 79
- Bédard, Pierre, 45
- Bell, Matthew, 27, 231, 234, 235
- Bellows, Abel, 43, 74, 76, 134, 143, 268
- Bellows, John, 77-78, 97, 124
- Bellows & Gates, 74, 76
- Bennington (Vermont), 38, 98, 100
- Benton, Thomas Hart, 258, 259-60, 325
- Bermudes, 370, 372
- Bernard, I. D., 196
- Berthelot, Michel A., 45
- Bethune, Angus, 171, 194
- Bibliothèque de Montréal, 163
- Biddle, Nicholas, 259, 280, 282, 325, 336, 343
- Billets de banque, 46-50, 96, 145, 148, 158, 253-54, 268-71, 272-73, 280, 349
 américains, 8, 57-58, 152, 325-26

- contrefaçon, 46, 48, 62, 102, 103, 142, 261, 264-65, 325, 401
 Billets de l'armée, 8, 64-65, 72, 109, 154, 392
 Black, George, 291
 Blackwood, John, 45
 Blackwood, William, 104, 230, 231, 244, 248
 Blackwood & Larocque, 230
Board of Trade de Montréal, 333
Board of Trade de Québec, 388
Board of Trade de Toronto, 380
 Bois, 18, 39, 40, 194, 197, 198, 202, 209, 220, 248, 284-85, 331, 343, 353
 tarif préférentiel, 10-12, 63, 183, 197-98, 248, 328, 384-86
 Bons, 152, 350
 Bonsecours, église (Montréal), 7, 9
 Bonsecours, marché (Montréal), 10, 55, 202
 Boston, 10, 12, 59, 62, 78, 105, 186, 291
 actionnaires de la B. de M., 4, 13, 52-53, 76, 85, 97-98, 104, 105, 123, 124, 290
 agents de la B. de M., 134
 commerce d'espèces, 78, 105, 123-26, 128-29, 179, 262
 moyens de communication avec Montréal, 38, 98, 100, 124-26, 179
Boston and Montreal Turnpike Co., 38, 76
 Boucherville (Qué.), 289, 300
 Boulton & Watt, 226
 Bourse de Québec, 263
 Bouthillier, John, 231
 Brebner, J. B., *Canada* (p. 139), citation, 187
 Breckenridge, R. M., 52-53, 159, 220, 294, 363;
 The Canadian Banking System (p. 77),
 citation, 307
 Brevoort, Henry, 98, 143
 Brevoort, Henry (fils), 98, 143, 214, 231, 268
 Brevoort, Laura, 268
British American Land Co., 195, 292, 326, 382
British and Canadian School Society (Montréal), 163
 Brock, général Sir Isaac, 169, 299
 Brockville (Ont.), 126, 299, 303, 304, 307
 Brooke, Charles, 144, 231, 292-93, 383
 Brougham, lord, 372
 Bryant, Arthur, *The Age of Elegance* (pp. 362, 378), citations, 205, 205-6
 Buffalo (N.-Y.), 110, 346, 349
 Buller, Charles, 370, 372
Bullion Law de 1819 (G.-B.), 205-6
Bullion Report (G.-B.), 205
 Burgoyne, général de brigade John, 24, 38
 Burlington (Vermont), 38, 98
Burlington Bank (Vermont), 128
 Busby, Thomas, 231
 Bush, John C., 72, 73, 84, 104
 Butler, Benjamin Franklin, 98
 By, colonel John, 126, 209, 251
 Bytown (Ottawa), 209, 251

 Caldwell, John, 132
 Californie, 184-85, 313
 Cameron, Duncan, 165
 Campbell, John, 291
 Canada (V. aussi Bas-Canada; Haut-Canada; province du Canada):
 commerce extérieur, 18-19, 39-40, 63, 91-92, 108, 112, 182-83, 197-201, 203, 284, 343, 384-86
 financement, 18-19, 24, 40, 124-26, 189-90, 210, 330-31
 conflit entre provinces, 34-35, 39-40, 180-81, 181-82
 dette publique, 188, 286, 327-28, 346, 376
 droits de douane, 36, 39, 91, 180, 181, 256, 337-38, 345
 émigration aux Etats-Unis, 91, 346
 géographie et développement, 37-38, 109, 129, 174-77, 182-83, 248, 277, 283
 immigration, 72, 113, 176, 227, 247, 285-86, 323-24, 326, 327, 331, 353, 384
 établissement des immigrants, 95, 195, 201-2, 348, 377
 population, 108, 114, 183, 184, 197, 277
 régime bancaire, 3-4, 53, 129
 comparaison avec les E.-U., 81, 113, 188-89, 260, 323, 325-26
 critiques, 13, 145 sqq., 260 sqq., 268-70, 272-74, 278 sqq., 367
Canada Company, 195, 201, 282
Canada Trade Act de 1822, 182
 Canada-Uni. V. Province du Canada.
Canadian Courant (Montréal), 2-3, 101
Canadien, Le, (Québec), 289
 Canaux, 12, 61, 110, 111, 177, 182-83, 199, 247, 251, 277, 285-86, 376, 386
 Canning, George, 198-200, 206
 Cantons de l'Est (Qué.), 91, 195, 201, 292
 Cap Diamant, 255, 331
 Carroll, Charles, 214, 267-68
 Carter, Robert C., 316-18, 321
 Cartwright, John S., 387
 Casson, Dollier de, 5, 12
 Castle, Lawrence, 165-66, 248-49
 Castlereagh, vicomte, 198

- Cataraqui (Kingston, Ont.), 132, 157
 Catlin, Lynde, 101-2
 Céréales, 10, 18, 39, 63, 164, 183, 197, 335-36, 344; (App. C) 428
 prix, 91, 194, 200-201, 204, 328, 384-86
 Chambly (Qué.), 300
 Chambly, canal de, 285
 Champlain, Samuel de, 17, 99
Champlain & Saint-Laurent (chemin de fer), 269, 279, 285, 288, 292, 295, 327; (App. C) 430
 Charlottetown (I. du P.-E.), 317
 Château de Ramezay (Montréal), 47, 354
 Château Saint-Louis (Québec), 181, 370
 Chemins de fer, 237, 279, 283, 284, 285
 Chicago, 295, 349
 Chine, 74, 78, 96, 97, 113, 123, 125, 201
 Chippawa (Ont.), 237
 Choléra, épidémies de, 289, 292, 305, 324, 326, 327
 Christmas, Livingston & Prime, 362
Chronicle de Kingston, 258, 268-72
 Citadelle de Québec, 255, 351
Clermont, 225; (App. C) 428
 Clique du château, 181, 189, 370
 Coade (de Londres), 115, 121
 Cobourg (Ont.), 304, 307, 315, 364
 Cochran, William, 97, 134, 143
 Colborne, Sir John, 351, 360, 370, 377, 379
 Collard, Edgar Andrew, 5
 Colombie-Britannique, 313
 Columbia (fleuve), 43, 167
 Colville, Andrew Wedderburn, 167, 170, 171, 172, 194; (App. D) 440
 Comité de correspondance (Bas-Canada), 326
 Comité du Conseil privé pour le commerce et les plantations (G.-B.), 139
Commercial Bank of the Midland District, 303-7, 318, 336, 346, 356, 358, 387, 401
 rapports avec la B. de M., 301, 337, 359-64
Commercial Bank of Upper Canada, 303
 Communications. V. canaux, chemins de fer, diligences, navigation, routes.
 Compagnie de Banque du Canada, 24-28, 31-34, 43, 46, 51, 53, 56, 140, 173
 Compagnie des Indes orientales, 201, 225, 230; (App. D) 440
 Compagnie du Nord-Ouest, 33-34, 35, 55, 67, 86, 164, 176, 214, 239, 244; (App. C) 428; (App. D) 439, 440, 442
 et Compagnie X.Y., 33-34, 43, 130, 164
 fusion avec la Cie de la Baie d'Hudson, 171-73, 174, 176, 197, 212, 213-14; (App. D) 440
 lutte contre la Cie de la Baie d'Hudson, 13, 72, 162-63, 167-71, 176, 193-94, 215
 Compagnie X.Y., 33-34, 43, 130, 162, 164, 173, 193-94, 212-13; (App. C) 428; (App. D) 439, 440
 Compensation, système de, 97, 278, 356
 Conflits de frontière:
 Maine et Nouveau-Brunswick, 386
 Oregon, 185-86
 Connecticut, 96, 97
 Connecticut (rivière), 94, 97, 100
 Constable, Dr John, (App. D), 434
 Constable, William, 31, 54; (App. D) 437
 Contrebande, 39-40, 77, 102, 200, 201
 Contrefaçon. V. billets de banque.
 Convertibilité, 48-49, 59, 80-81, 149, 228, 261-62, 278, 306
 en G.-B., 204 sqq.
 Convertibilité, suspension de la:
 au Bas-Canada, 300, 319, 332-36, 348, 349-50, 353-54, 356, 360-61
 à New-York, 307, 319, 329, 332-33, 336, 353
 dans le Haut-Canada, 310, 336-37, 346, 348, 354-58, 359-60, 360-61, 378
 rôle de la B. de M., 332-38, 343, 348, 353-54, 358-59
 Cooper, John Irwin, 225
Corn Laws. V. Lois sur les céréales.
 Courant Sainte-Marie (Montréal), 10, 74, 202
Courier de Liverpool, 200
 Coutume de Paris, 180
 Craig, Sir James, 62-63
 Cringan, Thomas, 292-93
 Crise de 1815:
 au Canada, 90-93
 Crise de 1818:
 au Canada, 156-58
 au Royaume-Uni, 96, 203-6
 aux Etats-Unis, 96, 123
 Crise de 1825:
 au Canada, 210, 220-25, 248-49
 au Royaume-Uni, 174, 206-10, 212, 214-15, 220-24, 228, 246-47
 aux Etats-Unis, 259
 Crise de 1837:
 au Canada, 328-38, 344-50
 au Royaume-Uni, 328-32
 aux Etats-Unis, 330, 336
 Cunard, Samuel, 291, 317

- Cunningham, William, 318
 Cuvillier, Austin (Augustin), 73, 117, 189, 261
 administrateur de la B. de M., 85, 103, 119, 132, 226
 Bank of British North America, 318
 fondateur de la B. de M., 72, 75, 84
 législation bancaire (1815-18), 65, 68, 73, 136-37
 renouvellement de la charte de la B. de M. (1830), 268, 271, 272
 Cuvillier, Marie-Claire, 93
- Dalhousie, lord, 55, 137-38, 181, 238, 253
 Dalton, Thomas, et projet de banque, 282-83
 Dana, famille (Massachusetts), 97
 David, David, 123, 217
 Davis, George, 5
 Dépenses militaires au Canada, 18, 36, 40, 125, 248, 351, 353, 358, 377, 386
 ouvrages militaires, 247, 251, 254, 255, 328, 347
 source d'espèces, 18, 24, 113, 125, 249, 254, 256, 258
 Dépôts, paiement d'intérêts sur, 274, 309, 321
 Détroit, 29; (App. C) 432-39 *passim*
 Dickens, Charles, 6, 202, 223
 Dickson, Thomas, 268
 Diligences, 38, 98, 100, 102, 126-28, 132, 157, 223, 263, 327
 Dillon, Richard, 79, 119
 Dix résolutions (Russell), 373
 Doige, *Directory of Montreal* (1819), 93
 Dorchester, lord, (Sir Guy Carleton), 39; (App. D) 435
Dorchester (locomotive à vapeur), 279
Doric Club, 351
 Dowie, Alexander, 194
 Dowie, George, 98
 Dowie, James, 314
 Draper, W. H., 363
 Drummond, Sir Gordon, 68
 Duncan, John, 29-30; (App. D) 432, 433, 434
 Dunn, J. H., 214, 240-41, 243, 286, 288, 313
 représentant de la B. de M. dans le Haut-Canada, 160, 301
 Dunn, Thomas, 44
 Dunscombe, J., 382
 Dupuy, Henry, 6, 101, 248, 301, 310
 pertes de la B. de M. (1824), 220-21, 224
 voyage à Hartford, 101-2
 voyage Kingston-Montréal, 126, 127, 128
- Durham, lord, 182, 366-73, 374, 381, 385, 401; (App. D) 441. V. aussi Rapport Durham.
 Durnford, colonel Elias, 255
 Duval, Jean-François, 272
 Dwight, famille (Massachusetts), 97
- Eagle Bank*, 97
 Eccles, James, 231, 234
 Ecosse, méthodes bancaires en, 26, 52-53, 59, 129, 309, 320
 Eglise unitarienne (Montréal), 294
 Ellice, Alexander, 30; (App. D) 432-37, 440
 Ellice, Edward (l'Ours), 31, 117, 214, 222, 240, 241, 373; (App. D) 437, 441-42
 et Compagnie du Nord-Ouest, 168-72, 213; (App. D) 440, 441-42
 Ellice, Edward (fils), 370, (App. D), 441, 442
 Ellice, James, (App. D) 434, 436, 437, 438
 Ellice, Robert, 30; (App. D) 434, 436-39
 Ellice, Russell, 314
 Ellice, William, (App. D) 432
 Ellice & Co., Robert, 33; (App. D) 436, 437, 438
 Ellice, Kinnear & Co., 314
Enquête sur l'origine et le régime actuel des banques coloniales, 145-48
 Erié, canal de l', 53, 110, 111, 183, 199, 247
Erié & Ontario (chemin de fer), 237
 Ermatinger, Charles Oakes, 267-68
 Ermatinger, Frederick W., 85-86, 100, 132, 236, 238, 248
 réforme de la direction de la B. de M., 217, 226-35
 Espèces, 38, 125-26, 149, 152, 262, 338
 pénurie au Canada, 18, 22-24, 40, 44-49, 64, 256
Essex Bank (Salem, Mass.), 60
 Etats-Unis:
 attitude envers le Canada, 109-10, 185
 commerce extérieur, 40, 94, 113, 186-87, 200
 décret monétaire de 1836, 329
 dette publique, 93, 94, 278, 327
 embargos, 29, 38, 39, 63, 96
 expansion territoriale, 37-38, 185, 277-78
 Hôtel des Monnaies, valeurs de 1835, 388
 immigration, 91, 176, 324, 346
 population, 184, 277
 régime bancaire, 54-62, 80, 94, 96, 116, 145-46, 258-60, 270, 276-81, 324-25, 327, 328-29

comparaison avec le régime canadien, 81, 113, 166-67, 188-89
 influence sur les banques canadiennes, 28, 52-54, 62, 154, 264, 325
 traite des fourrures, 17
Eweretta, 31, 32; (App. D) 437

Faillites:
 de banques, 94-96, 159, 206, 208-10, 221, 246, 270, 281, 326, 328, 394
 d'entreprises commerciales, 91-92, 224, 228, 304, 329, 348

Family Compact, 182, 303, 307, 345
 et la *Bank of Upper Canada*, 117, 154-60, 266, 283, 301, 357, 364, 394
 et l'union du Haut et du Bas-Canada, 373-74, 376

Farmers' Bank, 310, 346
 Fénians, 185
 Ferrie, Adam, 382
 « *Fifty-four forty or fight* », 185
 Fils de la Liberté, 351
 Finlay, James, 248
 Finlay, John, 55
First Bank of the United States (1791-1811), 28, 57-59, 60, 71, 82, 108, 186
 fermeture, 59, 64, 94, 186-87
 modèle des banques canadiennes, 62, 129, 140

Flaxman, John, 121
 Fleming, John (Président 1830-32), 4, 201, 226, 290; (App. C) 429, 430
 faillite de McGillivray, 239, 240, 243-44
 président de la B. de M., 288, 289, 324
 réforme de la direction de la B. de M., 217, 225-36
 vice-président de la B. de M., 236, 266

Fleming, R. H., « *Phyn, Ellice and Company of Schenectady* », (App. D) 431

Fonderie Sainte-Marie (Montréal), 202, 291
 Forbes, projet de monnaie provinciale, 281-82
 Forges du Saint-Maurice, 6, 27
 Forsyth, George, 92, 314, (App. D) 438
 Forsyth, James, (App. D) 438
 Forsyth, John (Vice-président 1825-26), 30, 31, 55, 71, 102, 189; (App. D) 436, 438-40
 administrateur de la B. de M., 85, 92, 104, 173
 faillite de McGillivray, 213-14, 240-41, 244
 réforme de la direction de la B. de M., 211, 217, 222, 226-36

vice-président de la B. de M., 216
 Forsyth, Joseph, (App. D) 438
 Forsyth, Thomas, (App. D) 438
 Forsyth, William, (App. D) 438
 Forsyth, William & Alexander, (App. D) 434
 Forsyth, Richardson & Co., 31, 77, 102, 164, 169, 194; (App. D) 438, 439-40, 441
 agents de la Compagnie anglaise des Indes, 201, 225, 230; (App. D) 440
 agents financiers du Haut-Canada, 225, 288
 Banque de Montréal, 92, 104, 117
 Compagnie de Banque du Canada, 25-26, 28, 31
 Compagnie X.Y., 33-34, 43, 64
 Forsyth, Walker & Co., (App. D) 441
 Fort Edward, 38
 Fort Frontenac, 132
 Fort de Kaminstigoya, 175
 Fort Lennox, 347
 Fort William, 67, 168, 170, 174, 175, 176, 212
 Franklin, F., 101
 Fraser, John, 34
 Fredericton (N.-B.), 317, 318
 Freer, Noah, 150-51
 « *Frères chasseurs* », 185, 353
 Frobisher, B. & J., 33
Frontenac (vapeur), 169
 Froste, Robert, 231, 234, 235
 Frothingham, John, 333
 Fulton, Robert, 98, 225; (App. C) 428
 Furniss, Albert, 318

Gallatin, Albert, 59, 186
 Galt, John, 282
 Garden, George (Vice-président 1818-19, 1819-22), 104, 119, 163, 173, 189, 196
 administrateur de la B. de M., 85, 103, 118, 132, 230
 fondateur de la B. de M., 72, 73, 84
 réforme de la direction de la B. de M., 211, 217, 222, 228
 vice-président de la B. de M., 123, 163, 164

Gates, capitaine Benjamin, (App. C) 429
 Gates, Clarissa, 92
 Gates, Horatio (Président 1826, 1832-34), 43, 73-80, 123, 124, 133, 194, 295; (App. C) 429-30
 administrateur de la B. de M., 85, 100, 103, 118, 119, 132, 151, 164, 248
 Banque du Canada, 144, 290
 fondateur de la B. de M., 4, 72, 73, 75, 84, 92, 320-21

- guerre de 1812, 77-78
 président de la B. de M., 236, 266, 288, 290, 324
 réforme de la direction de la B. de M., 211, 217, 226-36
 relations aux Etats-Unis, 13, 17, 74-80, 97-98, 104, 249
 Gates & Co., 290
 Gates & Nephew, Horatio, 78, 92, 117
 Gazette de Boston, 53
 Gazette de Montréal, 196, 200-201, 202-3, 295, 382, 383; (App. D) 441
 Gazette de Québec, 31, 38, 42, 48, 70, 74, 215-16, 268, 298, 317-18, 387
 Gerrard, Samuel (Président 1820-26), 123, 163-64, 332, 336, 351; (App. C) 428
 administrateur de la B. de M., 164, 229-30, 231, 231-32
 faillite de McGillivray, 213, 240, 243
 président de la B. de M., 164, 166, 167, 192
 accusé de conduite irrégulière, 193, 196-97, 210-11, 217, 222, 228, 234-36
 Gerrard, Gillespie & Co., (App. C) 428
 Gerrard, Gillespie, Moffatt & Co., 72, 104, 164, 194
 Gillespie, Alexander, 164
 Gillespie, Robert, 164, 222, 314, 332, 370, 373
 Gillespie, Robert (fils), 318, 333
 Gillespie & Co., R., 314
 Gillespie, Moffatt & Co., 75, 194, 314
 Glasgow, 92, 104, 119, 230
 Glenelg, lord, 321, 373
 Glyn, Hallifax, Mills & Co., viii, 316, 321, 346
 Goddard, famille (Massachusetts), 97
 Good, Allan, 333
 Gordon, Adam, 137-38
 Gore Bank (Hamilton), 307, 356
 Gosford, lord, 279, 341, 351, 368, 400-401
 Gould, Nathaniel, 332, 370, 373
 Gould, Dowie & Co., 314
 Gouvernement, actionnaire des banques, 52, 57-58, 68, 81, 133, 156-59, 186, 188, 258-59, 267, 300-301, 302, 337. V. aussi Banques provinciales (d'émission).
 Grande-Bretagne:
 agents de la B. de M. V. *Bank of Liverpool*; Glyn, Hallifax, Mills & Co.; Smith, Payne & Smiths; Thomas Wilson & Co.
 Chambre des communes, 267
 Comité de la monnaie et des banques, 377-78
 commerce extérieur, 40, 110, 176, 183-84, 203, 249-50, 330-32
 Conseil privé:
 charte de la B. de M. (1822), 137-39
 Comité pour le commerce et les plantations, 139, 306
 dette publique, 184, 208
 échanges avec le Canada, 18-19, 34, 92, 210
 Gouvernement impérial:
 garantie d'un prêt au Canada, 177, 375, 376, 377, 386
 monnaie et banques canadiennes, 24, 72, 155, 249-58, 304-10, 321-22, 352, 355-56, 361, 364, 367, 378-81, 389-90, 397-401
 impôt sur le revenu, 203-4
 indifférence envers le Canada, 24, 110, 176-77, 178-79, 183-84, 283
 législation bancaire et monétaire:
 1797 — *Bank Restriction Act*, 204, 205
 1819 — *Bullion Law*, 205-6
 1822 — Loi augmentant les émissions de billets, 208
 1825 — Loi fixant la valeur des pièces dans les colonies, 250-58
 1826 — *Joint-Stock Bank Act*, 309, 343
 1833 — *Bank Act*, 284, 309, 313, 343
 1844 — *Bank Act*, 145, 378, 390
 ministère des Colonies, 368, 382, 400.
 V. aussi Gouvernement impérial:
 monnaie et banques canadiennes.
 ministère du Commerce, 368. V. aussi Gouvernement impérial: monnaie et banques canadiennes.
 ministère de la Guerre, 368
 placements à l'étranger:
 au Canada, 176-77, 184, 187, 312, 322-23, 327-28
 aux Etats-Unis, 186-87, 249, 259, 284, 308, 327-28
 population, 206
 régime bancaire, 60, 80, 113, 145-46, 205-10, 247, 276, 284, 328, 394
 tarif préférentiel des colonies, 10-12, 39, 63, 110, 183, 194, 197-201, 248, 327-28, 384-86
 Trésorerie, 368, 400. V. aussi Gouvernement impérial: monnaie et banques canadiennes.
 circulaire de Russell, 375, 380, 384, 390, 395, 399-400

communiqué sur la monnaie canadienne (1839), 379, 389
 favoritisme envers la *Bank of Upper Canada*, 288
 proposition de Biddle, 280
 refus des billets de la B. de M., 282
 Grands Lacs, 17, 29, 33, 43, 53, 66-67, 110, 111, 177, 237, 345
 Grand-Portage, 67
 Grant, Alexander, (App. D) 434
 Grant, Cuthbert, 168
 Grant, Daniel, 231
 Grant, Frederick, 65
 Grant, Campion & Co., (App. D) 439
 Grant et Kirby, 237
 Gray, Edward William, 86; (App. C) 427
 Gray, John (Président 1817-20), 86, 130, 162-63; (App. C) 427-28
 administrateur de la B. de M., 85
 président de la B. de M., 3, 7, 86, 100, 118, 119, 120, 123, 132, 162
 Gray, Jonathan, 86; (App. C) 427
 Gray, Martin Eccles, 162
 Gray, Mary, 162
 Gray, W., du *Herald* de Montréal, 90
 Green, John C., 309
 Greene, Simon, 123
 Greenock, 321
 Gregory, John, (App. D) 437
 Grenouillère, massacre de la, 168, 175
 Grey, Charles, 2e comte, 369; (App. D) 441
 Grey, Sir George, 314, 321
 Griffin, Frederick, 231
 Griffin, Henry, 6
 Griffin, Robert (caissier 1817-27), 3, 6, 8, 101, 129, 193, 248, 249
 Griffintown, 249
 Grosse-Ile, 227, 289
 Guérout, Peter, 104
 Guerre de 1812, 40, 77-78, 171, 181, 226, 251, 255, 329, 347
 aucun désir d'annexion de la part des E.-U., 185-86
 répercussions, 90-91, 93, 110
 source de prospérité au Canada, 10, 12, 64, 71-72
 Guerre de l'Indépendance américaine. V. Révolution américaine.
 Guerre de Sept Ans, 18, 23, 29, 38
 Guerres napoléoniennes, 10, 37, 43, 63, 184, 203, 276
 répercussions, 110, 203, 250

Gugy, Louis, 293
 Gunn, George, 347
 Hagerman, Charles A., 362, 363
 Hale, famille (Massachusetts), 97
 Halifax (N.-E.), 23, 314, 317, 318
 Halifax, monnaie d', 23, 250, 390
 Hall, Samuel, 231, 232, 234, 235, 267
 Hamilton, Alexander, 52, 94, 187
Bank of New York, 56, 62
Bank of North America, 54
First Bank of the United States, 28, 57-59, 71, 140, 186
 influence sur les banques canadiennes, 28, 31, 53, 54, 56, 62, 81, 140
 Hamilton, Robert, 237
 Hamilton (Ont.), 78, 304, 307
 Hammond, Bray, viii; *Banks and Politics in America* (p. 452), citation, 327
 Harper, F. A., 359, 361
 Hart, Logan & Co., 226, 288; (App. C) 429
 Hartford (Connecticut), 6, 62, 78, 97, 98, 100, 101-2, 104, 118
Hartford Bank (Connecticut), 60
 Haut-Canada:
 bons du Trésor, 379
 commissions parlementaires:
 sur les banques (1821), 158
 sur la monnaie et les banques (1830-40), 378
 constitution en province, 26, 180, 183
 gouvernement, mode de, 26-28, 34-36, 248, 306
 législation bancaire et monétaire:
 1824 — interdiction des banques ne rachetant pas leurs billets dans la province, 133, 159-60, 301
 1826 — fixation de la valeur des pièces britanniques, 254
 1836 — surévaluation des pièces, 361
 1837 — modalités de suspension de la convertibilité, 346, 355
 1837 — Réglementation des émissions de billets, 310
 1838 — augmentation des émissions de la banque suspendue, 354-55
 1838 — Loi autorisant les bons du Trésor provincial, 379
 1839 — prolongation de la suspension de la convertibilité, 358
 1839 — évaluation des pièces à leur valeur intrinsèque, 361, 381-82, 388-89

- 1839 — projet de loi autorisant les sucursales de banques du Bas-Canada, 360, 362, 363
- obligations provinciales, 286, 312
- parti de la réforme, 304, 306-7
- population, 39, 43, 114, 182, 247, 307, 345
- régime bancaire, 152-60, 281-83, 300-10, 345-46
- travaux publics, 286, 327, 345, 346, 376, 386
- union avec le Bas-Canada, 372, 373, 376, 380, 381, 386
- Hazen-Bayley, route, 38, 76-77, 109
- Head, Sir Francis Bond, 307, 336, 338, 345, 346, 355, 358, 378, 401
- Heney, Hugues, 261
- Herald* de Montréal, 2-3, 42, 68, 74, 101, 170
- éditoriaux financiers, 70-71, 90-91
- Hercules* (remorqueur à vapeur), 202, 230
- Hidy, Ralph W., viii, 312
- Hincks, Sir Francis, 310, 346, 358, 387, 392
- Hinsdale, John, 124, 143
- Holmes, Benjamin (caissier 1827-46), 6, 8, 294, 393
- caissier, 262, 288, 293, 301, 335, 359, 362, 364, 380, 402
- commis aux escomptes, 8, 103, 125
- député, 375, 382-94 *passim*, 400
- deuxième payeur, 164
- enquête parlementaire (1829), 262, 264, 266
- expéditions d'espèces, 125, 166, 249
- premier payeur, 248
- Hone, Phillip, 98
- Hôpital général de Montréal, 163, 225, 292; (App. C) 429
- Horton, Wilmot, 281
- Hudson, baie d', 63, 167, 168, 170, 171, 197
- Hudson (fleuve), 110, 111, 183, 249, 264, 269
- Hudson, Compagnie de la Baie d', 34, 35, 63, 86, 240, 243; (App. D) 441, 442
- fusion avec la Cie du Nord-Ouest, 171-73, 174, 176, 197, 212, 213-14; (App. D) 440
- lutte contre la Cie du Nord-Ouest, 13, 72, 162-63, 167-71, 193-94, 215
- Hunt, R. N., 314
- Huskisson, William, 171, 200-201, 205, 206
- Ile-aux-Noix, 347
- Ile du Prince-Edouard, 168
- Ile Sainte-Hélène, 9, 74, 324
- Immigrants, transferts de fonds, 320
- Inconstant* (frégate), 372, 373
- Indes orientales, 96, 97, 105, 113, 123, 125, 179, 201, 352
- Indiens, commerce avec les, 17, 29, 33, 35, 36, 40, 55, 165, 167, 168
- Inglis, Ellice & Co., 92, 97, 104, 137
- Inglis, John, (App. D), 437, 440
- Irlande, 119, 285, 314, 328
- Jackson, A., 249
- Jackson, Andrew, 185, 266, 325, 327
- attitude envers les banques, 259-60, 278, 312, 329
- Jackson, James, 6, 101, 164, 249
- Jamieson, John, 229, 231, 234, 235, 332
- Jarvis, Samuel, 337
- Jefferson, Thomas, 59, 60
- décrets d'embargo, 39, 63, 96
- Jetons de banque, 350; (App. E) 447
- John Bull* (vapeur), 370
- Johnson, Sir John, 9
- Johnson, Sir William, 9, 29; (App. D) 432, 433, 434, 435
- Joint-Stock Bank Act* de 1826 (G.-B.), 309, 343
- Jones, Mary Ann, 78
- Jones, Nathaniel (fils), 144
- Jones, Robert, 287
- Journal de l'Association des banquiers canadiens*, viii
- Juliana*, en provenance de Chine, 201
- Kingston (Ont.), 18, 132, 157, 230, 237, 238, 363
- banques, 68, 132, 152 sqq., 157, 301-4, 307, 317, 318, 336, 359-60. *V. aussi* Banque de Montréal, *Commercial Bank of the Midland District, Bank of Upper Canada* (Kingston).
- canal Rideau, 126, 251
- moyens de communication, 38-39, 100, 126-28, 132, 141, 157
- ouvrages militaires, 254, 258, 328
- siège du Parlement, 375, 386, 392, 402
- Kingston Bank*. *V. Bank of Upper Canada* (Kingston).
- Knowlton (Qué.), 78
- Lac Champlain, 12, 38, 40, 77, 98, 100, 110, 183, 249, 264, 269, 285
- Lac Erié, 33, 111, 183, 277-78, 286
- Lac George, 38, 98

- Lac Huron, 386
 Lac Ontario, 33, 141, 169, 183, 223, 277-78, 286, 301
 Lac Saint-François, 128
 Lac Supérieur, 33, 66-67, 212
 Lachine (Qué.), 98, 173
 Lachine, canal de, 44, 111, 153, 166, 199, 209, 225; (App. C), 430
 rôle de la B. de M., 166, 199, 295
 Lachine, rapides de, 61, 199
 Lady Rowena, lancement du, 196
 LaFontaine, Louis-Hippolyte, 341
 « Laissez-faire », 36, 200, 258, 377
 La Prairie (Qué.), 98, 102, 279, 285
 Larocque, François, 104, 162, 173, 211, 226
 Larocque, Joseph, 104
 Latium, (App. D), 437
 Lawrence, famille (Massachusetts), 97
 Leacock, Stephen, 5
 Lee, Thomas, 261
 Législation bancaire et monétaire. *Voir chaque banque, province ou pays.*
 Lenev & Rollinson, 103
 Le Roux, Laurent, 104
 Leslie, James, 73, 189
 administrateur de la B. de M., 85, 104, 115, 118, 132, 248
 faillite de McGillivray, 239, 240, 242, 243-44
 fondateur de la B. de M., 72, 84
 réforme de la direction de la B. de M., 211, 212, 216, 217, 222, 226-36
 renouvellement de la charte (1830), 268, 270, 271, 272
 Lesslie, James, 358
 Liberté bancaire, 258-59, 278, 281, 306, 307-8
 Libre-échange, 198, 200, 328, 374
 Lindsay, William, 151
 Liverpool & Manchester (chemin de fer), 283
 Livingston, Peter Van Brugh, (App. D) 432
 Livres tournois, 22
 Lockport (N.-Y.), 310
 Logan, Hart, 222
 Logan, James, 229, 231, 234, 235
 Loge maçonnique, 225
 Lois sur le commerce et la navigation (G.-B.), 39, 92, 179, 180, 187, 200, 203
 Lois sur les céréales (G.-B.), 197, 200, 204
 opposition en G.-B., 373
 London (Ont.), 304, 307
 London and Westminster Bank, 284
- Londres
 actionnaires de la B. de M., 92
 agents de la B. de M. V. Glyn, Halifax, Mills & Co.; Smith, Payne & Smiths; Thomas Wilson & Co.
 intrigues de couloir, 137, 181, 197-98, 368
 marché monétaire, 208, 259, 330, 346
 Louisiane, achat de la, 186
 Lower Canada Land Company, 201
 Loyalistes, 17, 30, 34, 36, 132, 155, 157, 180, 299, 329
 Loyd, Samuel Jones, 378, 391
 Lunn, William, 292-93, 383
 Lymburner, Adam, 65, 180
- Mackenzie, Sir Alexander, 33-34, 43, 55, 194, 212-13; (App. D) 440
 Mackenzie, W. L., 258, 304, 306, 310, 369
 MacNab, Sir Allan, 307
 Madison, James, 10, 59, 93, 96
 Maison Baring. V. Baring Brothers.
 Maison de la Trinité, 76
 Maison de l'industrie (Montréal), 163; (App. C) 429
 Maisonneuve, Paul de Chomedey, Sieur de, 5
 Maitland, Garden & Auldjo, 72, 104, 117, 119, 120, 196, 210-11, 221, 222, 239
 Maitland, Sir Peregrine, 156
 Maitland, William, 92
 Manifest Destiny, 185
 Mansion House Hotel (Montréal), 9, 10, 55
 Manufacturers and Mechanics Bank (Boston), 8, 97, 101
 rapports avec la B. de M., 124, 134
 Markland, Thomas, 131-33, 154-55, 157
 Martin, R. M., *History, Statistics and Geography of Upper and Lower Canada*, 313
 Martins Bank, 352
 Maryland Bank (Baltimore), 60
 Masonic Hall Hotel (Montréal), 55, 202
 Massachusetts, 23, 60, 74, 96, 97, 379, 380
 loi bancaire de 1829, 273-74, 303
 Massachusetts Bank (Boston), 54, 56, 60
 Massicotte, E. Z., 13
 Masson, Joseph (Vice-président 1834-47), 144
 administrateur de la B. de M., 229-30, 244, 292-93
 vice-président, 293, 332, 383, 386
 Masson, Sons & Co., Joseph, 230
 McBeath, George, (App. D), 437
 McComb, Alexander & William, (App. D) 436

- McCord, Thomas, 78
 McCutcheon, John, (App. C) 430
 McCutcheon, Peter. V. McGill, Peter.
 McDonell, Allan, 6, 103, 164
 McDonough, Thomas, 98
 McDouall, James, 119
 McDougall, capitaine John, 291
 McGill, James, 10, 47, 77, 180
 McGill, John, 292; (App. C) 430
 McGill, Peter (Président 1834-60), 290, 292, 327, 351, 372, 381; (App. C) 429, 430
 administrateur de la B. de M., 164, 241, 244, 248, 290
 Banque du Canada, 144
 chemin de fer *Champlain & Saint-Laurent*, 279, 288, 292
 président de la B. de M., 288, 292-93, 328, 330-32, 333, 340, 344, 363, 383, 386
 réforme de la direction de la B. de M., 211, 217, 222, 226-36
 vice-président de la B. de M., 290
 McGillivray, Simon, 92, 201; (App. D) 442
 administrateur de la B. de M., 173, 212, 214, 228, 230
 Compagnie du Nord-Ouest, 167-72, 175, 194; (App. D) 440, 442
 faillite, 194-95, 212-18, 221, 226, 228, 239-44; (App. D) 440, 441
 lettres aux créanciers, 241-43
 McGillivray, William, 212, 213, 214, 240, 244
 Compagnie du Nord-Ouest, 43, 167-72, 175; (App. D) 440, 442
 McGillivrays, Thain & Co., 212, 213, 214, 215, 244; (App. D) 441
 McKay, Thomas, 209, 251, 363
 McLeod, Normand, (App. D) 437
 McLoughlin, Dr John, 171, 194
 McNaught, John, 104
 McNiven, Alexander, 6, 103, 353
 McTavish, John, 85-86, 104, 173, 214
 McTavish, Simon, 33-34, 86, 170, 171
 McTavish, Fraser & Co., 212, 214, 239, 240
 McTavish, Frobisher & Co., 34; (App. D) 438, 439
 McTavish, McGillivrays & Co., 43, 64, 77, 104, 173, 174, 193, 212
Mechanics' Bank de Saint-Jean (Qué.), 349
 Medley, W., 313, 314
 Melbourne, lord, 369, 372, 373
 Mercantilisme, 38, 171, 177, 183, 277
 «Mercator», 170
 Mercury de Québec, 48
 Merritt, W. H., 286, 308-9, 344, 386, 387, 392-94
 Mesplet, Fleury, 202
 Meulles, Jacques de, 22
 Michillimakinac, 12-13, 29, 32, 72, 164
 Middletown (Connecticut), 53, 97, 124
 Millar, James, 211, 212, 318
 Millar, Parlanc & Co., 211
 Miramichi (N.-B.), 317, 318
Missouri Compromise (1819), 186, 247
 Moffatt, George, 55, 100, 123, 164, 193-94, 327, 370, 373
 administrateur de la B. de M., 85, 104, 173, 202-3, 248, 293, 332
 chemin de fer *Champlain & Saint-Laurent*, 279, 288
 député, 382-83, 387, 400
 faillite de McGillivray, 194-96, 239, 241, 242, 243-44
 fondateur de la B. de M., 4, 72, 73, 75, 84
 réforme de la direction de la B. de M., 193, 196-97, 211, 212, 216-18, 221-36, 236-38
 suspension de la convertibilité, 319, 332-33, 333-34
 Moffatt, en provenance de Chine, 201
 Molson, John (Président 1826-30), 13, 85, 98, 189, 202, 225, 226, 238, 288-89; (App. C) 428-29
 administrateur de la B. de M., 236, 288, 293
 offre d'un terrain à la B. de M., 103, 118-19
 président de la B. de M., 236-37, 243, 260, 266, 288, 324
 réforme de la direction de la B. de M., 231, 234, 235
 Molson, John (fils), 226, 238, 291, 351, 381
 administrateur de la B. de M., 217, 226, 230, 238, 350
 chemin de fer *Champlain & Saint-Laurent*, 279, 288
 réforme de la direction de la B. de M., 217, 226, 228, 229, 231, 234, 235
 Molson, Thomas, 226, 238, 300, 349-50
 Molson, William, 226, 229, 231, 234, 235, 238, 291, 300, 350
 Molson, famille, 202, 226, 230, 238
Monellie, Corse of, 74
 Monk, James, 68, 77
 Monnaie, contrôle de la, 22-24, 44, 178-80, 249-58, 273-74, 281-82, 360-61, 378-80, 386-401 *passim*
 législation. V. *chaque pays ou province*.

- pouvoir libérateur, 64, 158, 250, 284
 principe, 377-78, 380-81, 386-87, 390-91
 Monnaie de carte, 8, 22-23
 Monnaie de France, 22
 Monnaie de papier, méfiance des Canadiens
 français envers la, 8-10, 46-48, 63, 72,
 253, 273
 Monnaie du pays, 22
 Monnaie européenne, 8-10, 54, 57, 254
 Monroe, doctrine de, 185, 247
 Montcalm, marquis de, 38
 Montréal, 5-13, 20-21, 35, 79, 119
 capitale commerciale, 7, 17, 18, 38, 43, 99,
 109-10, 225
 charte, 285
 communications avec l'extérieur, 38-39,
 98, 100, 125-26, 141, 153, 201
 émeutes, 324, 351
 liens avec le Sud, 28, 37-38, 53, 78, 96, 99,
 109-10
 navigation, 74, 76, 194, 202, 227, 285, 291,
 322
 population, 5, 9, 114, 225
 projet d'annexion au Haut-Canada, 182,
 266-67, 324
 situation commerciale, 10, 12, 64, 78, 190,
 215, 221, 224-25, 344
 traite des fourrures, 12, 13, 17, 29, 35, 38,
 72, 173, 215, 225
 vie mondaine, 12-13, 55
Montreal Bank, 136
Montreal Bible Society, 292
Montreal Fire Insurance Co., (App. C) 429
Montreal Ocean Steamship Co., 211
Montreal Water-Works, 130
 Mont Royal, 9, 10, 47, 289-90
Morning Chronicle, (App. D) 441
 Morris, Robert, 54, 56, 186
 Mouvement chartiste (G.-B.), 373
 Mure, John, 45, 65
 Murray, James, 24, 29, 178-80

 Nancy, (App. D) 439
 Navigation:
 construction navale, 94, 202, 288, 291
 fluviale, 33, 38, 61, 98, 141, 153, 177, 286
 maritime, 74, 76, 202, 203, 227, 247, 285,
 291, 313-14
 vapeur, 13, 61, 98, 102, 202, 223, 225, 226,
 269, 289, 291
 Neale & Pigou, (App. D) 434-35
 Neilson, John, 261, 268, 270-71, 376, 387

 Neilson et Ménéclier, 48
 Nesbitt, Mr, 196
 New-Hampshire, 62, 179, 201
 Newman, Hunt & Co., 314
 New-York (Etat), 37, 187, 353-54
 commerce avec le Canada, 12, 17, 23, 40,
 53
 Safety Fund Act (1829), 278
 New-York (ville):
 actionnaires de la B. de M., 4, 13, 52-53, 85,
 96, 104, 124-25, 290
 agents de la B. de M. V. Christmas, Living-
 ston & Prime; Prime, Ward, King &
 Co.; Prime, Ward & Sands.
 opérations de change, 40, 78, 100, 124-26,
 128, 151, 249, 262, 269, 280, 289, 354
 suspension de la convertibilité, 319, 330,
 332-33, 336, 353
 voies de communication avec Montréal, 28,
 38, 98
 New-York, province de, 29, 326
 Niagara (Ont.), 156, 169, 303, 304, 307
Niagara Bank, 128
 Niagara Falls (Ont.), 310, 372
 Niagara, péninsule du, 17
 Niagara (rivière), 237
Niagara Suspension Bridge Bank, 310
 Nichols, Hiram, 85
 Nickless & McDonnell, 6
Northern & Central Bank (Manchester), 328
 Northgate & Co., William, 92
 Notre-Dame, église paroissiale (Montréal),
 5, 79, 122
 Nouvelle-Angleterre, 13, 17, 53, 64, 76, 99,
 225. V. aussi les différents Etats.
 industrialisation, 94, 97, 110, 185, 187, 277
 Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest. V.
 Compagnie X.Y.
 Nouvelle-France, 29, 30, 37
 monnaie, 22-23
 Nouvelle-Orléans, 118, 277

 Odelltown (Qué.), 354
 Ogden, Charles L., 231
 Ord, W. E., 104
 Oswego (N.-Y.), 110, 152, 301
 Otis, H. G. (fils), 134
 Otis, famille (Massachusetts), 97
 Ottawa. V. Bytown.
Ottawa Steamboat Co., (App. C) 430
 Outaouais, 61, 182, 209, 247, 335-36, 346
 Outremont (Qué.), 86, 161, 202

- Paine, Thomas, 94
 Papier-monnaie, 204
 Papineau, Louis-Joseph, 73, 189, 258, 266, 280, 341, 343
 attitude envers la B. de M., 260, 268-70, 271, 324, 325-26
 Quatre-vingt-douze Résolutions, 189, 325, 368
 rébellion de 1837, 348, 351, 369
 Parker, Gerrard & Ogilvy, 43, 72, 164, 193, 292; (App. C) 428
 Parti fédéraliste (E.-U.), 60
 Paterson, William, 71
 Patriotes, 351
 Pattinson, R., 100
 Patton, John, 388
 Pearce, Phillips & Bolger, 316
 Peck, Cornelius, 231, 234, 235
 Peel, Sir Robert, 138, 145-46, 198, 206, 374, 378, 390
 Peltier, G., 298
Pennsylvania Bank, 94
 Perrault, J.-N., 45
 Perth (Ont.), 133
 Petite Rivière (Montréal), 10, 20, 289-90
Phenix Bank de New-York, 78, 98
 Philadelphie, 12, 56, 59, 129, 186, 259
Phoenix Bank (Hartford, Conn.), 78, 102
 Phyn, George, 30, 74; (App. D) 432, 433, 435, 438
 Phyn, George (fils), 31; (App. D) 432
 Phyn, James, 30, 31; (App. D) 433-37, 442
 Phyn-Ellice, clan, 29-34, 71, 168; App. D, 431-42 *passim*
 Phyn & Ellice, 29-30; (App. D) 433
 Phyn, Ellice & Co., 290; (App. D), 435-37
 Phyn, Ellice & Inglis, 26, 28, 31, 34, 54; (App. D) 438, 439
 Phyn, Ellices & Inglis, (App. D) 437
 Phyn, Ellice & Porteous, (App. D), 434, 435
 Pictou (N.-E.), 291, 317
 Pièces de monnaie, 19, 22-23, 150-51, 152, 157-58, 250-58, 261 sq., 349-50, 360-61, 389-90; App. E, 443-47
 Pitt, William, 345
 Pittsfield (Mass.), 134
 Platt, George, 43, 85, 119
Political Annals of Lower Canada, The, 226; (App. C) 429
 Pond, Peter, (App. D) 437
 Porteous, John, (App. D) 434, 435, 436
 Porteous, Thomas, 130, 196, 230
 faillite de McGillivray, 239, 240, 242, 244
 réforme de la direction de la B. de M., 230-31, 234, 235
 Potasse et perlasse, 18, 37, 39, 95, 183, 194, 197, 224, 284, 335-36
 Poulett-Thomson (lord Sydenham), 321, 374-76, 385, 386-87, 394, 400
Mémorandum sur la monnaie de papier du Canada, 390, 391
 réforme bancaire et monétaire, 377-81, 381-82, 384, 386-87, 399-401 V. aussi Banques provinciales (d'émission).
 Prescott (Ont), 100, 102, 354
 Pressnell, L. S., 207, *Country Banking in the Industrial Revolution* (p. 482), citation, 210
 Prévost, Sir George, 77
 Price, William, 147, 267, 333
 Prime, Nathan, 143
 Prime, Ward, King & Co., 222, 239, 249, 288, 317, 362-63
 Prime, Ward & Sands, 78, 97, 98, 104
 agents de la B. de M., 124, 128, 222
 Prix, 91, 194, 203, 205, 208, 361
 Province du Canada:
 Commission parlementaire sur la monnaie et les banques, 387-90, 392-94, 395-401
 formation, 372, 373, 376, 380, 381-82, 386, 387, 400-401
 Journals of the Legislative Assembly, 387, 400
 législation bancaire et monétaire, 375, 390, 401-2
 travaux publics, 376, 386
Provincial Bank d'Irlande, 313, 314, 320
 Pullman, Mary (ép. John Gray), 162; (App. C) 427
 Quatre-vingt-douze Résolutions (1834), 189, 325, 368
 Québec (province), traités avec le Vermont, 39, 109
 Québec (ville), 147, 263, 305
 actionnaires de la B. de M., 13, 92
 banques. V. *Bank of British North America*; Banque de Montréal, sucursales; Banque de Québec.
 commerce du bois, 248, 285, 331
 communications avec l'extérieur, 38, 125, 202
 navigation, 17, 29, 202, 291

- ouvrages militaires, 254, 255, 328
 population, 147, 305
 projets de banque de 1807-8, 44, 62, 129, 144
Quebec and Halifax Steam Navigation Co., 291
Quebec Telegraph, 71
 Queenston (Ont.), 132-33, 237

 Radenhurst, William, 164, 249
 Rapport Durham, 71, 366-67, 371, 372-73
 Rasco, Francis, 202, 382
 Rébellion de 1837, 71, 348, 351, 353, 354, 368-69, 370
Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations (Adam Smith), 36
 Redlich, Fritz, viii; *The Molding of American Banking*, 143-44, 277
 Redpath, John, 251, 293, 383
 Reed, Abner, 102
 Réforme électorale de 1832 (G.-B.), 369
 Reid, James, 267
 Reid, Irving & Co., 314
 Réserves du clergé, 277, 345, 377
 Responsabilité des actionnaires, 49-50, 58, 84, 106, 137, 140, 298
 double responsabilité, 306, 307, 401
 Révolution américaine, 19, 24, 29, 30, 177-78
 Révolution française, 37
 Révolution industrielle, 177, 183, 203, 205, 283
 Ricardo, David, 205
 Richard, L., 78
 Richardson, John, 11, 30-31, 55, 73, 173, 181, 236, 238, 287
 Banque de Montréal, 86, 87, 102, 117, 123, 137
 canal de Lachine, 166, 199
 Compagnie de Banque du Canada, 31, 46, 53
 député, 43-44, 180
 discours et projets de loi bancaire de 1807-8, 44-52, 53, 71, 80
 faillite de McGillivray, 213-14, 240
 fondateur de la B. de M., 4, 53, 68, 71, 72, 75, 84, 92, 104, 393; (App. C) 429
 hauts-reliefs de Coade, 115, 121
 membre du Conseil exécutif, 44, 77, 267
 membre du Conseil législatif, 72, 189
 Phyn-Ellice, 30-31, 71, 92, 97, 104; (App. D) 433, 435-38, 440, 441
 réforme de la direction de la B. de M., 231, 234, 235
 relations aux Etats-Unis, 17, 30-31, 54, 62, 64, 269, 290; (App. D) 436-37
 Richelieu (rivière), 37, 39, 77, 98, 99, 247, 254, 279, 287, 347, 351, 353
 Richmond, duc de, 347
 Rideau, canal, 126, 209, 247-48, 251, 254, 255, 301, 303
 Ridout, Thomas, 301, 337, 359
 Rimouski (Qué.), 305
 Ritter, J., 265
 Rivière Rouge, 168
 Robertson, W. & H., 230
 Rocheblave, Pierre de, 213
 Roebuck, John Arthur, (App. D) 442
 Rogers, major Robert, 29
 Roosevelt, Franklin D., 278
 Ross, Victor, *The History of the Canadian Bank of Commerce* (I, p. 204), citation, 295
 Rothschild, N. M., 314
 Routes, 28, 33, 37-38, 43, 76-77, 100, 126-28, 141, 179, 286
 Routh, H. L., 293
 Routh, R. I., 272-73
 Rouville, J.-B.-R. H. de, 261
Royal William (vapeur), 291
 Royaume-Uni. V. Grande-Bretagne.
 Russell, lord John, 373, 380; (App. D) 441
 circulaire de la Trésorerie sur les banques, 381, 384, 390, 395, 399
 Dix résolutions, 373
 Russell, Peter, 165
 Rutherford, capitaine Walter, (App. D) 432

 Sackett's Harbor (N.-Y.), 152
Safety Fund Act (N.-Y.), 278
St. Andrew's Society (Montréal), 292
 Sainte-Anne, marché (Montréal), 319, 333-34, 383
 St. Catharines (Ont.), 307, 364
 Sainte-Catherine (Outremont, Qué.), 7, 86, 163, 202
 Saint-Charles (Qué.), 351
 Saint-Eustache (Qué.), 230, 351, 369
 Saint-Gabriel, église presbytérienne (Montréal), 163
 Saint-Hyacinthe (Qué.), 300
 Saint-Jean (N.-B.), 317, 318
 Saint-Jean (Qué.), 30, 38, 77, 78, 98, 102, 279, 285, 287, 332

- Saint-Jean (Terre-Neuve), 314, 317, 318
 Saint-Laurent (fleuve), 17, 37, 44
 améliorations, 12, 76, 110, 176-77, 247, 285-86, 308, 376, 386
 navigation, 61, 111, 153, 202, 225, 230, 308
 St. Lawrence Steamboat Co., 164
 St. Thomas (Ont.), 364
 Sandham, Alfred, 122
 Sarony, Adolphus, 265
 Schenectady (N.-Y.), 18, 29, 30; (App. D) 432-39 *passim*
 Second Bank of the United States (1816-36), 119, 123, 258-60, 262, 278, 280, 309, 362
 établissement, 68, 94, 113, 187
 fermeture, 312, 324-25, 329
 rapports avec la B. de M., 108, 124, 131, 188-89, 262
 Selkirk, Thomas Douglas, 5e comte de, 167, 168, 170, 171, 175, 194
 Service postal, 38, 201
 Sewell, Jonathan, 68, 77, 138
 Sherbrooke, Sir John Coape, 68, 137
 Shortt, Adam, viii, 53, 145, 155, 159, 220, 294, 296-97, 313, 363
 Citations:
 Austin Cuveillier, 73
 avènement des banques, 16
 monnaie britannique dans les colonies, 252, 256, 257, 280
 régime bancaire du Haut-Canada, 304, 307, 309, 356
 Shuter, Joseph, 293
 Simcoe, John Graves, 24, 132, 345
 Simpson, Alexander, 338, 388
 Simpson, Sir George, 172, 193
 Skene's Borough, 38
 Smith, Adam, 36, 49, 200, 204, 205
 Smith, Peter, 267
 Smith, Payne & Smiths, 352
 Smugglers' Notch (Vermont), 40
 Société auxiliaire pour l'avancement de l'éducation et de l'industrie, 163
 Société d'agriculture du Bas-Canada, 150, 225
 Société des antiquaires et numismates de Montréal, 5
 Southwest Company, 64
 Spectateur canadien, *Le* (Montréal), 68, 71, 84, 101, 122, 170
 Spragg & Hutchinson, 196, 211, 234
 Stanstead (Qué.), 195
 Stanwix, portage de, 110
 Stephen, James, 252, 253
 Sterling, John, (App. D) 432
 Stewart, Charles, 231, 234, 235
 Stewart, John, 65, 151, 267
 Stockton & Darlington (chemin de fer), 283
 Stone, Henry B., 6, 8, 97, 101, 118, 123, 320
 employé de la B. de M., 97, 164, 249
 président de la Suffolk Bank, 97, 278
 Strachan, Rév. John, 92
 Strange, William, 318
 Stuart, James, 104, 137
 Suffolk Bank, 97, 278, 356
 Sutherland, Daniel, 130-31, 133, 147, 151, 231
 Swiftsure (vapeur de Molson), 225-26
 Sydenham, lord, V. Poulett-Thomson.
 Sydney (N.-E.), 313-14
 Symes, George, 65
 Système décimal, 24, 254
 Talon, Jean, 22
 Tarifs douaniers:
 américain, 92, 94, 110, 112, 277, 308
 britannique, 29, 158, 197-200, 308. V. aussi Grande-Bretagne, tarif préférentiel.
 canadien, 39, 109, 256, 377
 Taschereau, T.-T., 45
 Taylor, Donald, 104
 Terrebonne (Qué.), 341
 Terre de Rupert, 171
 Terre-Neuve, 321
 Terrill, F. W., 122
 Textile, industrie, 37, 39, 94, 187, 284
 Thain, Thomas (Vice-président 1822-25), 164, 173
 faillite de McGillivray, 212, 213, 215, 241, 244
 vice-président de la B. de M., 192-93, 215, 228, 230
 Thayer, Edwin, 85
 Thayer, Zabdiel, 43, 85, 123, 144
 Théâtre Royal (Montréal), 202
 Thompson, David, 173
 Thompson, W., 196
 Thwaites, Mme, 162
 The Times (Londres), 373
 Todd, Isaac, 30; (App. D) 436
 Todd, McGill & Co., 26, 28, 32, 33; (App. D) 439
 Toronto (York), 132, 165, 169, 223, 372, 374
 actionnaires de la B. de M., 104
 banques, 154-56, 300, 309-10, 317, 336.
 V. aussi Banque de Montréal, succursales; Bank of the People; Bank of Upper Canada.

- changement de nom, 306
 communications avec l'extérieur, 38, 141
 émissions de monnaie de papier, 378
 Torrance, James, 230
 Torrance, John, 144, 230, 234, 244, 293
 Torrance, Thomas, 13, 119, 164, 211, 228, 230
Townshend Acts de 1767 (G.-B.), 29, 400
Trade and Navigation Acts. V. Lois sur le commerce et la navigation.
 Traité de Gand, 187
 Traité de Jay (1794), 43
 Traité de Paris (1763), 43, 382
 Traite des fourrures, 4, 12, 17, 22, 23, 24, 29-37, 38, 167-77, 215; (App. D) 432-42
 passim
 déclin, 42-43, 63
 exportations, 33, 36, 38, 40, 63, 212-13
 rôle de la B. de M., 173, 224
 Transports. V. canaux, chemins de fer, diligences, navigation, routes.
 Troc, 17-19, 32, 35, 65, 350
 Trois-Rivières (Qué.), 6, 27, 53, 92
 Truscott, George, 310, 346
 Truscott, Green & Co., 309
 Try, John, 144, 231, 234, 235, 267
 Turner, Thomas A. (Vice-président 1817-18), 73, 85, 104
 fondateur de la B. de M., 72, 84
 président de la Banque du Canada, 144-45
 rachat de la *Gazette* de Montréal, 202
 vice-président de la B. de M., 3, 86, 100, 118, 123, 163
 voyage à Boston, 123, 179

Udney (arrivée à Québec), 200
 Uniacke, Norman F., 122
Union Bank (Boston), 60
Union Bill (1822), 182, 198, 266, 373
United Empire Loyalists. V. Loyalistes.
 Université McGill, 10, 47, 292
Upper Canada Banking Company, 154-55, 156
 Utica (N.-Y.), 100, 102

 Vallières, J.-R., 261
 Van Buren, Martin, 278, 353-54

 Vermont:
 commerce avec le Canada, 5-6, 10, 12, 17, 19, 24, 38-40, 53, 74, 91, 109-10, 190
 contrebande, 39-40, 77
 contrefaçon, 46, 62
 population, 37, 39
 rébellion de 1837, 351, 353-54
 régime bancaire, 60-62
 traité de commerce avec la G.-B. (1769), 39
 traité de commerce avec le Québec, 39
 voyages, 38, 100, 179
 Viger, Dewitt & Cie. V. Banque du Peuple.
 Ville-Marie, 5, 9, 79

 Walker, William, 293, 388-89
 Walpole (Mass.), 74, 97
 Ward, John D., 202
 Ward, Samuel, 143, 362-63
 Washington, George, 38, 109
 Watertown (N.-Y.), 301
 Welland, canal, 176, 201, 286, 295, 308-9, 344, 378
 Weller, William, Service de malle-poste, 223, 327
 Wellington, duc de, 138, 247
 Wenham, Joseph, 363, 364, 387
 White, Andrew, 120
 Whitehall (N.-Y.), 98, 125
 Whitehall, canal de, 110
 Wilkins, Sarah E. (ép. Peter McGill), 292
 Williams & Co., S., 208
 Wilson & Co., Thomas, 314, 321
 agents de la B. de M., 124, 264, 330, 332
 faillite, 330, 336, 346, 352
 faillite de McGillivray, 239, 240, 241, 243
 obligations du Haut-Canada, 286-88, 312, 346
 Wood, Alexander, 169
 Wood, Sir Gabriel, 268
 Woolsey, J., 65

 York. V. Toronto.
 York, monnaie de, 24, 250
 Young, Thomas, 261, 268, 272
 Yukon, 313
 Yule, William, 267

L'AUTEUR

Merrill Denison est né à Détroit (Michigan), en 1893. Sa mère était canadienne et il passa la majeure partie de sa jeunesse en Ontario. Il étudia ensuite l'architecture aux universités de Toronto et de Pennsylvanie, et plus tard à New-York et à Paris. En 1916, il s'engagea dans le Corps expéditionnaire américain et servit dans les armées française et américaine jusqu'à la fin de la première Grande Guerre, après quoi il exerça brièvement sa profession à Boston et à New-York.

De retour au Canada en 1921, il devint directeur artistique du théâtre Hart House, à l'Université de Toronto. C'est à cette époque qu'il commença d'écrire une série de comédies réalistes, publiées plus tard sous le titre de *The Unheroic North*, qui établirent sa réputation d'auteur dramatique canadien. A la mort de sa mère, en 1921, il assuma la gestion de la propriété familiale de Bon Echo, en Ontario, et à partir de 1929 il se consacra exclusivement à sa carrière d'écrivain.

Auteur de « *The Romance of Canada* », série de pièces historiques mises en scène par Tyrone Guthrie et présentées sur les ondes en 1931-32 par le Canadien National, M. Denison fut l'un des initiateurs du théâtre radiophonique. Se spécialisant dans ce genre, il alla s'établir à New-York où il écrivit « *Great Moments in American History* », « *The Forum of Liberty* », « *America's Hour* » et plusieurs autres œuvres radiophoniques. Pendant la deuxième Guerre mondiale, M. Denison occupa le poste de conseiller aux services américains d'information et au Centre d'information des Nations Unies, et il fut aussi correspondant de la B.B.C. Pendant la période new-yorkaise de sa carrière, il collabora régulièrement à des revues canadiennes et américaines, s'intéressant particulièrement à l'histoire des entreprises commerciales.

M. Denison a publié de nombreuses œuvres, notamment *The Unheroic North*, *Advancing America*, *Klondike Mike — an Alaskan Odyssey*, *Harvest Triumphant — the Story of Massey-Harris*, *The Barley and the Stream — the Molson Story*, *The Power to Go — the History of the American Automobile Industry*, et *The People's Power — the Story of Ontario Hydro*.

DESSIN / *Frank Newfeld*

MAQUETTE / *John Elphick* • ILLUSTRATION DES TITRES DE CHAPITRE / *Laurence Hyde*

CARACTÈRE / Le texte est imprimé en caractère Pilgrim, dessiné par Eric Gill en 1936. S'inspirant d'une forme romaine classique (la colonne de Trajan), comme le type Perpetua, ce caractère fut d'abord appelé Bunyon et réservé aux tirages de luxe. Le Pilgrim est utilisé en linotypie depuis 1953.

IMPRESSION & RELIURE / Lithographie en six couleurs par The Southam Printing Company Limited, sur papier Lucerne de 70 lb spécialement opacifié. Reliure en toile pyroxyline PX7 de la C.I.L. et poinçonnage sur feuille en trois couleurs par la T. H. Best Printing Company Limited.

GARDES / « Agriculture » et « Navigation », photographies de deux des quatre plaques commandées à la manufacture Coade de Londres et qui ornaient la façade de l'édifice du siège social construit en 1819.



MADE IN LONDON.

1819

